John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
204.5
v. 2

Digitized by the Internet Archive
in 2009

http://www.archive.org/details/tableaudelhistoi02ceri

TABLEAU

DE

L'HISTOIRE

GÉNÉRALE

DES

PROVINCES-UNIES.

TOME SECOND.

A { *Utrecht* chez J. VAN SCHOONHOVEN & COMP.
Londres P. Elmsly.
Paris Barois, fils ainé.
Bern La Société Typographique.
Geneve Barthelemy Chirol.
Leipzich Weidman & Reich.

MDCCLXXVII.

ADAMS 204.5 v. 2

De voorgaande Eeuwen, die ons de leden van dat lighaam afzonderlyk vertoonen, zyn . . . . merkwaardig voor een leergierig verſtand, het welk hunne onderſcheidene vermogens en hoedanigheden by vergelyking begeert te kennen. Ook zyn de tyden der Spaanſche tiranny geenzins de eerſte die ons uitlokken om deel te nemen in de belangen der Nederlandſche vryheid.

De opkomſt en bloei van de Rep. der Vereen. Nederl. p. 381.

TABLE

DES

MATIERES

Contenues dans le Second Volume.

GUILLAUME V, de la maiſon de Baviere, Comte de Hollande & de Zéelande, Seigneur de Friſe.

Adminiſtration de Guillaume V. Guerre avec les Trajectins. Paix. Sage adminiſtration de l'Evêque. La Seigneurie de Heuſden annexée à la Hollande. Guillaume perd la raiſon. Les partis renaiſſent. Le Duc Albert eſt Protecteur. Changemens dans les charges, troubles. Delft aſſiégée & priſe. Jean, Seigneur d'Arkel. Suite des troubles de la Gueldre. Edouard Uſurpateur. Il déclare la guerre au Duc Albert. Efforts ambitieux d'Albert. Etat civil & politique d'Utrecht. Guerre entre les Trajectins & les Hollandais. Grande Charte d'Utrecht. Cauſes morales des guerres civiles d'Utrecht. Guerres particulieres. Guerre de Flandre. La Gueldre paſſe à la famille de Juliers. Expéditions de Guillaume I, Duc de Gueldre. Etat du païs à la mort de Guillaume V. Science & Savans. Etat de l'induſtrie. Crédit. Ligue anſéatique. 1355.

ALBERT.

1389. Conduite d'Albert. Adélaïde de Poelgeeſt, Maîtreſſe d'Albert. Elle eſt aſſaſſinée. Troubles. Fuite de Guillaume. Son retour. Etat de la Friſe. Factions des Schieringers & des Vetcoopers. Armée formidable du Duc Albert. Alliance des Friſons avec l'Evêque d'Utrecht. Querelle entre les Hollandais & les Anglais à Enkhuiſen. Les Friſons défaits. Révolte des Friſons. Etat de Groningue. Déſordre dans les Finances du Duc Albert. Jean d'Arkel déclare la guerre au lieu de rendre compte de la recette. Hoſtilités. Le Comte d'Oſtervant raſſemble une armée. D'arkel attaqué. Accomodement. Albert meurt inſolvable. Caractere d'Albert. Affreuſe dépravation des mœurs. Etat de la religion. Adminiſtration municipale. Bourguemaîtres. Vroedſchaps. Puiſſance des villes.

GUILLAUME VI.

1403. Guillaume VI inauguré. Emeutes populaines. Guerre avec le Seigneur d'Arkel. Origine de l'Emblême du jardin de Hollande. La Gueldre ſe déclare pour les d'Arkel. Reinoud IV, Duc de Gueldre. Trêve. Affaires de Liège. Guerre contre les Liégeois. Le Comte de Hollande prend part aux affaires de la France. Différens entre l'Abbé & le Seigneur d'Egmond. Guerre & paix avec la Gueldre. Gaasbeek, maître d'Abcoude & de Wyk te Duurſtede. Troubles d'Utrecht. Staveren emportée par les Friſons. Affaires de France. Mariage de Jaqueline avec Jean, Duc de Touraine. Jean devient Dauphin. Sa

mort. Les Nobles & les villes promettent d'inaugurer Jaqueline. Mort de Guillaume. Son caractere. Le commerce attaqué & défendu. Concile de Conſtance.

JAQUELINE.

Jaqueline ſe fait inaugurer. Mouvemens de Jean de Baviere élu Evêque de Liège. Second mariage de Jaqueline. Jean de Baviere attaqué par l'Empereur. Hoſtilités. Traité. Autorité de Jean de Baviere. Hoſtilités. Jean de Baviere prend Leide. Courſes des Trajectins juſqu'à Amſterdam : Et en Gueldre. Etat d'Utrecht ſous Fréderic de Blankenheim. Etat de la Gueldre ſous Reinoud IV. Audace de Jean de Baviere. Diſſenſions entre Jaqueline & ſon Epoux. Jaqueline ſe jette entre les bras du Duc de Glocester. Affaires de Friſe. Une partie de la Sud-hollande ſubmergée. Mouvemens du Duc de Bourgogne. Glocester & Jaqueline viennent en Hainaut. Jaqueline livrée à ſon ennemi. Elle ſe ſauve en Hollande. Albert Beiling, dit le Régulus Hollandais. Mort de Jean de Baviere. Philippe déclaré Ruwaard. Succès de Jaqueline. Les Anglais & les Houcs battus. Victoire de Jaqueline. Les Kennemers vaincus. Cruauté des Houcs. Les Kennemers chatiés. Mort du Duc de Brabant. Jaqueline réduite à traiter. Affaires de Gueldre. Affaires d'Utrecht. La ville d'Amersfoort aſſiégée. Paix. Progrès de la puiſſance de Philippe dans les Païs-bas. Jaqueline épouſe Borſelen. Elle eſt forcée d'abandonner le titre de Comteſſe. Dernieres particularités ſur Jaqueline. Réflexions ſur Jaqueline. Erection de la cour 1417.

de Hollande. Découvertes utiles. Commerce. Pêche du Harang. Progrès étonnans du commerce. L'imprimerie découverte à Haarlem par Laurent Janſzoon Koſter. Effets de l'imprimerie.

PHILIPPE I.

1434. La Hollande paſſe de la maiſon de Baviere à celle de Bourgogne. Les peuples trompés & foulés. Philippe abandonne les Anglais. Paix d'Arras. Les Habitans des Païs-bas maltraités en Angleterre. Guerre avec l'Angleterre. Siège de Calais. Iſſue de la guerre. Guerre contre les villes anſéatiques. Famine & peſte. Préparatifs contre les villes anſéatiques. Succès navals des Hollandais. Fin de la guerre. Aſſemblées des Etats. Serment remarquable des Comtes à leur inauguration. Hommage à l'Empire. Les factions renaiſſent. Origine des anciens Stadhouders. Miſere & oppreſſion. Les Cabéliaux chaſſés d'Amſterdam. Sédition à Haarlem. La Ducheſſe vient en Hollande. Arrogance de ceux de Dordrecht. Emeute à Leide. Le Duc change la Magiſtrature. Origine des Rederykers, des Académies & du théatre Hollandais. Réglemens. Jean de Dombourg décapité. Crimes contre la nature punis. Révolte des Gantois. Les Hollandais & les Zéelandais marchent contre eux. Ils obtiennent des privilèges. Leurs combats. Ils aident les Français à reprendre Bourdeaux. Troubles d'Utrecht. Diſputes ſur l'élection. Philippe fait inſtaller ſon fils Bâtard à main armée. Etat de la Friſe, de Groningue & des Ommelandes. Etat civil. L'Empereur leve une taxe en Friſe. Le Comte de Charolais brouillé avec ſon pere. Phi-

lippe fait hommage au Roi de France. Conduite du Comte de Charolais avec ſon pere. Charles entre dans une ligue contre Louis XI. Le Bâtard de Rubempré ſaiſi. Guerre avec la France. Troubles de Gueldre. Mort de Philippe I. Recherches ſur le caractere de ce Prince. Son Gouvernement abſolu Luxe monſtrueux. Philippe reprime le clergé. Corruption du clergé. Miracles. Tentatives pour une réforme. Philippe écrit au Pape. Préparatifs de croiſade. Le Prédicateur Brugman. Etat des Sciences. Etat du commerce & de la marine. Etat des digues.

CHARLES I. ſurnommé le Belliqueux, le terrible, le téméraire.

Les Liégeois vaincus. Charles inauguré en Hollande & en Zéelande. Traité de Peronne. Deſtruction de Liége. Actes judiciaires de Charles. Projets de Charles ſur la Friſe. Révolution en Angleterre. Charles fait attaquer Warwick. Edouard ſe réfugie en Hollande. Edouard rétabli ſur le trône avec le ſecours des Zéelandais. Introduction des armées ſur pied dans les Païs-bas. Guerre avec la France. Pirateries des Français. Emeute à Hoorn : Et a Ziriczée. Le Duc obligé de ſe faire inaugurer à Dordrecht. Les Bréderodes perſécutés par l'Evêque d'Utrecht. Suites des troubles de la Gueldre. La Gueldre envahie par Charles. Charles ambitionne le titre de Roi. Siége de Nuys. Suites fâcheuſes de cette guerre. Succès des armateurs français. Charles attaque les Suiſſes. Défaite de Granſon : Et de Morat. Fureurs de Charles. Il périt au ſiége de Nancy. Son caractere. Son adminiſtration. Exemple de ſa ſéverité. 1468.

MARIE.

1477. Mouvemens des peuples. Le grand privilège. Audace des Flamands. Emeute en Hollande. Guerre avec la France. Maximilien épouse Marie. Guerre avec la Gueldre. Emeutes en Hollande. Succès & échecs des Français. Changemens faits par Maximilien. Les Houcs opprimés par-tout. Troubles d'Utrecht. Ceux d'Amersfoort surpris. Les Hollandais vaincus. Naarden pillée. Défaite des Trajectins. Triste état d'Utrecht. Mort de Marie. Administration intérieure.

PHILIPPE II, sous la tutelle de Maximilien.

1482. Philippe II, premier Comte de la maison d'Autriche. Maximilien Tuteur & Régent. Révolution à Hoorn. Suites de la guerre d'Utrecht. Intrépidité Héroïque de Jean van Schaffelaar. Avantages des Hollandais. Traité avec la France. Troubles de Liège. L'Evêque d'Utrecht rétabli & dépossé. Maximilien assiège Utrecht. Reduction de la ville. Troubles de Flandre. Maximilien élu Roi des Romains. Guerre avec la France. Maximilien tenu prisonnier par les Flamands : Il est mis en liberté. Il rompt ses Sermens. François de Brederode, chef des Houcs. Il surprend Rotterdam. La campagne ravagée. Maximilien fait investir Rotterdam. Mouvemens à Hoorn. Pertes des Houcs. Réduction de Rotterdam. Les Houcs battus de toutes parts. Origine de la révolte des gens de pain & de fromage. Entreprises des Houcs. Nouvelle insurrection. Fureurs des Cassembroots à Haarlem. Le Duc de Saxe les réduit & les punit. Les Houcs détruits. Querelle

de Maximilien avec la France. Paix de Senlis. Maximilien Empereur. Gouvernement de Maximilien. Opérations tyranniques & oppreſſives. Particularités ſur la condition des Magiſtrats. Privilèges accordés à Amſterdam.

PHILIPPE II, gouvernant par lui-même.

Inauguration de l'Archiduc Philippe. Charles d'Egmond recouvre les Etats de ſon pere. 1494.
Mort de l'Evêque David. Election de Frédéric de Badé. Origine de la domination Saxonne en Friſe. Progrès de la puiſſance de Groningue. Les Friſons ſoumis au Duc Albert. Les Friſons ſe ſoulevent contre ſon fils Henri: Ils ſont réduits. Cruautés des Saxons vainqueurs. Mort d'Albert. La Friſe ſoumiſe au Duc George & Groningue au Comte Edzard L'Archiduc ſe fait inaugurer dans pluſieurs villes de Hollande. Il part pour l'Eſpagne. Affaires de la Gueldre. Confédération contre le Duc de Gueldre Invaſion de la Gueldre par Philippe. Il part pour ſe faire couronner en Eſpagne. Traité de commerce avec l'Angleterre. Mort de Philippe en Eſpagne. Son caractere. Etat des villes de Hollande & de leur commerce. Découverte de l'Amérique. Maladie honteuſe. Renaiſſance des beaux arts dans le territoire des Provinces-Unies. Mœurs, anecdotes. Conſtitution de la Friſe avant la conquête des Saxons. Changemens introduits ſous la domination Saxonne.

CHARLES II, Comte de Hollande & de Zéelande, enſuite Empereur ſous le nom de Charles-Quint.

Minorité de Charles II. Charles de Gueldre 1506.
recouvre pluſieurs places. Marguerite d'Au-

triche, Régente des Païs-bas. Courſes des Gueldrois. Ligue de Cambrai. Nouvelles hoſtilités. Guerre des Hollandais avec les villes Anſéatiques. Charles de Gueldre fait la guerre à l'Evêque Fréderic. Il recouvre preſque toutes les fortes places. Il eſt reconnu Avoué d'Utrecht. Siège de Venlo. Nouveaux ſuccès. Les Anglais en France, Paix de Londres. Troubles de Friſe & de Groningue. Cruautés des Saxons. Les Groninguois ſe ſoumettent au Duc de Gueldre & à la France. George abandonne la Friſe. Conquêtes des Gueldrois en Friſe. George cède ſes droits ſur la Friſe à Charles d'Autriche. La Friſe partagée entre les Friſons & les Autrichiens. Le Duc de Gueldre en Italie. Courſes de Gueldrois-Friſons. Alliance entre l'Autriche & la France. Cruelles hoſtilités des troupes du Duc de Gueldre. La mer purgée. Charles d'Autriche couronné Roi d'Eſpagne. Fureurs de Grand-Pierre. Déſaſtres des Hollandais.

CHARLES II, Comte de Hollande, devient Empereur ſous le nom de Charles Quint.

1520. Charles V. Empereur. Son couronnement. Ordre dans la Régence des Païs-bas. Guerre avec la France. Troubles dans l'Overyſſel. Pirateries des Gueldrois. Suite de la guerre. La Friſe ſoumiſe à l'Empereur. Etat intérieur de la Friſe. Origine de la Réforme. Réforme de Luther. Le Pape Adrien VI, natif d'Utrecht.

CHARLES-QUINT, Maître de la Hollande de la Zéelande & de la FRISE.

1524. Sédition à la Haye pour les acciſes. Suites de la priſon du Roi de France. Chriſtiern II,

Roi de Dannemarc, devenu pirate. Nouvelle guerre entre Charles V. & François I. Les Gueldrois maîtres d'Utrecht. Demandes de Subsides en Hollande. Hostilités des Français. Trêve avec l'Angleterre. Martin de Rossem, capitaine Gueldrois pille la Haye. Préparatifs militaires en Hollande. L'Empereur Charles V, maître des païs d'Utrecht & d'Overyssel. Paix avec le Duc de Gueldre. Beaux privilèges ravis aux Trajectins. Election de la cour provinciale d'Utrecht. Changemens en Hollande. Maladie appellée sueur Anglaise. Tentatives pour découvrir de nouvelles terres. Affaires Ecclésiastiques.

*CHARLES-QUINT, Maître de la Hollande, de la Zéelande, de la Frise, des Païs d'*UTRECHT *&* *d'*OVERYSSEL.

Paix de Cambray, droit d'Aubaine aboli. 1529.
Grande inondation. Mort de Marguerite, Gouvernante des Païs-bas. L'Empereur vient dans les Païs-bas. Il demande un subside aux Etats de Hollande. Il nomme sa sœur pour Gouvernante. Troubles causés en Hollande par Christiern II. Négociation avec Fréderic, Roi de Danemark. Inondation. Allarmes de la part des Gueldrois. Troubles avec le Danemarc. Les Hollandais s'emparent du passage du Sond. Liberté de conscience permise en Allemagne & défendue dans les Païs-bas. Origine de l'Anabaptisme. Leur secte pénétre dans les Provinces Unies. Ils courent tout nuds dans les ruës d'Amsterdam. Précautions contre leurs entreprises. Ils s'emparent de Munster. Jean Matthyszoon de Haarlem, Chef des Enthousiastes. Jean Beukelszoon de

Leide lui succède. Il se fait proclamer Roi. La ville de Munster prise. Fanatisme des Anabaptistes dans les Provinces-unies. Conjuration des Anabaptistes pour s'emparer d'Amsterdam. Ils se rendent maîtres de l'hôtel de ville. Ils sont défaits. Leur supplice. Rivalité entre les Hollandais & les Lubekois. L'Empereur tente de placer Fréderic, Electeur Palatin sur le trône de Danemark. Les Gueldrois menacent la Hollande d'une invasion. La domination de Charles, reconnue à Groningue : Et à Appingadam. Expédition de l'Empereur en Barbarie. Guerre contre la France & la Gueldre. Paix avec le Duc de Gueldre. Changemens dans le Gouvernement d'Utrecht. L'Overyssel commence à former un païs à part. Innovation en Hollande. Particularités sur la Frise. Mort d'Erasme. Jean second Auteur des Baisers. Etat des spectacles.

CHARLES-QUINT, Maître de la Hollande, de la Zéelande, de la Frise, des Païs d'Utrecht & d'Overyssel, de GRONINGUE *& des* OMMELANDES.

1547. Nouveaux subsides. Suite de la guerre. Le Duc de Gueldre manque une entreprise sur Enkhuisen. Paix entre l'Empereur & le Roi de France. Guerre entre le Duc & les Etats de Gueldre. Mort de Charles, Duc de Gueldre. Entreprise de l'Empereur sur Constantinople. Révolte des Gantois. Les Gantois demandent la publication de leurs privilèges. Cruautés populaires. L'Empereur passe par la France pour venir calmer la sédition. Les Gantois punis. L'Empereur visite la Hollande, la Zéelande & Utrecht. Réné de Chalon, Prince d'Orange, créé Stadhouder de Hollan-

de. Affaire avec l'Angleterre & l'Ecoſſe. Malheureuſe expédition à Alger. Guerre avec la France. Demandes de ſubſides. Hoſtilités des Français & des Danois : Et des Gueldrois. Demande de nouveaux ſubſides. Octroy de 60 mille florins. L'Empereur & le Duc de Clèves défendent leurs droits reſpectifs ſur la Gueldre. Le quartier de Ruremonde ravagé. Conteſtations ſur les ſubſides. Oppoſitions contre le centieme denier. Les Français ouvrent la campagne dans les Païs-bas. Succès navals des Zéelandais. Nouveaux ſubſides. Charles-Quint ſoumet la Gueldre en perſonne. Les Etats lui font hommage. Politique de Charles-Quint, maître des dix-ſept Provinces des Païs-bas. Cour provinciale érigée à Arnhem. Courage des Friſons pour la défenſe de leurs privilèges attaqués. L'Empereur les leur confirme. Belle conſtitution de la Friſe. Efforts des Hollandais contre le Deſpotiſme. Particularités ſur la vie & la ſecte de David George de Delft. Cruautés contre les Novateurs.

CHARLES-QUINT, devenu, par la conquête de la Gueldre, maître de tous les Païs-bas.

Nouveau ſubſide. Fin de la campagne. Alliances de Charles-Quint. Les Anglais & les Impériaux pénétrent en France. Subſide de cent mille florins. Remiſe du centième. Suites de la guerre entre la France & l'Angleterre. Commencement du concile de Trente. Allarmes des Proteſtans. Nouveaux ſubſides dans toutes les Provinces. L'Empereur éclate contre les Proteſtans d'Allemagne. Mort de Luther. Succès de Charles en Allemagne. Troupes cantonnées dans les Païs-bas. Maxi- 1544.

milien de Beveren devient Stadhouder. Révolution en France, en Angleterre & en Ecoſſe. Pirateries des Ecoſſais. Difficultés pour la perception des ſubſides. Débats ſur la Suzeraineté de l'Empire ſur les Païs-bas. Déciſion. Les Provinces-Unies détachées du corps germanique. Mort de Maximilien de Buuren. Charles-Quint penſe à faire reconnaître ſon fils Philippe pour ſon Succeſſeur. Philippe reconnu Prince & Seigneur naturel. Particularités ſur les hommages reçus & rendus. Charles établit le droit de repréſentation. Perſécutions. Ceux d'Anvers s'oppoſent à la publication de l'édit. Revers de Charles-Quint en Allemagne. Guerre avec la France. Subſides. Charles-Quint échoue devant Metz. Subſides. Les Overyſſellois réſiſtent à l'Empereur. Hoſtilités dans les Païs-bas. Mariage de Philippe avec la Reine d'Angleterre. Les Français ouvrent la campagne. Combat naval entre les Français & une eſcadre des Païs-bas. Suites de la guerre. Motifs de l'abdication de Charles-Quint. Céremonie de l abdication. Philippe
1555. reçoit hommage. Charles réſigne l'Eſpagne & l'Empire. Il part pour l'Eſpagne. Sa mort. Caractere de Charles-Quint. Remarques ſur la conſtitution politique du païs. Entrepriſes des Princes ſur la liberté publique. Etat du commerce. Nouvelles taxes. Les fermes établies pour la perception des impôts. Soin pour conſerver les privilèges. Les Etrangers exclus des charges. Etat des Sciences. Sorcieres brûlées. Fameux procès entre l'Eſcoutet & un Bourguemaître d'Amſterdam. Jéſuites.

Fin des Matieres contenues dans le ſecond volume.

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
PROVINCES-UNIES.

GUILLAUME V.

De la Maiſon de Baviere, Comte de Hollande & de Zéelande, Seigneur de Friſe.

NOus avons vu, dans le volume précédent, combien le parti des Cabelliaux était nombreux; ainſi après la défaite & ſur-tout après la mort de

Adminiſtration de Guillaume V.

1355. Marguerite, tout fléchit ou parût fléchir sous la puiſſance de Guillaume. Chaque citoyen fut cabelliau, ou plutôt il n'y eut plus de faction, dès qu'une ſeule fut dominante. Il n'eſt pas douteux, que, ſi, par un accident auſſi étrange que déplorable, Guillaume n'eut pas perdu la raiſon dans les accès d'un triſte délire; s'il eut pû tenir le timon de l'état, ſeulement tout le tems de ſa vie, il n'eſt pas douteux, dis-je, que les cabales & les troubles n'euſſent été étouffés en Hollande, peut-être même dans les autres Provinces. Sous l'aſcendant du nouveau Comte dont les talens égalaient l'ambition, la machine politique rentrait dans ſon ancien jeu; toutes les affaires prenaient même une aſſiète ſi ferme & ſi tranquille, qu'on ſe crut en état de porter la guerre à l'Evêque. La ſuſpenſion d'armes était expirée depuis 1350. Le Prélat revenu de Rome, s'appliquait depuis quatre ans à rendre ſon petit état floriſſant, en corrigeant les déſordres de l'adminiſtration & des finances. Il ôſait déjà faire des courſes ſur les frontieres Hollandaiſes; on commençait à craindre qu'il n'en vint à des hoſtilités plus violentes.

Guerre avec les Trajectins.

Comptant alors ſur la faveur de ſes ſujets, & même ſur la correſpondance de pluſieurs nobles Trajectins, avec

lesquels il avait sû former des liaisons secretes, Guillaume résolut de prévenir le Prélat, & lui envoya déclarer la guerre avec le cérémonial usité. Il part aussitôt comme l'éclair & campe ses troupes dans l'Evêché, près de Wyk te Duurstede d'où il désole le païs par le pillage & l'incendie. Les Bourgeois d'Utrecht, assurés sans doute que le théatre de la guerre ne serait pas porté jusques dans leurs foyers, gagnés d'ailleurs par les traîtres qui agissaient sous main avec l'ennemi, refuserent d'assister leur Evêque. Enfin le village d'Emmenes se joignit une seconde fois à la Hollande: à la réserve de quelques soldats qui tomberent par mégarde entre les mains de ceux de Montfoort, Guillaume demeura constamment maître de la Campagne. Ceux de Bunschooten ayant ôsé attaquer ses troupes, furent défaits par Jean d'Egmond; ils perdirent même cinquante Bourgeois. *Beka. Joan. a Leid.*

Brûlant de se vanger, l'Evêque Jean d'Arkel enrôle l'année suivante des troupes à ses propres frais. Il commence les hostilités par la prise & l'embrasement des villes de Weesp & de Muiden. Les Hollandais se vangerent en s'emparant de Zoest & de Steven qu'ils réduisirent en cendres. Comme ils remportaient tous les jours de nou- 1356. Paix.

veaux avantages, l'Evêque cèda aux impreſſions de la crainte. Il demanda un ſauf conduit, & s'étant tranſporté au camp du Duc Guillaume, il vint à bout de conclure la paix: On lui laiſſa toute ſa juriſdiction ſpirituelle en Hollande, Zéelande & Friſe. On lui abandonnait même les tourbieres qui ſont entre Gooiland & Emmenes. Il pouvait au bout de ſix mois recouvrer la fortereſſe de Vreeland, moyennant trois mille ſept cent livres: ſomme pour laquelle elle était engagée. Mais il abandonnait au Duc tous ſes droits ſur les Seigneuries d'Amſtel & de Woerden. Les auxiliaires de part & d'autre furent compris dans la réconciliation, excepté Arnoud, Seigneur d'Yſſelſtein, qui avait le premier allumé le flambeau de la guerre civile contre l'Evêque. D'ailleurs ce Seigneur étant de la maiſon d'Amſtel, le ſacrifice d'une pareille victime ne pouvait que plaire au Duc Guillaume. On permit enfin à pluſieurs des éxilés Trajectins de retourner dans le païs. Après la concluſion de ce traité, Jean d'Arkel ne s'occupa plus que de ſoins pacifiques & utiles. Il bâtit pluſieurs forts dans l'Overyſſel pour en contenir les Habitans. A la ſcience de gouverner, le Prélat joignait encore le goût des lettres; il aimait les ſciences, il

Mier. ch. III. 1. 2. 3.

Sage adminiſtration de l'Evêque.

les protégeait; l'hiſtorien de ſa vie avance qu'il compoſa d'immenſes volumes, que les vers ont peut-être rongés, puis qu'ils n'ont pas eu le bonheur de parvenir juſqu'à nous. Ce qui parait certain, c'eſt que, pour inſpirer l'amour de l'étude à ſon clergé, il fonda des bibliothèques; c'eſt-à-dire, quelques collections de livres, telles qu'on pouvait les faire dans un tems, où le ſecret de répandre les idées & de multiplier les ouvrages par l'impreſſion n'était pas connu. Il s'acquit tant de crédit par ſa probité & ſon mérite, que l'Empereur rendit & accorda pluſieurs privilèges à ſon égliſe. On lui permit, ainſi qu'à ſes ſucceſſeurs, de battre monnoie à la même valeur que celle de l'Empire & de fixer le prix des eſpèces étrangeres qui couraient dans l'Evêché.

Heda 245.

Mier. Ch. III. 163.

D'un autre côté, le Comte de Hollande voyait ſes états s'aggrandir. La ville & le territoire de Heuſden, après avoir anciennement appartenus aux Comtes de Clêves & de Teiſterbant, avaient été démembrés en faveur d'un cadet de la même famille, nommé Robert, qui mourut en 857. Cette Seigneurie paſſa enſuite à pluſieurs maîtres, ſous la Suzeraineté de Clèves, juſqu'à-ce que le Comte Théorik tranſporta ſes droits à Florent V,

La Seigneurie de Heuſden annexée à la Hollande.

1357.

Joan. a Leid. qui, en 1290, reçut l'hommage de Jean qui en était Seigneur. Les Ducs de Brabant réclamerent long-tems contre cette tranſaction; ils ſoutenaient que ce fief était ſous leur mouvance. Ils gagnerent enfin leur cauſe en 1319. Guillaume V. engagea enſuite le Comte de Clèves à lui vendre la moitié de ſon droit. Venceſlas, Duc de Brabant étant venu implorer ſon ſecours contre le Comte de Flandre, ne put rien obtenir, qu'en lui cédant la Seigneurie de Heuſden. Elle reſta dès-lors ſi étroitement unie à la Hollande qu'un Hiſtorien du tems ne craint pas d'avancer qu'on ne doit pas permettre au Comte de l'en démembrer.

Philip. a Leyd. 247. cur. Reip.

Guillaume perd la raiſon.

A ſon retour d'un voyage en Angleterre, Guillaume laiſſa échapper quelques ſymptômes de frénéſie. La tête lui tourna. Enfin ſa démence devint ſérieuſe, il ne fut plus connu juſqu'à ſa mort que ſous le nom de *Guillaume l'inſenſé.* Cet évenement fit naître les conjectures les plus ſingulieres. Les uns prétendaient que le remords d'avoir perſécuté ſa mere avait affecté une imagination naturellement vive & ſenſible. Quelques-uns attribuerent cet accident à l'effet d'un poiſon donné en Angleterre: imputation deſtituée de preuves; mais qui ſert à montrer combien l'Anglais était alors

Ib. 109.

ſuſpect & odieux. Il y en eut même qui ſoupçonnerent que cette maladie n'était qu'une ſuppoſition inſidieuſement conduite par ceux qui voulaient s'emparer du gouvernement. Il eſt certain, cependant, que les Contemporains ne douterent jamais que la folie ne fut réelle. Le Duc en avait même donné de funeſtes preuves. Il avait fait périr au milieu des flammes un de ſes Sécrétaires qui avait profané le ſacrement de l'autel. A ſon retour d'Angleterre, il maſſacra, ſans ſujet, Gerard, Seigneur de Wateringen. Dès-lors, on ne laiſſa plus au Prince le gouvernement de ſa perſonne, encore moins celui de l'état. On le tint renfermé à la Haie; on le conduiſit enſuite au Queſnoy en Hainaut où il vécut encore trente ans. *Mier. III. 29. 36.*

Ici ſe déploye une nouvelle ſcène de troubles civils & de calamités publiques. Les Hoeks qui paraiſſaient écraſés depuis quelques années, ne craignent plus de ſe montrer au grand jour. Pour ſe ménager un défenſeur, ils ſont les premiers à reconnaître Albert de Baviere, qui avait les droits les plus légitimes à la régence, ayant été déſigné pour ſuccéder à Guillaume. Il n'en fallut pas davantage, pour entrainer les Cabelliaux à des démarches funeſtes & inconſéquentes. Ils *Les partis renaiſſent.*

Ib. 22. s'étaient soulevés contre le gouvernement précédent, sous prétexte qu'il était indigne à des hommes de plier sous le joug d'une femme. Quelques mois auparavant, ils avaient refusé d'obéir aux ordres de Mathilde de Lancastre, épouse de Guillaume (*). Ils n'avaient pas vu sans frémir l'influence que le pere de la Princesse voulait prendre dans l'état. D'ailleurs les Anglais, coupables de pirateries insolentes & multipliées sur les navires Hollandais & Zéelandais; coupables d'avoir enveloppé le païs dans des guerres étrangeres toujours ruineuses, étaient craints, détestés, regardés enfin comme les ennemis naturels de la nation. Dans quel aveuglement la fureur de parti n'est-elle pas capable de jetter les hommes! Egarés par l'esprit d'opposition & d'animosité, les Cabelliaux se déclarerent pour Marguerite, parceque leurs adversaires avaient proclamé Albert. Ils se livraient ainsi à une étrangere après s'être révoltés contre une Impératrice, fille & sœur de leurs Comtes. Cependant la voix de l'équité

Mf. Reg. parch. E.L. 25. p. 44. chez Mr. v. Alphen à Leide.

Mier. II. 68. 75 86. 93. 140. 259. 276. 615.

(*) Peut-être Guillaume avait-il déjà eu quelques atteintes; ou peut-être était-il en voyage.

se fit entendre. Soit crainte, soit indolence, Mathilde confirma bientôt les droits de son beau-frere; elle engagea même toutes les villes à le proclamer. Albert fut reconnu sans opposition sous les titres différens de *Ruwaard*, de Surveillant, de Protecteur. Il s'engagea, *conjointément avec les villes & un conseil choisi par elles & par lui, de gouverner les états & d'acquitter les dettes de son frere; enfin de respecter les loix & les coutumes.* Les Habitans de leur côté, promirent *de lui être soumis, de l'aider à gouverner, & à éteindre toutes les dissensions.* Le Protecteur conclut ensuite une trêve avec les Frisons.

Le Duc Albert est Protecteur. 1358. *Handvesten. Friesl. ch. 224.*

Au lieu de s'appliquer à étouffer peu-à-peu, par une administration impartiale & moderée, le germe des factions, on eut dit qu'Albert cherchait à le développer, en irritant l'inquiétude turbulente du peuple. Nourri dans les dangereuses notions du pouvoir arbitraire, il commença par changer la magistrature des villes qui tenaient pour les Cabelliaux. Ces nouveautés allarmerent tous les esprits. Reinoud de Brederode, nommé Bailli de Kennemerland à la place de Jean de Bloemenstein, fut surpris dans une embuscade par les Cabelliaux; s'étant sauvé dans une église, l'azile des autels n'au-

Changemens dans les charges. Troubles. *Schriv. Harl. 238. Boxh. Reig. 409.*

rait pu le dérober à la vengeance de ces furieux, s'il n'eut été promptement ſecouru par les Habitans du village. Trois de ſes domeſtiques furent tués. Les conjurés ſe retirerent, les uns à Delft, les autres dans le château de Heemskerk, où ils furent enſuite inveſtis par le Seigneur de Polanen, réduits après un ſiège de onze ſemaines & menés dans la priſon des Comtes. Delft défendait alors à force ouverte ſes franchiſes & ſes anciens Magiſtrats. Elle avait enrolé des troupes & mis à leur tête Jean de Kervena, Henri de Woerd, Gerard Wiſſe & quelques autres nobles qui prêterent ſerment à la Bourgeoiſie. Ces chefs ne s'en tinrent pas ſur la défenſive. Ils attaquerent les maiſons de Polanen & de Binkhorſt, les emporterent & les détruiſirent de fond en comble. De-là s'étant rendus à la Haie, ils briſent les portes de la priſon, en arrachent leurs partiſans qu'ils ramenent en triomphe à Delft.

Joan. a Leid.

1359.

Albert quitte auſſitôt la Zéelande, où quelques troubles l'avaient appellé. Animé par la colere & la vengeance il vient inveſtir Delft. Les Habitans ſe défendirent plus de dix ſemaines; preſſés avec vigueur, abandonnés lâchement par les Nobles qui s'étaient évadés, ils furent enfin réduits à capi-

Delft aſſiégée & priſe.

tuler. Mille habitans, pieds & tête nuds & cinq cens femmes, les cheveux épars, vêtues de leurs plus belles robes, furent obligés de venir demander grace: précédés de ceux qui avaient voulu se maintenir dans la Magistrature, chacun avec une clef des portes à la main, qu'ils devaient livrer au Duc Albert & à la Duchesse de Lancastre: ils furent encore condamnés à une amende de quarante mille florins de Bruxelles, & à laisser démanteler leur ville. Henri de Woerd arrêté dans sa fuite perdit la tête sous le fer du bourreau. Les autres nobles furent assiégés dans le fort de Heusden, condamnés à demander grace, & à expier leur révolte par un pélérinage de deux ans en Palestine; sentence dictée par la politique non moins que par la piété. *Mier. II, 836. III. 91.*

Ce fut Jean, Seigneur d'Arkel qui ménagea ces conditions. Ce Seigneur jouait alors le second, pour ne pas dire, le premier rôle dans l'Etat. Il avait sû se concilier la faveur ou plutôt le respect du Duc Albert. Un jour il fit tuer un Douanier de Dordrecht qui s'était attiré le courroux de ceux de Gorinchem par ses extorsions. D'Arkel se rendit lui-même à la Haie pour implorer la clémence du Duc; mais il se fit accompagner d'une escorte nombreuse de gens armés. Le Duc ne *Jean, Seigneur d'Arkel.* *Dord. Priv. 269.*

put tenir contre des médiateurs si formidables, il accorda facilement une grace qu'il n'aurait pas refusée impunément. D'Arkel n'épargnait rien pour le bien de ses sujets. Il arrêta la navigation le long du Rhin, jusqu'à-ce que ceux de Dordrecht les eussent affranchis du droit d'étape. Il n'était pas moins attentif à maintenir les mœurs & l'administration de la justice. „Il y avait," dit Petit, dont le vieux langage a quelque chose de naïf & d'intéressant, „ il y avait, à Gorinchem un riche Bourgeois, qui menait une vie impudique & désordonnée. Ce galand remarquait par-tout les femmes & filles les plus belles de
Chron. 301. la ville; il savait si bien les mignarder, caresser & amadouer; leur jurant de les épouser, moyennant qu'elles tinssent cette promesse secrete, an & jour, que pendant ce tems il abusait de chacune d'elles à son plaisir. Devant que l'année fut écoulée, plusieurs devinrent enceintes. La méchanceté fut bientôt découverte. Mandé par ces filles devant le juge ecclésiastique, il se moqua d'elles en répondant; que
Pont. 279. faire cela, était à dire marier. Ce qui
Sligt. 144. étant venu aux oreilles de Messire d'Arkel, il jura de lui faire trancher la tête. Le galand averti se sauva par le cimetiere; mais la faim l'en

ayant fait sortir; il fut pris & eut la tête tranchée: pour exemple de ne point abuser du manteau & prétexte du St. Mariage." D'Arkel avait acquis non-seulement sur son territoire, mais dans tout le païs, l'ascendant le plus redoutable. S'il eut eu l'ame d'un ambitieux, il pouvait bouleverser l'état en se mettant à la tête des Cabelliaux, dont son pere était partisan; heureusement qu'il était de ces hommes dont l'ambition est plutôt d'étonner que de gouverner les esprits. Aussi la crainte qu'il inspirait aux factieux, tint longtems leur rage enchainée.

Suite des troubles de Gueldre.

En Gueldre, au contraire, le citoyen avait constamment le couteau levé sur la gorge du citoyen; on se livrait, tous les jours de petits combats qui n'en étaient que plus cruels, plus propres à entretenir & à redoubler la fureur des deux factions. Les campagnes restaient abandonnées & incultes. Le parti du Duc Reinoud diminuait sensiblement; les franchises qu'il promettait à ceux qui s'attacheraient à lui, ne servaient qu'à dévoiler son indolente faiblesse. Edouard suppléait par l'activité & la prudence aux droits qui lui manquaient. Son parti grossissait à vûe d'œil. Par-tout, où il était maître, il éxerçait la puissance législative, il prenait le titre de Duc. En 1357,

Ib. 140.

Teschem. Ann. 316.

il donna à ceux de Doesburg, des réglemens concernant la mesure du charbon, du sel & des grains. En 1358, il conclut une trêve avec son frere; mais elle fut rompue la même année. L'agitation devint trop violente pour durer long-tems. On en vint à une action décisive, il se livra près de Thiel un combat sanglant, où les Hekerens furent vaincus & Reinoud fait prisonnier. Le malheureux Duc fut mené dans le château de Rozendaal, de-là à Nyenbeek où on le tint renfermé. A cette époque, Edouard fut reconnu par-tout sans opposition.

Edouard Usurpateur.

Les débris du parti des Hekerens trouverent un azile en Hollande & un défenseur auprès Duc Albert. Dans le premier transport de la colere, Edouard fait porter un défi aux Hollandais. Le champ du combat fut assigné près d'Amersfoort. Les Hollandais firent aussitôt des préparatifs. Leurs troupes couvrirent la campagne au tems prescrit. Indignées de n'y pas trouver leur aggresseur, elles entrerent dans ses états & ne s'en retournerent qu'après s'être gorgées de butin. Quelque tems après, Edouard vint à bout de nouer une négociation. Il promit, en faisant la paix, d'épouser Catherine, fille d'Albert, aussitôt qu'elle serait nubile. Le traité fut confirmé non-seulement par

Il déclare la guerre au Duc Albert.

1361.

Joan. a Leid.

les parties intereſſées, mais encore par pluſieurs nobles de Gueldre & les députés des villes de la Véluwe.

Efforts ambitieux d'Albert.

Cependant Albert travaillait à aſſurer ſes droits & ſa puiſſance. Les Nobles & les deputés des villes convoqués à Geertruidenberg annullerent en ſa faveur toutes les prétentions de la Reine d'Angleterre & déclarerent la ſucceſſion des Comtes indiviſible." Les villes donnerent leurs pleins pouvoirs à Guillaume pour terminer cette importante tranſaction. Enfin les articles en furent ratifiés quelque tems après par le Roi Edouard, qui cherchait à s'attacher de nouveaux alliés contre Charles V, Roi de France qui lui enlevait toutes ſes conquêtes. L'Empereur donna enſuite à Albert l'inveſtiture de Comte de Hainaut, de Hollande, de Zéelande & de Seigneur de Friſe: il ordonna à tous les Habitans de le reconnaître pour tel. Cette injonction mandiée par Albert ne fit que montrer ſon impuiſſance & celle des Céſars. On lui refuſa conſtamment ce titre juſqu'à la mort de ſon frere.

1364.

Boxh. op Reigerſb. 68.

Rym. III. 197.

Schannat. Vindem. litt. II. 143.

1371.

Etat civil & politique d'Utrecht.

Le peuple & les Nobles du territoire d'Utrecht n'augmentaient pas moins leur autorité aux dépens de l'Evêque. Ce Prince eccléſiaſtique jouiſſait à la verité des droits les plus brillans de la Souveraineté. Il nommait à tous les

offices & même à celui de Bailli d'Utrecht; il faisait la guerre & la paix, il battait monnoie, il éxerçait encore la puissance judiciaire; mais outre qu'il n'était que feudataire de l'Empereur, les Chanoines des cinq chapitres limitaient encore son autorité dans les transactions les plus importantes. Les Nobles & les villes s'ingérerent même peu-à-peu dans le gouvernement. On sait que le Pape s'était arrogé le droit de nommer l'Evêque. Jean d'Arkel, ayant été transferé à Liège, les cinq chapitres, les Bourguemaîtres, les Echevins & tout le conseil autorisé par les corps de métier, profiterent de la vacance du siège, pour tenir une assemblée. Ils conclurent à contraindre l'Evêque d'observer ponctuellement le serment qu'il devait prêter sur tous les articles de l'administration, de ne condamner, de n'emprisonner personne sans les procédures préliminaires, de n'engager aucun immeuble de l'Evêché. Jean de Vernenburg ayant été installé en 1364, commença par châtier les Seigneurs de Veelen qui faisaient le dégat dans l'Overyssel. Ceux d'Amersfoort aspirant à l'indépendance furent soumis. Le nouveau Prélat faisait trembler les rébelles & respecter sa puissance; mais il se suscita de dangereux ennemis. Plusieurs nobles d'Overyssel qu'il avait

Mut. de Nob. 159. 260. 777. *Heda.* 144. *&c.*

Mier. ch. III. 161.

Sligtenh. 246.

ruinés, exilés & excommuniés, le surprirent à Goor, massacrerent une partie de son cortège & après avoir sans doute extorqué une absolution en bonne forme, suivant la coutume des tems, ils lui firent payer une rançon si forte, qu'il fut obligé d'engager tous les châteaux & les revenus du bas Evêché à ceux qui avancerent la somme. Pour comble de malheur, le Comte de Hollande vint le persécuter pour être payé de 3700 livres, qui lui étaient dûes sur le fort de Vreeland. L'infortuné Prélat succomba sous le poid de tant de disgraces. On observe qu'Arnold de de Hoorn, que le Pape lui substitua, fut obligé de jurer à son installation le maintien de tous les droits, statuts, loix, libertés & privilèges de la ville. Ce Prélat n'était cependant pas timide. Bienloin d'accèder aux demandes du Duc Albert, il confia la garde du château de Vreeland à Zweder de Gaasbeek, son neveu. Les Hollandais n'ayant pas voulu se contenter d'une partie de la dette; le clergé, les nobles & les députés des villes de la Province d'Utrecht en furent indignés. Ils s'assemblerent, & réunirent leurs voix pour déclarer la guerre aux Hollandais.

Dumb. An. II 134. 305. *Villaret. X.* 92. *Mier. ch.* 261.

1374.

Les Trajectins coururent aux armes;

Guerre des Trajectins & des Hollandais.

Woerden fut insulté, Weesp, Muiden & plusieurs places le long du Vegt emportées. Albert introduisit, d'un autre côté, garnison Hollandaise dans le fort de Vreeland. Celui de Gildenburg, construit sur le Vegt par les corps de métier d'Utrecht & confié à Jean de Klaarenberg qui s'était engagé à le défendre, tant qu'on lui fournirait de l'*artillerie*, fut perdu & regagné. Les parties belligérantes après s'être épuisées encore quelque tems par de petites hostilités entrerent en négociation. On convint que Gildenburg serait démoli, que l'Evêque garderait Vreeland & fournirait au Duc Albert 50 Ecuyers & 50 hommes d'armes, six semaines durant.

Joan. a Leid.

Mat. de Jur. glad. 238.

Grande charte d'Utrecht.

L'Evêque s'attacha ensuite à réprimer les Nobles & à rentrer dans les châteaux engagés. Il fut, en 1379, transferé sur le siège de Liège; mais la charte qu'il donna en 1373 à la Province d'Utrecht est d'autant plus remarquable, qu'elle fut jurée par tous ses successeurs dont elle limite singulierement la puissance. Il reconnait que les subsides qu'il avait levés pour dégager plusieurs fortereſſes, sont des dons purement gratuits. Il promet aux Ecclésiastiques, Chevaliers, Ecuyers & Villes de la Province, de ne pas fouler les châteaux en deçà de l'Yssel, d'y

entretenir une bonne garnison, de renoncer à plusieurs taxes, de rendre justice à un chacun, pourvu que le clergé jouisse de ses privilèges, de n'entreprendre aucune guerre sans l'aveu des trois ordres. Il délie ses sujets de l'obéissance qu'ils lui doivent, s'il manque à aucun de ces articles. Non-seulement le clergé & la Noblesse, mais les députés des villes d'Utrecht, d'Amersfoort & de Rhenen, scellerent ce traité qu'on peut nommer la *Grande Charte* d'Utrecht. On y voit les trois ordres du Clergé, des Nobles & des Villes, ensuite appellés les Etats d'Utrecht. Les villes de Montfoort & de Wyk te Duurstede appartenaient encore à des Seigneurs particuliers: ce n'est que dans le siècle suivant que nous les verrons incorporées à la même Province.

Utrecht Plac. B. I. 29.

Mat. Nobil. 776.

Buurm. Utr Jaarboek. I. 152.

En suivant le cours agité des révolutions historiques d'Utrecht, on voit l'Evêque & ses sujets continuellement sur le qui vive, l'un pour exercer une autorité fondée sur des concessions anciennes & authentiques, les autres pour empiéter sur ses droits & secouer un joug onéreux & humiliant. On voit le Prélat, souvent armé, quelquefois le plus faible & toujours odieux. Ainsi, malgré l'ignorance & la superstition, les Trajectins paraissaient sentir que

Causes morales des guerres civiles d'Utrecht.

le gouvernement ſacerdotal eſt contraire aux diſpoſitions de la nature. Il y a, en effet, dans les miniſtres de la religion, je ne ſais quoi de faible, on eſt ſi accoutumé à confondre leur débilité avec celle des femmes & des enfans, que leur domination ne ſemble pas faite pour des hommes. Il eſt vrai que leur état a quelque choſe de céleſte, de ſublime, d'impoſant. Mais, on eſt ſi porté à les mépriſer & du mépris le plus inſultant, lorſqu'ils n'en pratiquent pas les devoirs, ce qui n'arrive que trop ſouvent; l'humilité chrétienne qu'ils doivent prêcher, ſur-tout par l'exemple, ſemble jurer ſi fort avec le luxe & le faſte des vanités mondaines, compagnes inſéparables de la puiſſance & des richeſſes; qu'avec toute la ſubordination & la crainte religieuſes que les pontifes inſpirent, les peuples les plus ſuperſtitieux ont peine à s'accoutumer à leur joug politique. Voilà la ſource des guerres éternelles entre les Trajectins & leur Evêque. Et ſi, chez d'autres peuples, les mêmes cauſes n'ont pas produit les mêmes effets, c'eſt que, & j'aime à le répéter, c'eſt qu'il m'a paru que la liberté a été, dans tous les tems, l'eſprit dominant des Provinces dont j'écris l'hiſtoire. Elle parait appartenir à leur latitude, à leur ca-

ractere altier & flegmatique. Le moindre eſclavage était pour eux un état violent; on a vu même le gouvernement populaire après s'y être gliſſé ſubitement, s'y établir, ſans enfanter aucun déſordre, comme dans ſon élement naturel. Ce qui confirme ces obſervations ſur le gouvernement épiſcopal, c'eſt que les Comtes de Hollande, après avoir augmenté leur puiſſance d'une maniere plus illégale, ſouvent même contre les réclamations des Empereurs, jouiſſaient néanmoins d'une autorité, généralement plus ſolide & plus réverée. *Vol. I. p. 305.*

Alors le calme de la Hollande n'était gueres troublé que par des tumultes civils à Delft & à Haarlem, preſque auſſitôt étouffés qu'excités, & par quelques guerres privées. Les Seigneurs de Brederode & d'Egmond, après avoir pratiqué ſur le territoire l'un de l'autre, les dégats & les brigandages alors uſités, ſe réconcilierent, intimidés par les ménaces d'Albert. Le Duc déclare dans l'acte du traité, que de tels procédés entre ſes ſujets & dans ſes états ſont extraordinaires; il inſinue que le droit de s'égorger avec ſes ennemis, ſelon les formalités réquiſes, n'appartient qu'à lui ſeul. Cette défenſe n'empêcha pas les animoſités particulieres d'éclater de tems en

Guerres particulieres.

Mſ. B. G. 1486. C. R. à Leide, chez Mr. v. Alphen. p. 20. 27.

Mier. ch. III. 171. 365.

H. 3, 81. 94. 97. 4, 10. 21. 26. tems en hoſtilités atroces. En 1384, les châtimens purent à peine étouffer des querelles ſanglantes entre ceux de Leide & pluſieurs nobles. En 1385, les Bourgeois de Dordrecht furent condamnés à une forte amende pour avoir inſulté les villes de Zevenbergen & de Gorinchem. En 1388, les Seigneurs d'Arkel & de Vianen ſe déclarerent & ſe firent une guerre furieuſe & funeſte. Malgré les répréſentations pacifiques du Duc, ils ne ſe réconcilierent qu'après s'être épuiſé & ruiné l'un & l'autre, par les meurtres, les incurſions, le ravage & l'incendie.

Joan, a Leid. Mſ. de Mr. v. Alphen. M. p. 9. C. r. p. 95. 103. 117.

Guerre de Flandre.

La Flandre était alors déchirée par des révoltes bien plus effrénées. Le Comte, Louis de Male, ainſi que tous les Princes noyés dans les plaiſirs & le luxe, écraſait le peuple par des exactions tiranniques. Il n'avait ni les lumieres qui guident, ni la fermeté qui fait reſpecter l'autorité. Les Flamands, voulant jouir de l'abondance & de la proſpérité, fruits de leur commerce induſtrieux, naturellement fiers & ennemis du joug, commencerent par le haïr & finirent par le mépriſer. Les Gantois preſſés de fournir des ſubſides pour la dépenſe d'un tournoi, répondirent hardiment: qu'une ville libre ne doit ſe laiſſer extorquer aucun impôt. Ils ſe révoltent ouvertement, ils ſe

1376.

Meyerus. Aegidius de Roya.

choisissent des capitaines, & pour se distinguer des partisans du Comte, ils arborent des chaperons blancs, signal d'association, de ralliement & de guerre déclarée. On observe qu'ayant assiégé la ville de Dendermonde; Théodorik de Brederode, noble Hollandais, qui était au service du Comte Louis, leur opposa une résistance si vigoureuse, qu'ils furent obligés de précipiter leur retraite. On tenta inutilement de réconcilier le Prince & les sujets. Le Duc Albert épousa la querelle du Comte Louis. Mais les Hollandais & les Zéelandais, ne consultant que l'intérêt de leur commerce, firent entrer dans Gand, des convois de bierre, de poisson & d'autres denrées. Les défenses formelles du Duc ne les arrêterent pas. Les Gantois, sous la conduite du fils du celèbre Artevelle, si renommé dans l'histoire des troubles de Flandre, armerent plusieurs vaisseaux qui croisaient la côte pour assurer les passages: on prétend même que sans les approvisionnemens de farine & de biscuit fournis par les Hollandais, Gand, ville alors immense & si peuplée qu'elle pouvait armer quatre vingt mille combattans, aurait été réduite à la disette. Le Duc Albert tenta de ménager avec d'autres Princes des Païs-bas une réconciliation; mais les propositions ré- 1381.

voltantes du Comte la rendirent infructueuse. Louis, ensuite vaincu & fugitif, implora le secours de Charles VI, Roi de France. La bataille de
1384. Rooſebeek terrassa les Gantois. Les Français remporterent sur eux la victoire la plus éclatante. Mais la mort prématurée du Comte l'empêcha d'en recueillir les fruits. Il n'est pas inutile de remarquer que le traité, par lequel le Duc de Bourgogne, son successeur, se réconcilia les Gantois, fut ménagé & signé par le Duc Albert.

Corps dipl. II. 198.

La Gueldre passe à la famille de Juliers.

La Gueldre venait d'être le théâtre des révolutions les plus rapides. Edouard avant de consommer son mariage, avait péri, en 1371, en combattant les Brabançons. Reinoud son frere, n'était sorti de prison que pour mourir, quatre mois après, sans laisser d'héritiers. Les Hekeren proclamerent aussitôt Mathilde, sœur des deux freres, épouse de Jean de Chatillon, Comte de Blois, Seigneur de Gouda & de Schoonhoven, lequel se qualifia Duc de Gueldre. Mais les Bronhorst jetterent les yeux sur Guillaume, fils du Duc de Juliers & de Marie aussi sœur de Reinoud & d'Edouard. La Gueldre resta long-tems divisée entre les deux partis. Celui de Guillaume fut ordinairement le plus fort.

Pontanus.

Mat. de Jure Glad. 239.

fort. Les cruautés recommencerent de part & d'autre avec la même fureur qu'auparavant. Un des chefs ôsait se nommer l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde. En 1378, le jour même de Pâques, il y eut dans la ville de Thiel un combat ou plutôt un massacre horrible; plusieurs nobles perdirent la vie. Guillaume étant devenu Majeur, intéressa les Hollandais à sa cause en épousant Catherine, fille du Duc Albert. Enfin ayant reçu l'investiture de l'Empereur Wenceslas, il se fit reconnaitre par-tout. C'est ainsi que la Gueldre, après avoir été gouvernée plus de trois siècles par la maison de Nassau, passa à celle de Juliers.

Moitié piété, moitié ardeur guerriere, Guillaume vole aussitôt aux expéditions militaires des Chevaliers Teutoniques occupés à convertir & à subjuguer la Prusse avec le fer & le feu. En 1386, il prit pour la seconde fois la ville de Graave sur Jeanne, Duchesse de Brabant qui implora le secours du Roi de France, son allié. Il fit plus encore: il accepta l'alliance de Richard II, Roi d'Angleterre, lui promit hommage, lui jura de le défendre envers & contre tous; il excepta cependant le Duc de Juliers, son pere & Albert qu'il nomme *Duc de*

Expéditions de Guillaume I, Duc de Gueldre.

Rym. III. 5. 85. 90.

Hollande, il s'engagea à déclarer la guerre à Charles, qu'il appelle uſurpateur du Royaume de France. L'imprudent Guillaume éxecuta toutes ces différentes promeſſes. Devenu Vaſſal à gages de l'Anglais, il ôſa défier le Roi de France par un Héraut, qui vint à Paris & qui *reçut*, ſelon l'uſage, *un gobelet d'argent peſant quatre marcs & cinquante francs dedans.* Mais le Roi de France ayant envahi ſubitement avec ſes troupes, les états de ſon téméraire aggreſſeur, le Duc de Juliers vint implorer la clémence du vainqueur pour ſon fils, qui, diſait-il, *était un fol.* Guillaume épouvanté demanda à genoux pardon de ſa faute, renonça à l'alliance avec l'Anglais & rendit ſa derniere conquête à la Ducheſſe de Brabant.

Villaret. XI. 4. 59.

Etat du païs à la mort de Guillaume V.

Le Comte de Hollande mourût dans le tems de ces négociations au château du Quefnoy, dans le Hainaut, en 1389. C'eſt une fatalité digne d'être remarquée, que dans ce même ſiècle, la même maladie, l'égarement d'eſprit, ait attaqué préciſément quatre Princes: Reinoud I, Comte de Gueldre en 1318, Guillaume V, Comte de Hollande en 1357, Charles VI, Roi de France en 1392 & l'Empereur Wenceslas. On voit de plus en plus ſous l'adminiſtration de Guillaume V, ou de ſes Tu-

1389.

Ann. de l'Emp.

teurs, combien l'ancienne marche politique était changée. D'après le syſtême alors généralement adopté de réunir les différens fiefs ſous une ſeule tête, de poſer conſtamment, dans les tranſactions féodales, la clauſe poſitive de reverſion ou d'inaliénation, on commence à entrevoir les cauſes qui préparaient ſous main la grandeur des familles qui engloutirent enſuite peu-à peu tout le païs dans d'autres états. Dominés également par l'eſprit de liberté & par le reſpect pour d'anciennes entraves, on voit d'un côté le peuple arrêter & limiter la puiſſance ſouveraine & d'un autre, n'oſer conſtruire des écluſes & des édifices publics ſans la permiſſion du Prince qui s'achetait toujours. *Mier. III. 165. & Paſſim. in aliis.*

Alors l'eſprit humain cherchait à ſecouer l'antique rouille de l'ignorance & de la barbarie. La protection accordée aux ſavans excitait le goût des lettres. Si on conſidère les tems & le peu de moyens qu'on avait pour acquérir de vraies lumieres, les noms des ſavans qui firent des efforts pour éclairer leurs contemporains, paraiſtront non moins dignes d'être conſervés que ceux de la plupart des grands & des Princes, toujours dévorés d'un égoiſme ambitieux & ſouvent funeſte. Jean Beka, hiſtorien d'U- Science & ſavans.

trecht, le Dr. Clutius ou Olout de Haarlem floriſſaient alors. Mais le ſavant le plus célèbre eſt, ſans contredit, Philippe de Leide, qui, après avoir profeſſé dans l'univerſité de Paris, devint Sécrétaire du Duc Guillaume, fut chargé de pluſieurs négociations importantes & comblé de faveurs. Son livre intitulé : *de curâ reipublicæ*, eſt ſupérieur à la plupart des ouvrages des auteurs de ſon ſiècle. L'auteur, à qui on attribue communément l'Imitation de J. C., ce livre tout de ſuc & de feu, chef d'œuvre de l'enthouſiaſme divin, l'élixir de la morale évangelique & de la piété chrétienne, en un mot Thomas à Kempis enſeignait dans le même tems à Déventer, où il y avait une école célèbre.

Pont. 399.

Etat de l'induſtrie.

Mais c'eſt vers la perfection des arts méchaniques, que l'eſprit humain faiſait des efforts déjà heureux. On trouve à Dordrecht juſqu'à 32 corps de métiers claſſés & diſtingués. L'émulation, l'encouragement, les franchiſes, tout tendait à inſpirer & à étendre l'eſprit d'induſtrie. Le Duc Albert donna aux monnoyeurs de Hollande & de Zéelande, le privilège de n'être jugés que par leurs *Prévot* & *Jurés*, excepté pour les crimes de viol, de meurtre, de larcin. Le Roi d'Angleterre attira alors dans ſon Ile trois

En 1367. *Balen.* 76. *Mier. Ch. Ill.* 207.

ouvriers de Delft, habiles dans l'horlogerie. La puiſſance acquiſe par le commerce fut telle, qu'Amſterdam, Enkhuiſen, Wieringen & la Brille en Hollande; Staveren & Hindeloopen en Friſe, ainſi que pluſieurs autres villes des Païs-bas aiderent Albert, Roi de Suède à ſe maintenir ſur un trône d'où la nation avait précipité le tiran Magnus. Le Monarque leur aſſure en recompenſe ſur le territoire de Schoonen, ainſi qu'en Dannemark qu'il eſpérait conquérir, des comptoirs, des établiſſemens & le privilège de ne dépendre que de leur *Protecteur* ou Conſul. Il les affranchit de cet horrible droit de *bris* & de *naufrages*, qui ſouille encore aujourd'hui le code de quelques peuples ſoi-diſant policés. Les mêmes villes jouiſſaient déjà depuis pluſieurs années de tous ces Privilèges en Suède & en Dannemark. Mais rien ne prouve d'une maniere plus éclatante le crédit & la puiſſance des principales villes de nos Provinces, que leur influence dans la fameuſe ligue anſéatique, dont-elles étaient membres. Jamais le commerce ne produiſit une confédération ſi puiſſante. Elle avait commencé vers le milieu du treizième ſiècle entre les villes de Lubek & de Hambourg, pour protéger leur négoce reſpectif. Les a-

En 1368. *ib.* 239. Crédit.

Mſ. E. L. 25. C. 71. *chez M. v. Alphen. Amſterd. Geſch. II.* 159.

Ligue Anſéatique.

vantages de cette association y attirerent peu-à-peu jusqu'à quatre vingt des cités les plus florissantes semées dans les vastes contrées qui s'étendent du fond de la Baltique jusqu'à l'Escaut. Cette ligue forma le premier système régulier de commerce qui ait été connu dans le moyen âge & le continua, en suivant des loix communes faites dans des assemblées générales. Son alliance fut recherchée par les plus grands Monarques ; elle fut même leur inspirer une crainte respectueuse, en châtiant l'insolence de celui de Dannemark, Waldemar III. Dans cette guerre une partie de la flotte confédérée s'était embarquée à Kampen en Overyssel. Dans les congrès tenus, en 1370, à Cologne & à Stralsund, où la ligue donna la paix à ce Roi, on rencontre les noms de plusieurs villes de nos sept Provinces qui, (comme on sait) n'en formaient alors que cinq : Dordrecht, Amsterdam, Briel pour la *Hollande* ; Middelbourg, Ziriczée, Arnemuiden pour la *Zéelande*, Staveren pour la *Frise*, Utrecht, Déventer, Kampen, Zwoll, Hasselt & Groningue pour *l'Evêché*, Zutphen, Harderwyk, Elburg pour la *Gueldre*. Ces détails précieux ne sont point des digressions, puisqu'ils tiennent aux progrès de la liberté &

Charl. V. Intr.

Mall. hist. de Dann.

Friesl. ch. 233. 234. 237.

du commerce d'un peuple dont le crédit, on pourrait preſque dire l'exiſtence ne roule que ſur ces deux pivots. Ces obſervations ſont encore pour le lecteur des lieux d'azile & de repos après la courſe pénible de tant d'évenemens orageux. Ce tableau conſolant doit ſoulager l'humanité ſi ſouvent gémiſſante, ſi ſouvent effarouchée du récit douloureux des crimes & des malheurs.

ALBERT.

Conduite d'Albert.

1389.

LA mort de Guillaume ne produisit aucun changement dans l'Etat. On ne s'en apperçut qu'aux démarches d'Albert pour se faire inaugurer. Les Nobles & les Villes le proclamerent Comte. Mais ce titre n'ajouta rien à son autorité. Elle aurait eu cependant besoin d'être raffermie par le respect; car, depuis la mort de son épouse Marguerite en 1386, Albert s'était suscité de dangereux ennemis par l'irrégularité de sa conduite. Il avait jetté les yeux sur une Demoiselle, nommée Adelaïde de Poelgeest, qui [illegible] qui aurait les graces à la jeunesse & l'esprit à la beauté. Albert fut séduit d'autant plus facilement qu'il était encore dans la vigueur de son âge. Il soupira, & comme les Princes ont une éloquence rapide en amour, il la détermina bientôt à accepter un appartement dans le Palais des Comtes à la Haye où il faisait ordinairement sa résidence. La passion l'aveugla absolument. Il n'agissait, il ne voyait plus par lui même. La favorite devint la dispensatrice de toutes les faveurs, qui ne coulerent que pour les Cabelliaux

Adelaïde de Poelgeest Maîtresse d'Albert.

Joan. a Leid. 37.

qu'elle protégeait. Les Hoeks ſi indignement ſacrifiés ne ſongerent pas qu'ils n'avaient rendu ſervice au Duc que pour leur propre intérêt. Ils ſe crurent outragés, ils méditerent une vengeance éclatante.

Guillaume, Comte d'Ooſtervant, fils du Duc Albert était à la tête des mécontens. La ſoif de commander le dévorait. Il ne voyait qu'avec frémiſſement & indignation les rênes de l'Etat dans des mains impures. Enfin les conjurés ſe réunirent. La nuit du 21 au 22 Septembre fut choiſie pour l'exécution de leur noir complot. Le glaive à la main, ils ſe précipitent dans le Palais, immolent Guillaume Kuſer qui s'oppoſe à leur fureur, pénétrent juſques dans la chambre d'Adelaïde & ne la laiſſent qu'après l'avoir vue expirer ſous leur fer meurtrier. Le crime conſommé, ces infâmes aſſaſſins ſe dérobent aux recherches, en ſe ſauvant de la Haye. Elle eſt aſſaſſinée. 1390.

Albert n'oſait les pourſuivre. Il dévorait dans un ſilence craintif le plus amer des outrages, le plus ſanglant des affronts. Il ſavait que les coupables étaient puiſſans & nombreux Il n'ignorait pas que ſon fils les avait avoués. Enfin Conrad Kuſer, pere du Maître d'Hôtel aſſaſſiné, demanda juſtice avec tant d'inſtance, que cinquante quatre Troubles.

nobles, qui s'étaient trahis par leur évaſion précipitée, furent déclarés dignes de mort & leurs biens confiſqués. On comptait parmi eux les Burgraves de Leide & de Montfoort, les Seigneurs d'Aſperen, de Haamſtede, de Polanen & de Duivenvoorde. Bienloin d'écouter le Comte d'Ooſtervant qui demandait leur grace, Albert autoriſa tous ſes ſujets à tuer quiconque aurait commis un meurtre. Il donna aux Baillis & aux Juges, un ordre pour arrêter tous ceux qui s'étaient ſauvés à la ſuite de l'aſſaſſinât de Kuſer. Le malheureux Prince rougiſſait encore de nommer l'infortunée Adelaïde dont la cataſtrophe était cependant la véritable cauſe de ſon courroux. D'Ooſtervant trembla lui-même pour ſa perſonne; il s'enfuit à Bois le Duc, & le château d'Altena où les conjurés s'étaient réfugiés, ayant été pris, il ſe retira à la cour de France, où Guillaume Eggert, riche négociant d'Amſterdam lui fournit dequoi ſoutenir ſon rang. On remarque que le jeune Prince étant devenu Comte de Hollande n'oublia pas ſon ancien bienfaiteur. Il lui donna la charge de grand Tréſorier, la Seigneurie de Purmer & la permiſſion de conſtruire un château qui a été le commencement de la ville de Purmerende.

Boxh. op Veld. 183. *Handv. v. Oudew.* 300.

Mier. III. 601. *Mat. An. V.* 575.

Fuite de Guillaume.

1393.

Mier. IV. 157. 160.

La colere avait engagé le Duc à jetter les yeux sur Jean, le second de ses fils, qui s'étant fait élire Evêque de Liège à l'âge de seize ans, mais sans pouvoir être installé, avait conçu beaucoup de dégout pour l'état ecclésiastique, & encore plus, depuis que son frere était en disgrace. Cependant Albert, craignant sans cesse l'effervescence inquiéte des nobles qu'il avait châtiés, imagina de les détourner des révoltes domestiques en les occupant à une expédition étrangere. Tout l'engageait à tourner ses forces contre les Frisons; mais comme il n'était rien moins que guerrier, il ne tarda pas à se réconcilier avec son fils Guillaume, dont l'ame bouillante ne respirait que des expéditions militaires. L'accomodement fut conclu en 1394, & revêtu du sceau de plusieurs villes. Froissart, le meilleur des Historiens du tems & sujet du Duc, puisqu'il était du Hainaut, raconte que les Princes Français ayant invité le Comte d'Oostervant à marcher contre les Othomans qui ménaçaient la Hongrie; son pere lui parla de la sorte: „ Guillaume puisque tu as la volonté „ d'aller en Hongrie & Turquie con„ tre gens qui jamais ne nous forfi„ rent, nul titre de raison tu n'as que „ pour la vaine gloire de ce monde.

Son retour. *Priv. V. Briel.* 49.

Mſ. de M. v. Alphen. Mier. ch. 643. *&c.* 682. 600.

„ Laisse nos cousins de France faire
„ leur entreprise & fais la tienne : vas
„ plutôt en Frise & conqueres notre
„ héritage." L'occasion ne pouvait être plus favorable.

Etat de la Frise.

Depuis un demi siècle, enfin depuis la mort funeste de Guillaume IV, les Frisons avaient joui, dans une sécurité parfaite, de leur éternelle idole, la liberté. Les cités ne dépendaient que des Magistrats, les campagnes & les villages que des Nobles, appellés *Grietmans*. Ils représentaient les Centeniers des anciens Germains, éxerçant comme eux la puissance civile & militaire. Ils ne se disaient relever que de l'Empereur, dont ils redoutaient peu l'ambition éloignée & impuissante. A l'exemple des nobles de Hollande, ils bâtissaient des châteaux, où ils se cantonnaient pour affermir leur puissance plutôt que celle des loix. Peu-à-peu l'égalité & l'ordre disparurent. Le gouvernement dégénéra en une cruelle Aristocratie. L'héroïsme patriotique, l'ame des gouvernemens populaires, fit place à l'intérêt personnel. Et comme il n'y avait point de loix pour règler ou reprimer les citoyens ambitieux, la patrie fut bientôt en proie à mille petits tyrans, qui lui déchirerent les entrailles. En un mot dans le même tems que la Hol-

V. d. Schelling Tiendrecht. II. 2.

Friesl. ch. 283.

lande était agitée par les Cabelliaux & les Hoeks, les Frisons se réunirent en deux seules factions, en *Schieringers* & en *Vetkoopers*. Ceux-ci étaient les familles les plus nobles & les plus puissantes; les autres étaient en général composés du peuple. Les Moines & les Ecclésiastiques se partagerent entre les deux partis. Forts par leur nombre, leurs richesses & le respect des peuples, ils attisaient partout le feu dévorant des factions. L'ignorance & la dissolution formaient leur caractere; l'insolence la plus scandaleuse, & la plus effrénée, leur conduite. En 1332, les convers du couvent de Lidlum, indignés que leur Abbé entreprit une réforme, le firent boire malgré lui avec excès; de-là prenant occasion de lui reprocher sa débauche, ils l'accuserent d'être un négromancien, d'avoir fait pacte & d'entretenir commerce avec le diable. Puis l'ayant accablé de coups, ils finirent par lui ôter la vie en le jettant par les fenêtres. Ce qui montre combien les loix avaient peu de pouvoir, c'est que ces scélérats ne furent punis que par une émeute des nobles d'alentour qui fondirent sur le couvent, le razerent & s'en partagerent les dépouilles & les biens. Point d'assemblées où les juges fussent obligés de rendre compte de

Mat. Am. 4. 161.

Factions des Schieringers & des Vetkoopers.

Ocko Sch. 141.

Sibr. Lev. 553.

Friesl. ch. 285. leur conduite. L'exécution d'une sentence ressemblait plutôt à l'attaque violente d'un ennemi qu'à des procédures juridiques, faites pour maintenir l'ordre & le repos. Elle était commise aux personnes léſées & à ceux à qui le juge ordonnait, à son gré, de leur prêter main forte. On ne connaissait aucune forme réguliere d'administration. Chacun savait seulement qu'il devait être libre, & le mot sacré de liberté servait de prétexte aux plus affreux brigandages. La force règnait seule. C'est envain que dans une diète générale convoquée à Groningue en 1361, on fit des réglemens pour le maintien de la paix & de la liberté. En 1381, Occo de Broek ou Broekmeer, noble Frison n'ayant pas été le plus fort dans une guerre contre plusieurs Nobles, se retira en Hollande; &, pour intéresser le Duc Albert à son parti, il lui céda la féodalité de tous les biens qu'il avait au-delà de l'Eems, en Frise & autour de Groningue.

Mat. An. IV. 155. 160. *Schot.* 200.

Armée formidable du Duc Albert.

Telle était l'anarchie déplorable où les factions avaient plongé la Frise, lorsque le Duc Albert invita ses sujets & ses voisins à lui fournir des soldats pour en faire la conquête. Les Français & les Anglais, ennuyés d'une paix qui ne leur permettait plus de s'entr'égorger, volerent à cette expédition: les

premiers ſous la conduite des Comtes de St. Paul & de Namur; les ſeconds commandés par le Comte de Cornouaille. Toutes les villes de Hollande & de Weſtfriſe fournirent des troupes & des vaiſſeaux. Ziericzée en arma 25; Haarlem 150; Rotterdam 45; Schiedam 25; Gouda 40; Dordrecht 25; Alkmaar 26; Hoorn 25; Akerſloot 10; Amſterdam 50, ſans compter les gros; Enkhuiſen 26; Naarden 22. On vit alors quelle impreſſion le dernier échec reçu en Friſe avait encore laiſſé dans les eſprits. Guillaume de Kroonenburg qui ſoufflait par-tout la fureur militaire, s'attira la haine univerſelle des femmes & des filles Hollandaiſes. Froiſſart témoigne que celles de Hainaut donnerent toutes les démonſtrations du déſeſpoir & de la douleur la plus vive; elles fondaient en larmes. Elles firent même toutes les tentatives imaginables pour s'oppoſer au départ de leurs maris & de leurs amans.

Rym. III, 101. *Van Loon. Aloud. Reg.* 378. *Froiſſ. Vol.* 4. *p.* 217. 222.

Depuis long-tems les Friſons s'attendaient à une invaſion étrangere. En 1395, une partie avait fait alliance avec Frédéric de Blankenheim qui avait été élu Evêque d'Utrecht après la mort de Florent de Wevelikhoven, Succeſſeur d'Arnold de Hoorn. L'Evêque leur promit la paix avec cette clauſe ſinguliere de la maintenir pendant *mille*

Alliance des Friſons avec l'Evêque d'Utrecht.

ans & un jour. Il laiſſait à ceux de Groningue & de Drente leur ancien droit coutumier. Il s'engageait à ne pas
Friesl. ch. augmenter les fortifications de Koeverden dont il s'était rendu maître, à n'y placer que des officiers avoués par ceux de Friſe & de Drente. Il promettait de ne laiſſer paſſer aucune troupe étrangere & de ne donner aucune aſſiſtance au Duc Albert. Amersfoort, Déventer, Kampen & Zwol en ſcellerent les articles ainſi que la ville & les cinq chapitres d'Utrecht. C'eſt ſans doute cette confédération qui détermina Albert à entrer par mer dans la Friſe.

Querelle entre les Hollandais & les Anglois à Enkhuiſen.

Pendant que les troupes attendaient les Français à Enkhuiſen où l'on devait s'embarquer, la longue animoſité des Anglais & des Hollandais ſe réveilla à la vue les uns des autres; elle éclata en une diſpute ſanglante où les

1398 (*)

(*) En conſultant quantité d'actes donnés à l'occaſion de cette expédition, on voit avec la derniere évidence que la date en doit être fixée à l'année 1398, & non pas au mois d'Août de 1396 : tems auquel le Comte de St. Paul était employé dans des négociations avec l'Angleterre. Voy. *Froiſſart.* Voyez encore *Charterboek v. Friesl.* 259. 270. &c. *Mier.* III. 649. 650. & *Heda* 265. Le témoignage de quelques chroniques ne ſaurait balancer celui d'une multitude d'actes publics & conſignés.

Hollandais furent vainqueurs. Le Comte d'Oostervant eut beaucoup de peine à étouffer les dissensions & dès que les Français furent arrivés, on mit à la voile pour le Kuinder sur la côte de Frise où la descente devait se faire.

C'est envain que Juwe Juwinga, noble Frison, vieux guerrier, conseilla à ses compatriotes de se cantonner dans les châteaux & les places fortes, laissant un ennemi trop formidable dans l'action par la supériorité du nombre, épuiser sa fureur sur les villages & les campagnes abandonnées & consumer ses forces par l'impossibilité d'y subsister. Emportés par une confiance téméraire & présomptueuse, la plupart s'écrient: *qu'il vaut mieux mourir en Frisons libres que de vivre esclaves d'un maître étranger.* Divisés en trois bandes, ils courent se poster derriere une digue au nombre de trente mille, mal armés, n'ayant que leur valeur. Elle ne fut pas suffisante pour empêcher les troupes d'Albert de prendre terre. Une Frisonne habillée de bleu eut alors l'audace de s'avancer entre les deux armées. „Elle leva, dit Froissard dans „ son langage naïf, sa robe & sa che„ mise & montra son derriere aux „ Hennuyers, Hollandais, Zéelandais „ & à toute la compagnie qui voir la

Les Frisons vaincus.

„ voulait, en criant aucuns mots, ne „ fais pas quels ; ſi-non qu'elle dit: „ prenez là votre bien venue" Etait ce une ancienne ſuperſtition barbare ou un mépris des ennemis? Quoiqu'il en ſoit, les confédérés n'y virent qu'une inſolence téméraire, ils firent auſſitôt voler une grêle de traits & mirent enſuite cette malheureuſe en pièces.

Les Friſons défaits.

Le lendemain, les Friſons brûlant d'une ardeur farouche, ſe ſignalerent par des prodiges de courage. Accablés par le nombre, ils aimaient mieux ſe faire tous maſſacrer, que de ſe rendre. *Mourons Friſons libres, plutôt que d'obéir à un étranger:* tels étaient les paroles qu'ils répétaient juſqu'au dernier ſoupir. Ainſi le maſſacre dût être horrible. Le vainqueur courut enſuite tout le païs pendant cinq ſemaines, prenant les villes & les forts, brûlant les villages, ravageant les campagnes. Quelques Anglais n'ayant pour guide que leur avidité pour le pillage, allaient être forcés dans un château par les Friſons, ſi, dans un danger ſi preſſant, les Milices de Delft n'euſſent volé à leur ſecours & regagné la faveur du Duc en délivrant ces auxiliaires imprudens. Albert s'étant rendu maître de Staveren, y exerça la puiſſance légiſlative, & reçut l'hommage des Eccléſiaſtiques, des *Hovelings* ou Nobles, des Griet-

Staatsregt II. 23. Friesl. ch 281. 284.

mans, des Juges & des communes d'Oostergo & de Westergo. Les réglemens qu'il donna alors sont d'autant plus remarquables, qu'ils corrigent les vices d'administration dont nous avons parlé. Enfin Albert enleva le corps de Guillaume IV. qui fut transporté à Valenciennes. A la faveur des dissensions civiles, il se fit reconnaître dans une partie des Ommelandes par la faction des Vetkoopers. Mais, incapable d'entretenir plus long-tems une armée trop nombreuse dans un païs dévasté, il paya ses auxiliaires & revint en Hollande. *Ib.* 285.

Une pareille conquête pouvait-elle affujettir des peuples à qui l'amour de la liberté mettait les armes à la main? Les Frisons relevent bientôt leurs têtes impatientes du joug. Ceux d'Achtkerspelen brûlent deux des plus grands vaisseaux Hollandais, dont l'équipage les avait irrités par de cruelles extorsions. Les Schieringers des Ommelandes tombent sur la garnison Hollandaise à *Aitsum*, & en noyent tous les soldats dans le Dampster-diep. Eppo Netterfum, chef des Rébelles se sauve à Groningue & pratique une ligue qui est le premier traité d'union entre cette ville & les Ommelandes. On se promit d'attaquer les Hollandais à forces réunies, de leur disputer le terrein

Révolte des Frisons.

1329.

pied à pied, & de les harceler juſqu'à une entiere expulſion du païs.

Sans entrer dans le détail compliqué & monotone des différentes inſurrections des Friſons & des nouveaux projets de conquête faits par le Duc Albert, & même après avoir apprécié le récit des hiſtoriens & celui des corps diplomatiques, ſouvent contradictoire (*), il ſuffit de ſavoir que les Hollandais furent maſſacrés ou expulſés de toutes les places où ils avaient garniſon & qu'ils ne conſerverent en Friſe que Staveren, depuis long-tems accoutumée à leur domination.

1400.

Friesl. ch. 354. &c.

Il n'eſt pas même certain que Groningue ait, à la ſuite de ces invaſions étrangeres, ſubi le joug. Cette ville, quoique conſtamment ſous la dépendance de l'Evêque d'Utrecht, ainſi que les Ommelandes ou le païs d'alentour, ne laiſſait pas d'avoir une adminiſtration particuliere. Elle avait un Burgrave ou Gouverneur: charge héréditaire dans la ligne féminine. On en voit même juſqu'à trois dans le même tems. Bienloin que cette ville s'arrogeât aucune autorité ſur les habitans

Etat de Groningue.

Ids. Staatsregt. 405.

Ib. 407. 439.

(*) Conſultez Sicke Beninga & Jean de Lemmege & comparez leurs dates avec celles des Chartres de Hollande & de Friſe.

des Ommelandes, ceux-ci étaient quelquefois ses plus grands ennemis; vainqueurs dans une guerre, ils renversèrent même ses murailles. En 1371, on y rendait justice au nom de l'Evêque, dont les droits paraissent avoir été constamment regardés comme sacrés & authentiques. En 1395, l'Evêque Blankenheim entra dans la Drente en conquérant & s'y fit inaugurer. En 1399, il fut reconnu, soit dans Groningue, soit dans les Ommelandes & promit de les protéger avec fidélité & de respecter leurs franchises. Mais ce Prélat, devenu plus avide par ses différens succès, imagina d'étendre le cercle trop borné de sa puissance. A cet effet il se présenta, en 1401, devant Groningue, avec une armée. Mais après l'avoir assiégée inutilement pendant trois semaines, il fut obligé de se retirer. Ce n'est qu'en 1419, qu'il trouva moyen d'y rentrer.

Dumb. An. II. 343. *Mier. III.* 688.

Telle fut la suite d'une expédition annoncée dans toute l'Europe avec emphase, executée avec une armée formidable & les dépenses les plus exorbitantes. Bien loin de dicter des loix en maître, le Duc Albert se trouva réduit à traiter avec les Frisons & à ménager une suspension d'armes pour six ans; car il craignait, non sans raison, qu'ils ne se rendissent maîtres

Désordre des finances du Duc Albert.

1400.

Ib. 327.

de Staveren. Il craignait encore le Roi d'Angleterre avec qui ceux d'Oostergo & de Westergo venaient de faire alliance; ils avaient même accusé le Comte de Hollande d'entretenir à sa solde des pirates ennemis de Dieu & de tous les bons Marchands. Enfin le nerf de la guerre, l'argent lui manquait. Sa caisse était absolument épuisée; le fisc était dans un désordre affreux. Depuis dix ans que Jean d'Arkel, Stadhouder de Hollande avait la régie des Finances, il n'avait rendu aucun compte. Pour comble de malheur, Albert s'étant addressé à ce formidable Sur-intendant, celui-ci prit non-seulement cette demande pour une insulte, il ôsa encore envoyer un défi & déclarer la guerre & au Duc Albert & au Comte d'Oostervant. Rien n'était plus sérieux. D'Arkel était le fils du même d'Arkel dont nous avons parlé ci-dessus. C'était un de ces caracteres ardens & orgueilleux que la moindre contradiction met en flamme, despotiques à qui tout doit céder. Il avait chassé sa mere du territoire d'Arkel. Cette Dame n'avait pu recouvrer le château de Pirlepont, appanage qu'elle avait dans le Duché de Bar, que par une ruse. Elle s'y était glissée sous l'habit d'une pauvre femme & y avait ensuite introduit une troupe de soldats

Rym. IV. I. 3.

Jean d'Arkel déclare la guerre, au lieu de rendre Compte de la recette.

Handv. v. Oudew. 320. Joan. à Leid.

cachés par ſon ordre dans les environs.

L'impétueux d'Arkel commence la campagne en attaquant Oudewater où il eſt repouſſé; il force enſuite le château de Gieſſenburg & réduit le village d'Alblaſſerdam en cendres. L'année ſuivante il enleve un butin conſidérable du Krimpenerwaard; il bat les Habitans quoique aidés des milices de Dordrecht & de Schoonhoven. Ceux de Rotterdam & de Schiedam furent plus heureux. Ils lui arracherent les dépouilles des Hollandais & ſe retirerent preſque ſans perte quoiqu'ils euſſent eſſuyé une décharge d'artillerie. D'Arkel ſe vengea en portant la flamme dans Nieuwpoort. Hoſtilités. 1402.

Deux ans entiers, tout le païs fut en proie à ces funeſtes hoſtilités. Abandonné par le Souverain qui n'avait pas de quoi ſoudoyer des troupes, chacun laiſſé à ſa force naturelle, ſe défendait & ſe vangeait comme il pouvait. Enfin le Comte d'Ooſtervant vint à bout de lever une armée dans les provinces de Hainaut, de Hollande, Zéelande, Friſe, Clèves & quelques auxiliaires Trajectins & Anglais. Déſeſpérant de gagner l'Evêque d'Utrecht, Albert s'adreſſe à la ville. Il conclut avec les Bourguemaîtres, les Echevins & le conſeil ordinaire, un traité pour le quel *Mat. An. V.* 578. Le Comte d'Ooſtervant raſſemble une armée. 1403.

le Conſul & les cités de Hollande furent conſultés & donnerent leur approbation. Il partagea d'avance avec les Trajectins, les terres, les places, le butin & les priſonniers qu'on ſe promettait d'enlever conjointément au Seigneur d'Arkel. Et ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt qu'il eſt dit, qu'on laiſſera terminer à l'amiable, par des arbitres, tous les différens qui ſurviendront dorénavant entre les deux nations. Pour plus grande ſûreté, Dordrecht, Haarlem, Delft, Leide & Ziriczée revêtirent ces articles de leurs ſceaux, à la demande & requête du Duc.

D'Arkel attaqué.

D'Arkel, voyant tous ces orages s'accumuler ſur ſa tête, fait alliance avec pluſieurs Nobles d'Allemagne & de Gueldre; afin de gagner l'Abbé de Marienwaard, il ſe rend ſon vaſſal pour la Seigneurie d'Arkel. Pendant douze ſemaines, quelques-uns diſent même, vingt-deux, ſon château fut attaqué par toutes les forces du Comte d'Ooſtervant. Les plus rudes aſſauts n'avaient encore rien avancé, lorſque Jean, Elu Evêque de Liège vint joindre ſon frere au camp des Hollandais.

Accomodement.

Sa médiation produiſit un accord. Jean d'Arkel s'obligea à demander pardon à genoux au Duc Albert & au Comte Guillaume, & à arborer un jour entier le Drapeau du Duc ſur ſon château.

teau. Chacun se retira content: Albert pour avoir sauvé son honneur dans une affaire délicate, où il était cruellement compromis contre un sujet qu'il n'aurait jamais pû réduire; & d'Arkel pour n'avoir pas rendu ses Comptes. Les peuples furent seuls sacrifiés à ces guerres, suites de l'incapacité de leur Souverain; comme il arrive d'ordinaire. Mais dans les querelles de l'ambition, le sang des peuples est compté pour si peu!

Albert meurt insolvable.

Albert expira peu de tems après, le 12 Décembre, 1404, dans la soixantième année de son âge. Il mourut insolvable. Marguerite de Cleves, sa seconde femme, se soumit alors aux formalités les plus humiliantes. Elle parut, suivant la coutume du païs, devant le convoi de son illustre époux, sous des habits empruntés, une paille à la main qu'elle jetta devant le cercueil, pour montrer qu'elle renonçait à la succession. Ce qui est remarquable, c'est que, dans la même année, la Veuve de Philippe, Duc de Bourgogne, Beau-pere du Comte d'Oostervant, déposa dans une circonstance absolument semblable, sa ceinture, ses clefs & sa bourse sur le cercueil de son Epoux.

1404.

Polit. Reg. v. d Briel. 310.

Monstr. I. c. 19. f. 17. Pasq. Rec. 376.

Caractere d'Albert.

La conduite privée & publique d'Albert montre qu'il ignorait également les hommes & les affaires. Sa vie ne

fut qu'un tissu d'actes faibles & timides dont-il devint le jouet & ses peuples les victimes. Ame aussi vaine que lâche, il n'eut jamais porté la guerre aux Frisons, si son fils n'eut été capable d'en conduire les opérations. Il eut la bassesse de demander très-humblement pardon à Innocent VI, du mal que les Papes, ses prédécesseurs avaient fait à l'Empereur, son pere. Il signa une acte qui commence ainsi: „ Moi Albert, fils „ de Louis de Baviere, soi-disant autre„ fois Empereur & réprouvé par la Ste. „ Eglise Romaine." Prince indolent & mépriſé; on ôse assassiner sa maîtresse, sous ses yeux; & il ne pense à s'en vanger que par faiblesse. Son âme constamment subalterne ne s'anime qu'aux sollicitations de ceux qui étaient intéressés dans cette horrible tragédie. Obligé par l'indigence qui assiégeait son Palais; car autrement il n'y eut jamais pensé; obligé dis-je de s'informer de la recette de ses deniers, son Administrateur lui répond en lui faisant la guerre. On sait comment les peuples mépriserent ses ordres dans l'affaire des Gantois. Libertin scandaleux, il laissa plusieurs enfans naturels.

Annal. de l'Empire.

Affreuse dépravation des mœurs.

Sans doute que des mœurs si dépravées, ainsi que celles des autres Princes de nos Païs-bas; (Les Ducs de Gueldre & un Evêque d'Utrecht laisserent

des fruits d'un commerce criminel,) sans doute que de telles mœurs contribuerent à l'effroyable dissolution qu'on voit règner avec opprobre dans ce tems-là. Les désordres sont autorisés comme des besoins. Le nom de Bord..., celui de Stove, Etuve ou Bagno, étaient déjà connus. Nous n'adoptons pas l'assertion fausse de M. M. Buurman & Van de Wall, qui disent que cette infâme condescendance est un des soulagemens que l'Eglise Romaine permet à ses enfans pour éviter un plus grand mal; ce que nous savons, c'est que les Ecclésiastiques n'usaient pas moins de cette tolérance que les bateliers: sans doute parce que ceux-ci n'avaient pas le pouvoir & les autres le droit de légitimer les plaisirs. La police de ces singulieres institutions est remarquable. Quand un Hoëker, ou barque chargée de Merlus arrive, les jeunes gens de l'équipage peuvent aller oublier les fatigues de la pêche dans des Bagnos. Les Prêtres & les Clercs ne seront apprehendés dans les tavernes, les B..... & les Bagnos, que lorsqu'ils portent des armes, qu'ils se battent, excitent des querelles ou font le tapage. Ils se livraient en effet à des excès si criants, qu'à Delft on rendit une déclaration pour les arrêter dans les rües, lorsqu'ils trou-

Pontanus. Utrecht Jaarboek. 4. Ib. 36. Dord. Priv. 368. Mier. III. 690.

bleraient le repos public. Au reste, il est défendu aux filles de joie de roder, soit à la brune, soit la nuit, autour des églises pour y faire des recrues ou des indignités, sous peine d'être renfermées ou de perdre leur manteau. Quant à l'obligation où elles sont de s'exiler dans les petites rues écartées, on voit qu'à cet égard, ainsi qu'à bien d'autres, les choses n'ont pas changé. Le Viestege était un de leurs endroits privilégiés à Utrecht. Il est triste que pour faire connaître les hommes, la verité de l'histoire nous arrache ces récits dégoutans. Mais comme le tarif des mœurs est essentiellement celui de la liberté, comment sans ces peintures pourrait-on apperçevoir la chaîne des évenemens? Et dans le cahos d'un gouvernement où les loix étaient méconnues ou mépriſées, où l'administration semble avoir été une proie que le Souverain, les Nobles & le peuple s'arrachaient l'un à l'autre avec acharnement; comment appercevoir les causes de ce despotisme odieux dont on voit alors les traits les plus outrageans dans un privilège donné par Albert à des prêteurs sur gage de Middelbourg? Il vend à ces hommes soutenus par la misere publique & flétris par l'opinion, „ sa sauvegarde pour l'espace de vingt ans; sans qu'on puisse les „ inquiéter sur aucuns délits commis

Ms. Parch. L. V. 1390 -1401 C. E. p. 249. chez Mr. v. Alphen.

„ auparavant. Ils ſeront quittes d'un „ meurtre, ou plutôt ils peuvent le „ commettre, en lui donnant vingt-„ cinq livres tournois. Ils ne ſeront „ point obligés de rendre aux pro-„ priétaires des effets reconnus pour „ volés. On leur permet le port des „ armes par-tout; ce qui était défen-„ du aux autres citoyens. Si une per-„ ſonne du Sexe en revenant de chez „ eux pour quelque affaire, ſe plaint „ qu'on lui a fait outrage ou violen-„ ce, elle ne ſera point écoutée, quand „ même les Seigneurs Eccléſiaſtiques „ ou Séculiers s'intéreſſeraient à elle. „ On les déclare éxempts de tout Sta-„ tut ou ordonnance rendue par les „ Echevins ou jurés de Middelbourg, „ dans le terme mentionné." On frémit en liſant ces abus effroyables du pouvoir arbitraire. Non: ſi les peuples n'euſſent pas été énervés, ſi le vice ne leur eut pas donné des âmes & des corps d'eſclaves, jamais Albert n'eut ôſé ſe jouer ainſi de leurs vies & de leur honneur. S'il eſt encore des eſprits libres & républicains; qu'ils ſe livrent ici à leurs propres réflexions!.... Petits états qui vous gouvernez par vous mêmes, voyez ce que vous avez à attendre, en vous donnant un Maître! Mais qu'on ne ſe faſſe pas illuſion; toute nation qui ſe reconnaîtra

dans la peinture que mon pinceau fidel vient de tracer, n'eſt dès-lors plus libre. L'Etat a péri, quand même la décence aurait remplacé les mœurs. On ne ſaurait trop le répéter; la vertu eſt eſſentiellement le principe & le ſoutien des Républiques. On voit par là que rien n'eſt plus contraire à la liberté que la licence.

Etat de la religion.

Il n'eſt pas douteux que l'état déplorable, où était alors la religion, cette inſtitution divine & néceſſaire; ce frein le plus fort des Peuples & des Princes, n'eut contribué à cet horrible bouleverſement des premieres loix de la pureté & de la juſtice naturelle. Deux Papes, l'un à Rome, l'autre à Avignon s'anathématiſaient reſpectivement, & ſcandaliſaient toute l'Europe avec cet acharnement opiniâtre particulier aux querelles & aux hommes d'égliſe. L'ardeur de ces diſſenſions odieuſes fit voler des étincelles de ſchiſme juſques dans nos Provinces.

Heda.

Le frere de Gisbert, Seigneur de Viane obtint des Bulles du Pape ou Antipape Clément & s'étant ſaiſi du château de Goor, il s'aviſa d'y jouer le rôle d'Evêque d'Utrecht. Il ne céda qu'aux armes très temporelles du Paſteur légitime, Florent de Vewelikhoven. Les opinions de Jean Wikleff commençaient même à ſe gliſſer dans le païs. On lit que, par ordre de l'E-

vêque, les os d'un Lollard ou Wiklefiſte furent déterrés, brûlés & ſes cendres jettées au vent.

Quant au gouvernement civil, on remarque que c'eſt à peu-près dans ce tems-là qu'il ſe trouve en Hollande une cour ſupérieure de Juſtice qui prenait quelquefois le titre de conſeil, quelquefois celui de conſeil ſuprême. Autrefois l'inſpection des villes n'était confiée qu'à des Baillis ou Eſcoutets nommés par le Comte, ou aux Seigneurs du territoire ſur lequel la ville était ſituée. Mais au milieu du treizième ſiècle (en 1253) en Zéelande, & à la fin, (en 1283) en Hollande, on rencontre des Bourguemaîtres. Il parait qu'ils déſignaient originairement des Receveurs ou Thréſoriers & que ce n'eſt que peu-à-peu qu'ils s'immiſcerent dans l'adminiſtration. Dans quelques villes ils étaient amovibles & annuels. Les *Vroedſchaps*, conſidérés comme une claſſe établie de Conſeillers ou Sénateurs, ſont d'une date poſtérieure. On les rencontre en 1345 à Dordrecht, en 1403 à Haarlem. Quoique les villes aient à la faveur de leur crédit progreſſif, introduit cette nouveauté, le droit d'élection, ce droit, qui, laiſſé à la fantaiſie d'un ſeul peut amener & ſoutenir le deſpotiſme, parait avoir appartenu aux Comtes.

Adminiſtration municipale.

Vaderl. hiſt.

Bourguemaîtres.

Dord. Priv. 97.

Vroedſchaps.

Balen 345.

Puiſſance des villes. La puiſſance des villes faiſait tous les jours des progrès rapides, par la ruine de la Nobleſſe dont les châteaux & les terres étaient ſur-tout expoſés aux ravages, ſuites des diſſenſions civiles. Dordrecht, Haarlem, Delft & Leiden qui, dans des documens authentiques, portent le nom de villes capitales, avaient ſans doute la plus grande part à l'adminiſtration. Gouda réunie, en 1398, à la Hollande par la mort de Guy de Blois, fut enſuite ainſi qu'Amſterdam, honorée de la même diſtinction. Ces ſix villes ont, ſous les Princes de la maiſon de Bourgogne & d'Autriche, aſſiſté aux Diètes & répréſenté les Etats du païs.

Bal. Dord. 522.

Joan. a Leid.

GUILLAUME VI.

LA nation déjà habituée à voir Guillaume à la tête des armées & des affaires, à le voir signer les actes publics & dispenser même des privilèges, s'apperçut à peine qu'elle changeait de Maître. La cérémonie de l'inauguration se fit paisiblement dans toutes les villes; le Prince confirma leurs franchises; elles espéraient que les troubles de l'administration précédente seraient etouffés, lorsque l'imprudence de Guillaume en fit naître de nouveaux. Guillaume VI inauguré. 1405.

Les Hoeks, ses anciens partisans, s'étant, à l'aide de sa faveur, glissé dans la Magistrature des villes; les Cabelliaux tremblerent pour eux-mêmes. Il y eut des séditions à Haarlem & à Amsterdam où un prêtre fut massacré. Les coupables furent cités *comme enfans d'iniquité*, devant la justice ecclésiastique d'Utrecht. Jean Nottaard Escoutet, & deux ou trois des principaux Bourgeois, pour avoir trempé dans cette émeute, eurent, par ordre du Duc Guillaume, la tête tranchée & leurs corps furent renvoyés à leurs Emeutes populaires. *Ib.* *Amst. Gestichid. II.* 198. 283.

Heemsk. Bat. Arc. 208. amis. A Delft trente six des principaux Bourgeois périrent dans une sédition pareille. A Dordrecht, Guillaume ayant, par une politique timide & mal-entendue, craint de changer la Magistrature; ce qui se faisait tous les ans; cette fausse précaution excita

1406. des orages violens. L'Escoutet Jean d'Arkel fut assassiné sur le chemin de la Haie. La Bourgeoisie s'empara à force ouverte d'un fort que les Cabelliaux faisaient bâtir pour la tenir en bride. Elle resta même victorieuse d'un combat vif & sanglant. Le Bailli, l'Escoutet, le Receveur de Sud-hollande, deux Bourguemaîtres & quatre Echevins de la ville se laissèrent conduire en prison comme des agneaux. Ils tremblaient même que la populace ne les immolât à sa fureur, lorsque Guillaume indigné que les Bourgeois eussent de leur propre mouvement porté des mains violentes sur ses officiers, les rétablit dans leurs emplois. Il s'éleva encore quelques troubles; mais enfin les deux partis assassins & assassinés tour-à-tour, commencerent à se craindre respectivement. Ils se réconcilierent.

Ed. Dord.

Guerre avec le Seigneur d'Arkel.

La paix eût été établie par-tout, si Jean d'Arkel n'eut conservé son esprit turbulent & ambitieux. En 1405, s'étant rendu maître de Woudrichem,

il n'avait ſuivant la coutume barbare des guerres d'alors, quitté cette ville, qu'après l'avoir pillée & incendiée. Guillaume fit par-tout des préparatifs pour ſubjuguer l'orgueil de ce furieux. Afin d'avoir de l'argent, il engagea même aux villes, une partie de ſes domaines. Les Trajectins, liés par les traités précédens, eſpérant d'ailleurs de profiter des dépouilles, s'unirent à lui. On remarque que dans cette guerre, le Duc Guillaume, Fréderic de Blankenheim, Evêque d'Utrecht & quelques Nobles portaient au cou une médaille d'or où paraiſſait une eſpèce de hâlier ou jardin, entouré d'un clôs. Lorſqu'on vit les fortereſſes du Seigneur d'Arkel inveſties & fermées de tous côtés de paliſſades liées & entrelacées avec des branches, on devina le ſens de ce ſimbole emblêmatique, qui ſignifiait qu'on voulait les bloquer juſqu'à une entiere réduction. On prétend que de cette médaille, les Comtes ont tiré la marque de leurs ſceaux & monnoyes, & que de-là eſt venu l'uſage de répréſenter les armes de Hollande avec une pucelle entourée de haïes appellées communément *le Jardin de Hollande*. Les Trajectins firent la premiere conquête: ils s'emparerent d'Everſtein qu'ils garderent pour eux. Mais les Hollandais tinrent long-tems

Mat. An. III. 324. &c.

Id. de Jurglad. 181.

Origine de l'emblême *du Jardin de Hollande.*

les châteaux de Gaſperne & de Hageſtein bloqués. Ils ne s'en emparerent qu'en profitant d'un froid extrêmement âpre. Ils planterent leurs échelles ſur la glace des foſſés & eſcaladerent les deux forts.

La Gueldre ſe déclare pour les d'Arkel.

On conclut enſuite une trêve avec Guillaume, fils de Jean d'Arkel; ſans doute afin que chacun des deux partis eut le tems de ſe repoſer & de faire de nouveaux préparatifs. En effet Guillaume appella par-tout ſes Nobles & ſes villes au ſervice militaire. On obſerve que pluſieurs Kennemers ne s'en racheterent que moyennant des ſommes qui ſervirent à ſoudoyer des troupes; uſage qui devenait tous les jours plus commun. Le Seigneurs d'Arkel inviterent ceux de Gueldre à n'affermer & à n'occuper aucun des biens que les *Prêtres d'Utrecht* avaient dans leur païs. Jean ſe brouilla enſuite avec ſon fils & ſe rendit même en Gueldre pour implorer le ſecours du Duc, ſon beau frere.

1407.

V. Loon, Aloud. Reg. IV. 357.

Reinoud IV. Duc de Gueldre.

Guillaume I. était mort en 1402, & avait laiſſé pour Succeſſeur, Reinoud IV, Prince ami de la paix, mais ſouvent engagé dans des guerres étrangeres par complaiſance plutôt que par ambition. Cependant Jean d'Arkel étant revenu dans ſon territoire, les Habitans dévoués à ſon fils lui ferme-

rent les portes de toutes les places. Irrités enſuite contre le fils, ceux de Gorinchem & de Leerdam appellerent le Comte de Hollande & l'inaugurerent. Les mêmes interêts & les mêmes malheurs réconcilierent naturellement Jean & Guillaume d'Arkel. Celui-ci à la tête d'un détachement de Gueldrois, vint même à bout de ſurprendre Gorinchem à la faveur des ténèbres. Il mit enſuite le ſiège devant le château. Pendant que le Comte de Hollande raſſemblait ſes troupes pour recouvrer ſa conquête, le Duc de Gueldre lui envoya déclarer la guerre. Mais lorſque les Hollandais, après avoir délivré le château de Gorinchem, ſe préſenterent à lui & l'appellerent à une bataille rangée pour le lendemain, l'approche du danger changea toutes ſes idées guerrieres. Il était homme à réfléxions. Il prit le parti de s'éclipſer tout doucement pendant une nuit fort obſcure. Le tranſport que Jean d'Arkel lui fit alors de ſa feigneurie parut ranimer ſon courage. Pendant que les Hollandais ravageaient le Tielerwaard & le Bommelerwaard, les Gueldrois auraient uſé de répréſailles ſur le païs de Heuſden, s'ils n'avaient été arrêtés par Jean de Kraanenburg & repouſſés avec une perte conſidérable. Enfin les parties belligérantes fatiguées de la

Tréve. 1408.

guerre, firent une trêve pour trois ans.

Affaires de Liége.

Jean, élu Evêque de Liége, frere du Duc Guillaume eut beaucoup de part à cette suspension; mais il n'y envisageait que ses propres intérêts. Les Liégeois s'étaient depuis long-tems révoltés contre lui, parcequ'il refusait de prendre les ordres *& ne voulait pas chanter messe*. Ils craignaient qu'il ne sécularisât cette souveraineté. Jean était en effet un homme hardi & violent qui ne respectait ni les loix, ni l'humanité pour contenter sa soif de commander, sans vouloir se lier par les chaînes ecclésiastiques. Les Liégeois avaient en conséquence remis l'administration temporelle de l'Evêché à Henri, Seigneur de Perwys, & installé son fils. Henri leva une armée considérable & s'empara du château de Bouillon. Il assiégea l'année suivante Maastricht où l'Evêque résidait & conservait son pouvoir. L'hiver le plus rigoureux qui se fut fait ressentir en Europe depuis plusieurs siecles, fut seul capable de l'arrêter.

Joan. a Leid.

Monstrelet I. 27.

Guerre contre les Liégeois.

Le Duc Guillaume arma non seulement ses sujets au secours de son frere; il arrêta encore un grand nombre d'auxiliaires étrangers. Jean, Duc de Bourgogne, son beau-frere & le Comte de Namur épouserent la même querelle.

1408.

Henri IV, Roi d'Angleterre envoya soixante hommes d'armes & cinq cens archers. Ces préparatifs formidables n'étonnerent point les Liégeois. Ils combattirent, dans une place appellée Elch ou Ethey, avec l'acharnement & le désordre ordinaires aux peuples qui soutiennent leurs droits civils. Défaits par des troupes mieux disciplinées, ils se firent massacrer en foule. Les deux Evêques rivaux signalerent leur valeur. Le vaincu périt avec son pere. Ce combat décida la fortune de Jean de Baviere. Il entra dans Liége & dans toutes les autres villes obligées de plier sous le poids de la force. Les cruautés que le vainqueur effrené exerça alors, lui attirerent le nom de *Jean sans pitié*. Les Chanoines élus en son absence & plusieurs autres citoyens, hommes & femmes, furent précipités dans la Meuse, plusieurs décapités & même écartelés. Liége livra ses privilèges au Duc de Bourgogne & au Comte de Hollande, qui les déclarerent abolis, & qui firent promettre à l'Evêque de ne les rétablir que de leur consentement. Nous verrons comment ce Prélat abandonna absolument l'état ecclésiastique & portant son ambition sur nos provinces, les plongea dans des abîmes de troubles. Triste condition du monde politique! Des

Rym. IV. 119.

Monstrelet.

millions d'hommes ne peuvent se gouverner à leur gré, parce qu'un ambitieux sera tourmenté de la rage de les dominer; non pour leur bien; mais pour sa funeste gloire. On dirait que le Monstre aime à se baigner dans les flots de sang humain. Les Dieux de la terre n'en seraient-ils donc souvent que les plus cruels fléaux?

Le Comte de Hollande prend part aux affaires de la France.

Conduit ensuite à travers les factions qui déchiraient la France, on vit le Comte de Hollande ménager ou plutôt plâtrer un accomodement entre le Roi, les Princes du sang & le Duc de Bourgogne, meurtrier du Duc d'Orléans. Il fut, dit une ancienne chronique, conservateur de cette journée, tenant en main sa banniere: ses troupes qui montaient à quatre cens hommes répondaient de la sureté des deux partis. Ainsi, dit l'historien Français, la puissance protectrice résida alors dans un Prince étranger, quoique le Monarque présidât lui-même à l'assemblée, comme arbitre & modérateur suprême. Guillaume prit tant de part aux affaires de France, que dans la condamnation de Montaigu, Sur-intendant des Finances, il en obtint les meubles & une maison située à Paris. Il faisait cependant de tems en tems des excursions en Hollande.

Villaret. XIII. 74.

Ib. 95.

En 1411, il termina, un différend

entre l'Abbé & le Seigneur d'Egmond : famille regardée comme une des plus anciennes & des plus puissantes du païs, descendue même, à ce qu'on prétend, des anciens Rois de Frise. Différens entre l'Abbé & le Seigneur d'Egmond.

Jean, Seigneur d'Egmond ayant épousé une fille du Seigneur d'Arkel, s'était, pour cette raison & pour d'autres, attiré la haine du Duc Guillaume. Aussi la sentence ne lui fut-elle pas favorable. Les terres d'Arnemerswet & Wynemerswet furent adjugées à l'abbaïe; on ne laissa au Seigneur qu'un petit morceau de terre où son château était bâti & les dunes. On lui confirma ses droits de haute & basse justice; mais il devait donner tous les ans, suivant la coutume, deux cent paires de lapins, avec leurs peaux à l'Abbé, qui de son côté avait le droit de nommer un Officier pour veiller au poisson & aux voitures, dûs au convent. Il avait aussi bien que le Seigneur le droit d'inspection sur les chemins, les eaux, les péages. 1410. *Joan. a Leid.* 1411.

La trêve étant expirée avec la Gueldre, Guillaume détacha plusieurs bâtimens qui croisaient le Zuiderzée, & ruinaient le commerce des villes de Harderwyk & d'Elburg. Il fit même un traité avec ceux d'Amersfoort qui lui laissèrent le passage libre pour ravager & piller la Véluwe. Le Duc de Guerre & paix avec la Gueldre.

Gueldre, que le danger ramenait conſtamment à des vûes pacifiques, demanda la paix. Il cèda tous ſes droits ſur le païs d'Arkel à la Hollande: pro-
1412. vince dont-il a depuis toujours fait partie. Guillaume, déſeſpérant de ga-
Mat. An. V. 588. gner Jean d'Arkel, le fit arrêter par quelques Seigneurs ſur les frontieres du Brabant & le tint renfermé. On dit, pour excuſer cette perfidie, que d'Arkel était l'ame d'une conjuration contre la perſonne & la vie du Duc Guillaume. On dit encore qu'il avait gagné Jean d'Egmond & Guillaume d'Yſſelſtein, & que c'eſt pour cette raiſon que les poſſeſſions de ces deux Seigneurs furent envahies & confiſquées à force ouverte.

Gaasbeek, maître d'Abkoude & de Wyk te Duurſtede.

Jacob de Gaasbeek eut beaucoup de part à ces violences. Il poſſédait Abkoude & Wyk te Duurſtede: Seigneuries que Jeanne ſa tante avait perdues en ſe jettant elle & Jean de Brederode, ſon mari, dans un cloître. Gaas-
Joan. a Leid. Mat. An. beek s'imaginait peu de trouver un concurrent dans un moine, encore moins dans une religieuſe. Il ſe trompa. Brederode jetta, avec la permiſſion du Pape, le froc aux orties, & arracha ſon épouſe de ſa retraite ſacrée. L'Evêque ne pouvant ſouffrir l'atteinte portée à ſa puiſſance ſpirituelle & ſur-tout à la temporelle, fit

rentrer à main armée la religieuse dans son monastere, & livra l'époux à Gaasbeek qui eut la charité de le tenir en pénitence & renfermé jusqu'à la mort de Jeanne.

Troubles d'Utrecht.

Utrecht était alors déchirée par deux partis. Tous deux avaient soin de semer & d'étendre l'un contre l'autre, des soupçons que la haine recueillait avec avidité. Le bruit s'étant répandu que des traîtres avaient vendu la ville au Comte de Hollande, le peuple courut en foule à la maison de ville, & força l'assemblée du conseil de déposer tous les Liechtembergs: faction qui avait toujours paru attachée au Comte de Hollande, dont-elle éprouva aussitôt la protection. Guillaume fit plus encore: il donna aux bannis des troupes dont-ils se servirent pour interrompre le commerce de leur patrie irritée. La populace toujours inconstante & amoureuse de la nouveauté, se souleva, au bout de deux ans, contre les Lokhorsts qui furent bannis à leur tour. Elle rappella & rétablit tous les exilés. Guillaume même étant venu à Utrecht, y fut traité avec pompe & magnificence.

1413. *Mat. An. De Nobil. Burm. Utr. Jaarb.*

Staveren emporté par les Frisons.

Ce succès stérile fut suivi d'une perte réelle pour le Comte de Hollande. Les Frisons ayant saisi l'instant où la garnison Hollandaise faisait négligem-

ment la garde à Staveren, surprirent
1414. la ville. Toute la Frise fut dès-lors affranchie du joug étranger. Le pis; *Ubb. Emm. Beninga.* c'est que Guillaume fut obligé de dévorer cet affront, de traiter avec une nation dont il se croyait le Souverain, & de conclure une suspension d'armes. Il s'était absolument plongé dans les troubles de la France.

Affaires de France. Ce royaume était alors en proie à un Monarque dont la raison était égarée, à des Princes cruels, lâches & ambitieux, & aux factions d'un peuple qui a rompu tous les freins. Pour comble de malheur, les Anglais constans à profiter des calamités de leurs anciens ennemis, fomentaient par des pratiques sourdes & des ligues publiques, ces tristes divisions; ils résolurent même d'en profiter pour ravager & conquérir une Royaume faible & malheureux. Les Hollandais & les Zéelandais leur louerent les vaisseaux, dont-ils se servirent pour faire leur invasion. On sait comment après avoir pénétré dans le cœur de la France, ces insulaires remporterent la célèbre victoire d'Azincourt.

Mariage de Jaqueline avec Jean, Duc de Touraine. La même année fut l'époque du mariage de Jaqueline, fille du Comte de Hollande avec Jean, Duc de Touraine, second fils du Roi de France. Les
1415. articles du contract portaient; „ que „ le Hainaut, la Hollande, la Zéelan-

„ de & la Frise appartiendraient à Ja-
„ queline & à ses héritiers, & seraient
„ gouvernés par le Duc de Touraine,
„ d'après le plan & assisté d'un con-
„ seil formés par Guillaume, le quel
„ pendant sa vie resterait maître *coac-* *Mat. An.*
„ *tif*, & qu'après sa mort les Epoux *V.* 596.
„ en requéreraient & en recevraient la
„ mouvance de ceux, & à la maniere
„ dont Guillaume & ses ancêtres l'a-
„ vaient reçue. Les trois provinces
„ devaient rester indivisibles & passer
„ à la branche ainée, même femelle à
„ défaut de mâle. Tous les privilèges
„ & coutumes seront jurés & conser-
„ vés, point d'étrangers admis aux
„ emplois." Les deux époux firent
leur résidence en Hainaut & en Hol- Jean devient Dauphin.
lande. Jean devint ensuite Dauphin
par la mort de son frere ainé. De-là
plusieurs actes où Jaqueline, sa fem- 1416.
me s'intitule Dauphine de Viennois.
Il ne jouit pas long-tems du droit Sa mort.
d'héritier présomptif de la couronne
de France. Ses liaisons avec le Duc 1417.
de Bourgogne allarmerent la Reine
sa mere, princesse qui n'avait ni front,
ni entrailles. Vaincu par des sollicita- *Villaret.*
tions multipliées, Guillaume amena en
France le Dauphin que la mort enleva
subitement; les uns disent d'un dépôt
dans la tête, les autres de poison;
cette opinion devint la plus générale.

Les Nobles & les villes promettent d'inaugurer Jaqueline.

Guillaume, ne voyant en France que des périls, & des scènes d'horreur, se retira en Hainaut. On dit, que dans un voyage en Angleterre qu'il avait fait un an auparavant à la suite de l'Empereur Sigismond, il avait tenté vainement d'en obtenir que sa fille Jaqueline lui pût succéder. En recherchant le consentement de la nation, il prouva combien elle était puissante & parut reconnaître la vraie & l'unique source de la puissance des Souverains. On le vit dans une diète générale & dans des actes particuliers, exiger de toutes les villes & de tous les nobles qu'ils reconnûssent sa fille Jacqueline pour son héritiere. Il sentait sa fin s'approcher. Il avait une tumeur à la cuisse causée suivant le rapport de quelques-uns par la morsure d'un chien. Il mourut pour l'avoir fait ouvrir à Bouchain le dernier Mars 1417, à l'âge de 52 ans après en avoir gouverné treize.

Windeck. Vita Sig. ap. Menken. I. p. 2104.

Heda 280. Mat. An. V. 599. Mier. 384.

Mort de Guillaume.

1417.

Son caractere.

On ne saurait douter que ce Prince n'ait surpassé son pere en valeur & en autorité. Mais, manquant de ce jugement & de cette prudence qui pèse toutes les démarches; ce n'est que par le hazard & par la ruse qu'il réussit à abaisser les maisons d'Egmond & d'Arkel: en même tems qu'il perdit tout-à-fait la Frise. On ne voit pas non plus qu'il ait sû l'art de gouverner,

qui n'eſt autre que celui de rendre un peuple heureux & reſpectable. La fauſſe politique de la plupart de ſes prédéceſſeurs l'égara. Il prit trop de part aux affaires étrangères. Mais il était allié au Duc de Bourgogne & le Dauphin de France était ſon gendre. Qu'alléguer contre de pareilles raiſons? Au reſte, il fût faire rentrer ſous la cendre la flamme des factions qu'une premiere imprudence avait reveillée. Nous verrons bientôt comment elle s'échappa par de nouvelles éruptions. Nous verrons les ſecouſſes que le gouvernement éprouva ſous la main ou plutôt ſous les malheurs d'une Princeſſe dont la vie eſt devenue auſſi intéreſſante pour les politiques que pour les âmes ſenſibles.

Le commerce attaqué & défendu.

On eſt étonné des progrès que le commerce faiſait tous les jours. Les droits de péage, d'entrée, de ſortie, de paſſage, d'aubaine, de logement & d'autres entraves ſans nombre que lui avait impoſés la tyrannie féodale, ne pouvaient retarder ſa marche. La communication produite par les intérêts d'une même Religion profeſſée alors dans preſque toute l'Europe, les voyages inſpirés par l'envie de s'éclairer qui devenait tous les jours plus ardente, le changement du ſyſtême politique & militaire, enfin mille autres

causes entretenaient & augmentaient l'activité de l'impulsion que les croisades avaient commencé à donner à l'industrie. Ces causes enfantaient de nouveaux besoins inconnus dans l'état d'une barbarie corrompue, d'où les peuples commençaient à sortir; état qu'il ne faut pas confondre avec celui de la nature sauvage & primitive. Les plus grands ennemis du commerce étaient les vices & les troubles de l'administration des Etats qui l'exerçaient & la pauvreté avide & jalouse de ceux qui ne l'exerçaient pas. Les navires marchands des différens peuples, & ceux de la même nation, sur-tout dans les guerres civiles, se volaient souvent les uns & les autres, comme le prouvent les plaintes respectives des Hollandais, des Frisons, des Anglais, des Français. Les mers étaient infestées par des pirates de profession, qui profitant de l'horrible anarchie où les guerres civiles tenaient toujours la Frise plongée, en avaient fait leur azile. Quoique les villes anséatiques armassent souvent pour donner la chasse à ces brigands, quoi qu'on ne fit grace à aucun de ceux qu'on pouvait attraper, il n'était cependant pas facile d'en extirper l'engeance. Vendus aux divers partis, les châteaux de plusieurs nobles Frisons leur servaient de repaire; ils étaient sou-

Friesl. Ch. & Dordr. priv. passim. 386.

Mier. Ch.

Bening. 145. 147. 149.

Amst. gesch. II. 207.

ſoudoyés & attaqués tour-à-tour. Les députés de Lubek, de Hambourg & de pluſieurs autres villes, tinrent à cet effet une diète à Amſterdam. Embden fut le rendez-vous des troupes deſtinées pour diſſiper ces brigands. On en purgea les mers; & les châteaux où ils ſe cantonnaient furents détruits. Quelques années après, on voit encore la ville d'Amſterdam armer avec courage pour réprimer les pirateries des Ecoſſais.

Concile de Conſtance.

Le Concile de Conſtance où fut terminé le long Schiſme qui déchirait l'égliſe d'Occident depuis 40 ans, eſt un des évenemens les plus mémorables de ce tems-là. Cette aſſemblée eſt fameuſe en ce qu'elle fut tenue pour réformer l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres, qu'on y dépoſa le pape & les antipapes & qu'on y condamna faiblement la doctrine du Tyrannicide & fortement celle de Jean Hus. „ Il „ ſoutenait qu'il n'y a qu'une égliſe „ catholique qui renferme dans ſon „ ſein tous les prédeſtinés. Que les „ Seigneurs temporels doivent obliger „ les prêtres à obſerver la loi. Qu'un „ mauvais Pape n'eſt pas Vicaire de „ J. C." Croyez-vous *l'univerſel a parte rei?* lui dit un Cardinal. Je crois *l'univerſel a parte mentis*, répondit Jean Hus. Vous ne croyez donc

Annal de l'Empire.

pas la préſence réelle s'écria le Cardinal. Il eſt manifeſte qu'on voulait que Jean Hus fut brûlé. Il le fut, malgré un ſauf-conduit de l'Empereur. Jérome de Prague, ſon diſciple ſubit le même ſupplice. Un témoin oculaire rapporte qu'il parla avec l'éloquence de Socrate & qu'il brava les flâmes, comme Socrate bût la cigûe.

JAQUELINE.

C'Eſt en ſortant de l'école de l'adverſité, que Jaqueline ou *Jacoba*, privée à l'âge de dix-ſept-ans, & d'un époux, & de l'eſpoir qu'elle avait nourrie de devenir Reine de France, fut appellée à la ſucceſſion des états de ſon pere. Elle entra en Hollande ſous des auſpices également ſiniſtres. Ce fut au bruit des factions élevées à Haarlem, à Gouda & ailleurs. Elle réuſſit cependant à les étouffer. Jean d'Egmond & Guillaume d'Yſſelſtein furent même chaſſés du château d'Yſſelſtein où ils étaient rentrés, & la place livrée aux Trajectins pour être entierement démolie. Elle ſe fit enſuite inaugurer par-tout, excepté à Dordrecht. Cette ville entretenait des correſpondances ſecretes avec Jean de Baviere, oncle paternel de Jaqueline.

Jaqueline ſe fait inaugurer. 1417. *Mier. ch. IV. Velden. 110. 111.*

C'était, comme nous l'avons déjà vu, un de ces ambitieux nés pour le malheur du genre humain. Les crimes ne lui coutaient rien, quand il s'agiſſait de contenter ſa ſoif inſatiable de gouverner. A peine ſorti de l'enfance, il s'était, à force de cabales, fait élire Evêque & Prince de Liège.

Mouvemens de Jean de Baviere élu Evêque de Liège.

Il refusa toujours de prendre l'ordre de prêtrise, moins par crainte de profaner un caractere sacré dont il se sentait indigne, que de peur que cette démarche ne nuisit à des desseins plus vastes qu'il projettait ou lisait dans l'avenir. Nous l'avons vu établir, sur des milliers d'hommes égorgés ou cruellement exécutés, sa puissance illégitime & tyrannique. Au reste, exercé dans les manèges d'une politique sourde & insidieuse, sachant couvrir, sous une affabilité factice, les vices révoltans de
Belen 285. l'âme la plus noire: insinuant, artificieux, habile à semer les divisions & à en cueillir le fruit. Tel était l'oncle & le compétiteur de la jeune Comtesse. Il a déjà volé à Dordrecht & par le moyen des Cabelliaux dont il caressait la faction, il s'est fait reconnaître *Ruwaard* ou Régent. La ville de Brille où il pouvait tout, comme Seigneur de Voorne, lui décerna le même titre. Il tenta envain de débaucher les autres villes. Il se ligua avec les d'Arkels & Jean d'Egmond; celui-ci se rendit maître de Gorinchem & força la garnison Hollandaise à se renfermer dans le château. La Comtesse parût à la tête de ses partisans devant la ville; les Bourgeois d'Utrecht & d'Amersfoort, qui lui servaient d'auxiliaires, entrerent les pre-

Joan. a Leid.

Mat. Rer. Amersf. 238. *Buurm. Utr.* 209.

miers par la brêche qu'ils avaient pratiquée. L'une & l'autre armée s'attaqua dans les rues ; il y eut un combat sanglant ; les deux d'Arkels perdirent la victoire & la vie, plus de mille des leurs resterent sur la place. Egmond demeura prisonnier avec plusieurs Nobles Gueldrois, dont quelques-uns porterent ensuite leurs têtes sur l'échaffaut.

Ce succès engagea les Nobles & les villes à presser le mariage de Jaqueline avec son cousin germain, Jean, Duc de Limbourg & de Brabant, âgé d'environ quinze ans, fils d'Antoine de Bourgogne, frere de la Comtesse Douairiere de Hollande. Guillaume avait expressément ordonné cette alliance dans son testament. La Comtesse Douairiere, flattée de voir tant d'états réunis dans sa famille, hâta la célébration du mariage. Le Pape Martin V. accorda des dispenses de consanguinité. Le Duc de Brabant prit aussitôt le titre de Comte de Hollande & de Zéelande ; il fut inauguré dans les villes & la campagne. On observe qu'en Kennemerland, la cérémonie se fit, suivant la coutume, sur une éminence appellée *Stopeleberghe*, près du château de Heemskerk. Entraîné par les circonstances, Jean de Baviere signa lui-même les articles du contract.

Second mariage de Jaqueline.

Mat. An. III. 360.

1418.

Scriv. Harl. 152. *Est. Ms. de Ph. Engh. Magn. chr. Belg.* 340, 360.

Mais, le perfide préparait, sous main,

Jean de Baviere investi par l'Empereur.

des coups plus propres à rétablir sa puissance sur les débris de celle de sa nièce. Il gagna facilement l'Empereur Sigismond déjà disposé à vanger sur la postérité de Guillaume, le ressentiment d'une ancienne injure. Pour abattre tous les obstacles, Jean abjure l'état ecclésiastique, il obtient du Pape la permission de se marier. Pour se rendre Sigismond plus favorable, il lui demande en mariage, sa Cousine Elizabeth de Luxembourg. Il s'adresse à lui comme au Seigneur Suzerain d'un païs qu'il disait dévolu à l'Empire, par la mort de Guillaume décédé sans enfans mâles. Les lettres d'investiture furent accordées. Elles portent „ qu'à défaut d'hé-
Rymer. IV. 44. „ ritiers directs, Jean reçoit, com-
„ me un fief masculin de l'Empire, les
„ Etats de son frere Guillaume, usur-
„ pés par Jaqueline & par Jean, fils
„ d'Antoine de Bourgogne." Jean de
Bal. Dord. 522. Baviere prit aussitôt le titre de Comte. La ville de Dordrecht l'inaugura solemnellement le 23. Juin 1418.* Elle
**Dord. Priv.* 459. *Ib.* 446. reçut, en récompense, le privilège d'être le siège du tribunal suprême de la Sud-Hollande & celui de la monnoye. Jean s'engagea à ne pas toucher aux espèces, sans l'avis & le consentement des quatre villes principales. Il autorisa celles qui le reconnaitraient à tenir des assemblées sans la permission des Com-

tes; mais sous cette clause qu'elles n'y feraient rien contre lui ou contre le bien de l'Etat: restriction adroite que l'ambition se réservait d'interprêter quand elle serait parvenue à ses fins.

Ces promesses insidieuses ne purent séduire les autres villes. Soit haine de parti; car les Hoeks dominaient presque par-tout, soit esprit de fidélité, elles signalerent constamment leur zèle pour Jaqueline. Jean de Baviere ne pouvant les persuader chercha à les forcer. Il détacha quelques vaisseaux de Dordrecht qui infesterent les mers, interrompirent la navigation & brûlerent 's Gravesande. Les Hoeks se vengerent en détruisant plusieurs châteaux qui appartenaient aux partisans de Jean de Baviere. Ils se rendirent maîtres de Medenblik; mais ce fut envain que Jaqueline à la tête des Hollandais & son Epoux à la tête des Brabançons, mirent le siège devant Dordrecht. Ils furent obligés de le lever après l'avoir tenu six semaines. Jean de Baviere, encouragé par ce succès, jetta ses vues sur Rotterdam qu'il surprit le 18 Octobre.

Hostilités. *Herm. Corn.* 1231. *Veldenaar* 117. 118. *Placaatb.* III. 10.

Ces progrès allarmerent les deux époux. Ils tremblerent pour Delft, Gouda & Leiden. Ils tremblerent que la Sud-hollande ne tombât sous la puissance de leur ennemi, & que le che-

Traité. 1419. *Ib.* 9.

min ne fût intercepté pour faire passer des secours du Brabant en Nord-hollande. Le Duc de Bourgogne s'étant alors porté pour médiateur, on entra en négociation à Woudrichem. Le Comte de Charolais, son fils y comparut à la place de son pere, alors en France. „ Le Duc & la Duchesse de „ Brabant d'une part, Jean, Duc de „ Baviere, d'une autre, s'engageaient „ à une réconciliation parfaite & à re„ garder les dommages qu'ils s'étaient „ causés comme compensés respective„ ment; *meurtre* pour *meurtre*, *incen„ die* pour *incendie*, *pillage* pour *pil„ lage*. Les exilés de part & d'autre „ étaient rappellés, les prisonniers re„ lachés, Dordrecht pardonnée & ses „ privilèges confirmés. Jean de Ba„ viere renonçait à tous les droits que „ pouvaient lui donner les Brefs du „ Pape ou les lettres de l'Empereur. „ Mais on lui cèdait, à titre de fief, „ Dordrecht, le Burgraviat de la Sud„ hollande, Gorinchem & le païs d'Ar„ kel, Leerdam, Schoonrewoerd, Haa„ gestein & Rotterdam. Pendant cinq „ ans, il avait part à tous les actes du „ gouvernement. Il devenait l'héri„ tier de Jaqueline au cas qu'elle vint „ à mourir sans enfans." Ces articles furent jurés sur les quatre évangiles. Jean de Baviere se donna ensuite le

Hand. van Amst. 19. *v. Weesp.* 5. *Bulen.* 525.

titre de *fils de Hainaut, de Hollande* & *de Zéelande;* il se fit même reconnaître comme *Ruwaard* & *Héritier.* *Chron. Belg.* 363.

On voit dans ce traité, l'imprudence & la jeunesse aux prises avec la politique & la ruse. Que pouvaient deux jeunes époux ou plutôt deux enfans contre l'ambition expérimentée de Jean de Baviere & la perfidie du Comte de Charolais? Que pouvaient-ils contre deux hommes qui s'entendaient, tranchons le mot quoique vulgaire, comme deux larrons en foire? Le Comte cherchait dès-lors à ruiner Jaqueline, dont-il était le plus proche héritier. C'était afin qu'à la mort de Jean de Baviere, qui lui avait, comme on le découvrit enfuite, transporté ses droits, il pût la dépouiller plus facilement. De son côté, Jean profita bientôt de la puissance que lui donnait ce traité pour le rompre. On ne doute pas que ce ne soit lui qui, par de secretes ménées, suscita des dissensions en Brabant, où les deux époux furent obligés de se transporter. L'ambitieux ne perdit point de tems. Il se hâta de placer ses créatures, de changer la régence dans plusieurs villes, & sur-tout à Amsterdam. Quelques-unes qui ne l'avaient pas reconnu, craignirent d'être victimes de cette innovation. Leide où Philippe de Wassenaar, un des princi- *Autorité de Jean de Baviere.* *Reg. Lyst. en* 1419. *Groot Chron. div.* 28. c. 12.

paux Chefs des Hoeks, avait tout pouvoir, se ligua avec les villes d'Utrecht & d'Amersfoort, qui, depuis le tems où elles s'étaient déclarées pour Jaqueline, n'avaient cessé d'être en butte aux hostilités des Cabelliaux.

Hostilités.

Elles apprirent encore que Jean de Baviere s'était ligué avec Reinoud IV, Duc de Gueldre pour surprendre & se partager Montfoort & Amersfoort. Elles se liguerent avec l'Evêque & avec Déventer, Campen & Zwoll: trois villes d'Overyssel irritées contre les Cabelliaux qui troublaient leur commerce en croisant le Zuiderzée. Cette confédération ne réussit pas. Ceux de Campen ayant ôsé porter le ravage & l'incendie, dans l'île de Marken, furent, au moment qu'ils embarquaient leur butin, surpris, taillés en pièces ou faits prisonniers par ceux de Hoorn & de Waterland.

Mat. An. III. 381. *&c.*

Jean de Baviere prend Leide.

Cet échec ne découragea point les villes de Leide, d'Utrecht & d'Amersfoort. Quoique abandonnées des deux époux dont-elles avaient imploré le secours, elles ôserent faire porter à Jean de Baviere une déclaration de guerre. Leurs troupes commencerent les hostilités par la prise & la destruction de plusieurs châteaux. Elles défièrent le Ruwaard jusques dans Gouda, d'où elles tenterent vainement de

1420.

Mat. An. III. 382. *&c.*

l'attirer en campagne. Mais les Trajectins ayant été obligés de voler à la défense de leurs frontieres que les Gueldrois avaient envahies, & d'Amersfoort qu'ils ménaçaient; Jean de Baviere investit Leide, où l'on avait jetté une garnison de quatre à cinq cens hommes. Cette ville se défendit avec acharnement pendant neuf semaines; elle capitula à la fin contrainte par la disette des vivres. Les auxiliaires trajectins qui s'y trouverent obtinrent de sortir librement; mais contre la foi du traité, ils furent surpris près de Woerden par les milices d'Egmond, qui en firent un grand carnage. Jean de Baviere obtint par cette capitulation le Burgrâviat de Leide qui, possédé depuis plusieurs siècles par la maison de Wassenaar, fut enfin réuni au Comté de Hollande. *Mier. IV.* 551.

La guerre continua encore quelques années entre Jean de Baviere & les Trajectins. Ceux-ci croiserent le Zuiderzée & troublerent la navigation d'Amsterdam. Ils s'aviserent même de faire une incursion jusqu'auprès de la ville. Ils détacherent alors quelques troupes qui sous ombre d'enlever les vaches qui paissaient dans les champs d'alentour, devaient attirer les habitans dans une embuscade. La ruse réussit en partie. Les Amsterdammois coururent aux ar- Courses des Trajectins jusqu'à Amsterdam,

mes, poursuivirent l'ennemi ; mais ayant découvert la trahison, ils battirent en retraite. Les Trajectins réunis fondent aussitôt sur eux, en prennent, en taillent en pièces jusqu'à 150. Ils pouvaient même s'emparer de la ville, en s'y jettant avec les fuiards. La consternation y était si grande que plusieurs se disposaient à s'expatrier avec leurs effets. Mais les vainqueurs contens de leur proie, s'en revinrent à Utrecht, *remerciant Dieu & le bon S. Martin* du succès de leur entrepri-
Amst. gesch. II. 225. se. On observe que dans ce tumulte un Amsterdammois ayant perdu le bras droit par l'explosion imprévue d'un canon de la ville, on lui accorda l'affranchissement de la milice, de la garde & du logement.

Et en Gueldre. Les Trajectins ne furent pas moins heureux dans la Véluwe où ils portèrent tous les désastres d'une guerre
Ib. ruineuse. Au lieu de défendre leur propre païs, on vit quantité de Gueldrois s'engager dans la croisade prêchée contre les Hussites. L'Evêque
Pontanus. Fréderic faisait passer dans tous les esprits son intrépide hardiesse. Ayant résolu de surprendre la ville de Waningen, il choisit le jour de S. Martin, fête du patron d'Utrecht : tems consacré à la religion & aux plaisirs. Afin de masquer encore mieux son projet, il assi-

ſta avec pompe à l'office du ſoir. Il ſe dérobe bientôt aux cérémonies ſacrées, il part accompagné d'environ mille hommes armés. La nuit la plus épaiſſe couvrait cette marche perfide & favoriſait l'expédition. Wageningen fut forcée. Les Trajectins ſe contentèrent cependant de la piller; ils s'en retournerent emmenant pluſieurs priſonniers, & autant de butin qu'ils purent en emporter. La chronique ajoute qu'ils remercierent Dieu & notre bonne Dame, ſa bienheureuſe mere & le bon St. Martin qui leur avait prêté ſon ſecours. On croit lire les incurſions des anciens Barbares dont ceux-ci tiraient leur origine. Mais à la louange des nouveaux, on ne voit pas qu'ils ſe ſoient plûs à verſer le ſang humain. Ce mêlange de piété & de brigandage ne peint pas ſeulement les mœurs d'alors. Nous faiſons quelquefois la même choſe avec plus d'étalage, mais certainement avec moins de bonne foi. En général les guerres de peuples divers de nos différentes provinces ſe bornaient à des incurſions, à des hoſtilités peu déciſives. Ce n'eſt qu'en 1422, que la paix ſe fit entre Jean de Baviere, l'Evêque d'Utrecht & le Duc de Gueldre. *Mat. An. III. 404.*

Ces deux derniers formaient par leur caractere & leur conduite, un contraſte *Etat d'Utrecht ſous*

Fréderik de Blankenheim.

frappant. Le Prélat conserva devenu même octogenaire, toutes les facultés d'une âme impétueuse & d'un corps vigoureux: toujours actif, toujours occupé soit d'affaires, soit d'expéditions guerrieres. Jamais l'Evêché ne fut si florissant. Pendant une administration glorieuse de plus de trente années, presque toutes les places alienées furent degagées, les dettes acquittées. Plusieurs traits déjà rapportés prouvent que les trois ordres avaient su conserver leur liberté, & leur influence dans l'administration. L'Empereur confirma à la requête de l'Evêque, tous les anciens privilèges de la Province. On prétend même qu'en jettant les yeux sur l'esprit ambitieux des Ecclésiastiques, on aurait pu ajouter, & sur celui des Princes voisins; le Prélat annonça, avant de mourir, les Schismes qui déchirerent l'église & l'état après sa mort. Tel était Fréderic de Blankenheim.

Staatsr. II. 267.

Heda 274.

Boxh. Ned. Hist. 143.

Etat de la Gueldre sous Reinoud IV.

Le Duc de Gueldre, au contraire, montra constamment son amour pour la paix & le repos. Les noms autrefois si funestes de Hekeren & de Bronkhorst, se perdirent tout-à-fait sous son gouvernement. D'ailleurs, telle est la constitution des choses humaines, que tout ce qui est convulsif ne saurait exister long-tems. La durée des maladies

des Etats se mesure toujours à leur violence. Ainsi les factions portées tout-à-coup aux plus grands excès d'acharnement en Gueldre, se ralentissent bientôt; tandis qu'en Hollande la fermentation étant moins ardente, dura plus d'un siècle; semblable aux accès périodiques, d'une fièvre intermittente, toujours plus longs & plus durables que violens. Ce fut un bonheur pour la Gueldre d'être, dans ces tems de frénésie, gouvernée par un Prince pacifique. Il eut raison de se tenir spectateur oisif des scènes atroces dont la France était le théatre; quoique le Duc d'Orléans assassiné fut son beau-pere. Attaqué par le Duc de Brabant en 1407, il désarma son adversaire en se soumettant solemnellement à sa féodalité, pour le païs de Kuik. Il combattit rarement pour ses propres intérêts. Engagé, par complaisance, dans les querelles de ses voisins, il eut soin de ne leur envoyer que de petits détachemens. Peut être même y fut il entrainé par l'esprit belliqueux de sa nation nourrie depuis long-tems dans le fracas des factions & remplie de citoyens dangereux, qui ne pouvaient plus goûter d'autre métier que celui des armes. C'est sous cette administration qu'on voit se déployer toute la puissance des nobles & des

Pontanus. Sligtenh.

villes. Ils formerent alors une ligue abſolument indépendante du Prince. Ils ôſerent ſe plaindre, ſans qu'on en découvre la raiſon, que leurs priviléges étaient violés & diminués. Ils ſe jurerent de s'aider mutuellement, pour ſe faire rendre juſtice; même quand le Prince la leur refuſerait. Ils ſe promirent que ſi Reinoud venait à mourir ſans enfans légitimes, ils ne recevraient de Duc ou de Maître, qu'après avoir tenu une aſſemblée & recueilli la pluralité des voix

Geld. Placaatb. II. 175.

Audace de Jean de Baviere.

En Hollande, Jean de Baviere remuait tout pour étendre ſa puiſſance. Ses ſuccès lui enflerent le courage. Il porta ſon ambition ſur le Brabant; il s'avança juſqu'à Lillo & Zandvliet qu'il fit piller par les Zéelandais, après s'être rendu maître de Geertruidenberg. Les diviſions de Jaqueline & du Duc de Brabant favoriſaient ſes entrepriſes. Le Prince était d'une complexion valétudinaire & d'un eſprit flegmatique; il n'avait de courage que quand il s'agiſſait de mortifier ſon épouſe. Jaqueline était d'une ſanté robuſte; elle avait déjà donné des preuves non équivoque d'une valeur héroïque. Il ſacrifiait le ſoin des affaires à un amour exceſſif pour la chaſſe, la fidélité conjugale à un commerce illégitime avec la fille de Guillaume de Aſche, noble

Diſſenſions entre Jaqueline & ſon Epoux

Brabançon. Elle, au contraire, avait déjà deployé ſes talens & ſon ardeur pour gouverner. Elle était une des plus belles perſonnes de ſon tems; femme & princeſſe pouvait-elle l'ignorer? Pouvait-elle n'être pas outrée de voir ſes charmes indignement mépriſés? Elle ne pouvait oublier que ſon époux avait eu la cruauté de vouloir la forcer à renvoyer les Dames Hollandaiſes qui la ſervaient, pour prendre des Brabançonnes. Elle ne voyait, dans lui, qu'une incurable incapacité, auſſi dangereuſe pour l'un que pour l'autre. Il avait abandonné pour douze ans l'adminiſtration entiere des Provinces de Hollande, Zéelande & Friſe à Jean de Baviere. Tout le Brabant était en feu pour remettre les rênes du gouvernement en des mains plus capables. Jaqueline ſe crut donc permis de tout ôſer pour briſer des nœuds qu'elle n'avait contractés que pour céder aux ſollicitations de ſa mere & de ſes partiſans. Triſte condition des Princes, premiers eſclaves de l'état, ils ne peuvent dans l'affaire d'où dépend le bonheur de la vie, conſulter leur propre cœur!

Harr. Divæus.

Meyer. Monſtrelet.

Jaqueline jetta bientôt ſes vuës ſur Humfrey, Duc de Gloceſter, frere de Henri V, Roy d'Angleterre. Elle s'aſſura aiſément la protection de la cour d'Angleterre flattée d'une ſi ri-

Rymer. IV. 147.

Jaqueline se jette entre les bras du Duc de Glocester.

che alliance. Déterminée à poursuivre son entreprise, elle se rendit à Valenciennes, de-là à Bouchain, où elle fut reçue par un Gentilhomme de Hainaut nommé d'Escaillon qui l'escorta avec soixante cavaliers jusqu'en Angleterre. Le Roi la reçut avec distinction & lui assigna une pension de cent livres sterlings par mois. Le Pape Martin V. refusa constamment de dissoudre un mariage pour la célébration duquel il avait donné des dispenses. La cour d'Angleterre temporisa quelque tems; elle avait à ménager Philippe, Comte de Charolais devenu Duc de Bourgogne, Comte de Flandre &c., par la mort de son pere assassiné, en 1419, de la même maniere qu'il avait fait poignarder le Duc d'Orléans. Ce n'est qu'en 1422, qu'on s'adressa à Benoit XIII. C'était un Pape dépose. Refugié en Espagne & flatté de resuscite encore les restes d'une autorité mourante, il accorda aisément une nouvelle dispense. Dans une requête datée du 7 Mars, 1423, le Duc de Glocester est qualifié Comte de Hainaut, de Hollande & de Zéelande.

Rymer IV. 90.

Affaires de Frise.

Mais le véritable possesseur était Jean de Baviere, qui portait déjà son ambition sur la Frise. Ce Païs, après avoir secoué le joug étranger, n'en était pas devenu plus tranquille au dedans. Le

ressentiment, que l'Empereur Sigismond & le Comte Guillaume, nourrissaient l'un contre l'autre, fut quelque tems avantageux aux Frisons. On vit l'Empereur se mêler de leurs querelles, pour exciter la jalousie & le dépit de Guillaume; on vit celui-ci avertir les Frisons de se défier de l'Empereur qui ne leur envoyait, disait-il, des arbitres de paix, qu'afin de leur extorquer quelques tributs. Mais Sigismond, pour renverser d'un seul coup tous les droits du Comte de Hollande, donna le 14. Sept. 1417, des lettres patentes où il confirme tous les privilèges des Frisons, où il leur promet de ne leur donner aucun gouverneur; mais qu'ils seront seulement régis par leurs Grietmans & Magistrats. Il déclare qu'ils sont de toute antiquité absolument libres, & qu'ils ne dépendent que de l'Empereur. Funeste liberté dont-ils ne se servaient que pour se déchirer les uns & les autres avec plus de fureur que jamais, & qu'ils sacrifierent bientôt à leurs haines particulieres! Les vengeances étaient aussi effrenées que perfides. Un Seigneur nommé Folkmar fut massacré dans sa maison par un Frison, dont-il avait fait périr le frere. L'assassin fut pris aussitôt & attaché à la queue de deux chevaux pour être écartelé. „ Déchirez mes membres," disait ce misérable

Staatsregt. II. 233.

Friesl. ch. 392.

Ubb. Emm. 266.

Mat. An. 483. ble aux bourreaux; „ mais mon en-„ nemi est mort." On prétend aussi que cet assassin avait été suborné par Keno ten Broek, fils d'Occo, dont nous avons déjà parlé. Keno s'étant ligué avec Groningue & les Ommelandes, battit, en 1418, les Schieringers & porta la flamme de tous côtés depuis Staveren jusqu'à Geenker-brugge. Les vaincus eurent recours à Jean de Baviere; ils firent un traité par lequel ils le reconnurent pour leur Seigneur, lui accorderent deux *groots* de Flandre pour chaque maison, outre le droit de monnoye & de péages; mais à condition qu'il serait leur protecteur contre leurs ennemis & le conservateur des anciens privilèges qu'ils croyaient toujours tenir de Charlemagne. Jean leur envoya en effet des auxiliaires qui eurent peu de succès. Il fut réduit à traiter avec les Vetkoopers de Groningue qui ruinaient le commerce des Hollandais sur le Zuiderzée. Il fût cependant en tirer un présent de cinquante bœufs gras. Enfin les Frisons & les Groningois se réunirent & reconnurent universellement Jean de Baviere pour leur Seigneur.

Friesl. ch. 403.

1421.

Une partie de la Sud-hollande submergée.

Cette acquisition précaire ne pouvait compenser les invasions & les ravages irréparables de l'Océan. Le 18 Novembre, 1421, pendant la nuit, un vent

impétueux du Nord-Oueſt fit monter les flots de la mer au-deſſus du niveau des digues; toutes les rivieres groſſirent en même tems par des crûes générales. La Hollande, la Zéelande & la Friſe furent ſubmergées. La Sud-hollande ſouffrit le plus. Depuis 1366, on avait pratiqué des digues qui reſſerraient des deux côtés, le lit de la Merwe, entre Hardingsveld & Werkendam. Ainſi, l'action des eaux dans les hautes marées ſe portait toute entiere ſur l'une & l'autre digue; juſqu'à-ce que la plus faible fut obligée de céder à l'effort des vagues. Elle s'ouvrit vis-à-vis Werkendam, entre Dordrecht & Geertruidenberg au lieu nommé *Ouden Wiel*. Elle fermait tout le territoire appellé le Waard de Sud-hollande, qui fut entierement couvert par les flots. Il eſt difficile d'imaginer que dans un étendue de quatre milles d'Allemagne de long ſur deux de large, il y ait eu, comme le diſent des Hiſtoriens poſtérieurs, juſqu'à ſoixante & douze villages ou clochers de ſubmergés; ils confondent ſans doute les hameaux avec les villages ou paroiſſes. Au reſte, rien n'eſt plus effrayant que le tableau des déſaſtres cauſés par cet accident. On frémit en penſant qu'un peuple immenſe, dans l'horreur des tenèbres qui augmentaient la déſolation, devint

Dord. Priv. 469. 471. *Pont.* 410.

tout-à-coup avec la terre, les habitations & le bétail, la proïe d'un élement indomptable. Plusieurs familles nobles furent réduites à la derniere misere. On en vit quelques-unes obligées de mendier dans le païs ou de servir chez l'étranger. C'est l'opinion commune que le terrein, où est situé Dordrecht, fut alors détaché du continent. On voyait encore, en 1514, la pointe de plusieurs clochers dont les villages étaient sous les eaux. Ce n'est pas qu'on n'ait fait bien des tentatives pour regagner un terrein si précieux. On vint même à bout d'en diguer de nouveau une partie. Mais, ce projet fut arrêté, & par la rapacité des receveurs chargés des deniers levés à cet effet, & par les guerres intestines qui travaillerent la Hollande dans le même tems.

Mouvemens du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne, sous prétexte d'être animé par l'affront fait au Duc de Brabant son cousin; mais plutôt, par la crainte que les nouveaux nœuds d'une cousine dont il était l'héritier
1423. présomptif, ne ruinâssent ses espérances par une fécondité qu'il ne craignait pas du mariage précédent, eut recours au Duc de Bedfort. Il chercha d'abord à le gagner en lui faisant épouser sa sœur. D'ailleurs, Bedfort devait naturellement être du même parti.

Etabli Régent de France par l'usurpateur Henri V, Roi d'Angleterre, il avait à craindre que les auxiliaires Anglais qu'il attendait pour affermir une conquête chancelante, ne fussent employés ailleurs, & même contre un Allié qu'il avait besoin de ménager. Bedfort avertit aussitôt son frere de remettre au Pape la décision de cette affaire.

Glocester & Jaqueline refuserent formellement la médiation du Pontife. Ayant obtenu quelques secours du Parlement, ils se rendirent en Hainaut & s'emparerent de toutes les villes, excepté de Halle. Les Ducs de Glocester & de Bourgogne s'irriterent, au point qu'il y eut des défis entre l'un & l'autre. Mais, profitant d'une Armistice faite avec les Brabançons, l'Anglais se sauva bientôt dans son Ile, disant qu'il allait se préparer à combattre son adversaire; mais en effet parceque le parti Bourguignon devenait tous les jours plus formidable.

Glocester & Jaqueline viennent en Hainaut. *Monstrelet.* *Villaret.* 14. 310.

A peine fut-il parti, que les Brabançons fondirent sur le Hainaut. Jaqueline resserrée dans Mons, à la veille d'être livrée au Duc de Bourgogne, implorait avec les instances les plus vives, le secours de Glocester. „ Je suis la plus dolente femme" disait-elle dans une de ses lettres: „ la

Jaqueline livrée à son ennemi.

Monſtrelet. II. 24. „ plus perdue, la plus faulſement tra-
„ hie qui vive. Les députés de vo-
„ tre ville de Mons doivent apporter
„ un traité fait par beau couſin de
„ Bourgogne, à beau couſin de Bra-
„ bant. Les gens de cette ville m'ont
„ dit qu'ils n'étaient aſſez forts pour
„ moi garder : ils me livreront ès
„ mains de beau couſin de Brabant.
„ Je doute que tant que je vivrai,
„ plus ne vous verrai, s'il ne vous
„ plaît moult en hâte moi aider. Mon
„ redouté Seigneur, ma ſeule & ſou-
„ veraine lieſſe, tout ce que je ſouffre
„ eſt pour l'amour de vous. Je ſuis
„ toute prête à recevoir la mort pour
„ l'amour de vous & de votre noble
„ perſonne; car votre noble domina-
„ tion me plaît très-grandement par
„ ma foi, &c. Ecrit en la faulſe &
„ traître ville de Mons." Jaqueline fut en effet remiſe entre les mains du Duc de Bourgogne qui la fit conduire à Gand.

Elle ſe ſauve en Hollande.

Elle y reſta environ trois mois. Elle ſût tromper la vigilance de ſes gardes, elle s'échappa déguiſée en homme. On vit alors quelle révolution peuvent opérer dans l'opinion des peuples, & la préſence d'une perſonne malheureuſe qu'ils ont vüe au faîte des grandeurs, & l'admiration pour une action extraordinaire dont le ſexe & le

le rang de l'heroïne relevaient encore l'éclat. Jaqueline n'eut qu'à se montrer à Oudewater, Schoonhoven & Gouda pour y être proclamée Comtesse. Les Houks terrassés auparavant se relevent avec ardeur & précipitent une révolution où ils voient leur intêret & leur vengeance. De-là leur acharnement contre les Cabelliaux. Ils condamnerent Albert Beiling qui les avait long-tems tenu arrêtés devant le château de Schoonhoven à être enterré vif. Sur sa parole d'honneur, ils lui accorderent cependant un délai d'un mois qu'il demandait, pour mettre ordre à ses affaires. Beiling dégagea en effet sa parole au tems marqué. Il fut enseveli tout vivant sous un moulin dehors la ville. Ceux qui n'éprouvent qu'une admiration stérile, pour un héroïsme non commun, se rappellent ici le citoyen Romain qui alla chercher son supplice à Carthage. Celui, qui se connait assez de courage pour une action semblable, dit avec le sauvage du Canada: voilà un homme! Ames sensibles & fortes qui meditez un trait pareil, la barbarie, & du supplice & des bourreaux vous fait frémir! Mais le généreux dévoûment de la victime vous remplit d'enthousiasme pour la vertu! Quel mêlange d'héroïsme & d'horreur; d'inhumanité, de confian-

Ib. *Velder.*

Ib. 124.

Albert Beiling dit le Régulus Hollandais.

Voy. Villaret XV. 91.

ce en la parole donnée, de fidélité à l'aquitter! Quel siècle!

Mort de Jean de Baviere.

Où était alors Jean de Baviere? Il terminait ses jours à la Haie; il prouvait combien le pouvoir élevé par la violence est funeste à l'ambitieux. On dit qu'il

1425. mourut empoisonné. On ajoute que sentant le venin fatal qui dévorait ses

Mag. ch. Belg. 340. *Herm. Conr. c.* 1262. entrailles, il fit saisir le Seigneur de Woerden qu'il soupçonnait, fit couper son corps en quatre quartiers qui furent exposés aux quatre coins de la Hollande. On rapporte aussi que la Comtesse Douairiere avait trempé dans cet attentat. Ce qui est certain, c'est que la mort fut violente puisqu'on fit des recherches pour en découvrir les auteurs (*).

Meyer.

Gr. Plac. Boek. III. 13.

(*) Ainsi, on ne doit pas croire M. Villaret lorsqu'il fait vivre Jean sans pitié en 1436, qu'il assure qu'il était Evêque de Liège, & quand il n'avait rien de mieux à faire, qu'il s'amusait à faire pendre les gens par un Prêtre qui fut ensuite attaché à un arbre & brulé. L'auteur de ces cruautés était apparemment le successeur de Jean sur le même siège. Le même Historien avance que le Duc de Bourgogne soumit, en 1426, la plupart des villes de Hollande, de Zéelande & de Frise. Une conquête si rapide alors, ajoute-t-il, si difficile pour ne pas dire impossible de nos jours, prouve les avantages que produisent un sage gouverne-

Le Duc de Bourgogne, désigné Héritier de tous les droits du défunt, eut la politique de se contenter du titre de *Ruwaard*; mais il persuada au Duc de Brabant de se laisser inaugurer de nouveau par les nobles & les villes qui ne firent aucune mention de Jaqueline. Jaques de Gaasbeek fut nommé Stadhouder. Jamais un petit état n'eut tant de maîtres, sous tant de titres différens; il y avait alors en Hollande, un Comte, une Comtesse, un Ruwaard, un Stadhouder. Philippe déclaré Ruwaard. *Schr. Hist.* 258. *Groot Chr.* 28.c.27.

Celui-ci tint pendant six mois le siège devant Schoonhoven sans pouvoir s'en rendre maître. Jaqueline avait fait percer la digue de l'Yssel, & tout le Schieland étant sous les eaux, elle s'était retranchée à Gouda, qu'elle avait ainsi mis à couvert d'un côté. Mais, voyant que les Cabelliaux menaçaient la ville par un autre endroit, elle marcha elle même au-devant de Succès de Jaqueline. *Velden.*

---

ment, l'industrie, le commerce *& sur tout la liberté*. Nous allons montrer que le prétendu conquérant avait la plus grande partie de la nation dans ses intérêts, & qu'il ne soumit aucune ville de Frise. Il n'était point si facile à un étranger de subjuguer alors la Hollande, la Zéelande & la Frise que M. Villaret se l'est faussement imaginé.

l'ennemi, à la tête de ses Houks & des auxiliaires Trajectins. Le choc qu'elle donna fut si rude qu'elle remporta une victoire complette près d'Alfen. Elle rentra à Gouda avec un grand nombre de prisonniers & les étendarts des villes de Leide, de Haarlem, d'Amsterdam & de plusieurs autres.

Les Anglais & les Hoeks battus.

Jaqueline & ses Houks, dans l'ivresse de la victoire, se promirent de plus grands succès encore, en apprenant que Glocester leur envoyait du

1426. secours. Ils furent cruellement trompés. Une partie de la flotte Anglaise

Mey. Monst. fut surprise & battue par les Cabelliaux. Les Anglais s'étant ensuite joints aux

Boxh. Reig. Houks de Zéelande, furent entierement défaits à Brouwershaven par les

Victoire de Jaqueline. troupes de Philippe. Jaqueline secondée par les Kennemers, les Waterlanders & les Westfrisons, tenta deux fois,

Velden. mais inutilement, de s'emparer de Haarlem. Ses partisans serrerent cependant la place de si près qu'ils forcerent le Stadhouder Gaasbeek à leur remettre toutes les amendes auxquelles ils avaient été condamnés auparavant. Elle attira cependant les Cabelliaux à un combat près d'Alfen où elle fut victorieuse. Les vaincus perdirent cinq cens hommes, entre les quels il y eut 85 bourgeois de Leide. Plusieurs prisonniers furent mis à mort comme des ré-

belles. Semblable à ces Japonais qui s'ouvrent le ventre pour se vanger de leur ennemi, on vit Jaqueline s'abandonner à des excès de ressentiment, qui la ruinerent, lorsqu'elle devait ménager les peuples par la douceur & la clémence. C'est ainsi qu'elle perdit Hoorne. On rapporte que le fils d'un Bourguemaître de cette ville étant à Gouda, & la voyant passer : „ Quelle „ honte, s'écria-t'il, emporté par l'in„ nocente idée des malheurs qu'elle „ avait soufferts, quelle honte qu'un „ Dame si belle & si noble soit balot„ tée çà & là comme une P..... pu„ blique !" Rien de plus barbare que ceux qui sont à demi civilisés; pour paraître délicats, il deviennent souvent féroces. Jaqueline eut la cruauté d'ordonner la mort de ce jeune homme. Et l'on assure que le pere, outré d'un procédé si atroce, excita ses concitoyens à déclarer unanimement qu'ils ne la reconnaitraient jamais. Les Kennemers, après avoir couru & ravagé une partie de la Hollande, s'étant présentés devant Hoorn, les Habitans se joignirent, pour les repousser, à Villiers, Seigneur de l'Ile Adam qui commandait les milices de Haarlem, d'Amsterdam & 500 Picards. Ces derniers étaient alors archers habiles; ce furent eux qui déterminerent la victoire. Les

Opk. en Bl. v. ver. ned.

Les Kennemers vaincus.

Velius. Hoorn. 42.

Kennemers furent battus, leur chef tué, leurs bannieres enlevées; on abolit enſuite la plupart de leurs privilèges. Dès-lors toute la Nord-hollande ſe ſoumit à la force des armes de Philippe.

Cruauté des Houks.

Cette défection ne fit qu'irriter la fureur des Houks. A l'aide de quelques vaiſſeaux qui croiſaient autour de Wieringen, ils ſurprirent Enkhuiſen, enleverent juſqu'à cent bourgeois qui étaient à table & leur trancherent la tête. Sous prétexte de prévenir de pareilles ſurpriſes; mais en effet pour tenir les peuples en bride; Philippe mit des garniſons étrangeres dans la plupart des places; il fit auſſi conſtruire un fort à Hoorn. Il punit avec rigueur les Kennemers qu'il qualifiait de rebelles. En déclarant qu'ils avaient mérité la mort & la confiſcation de leurs biens, on ſe contenta d'abolir tous leurs privilèges. On leur défendit toute aſſemblée, le port des armes, on ne leur permit que l'uſage de *mauvais couteaux de ſervice ſans pointes.* Outre une taxe à laquelle tout le païs fut condamné, on les aſſujettit encore à une impoſition perpétuelle de quatre *groots* par an pour chaque foyer. Voilà le premier exemple d'une amende perpétuelle dans ces contrées. Voilà les premiers fondemens

Les Kennemers chatiés.

Handv. v. Kenm. 58.

de ce despotisme que la puissance énorme des Princes de Bourgogne établit peu-à-peu, & du joug qui s'appésantit journellement jusqu'à l'époque, où devenu insupportable, les peuples furent à la fin obligés de le secouer par une insurrection à laquelle l'univers entier a applaudi & dont tous les Souverains ont senti & reconnu la justice par des sanctions formelles & publiques.

Tout fléchissait sous les armes de Philippe. La valeur de Gerrit de Stryen ne fit que retarder la prise de Zevenbergen. Le Pape même continuait à se déclarer contre Jaqueline; il prononçait la nullité de son mariage avec Glocester, même au cas que le Duc de Brabant vint à mourir. Cette mort arriva en effet; mais sans relever les affaires de Jaqueline, comme elle se l'était promis. Glocester fit encore quelques faibles efforts; jusqu'à-ce que les ménaces du Pontife, les sollicitations du Duc de Bedford, & sur-tout l'amour dont-il était épris pour Eléonor de Cobham, maîtresse qu'il entretenait au sû même de Jaqueline, le firent renoncer à ses projets ambitieux. Nous remarquerons en passant que Glocester & Eléonor périrent ensuite de mort violente. En 1441, elle fut condamnée à être renfermée dans une prison

Mort du Duc de Brabant.

1427.

Velden.

perpétuelle. Elle était accusée de magie. On prétendait l'avoir trouvée exposant à un feu lent & avec des cérémonies diaboliques, une image de cire représentant le Roi; afin qu'une
Hume. simpathie infernale épuisât peu-à-peu les forces de ce Prince à mesure que l'action du feu faisait fondre, goute à goute, le simulacre. Glocester fut en 1447, accusé de trahison, arrêté & ensuite trouvé mort dans son lit.

Jaqueline réduite à traiter. Il ne restait plus à Jaqueline que les villes de Schoonhoven, d'Oudewater & de Gouda. Ses Houks poursuivis de tous côtés sur terre, croisaient le Zuiderzée avec plusieurs vaisseaux commandés par Brederode. Ils étaient occupés à traiter avec ceux de Wieringen, lorsqu'ils rencontrerent la flotte Hollandaise & Westfrisonne. Brederode fut vaincu, & fait prisonnier, avec une grande partie des siens, dont quatre-vingt-quatre eurent la tête tranchée à Enkhuisen. Tel est dans les guerres civiles le sort de ceux que la fortune trahit; chaque parti se traite reciproquement de rébelles; il ignore l'un envers l'autre les égards qu'on doit à des prisonniers de guerre. Brederode ne fut épargné qu'en considération de sa naissance. Enfin Jaqueline ménacée d'un siège dans Gouda, voyant que tous ses partisans couraient au-devant

du joug & ne combattaient plus qu'à qui se soumettrait le plutôt pour avoir des conditions plus favorables; entra en négociation avec l'usurpateur. Elle se contentait du titre de Comtesse. Elle nommait, pour l'administration des Provinces de Hainaut, Hollande, Zéelande & Frise, trois Conseillers; tandis que Philippe, avec le titre de Ruwaard & d'Héritier, en nommait six; dont trois nationaux, & trois de ses autres états: Nouveauté sans exemple & opposée à des édits formels. Il fut défendu, sous peine de punitions exemplaires, de prononcer les Sobriquets de Houks & de Cabelliaux. Mais la clause la plus remarquable, c'est celle où Jaqueline promet de ne plus se remarier sans le consentement des trois *Etats*; savoir du clergé, des nobles & des villes. Le clergé avait en effet, en Hainaut, en Frise & même en Zéelande, en la personne de l'Abbé de Middelbourg, part à l'administration. Mais on ne trouve en Hollande que deux Etats: les Villes & les Nobles. C'était la même chose en Gueldre. Et lorsqu'on rencontre des noms d'Ecclésiastiques dans les actes publics, ce n'est point en qualité de députés du clergé. Le nom d'Etats n'avait encore jamais été employé pour désigner les membres de

1428.

Groot Plac. III. 14.

Bening. 428. *Boxh. Reig. I.* 144.

l'adminiſtration. En France & dans les Païs-bas frontieres, il était en uſage depuis long-tems; il paraît donc avoir été introduit par la maiſon de Bourgogne. Enfin le Duc de Gueldre & l'Evêque d'Utrecht ſont compris dans cet acte; ce qui nous donne occaſion de faire une digreſſion néceſſaire ſur l'une & l'autre de ces deux Provinces.

Affaires de Gueldre.

Reinoud IV, Duc de Gueldre était mort en 1423, ſans laiſſer d'enfans. Arnoud, fils de Jean d'Egmond, & de Marie d'Arkel, fille de Jeanne, ſœur du Duc Reinoud, & par conſéquent petit neveu des Ducs Guillaume & Reinoud, fut choiſi comme le plus proche héritier. Il n'avait que quatorze ans. Les Etats du Païs, à la réſerve de ceux de Ruremonde qui voulaient faire inaugurer Adolf de Bergues, déférerent la régence au Pere du jeune Prince; mais à condition qu'il ſerait le Gardien des loix & de la ſureté publique. Tous deux jurerent le maintien des coutumes & des privilèges. „ Nous déclarons" dit le jeune Prince, notre pere Ruwaard & „ Tuteur, ſans que ni lui, ni nous, „ ni perſonne en notre nom puiſſe „ tranſiger la moindre affaire relative „ à l'adminiſtration ſans le conſente- „ ment des ſeize répréſentans des vil-

Aquil. Chron.

Pontan.

„ les capitales des quatre quartiers: „ savoir de Nimègue, de Ruremonde, de Zutphen & d'Arnhem. Chaque département conservera le droit „ qu'il a droit de nommer quatre députés. Tout ce qui se fera sans leur „ aveu doit-être regardé comme nul „ & sans force. Le Duc s'engage à les „ consulter ainsi que la noblesse, pour „ se marier, pour choisir ses conseillers, engager ou aliéner les villes, „ châteaux, revenus, impôts ou péages, & pour tout ce qui concerne la „ monnoye. Il ne conférera le commandement des places qu'aux nationaux „ ou à ceux qui ont demeuré ou acquis des biens dans le païs. Au cas „ qu'il meure sans enfans, ceux qui „ sont en office ne remettront leurs „ charges qu'aux représentans des Etats. „ Si un habitant éprouve quelque désastre dans ses fonds, par inondation „ ou autrement, le Prince se désiste de „ tous les droits qui lui reviennent „ au cas que le propriétaire regagne „ ce qu'il avait perdu. Il promet de „ ne reconnaître pour légitime aucune „ réconciliation d'un meurtrier avec „ les parens du mort, qu'après un an „ & six semaines." Ces diplômes sont curieux en ce qu'ils offrent un tableau naïf de l'administration politique & civile. Quoiqu'il paraisse que les Guel-

drois aient profité des circonſtances pour étendre leurs prérogatives aux dépens de celles du Souverain qu'ils ſe donnaient par un choix libre; il eſt cependant certain qu'ils avaient depuis long-tems des idées ſaines ſur les vrais principes d'une adminiſtration convenable à des hommes libres. Ils ſavaient ne voir dans leur Prince que le Gardien de leur liberté, le Salarié de la nation, le premier Eſclave de l'Etat. Le gouvernement était entierement mixte. C'était une monarchie, enchainée par l'ariſtocratie des Nobles & temperée par la démocratie des cités. Les villes avaient part au gouvernement auſſi bien que le Duc & les nobles diviſés en Chevaliers & Bannerets. Ceux-ci ne réſidaient que dans le Comté de Zutphen; ils n'étaient que quatre familles; Bronkhorſt, 's Heerenberg, Baar & Wiſch. Ils formaient le premier membre de l'Etat; ils avaient autant de pouvoir que toute la ſeconde nobleſſe. Les peuples eurent bientôt l'occaſion de manifeſter leur zèle pour le chef qu'ils s'étaient choiſi. Ils le ſoutinrent conſtamment contre le caprice de l'Empereur qui, en 1425, conféra des lettres d'inveſtiture à Adolf. Ils le ſuivirent auſſi dans les troubles civils d'Utrecht.

Voy. prem. Vol. pag. 393.

F. a Sande Deſcr. conſ. feud. p. m. 266.

Depuis la mort de Fréderic, en 1423,

cette ville était en proie à toutes les horreurs d'un ſchiſme civil & religieux. Les puiſſances voiſines s'intereſſerent pour pluſieurs concurrens. On obſerve que dans le tems que les chapitres étaient en conclave, Barent Provis, Conſeiller, vint frapper à la porte de l'aſſemblée, & appellant le Prévôt de St. Pierre, ſon neveu: tu es un homme mort, lui dit-il d'un voix ménaçante, ſi tu ne donnes ton ſuffrage à Rudolf de Diephout. Celui-ci eut en effet la pluralité des voix. Les Papes avaient depuis quelque tems uſurpé ſur le clergé & ſur le peuple la nomination des Evêchés. Martin V, jaloux de maintenir les uſurpations de ſes prédéceſſeurs, refuſa des bulles au nouvel élu. On lui répréſenta envain que l'élection appartenait par un droit immémorial au clergé. Il nomma Raban Evêque de Spire qui céda ſes droits à Zweder de Kuilenburg, lequel ſe fit aiſément confirmer par le pontife, à l'aide de quelques préſens. Le clergé d'Utrecht ſe ſoumit; mais la Province interjetta appel au futur concile, ſe plaignant amerement que le Pape qui veut-être appellé le Chef de l'égliſe, égaré par des répréſentations captieuſes & perfides, leur refuſe la juſtice. Martin indigné de ces plaintes, interdit dans

Affaires d'Utrecht.

Utr. Jaarb. I. 283.

les endroits rébelles, tout service divin qui fut interrompu dans quelques endroits & continué dans d'autres. Les bulles pontificales n'ayant pas une force assez coactive, Zweder eut recours aux armes. Il s'empara du château de Horst & força Amersfoort & Rhenen à le reconnaître. Il entra à Utrecht, avec un grand nombre d'exilés à sa suite. C'était la coutume que dans l'entrée solemnelle d'un nouvel *Ib.* 314. Evêque, tous les bannis pouvaient revenir, mêlés avec le cortège; mais enfermés en une corde. Zweder avait promis de n'en amener aucun; ainsi leur arrivée excita une émeute où il y eut bien du sang répandu. Il se ligua avec le corps des Bouchers, comme s'il eut voulu avoir à gages des gens accoutumés à verser le sang. Barend Provis, Bourguemaître, ancien Partisan de Rudolf, fut attaqué & massacré dans son lit, au moment qu'il recevait les derniers sacremens qu'on arracha des mains du Prêtre qui fut maltraité. On témoigne qu'on fut obligé d'arrêter l'Evêque pour l'empêcher de commettre ce meurtre. De-là les assassins courent chez le Prevôt de St. Pierre, ils enlevent ornemens, livres, argent, vases sacrés. Ce n'est qu'avec bien de la peine qu'en 1436, le conseil de la ville vint à bout de persuader au Pre-

vôt de ceſſer les pourſuites qu'il avait intenté à la cour de Rome contre la ville & les Magiſtrats, à l'occaſion de ces violences. Zweder prit ſur ſon compte tout ce qui s'était paſſé. Il continua les mêmes excès pendant dix mois. Les moins funeſtes étaient de proférer périodiquement, toutes les ſemaines, une excommunication contre ſon compétiteur ; en le dévouant aux démons par des imprécations réiterées, en jettant, dans l'horreur des tenèbres, au ſon funèbre d'une cloche, la croix, l'évangile & des torches allumées, contre terre. Ces rites lugubres, quoique inventés pour inſpirer la terreur aux ſots, n'eurent pas leur effet. On rapporte qu'on vint un jour annoncer à Rudolf qu'il était anathématiſé : terme qu'il n'entendait pas & qu'il fut obligé de ſe faire expliquer. Comme il était auſſi farouche qu'ignorant ; dès qu'il fut éclairci ; voilà, dit-il, en montrant le poing, avec quoi je veux l'anâthematiſer lui-même. Cependant Zweder s'étant ligué avec les Cabelliaux & le Duc de Bourgogne, ſe rendit ſi odieux par ſes cruautés, qu'on chercha à le dépoſer. De faux amis lui conſeillerent de ſe rendre à Rhenen, & à Amersfoort pour y faire ſa réſidence & ménager ſes revenus. Jean de Rynouwen entra quelque tems après

Ib. 477.

Revius. Hiſt. Dav. 100.

dans Utrecht avec plusieurs soldats déguisés en moines. Il fit installer Rudolf, après avoir battu & banni la communauté des Ecorcheurs qui lui avait opposé quelque résistance. Rudolf
Ib. 471. fut successivement reconnu avec les titres de *Postulat*, de Ruwaard & de Protecteur de l'Evêché par la noblesse, le clergé & les villes d'Utrecht & d'Overyssel. Zweder, déclaré déchu, promena sa dignité à Kuilemburg, à Arnhem, à Dordrecht où quelques chanoines le suivirent. Ce qui est remarquable, c'est qu'il fut l'Evêque de Philippe & des Cabelliaux, son compétiteur celui de Jaqueline & des Houks.

La ville d'Amersfoort assiégée.

La ville d'Amersfoort, qui tenait pour Rudolf, fut alors assiégée par les Gueldrois & les troupes de Philippe. Elle était défendue par ses habitans & trois cens cavaliers d'Utrecht. Les femmes & les enfans se signalerent par leur courage & sur-tout par la singularité de la défense. Afin de repousser les vigoureux assauts des assiégeans, ils monterent sur les murs & les repousserent en faisant pleuvoir sur eux un déluge bouillant d'eau & de bierre. On dit qu'Amersfoort était alors si renommée pour sa bonne bière, quelle renfermait dans son sein jusqu'à trois cens brasseurs. On ajoute que l'ennemi ayant donné un assaut imprévu

1428.

Utr. Jaarb.

dans le tems où la bière bouillait dans les brasseries; on prit le parti de la transporter sur les remparts & d'en arroser les assaillans. Quoiqu'il en soit de ce nouveau moyen de défense inconnu à nos Vaubans; il est certain que les attaques furent repoussées avec une vigueur étonnante. On atteste même que les assiégeans se retirerent avec une perte si considérable qu'on fut huit jours à enterrer leurs morts.

Les Hostilités continuerent encore plusieurs années. Enfin Arnoud, Duc de Gueldre s'épuisa de façon à ne pouvoir plus tenir tête à Adolf, son compétiteur qui se rendit maître du Duché de Juliers, lequel depuis cette époque a toujours été gouverné par un Prince particulier. Arnoud fit sa paix avec l'Evêque Rudolf en 1429. Philippe fit aussi la sienne en 1430. L'Evêque s'engage dans le traité d'aller, accompagné des Magistrats des villes épiscopales au-devant du Duc de Bourgogne, jusqu'à un demi mille d'Utrecht pour lui demander pardon à genoux. Il devait l'introduire dans la ville en portant la croix & les étendarts; il devait faire arborer la banniere de Bourgogne, pendant trois jours sur les portes d'Utrecht, d'Amersfoort & de Rhenen. Cette paix n'éteignit pas le schisme. Enfin Rudolf fit agir si

Paix. 1429.

Ib. 401.

puissamment à la cour de Rome qu'il parvint à se faire confirmer par le Pape Eugene IV, successeur de Martin V. Zweder interjetta appel & se rendit au concile de Bâle, mais il y mourût en 1433. Ses partisans élurent aussitôt Walraven de Meurs qui reçut des bulles de Felix V; mais qui n'eut que peu de partisans à Dordrecht & à Arnhem où il finit ses jours & le schisme en 1456.

Progrès de la puissance de Philippe dans les Païs-bas.

Monst. II. 41.

Ib. 62.

Ib. 199.

Des successions heureuses, & à leur défaut, l'ambition & la force, étendaient chaque jour la puissance formidable de Philippe. Maître du Comté ainsi que du Duché de Bourgogne, des Comtés de Flandre & d'Artois, il avait en 1429, acquis par achat celui de Namur. Il engloutissait peu-à-peu les plus belles Provinces des Païs-bas. En 1430, après la mort de Philippe, Successeur de Jean, malgré les réclamations de Marguerite, Douairiere de Hollande, il ajouta, comme étant le plus fort, à ses vastes domaines, le Duché de Brabant auquel étaient annexés celui de Limbourg, le Marquisât d'Anvers & la Seigneurie de Malines. Nous allons voir comment il usurpa le titre de Comte de Hollande &c; de sorte qu'en 1443, s'étant rendu maître du Luxembourg; il réunit dix des principaux Etats des Païs-bas.

Jaqueline, au contraire, cherchait envain sa puissance & sa cour; ses partisans l'avaient desertée peu-à-peu, pour celui qui dispensait les graces. Elle n'était plus environnée que de ses malheurs & de ses chagrins. Pour les dissiper, elle recherchait les amusemens, où elle pouvait faire briller son adresse & ses graces naturelles. Elle résidait ordinairement à la Haye ou à Ter Goes en Zuidbeveland. C'est dans cette derniere ville, qu'ayant, dans un jeu, abbattu l'oiseau à l'arbalête; elle fut proclamé Reine de la troupe; on dit qu'elle témoigna un plaisir extrême aux présens qu'elle reçut dans cette occasion. Malgré ses soins à étourdir les ennuis de sa situation, elle éprouvait souvent la lâche tyrannie de son persécuteur. Engraissé de ses dépouilles, le barbare lui fournissait à peine pour son entretien. Elle fut obligée plus d'une fois d'avoir recours aux Houks, ses anciens amis. Ceux-ci voyant à la fin, qu'ils n'avaient plus rien à attendre d'elle, ne lui épargnerent pas les refus. Dans cette extrêmité, François de Borselen, Stadhouder de Hollande & de Zéelande, lui offrit, tout Cabelliau qu'il était, des secours d'une maniere si polie & si noble qu'elle se sentit pénétrée. Elle conçut insensiblement tant de passion

Jaqueline épouse Borselen.

Reig. chron. II. 200.

Monst. II. 87.

1433.

pour ce Seigneur qu'oubliant des promesses arrachées par la nécessité, elle l'épousa secretement.

Elle est forcée d'abandonner le titre de Comtesse.

Cette espèce d'hommes qui ne doit son existence qu'à la tyrannie & qui la désigne comme des traces géométriques indiquaient à un ancien Philosophe un païs habité; en un mot les Délateurs, les Espions pénétrerent bientôt & dévoilerent le mistere. Si Borselen eut pu mesurer sa puissance à celle du Duc, celui-ci n'aurait appris cette nouvelle qu'avec effroy; il n'y vit au contraire qu'un prétexte plausible de dépouiller Jaqueline de tous les droits qui lui restaient. Il commença par faire enlever l'époux. *Vold.* 131. Pour profiter de la tendresse de Jaqueline, il fit courir le bruit que son amant allait périr du dernier supplice. Cette perfidie eut son effet. Jaqueline allarmée pour l'objet de son amour, fit une cession entiere du Hainaut, de la Hollande, de la Zéelande, de la Frise, & du titre de Comtesse; elle *Monst. II.* ne se réserva que les Seigneuries de 86. Voorne, de Zuidbeveland & de Tholen, avec les péages de Hollande & de Zéelande. Elle devait recouvrer tous ses états au cas que le Duc mourût avant elle. Philippe donna à Borselen le Comté d'Oostervant pour sa vie; puis l'ordre de la toison, qu'il

avait institué, en 1430, sous prétexte de son quatrième mariage avec Isabelle de Portugal; c'était en effet en l'honneur d'une Dame de Bruges dont il était amoureux. Lorsqu'il se fit inaugurer Comte, il transporta la charge de Stadhouder à Hugues de Lanoy. Jaqueline céda, en revanche, à son époux, la charge de Grand-Maître des eaux & forêts qu'elle n'avait pas rougi d'accepter pour elle-même: tant l'excès du malheur & des passions, peut changer & dégrader des âmes qui ne se croient nées que pour commander! *Reig.* 202. *Mem. Rose.* 159.

Elle célèbra, ensuite, son mariage en public, à S. Maartensdyk, dans l'Ile de Thoolen. En cédant à son époux la plus grande partie de ses Seigneuries, les expressions dont elle se sert décèlent l'ardeur de son amour. Elle l'appelle constamment son cher & bien aimé compagnon: elle ne lui fait, dit elle, ces cessions qu'à „ cause du singulier amour, de l'inclination sincere & de la pleine affection qu'elle porte de tout son cœur à son „ cher & bien aimé compagnon & légitime époux." Elle ne jouit pas long-tems de ces plaisirs obscurs, les seuls qui lui restaient. Elle mourût, le 8 Octobre, 1436, au château de Teilingen dans le Rhinland, où elle faisait ordinairement sa résidence. Les cu- Dernieres particularités sur Jaqueline.

Pap. An. Belg. III. 405. rieux conſervent encore & appellent *Cruches de la Dame Jaqueline*, de petits vaſes de terre qu'elle s'amuſait à pétrir dans ſa ſolitude.

Réflexions ſur Jaqueline. Ainſi fut moiſſonnée, dans l'été de ſon âge, une Princeſſe que la fortune ne ſembla appeller au faîte des honneurs, que pour en faire l'indigne jouet de ſes caprices. Elle devait règner par ſa naiſſance, ſon courage, ſes talens. Son malheur fut d'être née ſous deux aſtres malfaiſans, ſavoir Jean de Baviere & Philippe de Bourgogne. L'influence de ces deux étoiles malignes la pourſuivit ſans ceſſe, comme l'ombre ſuit le corps: leur aſcendant ne lui donna point de relâche. En conſidérant, comment elle eut à lutter contre ces deux tyrans; on croit voir une Colombe qui, dès qu'elle éleve ſon vol dans les plaînes de l'air, ſon élement naturel, eſt auſſitôt attaquée par deux avides vautours, acharnés l'un après l'autre à ſa perte. Une ſenſibilité extrême, qui dégénérait ſouvent en excès de pluſieurs genres, parait avoir été le caractère dominant de Jaqueline. Son deſtin fut d'être malheureuſe par le mariage; ſoit qu'elle y fut entrainée par l'intérêt de l'état ou par ſon propre penchant. Des quatre hymens qu'elle contracta, chacun fut comme un dégré d'où elle ſe précipita peu-à-peu dans le plus profond abîme de l'infortune.

C'eſt pendant que Jaqueline portait le titre de Comteſſe, que Philippe érigea, en 1428, à la Haye le conſeil ſuprême de Hollande, Zéelande & Friſe, qui fut enſuite appellé la *Cour*, ayant le Stadhouder pour chef. Elle était compoſée de neuf membres, ſix nationaux & trois étrangers. Elle pouvait nommer & dépoſer Baillis, Eſcoutets, Receveurs, enfin tous les Officiers & Magiſtrats au nom du Duc, recevoir les comptes, rendre juſtice & punir les délits. Erection de la cour de Hollande. *Ib. II.* 22.

Ma'gré des guerres ſanglantes & des inondations affreuſes, le païs ne laiſſa pas d'être alors le théatre de ces événemens qui conſacrent la puiſſance & la gloire d'une nation, & qui font époque dans les annales du monde. Le trafic interrompu, quelque tems avec l'Angleterre à l'occaſion des dommages que les Anglais venaient d'eſſuyer dans les troubles de Hollande, fut repris avec plus de vigueur par la liberté de commerce que Henri VI. rendit, en 1428, aux Hollandais & aux Zéelandais. La pêche du Harang était exercée avec ardeur, ſurtout à Hoorn & à Enkhuiſen. Les Harangs qu'on allait chercher autrefois le long des côtes de Schoonen, étaient venus couvrir les mers de Flandre & & d'Angleterre; ils avaient en- Découvertes utiles. Commerce. *Rym. IV. p. IV.* 139. Pêche du Harang.

tierement déſerté les parages de Suede & de Danemark. L'idée de ſaler ce poiſſon & de lui arracher les ouies pour le conſerver, avait déjà été imaginée dans le ſiècle précédent par Beukelſzoon de Burvliet en Flandre, qui mourût en 1397. Ceux de Hoorn inventerent, en 1416, les larges filets, & ceux d'Enkhuiſen de grands bâtimens appellés *Buizes*. Cette branche d'induſtrie fut cultivée avec tant de ſuccès qu'on l'appella dès-lors la grande pêche.

Velius. 32. *Brand.* *Enk.* 17. *H. Corn.* 1266.

Les villes de nos différentes Provinces avaient déjà acquis dans le commerce une ſupériorité formidable. Dans l'alliance que les villes anſéatiques firent à Lubek en 1418, on rencontre Dordrecht, Haarlem, Amſterdam, Nimègue, Zutphen, Harderwyk, Deventer, Kampen & Zwoll. On y fit pluſieurs reglemens non-ſeulement pour l'avancement & la ſûreté du commerce des villes confédérées; mais encore pour la conſervation de leur repos intérieur. On obſerve que dans la guerre longue & ruineuſe que les villes anſéatiques du Holſtein & de Pomeranie firent enſuite à Eric VII, Roi de Dannemark, les Hollandais & les Zéelandais eurent l'heureuſe politique de garder la neutralité. Ils étendirent leur commerce plus avant que

Progrès étonnans du commerce.

Ib. 1229.

que jamais en Prusse, en Livonie, en Moscovie & dans toutes les Echelles du Nord. Ces succès rapides excitèrent la jalousie des autres villes anséatiques; au bout d'un siècle, ils avaient déjà attiré à eux, à peu-près tout le commerce de ces contrées-là. *Mall. Hist. Dan.* 1430.

Quoique les Hollandais aient fait alors des progrès étonnans dans la navigation; il ne parait cependant pas croyable qu'ils aient pénétré jusqu'en Chine & qu'ils en aient apporté l'art d'imprimer qui y était en usage depuis long-tems. D'ailleurs l'impression Chinoise ne se faisant que sur des planches gravées, à cause du nombre prodigieux de leurs caracteres; comment les Européens en auraient-ils tiré quelques lumieres, eux qui avaient depuis long-tems sous les yeux des objets équivalens, sans qu'ils se fussent avisés de les appliquer à l'imprimerie? Du tems de Plutarque les enfans apprenaient les lettres sur des tablettes gravées; au tems de S. Jerôme, c'était avec des lettres mobiles de bois ou d'ivoire. Enfin l'empreinte des sceaux, des monnoyes, & sur-tout l'art de graver sur le bois & d'imprimer des figures & même des lettres paraissaient devoir faire imaginer l'impression tabulaire. L'idée quoique simple, comme celle de la plupart des découver- L'imprimerie découverte à Haarlem par Laurent Jans-zoon Koster.

Vid Orig. Typog. a D. Meermann.

tes, avait besoin d'être saisie.* Elle le fut enfin par Laurent Janszoon. Il était né à Haarlem vers l'an 1370; il portait le nom de Koster ou Sacristain, parce qu'il possédait en effet cette charge, alors très honorable. Son premier essay fut de former quelques lignes avec des types mobiles de bois, pour l'usage de ses petits fils. Le plus ancien ouvrage qu'on croit devoir lui attribuer, c'est une feuille de parchemin imprimée des deux côtés, qu'Enschedius a découverte à Haarlem. Elle contient l'Alphabet, l'oraison dominicale, le symbole des Apôtres & trois prieres. Laurent étant mort vers l'an 1440; on pense que c'est dans le cours des dix dernieres années de sa vie qu'il imprima: 1°. La traduction Hollandaise du *Speculum Salvationis*; 2°. deux éditions de la Grammaire de Donat. L'ouvrage profond, qui nous fournit ces détails, prouve que le voleur de ce Secret fut non pas Faust ou Jean Guttemberg; mais Jean Gunsfleich natif de Mayenne, frere de Guttemberg. Il prouve que les caractères mobiles de bois: mobilité qui forme l'essence de l'art typographique, furent inventés vers l'an 1430, à Haarlem par Laurent; les lettres mobiles de métal sculptés, vers 1440, à Mayence par les deux freres; celles jettées en fonte par Pierre

Schoeffer de Mayence après l'an 1450. Entre les années 1454 & 1459, Henri VI, Roi d'Angleterre étant informé que l'art de l'impreſſion était trouvé & exercé à Haarlem, y envoya Robert Tournour & Coxton qui débaucherent un ouvrier nommé Fréderic Corſellis & l'emmenerent à Oxford. *R. Atkyns. Orig. of Print. by Seiz. Jubelj. 65.*

Effets de l'imprimerie.

Nous verrons combien la propagation de cet art a influé ſur toutes les parties du ſyſtême civil & politique des peuples Européens; comment après avoir flotté long-tems dans les ténèbres de l'ignorance, de la ſuperſtition, de la tyrannie ou de l'anarchie, leurs yeux deſſillés s'ouvrirent aux rayons ſalutaires d'une lumiere imprévue. Le paſſage fut d'abord terrible; il excita des fermentations funeſtes & des criſes ſanglantes, ſuites néceſſaires de toutes les grandes révolutions. Mais enfin, chaque nation éclairée ſur ſes forces, ſes droits, ſes interêts, connut la beauté de l'ordre & des loix pour ſon repos intérieur; chacune prit, après quelques chocs violens, la place qui lui convenait pour ſa ſureté extérieure; ce qui a produit cet équilibre de pouvoir qui ſe perfectionne tous les jours, ſous le nom de balance de l'Europe. L'utilité de l'imprimerie n'eſt plus, dans la poſition actuelle des choſes, un pro-

blême que pour les gens à préjugés ou à Syſtêmes. Deſpotes! Fanatiques! Elle n'eſt funeſte qu'à vous la liberté de la preſſe. Que des Sultans imbécilles, que de vils Inquiſiteurs dont les droits ne ſont fondés que ſur l'oppreſſion & l'ignorance, ôſent, à la honte de l'eſpèce humaine, dire à l'Etre raiſonable : voilà les bornes de ta penſée : les Princes qui ſont, comme ils le doivent, les protecteurs de la liberté, les Républiques qui ſont telles, n'impoſent aucune entrave à un art qui, quand il eſt libre, verſe de tous côtés au ſein des Etats, les lumieres, l'agrément & la vie. On abuſe il eſt vrai de cette liberté, parce qu'on abuſe des meilleures choſes. Mais après tout, les productions qui choquent les loix de la pudeur & de la conſcience ne ſauraient avoir un grand crédit ; elles ſont même oppoſées à ce qu'on appelle, la belle nature, le vrai beau, le bon goût, dont tous les auteurs, épris de leur réputation, ſont ſi jaloux de ſuivre les régles, pour imprimer à leurs ouvrages, le ſçeau de l'immortalité. N'avons nous pas vu de nos jours les Romans qui ne paraiſſaient indiquer autrefois, que des réceptacles d'obſcénités, d'ordures ou tout au moins de galanterie, ſubitement convertis en écoles de morale, de vertu,

de sentimens; & n'en être que plus recherchés? Les images du vrai & de l'honnête, fixeront toujours la classe la plus nombreuse d'amateurs, parce qu'elles seules sont une source inépuisable de plaisirs serains, purs, délicats & variés. Sans doute que les livres, en perfectionnant cette raison, dont-ils nous ont fait retrouver l'usage, dissiperont un jour les haines nationales & religieuses. Ils ameneront peut-être cette paix universelle qui ne serait pas long-tems le rêve des hommes de bien, s'il n'y avait qu'eux à la tête des Etats.

PHILIPPE I.

La Hollande passe de la maison de Baviere à celle de Bourgogne.

C'Est une particularité singuliere, que, des trois Princes étrangers, dont les différentes dynasties s'étaient succédées depuis l'extinction de la branche des anciens Comtes, chacun commença à anticiper sur ses droits futurs, du vivant de celui ou de celle qu'il devait remplacer. Nous avons vû que la maison de Bourgogne gouvernait déjà, même avant que Jaqueline eut fait une entiere abdication. A cette époque, Philippe prit le titre de Comte dont il avait déjà toute l'autorité. Il était fils de Marguerite de Baviere, fille du Duc Albert, sœur de Guillaume VI, pere de Jaqueline. Une nouvelle scène historique s'offre ici à nos yeux. On va voir le despotisme s'avancer rapidement & fouler d'un pied superbe les droits les plus respectables: un peuple entier s'étonner à peine de se sentir, presque subitement, courbé, humilié sous le joug odieux du pouvoir arbitraire. L'esclavage alla toujours en s'appesantissant; ce n'est que par un évenement imprévu, que la liberté reparût un

1434.

moment sur l'horison après une éclipse d'environ un demi siècle.

Le premier essay que fit le nouveau Comte du titre qu'il venait d'aquérir, fut de déclarer nuls tous les privilèges qu'il avait conférés, étant Ruwaard; il se réserva le jugement d'un attentât arrivé à Monnikendam; quoiqu'il appartint à cette ville de connaître des délits commis sur son territoire. Il ne craignait point d'épuiser le païs d'hommes & d'argent pour les querelles qu'il nourissait en France: Royaume que sa vengeance livra longtems au fer des Anglais, contre ses vrais interêts. Un ressentiment contraire lui ouvrit enfin les yeux. Il ne pouvait oublier que ces insulaires avaient défendu Jaqueline. Il devait craindre l'union des couronnes de France & d'Angleterre sur la même tête. Issu du sang royal des Valois, il devait sentir qu'il faisait tort à sa famille en plaçant l'étranger sur un trône auquel elle avait des droits plus proches. D'ailleurs, depuis l'apparition de la fameuse Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Pucelle d'Orléans, les affaires des Anglais en France allaient toujours en déclinant. Ils étaient souvent battus; on leur prenait les villes l'une après l'autre. La mort de Marguerite de Bourgogne, Epouse du

Les peuples trompés & foulés.

Mem. Rose.

Philippe abandonne les Anglais.

Paix d'Arras.

1435.

Monstr.

Duc de Bedford acheva de rompre les liens qui attachaient Philippe à l'Angleterre. Il se réconcilia à la France dans le fameux traité d'Arras, où entr'autres Princes, comparut le Duc de Gueldre, & où se trouverent les députés de tous les Souverains de la chrétienté, ceux du concile de Bâle, du Pape & même des bonnes villes de Hollande & de Zéelande. On peut dire que, dans ce congrès, Philippe vendit cher sa nouvelle alliance. Il donna la loi à Charles VII, Roi de France, lui prescrivit des conditions onéreuses & humiliantes. Il se fit dispenser de presque tous les devoirs de sujet & de Vassal.

Les Habitans des Pays-bas maltraités en Angleterre.

La nouvelle de la paix d'Arras excita de violens murmures en Angleterre. La cour se répandit en plaintes ameres contre le Duc de Bourgogne. Les lettres publiques données au nom du Monarque, le qualifiaient d'ennemi public, de traître coupable de félonie envers son Roi; sans doute à l'occasion des fiefs dont le Duc rendait hommage à la couronne de France que le Roy d'Angleterre disait lui appartenir. Le Héraut d'Armes & les autres députés que le Duc avait envoyés à Londres pour se justifier, furent logés par mépris dans la boutique d'un Cordonnier. Ils n'avaient

pas la liberté d'aller à la messe sans être escortés. La populace se sentant autorisée dans cette haine qu'elle a constamment nourrie contre les étrangers, s'abandonna à un délire furieux. Elle se jetta sur les sujets du Duc qui se trouvaient dans la ville, nommément sur les Hollandais. Elle en massacra plusieurs sans respecter les droits les plus sacrés des nations. Quelques-uns des proscrits eurent recours au Roi, qui leur fit prêter serment de fidélité & les prit sous sa protection. Les lettres qu'il donna alors montrent, qu'il s'était établi en Angleterre un grand nombre de marchands Hollandais, Zéelandais & même des Trajectins & des Gueldrois. *Rym.*

Ces procédés injurieux ne déplurent point au Duc de Bourgogne. Il y trouvait un prétexte d'agir plus vivement contre les Anglais qu'il n'aimait pas, & qu'il regardait comme des ennemis arrogans, implacables, dangereux. Henri VI. fit alors expédier divers manifestes adressés aux principales villes de Hollande & de Zéelande. Il voulait leur persuader de ne prendre aucune part dans la guerre que le Duc projettait. Il existe encore une de ces lettres avec cette adresse: à *nos très-chers & grands amis les Bourguemaîtres, Echevins, Conseillers &* Guerre avec l'Angleterre. *Hume.* *Monstr.*

Communautez de la ville de Ziriczée. Ces écrits renvoyés au Duc de Bourgogne ne firent que l'affermir davantage dans son dessein. Une lettre d'un Souverain à des villes sujettes n'avait rien d'extraordinaire. Les villes municipales ressemblaient fort à de petites républiques subordonnées à une monarchie. Elles levaient des impôts à leur profit, elles avaient des forces de terre & de mer avec le droit de s'en servir pour vanger leurs propres querelles; elles formaient souvent des traités d'alliance & de commerce avec les puissances étrangeres.

Hist. de France. XVII. 396.

Siège de Calais.

Le commerce fut dès-lors prohibé avec l'Angleterre. Philippe envoya au Connétable de France cinq cens lances qui servirent à chasser les Anglais de Paris. Il mit le siège devant Calais: ville depuis long-tems au pouvoir des Anglais. Mais il fut obligé de le lever par la retraite séditieuse des Flamands. Ceux de Haarlem & de Leide perdirent, à ce siège, chacun, une grosse pièce d'Artillerie. Les Zéelandais sacrifierent quelques barques qu'ils coulerent à fond dans le port que la marée leur empêcha de bloquer. Les Anglais venaient de se montrer avec une flotte de deux cens voiles aux environs du Zwin. Le Conseil de Hollande avait donné ordre au Comte

1436.

Gr. chr. D. 205.

Boxh. op. Reig. II. 206.

d'Oostervant, à Florent d'Abeele & à Florent de Kyfhoek de faire à Middelbourg quelques levées capables, avec la bourgeoisie, de faire face aux ennemis. Mais on apprit bientôt que les Anglais au lieu d'attaquer la Zéelande, s'étaient contentés d'y faire des approvisionemens. Les Hollandais refuserent alors ouvertement de se transporter en Zéelande, tant qu'ils ne seraient pas attaqués personnellement. Le Stathouder Lannoy ne pouvant les persuader se retira enflammé de colere à Ziriczée. *Mem. Rose.* A l'exception de quelques prises de part & d'autre, on ne trouve rien dans cette guerre qui intéresse particulierement nos Provinces. Elles ne cherchaient, au contraire, qu'à ouvrir des négociations de paix. La médiation de la Ducheſſe de Bourgogne procura un traité qui ne regardait que les négocians. Les Etats de Hollande & de Zéelande envoyerent, même en 1440 & en 1441, des Agens en Angleterre qui entamerent les conférences avec ceux de Henri VI. Elles trainerent jusqu'en 1443. Elles produisirent une trève qui devait durer jusqu'à ce qu'il plût à l'un des deux Princes d'y renoncer, en avertissant trois mois d'avance. *Issue de la guerre.* *Rymer.*

Les Hollandais avaient de fortes raisons de hâter la paix avec l'Angleter-

Guerre contre les villes Anséatiques.

re. Ils avaient besoin de toute leur puissance pour soutenir une guerre d'autant plus importante qu'elle les touchait dans leurs interêts les plus chers. Cette guerre doit faire époque. C'est une des plus anciennes que le commerce ait produites. On y voit à quel accroissement, la puissance navale des Hollandais était déjà parvenue, & ce qu'elle devait être un jour. On y voit les premiers traits de cette rivalité entre les puissances commercantes qui est presque devenue à présent la seule cause des guerres de l'Europe. Nous avons déjà parlé de la jalousie que les progrès du commerce des Hollandais avaient inspirée aux villes anséatiques. Peut-être avaient-ils violé quelque article de la grande alliance. En 1428 la ville de Lubek avait porté à Philippe des plaintes contre eux. En 1434, dans une assemblée générale, elle les accusa d'avoir, sous la conduite de Henri de Borselen, Seigneur de Veere, causé aux Oosterlingues ou Vandales, des dommages considérables; & sur-tout à ceux de Lubek, de Rostok, de Stralzund, de Wismaer, de Lunebourg & de Hambourg. Ces derniers commettaient depuis longtems des hostilités en Frise. Ils étaient en guerre avec Groningue. En 1431, ils avaient surpris la ville d'Embden,

Hem. Rose.

Herm. Corn. 1333.

Ubb. Emm.

après s'être emparés du Droſt Imelo Abdena en l'attirant, ſous prétexte d'un feſtin, à bord d'un de leurs vaiſſeaux. Ils avaient enſuite logé leurs garniſons dans pluſieurs places. Les villes Vandales s'étant preſſées de terminer la longue guerre qu'elles faiſaient à Erik Roi de Danemark, les Hambourgeois qui étaient à Embden, commencerent les hoſtilités par des courſes en Friſe, prenant & démoliſſant pluſieurs forts. Les confédérés ſe ſentant en état d'attaquer avec ſuccès, arrêterent tous les vaiſſeaux Hollandais & Zéelandais qu'ils trouverent ſur les mers & dans leurs ports. Les bâtimens furent coulés à fond, les cargaiſons déclarées de bonne priſe & les matelots faits priſonniers. *Mallet hiſt. Dan.* 1437. *Schot.* 292.

Ces pertes imprévues furent auſſi ſenſibles aux peuples qu'aux négocians. La plupart des vaiſſeaux détruits étaient allés charger du bled, dont la diſette était alors extrême dans le païs. Des inondations avaient détruit toutes les récoltes dans la Bétuwe, l'Evêché & la Friſe. Dans un ſiècle, où l'argent était plus rare qu'à préſent, un boiſſeau de ſeigle coutait un rider d'or; un pain de cinq livres, quatre gros & demi; on le paya même un demi florin, lorſqu'on eut apprit les brigandages des Oofterlingues. Le me- Famine & peſte. *Ib.* 292.

nu peuple fut réduit à faire du pain avec des fèves & des graînes de navet & de chenevis. „ C'était, dit Monstrelet, piteuse chose à voir les pauvres gens mourir en grande multitude d'icelle famine." A ce cruel fléau se joignirent les ravages d'une affreuse épidémie. La misère excita différentes émeutes. Il y eut à Rotterdam plusieurs bourgeois blessés, que la ville fut obligée d'indemniser, ainsi que les parens de quelques autres qui furent tués. On fit, dans cette conjoncture, des prieres & des processions. Neuf séditieux furent condamnés à faire le pélérinage de S. Jaques de Compostelle.

Préparatifs contre les villes Anséatiques.

Le Duc de Bourgogne, occupé à chasser les Anglais de France, ne put qu'indiquer une diète, où les Oosterlingues ayant refusé un dédommagement de 5 000 florins d'or qu'on leur demandait, la noblesse & les villes de Hollande, dans une assemblée générale, résolurent unanimement de se faire raison de tant d'hostilités par une guerre opiniâtre. Obtenir du Duc la permission d'armer quatre vingt *Bardses*, espèce de navires de guerre, celle d'aller en course & de garder les prises, mettre à la voile avant l'automne, tout cela fut à peine l'ouvrage de cinq mois. Un auteur du seizieme siècle en parlant de cette guerre, dit que les

1438.

Alb. Frantz. 304.

Hollandais ſont nés pour la navigation & qu'ils courent les mers ſans avoir égard aux ſaiſons.

La néceſſité & l'appas du gain firent bien des marins & des pirates. Les Ooſterlingues furent attaqués de toutes parts, & preſque toujours vaincus. On leur prit, en différentes rencontres, juſqu'à vingt grands vaiſſeaux. La liberté d'aller en croiſiere enfanta cependant des déſordres. Amis ou ennemis on prenait tous les bâtimens richement chargés. Un navire Vénitien, trois Biſcayens & pluſieurs Eſpagnols furent enlevés. Le Duc ému des plaintes qu'on lui faiſait de tous côtés, fut bientôt obligé de défendre la piraterie. Les Vainqueurs, malgré les amendes auxquelles on les condamna, conçurent tant d'orgueil des avantages qu'ils avaient remportés, qu'ils attacherent des balais à tous leurs mâts, pour marquer qu'ils avaient nettoyé les mers. Leurs navires couvraient tous les parages. Ils acquirent dès-lors, à la lettre, le Sceptre de l'Océan. Ils devaient s'être rendus bien formidables, puiſque, dans une victoire qu'ils remporterent ſur une flotte nombreuſe d'Ooſterlingues, une partie des vaiſſeaux ennemis, au nombre de vingt, montés par les Pruſſiens & les Livoniens, ſe rendirent ſans combattre.

Succès navals des Hollandais.

1439. *Meyer.*

1440.

On ne les traita cependant pas mieux que les vaincus. On s'empara de tous les vaiſſeaux & de toutes les marchandiſes, on ne laiſſa aux uns & aux autres que la vie & la liberté. Les Hollandais eſſuyerent auſſi quelques pertes. Ils tenterent inutilement de ſoutenir Eric, Roi de Dannemark, que la nation avait détroné en faveur de Chriſtophle, Duc de Baviere. Les Plénipotentiaires des parties belligérantes ouvrirent enfin des négociations de paix à Koppenhague; l'opiniâtreté des Hollandais à ne vouloir accorder aucune compenſation, les rendit inſtructueuſes.

Enfin ceux de Hoorn & d'Enkhuiſen prirent, avec ſix petits bâtimens, quelques-uns diſent trois, une Eſcadre de trois grands vaiſſeaux de guerre qu'ils amenerent à Hoorn. Ils eurent 1441. pour les priſonniers des procédés ſi généreux, ſi humains, que pluſieurs étant retournés dans leur païs, éleverent juſqu'au ciel la magnanimité Hollandaiſe. Pierre Brand, un de leurs capitaines, entretînt ſi ſouvent ſes compatriotes de la bravoure des Hollandais, que les villes auparavant les plus animées conſentirent à une trêve de dix ans. Utrecht, Amersfoort, Anvers, Malines & Nimègue du côté des Hollandais; Magdebourg, Brunswik, Gottingue, Hanover & Campen du côté

des Oosterlingues, furent nommées arbitres des différens qui s'éleveraient dans l'intervalle. Cette trêve dont les articles furent renouvellés de tems en tems, produisit les effets d'une paix solide; elle ramena la liberté du commerce & l'abondance. On n'eut besoin, pour en imposer à ceux de Brême qui avaient ôsé déclarer la guerre aux Hollandais, Zéelandais, Frisons & Flamands, que de permettre à Amsterdam d'armer en course contre eux. Le commerce & la puissance navale de cette ville surpassait déjà ceux de toutes les autres. Elle avait fourni tous les capitaines qui avaient conduit cette guerre. On tint ensuite plusieurs Diètes en Hollande pour satisfaire les autres puissances qui avaient été maltraitées.

Fin de la guerre.

1441. *Aitzem. I.* 192. *Mem. Rose.*

Assemblées des Etats.

Ces Diètes composées des députés des Etats du païs devenaient plus fréquentes par l'absence du Souverain. Dans le tems des premiers Comtes, on ne rencontre aucune occasion, où elles aient été assemblées. En 1048, Théodorik IV. étant mort sans enfans, la noblesse s'assembla pour proclamer Florent I. En 1061, les villes nomment Robert le Frison, Tuteur; ce qui ne pût guères se faire que dans une assemblée générale. La même chose dût arriver en 1266; quand les Etats éle-

Mat. An. III. 76. Goud. chr. 34.

verent le Comte de Gueldre à la régence. On trouve encore, à la fin du 13e siècle, une diète générale des villes convoquée à Romerswaart, en Zéelande. Elles envoyerent des plénipotentiaires en Angleterre pour conferer sur les affaires politiques. Depuis cette époque, leur influence dans le gouvernement alla toujours en augmentant. On les voit avec les nobles, dont le pouvoir allait au contraire en diminuant, s'assembler pour les transactions les plus importantes. Sous les Princes de la maison de Bourgogne, l'assemblée des états se tenait à peu-près dans la même forme qu'aujourd'huy. L'article des déliberations était proposé par le Stadhouder ou de sa part. La noblesse donnait d'abord sa voix & ce qui est remarquable c'est qu'elle n'allait pas aux opinions par corps, mais par tête. Les autres membres opinaient ensuite quand ils en avaient le pouvoir; autrement, ils communiquaient les articles à leurs Magistrats dont-ils apportaient la résolution à la prochaine diète. Il parait même, d'après l'arrêté des déliberations, que non-seulement les Magistrats, mais encore le peuple, du moins dans quelques villes, était consulté sur l'article des taxes.

M. Stoke. in Jan I.

Vad. Hist.

La mort de Marguerite, Douairiere de Hollande, augmenta encore la puis-

fance de Philippe. Elle poſſédait Gouda, Schoonhoven, les Iles de Texel & de Wieringen, Beverwyk, Wyk ſur mer, Weſtzaanden, Nieuwland & Spaarnewoude. Philippe en ſe faiſant inaugurer, prononça, ayant les doigts élevés, le ſerment ordinaire dont voici la formule: „ Nous jurons d'être „ fidels à tous nos ſujets & aux bon„ nes gens qui nous ſont venus par „ ſucceſſion; ſoit qu'ils habitent au„ dans ou au dehors des villes; de leur „ accorder tout ce qu'un bon Maî„ tre doit à ſes ſujets. Nous promet„ tons de maintenir, confirmer & ſcel„ ler tous leurs droits, privilèges, „ franchiſes: & comme nous y ſom„ mes tenus par droit, de les augmen„ ter, non de les diminuer. Ainſi „ Dieu nous ſoit en aide & tous ſes „ Saints!" Philippe refuſa long-tems de rendre à l'Empereur l'hommage du Hainaut, de la Hollande & Zéelande. Il cèda à la fin; la cérémonie ſe fit à Aix la Chapelle. Il aſſiſta enſuite à pluſieurs diètes ſoit en perſonne, ſoit par ſes ambaſſadeurs. Depuis cette époque le nœud féodal qui liait nos différentes Provinces à l'Empire ſe relâcha peu à-peu; avant un ſiècle révolu, elles ne connaiſſaient ni les loix, ni les taxes impériales; elles ſe regardaient comme abſolument indépendantes.

Serment remarquable des Comtes à leur inauguration. *Mem. Roſſ.*

Hommage à l'Empire.

1442.

Conr. Fin. Imp. II. 752.

Les Factions renaissent.

Les évenemens où les deux factions qui partageaient la Hollande, se sont trouvé engagées, découvrent qu'en général les Houks avaient toujours défendu le parti de la justice & de la liberté. Les Cabelliaux, au contraire, paraissent favoriser constamment les usurpateurs & les tyrans. On les a vus consécutivement contre Marguerite & Jaqueline, soutenir Guillaume V, Jean de Baviere & Philippe de Bourgogne. Il n'est donc pas étonnant que ce dernier Prince ait eu soin de ne nommer que des Cabelliaux au Stadhouderat. C'est sous Albert qu'on rencontre pour la premiere fois ce titre devenu de nos jours si honorable & si important. Il parait que sous ce Prince lâche & indolent, les Stadhouders étaient les Ministres universels, les Maires du Palais. Sous Philippe, presque toujours absent, cette charge conférait une puissance excessive à ceux qui en étaient revêtus. Ils exerçaient, ils étendaient même, tant qu'ils pouvaient, l'autorité du Prince dont-ils représentaient la personne, suivant l'acception du nom *Stede-houder* (Lieu-tenant) & par corruption Stadhouder. Ils convoquaient l'assemblée des Etats, dispensaient les offices, levaient les taxes. On voit par-là combien ils étaient alors différens de ce qu'ils sont aujour-

Origine des anciens Stathouders.

d'hui. Ils dépendaient entierement du Prince qui les changeait de tems en tems, de peur qu'ils ne se rendissent trop puissans. En 1440, Hugues de Lannoy fut remplacé par Guillaume de Lalaing, Seigneur de Bignicourt, qui ayant marié sa fille Jolande à Reinoud de Brederode, chef des Houks, se laissa peu-à-peu embarquer dans le parti de son gendre.

Les Cabelliaux se voyant exclus des charges s'attacherent à animer le peuple contre les Houks. La conjoncture était des plus favorables. L'hiver rigoureux & l'été froid de 1442, avaient causé une cruelle disette. Pour comble de maux, le fardeau de taxes était aggravé de jour en jour; il accablait sur-tout la classe la plus pauvre & la plus utile des Citoyens, à qui on arrachait les faibles soutiens d'une existence pénible & douloureuse. Leur patience s'épuisa à la fin. En 1444, le Stadhouder ayant demandé aux Etats assemblés un nouvel emprunt pour le Duc, les députés d'Amsterdam, de Leide, de Haarlem, de Delft, déclarerent qu'ils n'avaient point d'ordre pour un tel octroi. Ils étaient si convaincus de l'impuissance du peuple, qu'ils déclarerent ne savoir d'autre moyen pour contenter le Comte que de se cottiser les uns & les autres

Misere & oppression.

Riem. Graav. h. II. 83.

pour faire, chacun avec l'aide de ſes amis, un prêt qu'ils tireraient de leurs propres mobiliers.

Les Cabelliaux chaſſés d'Amſterdam.

Les priſes qu'Amſterdam avait faites dans la guerre des Ooſterlings, ſur les vaiſſeaux amis & ennemis, ſon refus de contribuer aux indemniſations, en un mot l'aſcendant bien décidé, qu'elle s'arrogeait, lui avaient attiré la jalouſie & la haine des autres cités & de la nobleſſe de Hollande. C'eſt au ſein de cette ville d'autant plus altiere qu'elle était déjà la plus peuplée, que fermentait le premier levain de la ſédition. Elle éclata à l'arrivée de Giſelbert de Vianen & de Louis de Montfort, chargés par Philippe de changer la Magiſtrature. Les Houks & les Cabelliaux cabalerent les uns contre les autres. La populace & la bourgeoiſie s'ameuterent. On répandit l'allarme en ſonnant le tocſin, on porta des mains violentes ſur l'Eſcoutet, un homme, voulant rappeller ſes concitoyens à la paix, fut maſſacré. Un Prêtre avec l'hoſtie conſacrée, fut à peine capable d'arrêter la fureur des ſéditieux. Les députés du Comte réconcilierent en apparence les deux partis. Mais les Cabelliaux trop expoſés, parce qu'ils étaient les plus faibles, furent obligés de prendre la fuite; ils porterent avec eux les feux de la ſédition à Haar-

lem où leur parti était dominant. Là, les Cabelliaux & les Houks se présenterent bientôt les uns contre les autres, sur le marché. Les parens & les voisins, après s'être dit un éternel adieu, tenaient leurs armes baissées, prêts au premier accès de fureur, à les lever pour s'entr'exterminer. Chacun prétendait combattre pour la bonne cause. Pareils à des bêtes féroces élancés dans l'arêne, ils paraissaient n'attendre que le moment de pouvoir se déchirer, lorsque le S. Sacrement à la main, un ministre de la religion se fit place entre les deux armées. Il se promena constamment au milieu pendant les deux jours qu'elles resterent vis-à-vis l'une de l'autre, sans que les torrens d'une pluye violente & continue fussent capables de les dissiper. Les Houks se lasserent les premiers; ils décamperent avec le Bourguemaître leur chef, qui se fortifia dans son logis, où son propre frere vint l'assiéger à la tête des Bouchers. Plusieurs autres essuyerent les mêmes attaques dans leur maisons. Ces hostilités coutaient chaque jour la vie à quelques citoyens; Philippe leur envoya enfin Izabelle, son Epouse, à qui il avait conféré le commandement de la Hollande. Sedition à Haarlem.

Elle s'acheminait vers Haarlem, ac-

La Ducheſſe vient en Hollande.

compagnée de Borſelen, Chef des Cabelliaux, & du Stadhouder, partiſan des Houks. Ce dernier averti en route, que, s'il entrait à Haarlem, ſa vie ne ſerait pas en ſûreté, ſe ſauva à la la Haye. Les Harlemmois refuſerent de livrer leurs Chefs à la Ducheſſe. On dit même que, lorſqu'elle entra enſuite dans la ville, ils porterent leur fureur juſqu'à une impudente témérité. Ils fouillerent ſa voiture & chercherent le Stadhouder juſques ſous ſes robes & ſous celles des Dames de ſa ſuite. Tout-ce qu'elle pût faire dans cette ville ſéditieuſe, fut d'engager les Houks à la ſuivre à Amſterdam. Ainſi Amſterdam & Haarlem en ſe renvoyant reſpectivement leurs vaincus, ſe trouverent livrées, chacune, à une faction unique & différente.

Gr. Chron. liv. 29.

Arrogance de ceux de Dordrecht.

Ceux de Dordrecht avaient alors des conteſtations très vives avec des nobles & des villes de la Sud-hollande, au ſujet du droit d'étape. Ils avaient refuſé de répondre à un ajournement à la Haye. Ils avaient tellement maltraité le dernier huiſſier qu'on leur avait expédié, que perſonne n'oſait ſe charger d'un pareil exploit. C'eſt envain que la Ducheſſe les cita de nouveau à comparaître à Rotterdam, ville plus proche : ils perſiſterent dans leur contumace. Izabel-

le

le indignée prononça, contre eux, une sentence foudroyante, où plusieurs de leurs usages & de leurs prérogatives furent abolis. Il parait, toute-fois, que la ville, se sentant capable de maintenir ses droits, s'embarrassa peu de cette déclaration. *Dord. Priv. II.* 555.

La dépositon du Stadhouder remplacé par Gozewyn de Wilde, Flamand, à qui on ne laissa que le titre de Président, n'arrêta pas le choc des factions. A Leide, Florent de Boshuisen, Houk ardent, refusa de rendre sa place à Fréderikzoon; sous prétexte que ses patentes, n'étaient pas authentiques. Ils partirent même l'un & l'autre pour la Cour; après s'être nommé, chacun, un substitut. On vit pour lors à Leide quatre personnes revetües de la même charge. Les Cabelliaux tenaient pour Fréderikzoon, les Houks pour Boshuisen. Les deux partis s'ameuterent de nouveau; ils étaient prêts à en venir aux mains; lorsque les Cabelliaux, en amusant leurs adversaires par de perfides conférences, fondirent tout-à-coup sur eux, & les firent reculer jusqu'au cimetiere de S. Pancrace. Ils n'oserent les y forcer, sans doute par respect pour la sainteté du lieu. Un Prêtre, armé de toutes pièces anima alors les Houks contre le Président de Hollande qui

Emeute à Leide.

1445.

Mem. Rof.

avait envoyé des secours aux Cabelliaux; quelques-uns se firent massacrer dans cette occasion; plusieurs furent blessés & cent vingt menés prisonniers à Leide, entre lesquels se trouva le Beau-frère de Boshuisen qui eut la tête tranchée avec deux autres.

Le Duc change la Magistrature.

Philippe, obligé d'accourir en Hollande pour calmer ces troubles, ne trouva point de meilleur expédient que de partager les emplois entre les deux factions. Quelques mois auparavant, il avait déjà rendu une déclaration où il renouvellait la défense de se donner, les uns aux autres, les dénominations de Houks & de Cabelliaux. Il avait aussi défendu de chanter ou de déclamer des Vaudevilles Satyriques que le démon de la haine inspirait aux deux partis l'un contre l'autre. Aussi paraît-il que c'est du sein de ces discordes civiles qu'est née une espèce de versificateurs, nommés Rederykers, qu'on peut comparer aux Troubadours & Jongleurs, aux Jodelle, Garnier, Hardi, peres du théatre Français, auteurs des farces appellées *mistères*, *moralités*, *sottises*. Sans doute qu'ils étaient payés par les chefs des différentes factions qui cherchaient à animer le peuple contre leurs ennemis. Nous verrons, dans le siècle suivant, comment on les employa

Origine des Rederykers, des Academies & du Théatre Hollandais.

Vad. Hist.

pour préparer la populace à la réforme qu'on voulait introduire. C'eſt ici qu'il faut ſans doute chercher l'origine de ces aſſemblées littéraires, appellées *Redenrykers Kameren*, où ſe raſſemblaient les beaux-eſprits du tems, les uns auteurs, les autres acteurs, ceux-ci improviſateurs, & ſouvent tous les trois enſemble. On verra ſortir d'ici des académies plus régulieres; on verra comment elles ont perfectionné les ſpectacles, eſpèce de divertiſſement qui parait dater de la premiere ſociété humaine. Le théatre Hollandais s'eſt d'ailleurs formé un genre tout particulier. Cette inſtitution intéreſſante mérite qu'on en ſuive les progrès, ſoit parce qu'elle peut ſervir à nous développer la marche de l'eſprit humain, ſoit par l'influence qu'elle a ſur les mœurs.

On obſerve que Philippe défendit par la même déclaration, à tout parculier, de faire porter des livrées à d'autres qu'à ſes domeſtiques, de former de nouvelles compagnies bourgeoiſes, de porter les chaperons inventés pour déſigner les différens partis, des épées, de longs couteaux & d'autres armes offenſives & défenſives. Telle était la fureur des factions dans ces tems tumultueux, que la cour fut obligée de défendre l'année ſuivante qu'on ſe vengeât ſur les

Réglemens.

Scriv. Toetſ. 273.

Handv. v. Amſt. 23.

parens de ceux qui avaient commis quelque meurtre.

Jean de Domburg décapité.

C'eſt pour réprimer ces déſordres deſtructeurs, que Philippe fit, en 1446, une exemple terrible. Il aimait à exercer la plus ancienne & la plus ſacrée

1447. fonction des Princes, celle de rendre la juſtice. S'étant à cet effet tranſporté à Middelbourg, on lui porta des plaintes contre Jean de Domburg, accuſé de concuſſions atroces, & même d'aſſaſſinat. Le Duc donna ordre d'arrêter le coupable; on inveſtit une

Oliv. de la Marc. égliſe dans laquelle il s'était retranché. Et comme ſi, par une inconſéquence digne de ces ſiècles groſſiers, l'enceinte, où l'Etre ſuprême reçoit les vœux des âmes vertueuſes, devait ſervir d'azyle aux ſcélérats, on n'oſa l'en arracher de force. On l'y tint aſſiegé pendant trois jours. Le malheureux, ſouvent ſur le point de ſe rendre, en était empêché par ſa ſœur Religieuſe, qui lui criait ſans ceſſe; „ qu'il valait mieux qu'il s'ôtât „ la vie de ſes propres mains que d'im„ primer une flétriſſure éternelle à ſa „ famille, en périſſant par la main du „ bourreau." Il ſe livra cependant à la merci du Duc qui lui fit trancher la tête au milieu du marché. Ce n'eſt qu'à force de prieres, que ſa ſœur obtint que le corps fût inhumé en terre ſainte.

Philippe signala encore en Hollande son impartialité inexorable pour la justice. Aveuglé par une animosité ancienne & implacable, le Président Gozewyn accusa Baniaart Scey, Gouverneur de Medenblik, d'avoir commis un meurtre. Baniaard, pour se vanger, divulgua par-tout que son ennemi était sujet à une passion brutale, que la nature abhorre. Le Duc supprima la charge de Président; il envoya aussitôt en Hollande, Jean de Lanoy qu'il nomma *Stedehouder*. Les deux accusés furent d'abord renfermés à la Haye; on les transféra ensuite à Heusden, apparemment pour que les procédures, qu'on devait instruire, causassent moins de scandale. On ne connaissait alors pour punir de telles horreurs, point d'autre supplice que le feu. En 1441 & 1444, Utrecht avait vu dans ses murs deux exécutions pareilles. En 1454, on y brûla encore deux hommes convaincus d'infâmie. Nous observerons en passant que le Duc de Gueldre fut, quelques années après, accusé du même crime. Gozewyn nia pendant six mois, ce qu'on lui imputait; de-là plusieurs ont pensé qu'il était innocent. On alluma un bucher dans la cour du château, on étendit d'un autre côté un drap écarlate. On dit à l'accusé: qu'il n'avait plus qu'à opter entre

Crimes contre la nature punis.

Utr. Jaarb.

le fer & la flamme; qu'il allait être brûlé vif, s'il persistait dans son désaveu. Soit conviction intime, soit effroy d'un tourment cruel, Gozewyn avoua le fait; & eut aussitôt la tête tranchée. Baniaart accusé *seulement* d'un meurtre fut élargi; il ne fut condamné que quelque tems après au bannissement & à la perte de sa charge. Que de réflexions offrent, à des cœurs sen-
1449. sibles & vides de préjugés, ces formalités illégales & barbares! Que d'innocens, les procédures à peu-près semblables de la question & de l'inquisition, n'ont-elles pas fait périr! Pourquoi un crime, qui souille, il est vrai, la société, mais qu'il est si difficile de prouver, serait-il puni plus séverement que celui par le quel on lui coupe les membres, en ôtant l'existence à un citoyen? D'ailleurs, une infamie qui ne parait guère appartenir qu'à ces climats brûlans où la nature se plaît à former des monstres, pourrait-elle jamais prendre racine chez un peuple, dans qui la froideur du climat ne doit produire que des passions naturelles, justes & réglées? En pourrait-il avoir d'autres, tandis qu'il peut trouver si facilement chez lui, dans la modestie, la beauté & la vertu, tout ce qui est capable d'enflammer, de satisfaire & de tranquiliser les désirs les plus délicats & les

plus excluſifs? Et vous aimable moitié de la nation! Sexe enchanteur à qui nous devons notre exiſtence, des plaiſirs légitimes & ſouvent nos bonnes qualités; continuez à gagner & à fixer les cœurs par les grâces & par les vertus plus ſéduiſantes encore! Vous le devez par reconnaiſſance. Ces hommes, que des philoſophes atrabilaires vous peignent ſi dégénérés, ont cependant à préſent plus de reſpect pour vous qu'ils n'en avaient dans ces tems barbares. Voici ce qu'on lit dans les Régiſtres d'Utrecht: „ Rycout a in-„ ſtruit le conſeil qu'il ne continuera „ plus de maltraiter trop fort ſon épou-„ ſe Gertrude, pour ne pas être renfer-„ mé dans la tour rouge; à moins „ qu'elle ne le mérite par de mauvais „ procédés; en ce cas il aura ſoin d'en „ prévenir le conſeil." D'où il eſt aiſé d'inférer qu'il était alors permis de châtier ſon Epouſe; mais avec cauſe & modérément. Quelque mauvais plaiſant dira peut-être ici: Encore paſſe de battre ſa femme; mais il ne faut pas la tuer. *Burm. Jaarb. II.* 54.

Philippe, ſi attentif à punir les débauches contraires à la nature, donnait à ſes ſujets l'exemple d'un luxe galant & voluptueux. Il était le Prince le plus magnifique de ſon tems. Pour entretenir l'éclat qui l'environnait; pour fournir à ſes goûts, à ſes

Révolte des Gantois.

1452.

Villaret. plaisirs, il aurait fallu qu'il possédât des trésors inépuisables. Il voulut établir en Flandre une imposition de dix-huit sous sur chaque sac de sel. Quel homme, en jettant la vüe sur l'obéissance passive des habitans de nos Provinces à l'égard des taxes dont ils étaient accablés, & sur l'insolente indocilité des Gantois, eut pû augurer, que dans le siècle suivant, les premiers secoueraient absolument le joug monarchique, tandis que les derniers en verraient le poid s'aggraver & s'affermir sur leurs têtes! Les Flamands regardaient alors la gabelle comme une invention inhumaine & tyrannique. Ils rejetterent la demande du Duc, avec indignation, protestant que, *pour mourir*, ils ne souffriraient une imposition dont tout le poids tombait principalement sur la portion la plus pauvre du peuple, accoutumé à ne vivre que de chairs & de poissons salés. L'année suivante ils refuserent avec la même fierté une nouvelle contribution sur les grains. Prévoyant aussitôt l'orage, qui allait fondre sur leur têtes, ils crurent pouvoir l'écarter en se révoltant ouvertement. Ils arborerent des chaperons blancs, armerent quatre mille hommes, & s'emparerent de plusieurs places.

Monstr.

Philippe rassembla des troupes de

tous côtés. Les Gantois eſſuyerent pluſieurs défaites. Ils furent battus d'une maniere complette, près de Ruppelmonde, par le Duc en perſonne. Le lendemain de ce combat, on vit arriver ſur l'Eſcaut les Hollandais & les Zéelandais, au nombre de trois mille hommes, conduits, par Jean de Lanoy leur Stadhouder, Jean & Philippe de Waſſenaar, Jean de Heemſtede, Reinoud & Gysbert de Brederode, Henri de Borſelen, Seigneur de Veere, & pluſieurs autres Nobles tant Cabelliaux que Houks. Les chefs de ces derniers avaient été gagnés ſous la promeſſe d'une ſolde conſidérable; mais qui fut enſuite mal acquittée. Un témoin oculaire parle ainſi de l'ordonnance de ces troupes: „ Les nobles étaient „ armés de pied en cap. Les Bannerets portaient leurs bannieres & les „ autres nobles leurs enſeignes dé„ ployées." Dès qu'ils furent débarqués, ils s'avancerent en ordre à pied & en chariot. Rien ne peut exprimer l'agréable ſurpriſe où cette vüe jetta l'orgueilleux Philippe. Il en fut ravi, enchanté. On connoit au moins trente privilèges qu'il accorda alors aux Hollandais & aux Zéelandais. Entr'autres, il les déclara, en cas de guerre ou d'inondation, exempts de la taxe décennale. Il leur confirma le

Les Hollandais & les Zéelandais marchent contre eux.

Oliv. de la March. I. 354. 371.

Vad. hist. droit de *non evocando*, c'est-à-dire de ne pouvoir être cités hors de leur païs; excepté dans les cas de rebellion, les altercations de ville à ville, les séditions, enfin dans tout ce que le Conseil & la jurisprudence du païs ne sauront terminer. Ces modifications adroites étaient d'autant plus dangereuses que Philippe s'adjugeait la connaissance des cas. Il promet aussi de ne délivrer aucune patente contraire aux privileges; comme il reconnait l'avoir fait auparavant.

Ils recoivent des privileges.

Les Hollandais & les Zéelandais se signalerent par des prodiges de valeur. Dans un combat près de Hulst, où Antoine, Bâtard de Bourgogne commandait, ils firent un massacre horrible des Gantois. Ils prirent leur chef à qui les rébelles avaient promis que s'il revenait victorieux, ils le feraient Seigneur du païs de Waas, *voire* même *Comte de Flandre.* Ils l'envoyerent avec plusieurs autres prisonniers à Philippe qui n'ayant pu, même sous la promesse de la vie, leur persuader de lui demander pardon, les fit tous pendre. On ne rencontre plus dans cette guerre, qui, dans l'espace de deux années couta la vie à plus de cent mille hommes, que quelques Zéelandais qui se laisserent prendre & décapiter par les Gantois. Les Hollandais & les Zéelandais

Leurs combats.

Monstr.

aiderent ensuite les Français à reconquérir Bourdeaux. Leurs vaisseaux fermerent le passage de la Gironde & empêcherent qu'on ne pût introduire dans la place aucuns secours d'hommes & de vivres. C'est depuis cette conquête qu'il n'est plus resté aux Anglais, de toutes leurs possessions dans le Royaume de France, que Calais & Guînes qu'ils perdirent dans le siècle suivant.

Ils aident les Français à reprendre Bourdeaux.

Le démon de la discorde que Philippe avait chassé de ses Etats, règnait alors dans les Provinces d'Utrecht & de Frise. Rudolf, après avoir, comme nous avons dit, chassé son compétiteur, s'était appliqué à réparer les maux que les divisions précédentes avaient causés. Mais ayant voulu imposer de nouvelles taxes; il se fit des ennemis si nombreux & si animés, qu'étant un jour sorti de la ville, il trouva à son retour les portes fermées. Il ne pût rentrer que par une ruse. Il choisit le tems que, la Régence étant changée, le peuple s'oubliait le soir & la nuit dans les festins & la boisson. Quelques déterminés se cacherent par son ordre dans des barques à tourbes qu'on avait conduits sur les fossés. Ils entrerent dans la ville par un trou que des traîtres avaient pratiqué dans le mur. Ils coururent à l'instant vers la

Troubles d'Utrecht.

Burm. Jaarb.

Utr. Jaarb. II. 128.

porte des Dames blanches qu'ils brisèrent. Ils introduisirent ainsi les Episcopaux; pendant que les Bourgeois couraient aux armes. Il se livra un combat sanglant sur le marché où l'Evêque fut d'abord repoussé & reçut une blessure à la jambe dont-il resta boiteux toute sa vie. Les milices d'Amersfoort rétablirent le combat, en attaquant par derriere les Trajectins qui, enfoncés de tous côtés, furent, en grande partie, tués, blessés ou faits prisonniers. Ces derniers furent décapités ou bannis; le Seigneur de Gaasbeek ne racheta sa liberté qu'en abandonnant les Seigneuries de Wyk te Duurstede & d'Abcoude. Elles furent réunies à l'Evêché par sa mort qui arriva en 1459. Rudolf s'appliqua à gagner le peuple en le déchargeant de plusieurs impôts. Afin d'assurer encore mieux sa puissance, il employa son crédit pour faire nommer Walraven son Compétiteur à l'Evêché de Munster. Il prit tellement à cœur cet excellent moyen de se débarasser d'un rival dangereux, qu'il leva une armée pour le faire installer par force. Mais cette guerre lui couta des dépenses si considérables qu'il fut obligé d'imposer de nouvelles taxes. Elles tomberent principalement sur le clergé qui éclata en murmures & entraina dans

son parti les corps de métier & la populace. Les Magistrats, au contraire, charmés que le luxe orgueilleux des Ecclésiastiques fut humilié, favorisaient l'Evêque. Cependant les cinq chapitres se révolterent ouvertement. Ils cesserent de chanter, d'enterrer les morts, de bâtiser les enfans, 1455.
enfin tous les offices ecclésiastiques aux quels ils étaient tenus. Ils déclarerent excommuniés tous les éxacteurs, sans cependant désigner personne. Ils craignaient d'être empriſonnés ou bannis; ils s'assemblaient pendant la nuit portant, en guise de bréviaire, des armes sous leurs soutanes, tenant des espions dans toutes les avenues. Les Magistrats ayant voulu, pendant que l'Evêque était hors de la ville, réprimer ces irrégularités, les Ecclésiastiques accoururent aussitôt armés de toutes pièces dans l'église cathédrale. Secondés par une populace aussi séditieuse qu'eux mêmes, ils forcerent le Magistrat à faire de nouveaux édits qui furent, contre l'ancienne coutume, publiés en leur présence. Ils donnerent un ordre, pour que dans toutes les grandes rües, il y eut un bassin de cuivre au son duquel le peuple pût s'assembler au nombre de cinq à six mille, pour se soulever, en cas de besoin, contre les Magistrats. La ville fut dès-lors en proie à une démocratie

Ib. 293. ou plutôt à une anarchie turbulente. La populace & les communautés tenaient des assemblées, formaient des délibérations, réglaient les opérations civiles & politiques. On les vit même se glisser dans les maisons religieuses, visiter les régistres & se faire rendre compte de la maniere dont elles avaient acquis leurs biens exorbitans.

Disputes sur l'élection.

La mort de Rudolf, arrivée sur ces entrefaites, excita de nouveaux orages. Le Duc de Gueldre se transporta aussitôt à Utrecht pour faire tomber l'élection sur Etienne de Baviere, Chanoine de Cologne. Il ne pût obtenir que deux voix. Le Duc de Bourgogne proposa David, Evêque de Térouane, son fils Bâtard qu'il avait eu de Colette de Bosquiel. C'était selon lui le meilleur moyen de réconcilier pour toujours les discordes interminables d'Utrecht & de la Hollande. Les Electeurs percerent aisément son véritable dessein qui tendait à soumettre l'Eveché à sa domination. C'était, d'ailleurs une de leurs constitutions de ne nommer aucun candidât, dont la naissance fut équivoque; ainsi pas un d'eux ne lui donna son suffrage. Ils choisirent par un concert d'autant plus étonnant qu'il fut presque unanime, Gisbert de Brederode, respectable par sa noblesse,

puissant par ses alliances, fameux par son savoir & ses talens. Il fut aussitôt intronisé, annoncé au peuple, on chanta le *Te Deum*. Le nouvel Elu jura le maintien des privilèges du Clergé, des Magistrats & des corps de métiers. Après avoir obtenu préalablement *leur permission*, il fit son entrée dans le Palais épiscopal. Il obtint aussitôt de l'Empereur la confirmation dans la juridiction séculiere. Il ne lui manquait plus que les bulles pontificales. Il envoya à cet effet au Pape les annates ordinaires de quatre mille ducats.

Cependant l'orgueilleux Philippe frémissait de l'affront fait à son fils & à lui. Il était animé par les clameurs des Cabelliaux qui cherchaient à insinuer que Reinoud de Brederode, chef des Houks, descendu des anciens Comtes, avait sur la Hollande des projets ambitieux, que son frere devenu Evêque d'Utrecht, devait lui aider à exécuter. Les tyrans sont toujours soupçonneux. Philippe depêcha aussitôt à Rome, Jean Joffredy, Evêque d'Arras; avec ordre de représenter au Pape Calixte III, que Brederode ne pouvait être Evêque, attendu qu'il avait combattu contre les Gantois: Recrimination vile & lâche dans la bouche d'un Prince en faveur du quel cet-

te expédition s'était faite. Le Pontife gagné par ces raisons & sur-tout par des dons considérables, voulant d'ailleurs ménager Philippe dont-il attendait du secours pour faire la guerre aux Turcs; accorda les Bulles d'Evêque d'Utrecht à David de Bourgogne. Les députés de Brederode furent les dupes de la perfidie la plus infâme. Ils s'en revinrent sans bulles & sans avoir pu retirer l'argent de leurs annates que la chancellerie apostolique leur avait extorqué. Il faut avouer que, si la cour de Rome n'était alors qu'un repaire d'insignes fripons, les peuples de leur côté étaient bien sots.

Philippe fait installer son fils bâtard à main armée.

Pour comble de malheur, les communautés d'Utrecht allarmées de ce qu'on introduisait des troupes étrangeres dans la ville, ameuterent la populace qui sonna les bassins & courût aux armes, en proférant des ménaces terrible contre les Magistrats. Mais cette multitude aussi lâche qu'insolente se dissipa bientôt à la vûe de quelques troupes reglées, conduites par l'Évêque qui defendit les assemblées & le tocsin. Il fit même enlever & punir severement quelques-uns des plus séditieux. Ces actes d'autorité ne durerent pas long-tems. Philippe, ayant fait reconnaitre son fils à Amersfort, à Rhenen & dans plusieurs autres pla-

ces, s'approcha d'Utrecht avec une armée de quatorze mille hommes. Brederode épouvanté accèda à un traité par le quel il se désistait de l'Evêché. Il obtint facilement la dignité de Prévôt de la Cathédrale, celle de S. Donat à Bruges, celle de conseiller à la cour de Hollande & des indemnisations considérables en argent. On savait dès-lors, comme à présent, adoucir la perte d'une souveraineté par des échanges qui semblaient compenser, par plus de revenus, ce qu'on ravissait en autorité. C'est ainsi que ce triomphe de l'ambitieux Philippe fraya la route, par où nous verrons Charles V. parvenir à la souveraineté d'Utrecht. Déventer fut la seule ville qui opposa quelque résistance. Elle fut assiégée & obligée de se soumettre, quoique secourue & encouragée sous main par le Duc de Gueldre, les Groningois & les Frisons. *Monstr.*

Ces deux derniers peuples craignaient avec raison les succès de Philippe. Depuis la mort de Jean de Baviere qu'ils avaient plutôt pris pour arbitre & protecteur que pour maître; ils ne tenaient plus à la Hollande par aucun lien. Au contraire, ils poussèrent la haine nationale au point, que ceux de Leeuwaarden & d'Oldehoof déclarerent les Hollandais incapables d'acquérir chez eux la bourgeoisie, & que

Etat de la Frise, de Groningue & des Ommelandes.

Friesl. ch. 511. *Staatr. II.* 357.

ceux de Groningue leur ôterent le droit de séjourner dans leur ville. Quoiqu'ils aient eu la guerre avec les Hambourgeois dans le même tems que les Hollandais; on ne voit pas qu'ils se soient jamais ligués ensemble. Philippe entretenait du moins un Trésorier en titre, pour percevoir leurs revenus; sans doute ceux qu'ils avaient promis à Jean de Baviere. Groningue eut formé dès-lors une République indépendante, si elle n'eut tenu à l'Evêque d'Utrecht par d'anciens nœuds. En 1453, elle inaugura Rudolf de Diephout. Cependant comme des troubles éternels empêchaient les Evêques de faire valoir toutes leurs prétentions; Groningue jouissait de plusieurs prérogatives de la souveraineté. On ne saurait rien inférer quant à sa sujettion, ni de la part qu'elle prenait aux querelles de l'Evêque, ni de ce qu'il avait dans cette ville un tribunal ecclésiastique; puisque ceux de Hollande & de Gueldre étaient dans le même cas. On a peine à croire qu'elle fut alors réduite à cette extrême dépendance qu'un Ecrivain moderne* a pris à tâche de prouver. Eh! peut-on penser autrement quand on voit ceux de Groningue se donner des loix, faire la guerre & des traités de leur propre chef, se réunir de tems en tems avec les

Friesl. ch. 488.

Ib. 345.

**Idsing. Staatsr.*

Ubb. Em. Schot.

Ommelandes & la Friſe, pour ſe maintenir *libres* & *Friſons*? (*) Jamais nation ne pouſſa la délicateſſe de la liberté au même point que les peuplades qui s'honoraient alors de porter le nom de Friſons. Elles n'abhorraient pas ſeulement tout joug étranger; mais chaque département, chaque ville, chaque village, chaque ſeigneurie, étaient jaloux de former une ſouveraineté à part & indépendante. De-là ſans doute les guerres civiles & les traités de paix, ſi ſouvent renoués, parce qu'ils étaient ſouvent rompus. Notre plan nous interdit d'entrer dans le détail des batailles & des cruautés que ces horribles diſſenſions produiſirent. On ne voit d'ailleurs que le ſpectacle douloureux de maiſons, de châteaux abattus & brulés, de champs dévaſtés ou ruiſſelans du ſang de leurs habitans égorgés. On ne ſe faiſait de part & d'autre aucun quartier. Il fallait que les priſonniers offriſſent des

Ib. 344. 349. 358. *Friesl. ch.* 494. 524. *Ib.* 525. *Ubb. Emm.*

(*) *Fry en Frieſch*: jeu de mots énergique, que, dans d'autres tems, on aurait pu rendre par celui-ci: *Francs* & *Français*: deux termes qui exprimaient autrefois la même choſe & qui, le pourront encore, quand la nation aura, dans le cœur, la même liberté qu'elle paraît avoir maintenant dans l'eſprit.

Atrocités. sommes bien fortes, pour ne pas être impitoyablement massacrés ou envoyés au supplice. Dans une guerre civile élevée à Groningue, un Chef des factieux nommé Focko, ayant battu & fait prisonnier Tamminga son ennemi, lui demanda ce qu'il aurait fait, si la fortune lui eut accordé le même triomphe. Il repondit sans héfiter: Je t'eusse percé la poitrine. Focko, outré de cette réponse, plongea aussitôt son
H. 308. épée dans le sein de ce forcené. Les loix de ces peuples respiraient toujours l'ancienne barbarie. Les batteries,
Etat civil. les larcins, les blessures, les meurtres n'étaient punis que par des amendes
Staatsr. II. pécuniaires; de maniere cependant que
344. les Magistrats, les Bourgeois, les riches étaient graduellement favorisés:
Friesl. ch. 466. 524. 530. 549. *tot* 589. tout le poid tombait sur les étrangers & sur les pauvres. Ces derniers sont d'autant plus à plaindre, que, faute de payement, ils sont punis par la loi du talion, corps pour corps, œil pour œil, dent pour dent. Ce qui est singulier, c'est qu'en défendant expressément le concubinage & les maisons publiques de débauche, on y insère une clause assez indulgente & qui parait les tolérer, moyennant que les coupables payent un écu tous les trois mois. A Bolswaart un Ecclésiastique ou Moine, attrapé travesti dans les

rues ou dans un mauvais lieu, sera arrêté, empriſonné & livré à ſes ſupérieurs en préſence des Magiſtrats. Voici, pour éclaircir ces traits ébauchés & épars de la conſtitution civile & politique de la Friſe, ce qu'en dit Eneas Sylvius, Auteur contemporain, ſi fameux par ſes écrits, ſes talens, & par la palinodie qu'il chanta, devenu Pape ſous le nom de Pie II, contre les libertés de l'Egliſe qu'il avait défendues au concile de Bâle. „ Les Friſons bornés par l'océan, la Saxe, la Weſtphalie & la Province d'Utrecht ſont féroces, belliqueux, robuſtes, grands, intrépides, jaloux de leur liberté juſqu'à lui ſacrifier leurs vies. Quoique Philippe de Bourgogne, s'intitule leur Seigneur; ils ſont en effet abſolument libres; ils ſuivent leurs propres loix; déteſtant également & d'obéir & de commander à un étranger; ils ne peuvent ſupporter quiconque s'éleve ſur ſes concitoyens. Ils éliſent tous les ans leurs Magiſtrats, leſquels s'appliquent à maintenir l'égalité. Ils puniſſent avec rigueur les femmes impudiques. Ils permettent difficilement à leurs Prêtres de ſe paſſer de femmes, de peur qu'ils ne deshonorent la famille ou la couche d'autruy. Ils ont peine à imaginer

De Stat. Europ. 73.

„ qu'un homme puisse garder le célí-
„ bat: " vertu artificielle & antisociale, long-tems mise au-dessus de celles qui sont utiles & réelles. Cependant Philippe, pour prendre pied dans leur païs, renouvellait de tems en tems les trêves conclues avec eux. Il accueillait leurs bannis, leurs vaincus, leurs fugitifs. Il tentait de les rétablir dans leurs biens pour s'en faire des créatures. Il saisit l'année 1450: tems où les Frisons venaient de s'affaiblir & de s'épuiser par leurs sanglantes discordes. Il fit à ceux d'Oostergo & de Westergo des propositions avantageuses, s'ils voulaient le reconnaître pour leur Seigneur, &, en cas de refus, des ménaces d'aller les visiter avec une armée. Les Frisons effrayés envoyerent des députés à la cour de Hollande qui leur répréſenta; „ que leurs
„ concitoyens s'étaient, par leur ré-
„ bellion & leur indépendance, at-
„ tiré le ressentiment du Duc; qui,
„ cependant plus enclin à la clémen-
„ ce qu'à la rigueur, était disposé à
„ leur pardonner; s'ils voulaient l'i-
„ naugurer. Qu'alors il confirmerait
„ leurs privilèges, ferait fleurir leur
„ commerce, & leur procurerait l'a-
„ bondance qu'ils voyaient règner en
„ Hollande." Philippe attentif au bien temporel & spirituel des Tra-

Egg. Beninq.

jectins, était alors occupé à les forcer de recevoir son bâtard pour Evêque. Mais les Frisons, au lieu de répondre au tems prescrit, tinrent une diète générale où ils résolurent unanimement de sacrifier, pour rester *Frisons & libres*, leurs biens & leurs vies.* L'Empereur, Fréderic III, Prince aussi avide que nécessiteux, crut l'occasion favorable pour renouveller les prétentions de ses prédécesseurs sur la Frise. Il envoya réclamer le revenu annuel d'un gros, c'est-à-dire du seizieme d'un florin du Rhin par foyer, qu'il disait lui être dû; mais que les Frisons se mettaient peu en peine de payer. Les Etats de Frise le lui promirent; mais sous plusieurs conditions. „ Il devait leur „ commander, sous des peines sévè- „ res, de ne reconnaître d'autre sou- „ verain que l'Empereur, confirmer „ leur droit *de non evocando*, les pri- „ vilèges de Charlemagne & de Si- „ gismond ; annuller les prétentions „ de Philippe & les traités avec le „ Duc Albert & Jean de Bavière; „ ceux faits entre Groningue, Oo- „ stergo, Westergo & Zevenwolden; „ ces trois derniers départemens de- „ vaient rester séparés & indépendans „ l'un de l'autre." Fréderic, pour avoir l'argent des Frisons, donna en effet

*Lyf en goed.

L'Empereur leve une taxe en Frise.

1457.

Friesl. ch.

plusieurs diplômes contre Philippe, qui ne les respecta, que parce que son grand âge & des dissensions domestiques l'empêchaient alors d'entreprendre une expédition périlleuse en Frise.

Le Comte de Charolais brouillé avec son pere.

Le châtiment de quelques Officiers concussionaires & monopoleurs n'occupa que peu de tems son attention. C'était sa destinée, ainsi que celle du Roi qui règnait alors en France, d'avoir avec son fils d'interminables différens. Charles, Comte de Charolais, n'était pas moins indocile que le Dauphin Louis qui, à la suite d'une rupture éclatante avec son pere, venait de se retirer à la Cour de Bourgogne. Le Comte avait manifesté depuis long-tems son caractere rigide, hautain, impétueux, avide de vengeance & de combats. Il passa, en 1451, en Zéelande, probablement avec le titre de Stadhouder. Dans la guerre des Gantois; son pere voulant le retenir à Bruxelles, sous prétexte qu'on ne lui avait point encore préparé de cotte d'armes; il avait répondu „ qu'il aimerait mieux aller „ au combat en pourpoint que de ne „ pas aider son pere à réduire des „ rébelles." Lorsque sa mere l'avertissait qu'il s'exposait trop; „ il vaut „ mieux, disait-il, que les peuples me „ perdent jeune, que d'avoir ensuite un „ lâche

Boxh. op. Reig. II. p. 44.

Mem. de la March.

„ lâche pour leur maître. En 1454, trois Seigneurs de la maison de Haamstede qu'il cita à son tribunal à Ziriczée furent punis impitoyablement pour quelques usurpations. Il acquit aussi plusieurs Seigneuries, qui venaient des maisons de Gaasbeek & d'Arkel. *Boxh. ib.* Il fit diguer, près de la Meuse, vis-à-vis de Rotterdam, une espace de terrein qu'il nomma *Charolais*, titre de l'appanage qu'il avait en Bourgogne. *Dord. Priv.* 644. Son pere lui avait confié la sur-intendance de Hollande & de Zéelande; sans doute pour être moins exposé aux emportemens de son caractere bouillant & inquiet. Le Comte ne craignait pas de fronder ouvertement son administration. Il ne pouvait souffrir ceux 1459. de Croy, parce que le Duc leur donnait toute sa confiance. Il commença alors à concevoir contre le Dauphin, qui les favorisait, cette aversion que des tracasseries domestiques firent naître, que des intérêts politiques aigrirent & dont les suites furent si funestes. En 1460, il demanda une retraite au Roi de France; qui, soupçonnant quelque concert entre le pere & le fils, & in- 1460. struit que le Comte voulait avant de partir, se porter à des excès de fureur contre les Seigneurs de Croy, fit cette belle réponse: *pour deux Royaumes com-* *Monstr.*

me le mien je ne consentirais un vilain fait.

Philippe fait hommage au Roi de France.

On s'attendait tous les jours à une guerre avec la France, lorsque Charles VII. mourût. On observe que le Duc de Bourgogne, en conduisant Louis XI. sur le trône Français, avait à sa

1462.

suite plusieurs Seigneurs Hollandais & Zéelandais. Ebloui par les égards & les déférences que le nouveau Monar-

Villaret XVI. 405.

que lui témoigna, il lui fit alors hommage, non-seulement des domaines qu'il tenait de la couronne; mais encore pour ses Etats indépendans.

Conduite du Comte de Charolais avec son pere.

Cependant Philippe s'était si bien réconcilié avec son fils qu'étant tombé malade, le Comte fit éclater les témoignages de la piété filiale la plus vive. Son caractere était de se montrer extrême en tout. Il passa quatre

Monst. III. 92.

jours & quatre nuits sans dormir, malgré les instances de son pere qui lui disait souvent *qu'il allât se reposer & qu'il valait mieux en perdre un que deux* Tant les Princes despotes croient leur existence nécessaire à l'univers: Comme si l'évidence ne prouvait pas qu'ils ne seraient rien sans les peuples; mais que les peuples peuvent exister sans eux & n'en sont ordinairement que plus heureux & mieux gouvernés. De nouveaux incidens troublerent bientôt cette harmonie.

Charles ne pouvait souffrir que Louis XI. affectât de combler de biens, tous ceux qui étaient mal avec lui. Il éclata en murmures à la nouvelle que son pere avait rendu au Monarque plusieurs places de Picardie, engagées par le traité d'Arras. Charles résidait alors en Hollande; jaloux de faire connaitre son esprit remuant & despotique, il changea, à Dordrecht, la régence avant le terme ordinaire. Il réforma ensuite le conseil de Hollande que de 28 il réduisit à 8 conseillers; préferant dans le choix des sujets, la science des loix à la noblesse. Philippe approuva ensuite ces changemens lorsqu'il réunit la chambre des comptes de la Haye à celle de Bruxelles. *Reg. Beverw.* 199.

Charles entra avec ardeur dans une conjuration formée, sous le nom de *ligue du bien public*, contre le gouvernement de Louis XI. Il eut quelques conférences secrètes avec Jean de Romillé, Vice-Chancelier du Duc de Bretagne, qui, travesti en Dominicain, faisait plusieurs voyages en Hollande & en Angleterre. Louis instruit du complot, envoya sur les mers de Hollande, le Bâtard de Rubempré avec un petit bâtiment monté de 40 à 50 hommes, tous gens déterminés. Le bruit courût aussitôt que leur dessein était d'enlever le Comte pour le

Charles entre dans une ligue contre Louis XI.

1463.

Monstr.

Le Bâtard de Rubempré saisi.

conduire en France. Et, Rubempré étant venu à Gorkum, où le Comte résidait alors, fut reconnu & arrêté. On avertit en même tems le Duc Philippe de se défier du Roi avec lequel il était en conférence à Hesdin. Il monta aussitôt à cheval & s'enfuit précipitamment.

La nouvelle de ce projet vrai ou supposé ne tarda pas à devenir publique. Olivier de la Marche, Auteur des Mémoires qui portent son nom, s'attacha à en semer par-tout le bruit. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Louis tenta envain de ravoir le prisonnier & de se laver d'une trahison, que son caractere & sa conduite ne rendaient que trop probable. Le Comte dit à un envoyé: „ recommandez moi très-humblement à la „ bonne grace du Roi & lui dites „ qu'il m'a bien fait laver la tête par „ le Chancelier, mais avant qu'il soit „ un an, il s'en repentira."

1464.

Mem. I. 468. Villaret.

Il tint parole. Il entra en France avec une armée nombreuse. Il attaqua le Monarque près de Monthery, où les deux partis s'attribuerent la victoire. Commines raconte que dans cette bataille, du côté du Roi, fut un homme d'état qui s'enfuit jusqu'à Luzignan, sans repaitre: & du côté du Comte, un autre homme de bien juſ-

Guerre avec la France.

1465.

qu'au Queſnoy le Comte. Ces deux, ajoute-t-il, n'avaient garde de ſe mordre l'un & l'autre. Charles eut tout l'avantage, puiſqu'il força ſon adverſaire à rendre les places de Picardie & à pluſieurs autres ceſſions. Le triomphe de ce Prince préſomptueux fut fatal à ceux de Liège & de Dinant qui s'étaient déclarés pour Louis. Les premiers ne purent l'appaiſer qu'en payant d'énormes amendes. Les Habitans de Dinant, ville alors riche & peuplée l'avaient pendu en effigie. „ Véez-là „ criaient-ils aux ſujets de Philippe, „ le fils de votre Duc, le faux traître „ Comte de Charolais que le Roi de „ France a fait ou fera pendre, comme „ il eſtici pendu. Il ſe diſait fils de votre Duc, il mentait: ains était vilain „ bâtard, changé en ſon enfance au „ Seigneur de Hamſeberge." Excités ſous main par le Roi, ils ſe porterent à de nouveaux outrages. Ils éleverent une repréſentation du Duc de Bourgogne ſur une eſpèce d'eſtrade au milieu d'un foſſé bourbeux & criaient aux Bourguignons: voici le ſiège du grand crapaud votre Duc. Ces délires outrageans irriterent tellement le Comte, quoiqu'il revint d'accomplir un pélérinage de dévotion de notre Dame de Boulogne, qu'ayant pris la ville, il la livra à toutes les horreurs de l'in-

Villaret.

Monſtr.

cendie & du pillage. Il fit précipiter de sang froid huit cens hommes dans la Meuse. Ces expéditions étrangeres sont intéressantes en ce qu'elles caractérisent les mœurs du tems, développent l'ame du Comte dont nous allons lire le gouvernement & couterent des secours accablans d'hommes & d'argent à ce païs.

Vel. Hoorn. 80.

Troubles de Gueldre.

La Gueldre était alors une seconde fois le théatre d'une révolte dénaturée d'un fils contre un pere. Le Duc Arnoud avait épuisé ses finances pour les querelles de l'Evêché, pour celles de Philippe avec qui il avait fait alliance, & pour soutenir ses droits contre Adolfe, qui, non content du Duché de Juliers, aspirait toujours à celui de Gueldre. Les taxes qu'il fut alors obligé d'imposer, & sur-tout sa faiblesse réveillerent l'inquiétude turbulente alors naturelle aux Gueldrois contre leurs Princes. L'esprit de rébellion était devenu un vice inhérent à la constitution. En 1436, les Etats s'étant assemblés à Nimègue, conclurent à rappeller au Duc son devoir, les conditions qu'il avait promises à son inauguration, & à se plaindre de plusieurs infractions. Arnoud, irrité de cette hardiesse excessive, répondit qu'il ne convenait pas à sa dignité de recevoir la loi de ses sujets. Il se disculpa par des récriminations, en détaillant plusieurs

Voy. Vol. prem. pag. 393.

Pontanus.

Geld. Plac. II. A. 183.

griefs qu'il avait contre les nobles & les villes : il finit en leur accordant une déclaration où il fut défendu aux Eccléſiaſtiques d'acquérir des biens fonds & des rentes. En 1444, obligé, pour prévenir les hoſtilités du Duc de Juliers, de lever des troupes ; il s'adreſſa aux Etats qui fixerent la dépenſe à 50000 florins d'or. Mais comme les différentes contributions des Quartiers ne pouvaient completter cette ſomme ; il fut obligé de faire des emprunts onéreux ſur ſes domaines & ſur les péages. Pour ſurcroit de malheur, ſon armée fut non-ſeulement vaincue & repouſſée ; il fut encore réduit à contracter de nouvelles dettes pour acquitter la rançon des priſonniers. Dès-lors, bien loin que ſes mains trembl'antes & faibles pûſſent arrêter les ſecouſſes d'une conſtitution orageuſe, & populaire ; il ſe vit en butte à la défiance, à la haine, au mépris de ſes ſujets. Les Niméguois étaient les plus turbulens & les plus redoutables. Dans un demêlé avec ceux de Driel au ſujet de quelques droits de digues & de péages, ils prirent ouvertement parti contre le Duc. Ils écrivirent à un de ſes Officiers en ces termes : „ Ami ! garde toi d'exercer la moin-„ dre violence contre les Habitans de „ Driel. Si tu le fais, nous aurons

„ recours aux dernieres extrêmités, „ suivant l'engagement que nous avons „ pris." Ils s'armerent contre Arnoud qui fut obligé de leur céder. Il se trouvait cependant réduit à d'effrayantes alternatives. Presque tous ses revenus étaient engagés pour cause de dettes; il ne pouvait imposer de nouvelles taxes sans se hazarder à soulever toute la nation contre lui. C'est dans une de ces déplorables extrêmités qu'il fut un jour contraint, pour fournir à sa famille les choses les plus nécessaires à la vie, de mettre en gage: un crucifix, des tableaux de saints, deux bouteilles, deux lustres, une cuvette pour le bain, une cloche, une paix, une patêne, douze calices, qui se montaient à la somme de 629 livres & demie de Cologne. Affecté par l'idée de tant de malheurs, une espèce de délire parût égarer sa raison. On le vit, en 1450, abandonner ses Etats pour gagner les indulgences du Jubilé à Rome & à Jerusalem. Il revint de ses caravannes en 1452, si-non plus sage, du moins si superstitieux, si entiché de la perfection monacale que les Gueldrois lui donnerent par mépris le sur-nom de *Moine*.

Il avait en son absence laissé l'administration aux Nobles & aux Députés des villes sous la Régence de Catherine, son Epouse. En 1456, il ex-

cita ceux de Deventer & les Frisons contre Philippe de Bourgogne. Cette démarche imprudente qui lui fit perdre l'alliance la plus avantageuse pour lui, fut, sans doute, ce qui enhardit son fils Adolf à manifester l'ambition qui le dévorait depuis long-tems. Ce jeune Prince, se sentant des talens pour gouverner, était impatient d'en faire l'essay. En 1458, il se ligua avec plusieurs villes disposées à se révolter. Il eut part aux reproches que firent les Niméguois à son pere: Ils l'accusaient d'avoir aliéné plusieurs châteaux & Seigneuries, de s'être engagé dans des dettes énormes, d'avoir écrasé le païs d'impôts & opprimé le commerce étranger. En un mot les Etats étaient si mécontens de son administration, qu'ils résolurent, dans une assemblée, d'en remettre les rênes à Adolf. Le premier éclat ne fut pas heureux. Arnoud assiègea son fils dans Venlo, le contraignit à se rendre & lui pardonna, après lui avoir fait promettre de n'entreprendre jamais plus une pareille révolte. Un pélérinage à Jerusalem ne guérit pas Adolfe de son ambition dénaturée. Ayant su que son pere envoyait de Grave à Nimègue, deux freres, Officiers de sa cour, nommés Prangen, il les fit poursuivre dans le païs de Clèves par où ils diri-

geaient leur route, pour ne pas tomber dans les mains de ceux de Nimègue, dont ils s'étaient attiré le ressentiment. Ce fut envain que ces deux innocens crurent se sauver dans une Eglise : azile alors sacré pour les plus grands scélérats. On brisa les portes, on les arracha de l'autel où ils tenaient le crucifix embrassé. Pour comble d'horreur, Adolf refusa de lire une lettre que son pere lui écrivait en faveur des prisonniers, jusqu'à ce qu'il fut assuré que le bourreau leur avait tranché la tête. C'est ainsi qu'il préludait à de nouveaux attentats. Ce qui sert bien à peindre ce Prince & son siècle barbare & superstitieux, c'est un second voyage qu'il fit à Jerusalem. Il n'en revint que pour faire une paix simulée avec son pere. Il forma une ligue secrète avec Catherine, sa mere (*), plusieurs Seigneurs & la plupart des villes. Il vint, ainsi que la Ducheſſe qui vivait

(*) Ce n'était point sa belle mere, ce n'était point une jeune femme, comme le prétendent quelques Historiens Français modernes, en citant Pontanus qu'ils auraient bien dû lire. Ils se trompent aussi en racontant la suite de cette Histoire, lorsqu'ils disent qu'Arnoud fut forcé de faire 5 lieues sur la glace à pieds nuds : cruauté aussi absurde qu'inutile.

rarement avec un Epoux qu'elle haïſſait, vers les fêtes de Noël, au château de Grave, où le Duc réſidait. Ils fléchirent aiſément un pere & un Epoux charmé de paſſer avec ſa famille les fêtes de Noël & des Rois: jours conſacrés aux feſtins, aux épanchemens de cœur, & qui n'auraient pas dû être deſtinés à couvrir un affreux complot. Le 10 Janvier, le froid fut ſi rude que toutes les eaux étaient priſes. Le Duc ayant, par précaution, donné ordre qu'on rompit la glace autour du château, Adolf obtint qu'on laiſſât une place où il pût aller ſe divertir avec les Dames. La jeuneſſe de l'aſſemblée paraiſſait diſpoſée à paſſer la nuit dans les jeux, lorſque le Duc à qui ſon âge ne permettait pas d'en faire autant, alla ſe coucher. Il goûtait les douceurs d'un premier & d'un profond ſommeil, lorſqu'il fut réveillé en ſurſaut. Ses yeux à peine entr'ouverts ne demêlent que de funeſtes objets. Des ſatellites, des épées nües, étincellantes à la clarté des flambeaux nocturnes, un ſilence morne & terrible, le tems, le lieu, tout ſert à le glacer d'effroi, à lui faire appréhender le plus terrible évenement. Il crut que l'ennemi avait ſurpris le château; il craignit pour ſa famille; *où eſt mon fils?* s'écria-t'il plein d'un ſollicitude pater-

nelle pour ſes jours ; mais quand il le vit à la tête des ſatellites ; *o mon Fils!* dit-il alors, avec une voix entrecoupée de ſanglots, *mon cher fils! que prétendez-vous? — Mon cher pere!* répliqua le Barbare, *rendez-vous priſonnier ; point de délay, ſuivez moi.* On ne lui donna pas même le tems de s'habiller. A demi nud, au milieu de la nuit, dans un froid rigoureux, on l'entraîna en le faiſant paſſer ſur la même glace que ſon fils lui avait empêché de faire rompre. Il traverſa la Meuſe, fut jetté ſur un cheval, conduit au château de Buuren où il reſta près de ſix ans. Ce forfait exécrable excita l'attention & l'indignation de toute la chrétienté. Il ſervit pendant quelque tems d'entretien au public; il ſemblait que tout l'univers allait fondre ſur le Prince dénaturé; mais comme il arrive d'ordinaire, la rumeur s'évanouit peu-à-peu ; on ne vit ſur la ſcène que deux Princes voiſins, qui cachaient peut être des projets ambitieux, ſous l'apparence de vanger les Princes & les peres outragés dans un ſeul. Adolf prit tranquillement les rênes de l'adminiſtration; il fut reçu à bras ouverts par toutes les villes rébelles, qui l'inaugurerent. Ceux de Ruremonde furent les ſeuls qu'il ne put jamais détacher de leur devoir. Nous verrons, dans

Kemp. Lev der H. v. Arkel. 318.

quelques années, les suites remarquables de cette étonnante révolution.

Philippe, Duc de Bourgogne, parût mêler sa voix à celle du public indigné. Mais, lié avec la mere qui était sa Nièce, avec le fils son petit neveu à qui il avait donné l'ordre de la toison & fait épouser Catherine de Bourbon, sœur de la Comtesse de Charolais; dans le fonds il n'était pas faché de cette révolution par laquelle Arnoud son allié infidèle était humilié & la Gueldre tenue en échec; son œil perçant voyait peut-être dans ces horribles discordes le chemin par où ses successeurs pourraient envahir un païs si fort à leur bienséance. Pour lui, il ne pouvait plus y penser; la volupté, l'âge & les maladies avaient alteré la vigueur de son esprit, en épuisant celle de son corps. Il se mourait. Il fut emporté par une attaque d'esquinancie & rendit les derniers soupirs entre les bras de son fils, à Bruges, le 15 Juin 1467, âgé de 72 ans.

Mort de Philippe I.

1467.

Pontan.

Ce n'est pas dans les éloges équivoques d'une foule de contemporains panégyristes faute de lumieres ou de courage, comme le remarque le judicieux Commines; ce n'est pas dans de vaines citations denuées de pièces justificatives & accumulées par des Modernes plus érudits que profonds, qu'il faut chercher

Recherches sur le caractere de ce Prince.

Com. Liv. 5. c. 13.

le caractere de ce Prince; c'eſt dans ſes actions. Mais comme le cœur humain eſt un abyme de contrariétés & que ſouvent le même homme, caméléon indéfiniſſable, paraît ici ſous un aſpect enchanteur, & là comme un monſtre, loué par les uns, déteſté par d'autres; nous enviſagerons principalement Philippe ſous les rapports qu'il a eu avec le païs dont nous crayonnons le tableau hiſtorique. Ce plan juſte & ſimple doit être la règle de tout hiſtorien jaloux de faire réverer la mémoire des peres du peuple, déteſter celle des tyrans & de ſervir l'humanité. Quand il parle des morts qu'a-t-il à craindre des vivans? Qu'un Juriſconſulte détracteur hardi des Grotius, des Wagenaar, des Emmius, Alting, Bynkershoek, & de pluſieurs autres grands hommes, paraiſſant regretter l'ancien joug que ſes ancêtres ont courageuſement briſé, ait fait d'impuiſſans efforts pour défendre la cauſe de Philippe, cela eſt conforme à ſes idées, ſeulement bizarres tant qu'elles ne ſeront pas répandues. Ecoutons un auteur qui n'eſt pas Républicain; mais dont les Ecrits, que les grâces ont ſans doute dictés par reconnaiſſance, reſpirent le patriotiſme & l'antique liberté françaiſe. Il parle ainſi: „Rapin de Thoiras obſerve à l'occaſion de Phi-

lippe surnommé le Bon *qu'il arrive souvent que les éloges & les surnoms que l'on donne aux princes, s'accordent peu avec leur véritable caractere.* La réflexion est juste : Ce Philippe *le Bon* était sans foi, sans probité, d'une ambition démésurée & toujours occupé des moyens de s'aggrandir ; il ne fut pas moins oppresseur, moins dur, moins injuste avec ses propres parens qu'avec son Souverain ; il persécuta indignement Jaqueline de Baviere, sa cousine, & s'assura sa succession de la façon la plus tyrannique ; il dépouilla son Pupille, le jeune Comte de Nevers à qui le Brabant, le Lothier, Limbourg & Anvers appartenaient." On sait comment il se joua des droits & des vœux des Trajectins en les forçant à recevoir son bâtard pour Evêque ; on sait les rigueurs qu'il employa contre quelques séditieux ; voilà des faits. Il est certain que les peuples donnaient alors volontiers le titre de Bon à leurs Souverains ; sans doute afin de les engager à le mériter ; comme, pour calmer le courroux d'un bourreau irrité, on réclame sa douceur & sa clémence. Que Philippe ait été magnifique, courageux, libéral, dévot, prudent, il n'y a rien là qui puisse lui avoir mérité le sur-nom de *Bon*. Les délices & l'éclat du luxe insolent & fastueux

Eff. sur Paris par M. de S. Foix, Auteur du drame int. les Grâces.

Vad. hist.

qu'il avait appellé à sa cour lui firent peut-être donner ce titre par les âmes viles & mercenaires qui en profitaient; mais ce ne peut être par le peuple qui les fournissait au prix de ses sueurs & de son sang. Il avait eu près de trente enfans naturels. Si le crédit que sa puissance lui avait acquis chez l'étranger fut favorable au commerce, il savait bien en attirer les produits dans ses coffres. Il laissa en mourant quatre cens mille écus d'or, soixante douze mille marcs d'argent & pour deux millions d'effets: trésor alors immense. Il avait des qualités populaires; c'est la politique des ambitieux qui cherchent à éblouir les sots pour enchaîner la multitude. Comment parviendraient-ils à leur bût, s'ils ne promenaient à leur suite que la fureur & l'effroi? D'ailleurs, quel est le cœur barbare, où la nature ne se fasse entendre par intervalles? Ainsi s'explique le problême du caractere des Tibere, des Louis XI, & des Philippe de Bourgogne.

De la Marche.

Il ne parait pas que Philippe ait eu l'ame naturellement atroce. Il eut volontiers cherché à s'aggrandir sans injustice. Il avoue bonnement qu'il a rendu des édits contraires aux droits, privilèges & franchises des villes; ce qui leur a causé beaucoup de maux & de

Son gouvernement absolu.

Hundv. bl. 74. 28.

déſaſtres. Quand il laiſſait fermenter les factions, c'était afin d'augmenter ſon crédit en s'offrant tout-à-coup comme arbitre. Pour faire paſſer les rênes du gouvernement à ſes favoris, il changea toute la conſtitution municipale des villes, en donnant à la cour de la Haye & au Stadhouder le pouvoir de nommer & de dépoſer les Magiſtrats à leur gré. Dès lors les Etats n'oſerent plus s'oppoſer au deſpotiſme; les députés des villes par flatterie ou par crainte & les Répréſentans de la nobleſſe par ce qu'elle devenait tous les jours moins nombreuſe, moins puiſſante & qu'elle briguait les titres d'honneur que le Duc avait eu la politique d'inſtituer pour ſe l'attacher. Ce n'eſt pas, ſans raiſon, qu'il fit dreſſer un rôle de tous les biens qui donnaient aux nobles des droits & des prérogatives. Nous allons voir comment les autres claſſes de citoyens, n'ayant laiſſé échaper que des traits de licence factieuſe, aucun de liberté effective, ſe trouverent pareillement incapables de s'oppoſer aux progrès du deſpotiſme. Après s'être déchirés & affaiblis les uns & les autres, ils ſemblaient appeller celui qui devait leur ôter une liberté dont ils avaient fait un ſi mauvais uſage. *Vad. Hiſt. IV. 15.*

Et comment pouvaient il échaper à

Luxe Monstrueux, l'esclavage? Ils avaient bû, à longs traits & jusqu'à la lie, dans la coupe enivrante & empoisonnée du vice & de la volupté. A la suite d'un luxe monstrueux on vit les inventions du goût le plus grotesque & le plus dépravé: des festins longs & somptueux: des bains où les femmes couraient sans distinction & sans pudeur avec les hommes: des habits tantôt longs, tantôt courts & étroits jusqu'à une indécence dégoutante: des *mahoîtres* qu'on appliquait sur les épaules pour les avoir plus larges: de longues robes avec des queues & des manches qui balayaient la terre auxquelles on substitua de larges bordures non moins ridicules: des coëffures remparées de bourrelets monstrueux où se perdaient les têtes des dames: toutes les conditions confondues: une populace & des valets couverts de satin, de damas & de velours. La cour donnait le ton; Philippe chercha, jusque dans sa vieillesse, à rassasier ses sens avides de tous les plaisirs. On lui prête même une avanture remarquable par sa singularité. Appercevant un soir à Bruges un ivrogne étendu dans la rüe, il le fit transporter dans son palais. Cet homme, en ouvrant ses paupieres, trouve toute la cour prosternée à ses pieds; on lui fait accroire, en le faisant pas-

Monstr. Villaret.

Heuterus. 119.

ſer par l'appareil éternel & fatiguant de l'étiquette, qu'il eſt réellement le Duc. Cette étrange impoſture des grandeurs humaines fut jouée un jour entier. Le Duc imaginaire en fut accablé, *excédé*. Dès que le ſommeil l'eut repris, on le rendit à la place d'où il avait été enlevé. Il ſe réveille dans tout ſon néant. Il reſte quelque tems étonné, interdit ſur ce qui lui eſt arrivé la veille; il ſe détermine enfin à aller raconter à ſa femme le beau ſonge qu'il croit avoir fait.

Philippe reprime le clergé.

Philippe ne négligeait pas de reprimer le pouvoir exorbitant des Eccléſiaſtiques. Leurs Doyens ou Proviſeurs qui s'étaient partagé le païs, appellaient à leurs tribunaux toutes les affaires où la religion était tant ſoit peu impliquée. Ils ſoutenaient avec chaleur leurs immunités, celles des azyles, levaient des taxes pour les mariages clandeſtins, pour les pêchés de la chair, le travail dans les jours conſacrés, quand un enfant tombait dans le feu ou dans l'eau, & en mille autres occaſions. Les Moines, maîtres d'une grande partie des terres, faiſaient tous les jours de nouvelles acquiſitions; ils exerçaient auſſi le commerce. Les particuliers ſe plaignaient de ne pouvoir ſoutenir la concurrence de ces hommes avides qui, n'ayant point de taxes à

Boxh. Ned. hiſt. 195. *Brand. hiſt. Ref. I.* 46.

payer, vendaient à bien meilleur marché. Le Duc rendit une ordonnance contre plusieurs de ces abus.

Corruption du clergé.

Tous les auteurs du tems n'ont qu'une voix pour déplorer les mœurs dissolues, la débauche crapuleuse & les attentats monstrueux des Ecclésiastiques & des Moines de ce tems-là. Leur nombre devenait si formidable qu'on *Utr. Jaarb.* fut obligé de leur défendre de se construire de nouveaux édifices. Les Religieux mendians vexaient tellement le peuple par leur gueuserie effrontée, qu'on se vit contraint de leur prescrire des réglemens & des heures pour faire leurs quêtes. A l'exemple de la cour de Rome qui par ses annates, ses bénéfices & ses indulgences exposés à l'enchere, pompait tout l'argent de la chrétienté; les Ministres subalternes employaient les venalités les plus scandaleuses, pour s'enrichir aux dépens d'un peuple crédule & superstitieux. On raconte, à ce sujet, un tour assez plaisant joué à un *Boxh. ib. p.* 289. prêtre de nos provinces. Un homme qui ne voulait pas être dupe, vint un jour se confesser & extorqua, moyennant une somme considérable, une ample absolution pour tous ses pêchés non-seulement passés, mais futurs. Sentant alors sa conscience dans un état de justice *ina-*

missible, il va attendre son confesseur sur le grand chemin. Il l'aborde; mais c'est pour le détrousser entierement. Sur les remontrances que faisait l'homme d'Eglise; Comment! repliqua le pénitent n'êtes vous pas content que je vous laisse la vie? j'eusse pû vous l'ôter sans offenser Dieu. Ne m'avez vous pas donné une indulgence plénière pour tous mes pêchés futurs? Si elle est bonne je n'ai rien à craindre. Si elle ne vaut rien, ne dois je pas vous reprendre mon bien & vous punir comme un imposteur? C'est ainsi que les fripons se trouvent souvent pris dans les pièges qu'ils tendent aux autres.

Dans ces tems d'ignorance & de fraudes pieuses, les miracles ou prestiges étaient fort communs. On voit à Delft & à Leide des moines contrefaire les inspirés, être ravis au troisieme ciel & faire payer aux sots, les réponses qu'ils leur rendaient sur l'état des âmes de leurs parens que ces imposteurs disaient avoir vües de leurs propres yeux tourmentées en purgatoire. Un Boucher de Gorcum fut enlevé par Ste Barbe du milieu d'une incendie & dépose dans la rüe. Il était grillé, rôti de la tête jusqu'aux pieds, de façon qu'on lui voyait les entrailles, & que ses membres tombaient par lambeaux,

Miracles. *Ib.* 238.

Groot chr. liv. 29. c. 2. dont quelques âmes pieuſes ramaſſerent même un doigt & un orteil qu'elles inhumerent enſuite en terre Ste. Toutefois, il ne laiſſa pas de traverſer deux longues rües & de ſe rendre à la maiſon de ſa fille où il expira, après avoir reçu les derniers ſacremens; tel avait été l'objet de ſes prieres. On ne parlait que d'aventures ſurnaturelles operées par Dieu, ou par le Diable. A Utrecht il y avait tant de ſorciers & de ſorcieres, qu'on défendit d'exercer *Utr. Jaarb. I. 512.* la magie, ſous peine d'être banni de la ville pour un an: chatiment léger, ſi on le compare à ceux qu'on faiſait ſouffrir dans d'autres païs, & qu'à la honte de l'eſprit humain, on a vu *Hiſt. ph. & pol.* pratiquer preſque de nos jours, en France, dans la grande Bretagne & dans la nouvelle Angleterre.

Tentatives pour une Réforme. Toutes les voix ſe réuniſſaient pour demander que l'Egliſe fut réformée dans ſon chef & dans ſes membres. Les conciles de Conſtance & de Bâle aſſemblés à cet effet n'avaient fait que frapper ſur les Pontifes, qu'ils avaient rendus mépriſables & ſur les Huſſites qu'ils avaient envoyé détruire par une croiſade. On obſerve que ceux de ce païs qui marcherent à cette expédition, n'en rapporterent que de l'eſtime pour les ſectaires & pour leurs opinions. On vit, toutefois, dans nos Provinces quel-

ques personnages dont le zèle & les lumieres firent honneur à la religion : Gérard le Grand mort à Déventer en 1384, instituteur des clercs réguliers & des freres de la vie commune, son disciple Thomas à Kempis qu'il faut placer ici puisqu'il ne mourût qu'en 1471. Helmide de Amore né à Zutphen, commença en 1424, une réforme parmi les Ecclésiastiques. Il avait obtenu du Pape le pouvoir d'excommunier les rébelles, les fugitifs & même de les arrêter & de les mettre en prison. En 1450, le Pape Nicolas V. envoya à l'occasion du jubilé, Nicolas de Cusa dans ces Provinces pour prêcher les indulgences & en percevoir le payement. Il entendait la langue des Païs-bas où il avait passé sa jeunesse; il avait même étudié à Déventer. Il était savant, & quoiqu'il exhortât les peuples à taxer leurs bourses pour expier leurs crimes, il avouait cependant que les indulgences les plus efficaces devaient venir des St. Ecritures & que celles du Pape servaient plus à enrichir le clergé qu'à réformer les Laïques. Il fit plusieurs tentatives pour corriger les Ecclésiastiques; il travailla aussi à éteindre le schisme d'Utrecht. Il disait que les images des Sts. ne devaient être honorées qu'autant qu'elles rappellaient l'exemple de leurs vertus. Il voulait qu'on enlevât des Eglises les

Mem. litt. des Païs-bas.

Bosk. ib.

objets qui entretenaient l'idolâtrie des peuples. Il défendait qu'on leur montrât des hosties sanglantes, alors fort communes. Il désapprouvait les cérémonies pompeuses où l'on étalait l'hostie consacrée. Il disait que ce sacrement a été institué pour l'utilité des fidèles & non pour leur servir de parade. Il blâmait même les croisades.

Philippe écrit au Pape.

Le Duc de Bourgogne, au contraire, craignant que les efforts qu'il avait faits pour contenir le clergé, ne déplussent au Pape qu'il avait intérêt de ménager, envoya, en 1447, Joffredy Evêque d'Arras à Rome, avec une lettre qui respire la vanité, la flatterie & l'ignorance. Il dit qu'il est le plus puissant Prince de la chrétienté, qu'il veut employer toutes ses forces pour servir le Vicaire de J. C. à qui il recommande ses Etats. La Hollande & la Zéelande, ajoutait l'Evêque, sont des Iles riches, habitées par des nations guerrieres & jusqu'à présent invincibles. Leur commerce s'étend sur toutes les mers. Il récommande aussi au Pontife, la Frise: *Royaume jadis puissant qui confinait à la Dacie & à la Scythie.* Pour se concilier la faveur des Papes, le Duc fit souvent des préparatifs de croisades contre les Turcs. En 1453, à la nouvelle de la prise de Constantinople, il parût déterminé à cette

Préparatifs de croisade.

cette entrepriſe. Il donna, à cette occaſion, une fête pompeuſe, ſur le marché de Lille. Un chevalier enchaîné par le cou à un grand cigne artificiel conduit par deux ſauvages armés de maſſues, ſe préſenta dans la lice où l'on avait dreſſé des échaffauds pour les Dames On vit, dans un banquet ſplendide, les ſervices deſcendre ſur les tables dans des chariots qui ſortaient du plafond entr'ouvert. Un clerc répréſentant la S. Egliſe, monté ſur un dromadaire, prêcha les convives qu'il toucha juſqu'aux larmes, tandis que des répréſentations burleſques les excitaient à rire, enſorte qu'ils riaient & pleuraient en même tems. On battait un petit chien devant un lion. Une pucelle de ſa mammelle verſait hypocras *en grande largeſſe. Un enfant de ſa broquette rendait eau roſe.* Le Duc voua alors ſur un faiſan rôti de s'oppoſer à l'entrepriſe damnée du grand Turc qu'il jura de combattre *corps contre corps, puiſſance contre puiſſance.* Toutes ces cérémonies n'aboutirent qu'à de nouvelles taxes levées par le Pape & par le Duc ſur le pauvre peuple. *Monſt. III. 72. Villar. De la March. I. 439.*

Ces jeux groteſques ne nous donnent pas une grande idée des progrès de l'eſprit humain. Voici quelques traits d'un Franciſcain nommé Brugman dont l'éloquence & le zèle avaient *Le Prédicateur Brugman.*

formé ces proverbes: *fussiez-vous aussi beau Parleur que Brugman! Brugman court après les âmes & moi après l'argent.* Il tirait quelquefois un billet de sa manche & il se faisait ces questions: Brugman! vas tu avec de longs couteaux défendre les lieux de prostitution? Non certes. Cours tu après les charges & les bénéfices? Non certes. Plutôt que d'être simoniaque, tu prefères d'aller simplement avec un pauvre froc rapiécé. Donnes tu l'absolution pour de l'argent? Non certes. Tu confesses tout le monde gratis pour plaire à Dieu & tu ne dépouille pas les brebis de leurs laines. Quand il y a des pestiférés, les abandonnera tu comme font quelques-uns? Non certes. Pauvres ou riches tu collera ta bouche sur la leur, tu les assistera jusqu'à leur dernier soupir. Quel admirable héroïsme! Cet homme singulier & apostolique prêcha dans presque toutes les villes de nos Provinces. Soutenu par Krabelyn, conseiller de Philippe, il força les Magistrats de Dordrecht à lui laisser bâtir un couvent dans la ville. Il se plaignait souvent de n'avoir jamais pû convertir une vieille femme.

Amst. gesch. II. 255.

Staatsr. II. 387.

Etat des Sciences. La plupart des auteurs fameux de ce tems-là étaient des scholastiques hérissés de subtilités dogmatiques ou de futilités spéculatives écrites dans un

latin barbare. Les littérateurs manquaient de jugement & de goût. Laurent poëte & médecin, que l'on croit avoir été au service d'Arnoud, Duc de Gueldre, appelle dans un éloge en mauvais vers latins rimés, les Nimégois favoris de Mars & de Vénus; il dit que leurs yeux fixent le Léopard & que leurs femmes sont supérieures à Diane. Henri Arnault de Swoll, médecin, Mathématicien, Astronome & versé dans la Gnomonique ou la science des horloges a laissé un ouvrage qui se trouve dans la bibliothèque du Roi de France. Emond de Synter dans la Mairie de Bois-le-Duc a laissé une chronique de Brabant entreprise *à la louange & honneur de Dieu & de Philippe, Duc de Bourgogne.* *Mem. litt. des Païs-bas.*

Les arts d'utilité faisaient alors de plus grands progrès. Quoique jamais les villes ne fûrent si jalouses de leurs droits d'étapes, & de plusieurs autres entraves inventées pour rétrécir & intercepter la circulation, l'esprit d'industrie ne laissait pas de se perfectionner tous les jours. On construisit alors de plus grands bâtimens, capables de remonter dans l'intérieur du païs par les embouchures qu'on avait élargies & dont on avait détruit les bas-fonds. Les Charpentiers, au lieu de clouer les planches les unes sur les autres, les Etat du commerce & de la Marine. *Dord. priv. II. 616. 624. Friesl. ch.*

Reig. ch. 223. joignirent par des reinures: les vuides furent calfatés avec des étoupes; ce qui rendit les bâtimens plus solides & plus durables. On fit dès-lors des voyages fréquens dans le Sond. En 1453, le Roi de Dannemarc y attira les Hollandais en exigeant qu'ils renonçâssent à passer par le Belt où le passage ne coutait rien. En 1460, les Hambourgeois, ayant attaqué quelques-uns de leurs vaisseaux, on les força à laisser la mer libre en arrêtant dans la Flie plusieurs des leurs. Depuis long-tems la rivalité du commerce avait entierement détaché nos villes de la grande Anse. Les querelles du Duc avec Henri VI & Edouard IV, arrêterent aussi de tems en tems le commerce d'Angleterre.

Handv. v. Amst.

Brand Enk.

Rym. V. II. 138.

Etat des digues. Mais rien de plus funeste à la nation Hollandaise que la guerre obstinée que lui faisait alors la mer. On eut dit que cet Element était irrité de ce qu'elle le domptait, jaloux de ce qu'elle commençait à profiter des avantages de son local. La Flie & les bouches ou fonds de *Marsdiep*, *Heersdiep*, s'élargirent tellement en peu d'années que les vagues jetterent dans un péril imminent, l'ancienne digue de *Zeeburg*. Au mois de Novembre 1464, une tempête fit près de Wydenes une rupture, par où les flots pénétre-

Vad hist.

rent dans les terres & causerent de grands désastres. Les dunes ou langues de terre qui étaient à l'Oueſt de la digue, depuis Petten jusqu'à Kamp, n'avaient en quelques endroits que 30 pieds de large, elles perdaient de leur terrein en longueur, suivant qu'elles étaient battues par les vagues que l'orage soulevait. La digue n'avait en quelques endroits pas même une verge d'épaisseur. On trouvait difficilement du Varech ou *fucus marinus*, que les oiseaux tiraient autrefois du fond du Zuiderzée autour de l'Ile de Wieringen, & dont on se servait pour obstruer & soutenir la digue. Les roseaux qu'on y avait mêlés ne pouvant former un rempart assez solide; en 1466, on obtint du Duc la permission de munir les endroits les plus exposés, de pieux de 26 à 32 pieds liés avec des chevilles de fer à des pilotis de traverse. On brida ainsi la premiere impétuosité de la mer. A quelque distance des dunes de Petten qu'il fallait préserver, on fit des exhaussemens de terre glaise. Entre les dunes & la digue & même sur la digue, on sema des couches de sable; & pour le fixer on planta des gênets. C'était le moyen de former par le laps du tems, des digues & des dunes nouvelles. Le succès couronna ces travaux. On nom-

ma sept inspecteurs auxquels le Duc joignit le Stadhouder. Enfin de nos jours pour prévenir les accidens inhérens à la corruptibilité du bois, & ceux de certains vers qui le minaient sourdement, on a commencé à jetter dans la mer du cailloutage pour affermir les digues.

CHARLES I.

Surnommé le Belliqueux, le Terrible, le Téméraire.

LE nouveau Duc de Bourgogne mérita tous ces titres pour le malheur de ſes ſujets, la déſolation de ſes voiſins & ſa propre ruïne. Il commença par châtier les Liégeois que la mort de ſon pere avait enhardis à recommencer les hoſtilités. Il les vainquit près de Louvain au nombre de trente mille; il entra en vainqueur dans S. Tron, Tongres & Liège qu'il fit démanteler; les Habitans furent condamnés à d'énormes amendes. Après avoir conſommé à Damme en Flandre, ſon nouveau mariage avec Catherine d'York, il partit pour ſe faire reconnaitre dans ces païs. Il ſe fit d'abord inaugurer en Zéelande, d'où il paſſa à la Haye, où ſe trouverent cinquante ſix Nobles, les Députés de toutes les cités, de pluſieurs petites villes & villages de Weſtfriſe, des différens Baillages & ceux des Iles de Texel & de Wieringen. On obſerve que la nation prêta ſerment avant le Comte. Le cérémonial ſe termina par une de-

Les Liégeois vaincus.

Comm.

Charles inauguré en Hollande & en Zéelande.

1468.

Reig, ch. Boxh. Th. 72. Commel. Amſt. 914.

mande de 532800 ſchildens ; dont 372800 devaient être fournis par la Hollande & la Weſtfriſe; & 160000 par la Zéelande, payables de ſix mois en ſix mois, juſqu'à l'échéance de ſept ans & demi. Les droits qu'on fut obligé d'impoſer même ſur les denrées les plus néceſſaires à la vie, afin d'acquitter cette taxe exorbitante & extraordinaire, excitèrent de violens murmures.

Handv. v. Rott. 315.

Rym.

Au commencement de l'année ſuivante, Charles fit un traité d'alliance avec l'Angleterre. Il ſe rendit enſuite à Peronne, ville de ſa dépendance, où il s'aboucha avec Louis XI, Roi de France, qui avait demandé cette entrevüe; croyant par l'aſcendant de ſon génie, tourner ſelon ſes interêts un eſprit qu'il déſeſpérait de dompter par la force. Mais ſa perfidie fit avorter les fruits qu'il ſe promettait de cette folle confiance. Il excitait ſous mains les Liégeois; & malgré les ordres qu'il avait donnés pour ſuſpendre leur ſoulevement, on apprit que le prélude en avait déjà été annoncé par d'horribles hoſtilités. A cette nouvelle, le Duc entra en fureur; il tint le Roi priſonnier; on tremblait même qu'il ne l'immolât à ſa vengeance impétueuſe. Il ſe contenta cependant de lui faire jurer un traité humiliant,

Traité de Peronne.

Comm.

& de le traîner à sa suite comme un esclave enchaîné à son char. Les Liégeois tenterent envain de le fléchir; leur désespoir valeureux fit quelque tems douter du succès; la ville fut enfin prise d'assaut & livrée à toutes les horreurs du pillage, du viol, du carnage & de l'incendie. Elle fut démolie & changée en monceaux de ruines. Le païs de Franchemont fut mis à feu & à sang, les maisons & les forges détruites, les hommes poursuivis jusques dans les forêts où ils s'étaient réfugiés. Destruction de Liège.

Quelques mois après avoir rassasié ses yeux & son cœur de cette horrible vengeance, Charles vint tenir en Zéelande sa cour de justice; il donnait audience à tout le monde; aux pauvres comme aux riches, sans acception de personne. C'est alors qu'ayant fait trancher la tête à trois freres coupables d'un meurtre; il contint la populace prête à se mutiner, en se montrant avec un bâton à la main. Il partit ensuite pour la Hollande; où il s'occupa des mêmes fonctions. Il fit pendre, en sa présence, un scélérat qui avait tué un chanoine de Bruges. C'est-là aussi qu'il donna audience aux Députés de la Frise. Actes judiciaires de Charles. 1469. Reig.

Si rien n'est comparable au bonheur dont jouissent les membres d'un Etat

Projets de Charles sur la Frise.

populaire gouverné par des loix sages, propres à maintenir le repos intérieur & extérieur, suivant le plan de plusieurs Républiques anciennes & modernes; une triste évidence montre aussi combien est dangereuse & illusoire une liberté qui laisse l'entrée libre aux factions, & expose à tout moment la vie & les propriétés des citoyens. Ce dernier sort était depuis long-tems celui des Frisons. Leurs Ecclésiastiques même, dont le nombre, la puissance & les richesses augmentaient chaque jour, en étaient souvent les fauteurs & les victimes. *Agge Donia* ayant rencontré un moine contre lequel il nourissait un cruel ressentiment, le priva de la clarté du jour en lui crevant les yeux de ses propres mains. Et comme cet horrible forfait avait été perpétré sur un homme consacré à Dieu; on fulmina un interdit sur-tout le canton de Westergo, jusqu'à-ce qu'on eut contraint le coupable à racheter son crime par une amende si excessive envers l'Eglise qu'il fut réduit à la misere. Cependant Otto de Dokkum mécontent de ses compatriotes se retira en Hollande, azile ordinaire des mécontens & des traîtres. Et comme les Groninguois venaient d'inaugurer David, Evêque d'Utrecht; il fit naître au Duc l'espoir d'être aussi reconnu par les Frisons. Char-

Emm. 395. *Schot.* 336.

Brouer. An. 449.

les les fit aussitôt sommer de se soumettre à lui. C'est alors qu'ils lui envoyerent des députés pour savoir ses intentions. Le Destructeur de Liège, après avoir exposé ses droits, leur signifia dans une déclaration qui subsiste encore en français, que comme un Prince *Debonnaire* & *miséricordieux*, il était prêt à les recevoir en grâce. L'année suivante, les Plénipotentiaires du Duc & les Députés de la Frise ouvrirent de nouvelles conférences à Enkhuisen. On tâcha de séduire les Frisons en leur offrant les conditions les plus brillantes; & c'est le premier acte authentique où l'on rencontre le nom de Potestat. Le Duc leur permettait d'élire un espèce de Magistrat suprême revêtu de ce titre; mais qui lui prêtera serment & hommage. Les Frisons se retirerent en soutenant qu'ils ne dépendaient que de l'Empire. Les partisans d'Otto qui étaient à Dokkum ayant, au nom de la ville, dressé un acte par lequel ils reconnaissaient Charles pour leur Seigneur, furent attaqués par les autres Frisons, expulsés du païs, la maison d'Otto démolie, ses terres ravagées & confisquées. Plusieurs Armateurs Hollandais infesterent les côtes, quelques uns débarquerent dans le Goosterland; entrerent dans les maisons où ne trouvant que des femmes,

Sick. Rer.
Friesl. ch. 625.
Ib. 626.
Ib. 630.
Vel. Hoorn. 85.

Emm. Schot. ils leur garotterent pieds & mains, & se mirent en devoir de tout enlever. Mais les Habitans fondirent à l'improviste sur ces pillards, taillerent en pièces tous ceux qui ne purent gagner le bâtiment; ils n'en épargnerent que deux qu'ils envoyerent en Hollande pour y porter la nouvelle de cette catastrophe. Le bruit courait cependant que le Duc faisait armer une flotte considérable pour subjuguer la Frise; lorsqu'un incident arrêta ces mesures & fit connaitre que sa destination regardait l'Angleterre.

Révolution en Angleterre. Cette Ile était alors en proie aux fureurs des partis. Le Comte de Warwic, après avoir placé Edouard IV, de la maison d'York, sur le trône, voulut *Hum.* l'en renverser; mais ses mesures furent devoilées & déconcertées. Il croyait trouver une retraite à Calais dont il était Gouverneur, lorsque Vaucler qu'il avait établi pour commander en son absence fit jouer contre lui l'artillerie de la place. Sûr, cependant, de trouver un azile en France, pour ne pas y paraître dans l'état d'un malheureux fugitif; il se mit à faire des courses dans la Manche. Il se rendit maître d'une Escadre marchande de vaisseaux Hollandais, Zéelandais & Flamands qu'il conduisit dans le port de Honfleur.

Charles outré de colere réclama avec emportement les prises faites sur ses sujets. La fougue impétueuse de son caractere se peint dans la lettre qu'il écrivit alors au Bâtard de Bourbon & à l'Archevêque de Narbonne, Chefs de l'Amirauté. „ Archevêque „ & vous Amiral, les Navires que „ vous dites avoir été mis de par le „ Roi encontre des Anglais ont déjà „ exploité sur la flotte de mes sujets, „ retournant en mes païs. Mais *par* „ *Saint George*, si l'on n'y pourvoit, „ à l'aide de Dieu, j'y pourvoirai, „ sans vos congiez ni vos raisons ni „ vos justices, car elles sont trop volontaires & longues." Voyant qu'on se riait de ses menaces, il donna ordre à Henri de Borselen de se mettre en mer avec la flotte. Les Historiens Hollandais disent qu'il alla chercher Warwic jusqu'à l'embouchure de la Seine qu'il lui empêcha de remonter. Il chassa les ennemis le long des côtes de Normandie où il débarqua aussitôt qu'eux. On engagea sur le rivage une action très-vive où les Anglais furent vaincus. On brûla plusieurs de leurs vaisseaux; dix des plus gros furent amenés en Zéelande. Borselen tenta ensuite de couper à Warwic le passage, pour retourner en Angleterre;

Charles fait attaquer Warwic.

Hist. de Franc. XVII. 399.

Reiges. 254.

mais sa flotte fut dispersée par les vents.

Edouard se réfugie en Hollande.

Warwic parût à peine en Angleterre qu'il se vit à la tête d'un parti de soixante mille hommes. Il réduisit Edouard à prendre la fuite & à laisser le trône vacant à Henri VI, de la maison de Lancastre. Le Prince fugitif se jetta avec quatre ou cinq cens hommes sur un Vaisseau Anglais & deux bâtimens Hollandais appellés *Hulks*. Il vint débarquer, les uns disent près d'Alkmaar, les autres, dans la rade du Texel. Il eût même été enlevé par les pirates Oosterlingues sans le secours de Louis de Bruges, Seigneur de Gruithuisen, créé Stadhouder de Hollande & de Zéelande depuis 1465. Le Monarque avait tellement précipité sa retraite qu'il ne put récompenser le Capitaine des Navires, qu'en lui donnant une de ses robes doublée de fourure.

Comm.

Edouard rétabli sur le trône avec le secours des Zéelandais.

1471.

La nouvelle de cette arrivée fut un coup de foudre pour Charles. Il eut mieux aimé apprendre la mort d'Edouard. Il était attaché à la maison de Lancastre dont-il descendait par sa mere. Il n'avait épousé la Sœur d'Edouard que par des vûes politiques. Il craignait que les efforts, qu'il ferait pour ce Prince, ne fussent pas heureux & qu'une rupture avec la

famille régnante ne devint funeſte à ſa puiſſance & au commerce des Païs-bas. Il s'efforça alors de faire entendre aux Anglais qu'il était principalement allié avec leur nation & avec leur Roi tel qu'il pût être; qu'étant uni à Henri par le ſang, il enverrait le féliciter ſur ſon rétabliſſement. Toutefois, il ne pouvait, ſans ſe couvrir de honte, abandonner à ſa diſgrace un Roi, ſon allié & ſon Beau-frere. Il ne réſolut cependant de le ſecourir que dès qu'il vit la France & l'Angleterre liguées pour fondre ſur ſes Etats. Ce ſecours pouvait opérer une heureuſe diverſion; mais comme le ſuccès en était douteux, il fit équiper ſecretement quatre gros vaiſſeaux à Ter Veere en Zéelande, en ſoudoya quatorze des Oofterlingues & donna au Monarque détroné une ſomme pour lever des troupes. Ce faible ſecours ſurpaſſa les eſpérances. Edouard vit bientôt accourir ſous ſes étendarts un peuple turbulent & volage; il livra bataille à ſon ennemi qui perdit la victoire & la vie. Henri VI. fut maſſacré dans ſa priſon & ſes enfans égorgés. Edouard, pour récompenſer ceux qui l'avaient rétabli ſur le trône, donna à Gruithuiſen le titre de Comte de Wincheſter & la permiſſion d'écarteler d'Angleterre dans ſon Ecuſſon. Il créa Borſelen qui a-

Rym

vait commandé la flote, Conſeiller d'Etat & Chambellan de la couronne. Il accorda à la ville de Veere la liberté d'importer en Angleterre & d'en exporter, moyennant trois gros pour chaque livre ſterling, toutes ſortes de marchandiſes; excepté les laines & les autres denrées dont l'entrepôt était à Calais.

Introduction des armées ſur pied dans les Païs-bas.

Cette révolution confondit tous les projets de Louis XI. Ses troupes avaient entamé les frontieres de Picardie & de Bourgogne; le Duc que ſa précipitation avait entrainé juſqu'auprès d'Amiens s'était vu ſur le point de périr avec ſon armée reſſerrée de tous les côtés. Il eut alors le bonheur d'engager Louis à une trêve avantageuſe. Mais la ſupériorité que la France avait ſur lui par ſes troupes d'ordonnance toujours ſur pied, lui fit imaginer un projet qui acheva de porter le coup mortel à la liberté civile & politique des Païs ſujets à ſa domination. On ſait que ſous les anciens Francs & Friſons, chaque citoyen libre était ſoldat. A meſure que les villes ſe peuplerent & ſe multiplierent, l'eſclavage s'étant aboli inſenſiblement; l'Etat devint tout militaire. C'eſt là qu'on aurait pu trouver une ébauche pratique de la Théorie du ſyſtême que quelques ſages n'ont pu renouveller de nos jours que dans

des Romans politiques & dont le plan se conserve encore avec splendeur chez les heureux Suisses. Tous les Citoyens naissaient soldats. Depuis 16, 18 jusqu'à 60 ans, tous se mettaient en campagne sous la banniere de leur paroisse ou du patron de leur communauté. Ce n'était guères que pour tenter ou repousser des incursions sur la frontiere; ils revenaient souvent coucher chez eux pendant la nuit. Les usages variant suivant les tems & les lieux; les uns servaient à leurs propres dépens, les autres étaient défrayés par la communauté, le Comte en payait quelques-uns; mais, comme nous l'avons déjà observé, dès que l'industrie eut enseigné le prix du tems, plusieurs villes & cantons profiterent des circonstances, pour acquérir par achat ou par des services signalés, l'exemption du service militaire. Ainsi les Comtes obligés, dès qu'ils entreprenaient quelque expédition, de payer les milices du païs ou de soudoyer d'autres mercenaires, contractaient des dettes énormes; quoiqu'ils congédiassent les troupes à la fin de chaque campagne. De-là le déclin de leur autorité & le crédit des communes; jusqu'à-ce que le païs fut englouti dans les vastes Etats de la maison de Bourgogne. En 1445, Charles VII, Roi

Voy. Eut. de Phocion. par M. Mably Bélisaire par M. Marmontel. vag Loon. Al. Reg. IV. en V.

Prem. Vol. p. 440.

de France, sous prétexte d'être en état de repousser les invasions des Anglais, conserva, en licenciant son armée, neuf mille hommes de cavalerie & seize mille d'infanterie. Cette fatale nouveauté fit trembler tous les autres Princes. En 1470, les seules troupes sur lesquelles le Duc de Bourgogne pouvait un peu compter étaient des *gens à gages ménagers*, qui pendant la paix recevaient une paye très-modique & passaient en revûe tous les mois; mais qui, obligés de vivre de leurs professions, se rassemblaient difficilement. Ayant donc éprouvé la nécessité d'avoir un corps de milice toujours prêt à déconcerter l'activité de son ennemi; Charles convoqua à Abbeville les Etats des Païs-bas & en obtint un fonds de six vingt mille écus, pour soudoyer huit cens lances. Commines ajoute; „ mais grand doute faisaient ses sujets, & pour plusieurs „ raisons, de se mettre en cette sujettion où ils voyaient les Royaume „ de France, à cause de ses gens d'armes. La volonté lui vint d'en avoir plus & de plus hardiment entreprendre contre tous ses voisins. „ Et de six vingt mille écus les fit „ monter jusqu'à cinq cens mille & „ par l'accroissement des gens d'ar-

Com. III. 143.

Ib. 153.

Heut. rer. Burg. V. 133.

„ mes, ſes ſujets ont eu bien à ſouf-
„ frir." Combien que les païs, dit le
„ flatteur Olivier de la Marche, en
„ murmurerent long-tems, diſant qu'ils
„ étaient fort foulés; toutefois il leur
„ tournait à grand profit, comme de-
„ puis ils ont bien connu: car le Duc
„ était ſi puiſſant qu'il pouvait exécu-
„ ter & faire forte & roide juſtice. Il
„ tenait le païs en crainte & en paix.
„ Il vivait l'épée au poing avec tous
„ ſes voiſins & ce qu'il ne pouvait
„ faire par amour, il le faiſait par
„ crainte." Ainſi les troupes réglées qui avaient détruit la liberté de Rome & celle de l'univers, après avoir été enſevelies dans les inondations des Barbares & anéanties environ dix ſiècles par la conſtitution féodale, reſſuciterent de toutes parts à la voix des Souverains devenue magique. En portant le dernier coup à la ſervitude féodale, elles réduiſirent les peuples à un joug différent où ils gémiront juſqu'à-ce que d'autres eſſaims venus du nord, les ſubjuguent de nouveau. Voilà donc l'époque d'un eſclavage réel dans ce païs. De-là ces taxes arbitraires, illimitées; parce qu'on pouvait les percevoir par force dès qu'on refuſait de les payer de bon gré. Les milices féodales & bourgeoiſes que nous rencontrerons encore de tems en tems

Intr. p. 76.

Voy. Tom. pr. p. 58.

dans le cours de notre hiſtoire, tomberent peu-à-peu en diſcrédit, on oublia inſenſiblement de les mander; elles n'étaient pas comparables à des troupes exercées réguliérement à des évolutions militaires dont-on pouvait accroître le nombre chaque jour. Ainſi ſe perdit la valeur nationale, appuyée ſur les intérêts ſi puiſſans & ſi ſenſibles de la défenſe de ſes foyers, de ſes champs, de ſa famille. Des mercenaires compoſés de la lie du peuple ou d'étrangers, n'ayant d'autre reſſource que la ſolde d'un ſeul homme, furent prêts, à ſon ſignal, de porter non-ſeulement contre l'ennemi; mais contre leurs parens, leurs amis, la patrie, les mêmes armes qu'on leur avait confiées pour la défendre. Nous en verrons les funeſtes preuves dans toute la ſuite de cette hiſtoire.

Comm. L. III. c. 8.

Oliv. de la March. 76.

Charles ne vit dès-lors plus d'obſtacle à opprimer ſes ſujets & à braver la France. Son premier eſſay fut de mettre ſur pied douze cens lances, dont chaque lance ou homme d'armes commandait à trois Archers. Elles étaient diviſées en compagnies, qui, outre le Lieutenant & ceux qui portaient les enſeignes, avaient dix ſurnuméraires. Ces troupes étaient encore augmentées par le ſervice de

quantité de Nobles, *bien payés* & conduits par de *notables Chevaliers & Ecuyers.* Fier d'une armée si rédoutable, Charles accusa le Roi d'avoir violé le traité de Peronne; il lui reprocha ensuite, dans un manifeste sanglant, qu'il avait par sortilèges, maléfices & poison, fait périr le Duc de Guienne, son propre frere. Ce dernier venait d'être empoisonné, non sans de fortes présomptions contre le Monarque qui en était effectivement capable & à qui seul ce crime pouvait être utile précisément dans cette circonstance. Les peuples furent les seules victimes sacrifiées à ces querelles odieuses. Charles ravagea cruellement la Picardie: s'étant emparé de Nesle, il fit main basse sur tous ceux qui se trouverent dans la place. Il n'en épargna qu'un petit nombre qu'il renvoya après leur avoir fait couper le poing. La ville fut livrée aux flammes: *tel fruit porte l'arbre de la guerre*, dit alors avec un sang froid barbare, ce monstre qui méritait ainsi d'en faire un jour le plus funeste essay. D'un autre côté les Armateurs Français désolerent le commerce des Païs-bas. Ils parurent à la hauteur de Katwyk, enleverent dix-huit barques prêtes à se mettre en mer pour la pêche du harang, emmenerent à Dieppe tous

Guerre avec la France.

1472.

Reigersb.

Piraterie des Français.

ceux qu'ils trouverent à bord, & ne les relâcherent qu'en faisant payer, à chacun, cent écus pour sa rançon. Les Français avaient, entr'autres, disent les Historiens Hollandais, armé un vaisseau de guerre nommé *Kolom*, fléau terrible des Marchands sur lesquels il faisait des prises considérables. Ce bâtiment était sans doute commandé par Guillaume *Coulon* de Cassenove, Vice-Amiral de Normandie, le plus redoutable Armateur de son tems. Henri de Borselen, Seigneur de Veere, arma une flotte nombreuse, alla chercher les Français près des côtes d'Ecosse, les obligea de faire force de voiles & de regagner leurs ports. Cependant les troupes de France & de Bourgogne s'étant extenuées, ruinées, en ravageant leurs provinces respectives; on fit une trêve qui devait expirer au 1. d'Avril 1474. Louis & Charles en avaient d'ailleurs besoin pour étouffer les révoltes qui éclataient à chaque instant dans leurs Etats.

Amst. Gesch. Vel. Hoorn. Dapp. Amst.

Hist. de Fr. 18. 135.

Emeute à Hoorn.

Celles de nos Païs-bas provenaient des impôts dont les peuples étaient surchargés. On les donnait à ferme ou à des Collecteurs choisis pour en faire la levée. Depuis 1447, ces innovations accablantes avaient soulevé ceux de Hoorn: ils s'étaient opposés à une accise sur la bierre du dehors &

Velius.

à l'établiſſement d'une braſſerie dans leurs murs. En 1470, le Conſeil de Hollande, ayant envoyé des Commiſſaires pour faire exécuter cet édit, les Tiſſerands, les Foulons & les Pêcheurs coururent aux armes, marcherent ſous les bannieres de leurs communautés & inveſtirent l'hôtel de ville où les Magiſtrats étaient alors aſſemblés Ils roulerent pluſieurs tonneaux de biere ſur la place, les poſerent ſur fond, les défoncerent par le haut & s'en abreuverent en y puiſant avec des plats & des écuelles, & en criant avec inſolence qu'on pouvait venir flairer de près pour mieux examiner combien chacun pouvait rendre d'acciſe. Ils forcerent la maiſon du Sécrétaire, détruiſirent les bureaux & déchirerent les régiſtres. Aveuglés par la fureur, ces malheureux ne s'appercevaient pas qu'on inſcrivait leurs noms à l'hôtel de ville. On attendit que l'émeute ſe diſſipât d'elle-même; on fit alors ſaiſir les plus ſéditieux; les uns furent condamnés à mort, d'autres à l'exil ou à de fortes amendes. Cet accident porta aux manufactures de la ville un coup mortel dont elles ne ſe ſont jamais relevées. Les ouvriers s'enfuirent; telle était la terreur imprimée par ces exécutions que l'année ſuivante, on établit ſans la

moindre opposition des taxes sur toutes les bieres, sur les grains & le sel.

Et à Ziriczée. En 1473, au mois d'Août, les impôts exciterent à Ziriczée une émeute bien plus sanglante. Les Bourgeois Reig. forcerent l'hôtel de ville, armés de massues, de piques & de couteaux. Jean Simonszoon, Prêtre, & Michel de Heenvliet, proposés l'un & l'autre à la perception des taxes, furent massacrés & leurs corps jettés par les fenêtres. Les Magistrats étaient glacés d'effroy. L'Escoutet rendit la baguette, symbole de sa dignité. Les Bourguemaîtres jetterent aux pieds des mutins les clefs de la ville, en demandant grace pour leur vie. On choisit de nouveaux Magistrats tirés parmi les anciens de chaque corps de métier. Cette administration violente ne dura pas long-tems. Charles expédia aussitôt Antoine, nommé le Grand Bâtard de Bourgogne, son frere naturel & Adolf de Raveſtein, qui firent arrêter & décapiter les plus coupables. Le bruit courût que le Duc arrivait lui-même, résolu d'ensevelir tous les habitans sous les ruines de leur ville réduite en cendres. Ces rumeurs furent sans doute semées pour les préparer à d'énormes amendes. Ecclésiastiques & séculiers, tous vinrent au-devant de Charles, en criant miséricorde.

1473.

Ils

Ils furent condamnés à une amende de 30000 florins en neuf termes, à de nouvelles taxes sur la biere & le vin, & à recevoir une garnison dont Barend Ramst, natif de Suabe fut Commandant.

Dordrecht était depuis long-tems en proie aux fureurs des factions. En 1468, un Houk avait déclamé contre les Cabeliaux, contre les Bourguemaîtres & contre l'inauguration du Duc. Un autre enthousiaste avait, lorsqu'on recueillait les voix, déclaré qu'il fallait bien prendre garde à ce qu'on faisait, que, quant à lui il ne consentirait jamais que le nouveau Comte fut inauguré à la Haye, dût-on l'écorcher. Entre les punitions que ces saillies patriotiques valurent à ces deux citoyens; on observe qu'ils furent condamnés à relever, à leurs frais, chacun, deux verges de mur. Ce sont sans doute de semblables oppositions qui engagerent Charles à venir au mois de Février 1473, répéter à Dordrecht la cérémonie de son inauguration. Les Magistrats & le peuple le reçurent avec des torches; toutes les maisons furent illuminées. Non-seulement les Magistrats & les Doyens des corps de métier; mais, tous les hommes depuis l'âge de quinze ans, vinrent lui prêter serment à l'entrée de l'auberge où il

Le Duc obligé de se faire inaugurer à Dordrecht.

Balen.

était logé. Charles était alors accompagné de Reinoud de Bréderode qu'il venait d'arracher à la cruauté de l'Evêque David.

Les Bréderodes persécutés par l'Evêque d'Utrecht.

Ce Prélat ne s'était, depuis son installation à Utrecht, fait connaître que par des actes d'autorité oppressifs qui lui avaient aliéné le cœur des citoyens. Devenu défiant & ombrageux comme le sont tous les tyrans; il jura la perte de Gysbert & de Reinoud de Bréderode, qui, suivant le dernier accord, avaient acquis une grande influence dans l'administration. En 1470, Reinoud avait eu peine à dérober ses jours à une affreuse conspiration tramée à la Haye par des Cabeliaux. Il se rendit ensuite à Wyk te Duurstede pour parler à l'Evêque qui le fit enlever & renfermer dans une tour. Gysbert & Walraven de Brederode, fils naturel de Reinoud & Jean d'Amerongen, Escoutet d'Utrecht, furent pareillement empriſonnés. On fit courir le bruit qu'ils avaient conspiré, pour arracher l'Evêché à David & la Hollande à Charles; trois jours plus tard, ils auraient, disait-on, consommé leur complôt. Walraven était un jeune homme déterminé & violent. Il avait, un jour massacré, sur un chemin, deux Magistrats de Haarlem pour avoir, contre son gré, enlevé des lai-

Utr. Jaarb.

nes d'Ecoſſe du port de Zandvoort, place qui dépendait de ſon pere. On lui reſçuſcita ce crime; mais il prouva que l'affaire était déjà étouffée & pardonnée depuis deux ou trois ans. On tenta envain de lui faire confeſſer que la famille des Bréderodes eût trempé dans les hoſtilités que les Gueldrois avaient commiſes à Yſſelſtein, en 1465. On le dépouilla ainſi que Jean d'Amerongen, on les étendit ſur la ſelette, on leur remplit le corps d'eau comme des balons, on leur danſa enſuite ſur le ventre. Cette torture barbare fut répétée deux, trois, quatre fois par jour juſqu'à 40 & à 50 repriſes; on leur arracha enfin l'aveu de tout ce qu'on voulut. Le procès verbal en fut envoyé au Duc Charles. Cependant Walraven parvint, avec la paille la plus forte de ſon lit, à ouvrir le cadenat qui fermait ſa chaîne. Il grimpa enſuite juſqu'à la fenêtre du toit de ſon cachot & à l'aide d'une corde faite avec ſes habits déchirés par bandes, il s'échappa en ſe laiſſant couler le long du mur. Une nuit épaiſſe & le ſifflement d'un orage impétueux, empêcherent qu'il ne fut ni vu ni entendu. En traverſant le Lek à la nage, il rencontra une troupe de cignes qui battirent des aîles; ce bruit attira quelques perſonnes avec des lumieres; toutefois elles ne purent rien apperce-

Mat. Am. I. 200.

voir. Cependant le nageur, ne pouvant gagner l'autre bord à cause de la violence du vent & des flots, revint à la rive d'où il était parti. Mouillé, comme il était, il fit une lieue le long d'une chaussée boueuse. Il trouva alors un bâteau sur lequel il se fit mener à Hagestein d'où il se rendit à Viane, Seigneurie de la maison de Brederode. Reinoud, après avoir subi la même torture & les mêmes interrogatoires, fut réclamé par les Chevaliers de l'ordre de la toison dont-il était membre; le Duc étant à leur tête le déclara innocent. Il mourut la même année au mois d'Octobre 1473. Gysbert ne fut élargi qu'en 1474, après qu'on lui eut arraché une démission forcée de sa dignité de Prévôt. Il expira l'année suivante. Amerongen fut aussi relâché; il rentra même dans sa charge quelque tems après.

Suite des troubles de Gueldre.

Charles était alors sur le point de réduire la Gueldre à sa domination. Adolf, depuis l'empriſonnement de son pere, n'avait à combattre que des Princes voisins. On dit, qu'en 1469, prêt de livrer bataille à Jean, son oncle, Duc de Cleves, il prit le ciel à témoin qu'il ne tenait son pere captif que pour le bien de l'Etat ruiné par son administration. Il jura de lui rendre la liberté, s'il était vainqueur. Il

Pontanus.

le fut. Ce triomphe produisit seulement entre les parties belligérantes un traité de paix dont le Duc Charles fut médiateur & garant. Adolf, rappellé à son vœu par les sollicitations du Pape & de plusieurs Souverains, convoqua à cet effet les Etats à Nimègue. „ Si vous désirez notre perte, disaient les plus furieux, commandez au bourreau de nous délivrer, tout d'un coup, du fardeau de la vie; cela vaudra mieux *Sligtenh.* „ que de souffrir mille morts sous un „ Prince indigne qu'au prix de notre „ sang, nous vous avons aidé à dépo„ ser." Soit que cette scène fut concertée pour fournir à Adolf des moyens de défense, soit qu'effectivement la nation redoutât & détestât son ancien Souverain; il ne fut point relâché. En 1470, le Duc de Bourgogne, dans une entrevüe à Hesdin, sollicita encore Adolf, qui répondit: qu'il avait juré aux Etats de ne rien faire sans leur agrément. Ce langage parut si singulier à Charles qu'il ne pût s'empêcher de dire: *Etes vous donc l'esclave de vos sujets?* On arrachât de force au jeune Prince un ordre écrit de sa main pour l'élargissement de son pere que Verwys & Wassenaar allerent chercher & amenerent aussitôt. Les Etats de Gueldre s'empresserent d'envoyer à

Charles une déclaration prolixe & véhémente où ils recapitulaient tous les griefs qu'ils avaient contre le vieux Arnoud. Il avait, selon eux, violé leurs privilèges, leurs loix, leurs usages, après en avoir juré authentiquement le maintien à son inauguration. Il avait épuisé le païs par des guerres ruineuses. On s'était d'ailleurs contenté de le tenir renfermé dans un appartement honnête où il avait toutes ses commodités. Lui-même, du lieu de sa retraite, avait rendu un édit pour qu'on se soumit à son fils. Ils insistaient à ne jamais le reconnaître pour leur maître, & s'inscrivaient en faux contre les bulles pontificales, attendu qu'Arnoud, sujet à un vice secret, a pris en haine la Ducheſſe, son Epouse & attiré de grands malheurs sur le païs. Adolf eut le front de relever contre son pere cette infâme accusation. Je les vis, dit Philippe de Commines, témoin oculaire, tous deux en la chambre du Duc de Bourgogne par plusieurs fois & en grande assemblée de conseil où ils plaidaient leurs causes: Et je vis le bon homme vieux présenter le gage de bataille à son fils. Je fus commis pour engager le jeune Duc à laisser au moins à son pere la ville de Grave & six mille florins de pension. Ce forcené répondit qu'il aime-

rait mieux jetter son pere dans un puits & s'y précipiter ensuite : Que son pere ayant été Duc quarante quatre ans ; il était tems qu'il gouverna à son tour. Adolf souleva tellement les esprits par ses propos sacrilèges qu'on résolut de s'assurer de sa personne. Il se travestit aussitôt & s'enfuit précipitamment ; mais il fut reconnu & renfermé au château de Vilvoorden ; nous verrons comment il en sortit pour son malheur en 1477.

Arnoud ne put se faire reconnaître qu'à Ruremonde & à Geldre. Les autres villes déférerent à Vincent, Comte de Meurs, le titre de Ruwaard. Elles formerent entr'elles une ligue offensive & défensive, s'engageant à ne lever aucun impôt que d'après les anciens usages, & à ne rendre au Prince ni service ni taxe. Envain le Pape les délia du serment qu'ils avaient prêté à Adolf, envain Arnoud tâcha de les rappeller à leur devoir ; il ne put pas même défendre ceux qui lui étaient fidèles contre les incursions du Comte de Meurs ; accablé d'années, de fatigue & de dettes, il fut obligé de recourir à son libérateur. C'est où l'ambitieux Charles l'attendait. Il n'avait conduit la trame de cette révolution, il n'avait abandonné ce vieillard débile à sa seule faiblesse, que pour en

La Gueldre envahie par Charles.

Geld. Plac. B. A. 193.

profiter. Les Gueldrois aveuglés par leur exécrable animosité, ne pénétrerent pas l'indigne piège que l'usurpateur leur tendait. En fournissant à Arnoud dequoi se libérer, Charles obtint qu'il lui engageât tous ses Etats jusqu'à l'entiere restitution de la dette. Arnoud expira deux mois après cette transaction. Telle était la molle pusillanimité ou si l'on veut le cœur benin de ce Prince, qu'une Béguine ambulante qui le visitait, lorsqu'il était en prison, ayant voulu le sauver en lui proposant de changer d'habits; il refusa ce service, craignant qu'elle n'en fut la victime. Charles était bien plus hardi. Il se fit substituer à cette succession par les Chevaliers de la Toison, qui déclarerent Adolf déchu & desherité. Les villes ne pouvant goûter cette étrange sentence; on s'avança avec une armée pour leur faire entendre raison. Nimègue fut la seule ville qui opposa une résistance vigoureuse; elle fut à la fin obligée de se rendre. Elle ne se rachêta du pillage qu'en payant quatre vingt mille florins: somme avec laquelle le vainqueur paya au Duc de Juliers tous les droits qu'il pouvait réclamer sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen. Charles & Philippine, enfans d'Adolf, furent envoyés à Gand,

Suppl. au corps dipl. T. I. p. II. 440.

& Guillaume d'Egmond établi Stadhouder.

Charles vint ensuite à Trêves pour recevoir l'investiture de l'Empereur & lui rendre l'hommage qu'il lui devait pour cette nouvelle acquisition. Mais son motif principal renfermait un projet bien plus vaste. C'était de faire ériger ses Etats en Royaume. Il portait déjà avec lui une couronne, un sceptre & tous les ornemens affectés à la Royauté. Tout était préparé pour cette solemnité, lors qu'après plusieurs conférences, l'Empereur disparut, une nuit, sans avoir rien dit à personne; laissant au Roi manqué la honte sur le front & la rage dans le cœur. On sût ensuite que Louis XI, allarmé de cette entreprise, l'avait fait échouer en inspirant aux Princes de l'Empire des défiances sur ce projet ambitieux. On sût que Charles avait refusé de satisfaire l'Empereur qui exigeait que son fils Maximilien commençât, suivant les conditions, par épouser Marie, Héritiere de Bourgogne. Charles promettait en effet sa fille à tous les Princes dont le secours lui était nécessaire. Mais, il ouvrait souvent son cœur lorsqu'il se trouvait au milieu de ses confidens. Il disait alors: le jour que je la marierai, je me ferai moine.

Charles ambitionne le titre de Roi.

Amelg.

Siège de Nuys.

Charles, ne pouvant acquérir un titre orgueilleux, ne pensa plus qu'à se dédommager en reculant les bornes de
1474. ses Etats. Maitre du Comté de Ferreste & du Landgraviât d'Alsace qu'il avait acquis par engagement du Duc Sigismond, il cherchait l'occasion de s'emparer de toutes les fortes places le long de la rive gauche du Rhin depuis Nimègue jusqu'à Ferette ou Bâle. Il partagea d'abord, du moins par convention, la France avec les Anglais qui commenceraient par occuper Louis XI, ennemi subtil, rival funeste qui pénétrait & faisait échouer tous ses projets. Robert de Baviere, Archevêque de Cologne, chassé par ses sujets qui avaient élu Herman de Hesse pour leur administrateur, étant venu implorer son secours, il l'accueillit avec ardeur; & sous prétexte de le servir, mais en effet pour frayer une nouvelle route à son ambition, il leva une armée considérable & vint assiéger la ville de Nuis sur le Rhin. Mais il fut bientôt obligé de changer le siège en blocus, parce que la place était forte & bien défendue. Le clergé, les communautés religieuses & même les Hopitaux de nos Païs-bas ayant refusé une taxe pour soutenir cette expédition, en ayant même appellé au Pape; on déclara les biens des refrac-

Croce chr.

aires confisqués. Jean de Boschuisen, Chambellan du Duc les fit exposer à l'enchere en Hollande. Il emporta même l'argenterie de quelques églises. Les autres ordres de l'État furent plus dociles. Outre les nouvelles taxes, les villes fournirent des milices, qu'elles caractériserent par des livrées différentes. Celles de Hoorn portaient un habit sillonné de bandes rouges & blanches; les autres avaient des assortimens non moins singuliers; cette bigarrure fit rire les autres soldats; ils appellerent ces troupes la légion des Corneilles emmantellées. Les fiefs de 16 couronnes fournirent chacun, un fantassin, ceux de 32 couronnes deux fantassins ou un Cavalier. La Gueldre à peine soumise fut taxée à 1388 livres tournois. La Zéelande en fut quitte pour 2680, attendu qu'elle avait beaucoup souffert par les inondations. Tout cet argent dissipé dans des guerres étrangeres, fut une perte irréparable pour le païs. 1475.

Pendant que Charles s'obstinait à ruiner ses forces en continuant inutilement ce siège près d'une année; Louis XI suscitait, contre lui, l'Empereur qui vint au secours de la place avec une forte armée: les Suisses qui rétablirent Sigismond dans le païs de Suites fâcheuses de cette guerre.

Ferrette, & pillerent la Franche-Comté: enfin Réné Duc de Lorraine qui envoya défier Charles, dans son camp où il fit jetter, suivant l'usage, un gantelet ensanglanté. Dans le même tems, les Français ravageaient les frontieres & désolaient le commerce des Païs-bas. Pour défendre la navigation du Nord, Amsterdam, Hoorn, Enkhuisen, Monnikendam, Edam armerent une grande flotte, dont la revüe se fit au Texel.

Succès des Armateurs Français.

Elle était protégée par quatre grands vaisseaux de guerre, pourvus, ainsi que tous les autres navires, d'armes, d'artillerie & de combattans. Les Armateurs Français l'attaquerent à son retour avec cette impétuosité qu'inspire la soif d'une riche proie: la plupart des bâtimens & des matelots leur tomberent entre les mains. Jamais playe plus fatale n'avait affligé le commerce des Hollandais. La ville de Hoorn perdit seule trente bâtimens, estimés quarante-huit mille florins du Rhin. Deux vaisseaux Français ôserent, la même année, croiser le Zuiderzée, en y pénétrant par le Mars-diep. Ces hostilités ne furent suspendues que par une trêve de neuf ans conclue entre Louis & Charles à Soleure dans le Luxembourg, le 13 Septembre 1475.

Vad. Hist.

Comm.

Charles avait eu soin d'en faire exclure Réné; c'était de tous ceux

qui venaient de le braver, celui dont il dévorait la dépouille avec plus d'ardeur, parce qu'elle était avantageuse & facile. Il fondit bientôt sur la Lorraine & la soumit en peu de tems. Il songea alors à se vanger des Suisses; en les subjuguant il se rendait Maître du Rhin dans tout son cours, ses Etats devenaient ainsi contigus depuis la mer de Hollande jusqu'aux frontieres d'Italie où il ne désespérait pas d'étendre encore ses conquêtes.

Charles attaque les Suisses.

Les Suisses, devenus un peuple de Héros, depuis qu'en 1307, l'amour de la liberté leur avait fait briser le joug tyrannique de la maison d'Autriche, étaient cependant peu connus en Europe. Eux-mêmes ignoraient tellement leurs propres forces, qu'ils firent toutes les tentatives imaginables pour conjurer l'orage qui les ménaçait. Mais, ils eurent beau représenter au Duc que leur païs était stérile & pauvre, qu'il ne valait pas même les brides de ses chevaux; ils ne purent le fléchir. L'ambitieux Charles entra dans le païs de Vaud, surprit Granson; de 500 hommes, qui se trouverent dans cette place, il en fit pendre 400 & noyer les cent autres. Il s'engagea ensuite dans les gorges des montagnes; mais son armée fut défaite; il fut lui-même entraîné dans la déroute générale. Et

1476.

Défaite de Granson.

comme c'était sa manie de se comparer souvent à Annibal; son fou criait alors en courant après lui; Monsei-„ gneur, nous voilà bien Annibalés." Tout son bagage resta au pouvoir des Vainqueurs. Telle était alors l'ignorante simplicité des bons Suisses qu'ils déchirerent les tentes pour s'en faire des habits, vendirent l'argenterie pour de l'étain; le diamant du Duc, estimé aujourd'hui dix-huit cens mille livres & le second de la Couronne de France, passa de main en main pour un, deux & trois florins. La fureur impétueuse de Charles reçut un échec bien plus sanglant dans les champs de Morat où il perdit 18000 hommes. Cette défaite ouvrit à Réné, qui avait commandé les vainqueurs, l'entrée de la Lorraine qu'il recouvra.

Et de Morat.

Fureurs de Charles.

Charles, outré de rage, s'abandonna à son caractere fougueux & violent. Ses facultés intellectuelles cèderent au délire qui obsédait son âme ulcérée. Pendant plusieurs mois il se déroba à toute société, laissant croitre sa barbe, ses ongles & ne changeant plus d'habits; c'était une bête féroce qu'on n'approchait qu'en tremblant. Les mêmes accès de démence le précipiterent sous les portes de Nanci qu'il assiégea. Là, il ôse livrer bataille à un ennemi bien supérieur, ses

Il périt au Siège de Nancy.

1477.

troupes sont taillées en pièces; il périt lui-même le 5 Janvier 1477. Son corps trouvé deux jours après, était percé de trois blessures, souillé de sang & de boue, avec un côté du visage pris dans des glaçons. Il avait vécu 44 ans.

Tel fut, pour le bonheur de l'humanité, le sort de Charles nommé à juste titre le Belliqueux, le Hardi, le Téméraire. Au moindre succès, rien ne paraissait impossible à sa présomptueuse ambition. L'infortune ne faisait qu'aigrir son caractere vindicatif & altéré de sang. Ses qualités politiques étaient assez justes, quand il avait un voisin à craindre, à désoler ou à dépouiller; elles cédaient, toutefois, à sa soif insatiable de vengeance. Il n'eut que les talens des soldats: comme eux il sentit quelquefois la peur entrer dans son âme, soit qu'il ne pût avoir ce sang froid intrépide qui ne caractérise que les cœurs vertueux; soit que son courage ne fut qu'une manie frénétique. Ses demêlés éternels avec son pere montrent que la piété filiale qu'il signala un jour était plutôt une saillie éphemere & impétueuse que l'effet d'un sentiment naturel & refléchi. Le monstre aimait à repaître son œil du spectacle de l'humanité outragée, expirante & privée avec violence, Son caractere.

de son être; les cris destructeurs des combats, les gémissemens des mourans étaient une harmonie qui flattait son oreille. Les peuples n'étaient devant lui que de vils troupeaux dont les têtes pouvaient sauter à la moindre résistance. Le souvenir de Dinant, de Liège, de Nesle, de Granson & du Capitaine Ciffron qu'il fit pendre avec sa compagnie, parce qu'il fut pris en voulant secourir René son maître; doit faire détester éternellement sa mémoire chez tous les peuples.

Hist. de Fr.

Son admiration.

Son despotisme violent écrasa la liberté nationale à laquelle la politique de son pere avait déjà porté un coup si funeste. La terreur de ses armes avait changé ses sujets en de stupides esclaves. N'ayant plus d'autre sentiment que ceux d'une obéissance passive, ils virent, sans s'émouvoir, les Ecclésiastiques, objets de leur vénération, avilis & tyrannisés; ils virent, sans en appercevoir les conséquences, toute la force militaire de l'État passer à un nouvel ordre d'hommes, dépendans du Prince seul. La cour de justice de la Haye où ils auraient pû, au sein de leur patrie, réclamer facilement la justice & leurs droits, fut alors supprimée & réunie à un *Parlement* établi à Malines.

On vante la chasteté de ce Prince;

mais qui ne voit que l'aprêté d'un caractere si farouche ne pouvait se plier aux soins complaisans qu'exige un commerce galant avec les femmes? Son inflexible impartialité pour la justice partait du même principe. On raconte à ce sujet une anecdote curieuse. Un de ses Officiers, qui exerçait même, à ce qu'on pense, un emploi public en Zéelande, ne pouvant séduire une femme dont-il était éperdûment amoureux, fit, sous prétexte de conspiration, jetter le mari dans les fers. Il allait être victime d'une sentence inique, lorsque l'Epouse allarmée pour l'objet de son amour, courut demander sa grace. Le Brutal avait conduit cette trâme perfide, pour faire succomber la fidélité à la tendresse conjugale. Il remporta une infâme victoire. L'Epouse croyant avoir sauvé les jours d'un mari qu'elle n'avait trahi que par crainte de le perdre, vole à la prison lui annoncer qu'il était libre. Mais le scélérat, afin de se délivrer d'un rival odieux, avait déjà donné des ordres secrets pour le faire mourir. De tous les sentimens douloureux qu'éprouva alors cette femme infortunée; la fureur prit le dessus. Elle va crier vengeance auprès du Duc, elle expose sa triste avanture & la noir-

Exemple de sa sévérité.

Heut. Rer. Burg. 130. *Reig. chr. v. Zeel. c.* 28. *Scriv. Besch. der Grav. II.* 431.

cœur de l'attentat. Le coupable est mandé; on l'oblige à dédommager celle qu'il a outragée en lui donnant sa main & toutes ses richesses. Il fut ensuite exécuté au même lieu où il avait fait périr un innocent.

MARIE.

APrès un mauvais Prince, s'écrie un illustre ancien, le jour le plus beau est le premier. Quand les peuples furent certains (*) de la mort de Charles, il leur sembla, dit Commines, *qu'ils étaient échappés;* ils se sentirent comme soulagés d'un fardeau accablant. Les regards indignés s'arrêterent avec effroi sur les suites d'une ambition tyrannique. Quel spectacle! des sujets épuisés, des finances dissipées, une administration chancelante, l'orage d'une guerre étrangere, prêt à éclater. Pour rémédier à ces maux & conduire tant de vastes Etats, il ne restait que Marie, seule enfant de Charles, âgée

Tacit.

Comm. l. 5. c. 16.

Mouvemens des peuples.

1477.

(*) Ils furent long-tems à n'oser en croire la nouvelle. Elle était trop flatteuse & ils étaient trop humiliés. Suivant les uns, Charles faisait un pélérinage à Jerusalem; d'autres soutenaient qu'il s'était retiré dans une hermitage en Allemagne. A Bruchsal dans l'Evêché de Spire, on voulut le reconnaitre dans un pauvre homme qui lui ressemblait, & à qui on donna de l'argent.

d'environ vingt ans. Cette Princeſſe, allarmée des progrès de Louis qui envahiſſait les deux Bourgognes & l'Artois & qui ménaçait la Flandre, anciens fiefs de ſa couronne qu'il diſait lui être dévolus, convoqua à Gand les Etats généraux des Païs-bas ſoumis à ſa domination. En Hollande les Houks firent alors entendre, les premiers, la voix de la raiſon & de la liberté. Ils déclamerent contre d'odieux abus & l'infraction des privilèges. Les Cabeliaux s'unirent à eux; les animoſités, dont on avait éprouvé les ſuites funeſtes, parurent cèder à l'idée du bien général. *Bal. Klepb.* 785. Dans pluſieurs villes & entr'autres à Dordrecht, les deux partis ſe toucherent dans la main en ſigne de réconciliation. Ils ſe promirent de ne permettre aucun changement de Magiſtrats, que d'après le ſuffrage unanime de toutes les claſſes des citoyens. Les députés qu'on envoya à Gand, furent pourvus d'amples inſtructions, & répondirent à la confiance de leurs commettans. Ils commencerent par gagner la Princeſſe en lui promettant des ſecours pour repouſſer les Français. Ils ajoutaient que le païs avait été appauvri & ruiné par le Duc Charles, que les peuples étaient revoltés des infractions faites à leurs privilèges, dont ils deman- *Gr. Plac. II.* 658.

daient, avec instance, le rétablissement. Marie ou ses Conseillers virent très bien qu'il fallait leur accorder quelque faveur, pour en tirer les subsides dont on avait besoin. Elle leur donna alors cette fameuse Charte, nommée, à juste titre, le grand privilège, dont voici les articles principaux.

Le grand privilège.

„ La Duchesse promet de ne donner de diplômes que dans la langue „ tudesque vulgaire, des emplois „ qu'aux nationaux & jamais plus d'un „ à la même personne qui ne pourra „ ni l'engager ni le faire exercer par „ un autre. La chambre de justice & „ celle des comptes, transferées à Malines, seront rétablies en Hollande. „ La Cour ou le Haut Conseil, outre „ le Stadhouder, auront huit membres, „ six Hollandais & deux Zéelandais; „ de plus deux surnumeraires, non „ payés & pareillement nationaux. On „ n'y connaitra d'aucune affaire en „ premiere instance; mais seulement à „ l'appel des justices subalternes. Personne ne sera cité hors du païs. Il „ ne sera rien innové dans l'élection „ des juges & dans les formes judiciaires. On pourra tenir des diètes particulieres ou nationales où & si souvent qu'on voudra. Sans l'avis des „ Etats, la Duchesse ne peut pas se „ marier, lever des subsides, faire la

„ guerre, changer la monnoye. Elle ne „ donnera permiſſion à perſonne d'ex- „ ploiter du ſel auprès des digues. La „ Comteſſe ou le Comte feront eux- „ mêmes les demandes des taxes. Les „ villes n'en payeront aucune que de „ leur ſeule volonté." Telle eſt la ſubſtance des privilèges aux quels Marie jura de ſe conformer & obligea ſes ſucceſſeurs. Elle les revêtit de ſon ſceau & de ſa ſignature, ainſi que tous les Miniſtres de ſon conſeil qu'elle atteſte avoir conſultés & qui les ont trouvés très profitables à elle, à ſes héritiers, au païs & aux droits eſſentiels des habitans. Cet acte eſt précieux, en ce que les articles y ſont expoſés, ſoit comme un rétabliſſement d'anciens ſtatuts violés, ſoit comme des conceſſions nouvelles, néceſſaires pour réformer de cruels abus. Mais les limites, que cette charte ſalutaire poſait à la puiſſance ſouveraine, furent bientôt franchies ſans pudeur. Les ſucceſſeurs de Marie ne rougirent point de la regarder, comme illégale & extorquée. Mais, comme ils n'ont jamais donné de déclaration expreſſe pour l'abolir, elle dût recevoir la même ſanction que les autres jurées en général en 1478, 1482, 1488, 1508, 1549, 1555. Elle parut, à la réception, ſi importante aux Hollandais, qu'ils en tirerent quatre minutes

Dord. Priv. 661.

originales, signées & scellées, dont Dordrecht, Amsterdam, Delft & Harlem ornerent leurs archives. On en trouve la plupart des articles insérés & fondus avec les privilèges particuliers des villes. Dans la crise de la révolution, les Etats l'ont réclamée en 1566; investis de la souveraineté, ils l'ont fait en 1677, plusieurs jurisconsultes modernes l'ont citée comme une loi constitutive de l'Etat & même comme le principe fondamental de la révolution & de la constitution. On l'a même comparée à la Grande Charte des Anglais. Ces assertions ne sont point justes; parce que le grand privilège ne regarde qu'une seule province, qu'il parait avoir eu rarement force de loi, & que la constitution des Etats est tellement changée, que la Charte de Marie n'offre que des nuances faibles & imparfaites des droits éclatans, dont la nation se glorifie depuis qu'elle a acquis la plénitude de la Souveraineté. Ceux qui ont attaqué la validité de ce privilège comme arraché à la nécessité des conjonctures, auraient bien dû faire attention que la plupart des Princes ont employé souvent des moyens bien plus violens, pour usurper des prérogatives regardées aujourd'hui comme légitimes. *Verkl. der Un. van Utr. I.* 114.

Les Flamands donnaient l'exemple,

Audace des Flamands.

Les Gantois avaient saisi les rênes du gouvernement & créé à la Princesse un conseil de Régence. Louis XI. fomentait sourdement leur arrogance, espérant qu'elle produirait des troubles, à la faveur desquels, il viendrait à bout de les asservir. Il avait déjà tenté de s'attacher les Princes d'Allemagne, en les flattant de la conquête de nos provinces qui relevaient de l'Empire. Dans une ambassade que Marie avait d'abord députée en France, Hugonet & d'Imbercourt avaient promis à Louis XI. la cession de l'Artois & le mariage du Dauphin avec Marie dont ils lui avaient rendu une lettre secrète où elle les nommait seuls dépositaires de sa confiance & de ses affaires, avec la Duchesse Douairiere & le Seigneur de Ravestein. Louis XI, que les détours obliques d'une noire politique égaraient souvent, livra cette lettre aux Gantois à qui la Princesse avait promis de ne rien faire sans les consulter. Se croyant trahis ils jetterent Hugonet & d'Imbercourt dans les fers. Marie tenta envain de les dérober à la vindicte publique. Au moment de l'exécution, elle vole elle-même sur la place, en habit de dueil, les cheveux épars, fondante en larmes; elle approchait de l'échaffaut & le peuple s'attendrissait à cette scène touchante;

Comm.

touchante; les plus furieux crierent à l'inſtant au bourreau de frapper; les deux proſcrits eurent la tête tranchée aux yeux de la Princeſſe pâle, déſolée & muette de douleur. Cette fureur, pour ſoutenir les droits de la liberté, a de quoi révolter de nos jours; mais répétons le encore; les Princes ne font-ils pas ſouvent des efforts plus iniques & plus ſanglans pour aſſurer leurs droits ou leurs uſurpations? Il eſt, cependant, plus raiſonnable qu'un homme ſoit ſacrifié au ſalut d'une nation entiere que la nation à la ſureté d'un ſeul homme. Tout Souverain même ne doit-il pas, à l'exemple de Codrus, être prêt de s'immoler pour la patrie?

La Hollande était auſſi en proie à des mouvemens populaires, cauſés par la fermentation des partis & la haine contre les taxes. La populace de Gouda devouée à la faction des Houcs, ſe ſouleva contre ſes Magiſtrats, la plupart Cabeliaux qu'elle força à ſortir de la ville. Elle ſe réunit à Dordrecht pour demander hautement la ſuppreſſion des impôts. Les Doyens des communautés firent arrêter priſonniers quarante perſonnes en place, juſqu'à ce qu'elles euſſent rendu compte de la régie des deniers acquis au fiſc. L'émeute finit par la chûte des Cabeliaux qui s'enfuirent, laiſſant aux Houcs

Emeute en Hollande.

Groot Chr.

la libre poſſeſſion des charges. A Hoorn, Dideric Baniaart ſe mit à la tête des mécontens; dans des conférences tenues chez lui & au cabaret, il fit nommer huit chefs. Il ſouleva ſous main les habitans de la campagne qui vinrent tumultuairement à l'hôtel de ville où ils reprocherent en face à Martin Velaar, Eſcoutet, d'avoir acheté ſa charge par des concuſſions levées ſur eux. Velaar, pour en impoſer par une pompe éclatante, ayant, le 2 Février, paru eſcorté de 14 domeſtiques revêtus d'une nouvelle livrée, ne fit qu'irriter la bourgeoiſie. Elle enveloppa ſon cortège, en déclarant qu'elle ne ſouffrirait pas qu'il eut une ſuite ſi nombreuſe. La populace cria auſſitôt qu'il fallait ſupprimer les acciſes, *dûſſent Meſſieurs les Magiſtrats en mourir tous.* Elle fut obéie. Elle ſe fit donner les minutes des Edits burſaux de Charles, les attacha par mépris au bout d'un bâton & les porta en triomphe ſur le marché, où Baniaart en lacéra les ſceaux. Le 15 d'Avril; tems où la Régence était renouvellée, elle fit tomber l'élection ſur ceux qui lui plaiſaient. Pluſieurs des anciens Magiſtrats furent empriſonnés. Elle pilla la maiſon de l'Eſcoutet qui s'était rendu à Gand pour être confirmé dans ſa charge. A ſon retour, on le

orça de se démettre; Baniaart fut installé à sa place. Les prisonniers ne urent relâchés qu'après avoir juré de enoncer pour toujours à leurs charges. On imposa un châtiment singulier à n d'entr'eux, qui, au commencement le l'émeute, s'était écrié: *aujourd'hui ou emain nous allons voir sauter quelques êtes.* On l'obligea à porter de chaque ain une tête artificielle jusqu'à la rande Eglise & à rester, dans cette ttitude grotesque, quelque tems deant le crucifix.

Cependant, les Français faisaient des onquêtes rapides dans les Païs-bas- ontieres. Les Hollandais armerent ors en course & enleverent en peu de ms, jusqu'à vingt de leurs vaisseaux. *Vel. Hoorn. III.* s firent plusieurs descentes sur les tes de France & s'en revinrent chars de butin. Ceux de Gand, Bruges & pres, assemblaient en même tems des oupes de terre. Pour être défendus par chef expérimenté, ils jetterent les ux sur Adolf de Gueldre qu'ils tirent de sa prison, & comme il était veuf, chatouillerent son ambition en lui omettant la main de leur Ducheſſe. ais ce malheureux Prince, s'étant ancé sous les murs de Tournay, fut pris par la garnison Française; il rit dans l'action, & son armée fut se en déroute. Guerre avec la France.

Maximilien épouse Marie.

Les Flamands se pressèrent alors de donner à Marie de Bourgogne un E poux qui pût les défendre. Ce ma riage fixait depuis long-tems & ave raison, l'attention de toute l'Europe Parmi les nombreux concurrens qu cette brillante alliance avait attirés su la scène, le choix paraissait incertai entre Maximilien d'Autriche, Cha les d'Angoulême & le Dauphin. C dernier n'avait que huit ans; la disprc portion d'âge était trop grande; o ne cessait de répéter à la Princes qu'elle avait plutôt besoin d'un ma que d'un enfant. Les Flamands, qui tenaient captive, étaient trop jalou de leur liberté, pour se donner un ma tre aussi redoutable. Sans-doute, qu si Louis eut pû faire accepter Cha les d'Angoulême; il commit en refusant, une faute, dont l'éveneme éclaira les conséquences. Mais il cra gnait de renouveller, sous un aut nom, la puissance si long-tems form dable de la maison de Bourgogne. ne pouvait pas prévoir, qu'en 151 sa couronne passerait à François I, f de Charles. Je laisse aux spéculateu à juger, combien, si ce projet eût re si, le système de l'Europe serait dif rent de ce qu'il est aujourd'hui. L choix de Maximilien, fils de l'Emp reur est une époque importante da

l'hiſtoire de l'Europe. Les Flamands crurent trouver en ce Prince jeune & illuſtre, un défenſeur capable de tenir tête à Louis & trop peu puiſſant pour exciter leurs craintes. Ils ne virent pas qu'en poſant des bornes à l'aggrandiſſement de l'Empire Français, ils jettaient les fondemens d'une nouvelle puiſſance dont le poids devait les écraſer bientôt & dont les demêlés devaient faire pendant pluſieurs ſiècles, de leur patrie, un théatre de ſang & de deſtruction. On obſerve que lorſque Maximilien, dont le pere était dominé par une avarice ſordide, vint épouſer Marie; les Flamands furent obligés de le défrayer en chemin. Dans les articles du mariage célébré à Gand, les enfans devaient hériter de la ſucceſſion du premier décédé. A leur défaut, elle devait paſſer aux plus proches héritiers ſans que le ſurvivant pût y prétendre. Les nouveaux mariés, ayant conclu une trêve avec la France, vinrent ſe faire inaugurer en Hollande & en Zéelande. Maximilien ſe décora de tous les titres de ſon Epouſe. Il diſait tenir, de l'Empereur, ſon pere, au nom de Marie, les Païs de Hollande, Zéelande, Friſe, Guelre & Zutphen. *Vad. hiſt.* *Dum. Corp dipl.* 1478.

Les Etats de ces deux dernieres Provinces, avaient, à la premiere nou-

Guerre avec la Gueldre.

velle de la mort du Duc de Bourgogne, reconnu Adolf. & à la mort d'Adolf, Charles, ſon fils, âgé d'environ dix ans, que la cour de Gand refuſait de leur rendre. Ils déférerent la Régence à Catherine, tante du jeune Orphelin & ſœur d'Adolf. Ils attirerent aiſément Louis XI dans leur parti; mais ils ne pûrent étouffer les cabales & les factions. Guillaume d'Egmond, jaloux de ſe faire décerner la régence, excita une émeute à Arnhem, où il s'attribua une autorité abſolue. Les Niméguois vinrent l'attaquer; ils preſſaient avec ardeur, le ſiège de la place, lorſque le Duc de Clèves ménagea un accomodement, à la faveur duquel il introduiſit ſon fils dans la ville & l'y fit inaugurer. Ceux de Zutphen ſe vendirent à Zwartzenburg, Evêque de Munſter, pour ſeize mille florins; mais, à la liquidation de la ſomme, il devait les rendre à leur Souverain légitime. Les Gueldrois, ayant choiſi le même Prélat pour leur Défenſeur, proclamerent le jeune Charles dans pluſieurs places, rendirent la juſtice, leverent des troupes en ſon nom. Maximilien commença les hoſtilités en faiſant prendre Grave par les Brabançons. Il ſe fit entre ceux de Harderwyk, d'Elburg & les Hollandais, une guerre ſi cruelle

Pontan.

ſur le Zuiderzée qu'on fut bientôt contraint de conclure une trêve de part & d'autre. Les Hollandais céderent Leerdam & garderent Aſperen qu'ils avaient priſe de la maniere ſuivante. Gysbert Piek ayant refuſé de recevoir leur garniſon, ils avaient forcé la ville ſi ſubitement, que les Bourgeois ſe trouvant ſans défenſe, ſe ſauverent dans un couvent, laiſſant, pendant quatre jours à la brutalité des vainqueurs, leurs femmes & leurs filles, dont plus de 50, des plus honnêtes furent, dit la chronique, forcées & violées. La guerre continua par terre juſqu'en 1481, tems auquel Maximilien réduiſit les Etats à l'inaugurer avec ſon Epouſe: il affectait de croire que l'uſurpation de ſon beau-pere lui conférait des droits légitimes. *Groot chr. d.* 31. c. 24.

Les guerres étrangeres n'empêcherent pas le poiſon des animoſités de ſe développer en Hollande. Les Cabéliaux, voulant dominer excluſivement à Leide, firent courir le bruit que les Houcs avaient réſolu de leur couper la gorge à tous, qu'ils s'étaient en conſéquence fait fabriquer de grands couteaux très-propres pour cette maudite opération. D'après cette abſurde imputation, les Houcs furent attaqués & chaſſés au nombre de cent. On empêcha même leurs femmes de les ſui- Emeutes en Hollande. 1479. *Groot chr.*

vre. Henri, Bâtard de Brederode & plusieurs autres Seigneurs Houcs, étant venus se divertir à Haarlem, auraient été massacrés dans leur lit par une troupe de jeunes Cabéliaux, si l'Hôte ne les eut secourus & ne leur eut aidé à s'évader. Le Stadhouder Borselen, ayant alors convoqué la diète des Etats à Rotterdam; on fit courir le bruit qu'il avait dessein de livrer la ville aux Houcs, ses partisans. On se jetta sur lui pendant qu'il était à table, on l'obligea à laisser là son dîner & à sortir de la ville. Il éprouva un affront encore plus cruel à la Haye. Ses serviteurs avaient souvent au cabaret des querelles avec les Cabeliaux, & lorsque le vin avait échauffé les têtes, on passait souvent des injures à des éclats de colere plus violens. Ses fauconniers tirerent un jour sur les Cabeliaux qui invoquerent, des villes voisines, le secours de leurs partisans. Dès qu'ils se sentirent assez forts, ils vinrent, conduits par Jean d'Egmond, Jean & Philippe de Wassenaar, assiéger la maison du Stadhouder, s'en emparerent, pillerent ou gâterent tous les meubles & enleverent les chevaux de l'écurie. Borselen usa de représailles, en lâchant une armée de sept mille hommes dans les maisons de ses ennemis. Mais à peine fut-il sorti de la Haye, que les Cabeliaux

s'indemniſerent ſur les Houes. Borſelen tranſporta le ſiège de la Cour à Rotterdam ; mais ne pouvant étouffer le flambeau de la diſcorde, il alla chercher le repos à Veere en Zéelande.

La guerre avait commencé avec la France avant l'expiration de la trêve. Les vaiſſeaux de guerre Français attaquerent ſous les ordres du fameux Coulon, la flotte de harangs Hollandaiſe, s'en rendirent entierement maîtres, dépouillerent les pêcheurs & les renvoyerent tout nuds dans leur païs. Ils s'emparerent auſſi d'un nombre conſidérable de vaiſſeaux Flamands & autres qui apportaient du grain de la mer Baltique. On rapporte que, depuis cent ans, les Païs-bas n'avaient pas eſſuyé de perte ſi funeſte. On ſe conſola par la victoire remportée ſur les Français à Guinégate, ſans ſonger que la perte était à peu-près égale des deux côtés. Maximilien, furieux enſuite que ſon armée eut été arrêtée pendant trois jours devant Malaunoi, petit fort, défendu ſeulement par 160 Gaſcons qui ſe firent preſque tous maſſacrer les armes à la main, fit, contre la foi de la capitulation, pendre leur Chef nommé le Cadet Remonnet. Louis XI. uſa d'une répréſaille encore plus horrible. Il immola aux mânes de ce capitaine,

Succès & échecs des Français.

Chr. Sc.

Comm.

cinquante autres prisonniers qui furent pendus en différens endroits.

Changemens faits par Maximillien.

Une trêve de sept mois, qui fut ensuite prorogée, laissa à Maximilien le tems de venir en Hollande pour calmer les troubles & demander des subsides. Les Cabeliaux, attentifs à capter la faveur du Prince, furent les premiers & peut-être les seuls à lui accorder une taxe annuelle de quatre vingt mille Schildens de 30 gros, pendant huit ans, outre cent soixante mille, payables, en une seule fois, au nom des païs de Hollande, Zéelande & *Frise*. Pour gagner les villes, il confirma leurs privilèges & leur en accorda de nouveaux. Haarlem, Leide & Amsterdam obtinrent la liberté de creuser un canal dans l'intérieur du païs. Il ordonna que ceux qui refuseraient les taxes ne fussent pas jettés dans une infame prison; mais gardés honnêtement à vûe dans une bonne auberge. Enfin pour plaire aux Cabeliaux & les enchainer absolument à ses intérêts, il dépossa Borselen du Stadhouderat; mais les lâches & éternels fauteurs du despotisme ne virent pas que la nomination de Josse Lalaing, natif du Hainaut était une infraction au grand privilège. Les Cabeliaux parvinrent alors à rentrer à Gouda & à Hoorn; ils furent cependant obligés de jurer à genoux, en présen-

1480.

Groot Pl.

Amst. Gesch.

Welius.

ce de tous les citoyens, de ne jamais prétendre aux charges.

Après avoir conclu une alliance avec l'Angleterre contre la France; Maximilien retourna en Hollande où l'appellait le bruit des factions. Les Houks chassés de Leide, entreprirent d'y rentrer, secourus par les Trajectins & conduits au nombre de 135 par Reyer de Broekhuisen, Gueldrois. Ils escaladerent les murs à 6 heures du matin, se répandirent dans les rües, en criant Brederode! Brederode! Montfoort! Montfoort! Ils s'emparerent aisément de l'hôtel de ville où l'explosion imprévue d'un magazin à poudre causa alors un dommage considérable, & fit périr 40 personnes des deux partis. Mais, à la nouvelle que le Duc s'approchait avec une armée, les séditieux s'en retournerent à Utrecht. Les principaux Bourgeois de Leide lui vinrent au-devant, en habit de dueil, offrant leurs clés & implorant sa miséricorde à genoux. Maximilien jugea qu'ils avaient tous mérité la mort; mais pour faire éclater sa clémence, il se contenta de dix-huit victimes dont six furent exécutées à Leide. Il donna au Seigneur de Volkenstein, son neveu, la Seigneurie de Purmerende qu'il confisqua sur Jean de Montfoort. Elle fut cédée en 1484 à Jean d'Egmond. Celui-ci venait de

Les Houcs opprimés par-tout.

1481.

Groot chr.

s'emparer de Dordrecht. Il s'était caché avec quelques hommes armés dans des bâteaux chargés de ris. Dès qu'il eut mis pied à terre, il fondit sur les Houcs. Le Bourguemaitre Adriansſzoon, qui, comme un autre Don Quichotte, s'était couvert la tête d'un pôt de cuivre en guiſe de caſque, périt les armes à la main. Weſtfaling, Eſcoutet, Dirk de Beaumont, Bourguemaître & pluſieurs autres Magiſtrats furent faits priſonniers. Les Cabeliaux s'emparerent avec la même férocité de Gouda, de Schoonhoven & d'Oudewater. Maximilien, bien loin de déſapprouver ces invaſions non moins violentes & illégales que celle de Leide par les Houks, confirma toutes les uſurpations des Cabéliaux. Weſtfaling & Beaumont que la fortune avait trahis en défendant leurs droits civils, chargés alors d'imputations dont la plupart étaient des actes patriotiques contre les *mandemens* tyranniques de la cour, furent condamnés à perdre la tête. La mémoire de ces deux généreuſes victimes du pouvoir arbitraire & d'un peuple d'eſclaves factieux, doit vivre éternellement dans la légende ſacrée des Martyrs de la patrie & de la liberté, & ſur-tout dans les cœurs de tous les bons citoyens.

Vad. hiſt.

Troubles d'Utrecht.

Utrecht, conſtamment devouée au parti des Houcs, devint alors leur u-

nique azyle. L'Evêque David avait souvent tenté de se former dans cette ville une puissance illimitée. Il dépouillait les chanoines de leur prébende pour les conférer à ses créatures; il faisait épouser à ses favoris, les filles les plus riches de la ville & forçait les parens à leur donner de fortes dots. Il ôsa, contre l'ancienne coutume, disposer des Magistrats à son gré, & rendre des édits de son propre chef. Mais dès que Charles le Téméraire ne fut plus, les Trajectins que la terreur de ses armes avait jusqu'alors tenus en respect, inspirerent, à leur tour, la crainte à leur Prélat, qui s'enfuit à Wyk te Duurstede. Jean, Burgrave de Montfoort appellé dans la ville, changea la Régence & contint les partisans de David en prenant à sa solde des Reuters, espèce de bandits qui vendaient au premier venu, leur expérience à verser le sang & assassinaient sur les chemins lorsque personne ne les employait. C'est alors que l'expédition des Houcs & des Trajectins sur Leide, excita Maximilien à la vengeance dont Montfoort ne fut pas la seule victime. Les Trajectins furent arrêtés en Hollande & ailleurs, ainsi que leurs biens & leurs marchandises. On refusa de les relâcher jusqu'à ce que Montfoort & les Houcs fussent sortis d'Utrecht.

Heda 294.

Jaarb. III. 144.

Ib. 231.

Mat. An. I. 397. *& seq.*

Le Conſeil, ſoit pour donner quelque ſatisfaction au Duc, ſoit pour détruire une nouvelle tyrannie, bannit tous les Reuters. Le Burgrave s'oppoſa non-ſeulement à l'exécution de cet acte; il attaqua même & força à ſortir de la ville une grande partie de la nobleſſe & du clergé qui ſe déclara, ainſi que Wyk & Rhenen, pour l'Evêque. Les villes d'Amersfoort & de Monfoort reſterent attachées au Burgrave, alors maître abſolu dans Utrecht.

Ceux d'Amersfoort ſurpris.

Les Reuters & les Trajectins porterent la déſolation dans tout l'Evêché & la terreur juſqu'à Amſterdam. Le Stadhouder Lalaing envoya à l'Evêque 34 Biſcayens, conduits par Petit Salazard, capitaine renommé, qui, renforcé de 800 hommes, marcha contre Amersfoort. Les Habitans, voyant qu'on enlevait leurs vaches, crurent n'avoir affaire qu'à quelques bandits, ils ſe mirent à la pourſuite & tomberent dans une embuſcade. Ils perdirent 300 hommes, tués ou priſonniers. Ceux d'Utrecht leur envoyerent auſſitôt quelques ſecours; mais ils étaient eux-même ſi épuiſés qu'ils entrerent en négociation avec Maximilien. Elle fut infructueuſe, par ce qu'on voulait qu'ils ſe ſoumiſſent ſans réſerve à l'Evêque. Montfoort déclara alors hautement qu'il vaudrait mieux changer

1481.

Amſt. Geſch.
Utr. Jaarb.

la ville en un monceau de ruines, que de le recevoir. Le fierté des Trajectins venait sans doute d'une victoire qu'ils remporterent durant les conférences. Le Stadhouder, après avoir pris & brûlé Jutphaas, était venu assiéger un fort qui protégeait le canal. Les Habitans & les Reuters d'Amersfoort & d'Utrecht tomberent sur les troupes Hollandaises avec tant d'impétuosité qu'elles furent battues avec perte & mises en fuite. Une nombreuse artillerie, les bagages & les munitions devenues la proie des vainqueurs, furent transportés à Utrecht au milieu des acclamations & exposées plusieurs jours à l'avide curiosité d'un peuple enivré de joie. Huit ou neuf étendarts furent pendus à la voute de l'église appellée Buur-Kerk.

Les Hollandais vaincus.

Enorgueillis de ce succès les Reuters résolurent de surprendre Naarden. Quelques-uns se travestirent en païsannes portant des œufs & du beurre. Ils entrerent dans la ville à la faveur de ce déguisement, égorgerent la garde & introduisirent leurs camarades. Ils firent main basse sur tous les hommes qu'ils rencontrerent. Ils en massacrerent plusieurs dans l'Eglise. Le sang d'un de ces malheureux réjaillit jusques sur une image dont la tache ne put jamais, s'effacer, à ce que dit la chro-

Naarden pillée.

nique. On cacha sous terre les hosties & les vases sacrés pour les dérober à la sacrilège avidité des brigands. Ils avaient déjà chargé leur butin sur des voitures; lorsque les Amsterdammois arriverent & les mirent en fuite. Le Stadhouder rassembla aussitôt une armée de 5 à 6000 hommes levés en partie de milices tirées au sort. Il réduisit en cendres Emmenes, Baarnt & Zoest. Les Trajectins vinrent l'attaquer à Westbroek & furent taillés en pièces. Un grand nombre de cadavres furent ensuite transportés dans la ville. Et sur la même place du *Neude* où peu de tems auparavant les yeux étaient venus se repaître des agréables trophées de la victoire, on vit des familles éplorées, chercher à travers ces restes froids, sanglans & hideux, les tristes reliques d'un pere, d'un fils, d'un mari, d'un amant, pour leur rendre les derniers devoirs. Tableau horrible & bien digne de ces animaux féroces, appellés hommes à qui on ne saurait l'exposer avec des couleurs trop affreuses!

Défaite des Trajectins.

Triste état d'Utrecht

Les Trajectins avaient, depuis quelques jours, choisi pour leur protecteur & Administrateur, Engelbert âgé de 19 ans, frere de Jean, Duc de Cleves.

1482. Quelques Magistrats avaient célébré son arrivée en se faisant couper une barbe longue & touffue qu'ils avaient laissé

croître, sans doute à la suite d'un vœu. Utrecht n'en fut pas moins réduite aux extrêmités de la plus cruelle disette. Toutes les avenues, l'embouchure même de l'Eem, furent interceptées. L'argent n'était pas moins rare que les provisions. La ressource d'emprunter sur les Bourgeois & les veuves riches, fut épuisée. On offrit à ceux de Cologne des contrats de rente sur Utrecht, qu'ils refusèrent. Des conférences tenues pour la paix à Schoonhoven n'ayant produit aucun fruit; les hostilités recommencerent. Les Trajectins, réduits par la famine aux excès les plus crians, songerent que plusieurs de leurs exilés s'étaient retirés à Viane. Et quoique cette ville gardât la neutralité, ils ne laisserent pas de s'en emparer par trahison. Walraven de Brederode, à qui elle appartenait, ne put la recouvrer qu'en payant 4400 florins du Rhin. *Mat. An. I. 546.*

Sur ces entrefaites, une mort prématurée enleva la Duchesse Marie au printems de son âge. Elle laissa un garçon & une fille. Elle avait déjà perdu un enfant au berceau; elle était enceinte du quatrième, lorsqu'étant sortie pour chasser à l'oiseau, elle tomba de cheval. Elle mourut de sa blessure, les uns disent quatre jours, d'autres, trois semaines après cet accident. Ma- Mort de Marie. *Comm.* *Vad. hist.*

rie n'ayant fait que passer de la tutelle-dure & ombrageuse des Gantois, sous celle de son mari; on ignore, si elle eut des talens pour gouverner. Elle eut le malheur de voir, sous sa courte administration, ses Etats constamment désolés par des guerres domestiques & étrangeres: malheurs presque inséparables de la domination des femmes dans les païs dont nous faisons l'histoire.

Administration intérieure.

Cette administration fut remarquable & par l'aveuglement de la plus grande partie de la nation à se précipiter elle-même dans les fers qu'elle paraissait avoir voulu briser, & par sa fureur à opprimer les vrais citoyens. C'est ici où l'on voit des preuves frappantes qu'il ne faut pas toujours inculper le Prince, de ce que les peuples tombent dans l'esclavage. Conduit comme eux par les passions humaines, pourquoi refuserait-il l'encens si flatteur des prérogatives & des hommages illimités que lui offrent des ames plongées dans la bassesse, l'ignorance ou le délire? Toutefois, il est étonnant, combien la constitution était alors populaire. Dans toutes nos différentes Provinces, le choix des Magistrats parait avoir dépendu entierement du peuple. Suivant une charte accordée par Marie à ceux d'Amsterdam, les notables & la commune choisiront 36 per-

Amst. Gesch.

sonnes qui nommeront 14 sujets entre lesquels, le Comte, le Stadhouder ou le Conseil tireront sept membres pour être Echevins. Si l'un des sept vient à mourir, les autres se completteront eux-mêmes, sans préjudice du privilège qu'a la ville d'élire ses Bourguemaîtres. Le Bourguemaître du peuple était une espèce de tribun dont le Souverain redoutait même la puissance. La constitution des villes formait une démocratie des plus étendues. Les différens corps de métier, où, tout le peuple était comme classé, se faisaient représenter par leurs Doyens & Anciens, électifs, lesquels avaient part à l'élection des Magistrats, à la rédaction des statuts & privilèges, à la concession & levée des taxes. Les différentes insurrections montrent que le peuple en corps avait aussi ou se donnait le droit d'influer & de trouver à redire dans les délibérations. Son autorité parut si redoutable, qu'on vit des Magistrats tremblans pour eux-mêmes défendre à tout autre qu'à eux seuls, de porter des poignards à pointes. Il est certain que la constitution civile de toutes nos sept Province, était alors plus démocratique qu'à présent. C'est sans doute cette liberté extrême qui fit naître tant de factions, tant de révoltes funestes; mais elle n'aurait produit que du bien, si,

Dord. Priv. 685. 686. Utr. Jaarb. III. 128. 168. & alias.

Amst. Gesch. II. 339.

comme à préſent en Suiſſe & même dans pluſieurs villes de nos diverſes Provinces, où les peuples ont eu le courage & le bonheur de conſerver quelques reſtes de droits ſi précieux, elle eut été fondée ſur une baze fixe & étayée par de bonnes loix. De-là, tantôt le deſpotiſme dans toute ſa rigueur, tantôt la licence populaire dans tous ſes excès. Les Nobles dont l'autorité de quelques-uns dans leurs Seigneuries, n'offrait plus qu'une ombre preſque évanouie de l'ancien ſyſtême féodal, étaient trop faibles ou trop lâches pour former un pouvoir intermédiaire, capable d'arrêter la licence des communes ou le pouvoir arbitraire. Leur faibleſſe les avait engagés à ramper auprès du Souverain pour briguer les dignités de la cour, des armées ou de l'Etat. Le Stadhouder & la cour de la Haye n'étaient que les ſuppôts du Prince dont ils s'appliquaient à maintenir l'autorité. Si les aſſemblées des Etats euſſent été arrêtées à des tems fixes, par exemple toutes les années, comme en Flandre; elles auraient pu oppoſer quelque barriere au deſpotiſme; mais en les obtenant pour autant de fois qu'on voudrait; on ne vit pas qu'on ne les obtenait pour aucune & que l'ambition, la négligence, & la malice feraient perdre l'envie de les convoquer.

PHILIPPE II.

Sous la Régence de Maximilien.

PHilippe II. succèda à sa mere à l'âge de quatre ans. Après son batême, il avait été montré tout nud aux yeux de la populace, pour la rassurer contre un bruit imposteur que Marie n'avait mis au monde qu'une fille. C'est ainsi que la maison d'Autriche parvint à la Souveraineté de la Hollande & de la Zéelande. Nous verrons comment elle sût s'approprier, peu-à-peu & toujours par des usurpations, le territoire entier de nos différentes Provinces. Elle crut à propos d'affermir son pouvoir par la violence; elle ne fit que hâter l'heureuse révolution qui fit expirer d'un seul coup la tyrannie & la Monarchie. Qu'on était loin de prévoir alors cette révolution! Nos Provinces, en refusant de se joindre aux Flamands qui s'emparerent de l'administration & de la tutelle du jeune Philippe, frayaient, au contraire, la route à l'aggrandissement de l'autorité de leur Souverain. Elles reçurent Maximilien pour Tuteur & Régent, à l'instigation des

Philippe II. Prem. Comte de la Maison d'Autriche.

1482.

Maximilien Tuteur & Régent.

Vad. Hist.

Cabéliaux qui dominaient preſque partout.

Révolutions à Hoorn.

La crainte des Houcs de Hoorn, était alors ſi aveugle, que dans une incendie arrivée l'année précédente, le Magiſtrat, s'imaginant que les Cabéliaux en étaient les auteurs, ne s'attacha qu'à épier leurs démarches, ſans ſe mettre en peine de donner des ordres pour arrêter la violence du feu qui cauſa beaucoup de ravages. L'élection annuelle des Magiſtrats fut enſuite précipitée avant le tems preſcrit & avant l'arrivée du Stadhouder qui ſe vengea, d'abord en mandant les nouveaux élus à la Haye où il s'aſſura de leurs perſonnes, puis en ſe tranſportant à Hoorn, où il en fit nommer d'autres & rétablir l'Eſcoutet Velaar. Il trouva ces nouvelles créatures toujours prêtes à lui ſacrifier l'interêt de la ville, où elles impoſerent des taxes accablantes & d'où elles firent bannir les principaux Houcs. Les exilés refugiés à Utrecht, à Amersfoort & en Friſe, ne ceſſaient de tramer des complots pour ſe rétablir. Conduits par Wybe Jarigs, Homme Lieuwes de la faction des Schieringers, Adrian Naaldwyk, Chevalier & Jean Middagten, Gueldrois, ils eſcaladerent les murs le 3 Janvier 1482 à 4 heures du matin, au nombre de 60. Ils dépoſerent leurs

Velius.

Mat. An. I. 143.

ennemis & rétablirent ceux de leur parti dans les charges. Velaar, qui leur était échappé, reparut bientôt avec des troupes; mais il fut tué à une troisième attaque. Le Stadhouder arriva aussitôt avec une armée de six mille hommes devant Hoorn qu'il emporta d'assaut. Naaldwyk & Middagten périssent sur la tranchée; les deux Frisons restent prisonniers. Les soldats vainqueurs s'abandonnent à leur rage. Tout ce qui s'offre à leurs coups est passé au fil de l'épée sans distinction. Deux Prêtres furent précipités du haut d'un clocher. Ils massacrerent un des Magistrats, s'acharnerent avec tant de cruauté sur son corps que ses membres furent ramassés par lambeaux & portés dans des corbeilles à sa famille. Maisons bourgeoises ou religieuses, églises, images, offrandes, tout fut mis au pillage. Le butin fut dispersé dans tout le païs & vendu presque pour rien. Il avait été enlevé avec une fureur si précipitée, qu'on trouva à Delft & ailleurs, des enfans étouffés dans des lits avec lesquels on les avait enlevés. L'Escoutet Klaaszoon ayant été découvert, eut la tête tranchée sur le marché. Jean d'Egmond emmena plusieurs prisonniers à Bakkum où il les fit expirer sur la roue. Le Stadhouder changea toute la Régence à son

gré: il fit à Hoorn, aux dépens des habitans de la campagne, bâtir un fort où il mit une garnison de 40 à 50 hommes, commandés par Philippe de Wassenaar. Dès-lors, la Hollande fut ou parût être toute dévouée aux Cabéliaux.

Suite de la guerre d'Utrecht.

Mais elle avait à combattre les villes d'Utrecht & d'Amersfoort, azile des Houcs qu'elles favorisaient toujours. Toutefois, la guerre devint si ruineuse pour les deux partis qu'en Hollande, outre que le Stadhouder y avait levé le quatrième homme de toutes les milices, plusieurs citoyens, pour fournir leurs quote-part des taxes, furent obligés de vendre leurs lits & leurs matelats: à Utrecht la commune forcée par la misere allait se soulever; si Engelbert n'eut calmé les mécontens en leur faisant distribuer quelques tonnes de bierre. Il eut ensuite le bonheur de faire entrer dans la ville une si grande quantité de seigle que le minot qui coutait auparavant 83 *stuivers* baissa jusqu'à 64. Le Burgrave Montfoort venait de manquer un projet qu'il avait presque exécuté de surprendre Dordrecht. Ses troupes auraient été exterminées dans leur retraite; s'il n'eut eu l'adresse de corrompre par argent, les Baillis des villages qui firent accroire aux païsans que ses troupes

Amelg.

troupes étaient ennemies d'Utrecht. Ceux d'Amersfoort furent plus heureux. Pour se vanger des Hollandais qui avaient pris les châteaux de *Harmelen* & de *ter Haar*, ils vinrent mettre le siège devant Barnevelt. La place fut serrée de si près, que la garnison qui ne montait qu'à dix-huit ou dix-neuf soldats, demanda à capituler. On lui répondit qu'elle ne devait attendre aucune grace qu'après avoir précipité le Capitaine Jean van Schaffelaar, du haut de la tour en bas. Les assiegés, indignés de cette horrible proposition, résolurent de périr tous plutôt que de se déshonorer en l'exécutant. Mais, Schaffelaar, sachant que l'animosité des assiégeans contre sa personne était implacable, monte hardiment sur le parapet de la tour; Camarades! dit-il alors; je dois mourir nécessairement un jour: pourquoi hésiterai-je de vous sauver par un lâche délai? Il pose en même tems ses deux mains sur ses côtés & s'élançant dans les airs, il va tomber aux pieds des ennemis. Il respirait encore, lorsque ces furieux l'acheverent à coups de sabre. La tour fut aussitôt rendue.

Intrépidité Héroïque de Jean van Schaffelaar.

Les Trajectins furent si peu émus d'une bulle d'excommunication accordée par le Pape à l'Evêque David, qu'ils forcerent leurs Ecclésiastiques à continuer le service divin: tant était

Avantages des Hollandais.

ardente leur haine contre leur Prélat; tant les anciens foudres du Vatican avaient perdu de leur force. Ils tenterent envain au nombre de 6000 hommes, de prendre Yſſelſtein, dont *tous les Meſſieurs*, ſuivant un de leurs anciens proverbes, étaient ennemis d'Utrecht, même avant de naître. Durant ce ſiège, ceux d'Amſterdam enleverent deux bâtimens trajectins à l'embouchure de l'Eem; l'un chargé de grains, l'autre de ſalpêtre, de poudre & de boulets, dont la perte fut évaluée à 2000 florins du Rhin. Les Hollandais s'emparerent auſſi de Vronenſtein & vinrent aſſiéger le fort qui défendait le canal; ſans doute pour vanger la honte de leur premiere expédition. La place fut foudroyée avec des pièces d'artillerie d'un calibre énorme. On y avait trainé un canon de dix-ſept pieds, dont le boulet portait le diametre d'un demi boiſſeau d'Utrecht. L'Evêque y avait envoyé deux mortiers à bombes & c'eſt la premiere fois qu'on employa dans ces païs cette invention, dont on croit que Sigismond Pandolphe Malateſta, Prince de Rimini mort en 1457, a été le coupable auteur. Mais, comme on ignorait la maniere de combiner & de calculer avec préciſion les divers degrés de force & d'activité de la poudre; ces

Mem. de litter. t. 23. p. 206.

horribles machines firent peu de mal mais leur bruit effroyable intimida tellement les assiegés qu'ils rendirent le fort. Il fut aussitôt razé; mais les pluyes & l'approche de l'hiver obligerent l'armée victorieuse de se retirer.

On observe que dans la paix que les Flamands contraignirent Maximilien de faire avec la France à Arras, le Dauphin devait épouser la Princesse Marguerite, qui hériterait de son frere Philippe; s'il mourait avant elle sans enfans. En ce cas, ceux de Hollande & de Zéelande, dont les députés étaient alors au congrès, devaient conserver tous leurs privilèges. Le Roi de France promettait de ne troubler nulle part leur navigation ni leur pêche, de ne donner aucun secours à ceux d'Utrecht & de Liège, ville alors sortie de ses ruines, rétablie dans son ancienne splendeur & soulevée de nouveau contre son Prélat. Cette clause livra ces deux villes à la discrétion de Maximilien. Il s'empara de Liège, de Huy, de Tongres; il fit arrêter en trahison Guillaume de la Mark, nommé pour sa férocité le sanglier d'Ardennes & lui fit couper la tête à Mastricht pour avoir assassiné l'Evêque Louis de Bourbon. Mais avant de se faire nommer Protecteur & Avoué de cette ville épiscopale, il

Traité avec la France.

Preuv. sur Com. V. 272.

Troubles de Liège.

Hext.

s'était déjà rendu maître de celle d'Utrecht, qui ne put ainsi tirer aucun secours d'une alliance qu'elle avait faite avec Liège.

L'Evêque d'Utrecht rétabli & déposé.

1483. Ramenés à l'obéissance, par la plus cruelle disette, les Trajectins saisirent l'instant où Engelbert faisait un voyage dans son païs. Ils s'attrouperent pendant que la plupart des Ruiters étaient au bois ; ils investirent la maison où la Régence était assemblée en criant la paix! la paix! Ils fondirent sur les Ruiters qui restaient dans la ville, s'assurerent de leurs personnes, & se croyant assez libres pourvu qu'ils eussent du pain, ils introduisirent leur Evêque. Le Prélat jura d'oublier tout le passé, & trouvant le Burgrave empriſonné, il lui promit la liberté s'il lui livrait sa ville de Montfoort. Elle était alors assiegée par les Hollandais qui la demandaient pour eux-mêmes afin de la razer. Ainsi le Burgrave fut laissé dans sa prison, où il ne resta pas long-tems. Henri de Nyveld, son frere & Engelbert de Clèves surprirent la ville & renfermerent l'Evêque à son tour. Maximilien, alors décoré du titre d'Archiduc, parut bientôt aux portes d'Utrecht avec une armée de douze mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Engelbert & Montfoort, voyant la brêche ouverte vers

la porte des *Dames blanches*, demanderent des sauf-conduits à Maximilien & se rendirent avec le Bourguemaître, Gerard de Zoudenbach, à son camp, pour capituler. On fut bientôt d'accord ; Montfoort obtint seulement, d'aller, avant la conclusion, faire part aux Bourgeois de quelques articles qui les intéressaient. Mais à peine était-il rentré, que les troupes de l'Archiduc pénétrerent par la brêche dans la ville. Les Bourgeois se croyant trahis les repousserent avec avantage ; on dit que Maximilien, irrité de ce qu'elles avaient marché sans son ordre, poignarda deux soldats de ses propres mains & en fit pendre deux autres. Et comme cette attaque avait rompu les conférences, il retint, contre le droit des nations, Engelbert & Zoudenbach. Les Trajectins, furieux contre les Hollandais qu'ils appellaient des traîtres, réparerent la brêche avec célérité. Ils firent une vigoureuse sortie où le Stadhouder Lalaing fut tué. Voyant leurs murs foudroyés par l'artillerie, ils capitulerent à la fin après un siège de deux mois. La Régence, les anciens jurés & 80 des principaux Bourgeois devaient venir au camp de l'Archiduc, lui demander pardon à genoux & nüe tête. La ville devait le reconnaître pour on

Maximilien assiège Utrecht.

Amelg.

Réduction de la ville.

Mat. rer. Amersf. Avoué temporel &, en mémoire de son entrée solemnelle, faire l'élection annuelle des Magistrats à pareil jour 7 Septembre, lui payer avec le Païs de Montfoort vingt mille florins en deux termes, laisser la brêche ouverte, abattre un autre pan de muraille, chasser les troupes étrangeres, recevoir les bannis & leur l'Evêque. Le Prélat était alors en prison à Amersfoort; mais il rentra bientôt dans son siège, dès que cette ville eut été prise par Fréderic d'Egmond que l'Archiduc créa Stadhouder d'Utrecht. Jean d'Egmond fut aussi nommé Stadhouder de *Vad. Hist.* Hollande; l'Archiduc devenu peu de tems après Roi des Romains érigea sa Seigneurie d'Egmond en Comté & y joignit celle de Purmerende. La fin de cette guerre fut célébrée par des processions. Il fut ordonné à Amsterdam de prier Dieu pour tous les fidèles, qui y avaient perdu la vie & d'implorer son assistance contre le fléau de la peste qui faisait par-tout d'affreux ravages.

Troubles de Flandre. Maximilien se crut alors en état de rompre la paix d'Arras & avec d'autant plus de sécurité, que Louis XI, 1484. l'ennemi mortel de sa maison, n'était plus. Il se crut en état de dompter l'orgueil des Flamands, alors soutenus par Madame de Beaujeu, Régente de

France sous la minorité de Charles VIII. Il commença les hostilités par la prise de Dendermonde & d'Oudenarde & par le ravage des Païs de Waas & de Cadsand. Les Flamands de l'Écluse se vangerent par des descentes dans quelques Iles de Zéelande qu'ils ravagerent; ils surprirent Flissingue, mirent la ville au pillage & massacrerent l'Escoutet Wouter de Domburg dans une sacristie. C'est depuis cet accident & pour en prévenir d'autres pareils, qu'on construisit alors des murs & des portes à Flissingue. L'Archiduc, s'étant emparé de l'Écluse, força Bruges à traiter avec lui & les Gantois à lui rendre son fils. Il eut encore le bonheur d'être couronné Roi des Romains; ce qui lui donnait le titre de Vicaire de l'Empire & le droit d'y succéder sans aucune nouvelle élection. Il fit alors chevaliers le jeune Charles de Gueldre, Walraven de Brederode, Guillaume d'Egmond & Gysbert de Broncborst qui l'avaient accompagné à Francfort & à Aix-la-chapelle avec plusieurs autres nobles Gueldrois & Hollandais. Il en créa encore plusieurs en Hollande où il fut reçu dans toutes les villes avec pompe & magnificence.

1485. Maximilien élu Roi des Romains.

1486.

Freh. rer. Germ. III. 17.

Bal. Dorè.

Maximilien, appellé en France par les Ducs d'Orléans & de Bretagne mé-

Guerre avec la France.

contens du gouvernement, s'empara de plusieurs places; mais un de ses détachemens commandé par Philippe de Cleves, fut entierement défait par les Français sous les murs de Bethune. C'est là qu'ils firent prisonnier Charles de Gueldre, fils d'Adolf le dénaturé, âgé de seize ans, qui faisait alors ses premieres armes sous les ordres de celui qui lui retenait une souveraineté. Cependant Maximilien, pour soutenir ces expéditions étrangeres, se vit contraint d'imposer de nouvelles taxes.

Garnier.

1487. Pour en tirer des Flamands & punir leur orgueil, il avait introduit dans leurs villes des troupes nombreuses d'étrangers qui les opprimaient par des insolences & des extorsions. C'est dans ces circonstances qu'Adrian de Vilain, Seigneur de Rassinghem, un de leurs anciens chefs, s'échapa de la prison où Maximilien le retenait à Vilvoorde & se rendit à Gand. Desquerdes, fameux Capitaine François, échauffait aussi le peuple contre le Roi des Romains. Maximilien accourut aussitôt à Bruges où fermentait le même germe de mécontentement. Les Brugeois allarmés par les craintes les plus sinistres coururent aux armes, investirent le palais & s'emparerent de sa personne. Ils le renfermerent ensuite avec tous les Seigneurs de sa sui-

Maximilien tenu prisonnier par les Flamands.

1488.

te dans la boutique d'un Apothicaire située sur la place. Craignant qu'il n'échappât, ils le conduisirent dans la maison de Philippe de Cleves dont ils firent griller les portes & les fenêtres. Plusieurs des Ministres & des partisans vendus à Maximilien, furent appliqués à la question & livrés à une mort ignominieuse. L'Escoutet Pierre Langhals chargé de la haine publique, eut la tête tranchée. Les Hollandais & les Zéelandais presserent sa sentence, sous prétexte qu'il avait incité le Roi des Romains à déclarer que les fiefs de leurs païs seraient, à défaut d'hoirs mâles, dévolus à la table du Prince. *Desp. chr. M. S.*

Maximilien resta quatre mois prisonnier. C'est après une si longue détention que Fréderic vint secourir son fils avec des troupes difficilement obtenues. Les Etats des Païs-bas s'assemblerent à Gand pour délibérer sur les moyens de rendre leur auguste prisonnier sous des conditions avantageuses. Ils commencerent par faire un traité de confédération, jusqu'à la majorité du jeune Philippe. Les Flamands stipulerent qu'ils ne seraient gouvernés qu'en son nom, par les Seigneurs de son sang. Il fut arrêté que les articles de paix conclus à Arras en 1482 seraient observés, les péages diminués, la valeur des monnoies fixée, *Dum. corps dipl.*

Il est mis en liberté.

les Etats généraux des Païs-bas tenus toutes les années, & les troupes étrangeres congédiées. Maximilien après avoir juré tous ces articles sur l'hostie consacrée & sur le livre des évangiles, fut mis en liberté; il donna pour ôtages Philippe de Cleves, Balthazar de Volkenstein & le Comte de Hanau.

Il rompt ses sermens.

Quand on pense que Maximilien avait contre le droit des nations & la foi de son sauf conduit, retenu au siège d'Utrecht, deux députés; qu'il en laissât même mourir un (le Bourguemaître Zoudenbach) au fond d'un cachot; il paraît, quant à nous, avoir mérité son sort. Toujours est-il certain que les Flamands donnerent en cette occasion une preuve éclatante de leur courage idolâtre pour la liberté & aux peuples libres un exemple à jamais mémorable. Mais que sont des ôtages & des sermens pour un Prince déjà exercé à la perfidie & dévoré par la soif de vanger un outrage réellement sanglant? A peine le Roi des Romains eut il sû l'approche de l'avant garde de l'armée impériale conduite par Albert, Duc de Saxe, un des plus fameux Capitaines de son siècle, qu'il oublia tous ses engagemens. Gand fut assiègée; mais Philippe de Cleves, irrité que Maximilien sacrifiât ainsi ses ôtages par un dangereux parjure, se

Verg. met Staatsr. H. 422.

Burh. op Reig. II. 318.

Hist. de Fr. t. 20. p. 315.

mit à la tête des Gantois, & les défendit avec succès. L'Empereur, voyant que cette guerre allait devenir longue & ruineuse, laissa le Duc de Saxe dans les Païs-bas avec des troupes & alla s'enfoncer dans l'Allemagne.

François de Brederode chef des Houcs.

Les Hollandais restèrent fidèles au Roi des Romains. Ils avaient même fait dans quelques villes des prieres & des processions pour sa délivrance. Les Houcs seuls crurent que l'occasion était favorable pour relever leur parti. Le même interêt & une haine commune contre Maximilien les réunirent à Philippe de Clèves qui leur avait donné pour retraite & place d'armes, la ville de l'Ecluse en Flandre. François de Brederode, âgé de 22 ans, à peine sorti de l'université de Louvain où Jolande, sa mere, l'avait envoyé pour ses études, se mit à leur tête. Quelque fut le motif de ce jeune Seigneur, issu, comme on sait, des anciens Comtes de Hollande, il protesta dans ses manifestes qu'il ne prenait les armes que pour le service de Philippe d'Autriche, qu'il nommait *Philippe Monsieur* (*). Il s'annonça

Amst. Gesch.

Jonker Fransen Oorlog.

(*) On lit avec peine dans les excellens mémoires littéraires des Païs-bas Tom. IX. p. 98 & Tom. XIV. p. 81. que François de Bréderode était Batard, contre le sens formel du livre

par des pirateries sur les Hollandais. Il équippa ensuite une flotte de 48 voiles montée de deux mille hommes, entra dans la Meuse par un passage qu'on n'avait pas encore pratiqué & qu'on a nommé d'après lui *Jonker Fransen Gat.* Les glaces l'empêcherent de pénétrer plus avant que Delfshaven ; mais elles lui servirent à escalader Rotterdam le 19 Novembre, avec 850 hommes qu'il avait debarqués. Cette conquête se fit sans effusion de sang ; la Régence fut changée & la ville fortifiée avec tant de d'activité qu'au commencement de l'année suivante on plaça le canon sur les nouveaux ouvrages. La ville régorgea bientôt d'habitans par le concours des Houcs qui s'y rendaient de toutes parts. Ils se déborderent ensuite dans la campagne, & furieux d'une attaque malheureuse sur Schoonhoven, ils brûlerent Delfshaven & Schoonerlo. D'un autre côté Jean de Montfoort qui s'était déclaré hautement pour eux, s'empara de Woer-

Il surprend Rotterdam.

La campagne ravagée.

Hollandais dont il rapporte le titre ; qu'il aspirait à se faire Comte de Hollande & qu'il périt en Zéelande ; qu'après sa mort, Jean de Naaldwyk s'empara de Geertruidenberg & mourut lui-même peu de jours après sa conquête &c.

den, regardée alors comme la clef de la Hollande & porta l'incendie & le dégat dans toute la campagne.

Maximilien accourut en Hollande à ces nouvelles, & dans une assemblée des villes, il persuada aux Etats d'entreprendre une expédition générale pour la réduction de Rotterdam & des Houcs qui n'étaient, selon lui, qu'un *tas de Brigands déchaînés*. La ville fut bientôt bloquée par terre & par eau, sous la conduite du Stadhouder d'Egmond & de Martin de Polhain. Brederode ne laissa pas de tenter plusieurs sorties; il fit même, mais inutilement, diverses tentatives pour surprendre Schiedam, Gouda & Leide. Ceux avec lesquels il entretenait des intelligences furent découverts & punis. Jaques Evertszoon, vieillard septuagenaire qui avait eu vent de l'attaque des Houks sur Leide, eut la tête tranchée, quoiqu'il eut fait échouer le complot en le découvrant. Les projets des Rotterdammois ne réussirent que sur Geertruidenberg qu'ils évacuerent cependant; après en avoir tiré une rançon de deux mille Schildens. Maximilien fait investir Rotterdam. 1489.

Les Houcs, qui étaient encore en grand nombre à Hoorn, sentant alors renaître quelque espérance de voir leur faction rétablie, ne purent étouffer leurs véritables sentimens. Ils déclaraient Mouvemens à Hoorn. *Velius.*

hautement qu'on verrait bientôt tomber les bonnets gris, (emblême des Cabéliaux) & que le jeune Prince allait venir lui-même dans la ville pour changer la Magistrature. Ces propos allarmerent la Régence; on manda le Stadhouder qui craignant, que s'il se tramait quelque complot, la moindre rigueur ne le fit éclater; loin d'inquiéter personne, rappella ceux qui avaient fui à son arrivée. Cependant, 40 bâtimens Houcs, partis de Rotterdam pour amener des vivres, furent attaqués près de Streefkerk par la flotte Autrichienne renforcée de six grands vaisseaux de guerre: elle remporta la victoire par le moyen de son artillerie. Les Houcs & leurs bâtimens furent en grande partie pris ou détruits. Fréderic de Zevender & Jean de Naaldwyk qui s'étaient enfuis par terre à Montfoort avec 350 hommes, furent ensuite surpris avec un convoi près de Moorddrecht & menés à Dordrecht. Le premier s'échapa de prison en se sauvant par le tuyau des latrines; le second fut élargi moyennant une légère rançon, sous promesse de faire son possible pour accélerer, par un traité honorable, la réduction de Rotterdam.

Pertes des Houcs.

Elle ne tarda pas à se faire; les députés des villes de Hollande ayant

représenté que cette guerre avait ruiné leur commerce, leurs manufactures, leurs rentes; on publia une amnistie pour tous les Rebelles qui rentreraient sous l'obéissance du Roi des Romains. Brederode ne pouvant résister à la nécessité ni aux prieres des Rotterdammois, se retira à l'Écluse avec 1050 hommes. Le Stadhouder fut reçu dans Rotterdam après un siège de six mois. Parmi les prisonniers & les vaincus qu'il fit exécuter, on compte André Lepeltak, George, Batard de Brederode & Warmbout Warmboutzoon. Réduction de Rotterdam.

D'un autre côté, Albert de Saxe nommé Stadhouder général des Païs-bas, réduisait les Flamands aux extrêmités. A la suite d'une paix que Maximilien conclut à Francfort avec la France, les Magistrats de Gand, de Bruges & d'Ypres furent obligés de venir lui demander pardon, habillés de noir, sans ceinture, à genoux & tête nüe. Philippe de Clèves, inéxorable à toutes sortes de conditions, vint se joindre aux Houcs de l'Écluse. Ce port vomissait sans cesse des pirates qui désolaient le commerce. Brederode se qualifiait Stadhouder général de Hollande, de Zéelande & de Frise. Avec une flotte de 38 bâtimens montés de douze cens hommes; il vint ravager les Les Houcs battus de toutes parts.

1490.

Iles d'Overflakké, de Duiveland, le Païs de Stryen & d'Ouddorp. Il cinglait vers Schouwen, lorsqu'il fut attaqué dans le passage de Brouwershaven, par la flotte Hollandaise que d'Egmond commandait. Il disputa longtems la victoire; mais la marée s'étant retirée, seize de ses vaisseaux s'engraverent. Il s'élance aussitôt sur le rivage aux environs de Serooskerke avec une partie de ses troupes; les Cabéliaux l'y suivirent. Il se défendit longtems avec fureur; atteint de deux blessures il fut à la fin obligé de se rendre, ainsi que deux de ses cousins & Théodoric van Hodenpyl. Pendant que Jean de Naaldwyk faisait sauver sur neuf vaisseaux, les débris de son armée au nombre de 400 hommes, Brederode fut conduit à Dordrecht & renfermé dans la tour de Puttoks où il expira de ses blessures le 16 Août 1490. Plusieurs prisonniers furent punis de mort comme des traîtres. Le Burgrave, qui défendait depuis quatre mois sa ville de Montfoort contre le Duc de Saxe, fut obligé de la rendre; il en conserva cependant la propriété en promettant de n'y plus recevoir de rébelles. La reddition de Woerden ayant alors ôté aux Houcs leur derniere retraite en Hollande; ils coururent les mers ou se retirerent à l'Ecluse.

Ils ne se soutenaient plus dans ce port qu'en exerçant la piraterie sur toutes les côtes voisines, lorsqu'une émeute des Kennemers & des West-frisons leur rendit l'espoir de ressusciter leur parti en Hollande. Les changemens faits dans les monnoyes, les guerres civiles & étrangeres, la prise de plusieurs vaisseaux chargés de grains, enfin des pluyes continuelles avaient causé une disette générale. Un pain d'orge de onze livres, fait avec un tiers d'avoine, coûtait à Hoorn trois sous carolins, prix au-dessus de la portée du menu peuple. En plusieurs endroits, on se nourrissait de lavure de biere, de graînes de navet & d'autres alimens arrachés aux animaux. La ville de Leide distribuait par semaine du pain à mille pauvres; Hoorn à deux mille, Amsterdam à plus de dix mille. Le *Ruitergeld* ou la taxe des soldats était cependant exigée tous les mois avec la même rigueur. La patience du commun peuple de Nord-hollande s'épuisa à la fin; sucés jusqu'aux entrailles, réduits à l'indigence la plus affreuse, ils se virent contraints de refuser le payement des taxes. L'impitoyable Stadhouder affectant de faire passer cette impuissance pour une mauvaise volonté, fit arrêter trois de ces malheureux. Mais à peine en

Origine de la révolte des Gens de pain & de fromage.

1490.

Vel. Hoorn. 84.

Amst. Gesch.

Groot chr.

eut il livré deux au dernier supplice, que tous les païsans de Kennemerland & de Westfrise coururent par grosses troupes à Alkmaar & à Hoorn. Ils s'écriaient unanimement : Pouvons nous donner, quand nous n'avons rien ? Ne vaut-il pas mieux combattre & périr par le fer que par la faim ? Ils étaient sur-tout animés contre les receveurs qui avaient mérité effectivement l'exécration publique par d'infâmes scélerateſſes. Nicolas Korf, Receveur de Westfrise, ayant eu vent que le Prince allait baisser la valeur des monnoies, s'était addressé aux Habitans de Texel qui devaient 1800 florins au fisc. Il les engagea facilement à recevoir quittance de cette somme dont il se chargea, & à lui passer à son nom une obligation payable en espèces au tems où il savait que la réduction aurait lieu. La valeur étant alors réduite au tiers, sa créance fut triplée & comme les débiteurs ne pouvaient la liquider, il leur arracha un contract de rente de 700 florins par an, que ses héritiers perçurent jusqu'en 1506 ; le Prince permit alors à la commune d'éteindre cette
1491. dette en remboursant le capital. Les insurgens fondirent à Alkmaar sur la maison de cet homme odieux, pillerent ou détruisirent tout ce qui

s'offrit à leurs regards, firent main baſſe ſur ſon domeſtique, & l'auraient maſſacré lui-même, ſi pour ſon bonheur il n'eut été ſorti. Egmond n'oſa plus leur faire demander la taxe; la ville de Haarlem, pour calmer leur fureur, leur envoya repréſenter, qu'ils avaient raiſon de ſe plaindre de la tyrannie des impôts; mais qu'ils auraient dû le faire, non par des violences, mais par une requête pacifique; qu'on avait convoqué à la Haye une diète générale pour redreſſer leurs griefs. Cette harangue fit impreſſion; les inſurgens demanderent ſeulement la liberté du païſan détenu en priſon; ce qui fut exécuté. Ils reſterent cependant à Alkmaar à la charge des Bourgeois. Jean de Naaldwyk, croyant pouvoir relever ſon parti à la faveur de ces mouvemens, cingla vers la Nord-Hollande, inſulta Zandvoort, s'empara de Wyk ſur mer, & des Iles de Texel & de Wieringen. De-là, il infeſta pendant tout l'été les paſſages du Zuiderzée, entretint correſpondance avec les Schieringers de Friſe, conſtamment affectionnés pour les Houcs; mais ne pouvant s'emparer d'Enkhuiſen, ni s'introduire dans Hoorn où il était déſiré, mais où l'on craignait que ſa préſence n'attira des malheurs ſur la ville, il s'en retourna à l'Ecluſe.

Entrepriſes des Houcs.

Nouvelle insurrection.

Cependant, bien loin que la diète de la Haye eut pris des mesures pour alléger le poids des impôts, le Stadhouder en obtint un nouvelle taxe de deux florins sur chaque maison. Cette fraude politique réveilla le mécontentement des habitans de Westfrise & de Kennemerland. Ils tinrent à Hoorn une assemblée générale où ceux d'Enkhuisen & de Dregterland refuserent seuls de se trouver. Il fut arrêté que la taxe des soldats serait absolument refusée. On se lia les uns & les autres par des traités de confédération; on se partagea entre Alkmaar & Hoorn; cette derniere ville avait eu l'adresse d'obtenir du conseil de Hollande la permission de razer le fort élevé contre sa liberté. Pour éviter la confusion, on institua plusieurs compagnies; on se rangea sous différentes enseignes, où l'on voyait répresentés du pain & du fromage. C'est de-là que les Rébelles ont été appellés *Kasembroots volk; les gens de pain & de fromage.* Plusieurs en portaient sur la poitrine un morceau, en disant qu'ils avaient pris les armes pour l'avoir & pour le conserver. Mais comme ce désespoir courageux ne leur donnait pas de quoi vivre, ils imaginerent d'entrer dans les maisons des Bourgeois, de se faire servir à leur gré, & de commettre

mille insolences. La ville de Hoorn trouva ces hôtes si incommodes, qu'elle prit le parti de les engager par les motifs les plus persuasifs & sans doute en leur faisant toucher quelque argent, à se retirer à Alkmaar. Ces forcénés déchargerent en chemin leur rage sur les forts de Nieuwburg & de Middelburg qu'ils renverserent.

Le Stadhouder Egmond s'étant mis en campagne au commencement de l'année 1492, pour les déloger d'Alkmaar, faillit à se livrer entre leurs mains, en tombant dans une embuscade; il ne leur échappa que par une fuite précipitée. Cette retraite leur enfla le courage. Voyant qu'on ne songeait qu'à les réduire par la force, ils s'approcherent de Haarlem au mois de May & malgré l'opposition des Magistrats, ils entrerent dans la ville dont quelques Bourgeois leur ouvrirent les portes. Ils s'emparerent de l'hôtel de ville, massacrerent Nicolas van Ruiven, Escoutet & Receveur, Pierre Thomaszoon, Echevin & son frere André. On rapporte qu'ayant haché le corps du Receveur en pièces, ils en envoyerent dans un panier les membres épars à sa femme. Ils l'inviterent par un distique barbare, à se repaître de cette horrible viande. La nuit suivante ils renverserent plusieurs maisons,

1492.

Fureurs des Casembroots à Haarlem. *Handv. v. Kemn.* 85. *Groot chr.*

& en pillerent les meubles. Ils déchirerent les actes de plusieurs particuliers, ceux du bureau des Orphelins & en arracherent les sceaux. Ils s'avancerent ensuite au nombre de 3000 contre Leide, s'emparerent d'un fort & de plusieurs maisons situés hors de la porte de Rynsburg. Mais effrayés par le ravage que quelques canons placés sur les remparts faisaient en plongeant dans leurs files, ils se débanderent de toutes parts. Le Stadhouder fit quelques prisonniers sur ces fuiards qui coururent se renfermer dans Haarlem.

Le Duc de Saxe les réduit & les punit.

Le Duc Albert de Saxe envoya aussitôt au Comte d'Egmond, quelques troupes régulieres. C'étaient des Allemands qui en passant par Noordwyk & Zandvoort, laisserent par-tout d'affreux vestiges de leur insolence & de leur cruauté. Ils se cantonnerent à Beverwyk d'où ils ravagerent tout le Païs d'alentour. La ville de Haarlem se prépara à la défense en soudoyant des étrangers; mais à la nouvelle que le Duc de Saxe venait l'assiéger en personne, elle lui envoya à la Haye des députés pour traiter. Les petits succès que les Allemands remportaient chaque jour acheverent de lui faire perdre courage. A l'approche du Duc, elle fit sortir les troupes soudoyées, & vint

lui offrir ſes clés. Albert entra dans Haarlem en conquérant, fit dreſſer une potence ſur la place & pendre, ſans forme de procès, quelques-uns des plus coupables. La réputation de ce Général & ſa ſévérité imprimerent ſi fort la terreur dans l'âme des inſurgens, qu'ils députerent de tous côtés pour implorer ſa miſéricorde. Il fut long-tems à ſe laiſſer fléchir; il leur accorda enfin une amniſtie; mais ſous des conditions accablantes. Tous ceux du Kennemerland, d'Alkmaar, Weſtfriſe, Medenblik, Hoorn, Edam, Monnikendam, furent condamnés à des amendes énormes, à des taxes perpétuelles, à livrer l'acte de leur confédération, leurs privilèges, leur artillerie & à envoyer un certain nombre de perſonnes pour demander pardon, tête & pieds nuds, ſans armes, ſans ceintures, & un rameau blanc à la main. Haarlem, Alkmaar & Hoorn furent, en outre, obligées de laiſſer, chacune, bâtir une citadelle, pour être tenue en reſpect. Haarlem promit encore d'accorder les petitions du Prince, quand deux autres villes auraient donné leur ſuffrage, de lui laiſſer la diſpoſition du ſecretariât de la ville, & de livrer tous les actes par leſquels elle avait des hipothèques ſur les domaines du Comte. On ſait que quoique ceux

Screv. Haarl. Handv. v. Kenn. 85. OrlersLeid. 431.

d'Alkmaar, de Kennemerland & de Dregterland aient obtenu le rétabliſſement de leurs privilèges peu de tems après, Haarlem ne pût les recouvrer que ſous l'Empereur Charles V. On ſait que pour payer ſes amendes, elle fut obligée de porter à l'hôtel de ville des taſſes, des coupes d'argent & d'autres meubles précieux; mais on ne ſait pas ſi les autres articles de ce traité furent executés. La citadelle bâtie à Haarlem & celles de Woerden & de Medenblik reſterent long-tems engagées au Duc de Saxe pour ſureté des arrerages de trois cens mille florins de paye dûs à ſon armée. Il paſſa enſuite à Ziriczée, & réduiſit les habitans à des amendes & à des humiliations pareilles, parce qu'ils avaient favoriſé les Houcs de l'Ecluſe. Il ſe trouva auſſi au ſiège de cette derniere ville qui fut inveſtie par mer & par terre. Les aſſiégés oppoſerent long-tems une défenſe courageuſe; forcés de ſe rendre parce qu'ils étaient bloqués de toutes parts, ils obtinrent une capitulation honorable. Plutôt que de ſe remettre à la diſcrétion du vainqueur, Jean de Naaldwyk & les malheureux reſtes des Houcs qui avaient défendu la liberté de leur patrie pendant près de 150 ans, allerent chercher du ſervice en France avec Phi-

Les Houcs détruits.

Heuter.

Hiſt. de Fr.

Goudhoev. 194.

Philippe de Clèves. Jean de Naaldwyk y finit ſes jours.

Querelle de Maximilien avec la France.

Cette conquête pouvait elle adoucir le double & cruel affront que la France fit alors dévorer à Maximilien? Anne Héritiere de Bretagne qu'il avait épouſée ſecretement par ſon procureur qui mit une jambe nûe dans la couche nuptiale ſuivant l'étiquette allemande, lui fut alors enlevée par Charles VIII, Roi de France. Ce Monarque juſtement allarmé des projets de l'Autrichien ſur un païs ſi fort à la bienſéance de la France, força à la tête d'une armée, la jeune Ducheſſe à lui donner ſa main, conſomma ſon mariage en propre perſonne & renvoya à Maximilien ſa fille Marguerite qui avait déjà commencé à porter le titre de Reine. Dans les premiers accès de ſa rage, Maximilien engagea Henri VII, Roi d'Angleterre à deſcendre en France, implora le ſecours des Suiſſes & des Princes de l'Empire; mais trahi de tous les côtés, il fut réduit à conclure la paix à Senlis. Trois mois après l'avoir ſignée, étant parvenu à la dignité impériale par la mort de ſon pere, il laiſſa l'adminiſtration des Païs-bas, à Philippe, alors dans ſa dixſeptième année.

Garnier.

1493.

Paix de Senlis. Maximilien Empereur.

Le gouvernement de Maximilien qui dura environ ſeize ans doit faire

Gouvernement de Maximilien.

époque dans les fastes des malheurs des Païs-bas. Les guerres qu'il eut avec Gand & Bruges porterent un coup mortel au commerce de la Flandre autrefois si florissant, qui passa alors à Anvers dans le Brabant. Par une heureuse combinaison de conjonctures singulieres, ce Prince que dans d'autres tems les peuples eussent mépriſé & qu'ils eussent réussi à rejetter, dont les Flamands pénétrerent & jouerent si bien la faiblesse, fit plus de tort à la liberté civile & politique qui s'était relevée avec tant d'énergie à la mort de Charles I, que les Princes plus puissans & plus habiles qui avaient gouverné avant lui. Sans l'institution des troupes sur pied qu'il accrut considérablement, qu'il composa presque toutes d'étrangers, en grande partie Allemands, sans les talens militaires d'un Albert de Saxe, jamais il n'eut pensé aux grands projets qu'il exécuta. On pourrait cependant douter qu'il en fut jamais venu à bout, si la nation Hollandaise n'eut été aveuglée par l'esprit de parti, si elle eut eû le courage ou la sagesse de se joindre aux Flamands & de les seconder. Mais helas! les Cabéliaux qui dominaient presque partout haïssaient plus les Houcs qu'ils n'aimaient leur liberté; un bonnet rouge leur faisait plus de peine que le

oug des taxes les plus oppreſſives, que les ravages des gens de guerre. Lorſque le glaive eut exterminé leurs idverſaires, & qu'il n'y eut plus de faction, tous étant Cabéliaux; leurs yeux, qu'une animoſité furieuſe n'obſcurciſſait plus, auraient dû être deſſillés. Mais quand ils auraient connu leurs fautes précédentes, les ſuites funeſtes en étaient irréparables. Ecraſés par le deſpotiſme qui dénature & abâtardit les âmes, avilis par l'avarice qu'inſpirent l'eſprit de commerce & l'exercice des arts mécaniques; ils s'imaginaient ſans doute qu'il valait mieux s'enrichir dans les fers, que d'être toujours ſur le qui-vive pour défendre une orageuſe liberté. Si c'était-là leur attente, elle fut cruellement trompée.

Opérations tyranniques & oppreſſives.

Maximilien ne ſe contenta pas de manifeſter hautement ſon plan de tyrannie & d'oppreſſion en retenant des députés publics, en faiſant inſérer dans la ſentence du Bourguemaître de Dordrecht des clauſes qui ne déſignaient ce citoyen que comme martyr de la liberté; il chercha encore à étendre ſon autorité dans les affaires de la Marine. Il ne parait pas, il eſt vrai, que ſon édit pour inſtituer des cours d'Amirauté ſoumiſes au Stadhouder, au conſeil & au Comte de Hollande, ait été mis en exécution; mais il dut

Gr Plac. IV. 1208. 1215.

paraître étrange, de lire à la fin de cette déclaration publiée en Hollande & en Gueldre, ces paroles Françaises qu'inventerent les despotes & que souffrirent des esclaves: *car ainsi nous plaît-il être fait.* Il fit aussi de funestes changemens dans les monnoyes, sans prendre l'avis des villes qui avaient droit d'être consultées à ce sujet. Les taxes levées pour l'entretien des troupes étrangeres qui exportaient l'argent ayant causé une extrême rareté d'espèces, leur valeur intrinseque haussa à proportion. On souhaitait, on attendait même une réduction. C'est alors que par un évenement inoui, les débiteurs assiégeaient les portes de leurs créanciers & que ceux ci se tenaient cachés pour n'être pas forcés de recevoir l'argent qu'on leur apportait. C'est alors que les Nicolas Korf employaient d'indignes manœuvres pour duper le peuple. Au lieu de baisser peu-à-peu la valeur des monnoyes; Maximilien, en 1489, réduisit tout d'un coup les *Henri* de 9 florins à 50 sols, les *Lions* de 5 fl. à 30 s. les *réales* de 14 s. à 4 s. & demi, & le reste à proportion. Cette opération précipitée fut plus funeste au païs que toutes les guerres précédentes. Les Marchands étrangers, au lieu de prendre des denrées en échange, enlevaient toutes les

Hist. de Fr.

Groot Chr. d. 31. c. 69. 72.

espèces. De-là, l'impossibilité de payer la taxe des soldats & la misere qui enfanta la révolte des *Kasembroots*. L'indigence la plus affreuse, suite nécessaire de l'oppression du Souverain, accabla tous les ordres de la nation. Les Habitans des villes s'étaient si fort endettés pour fournir aux taxes, qu'ils n'osaient plus sortir de leurs murs, crainte d'être arrêtés. Amsterdam fut obligée de délivrer plusieurs de ses Bourgeois qu'on avait ainsi saisis. A peine ôsait-on paraître dans les foires franches; ce qui causa un tort considérable au commerce de plusieurs villes. Elles n'avaient d'autre ressource que d'obtenir du Prince des lettres de répit ou de surséance.

Vel. Hoorn. 161. *Amst. Gevad. hist.*

Dord. Priv. 733.

Excepté dans les occasions où les dignités municipales pouvaient être favorables à l'interêt des différens partis; on voit qu'en général on les fuyait avec autant d'ardeur qu'elles sont recherchées à présent. Comme elles donnaient plus de trouble que de profit; en 1471 on avait été obligé à Dordrecht de publier une déclaration pour forcer ceux qui étaient nommés aux charges de Bourguemaître, Trésorier & autres de les accepter. Ensuite, comme l'indigence chassait de la ville les citoyens les plus distingués, on fut aussi obligé d'admettre dans la Régen-

Particularités sur la condition des Magistrats.

Ib. 712. 740.

Ib. 740. ce, les Receveurs des revenus & les inſpecteurs des digues qui en étaient auparavant exclus. On trouve même
Ib. 650. dans les anciens actes des différentes villes, des peines decernées contre celui qui refuſe d'entrer dans le conſeil; pour en être diſpenſé, il devait quelquefois jurer qu'il était malade de corps & d'eſprit. Et ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'on trouve de nos jours des traces de ces anciens uſages. Dans les Régiſtres de Zwoll, 1705, 1733, 1736, 1737, on voit des exemples d'une amende de 40 vieux Schildens, preſcrite, ſuivant l'ancien uſage, contre des perſonnes qui avaient refuſé d'entrer dans le conſeil. En 1492,
Amſt. Geſch. deux Amſterdammois ayant ménacé & inſulté leurs Bourguemaîtres, furent condamnés à cent livres d'amende. Le premier fut encore obligé à demander pardon aux Bourguemaîtres qui ſont, ſuivant la ſentence, les Souverains de la ville après Dieu & le Prince; on envoya le ſecond faire un pélérinage aux trois Rois à Cologne. Ces ſortes de punitions étaient alors communes; quelquefois on envoyait les délinquans à notre Dame de Lille; mais un châtiment moins abſurde & plus utile à la ſociété, c'était de faire porter une certaine quantité de pierres pour la conſtruction des ouvrages publics.

C'eſt une choſe remarquable que parmi les droits qu'avaient alors les villes, puiſqu'elles l'exerçaient, on trouve qu'Amſterdam & pluſieurs autres cités commerçantes envoyerent de leur propre chef, après la paix de Senlis, pour l'avantage de leur commerce particulier, des ambaſſades en France, en Angleterre & en Gueldre. Amſterdam fut celle qui fit de plus grands efforts en faveur de Maximilien. Auſſi en reçut elle le droit de pouvoir bannir & ſaiſir juſqu'à mille verges au-delà de ſes franchiſes. Elle était, ſuivant ce privilège, une ville marchande où ſe rendaient une foule de négocians divers. Une autre charte dit que les Amſterdammois vont trafiquer journellement par terre & par eau dans les païs étrangers les plus lointains. C'eſt pour cette raiſon que Maximilien atteſte leur avoir accordé la prérogative de ſurmonter les armes de leur ville de la couronne du Roi des Romains. Il inſinue que c'eſt auſſi pour les récompenſer de s'être ruinés à ſon ſervice & pour les engager à ſe ruiner encore dans la ſuite, quand l'occaſion s'en préſentera. Ce qui démasque parfaitement la baſſe politique de ce Prince, c'eſt un acte original extrêmement curieux & inconnu juſqu'à la découverte qu'en a faite l'illuſtre & l'infatigable M. Wa-

Privilèges accordés à Amſterdam.

genaar. On y lit que Maximilien devenu Empereur s'était ligué avec le fameux Jean Perkin, fils d'un juif converti, que Marguerite Douairiere de Bourgogne voulait faire paſſer pour le Duc d'York, fils d'Edouard IV, Roi d'Angleterre & qui paya enſuite ſa témérité de ſa vie. En 1495, Maximilien ſe fit donner par cet impoſteur une déclaration où il cédait à l'Empereur & à Philippe, ſon fils, tous ſes droits au trône d'Angleterre, au cas qu'il mourût ſans enfans mâles.

Vad. hiſt. IV. 301. chart. de Brab. à Vilvoorde, prem. tiroir d'en bas Laye Engleſ.

PHILIPPE II, *gouvernant par lui-même.*

Inauguration de l'Archiduc Philippe.

Ce Prince prit les rênes du gouvernement à l'âge de dix ſept ans. Après s'être fait reconnaître Duc de Brabant, il ſe rendit à Geertruidenberg où les Etats de Hollande étaient accourus en foule. Il leur fit déclarer qu'il venait pour être reconnu Prince Héréditaire & légitime, Comte de Hollande & Seigneur de Friſe, qu'il jurerait les privilèges donnés juſqu'à la mort de Charles, qu'il tenait pour illégals & qu'il annullait tous ceux accordés depuis; qu'il ſerait cependant diſpoſé à en diſpenſer de nouveaux quand ils ne ſeront pas contraires aux intérêts de ſon *Alieſſe*. Ces reſtrictions n'empê-

1494.

Reigersb. Gr. Plac. IV. 8.

cherent pas les Etats de l'inaugurer; ce fut dans une salle de l'hôtellerie du Sauvage où il reçut & prêta le serment accoutumé. Il partit de là pour la Zéelande où son inauguration se fit à Reimerswaale. Toutes les villes étaient jalouses de conserver leurs *Vroedschaps* ou collèges de sujets choisis par le peuple, pour entrer dans la Régence, parmi lesquels le Stadhouder & le Conseil devaient tirer les Magistrats. Philippe, cependant, ne laissa ce privilège qu'à Delft, Leide, Gouda, Amsterdam, Rotterdam & Schiedam; & seulement jusqu'à sa majorité. Il fixa encore le même terme, lorsque l'année suivante, il s'engagea à ne point conférer d'emplois aux étrangers, changer la valeur des monnoyes, établir des péages sans l'aveu des Etats, à qui il permet en même tems de faire des répartitions pour liquider leurs dettes.

Charles d'Egmond recouvre les Etats de son pere.

Il ne manquait plus à Philippe que de se faire reconnaître en Gueldre. Mais la conjoncture des affaires n'était pas favorable à cette ambitieuse prétention. Depuis la mort de Marie, les Gueldrois avaient travaillé à faire passer le gouvernement entre les mains des Etats. Ils soupiraient secrètement pour le rétablissement de leur Souverain légitime, Charles fils d'Adolf de Gueldre. On observe que

Pontan. Sligtenh. lorſque Maximilien fut, en 1485, couronné Roi des Romains, ce jeune Prince avait paru entre les Princes de l'Empire avec le titre de Duc de Gueldre. Il eſt étonnant que lorſqu'en combattant ſous les drapeaux de l'uſurpateur, il fut pris par les Français; ceux-ci, preſque toujours en guerre contre Maximilien, n'aient pas ſongé à faire uſage d'un ſi puiſſant inſtrument que la fortune leur avait mis entre les mains. Au contraire, ſoit que les troubles de la minorité de Charles VIII, ou que la coutume barbare d'exiger alors des rançons exorbitantes d'un Prince Souverain aient entierement abſorbé cette idée politique, Charles fut retenu pendant cinq ans dans un exil inutile. Il eſt vrai que ſa garde étant confiée au Duc de Bourbon, dont il était neveu par ſa mere, ſa détention ne dût pas être dure; flatté des honneurs qu'on lui rendit, ébloui par l'aménité & la ſociabilité françaiſes; c'eſt-là ſans doute qu'il puiſa ſes premiers ſentimens d'affection pour la France qu'il ne démentit jamais & dont il ne tint pas à lui de laiſſer des témoignages éternels même après ſa mort. Cependant les Gueldrois faiſaient diverſes tentatives pour le délivrer; mais, victimes, comme les autres, de l'altération des monnoyes & de

Marq.Freh. Germ.rer. Scr. III. 17.

Garnier.

la tyrannie des taxes; ils ne pouvaient acquitter la rançon exorbitante qu'on leur demandait. Enfin la France, dans la guerre qu'elle fit à Maximilien en 1491, jetta les yeux sur son illustre prisonnier, & pour opérer une heureuse diversion, elle résolut de le rendre à des peuples qui ne cachaient pas leur dévoûment pour lui. Elle engagea le Maréchal de France à qui la rançon appartenait d'en accepter une partie & pour caution du reste, le fils du Comte de Meurs en ôtage. Le jeune Prince partit avec une escorte de mille chevaux, on lui procura l'alliance de Robert & d'Edouard de la Mark qui disposaient alors de toutes les forces de l'Etat de Liège. La révolution fut rapide. Envain Maximilien tenta d'animer les Gueldrois contre la France en leur faisant répréſenter qu'il avait souvent tenté de délivrer Charles pour 60000 florins d'or; qu'il était inoui que le Maréchal de France en eut exigé 20000; tandis que la moitié de cette somme était la rançon ordinaire d'un Prince Souverain; envain Adolf de Nassau fit les plus grands efforts pour retenir les villes sous leur ancien maître; à peine Charles eut il paru que presque toutes le reçurent à bras ouverts. Elles firent éclater leur joie par des présens; à

Doesburg, on fit grace à tous les malfaiteurs qui se trouverent sous un tilleul épais devant lequel il devait passer. Charles s'empara ensuite de Wageningen à main armée: il défendit vivement ses droits dans une lettre apologétique à l'Empereur Fréderic. Il envoya des secours aux Casembroots; & en 1493, il s'empara de Buuren, ville alors dépendante des Seigneurs d'Ysselstein. Il prit aussi le fort de Beest sur la garnison Saxonne, mais Albert ayant étouffé les troubles de Hollande, fondit avec impétuosité sur la Gueldre, emporta Nieuwstad & fit, par son armée appellée la *grande Garde*, mettre la campagne à feu & à sang. Charles, incapable d'opposer des troupes assez nombreuses à ce torrent formidable, se retira chez son Beaufrere Réné, Duc de Lorraine qui avait épousé sa sœur Philippine. Cependant les Saxons ne pouvant s'introduire dans les villes se retirerent; Charles reparut bientôt dans ses Etats; & lorsque Maximilien fut devenu Empereur, il ôsa venir le saluer à Grave; il consentit même que sa querelle fut vuidée par les Princes de l'Empire; comme si l'aveu de la nation ne lui eut pas donné le titre le plus légitime, quand il n'en aurait point eu d'autre. Aussi la sentence qu'on prononça contre lui ne lui en impo-

sa-t-elle pas; il eut recours à la ressource ordinaire des Princes courageux; aux armes. Les villes entierement affectionnées pour ses interêts, parvinrent presque toutes à chasser les garnisons autrichiennes. L'Empereur crut rétablir sa domination en envahissant la Gueldre à la tête d'une armée considérable. Il s'empara de Ruremonde; mais s'était présenté devant Nimègue, les Habitans firent des sorties si fréquentes & si vigoureuses qu'il fut contraint de lever honteusement le Siège. Les Saxons s'étant vengés par la prise de Nieuwkerk dans la Véluwe, d'où ils désolaient tous les lieux d'alentour; Charles vint lui même les attaquer & emporta la place d'assaut. Au commencement de l'année 1495, il réussit à conclure une suspension d'armes avec l'Archiduc Philippe d'Autriche. Il reprit ensuite les armes & s'empara de la citadelle de *Baar*. Les Gueldrois & les Hollandais firent dès-lors des incursions rapides; mais peu décisives sur les terres les uns des autres. Les hostilités continuerent jusqu'en 1497; le Duc de Saxe s'étant alors emparé de Leerdam & de Batenburg; on conclut une trêve que chaque parti pouvait rompre en avertissant six mois d'avance.

1495.

1496.

1497.

Les Trajectins avaient aussi fait des

Mort de l'Evêque David.

efforts pour secouer le joug que Maximilien leur avait imposé. Leur Evêque n'avait pu leur empêcher d'attaquer un fort construit pour les tenir en bride & d'en chasser la garnison Hollandaise. Fréderic d'Egmond, Seigneur d'Yfselstein & Comte de Buuren, que Maximilien avait nommé son Stadhouder à Utrecht, fit différentes tentatives pour recouvrer son autorité; elles échouerent toutes. Enfin l'Evêque David mourut au mois de Février 1496, à Wyk te Duurstede, où il faisait ordinairement sa résidence. Suivant le fameux Erasme qui l'avait connu particulierement, la science de ce Prélat mérite des éloges d'autant plus justes qu'elle était alors extrêmement rare chez les grands & sur-tout chez les Evêques de ces païs là. Il interrogeait lui-même ceux qu'il élevait aux ordres; il ne leur imposait les mains qu'après leur avoir fait subir des épreuves rigoureuses. Un jour, que de 300 candidats il n'en avait consacré que trois; on lui représenta qu'une telle rigueur pouvait avoir des suites funestes pour les peuples qui manqueraient de pasteurs & que le siècle des Pauls & des Jérômes n'était plus. „Ne serait-il pas plus dangereux, repliqua-t-il par un sarcasme sanglant, de prépose à l'instruction publique,

au lieu d'hommes, des ânes, si toutefois ils ne sont pas plus stupides encore. „ On lui conseillait un jour de se décharger des soins pénibles de l'épiscopat sur un coadjuteur :" Dieu m'en garde! reprit-il avec vivacité, l'exemple de S. Antoine est une leçon trop frappante ; le pauvre saint n'est plus chommé, depuis que, dans le Calendrier, on lui a associé S. Roch. David tenta plusieurs réformes dans la jurisprudence ; il établit même une cour d'appel ; mais les peuples allarmés de ces innovations s'y opposèrent constamment. Comme il avait plutôt cherché à être craint qu'à être aimé, qu'il était sans cesse jaloux d'étendre ses droits ; sa mort causa une joie universelle. La recommandation de Maximilien & celle de Philippe son fils firent tomber l'élection sur Fréderic de Bade leur parent : il était fils d'une sœur de l'Empereur Fréderic. Le Duc de Saxe ayant alors laissé ses troupes se cantonner dans l'Overyssel où elles vivaient à discrétion ; le nouveau Prélat ne laissa pas de se liguer avec Charles de Gueldre pour les chasser. Ils fondirent ensemble sur ces bandits, les taillerent en pièces & en purgerent entierement le Païs. Fréderic accepta dans le même tems, les propositions que lui firent les Groningois de l'i-

Erasm. t. 5. l. 1. Eccl. p. 708.

Heda.

Utr. Plac. II. 947.

Election de Fréderic de Bade.

1497.

Pontan.

naugurer. L'origine de cet évenement va être développée par l'expoſition des affaires de Friſe.

Origine de la domination Saxonne en Friſe.

Un ſimple coup d'œil ſur les innovations introduites par la plupart des Souverains d'Allemagne & des Païs-bas, l'accroiſſement rapide de leur puiſſance auraient dû rappeller les Friſons aux ſentimens de paix & d'ordre exilés depuis ſi long-tems de leur malheureuſe patrie. En fomentant une horrible anarchie qui eſt la guerre de tous contre tous; ils devaient moralement s'attendre à tomber bientôt au pouvoir d'un ennemi qui ne les avait juſqu'alors épargnés que parce qu'il était occupé d'autres ſoins. Les factions qui exercent les forces d'un peuple libre, s'entre-choquaient chez eux avec trop de violence; elles ne faiſaient que les épuiſer & même les avilir. Au lieu d'être prêts à ſe réunir contre les invaſions; les mécontens les appellaient & les favoriſaient conſtamment. Les malheureux ne voyaient pas qu'ils creuſaient eux-mêmes le tombeau de cette liberté dont ils étaient ſi fort idolâtres. Ils auraient dû prévoir, que s'ils ne reformaient eux mêmes les vices d'une conſtitution à peine convenable à leurs ſauvages & barbares ancêtres qui la leur avait tranſmiſe, abſolument in-

compatible avec les progrès de la civiliſation & les interêts politiques des autres puiſſances voiſines; le maître auquel ils frayaient le chemin viendrait la corriger avec la verge ſanglante du deſpotiſme. On regardait alors leur Païs, ſuivant l'acception vulgaire & d'après l'idée de ſon ancien gouvernement monarchique, comme un des dix-ſept Royaumes de la chrétienté. Depuis long-tems les Princes voiſins qui ne pouvaient s'imaginer qu'un peuple pût ſubſiſter ſans maître, avaient l'œil fixé ſur cette agréable proie. C'était pour ſe conformer en apparence à ce préjugé général; mais en effet pour ſe conſerver libres, que les Friſons ſe reclamaient ſans ceſſe de l'Empereur. Tant que des jalouſies réciproques avaient diviſé l'Empereur & le Comte de Hollande, ils eurent peu à craindre. Mais dès que l'un & l'autre furent unis par les liens du ſang, les Friſons devaient rencontrer leur perte où ils comptaient trouver leur ſalut. Fréderic, cependant, à qui ils payaient quelques taxes, parut toujours les protéger. Il engagea même ſon fils Maximilien à renoncer à tous les droits que les Comtes de Hollande avaient réclamés ſur eux. Il tâcha à la vérité de percevoir la taxe des maiſons moins

Oliv. de la Marche.

Chart. 645. 670. 676. négligemment que ses prédécesseurs, il renouvellait leurs privilèges, il promettait de les traiter en bon maître ; mais il n'étendait pas ses droits plus loin. Les documens d'alors nous peignent les Frisons comme jouissant d'une démocratie absolue. En 1478 Edouard IV, Roi d'Angleterre leur avait confirmé la liberté de commerce dans ses Etats, par un acte où il les appelle ses anciens amis & confédérés. Il fit aussi un traité d'alliance & de commerce avec Reinier qui se disait Seigneur de l'Ile de Schelling. Le Roi de Dannemarc donna la même année un privilège semblable à Staveren. Louis XI. accorda encore en 1480 la même faveur à cette ville, comme membre de la ligue Anséatique. Cependant Groningue avait acquis par le commerce plus de richesses & de puissance que toutes les autres villes, dont elle était voisine. Elle était devenue aisément le centre de la faction des Vetcoopers; elle avait obtenu peu-à-peu l'ascendant d'une espèce de métropole, en s'attachant par des traités d'alliance, le Westergo & quelques quartiers circonvoisins. Les autres Frisons prirent aussitôt l'allarme. Groningue n'était à leurs yeux qu'une cité dangereuse dont la coupable ambition menaçait la liberté commune. L'aveuglement de parti leur empêchait

Rym. V. III. 129.

Idsinga II. 460.

Heda 316.

de voir qu'elle avait pris le seul moyen de défendre tout le Païs contre un joug étranger. Et quoique les articles ne portassent aucune atteinte à l'indépendance des membres contractans, qu'ils ne tendissent qu'à donner à Groningue une autorité qui pût réformer des abus invétérés, prévenir & punir les désordres; on ne laissa pas de prendre les armes; on se fit une guerre acharnée & atroce. L'Empereur, intéressé à se déclarer contre la confédération, donna un édit où, après avoir accusé les Groninguois d'usurpation & d'horribles cruautés, il leur défend de s'arroger aucune autorité en Frise, jusqu'à-ce que les Evêques de Cologne & de Munster aient vuidé le différent. A peine Maximilien fut-il élevé peu de tems après à la dignité impériale qu'il confirma cette déclaration. Il défendit même à Philippe, son fils & à tous ses sujets de faire aucun traité avec Groningue. Il se hâta d'envoyer Otton de Langen en Frise, le quel fit casser tous les actes d'association & exhorta les Frisons à se nommer un Potestat. Quoiqu'en dise un auteur moderne; la date des chartes de Frise & la suite des évenemens engagent à croire que l'intention de Maximilien était depuis long-tems de faire tomber l'élection sur le Duc de Saxe,

Friesl. Ch.

Progrès de la puissance de Groningue.

E. Beninga. S. Beninga.

Idsinga Staatsr. II. 441. 460. 461.

E. Bening. 368. qui fut proposé. Mais les Frisons, imbus de préjugés violens contre tout étranger, élurent Juwe Dekama d'une ancienne noblesse du Païs. Ils prêterent à cette occasion dans l'ancienne langue Frisonne, le serment de fidelité à l'Empereur & à l'Empire. Cette élection ne put calmer les orages civils. Otton étant venu à Bolswaard, où il avait indiqué une diète générale, toute la ville éclata contre lui. On lui lâcha des troupes d'enfans auxquels on avait apprit à répéter un vaudeville insultant & grossier, qu'on pourrait traduire de la sorte: *le Seigneur Otton — est ici en prison — demain nous le pendrons.*

Foek Sjoerds. I. 410.

Les factions s'entre-choquerent avec la même fureur qu'auparavant. Elles étaient fomentées par Edsard, Seigneur d'Embden & par le Duc de Saxe; ce dernier envoya aux Schieringers jusqu'à trois mille de ses soldats. Il se faisait ainsi un parti, nourrissait des troubles dont-il espérait profiter & se déchargeait de l'entretien d'une multitude de soldats qu'il n'occupait plus. Conduits par Nittert Fox & Goslik Juwinga, ils coururent la campagne, & pour se procurer de quoi vivre, ils commirent d'affreux ravages. Ceux de Seven-Wolden s'étant attroupés en grand nombre pour en purger le Païs;

mais ignorant l'art de la guerre, quoiqu'ils se batissent toujours entr'eux, furent aisément vaincus; on dit qu'ils perdirent jusqu'à 5000 hommes. Les troupes Saxonnes commirent des ravages si inouis; ils s'emparaient si facilement des places fortes, leur nombre croissait d'une maniere si effrayante, que les Frisons, prêts à tout souffrir pour être délivrés de cet horrible fléau, écouterent les propositions du Duc, qui les invitait à lui remettre les rênes du gouvernement. En même tems Albert s'adressa à l'Archiduc Philippe, qui, pour retirer les forts de Haarlem, de Medenblik & de Woerden, lui délivra tous les actes des droits qui avaient rendu si peu & couté quelquefois si cher aux anciens Comtes de Hollande. Il s'engagea même à lui prêter des secours. Les Frisons par désespoir se préparerent au joug de bonne grace. Ceux d'Oostergo furent les premiers à envoyer des députés à Albert; ils exigeaient qu'il fut muni d'une commission de l'Empereur. Tout était prévu, concerté. Albert obtint plusieurs diplômes impériaux, où dans les termes les plus forts, on lui conférait tous les attributs de la Souveraineté. Enfin, ceux de Westergo le reconnurent pour Protecteur Héréditaire & Gouverneur impérial. Ils promirent de lui ouvrir

Les Frisons soumis au Duc Albert. 1498.

Friesl. Ch. 778. 781. 792.

Fr. Ch. I.

les villes & les forts. On lui donnait le
Ib. II. 4. pouvoir d'en construire de nouveaux; on lui cédait plusieurs accises, le droit de rendre la justice, d'établir des tribunaux, de nommer les Magistrats & de recevoir l'hommage des fiefs. Albert, alors occupé d'autres expéditions, commença l'exercice de sa nouvelle puissance, en établissant pour son Lieutenant, Willebrord de Schomberg qui réduisit en peu de tems ceux des Frisons qui avaient opposé quelque résistance. Maximilien donna ensuite à Albert les terres du Bilt, les Iles de Schelling & d'Ameland. Suivant tou-
Mat. An. IV. 419. jours les mouvemens d'une liberalité aussi facile qu'elle était extraordinaire, puisqu'il donnait ce qui ne lui appartenait pas; il nomma le 26 Juillet 1498, Albert Gouverneur & Potestat non-seulement de tous les districts de Frise, mais encore de celui de Groningue. Cette derniere ville soutenait alors avec un courage étonnant les restes de l'ancienne liberté Frisonne; elle refusa de se soumettre. Mais à la nouvelle que le
Staatsr. 463. &c. Duc s'était fait inaugurer à Harlingue, à Franeker, à Bolswaard, à Sneek & à Leuwaarden; les Groninguois, pour éviter le même joug, se jetterent en-
Heda 317. tre les bras de l'Évêque d'Utrecht. Sa domination avait toujours été pour eux si douce & si peu de chose! Ils

ne se donnaient à lui, suivant le rapport d'un auteur contemporain, que pour lui obéir autant que cette démarche les mettrait à l'abri d'un joug plus rigoureux. Ils l'inaugurerent dans leur ville; mais ajoute le même auteur, ils retinrent toutes les prérogatives de la Souveraineté, n'accordant au Prélat qu'un revenu léger & la permission de nommer un chef de justice. Telle était la considération qu'on avait alors pour la valeur militaire, que les Groninguois ayant ensuite défait un détachement de Saxons conduit par le fameux Nittert Fox qui fut tué, ils enleverent son corps, l'ensevelirent avec pompe & lui dresserent un mausolée & une épitaphe honorable. *Mat. ib.* 331.

Albert, après avoir érigé une cour provinciale à Leuwaarden & s'être approprié les terres du Bilt, retourna en Allemagne, laissant le commandement à son fils Henri. Ce jeune Prince, au lieu de s'assurer par des voies douces & prudentes, une domination si précaire & des peuples si peu faconnés au joug, fit construire des forts, renverser les châteaux des nobles & imposa des taxes extraordinaires & oppressives. Les bandes Saxonnes étaient allées se faire détruire au service du Roi de Dannemarc, en combattant contre les Ditmarses, nation

Les Frisons se soulevent contre son fils Henri. *Mart. Sch.*

1499. *Emm.* 591.

Ib. 29. *Mallet Hiſt. de Dannem.*

voiſine des Friſons avec qui elle avait des reſſemblances frappantes par ſa conſtitution politique & ſon amour pour la liberté. Alors, ſans conſulter les Etats, avec le ſeul conſentement de la cour provinciale, Henri voulut lever le douzième denier ſur chaque maiſon. Il envoya à Bolswaard un corps d'environ 300 hommes. Heſſel Martena, leur chef, fixa pour ce payement le terme de cinq jours; ce terme expiré, tous ceux qui ſeraient en arriere devaient payer le double. Il fit arrêter Haring Douwes qui avait différé d'un jour de lui apporter l'argent du canton dont-il était le chef. On aſſiégea enſuite ſon château; & comme il était vaillamment défendu; on amena le priſonnier devant la place, & l'on força ſa mere & ſes freres à ſe rendre en les ménaçant de l'égorger à leurs yeux. Cette tyrannie imprudente ne manqua pas d'aigrir des peuples qui n'avaient pas encore oublié qu'ils étaient nés libres. Ils ſe ſouleverent de tous les côtés, formerent des confédérations, s'emparerent de pluſieurs fortereſſes, firent dire à Henri de vuider la Friſe avec tous ſes Saxons & vinrent l'aſſiéger dans Franeker. Tous les ſoldats qui leur tomberent entre les mains furent, d'après un châtiment uſité chez eux comme chez les anciens Germains, jettés dans la ri-

Martena.

rivière. Pour connaître les étrangers qu'ils voulaient tous exterminer, ils leur proposaient certains mots de leur langue (*), que tout autre qu'un Frison ne pouvait prononcer. Ils noyaient impitoyablement ceux que leur accent trahissait.

A cette nouvelle, Albert engagea aussitôt Henri, Duc de Brunswyk, Edzard, Comte d'Oostfrise & Fréderic d'Egmond, Comte de Buuren, à voler au secours de son fils. Les Groninguois, qui s'étaient déclarés avec ardeur pour les insurgens, furent attaqués les premiers & vaincus à Bombster-zyll. Les Frisons essuyerent partout de sanglantes défaites. Albert arriva lui-même bientôt; & Henri son fils étant délivré exerça sa vengeance, en laissant un libre cours à l'avidité, à la fureur, à la brutalité des soldats. Les excès auxquels ils se porterent font frémir. Ils forcerent le couvent d'Aenium, le pillerent & enleverent les vêtemens & les vases sacrés. Un Prêtre fut massacré pour avoir ménacé un soldat qui emportait le ciboire rempli d'hosties. A Berlikum elles furent jettées à terre & foulées aux pieds. Pendant

Ils sont réduits. *Emmius. Schot.* 477. *Ib.* 112. *Mart.*

Cruautés des Saxons vainqueurs. 1500.

(*) *Ffyauuwer lutther slaer klyep aeyen opp een fenne hernn in een neſt.*

que les Bourgeois de Leuwaarden s'enfuyaient pour se dérober à la mort, la ville fut mise au pillage, les femmes, les filles & les religieuses violées. Un mortel effroi s'empara des peuples; plusieurs se réfugierent dans les forets; quantité abandonnerent leur patrie & leurs biens. En entrant à Sneek, le Duc trouva la ville presque entierement déserte. Il consentit enfin à pardonner aux malheureux Frisons. Ses conditions furent celles d'un vainqueur irrité. Ils avaient, selon lui, encouru le peine de lèze majesté. Ils furent condamnés à venir demander grace, à genoux, tête & pieds nuds, à livrer leurs armes, leurs privilèges; *Ib.* 12. & à payer, chacun, de fortes amendes. Plusieurs des plus coupables furent condamnés à être empalés; supplice horrible, inoui dans les Païs septentrionaux de l'Europe, funeste prélude de l'affreux despotisme asiatique que le vainqueur allait introduire. Ce procédé jetta toute la Frise dans un effroi douloureux & une consternation morne. En paraissant obéir, les Frisons concertaient sourdement le projet de se délivrer de leurs bourreaux.

Albert vint ensuite mettre le siège devant Groningue, où la peste désola son armée. Atteint lui-même d'une maladie mortelle, il se fit transporter

Mort d'Albert.

à Appingadam & de-là à Embden où il rendit les derniers soupirs; laissant la réputation d'un des plus grands hommes de guerre de son tems. On l'appellait le bras droit de l'Empire, l'Achille de la Germanie, le nouveau Roland: il soumit les Flamands, & détruisit en Hollande jusqu'à la derniere racine des factions. Mais, dit un auteur du tems, s'il servait bien, aussi se faisait-il bien payer. 1501. *Mat. Ib.* 439. *Oliv. de la Marche.*

Les Groninguois obtinrent non-seulement la levée du siège; mais l'Evêque Fréderic qui était venu au camp avec les députés des trois villes d'Overyssel, Deventer, Kampen & Zwoll, parvint à conclure une trêve de quatre ans. Cependant les Frisons, croyant l'occasion favorable de secouer, à quelque prix que ce fut, un joug qu'ils abhorraient, envoyerent des députés à Bruxelles. Ils offraient de se donner à l'Archiduc Philippe, qui demanda du tems pour réfléchir. Les Officiers Saxons étaient alors occupés à rédiger en Frise, un tarif des taxes que chaque canton & chaque village devaient payer. Pour prévenir une nouvelle révolution, ils exigerent au nom des deux fils d'Albert, un nouveau serment de fidélité. Henri de Saxe entretint aussi plusieurs négociations avec l'Archiduc; on le soupçonnait même de vouloir La Frise est soumise au Duc George & Groningue au Comte Edzard. 1502.

lui transporter ses titres. Mais il se réunit bientôt à George, son frere; il gouverna la Frise avec lui jusqu'à la fin de l'année 1503. C'est alors qu'il lui vendit ses droits. Les Frisons refusèrent de confirmer cette transaction & d'inaugurer George solemnellement. Ils étaient soutenus & excités par les Groningois, qui, justement allarmés de cette nouvelle domination, avaient repris les armes depuis longtems & insulté Appingadam où le Comte Edzard entretenait garnison. Ces différentes contestations mirent tout le Païs en feu. Enfin George & Edzard d'une part, les Frisons & les Groningois d'une autre, prirent l'Archiduc Philippe pour arbitre & lui envoyerent des députés à Gand, dans l'été de 1504. Philippe ayant persuadé aux Frisons d'inaugurer George; ce Prince vint assiéger Groningue, qui se rendait inaccessible à toutes sortes de propositions. Edzard lui fournit des troupes; il eut pourtant soin de ne lui en envoyer qu'un nombre capable de tenir la ville en échec, mais trop peu considérable pour la réduire. Le blocus dura plus d'un an. Les Groninguois implorerent envain l'assistance de l'Evêque d'Utrecht Les villes de l'Evêché firent répréſenter inutilement à Maximilien que Groningue apparte-

S. Bening. Martena.

nait à l'Evêque & au *manteau de S. Martin*. Bien loin de se laisser ébranler, l'Empereur défendit au Prélat, de se mêler de cette guerre, sous peine de perdre son autorité temporelle. Cependant la ville éprouvait les horreurs d'une cruelle disette. Les espèces devinrent si rares que, pour acquitter la solde des troupes qu'elle tenait sur pied, elle fut obligée d'avoir recours à l'argent des indulgences, ramassé depuis plusieurs années pour être employé à la guerre contre les Turcs. Alors arriva ce qu'Edzard avait prévu. Les Saxons se firent détester par d'insignes cruautés. Ils enleverent un jour un homme & une femme que la faim avait conduits hors de la ville. Elle eut le visage balafré à coups de sabres. Ils couperent les oreilles au mari, les pendirent à son chapeau, lui lierent les mains derriere le dos & chasserent ces deux infortunés dans Groningue. A ce spectacle, la commune & les corps de métier alors assemblés sur la place, pousserent des cris de fureur & de désespoir. Pour ne pas tomber sous le joug exécrable du Saxon, ils appellerent le Comte Edzard. Ils reçurent garnison Oostfrisonne & l'inaugurerent au mois de Mai, 1505, après lui avoir fait jurer leurs privilèges. George, honteux d'avoir

battu le buiſſon pendant qu'un autre emportait le gibier, ſe contenta de dévorer ſon dépit, n'étant pas aſſez fort pour ſe vanger. Afin de donner le change à ſon heureux rival, il le nomma ſon Stadhouder dans le Païs de Groningue & des Ommelandes. Il ſe borna à cimenter ſon autorité ſur les Friſons. Il eut, pour cet effet, recours au ſeul moyen d'aſſujettir un peuple ſauvage & barbare, à la légiſlation. Nous parlerons bientôt de ſon gouvernement; c'eſt une des époques les plus remarquables de l'hiſtoire de Friſe. Nous avons cru devoir expoſer ſous un même coup d'œil le précis de tous les evenemens qui amenerent cette intéreſſante révolution. Il eſt tems de reprendre les choſes de plus haut & de revenir aux Hollandais.

Corps dipl. III. 11.

L'Archiduc ſe fait inaugurer dans pluſieurs villes de Hollande.

Ils jouiſſaient alors d'un calme aſſez heureux. Ils n'étaient gueres moleſtés que pour la perception des taxes. Le mariage, qu'en 1496, du conſentement des États généraux, l'Archiduc contracta avec Jeanne, fille de Ferdinand, Roi d'Arragon & d'Iſabelle, Reine de Caſtille, lui donna occaſion de demander de nouveaux ſubſides (*).

Groot Chr.

(*) Marguerite, ſœur de Philippe fut mariée en même tems à Jean, Infant d'Eſ-

Il parcourut même, dans l'été de 1497, les principales villes de Hollande, pour répéter la cérémonie de son inauguration dans chacune, suivant l'ancien usage. Il commença par Dordrecht. Il se rendit ensuite à Rotterdam, à Delft, à la Haye, à Haarlem, à Amsterdam, à Leide & à Gouda. Suivant un édit publié à Amsterdam toutes les milices Bourgeoises iront le recevoir avec des torches & couvertes de leurs armures. Et comme la ville

---

pagne. Au mois de Février 1497, elle mit à la voile au port de Flissingue; c'est dans ce voyage que se croyant au moment d'être submergée par une furieuse tempête, elle se fit à elle-même cette épitaphe:

Cy gît Margot, la Gente Demoiselle
Qu'eut deux maris, & si mourut pucelle.

Elle aborda en Espagne, où elle perdit bientôt & son mari & l'espoir d'un nouveau trône. Ferdinand le premier Roi qui porta le titre de *Catholique*, avait conclu cette double alliance en manquant à la parole qu'il avait donnée à la cour de France de ne jamais marier ses enfans sans la consulter. Jamais Prince ne fut plus politique, plus perfide, ne fit & ne rompit plus de traités. Louis XII. se plaignant un jour qu'il l'eut trompé deux fois." Deux fois, reprit Ferdinand, pardieu il en a bien menti l'ivrogne; je l'ai trompé plus de dix."

eſt une place frontiere; tous les Bourgeois doivent nettoyer, aiguiſer & ſuſpendre leurs armes devant leurs maiſons, afin que le Prince voie les dépenſes qu'ils font pour ſe défendre eux-mêmes. En un mot toutes les villes tâcherent à l'envi de ſe ſurpaſſer pour célébrer ſon entrée par l'exécution des fêtes les plus pompeuſes, par des feux de joie, des ſpectacles pantomimes & des répréſentations muettes, ſuivant l'uſage du tems.

Il part pour l'Eſpagne.

Dans l'année 1501, l'Archiducheſſe, par la mort de la Reine de Portugal, ſa ſœur ainée, ſe trouva Héritiere préſomptive des couronnes de Caſtille & d'Arragon. Mais, comme elle était ſujette à de fréquentes aliénations d'eſprit; l'Archiduc ſon mari fut appellé en Eſpagne, pour ſe montrer aux peuples, dont le gouvernement paraiſſait devoir un jour tomber entre ſes mains. Après avoir établi pour Lieutenant Général des Païs-bas, Jean de Naſſau Dillenburg, Baron de Breda, il ſe mit en marche au mois de Septembre, avec Jeanne, ſon épouſe, paſſa par la France, prit ſéance au Parlement de Paris, en qualité de Comte de Flandre & de Pair du Royaume. Il n'arriva qu'au commencement de l'année ſuivante en Eſpagne où il fut proclamé avec Jeanne, Prince & Prin-

ceſſe de Caſtille, de Leon & d'Arragon. Jeune & avide de plaiſir, l'étiquette ſombre des Eſpagnols, le fatigua cruellement. Il quitta tout-à-coup l'Eſpagne au mois de Décembre, traverſa la France & s'aboucha à Lyon avec Louis XII. Sa ſœur Marguerite était remariée avec Philibert, Duc de Savoye: il vint alors la voir à Bourg, capitale de la Breſſe, Province, où elle ſe plaiſait à fixer ſon ſejour. Il ſe rendit enſuite en Allemagne, paſſa quelque tems avec l'Empereur, ſon pere. Il n'arriva qu'au mois de Novembre 1503, à Malines où il établit la cour Souveraine de juſtice des Païs-bas. Depuis la mort de Charles le Hardi elle n'avait eu aucune place déterminée. Il ſe prépara enſuite à raſſembler toutes ſes forces pour tenir la promeſſe qu'il avait faite à ſon pere de ſubjuguer entierement la Gueldre.

Garnier.

1503.

Pont. 628.

Ce Païs était, depuis 1498, le théatre & le foyer de la guerre. Maximilien, opiniatré à cette conquête, s'était ligué avec le Duc de Clèves & celui de Juliers, & le Comte de Buren auxquels il devait partager les morceaux de la conquête future qui ſeraient à leur bienſéance. Sécondé de leurs forces & de celles de l'Archiduc, il fondit ſur la Gueldre & s'empara de Nieuwſtad, d'Egt & d'Erkelens. Charles allait ſuc-

Affaires de Gueldre.

comber sous les efforts de cette ligue redoutable, qui le pressait de tous les côtés. Louis XII nouvellement élevé sur le trône Français, lui envoya aussitôt de puissans secours, sous la conduite du Bâtard de Bourbon. Ces auxiliaires arrivés à propos ranimerent le courage des Gueldrois: ils se tournerent sur l'offensive; ils inspirerent à leur tour la terreur aux Princes confédérés. Albert de Saxe étant alors appelé à la conquête de Frise, & Maximilien obligé de voler vers le Haut-Rhin, à la défense de ses Païs héréditaires; la médiation & l'ascendant de Louis XII. donnerent lieu à des trêves particulieres. Les Païs de Gueldre & de Zutphen firent ensuite une ligue d'association pour la défense de leur Duc & de leurs franchises. Charles de son côté, dans une assemblée des Etats en 1501, promit de maintenir la liberté du commerce, les privilèges de la nation & l'exécution de la justice; d'empêcher qu'il ne fut levé ni employé aucune taxe sans le consentement général & particulier des Bannerets, des Nobles & des villes. Il s'interdit de donner aucun emploi, de déclarer la guerre sans leur aveu; il les remercie de lui avoir accordé huit mille florins d'or annuellement, outre une taxe d'un écu sur toutes les bieres du

Païs & de deux écus sur les bieres étrangeres pendant six ans. La recette de cette derniere imposition restait aux Etats pour servir à liquider les anciennes dettes & à relever les places qui avaient besoin d'être réparées. Tant les idées sur les subsides étaient alors justes! Tant on était éloigné d'imaginer qu'ils pussent être imposés sans l'aveu de ceux qui les fourniſſaient! Tant la nation était jalouse de sa liberté! Liberté d'autant plus approchante de l'égalité primitive de la nature que les Bourgeois des villes destribués en corps de métier, conserverent sans altération leur droit de choisir des Doyens & Anciens qui prenaient séance dans les assemblées civiles, nommaient les Magistrats & les députés des Etats. *Geld. Plac. app.* 196.

Après avoir recouvré par son courage les droits de Prince & de Chef d'un peuple plus libre qu'il ne l'est à present, & à qui ses malheurs l'avaient rendu plus cher; il ne manquait au bonheur de Charles que d'avoir un ennemi moins acharné & moins avide que Maximilien. Cet Empereur, pour détourner Louis XII. de secourir les Gueldrois, lui promettait l'investiture du Duché de Milan & soulevait de nouveau le Duc de Clèves. Charles eut en même tems une guerre

Confédération contre le Duc de Gueldre.

1504.

Garn. 491.

assez vive à soutenir contre l'Evêque d'Utrecht; mais elle fut bientôt terminée par la médiation des Trajectins qui avaient refusé de s'armer pour la querelle du Prélat. Les Gueldrois souffrirent davantage des incursions du Duc de Clèves. La défense de commerce avec la Hollande que Philippe fit publier les affecta d'autant plus, qu'ils en tiraient une grande quantité de provisions & que les guerres précédentes n'avaient encore jamais intercepté la circulation. Philippe rassembla ensuite à Bois-le-Duc une armée de trois mille hommes. Corneille, Seigneur de Zevenbergen & le Comte de Buuren, les conduisirent dans la Gueldre. Ne pouvant s'emparer que de quelques forts, ils revinrent à l'entrée de l'hiver. D'un autre côté, Bommel fut assiegée par Rudolf d'Anhalt & la Véluwe ravagée par Robert d'Aremberg. Les Gueldrois se vangerent par le pillage & l'incendie du Païs de Heusden & du *Waard* de Dordrecht. Ils furent repoussés assez honteusement. Ils se retirerent avec tant de précipitation le long d'une digue fangeuse qu'on y trouva, après leur retraite, plus de mille paires de souliers qu'ils avaient été obligés d'y laisser. Ils furent encore plus malheureux sur mer,

Leur flotte fut attaquée à la hauteur de Monnikendam par celle de Hollande supérieure en nombre; ils perdirent 130 prisonniers & plusieurs bâtimens.

Au commencement de l'année 1505, Philippe reçut l'investiture impériale des Païs de Gueldre & de Zutphen. Il se prépara à les envahir avec d'autant plus de vigueur, qu'il était prêt de partir pour l'Espagne, où l'appellaient des interêts pressans. Il allait recueillir, au nom de sa femme & de ses enfans, la succession d'Isabelle, sa belle mere, que la mort avait enlevée le 26 Novembre 1504. Il avait déjà pris avec son épouse, le titre de Roi & de Reine de Castille. Mais, comme Isabelle avait, à leur préjudice, transporté la Régence à Ferdinand jusqu'à la majorité du jeune Charles de Luxembourg; Philippe hâtait le moment de son départ pour l'Espagne, où les Grands le favorisaient, si ce n'est par affection pour lui, du moins par la haine qu'ils avaient conçue contre Ferdinand. Afin de subvenir aux frais de son voyage, il avait déjà engagé plusieurs de ses domaines. Mais voulant auparavant s'assurer la possession de la Gueldre, il rassembla des troupes nombreuses, & se mit lui-même à leur tête. Il

Invasion de la Gueldre par Philippe.

1505.

Pont.

Vad. Hist.

emporta rapidement Arnhem, Harderwyk, Elburg. La valeur de Reinier, Bâtard de Gueldre ne fit que retarder la prise de Hattum. Doesburg, Deutichem, Lochem & Grol subirent le joug. La ville de Zutphen éprouva le même sort. Charles, qui n'avait que peu de troupes, implorait envain le secours des Français. La maladie du Roi & d'autres incidens furent causes qu'il ne put obtenir que des promesses & conclure un traité d'alliance perpétuelle. C'est dans cette circonstance que Philippe, soit qu'il ne put résister à la soif impatiente de règner au plutôt en Espagne, soit pour empêcher que Charles ne recouvrât en son absence ses Etats avec le secours des Français, lui fit offrir des conditions de paix. Charles vint aussitôt se jetter aux pieds du Roi de Castille. Il conclut avec lui une trêve de deux ans, lui céda les places conquises jusqu'à-ce que des arbitres eussent vuidé la querelle, & promit de l'accompagner en Espagne. Mais dès qu'il eut touché les trois mille florins d'or qu'on lui assignait pour ce voyage; il se travestit, il se déroba aux gardes chargés d'avoir l'œil sur sa personne, il monta à cheval & se sauva en Gueldre à bride abbatue. Philippe, qui voyait sa proie lui échapper au moment de son départ, se

contenta de laiſſer le gouvernement de ſa conquête à Henri de Naſſau, Baron de Breda, & celui des autres Païs-bas à Guillaume de Croi, Seigneur de Chievres.

Sa traverſée fut très-malheureuſe. Il ſortit du port de Fliſſingue le 10 Février avec une flotte de 43 voiles, ſous la conduite de l'Amiral, Florent d'Yſſelſtein. Il avait à peine perdu de vüe les côtes de Zéelande, que le feu prit au *Julien*; c'était le nom de ſon vaiſſeau. A peine échappé de ce danger, il fut accueilli d'une horrible tempête. C'eſt à cauſe des ſervices ſignalés que lui rendit alors Jaques Cornelisſzoon de Huybert, Commandant du navire qu'il montait, qu'il lui adreſſa cette déviſe: *Waakt Huybert*, (*ſus Huybert*). La famille la conſerve encore dans ſes armes. Elle a enſuite obtenu des Empereurs Maximilien & Charles V, la permiſſion de porter l'épée & de la faire porter à trois domeſtiques. Cependant, Philippe fut obligé de relâcher en Angleterre. Henri VII, ſous prétexte de lui rendre de grands honneurs; mais gagné ſous main par Ferdinand, l'y retint près de trois mois. En 1496, ils avaient conclu enſemble un acte appellé le Grand Traité de commerce d'Angleterre, qui donnait aux habitans des Païs-

Il part pour ſe faire couronner en Eſpagne.

1506.

Traité de commerce avec l'Angleterre.

bas, l'entrée de tous les ports de ce Royaume; une pêche libre & sûre le long de toutes les côtes. Tous leurs effets naufragés ou échoués devaient leur être rendus; quand on n'aurait trouvé *de vivant*, dans le navire, *ni homme, ni chat ni coq*. Henri, attentif à profiter de l'occasion que la fortune lui présentait, engagea alors Philippe à faire un nouveau traité de commerce en faveur des Anglais. Ils obtinrent une exemption de péages en Zéelande & plusieurs autres privilèges. Les Habitans des Païs bas nommerent cet acte le *mauvais entrecours*. On n'y lit cependant pas, que la pêche le long des côtes d'Angleterre leur ait été défendue; comme l'ont écrit Bacon & Rapin. Philippe ayant enfin débarqué en Espagne, vit les peuples courir avec empressement au-devant de lui & lui déférer l'administration. Mais il perdit bientôt & leur confiance & leur amitié. Pénetrés de respect pour le sang de leurs anciens Souverains, les Castillans sentirent toute la noirceur de ses procédés envers son Epouse qu'il voulait faire renfermer. Ils ne pouvaient se persuader qu'elle fut aussi privée de raison que Philippe cherchait à l'insinuer. Ils n'eurent pas le loisir de nourir leur mécontement. Une fièvre chaude moissonna le nouveau Roi

Rym. V. IV. 82.

Ib. 223.

Mort de Philippe en Espagne.

le 25 Septembre 1506, dans la 29e année de son âge.

Ce Prince fut plus recommandable par les charmes de sa personne qui lui méritèrent le sur-nom de *Beau*, que par des qualités affables ou politiques. Il accabla de mépris & d'outrages une épouse qui l'aimait jusqu'à la fureur. Il ne se contenta pas d'afficher un libertinage scandaleux; il insulta par des éclats mortifians, à la jalousie que cette Princesse infortunée ne put s'empêcher de manifester, en apprenant ses intrigues. On dit qu'il fut ainsi la cause de ce délire qui la firent nommer Jeanne la folle. Séduit par l'amour de l'oisiveté, de l'indolence & des plaisirs, il se livra à ses ministres avec une confiance aveugle. Il leur abandonnait tout le soin des affaires; c'est ainsi qu'il acquit le nom de *Croit-Conseil*. La facilité avec laquelle il abandonna la conquête de la Gueldre presque soumise, montre qu'il n'était gueres propre à l'exécution des grandes choses. S'il conserva la Hollande tranquille; c'est qu'il se trouva à portée de recueillir le fruit des factions étouffées.

Son caractere.

De la March. 653.

Ce calme heureux ramena l'opulence par tous les véhicules du commerce & de l'industrie. L'an 1496, Philippe régla le rang des six grandes vil-

Etat des villes de Hollande & de leur commerce.

Amſt. Geſch. les. Après Dordrecht, ſuivaient Haarlem, Delft, Leide, Amſterdam & Gouda. En 1498, Jean II, Roi de Suéde, de Dannemarc & de Norwège, accorda aux villes de Hollande, en payant le droit de bris, les deux tiers de leurs effets naufragés ſur les côtes de ſes Etats. Ce qui prouve la ſupériorité du commerce d'Amſterdam, c'eſt qu'elle eſt ſeule nommée dans cet acte. Elle fut encore la ſeule à qui le même Monarque permit de commercer librement en Norwège. En 1501, elle fût avec les autres villes, faire révoquer un ordre par lequel tous les bâtimens qui paſſaient devant les côtes de Flandre, devaient relâcher à Bruges. Elle eut la plus grande part à la victoire navale remportée ſur les Gueldrois. Elle conſtruiſit alors, ſuivant un auteur du tems, une Galiote capable de détruire des flottes entieres. Le nom de ceette galiote glaçait les ennemis d'effroi; mais on n'oſait trop l'avanturer de peur qu'ils ne la priſſent.

Decouverte de l'Amérique. Ce fut pendant ce règne que la découverte d'un nouvel hémiſphere confondit l'ignorance de ceux qui niaient les antipodes & prépara le changement de l'ancien ſyſtême de l'Europe, en faiſant du commerce la principale branche politique des Etats. Depuis l'an 1418, l'uſage de l'aiguille aimantée, l'étude

de la Géométrie & de l'Aſtronomie, avaient enhardi les Portugais à s'avancer le long des côtes d'Afrique juſqu'au Congo. Ils s'étaient emparés de pluſieurs places où ils faiſaient un commerce avantageux. De Brava, la derniere des Iles du Cap Verd, ils n'étaient plus qu'à 450 lieues de l'Amérique méridionale; ils y touchaient. Leurs voiſins, les Caſtillans, leur ravirent l'honneur de cette importante découverte. Ce fut l'an 1492 que le Genois Chriſtophe Colomb, ayant obtenu trois petits vaiſſeaux Eſpagnols, en découvrit les premieres Iles. Americ Veſpuce en découvrit le continent quelques années après, & lui donna ſon nom. En 1497 les Portugais, ſous la conduite de Vasco de Gama, remonterent la côte orientale de l'Afrique, ouvrirent une nouvelle route aux Indes orientales, en doublant le Cap de bonne Eſpérance & vinrent aborder à la côte de Malabar. Nous verrons un jour quel profit les Hollandais retirerent de ces grands évenemens.

Maladie honteuſe

Un fruit plus amer qu'ils n'ambitionnaient ſûrement pas, le ſeul cependant qu'ils en aient cueilli pour lors, c'eſt la maladie honteuſe. On prétend qu'elle leur fut communiquée par les vaiſſeaux qui, au mois de Septembre 1496, amenerent l'infan-

te Jeanne à l'Archiduc. C'eſt de-là peut-être qu'elle a retenu dans le Païs le nom de maladie eſpagnole. Elle fut auſſi appellée maladie de Naples par les Français qui la trouverent & la prirent dans cette ville, du tems de leur glorieuſe & inutile expédition d'Italie ſous Charles VIII. Dans d'autres Païs elle eſt appellée le mal Français. On la nomma auſſi le mal de Job. En 1498, les bandes Saxonnes la firent circuler en Friſe; elle ne fut pas un des moindres ravages que ces forcénés y cauſerent. Les auteurs du tems en parlent comme d'une contagion épidemque. Ils font la peinture la plus effrayante des ſymptômes par leſquels elle s'annonçait. Les malades, diſent-ils, étaient conſumés & engourdis comme par un poiſon corroſif & coagulant. Ils furent privés de l'uſage de leurs membres; juſqu'à l'arrivée de quelques médécins d'Eſpagne & d'autres Païs. Leurs ſoins furent ſi efficaces que peu en moururent. Ils ſe ſervaient, ſans doute, du ſuc de Gayac employé avec ſuccès par les Habitans de l'Ile Hiſpaniola, à préſent S. Domingue. On ne connaiſſait pas encore l'uſage de ce fluide peſant devenu de nos jours le plus puiſſant ſpécifique contre le poiſon vénérien. Mais quand viendra l'époque où tout le genre hu-

Pont. 607. GrootChr.

E. Beninga.

main se réunira pour exterminer cet ennemi qui lui a été plus fatal que les guerres & les pestes? Si, cependant, comme le prétendent d'illustres Philosophes, la morale ne doit avoir pour baze que l'interêt personnel, ce fléau terrible devrait contribuer à la pureté des mœurs. Jeunes gens & époux! Epouses sur-tout & vous qui devez l'être! si votre âme séduite par l'illusion trompeuse du vice, était fermée à la voix de la religion & de l'honneur, faites auparavant vos réfléxions, envisagez les conséquences, tremblez; & que l'effroi du danger vous arrête sur le bord du précipice.

Renaissance des beaux arts dans le territoire des Provinces-Unies.

Pendant que la source de la réproduction, le sanctuaire des plaisirs les plus vifs, étaient infectés; la renaissance des beaux arts essuyait les pleurs du genre humain, en lui offrant des jouissances nouvelles & pures. Les savans échapés des ruines de Constantinople & refugiés en Italie, y avaient introduit le bon goût & la saine littérature. Rome même, en les protégeant, contribua aux progrès des beaux arts qui devaient lui être un jour si funestes, en amenant ceux de la raison. Le génie s'empara de toutes les facultés de l'homme. Le voile de la barbarie & de l'erreur tomba. La Sphere de l'esprit humain fut aggrandie; il sortit

de sa longue léthargie & s'éleva tout-à-coup par un effor rapide. On peut douter si l'importante découverte de l'imprimerie ne contribua pas plus que tous les autres incidens à l'acquisition & à la propagation des belles lettres. En jettant les yeux en arriere on ne voit, depuis l'inondation des barbares, c. à. d. depuis près de mille ans, malgré les efforts d'un Charlemagne & de plusieurs autres Princes, que des tentatives infructueuses, qu'ignorance & qu'erreur.

Orig. Typ. à D. Meerman. En supposant donc, comme un illustre savant parait l'avoir démontré, que l'imprimerie a été découverte à Haarlem; quel Païs dans l'Europe peut se flatter d'avoir contribué plus & plutôt à la renaissance des arts que le territoire de nos Provinces. Les écoles de Déventer & de Zwoll dans l'Overyssel, fameuses depuis long-tems, furent les premieres, qui secouerent le joug de la barbarie & qui devinrent les séminaires des belles lettres & des langues savantes. C'est à Zwoll que se forma le fameux Wessel Ganzevoort, né à Groningue en 1400 ou 1419. On dit qu'il voyagea dans la Grece pour mieux en apprendre la langue. Il fut nommé *Dict. de Baile.* la lumiere de monde à cause de son jugement pénétrant, de sa vaste erudition; & le maître de contradiction pour son active habileté à soutenir le pour & le

contre dans les queſtions de l'école. Il fut lié intimement avec le Pape Sixte IV. Rodolf Agricola ſon ami & ſon diſciple, était né à Baſſlos dans les Ommelandes en 1442. Muſicien, Dialecticien, Orateur, Théologien, ſon génie univerſel & ſon mérite éminent lui firent des admirateurs de tous les ſavans des autres Païs. Il s'attira leur amitié & quelquefois leur jalouſie. Il mourût en 1486 à Heidelberg où il profeſſait l'éloquence. Les ſentimens libres de ces deux Savans, les plaiſanteries & les ſatyres hardies qu'ils ſe permettaient contre les ſuperſtitions du tems, les ont faits regarder comme les précurſeurs de Luther. En ce cas, tous les écrivains du 15e ſiècle doivent être enviſagés de même, puiſqu'il n'en eſt aucun qui n'ait lancé quelques traits contre les déſordres de l'Egliſe & du clergé. Celui dont les écrits contribuerent le plus aux progrès des lettres, de la raiſon & de la réforme, c'eſt l'immortel Eraſme né à Rotterdam en 1467, élevé à Déventer & dont la réputation ſurpaſſait déjà celle de tous autres Savans de l'Europe. Nous aurons occaſion de parler de lui dans la ſuite; ainſi que du fameux Adrien Floriſzoon d'Utrecht & de pluſieurs autres lumieres des ſciences qui brillaient dans le même tems. Le nombre des autres Sa-

vans de ces Païs eſt très conſidérable. Henri de Gorcum fut un des plus profonds Théologiens de ſon ſiècle. Martin de Delft devint Recteur de l'Univerſité de Paris; il eſt regardé comme un des reſtaurateurs de la belle latinité & de l'ancienne littérature. Paul de Middelbourg s'éleva par ſon mérite, à l'Evêché de Foſſembrone en Italie. Il écrivit purement & ſavamment ſur la réforme du Calendrier, qui n'eut lieu qu'en 1582, ſous le pontificat de Grégoire XIII.

Mem. litt. des Païs-bas par M. Paquot.

La vie de ce grand homme montre que les arts n'étaient pas cultivés & chéris également dans ſa patrie. Il ſe plaint d'y avoir été perſécuté & banni par des concitoyens barbares, & ignorans, qui ne ſe plaiſent que dans la crapule & l'ivrognerie. Cette raiſon, ce don céleſte qui ne ſuit la marche des arts qu'à pas lents n'était pas encore arrivée. Les hiſtoriens du tems atteſtent que la mort de Philippe fut annoncée par une comète, que dans tout le Pais il tomba des pluyes de croix, que l'air fut obſcurci de nuées d'oiſeaux extraordinaires de diverſes couleurs dont les têtes étaient couronnées d'un capuchon monacal. Il eſt dit, que l'Evêque d'Utrecht découvrit alors en révélation, pluſieurs reliques, entr'autres des morçeaux de la

Mœurs anecdotes.

Heda.

vraie

croix, des reſtes de S. Jaques, de S. Pierre, de la robe & du corps de la vierge Marie; ce dernier fait parait difficile à concilier avec le ſentiment de ceux qui diſent qu'elle a été enlevée au ciel, en corps & en âme. Il y avait à Amſterdam une chapelle celèbre appellée la Ste. Cité; on la croyait batie ſur une place où une hoſtie, qu'un malade n'avait pu avaler, fut trouvée au milieu d'un grand feu ſans être conſumée. Il s'y faiſait, diſait-on, bien des cures miraculeuſes. En 1501, le Pape ayant accordé des indulgences à ceux qui la viſiteraient, les Magiſtrats d'Amſterdam firent publier dans tout le Païs un ſauf-conduit général pour tous les voleurs, homicides & autres ſcélérats qui profiteraient de l'occaſion pour venir, avec ſécurité, laver leur conſcience dans cette ſource ouverte des tréſors de l'Egliſe. En ce tems-là, le Diable trouva moyen de ſe couler dans le couvent de Ste. Marie Madeleine à Gouda. C'était ſous la forme d'un beau garçon; ſon plaiſir était de porter des mains laſcives ſur le ſein des chaſtes ſœurs. Il les prenait auſſi par le bras & ſe permettait d'étranges témérités. Il ſe métamorphoſait quelquefois en bête; ne ceſſant de moleſter & de tourmenter les pauvres Nonnes à qui il fit preſque per- *Amſt. Geſch.* *Groot Chr.* 470.

Tom. I. p. 26. Ed. Par. 1555. Hiſt. de l'Eſp. Hum. d'Argens. II. 34.

dre la raiſon. D'après S. Jean Damaſcene tout l'univers aſſure & ſur-tout ceux qui victimes d'un préjugé funeſte, ont, par un vœu, menti à la nature, ſavent bien auſſi que l'eſpèce de Démons qui ſoufflent les deſirs de l'impureté ſont cent fois plus obſtinés que les autres, qu'ils réſiſtent à l'eau bénite & aux ſignes de croix. Cependant, à force de pénitences, d'aumones & de mortifications les Religieuſes de Gouda remporterent la victoire. Il ſe trouva un beau matin que le Prince des tenèbres avait diſparu. Cette avanture eſt vraiment miſtérieuſe. De nos jours elle apprêterait à rire ſur le compte des innocentes Nonnes; pourquoi? c'eſt que nous avons moins de foi & plus de méchanceté dans le cœur. Encore quelques traits pour le tableau des mœurs. Le 1498 le Duc Albert de Saxe vint trouver l'Empereur à Maſtricht pour lui demander le ſalaire de ſes ſervices. Il nourriſſait une barbe longue qu'il avait juré de laiſſer croître juſqu'à-ce qu'il eut étouffé les révoltes des Païs-bas. Dans un banquet ſplendide, la Douairiere de Bourgogne & Marguerite d'Autriche armées d'une paire de ciſeaux la lui couperent chacune d'un côté au milieu de la compagnie. L'uſage de porter généralement la barbe ne fut renouvellé que

Menck. rer. Germ. Scr. II. c. 21. 22.

quelques années après par Leon X & François I. Malgré les commodités introduites par l'induſtrie & le commerce; les femmes de Nord-Hollande connaiſſaient ſi peu le luxe qu'elles n'avaient, pour parer leurs charmes ruſtiques, d'autre miroir qu'un ſeau d'eau.

Avant de retourner à l'hiſtoire, jettons les yeux ſur la révolution importante qu'éprouvait la conſtitution de la Friſe. Tant que la ſervitude ſubſiſta & on en trouve des exemples juſques dans le 14e ſiécle; la nobleſſe du Païs fut nombreuſe, puiſſante & floriſſante. Mais lorſqu'à l'exemple des Seigneurs Hollandais, elle s'aviſa de ſe cantonner dans des forts, qu'elle ſe mit à la tête des factions populaires, entrainée & confondue avec le peuple, par l'impulſion irréſiſtible d'un même élan, ſon pouvoir diminua ſenſiblement. L'eſclavage s'abolit tout-à-fait, le reſſort de toutes les âmes s'exalta ſuivant leur énergie individuelle; ce qui reſtait d'ariſtocratie dégénéra en démocratie. Si les nobles n'étaient dépendans d'aucun Suzerain, d'un autre côté ils n'avaient ſur les autres claſſes de citoyens d'autre prérogative que l'honneur vain & ſtérile d'avoir mieux conſervé la nomenclature de leurs ancêtres. Quelques-uns ſurent, aſſez long-tems, ſe conſer-

Conſtitution de la Friſe avant la conquête des Saxons.

Ch. de Friſe en 1313.

Foek Sjoerds. I. 502. 505.

Emm. Rep. 16. 17. ver une grande autorité dans la plupart des villes, soit par usurpation, soit parce qu'elles s'étaient élevées sur leur territoire. Pour la maintenir, ils s'y étaient bati des forts où ils faisaient leur séjour. Les villes se gouvernaient cependant elles mêmes sous des Magistrats annuels, nommés par tous les Bourgeois qui pouvaient parvenir également à la même dignité; pourvu que leur naissance & leurs mœurs fussent sans tâche. Mais c'est dans les campagnes que règnait principalement l'indépendance. Elles étaient distribuées en *Grietnies*, dont chacune comprenait un village ou plusieurs, ou quelques hameaux. Le *Grietman* était choisi d'entre les nobles ou les plus qualifiés par les propriétaires des terres. Il n'était pas seulement annuel; on lui joignait encore des Assesseurs & d'autres Officiers subalternes nommés *Attes*. Tous prêtaient serment de gérer leur office avec équité. Semblables aux centeniers des anciens Francs, ils ne pouvaient condamner personne à mort; la décision des crimes capitaux, & il y en avait très peu, était portée à des diètes fixes ou extraordinaires, particulieres ou générales. Mais alors le privilège de n'être pas évoqué hors de sa juridiction, de n'être jugé que d'après ses usages qui variaient suivant les can-

Cap III. Car. M. ao. 812. c. 4.

tons, fourniſſait aux coupables des moyens toujours prêts de ſe dérober au glaive de la juſtice. Ainſi l'eſpoir de l'impunité ſervait à éterniſer les déſordres. Les députés préſidaient aux diètes; mais tous les habitans avaient droit d'y aſſiſter & leur influence contribuait aux délibérations. C'eſt de-là, qu'en raſſemblant les noms qu'on trouve dans les différens actes publics, on eſt étonné du nombre prodigieux de ceux au nom deſquels on les rendait: Prélats, Prévots, Abbés, Doyens, Grietmans, Aſſeſſeurs, Hoëfchippers, Haadlingues, Bourguemaîtres, Seigneurs & Nobles-communs, Païs, Voix, Conſuls, Préteurs, Aldermans, Echevins, Conſeil & Juſtice, Députés des communes de la Campagne, Communes & corps collectif du Païs. Preuve que ces aſſemblées n'étaient pas inveſties de la Souveraineté, c'eſt que leurs déliberations portaient pour clauſe: ſauf les uſages & les franchiſes des divers cantons. On peut dire que chacun ou pour mieux dire le plus fort avait à ſoi la puiſſance légiſlative & exécutive. Ils en appellaient ſans ceſſe à leurs anciennes loix, on ne trouve que quelques traces légeres des loix romaines. Les Eccléſiaſtiques dont la puiſſance était exorbitante, introduiſirent auſſi le droit canon. C'était à eux

Friesl. Ch. I.

Ib. 534.

qu'on commettait ordinairement l'arbitrage des procès: un des moyens les plus ordinaires de les décider, ſuivant l'inſtinct de tous les peuples barbares. C'eſt l'an 1491, dans un traité entre les Vetcoopers d'Ooſtergo & ceux de Groningue; qu'on rencontre pour la premiere fois la peine de mort fulminée contre un délit. Mais toujours d'après le même inſtinct par lequel des peuples ſauvages ne ſont affectés que d'un interêt préſent & s'embaraſſent peu de vanger un mort qu'ils oublient comme un malheureux qui ne peut plus réclamer, la ſentence n'eſt décernée que contre une ſorte de vol, pendant qu'un meurtrier en eſt quitte pour une amende. Les Magiſtrats n'avaient qu'une autorité précaire. Les loix n'étaient pas ſeulement inſuffiſantes; le pouvoir exécutif qui eſt la premiere des loix, le peuple avait eu l'imprudence de le retenir ou plutôt il ne réſidait nulle part. Telle eſt la conſtitution des gouvernemens ſortis à peine des mains de la nature. De-là la plus horrible anarchie. Les traités ne faiſaient que pallier ou ſuſpendre les maux; c'eſt envain qu'on y jurait de maintenir la paix, *tant que le vent ſoufflera, l'enfant criera, l'herbe pouſſera, l'arbre fleurira.*

Foek ib. 748.

Pour corriger des abus ſi enracinés

& ſi énormes, les Ducs de Saxe furent inveſtis des différences puiſſances, judiciaire, légiſlative & exécutive. Albert commença par établir une cour Provinciale compoſée de dix membres, cinq d'Ooſtergo, cinq de Weſtergo, outre un préſident. Elle jugeait généralement & définitivement de tous les appels des juſtices ſubalternes. George la tranſporta de Franeker à Leeuwaarden & la réduiſit à ſept membres. Elle avait l'œil ſur les Grietmans, enfin ſur tous les Magiſtrats des villes & des campagnes, elle les nommait & les dépoſait à ſon gré. Les villes ſeulement avaient le pouvoir de nommer un nombre double de ſujets entre leſquels la cour choiſiſſait les Magiſtrats. Elle s'immiſcea enſuite dans le gouvernement; delà les conteſtations qu'elle eut avec les Etats dans le tems de la révolution. George fit un extrait de toutes les loix Friſonnes, & ſoit en les réformant, ſoit en y ajoutant, il forma un code, révéré encore de nos jours ſous le nom de *Land ordinantie*. C'eſt un Réglement ſur les procédures judiciaires, ſur toutes les branches de l'adminiſtration civile & criminelle, ſur l'établiſſement des Officiers, la monnoye, l'entretien des digues &c. On eſt étonné de n'y trouver la peine de mort contre un meurtrier qu'avec reſtriction &

Changemens introduits ſous la domination Saxonne.

Mart. in Friesl. Ch.

Vid. diff. jur. pub. Friſ. a. D. P. V. Rengers.

dans quelques cas. D'après l'iniquité des anciennes loix, les ſatisfactions pécuniaires ſont reglées ſuivant le rang des perſonnes; de ſorte que ceux, qui ont plus dequoi payer, payent le moins. Mais le moyen le plus propre pour ſuppléer à l'inſuffiſance des anciennes loix, & faire enſorte que la juſtice fut adminiſtrée d'une maniere plus réguliere & plus équitable, fut l'introduction du droit romain. A peine laiſſât-on aux Etats la puiſſance de donner leur conſentement pour les taxes. Il n'y eut rien de réglé ſur leur convocation. On les voit même s'aſſembler ſans la permiſſion du Duc. Tous les villages & cantons furent ſoumis à une taxe proportionnelle & perpétuelle appellée le *vingt-huitieme denier*. George fit encore de fortes tentatives pour que les Nobles lui rendiſſent hommage de tous leurs biens. Mais Edo Yongama ſoutint avec tant de fermeté les anciennes prérogatives de la nobleſſe; il répréſenta avec tant d'éloquence l'infamie dont elle ſe couvrirait en transmettant à ſes enfans, avec l'eſclavage féodal, des biens qu'elle avait reçus en propriété indépendante de ſes braves ancêtres, que George renonça à ſon projet par un acte authentique. Il ſe contenta d'une taxe du vingt-unième denier ſur leurs biens. Mais comme

il était maître des terres du Bild, il en détacha une partie pour en former le fief de Niefenne qu'il donna à Hennema. C'eſt le ſeul de cette nature en Friſe. On appellait Bilt des terres que la mer avait laiſſées à ſec, tandis qu'elle en ſubmergeait d'autres. L'uſage en appartint à tout le monde juſqu'à-ce que l'Empereur en eut adjugé la propriété aux Ducs de Saxe. Albert les fit meſurer; George travailla à les défendre par des digues. Il en afferma même une partie à des Hollandais qui s'y ruinerent. Les Eccléſiaſtiques conſerverent leurs privilèges; mais ils n'avaient jamais été exempts de contribuer aux charges publiques. Leur droit de juſtice fut circonſcrit dans des bornes très-étroites. Quant à la monnoye, Albert commença par en faire fabriquer à Sneek avec cette inſcription. *Albertus, Dux Saxoniæ* & au revers: *Nummus Regis Romanorum.* George en fit auſſi frapper à ſon coin. Il établit le Comte de Stolberg pour ſon Lieutenant. C'eſt depuis cette époque que le dialecte Hollandais, devenu dominant, a commencé à être employé dans tous les actes publics. L'ancien dialecte Friſon s'eſt altéré par le mêlange; il s'eſt aboli inſenſiblement; peu de perſonnes l'entendent à préſent. C'eſt, dit-on, une langue douce &

Mieris Ned. Vorſt.

Zie Verh. over de Eigenn. der Frieſ. by M. Waſſenberch.

harmonieuſe, mais la langue d'un peuple ſi long-tems ſauvage & barbare ne ſaurait être riche. Cet idiome peut-être différent des autres dialectes du Nord; j'y ai cherché vainement la grande conformité qu'on lui ſuppoſait avec la langue anglaiſe; j'en ai trouvé beaucoup plus avec le Hollandais, ſurtout dans les derniers tems.

(*) On cite ce proverbe : *Buwter, Breat in griene tzies is guth inglisch in guth frieſch :* Mais on pourrait expoſer des analogies encore plus frappantes de mots Hollandais & Anglais. Cependant qu'un Anglais jette pour la premiere fois les yeux ſur Vondel, Gysbert Japigs, fameux Poëte Friſon ou ſur les anciens fragmens de l'idiôme de Friſe; il entendra auſſi peu les uns que les autres.

CHARLES II,

Comte de Hollande & de Zéelande, enſuite Emper. ſous le nom de Charles-Quint.

NOUS avons atteint l'époque où les parties démembrées du Païs, dont nous faiſons l'hiſtoire, ſont ſoumiſes, chacune, immédiatement, à quatre Princes. Charles d'Autriche, Charles de Gueldre, Fréderic de Bade, George de Saxe & Edzard d'Ooſt-Friſe, ont cependant une autorité bien différente. Les Hollandais & les Zéelandais n'ont donné depuis long-tems que des preuves très équivoques de leur amour pour la liberté. Dans le tems qu'ils auraient pû la cimenter & l'étendre aux dépens du Souverain, ils n'ont déployé leurs forces que pour ſe déchirer par des querelles inteſtines; la faction la plus nombreuſe eſt toujours celle qui favoriſe les uſurpateurs & les Tyrans. Leur hiſtoire n'offre qu'une ſcène mouvante, une viciſſitude continuelle de fureur & de lâchetés: à travers les tourbillons des longues tempêtes dont ils ſont agités, on voit briller cependant quelques traits éclatans du patriotiſme le

plus ſublime. Pour avoir des idées juſtes des révolutions que leur gouvernement éprouva alors, il faut raſſembler pluſieurs étincelles éparſes; on tomberait dans l'erreur en s'imaginant que leur conſtitution fut auſſi libre ſous Charles le Hardi que ſous Marie. Nous verrons, après ce règne, quels ſecouſſes violentes il fallut leur donner pour les arracher à la léthargie honteuſe, où ils dormaient profondément. Les Habitans de Gueldre, de Friſe, de Groningue, des Païs d'Utrecht & d'Overyſſel, en un mot tous ceux qui ne reconnaiſſaient la domination de l'Empereur ou de l'Evêque, que pour ſe gouverner plus facilement par eux mêmes; voilà les peuples qui ont réellement ſignalé un courage qui ne s'eſt jamais démenti pour la noble cauſe de la liberté. Quand il a cédé, c'eſt avec honneur, c'eſt à la force: il n'a enfanté de maux que lorſqu'il a été mal dirigé ou mal entendu. Voilà les nations dont on peut dire que nulle autre en comparaiſon, pas même les Anglais à préſent, ne furent ſi libres ſous des maîtres. Nous avons été les chercher les uns & les autres dans leur berceau; nous avons ſuivi conſtamment leur longue enfance; nous avons vû toutes les villes qui ſubſiſtent à préſent ſe former & s'aggrandir; le tems va venir que réu-

nies ſous une même domination, elles ne paraitront faire qu'un même corps. Qui ſait ſi ſans cette jonction dont, à la vue de tant de guerres réciproques, elles concevaient peu la poſſibilité; qui ſait, dis-je, ſi ſans cette jonction alors forcée, qui leur apprit malgré elles qu'elles pouvaient vivre réunies, elles euſſent penſé à former la plus belle république fédérative qui ait jamais exiſté. L'Epoque où nous entrons devient d'autant plus inſtructive que nous touchons aux évenemens qui ont donné lieu à la conſtitution actuelle du gouvernement, de la religion, des ſciences & de la civiliſation.

Charles II, né à Gand le 24 Février 1500, n'était encore connu que ſous le nom de Duc de Luxembourg, ou de Prince de Caſtille; il ne pouvait dans ſa ſeptième année prendre en main les rênes de ſes vaſtes Etats. Il eſt démontré que le ſoin de diriger ſon éducation ne fut jamais confié à Louis XII, Roi de France. Il paraît que peu de tems après que Philippe fut mort; Charles de Croi, Prince de Chinais en fut chargé & qu'en 1509, Guillaume de Croi, ſon frere, Seigneur de Chievres Gouverneur, Général des Païsbas fut honoré de cette fonction; les lettres exiſtent encore; elles ſont ex-

Minorité de Charles II.

1506.

Vad. hiſt. IV. 339. Robertſon. Garnier. Pontan.

pédiées au nom de Maximilien. Hadrien, Floriſzoon d'Utrecht, auparavant Curé de Goerée, que ſes connoiſſances théologiques & ſa ſageſſe éminente avaient élevé aux premieres dignités de l'univerſité de Louvain, fut nommé Précepteur du jeune Prince. Les Etats refuſerent longtems de recevoir Maximilien pour Tuteur. Les Flamands, qui le haïſſaient s'y oppoſaient ouvertement; ils avaient déjà, ſous la protection du Roi de France, formé un conſeil de régence auquel ils avaient déféré l'adminiſtration; mais ils furent bientôt obligés de ſe ſoumettre à l'Empereur que la Hollande & le Brabant s'empreſſerent les premiers de proclamer.

Charles de Gueldre recouvre pluſieurs places.

Lettr. de Louis XII.

Ces deux Païs crurent par cette démarche intimider le Duc de Gueldre qui les déſolait par des courſes continuelles. Ce Prince, maître des quartiers de Nimègue, de Ruremonde & de la ville de Zutphen, avait, depuis ſon évaſion furtive, repris Lochens & Wageningue. Louis XII l'avait aſſiſté de deux mille fantaſſins & de quatre cens gendarmes, en publiant que cette démarche n'avait rien de contraire aux traités faits avec le Roi Philippe, & qu'il ne pouvait ſe diſpenſer de ſecourir un parent, inju-

ſtement dépouillé de ſes Etats. On penſe que, gagné par le Roi d'Arragon, il avait encore un autre deſſein; celui d'arracher Philippe de l'Eſpagne. Auſſi ce Prince apprenant les conquêtes de Charles de Gueldre, lui manda, dans une lettre foudroyante, qu'il ſaurait bientôt le châtier, que ni alliés ni parens ne le déroberaient à la vengeance qu'il ſe préparaît à exercer ſur lui. Charles ne manqua pas de communiquer cette lettre à Louis XII, qui n'en fut que plus ardent à faire partir ſes auxiliaires. Chievres, bienloin d'être en état de défendre les poſſeſſions autrichiennes, ne pouvait faire ſubſiſter ſes propres troupes. Le Païs était épuiſé d'argent par la derniere guerre & par le voyage en Eſpagne. Il avait écrit inutilement à Philippe que les gages des Officiers de la maiſon du Duc de Luxembourg qu'il avait retranchés, ne pouvaient ſuffire à payer les troupes juſqu'à l'hiver. Il demandait de l'argent d'Eſpagne; mais les mines du Perou n'étaient pas encore trouvées. Henri VII, Roi d'Angleterre, ſur les ſecours duquel on comptait, était trop avare pour fournir de pareils ſecours; Marguerite d'Autriche, veuve en ſecondes nôces de Philibert, Duc de Savoye, refuſait abſolument de le gagner en lui accordant

sa main. Philippe qui la lui avait promise étant mort sur ces entrefaites; Louis XII, soit qu'il prévit que cet évenement dût changer la face des affaires, soit qu'il regardât comme une lâcheté de profiter de l'occasion avantageuse qui s'offrait à lui d'opprimer de faibles Orphelins; retira sur le champ ses troupes de la Gueldre. Le Duc, qui, après avoir repris la ville de Tiel, était venu mettre le siège devant Welp, se retira sur le champ & les deux armées rentrerent dans leurs quartiers d'hiver.

Marguerite d'Autriche Régente des Pais-bas.

Maximilien, tout occupé d'expéditions en Italie, transporta la régence des Païs-bas à Marguerite d'Autriche, sa fille. Elle n'avait alors que vingt-huit ans; mais son esprit pénétrant avait déjà approfondi les principes de la politique la plus rafinée; sa haine contre la France où elle avait reçu des affronts que les Princes & les femmes ne pardonnent guères, donnait à son génie un nouveau ressort. Elle vint se faire reconnaitre à Dordrecht le 17 Juin. Les Etats assemblés lui demanderent que les villes pussent avoir, toutes, leurs *Vroedschraps* & présenter le double des sujets dont-on devait tirer les Magistrats; que les charges ne fussent ni engagées, ni occupées par des étrangers, que le Stadhouder

1507.

Groot Pl. IV. 9.

ni le conſeil de Hollande ne s'adjugeâſſent plus l'appel & n'arrêtaſſent plus la pourſuite des ſentences émanées des juſtices ſubalternes, lorſque l'affaire n'excéderait pas cent couronnes. A toutes ces demandes & à pluſieurs autres ſemblables, Marguerite ne donna que des réponſes vagues ou des refus captieux. Les Etats qui pour obtenir quelques conceſſions avantageuſes, avaient conſenti d'avance que les taxes impoſées depuis quelques années, fuſſent continuées, ſe repentirent bien vite de leur ſotte libéralité; ils virent, mais trop tard, qu'ils étaient pris pour dupes. Elle ne leur jura que les privilèges confirmés par Philippe I. Charles I. & Philippe II.

Courſes des Gueldrois.

Elle s'occupa enſuite à preſſer avec vigueur la guerre contre le Duc de Gueldre. Elle n'avait que 7 à 8 cens chevaux & 5000 hommes de pied entre leſquels on comptait 1500 Allemands; les autres ſoldats étaient des nationaux, qui malheureuſement ne démentaient pas toujours le ſouverain mépris que les Gueldrois temoignaient ouvertement pour eux; ce qui n'eſt point étonnant puiſque les nations les plus libres ont toujours plus de valeur que celles qui le ſont moins; puiſque de nation à nation, la plus petite, ſi elle jouit de la liberté & d'une bonne con-

ſtitution, aura toujours l'aſcendant ſur un peuple ſoumis au deſpotiſme, comme nous l'avons vu dans les dernieres guerres entre deux païs voiſins. On vit alors les timides Bourgeois de Hollande quitter précipitamment le ſiège du fort de Pouderoyen; on les vit à la nouvelle que Charles de Gueldre approchait, abandonner lâchement leurs poſtes. Ils ne manquent pas de courage, dit un hiſtorien du tems, au milieu des bouteilles & des verres; ce ſont de puiſſans buveurs, mais de méchants ſoldats. Le vieux d'Egmond outré de dépit tenta inutilement d'arrêter leur fuite. Elle fut ſi honteuſe que long-tems après, lorſqu'ils tiraient l'épée, les femmes leur criaient: voilà ce qu'il fallait faire au ſiège de Pouderoyen. Le Duc de Gueldre les craignait moins que ſes propres troupes, dont il ne pouvait acquitter la ſolde. Il comptait toucher de l'argent de France, mais il ne venait pas. Craignant les conſéquences de leur mécontentement, il imagina de les payer au dépens de ſes ennemis. Il fit briller à leurs yeux le riche butin qu'elles pouvaient faire dans un Païs engraiſſé par le commerce. Excitées par l'avarice & la cupidité, elles ſe précipitent auſſitôt & franchiſſent la frontiere. Le Brabant

Pontan.

Mat. An. I. 333.

Lettr. de Louis XII.

eſſuye leur premiere furie. Turnhout, Hal, Tienen & pluſieurs autres places ſont priſes & pillées. Elles ſe rabattent enſuite ſur la Hollande, dévaſtent la campagne & emportent Bodegrave, Muiden & Weeſp. De-là Charles ôſe ſommer la ville d'Amſterdam, de ſe rendre à lui. Les Amſterdammois, après avoir raſſuré ſon Héraut, qui tremblait comme une feuille; car c'était un homme d'Egliſe, répondirent qu'ils n'étaient ni diſpoſés à violer la foi qu'ils avaient promiſe à leur Souverain, ni réduits à la néceſſité de changer de maître. Pendant qu'ils ſe préparaient à une défenſe vigoureuſe, Charles alla attaquer *Ypersloet*. C'eſt le nom d'un fort qu'on commençait à conſtruire entre l'Y & le Diemermeer. Les Gueldrois s'avancerent ſur la chauſſée & s'adreſſant aux gens des navires de guerre qui défendaient la place: *Chiens d'eau!* dirent-ils, nous eſperons vous ſerrer bientôt le cou. Mais il s'agit auparavant de nous prendre, repliquerent les Hollandais; en faiſant au même inſtant & de tous les côtés un feu ſi vif que les Gueldrois furent contraints de battre en retraite. Ils revinrent bientôt à la charge. Trente des plus déterminés étaient prêts d'eſcalader le fort en filant ſur de petites barques, pendant la nuit, à travers les vaiſſeaux

hollandais, lorſqu'ils furent découverts. En ſe ſauvant par terre vers Amſterdam, ils tomberent entre les mains des milices bourgeoiſes. On les garda un an entier à la porte de S.Olof. On les fit, quelque tems, jeuner au pain & à l'eau; on leur donna enſuite, par pitié, du beurre & du fromage.

1508. L'année ſuivante, les Hollandais conduits par Rudolf d'Anhalt, s'emparerent de Pouderoyen. Pendant qu'ils aſſiégeaient Weeſp, un Officier de la garniſon offrit aux Amſterdammois de leur livrer la place. Il était malade lorſqu'on lui rapporta la réponſe; comme on avait quelque ſoupçon, on fit paraitre une autre perſonne ſous ſon nom, qui découvrit la trahiſon par la lecture des lettres. Deux Cordeliers qui les avaient apportées furent jettés dans une nacelle & calbutés dans l'eau à deux repriſes; ils eurent cependant le bonheur de ſe ſauver. Le traître étant mort dans le tems qu'on apprêtait ſon ſupplice, on l'enterra ſous la potence. Cependant, la place réduite aux extrêmités de la plus cruelle diſette ne pouvait tenir long-tems, lorſqu'un évenement fameux changea toute la face des affaires.

Ligue de Cambrai. La ligue de Cambrai fait une époque remarquable de l'hiſtoire du 16e ſiècle. Preſque tous les Souverains de

l'Europe se réunirent pour accabler un seul état d'Italie. Venise, ce grand boulevart de la chrétienté contre les infideles, cette république si respectable par son antiquité & les principes admirables de son gouvernement, enflée de ses richesses & de sa puissance n'avait pu résister à l'appas enchanteur des conquêtes. Les Princes Souverains, qui s'imaginent toujours que ce droit leur appartient exclusivement, ne virent qu'avec des yeux jaloux, une république marcher leur égale. Ils étaient excités par le Pape Jules II, qui s'est rendu si fameux par son zèle, non pas à avancer la religion, mais à chasser d'Italie les Barbares; c'est ainsi qu'il appellait les Français & les Allemands. On l'accuse aussi d'avoir jetté dans le Tibre les clés de S. Pierre en déclarant que puisqu'elles n'étaient bonnes à rien, il ne se servirait désormais que de l'épée de S. Paul. C'est ce pontife ambitieux & guerrier qui fut le moteur de ligue. Il confia ses interêts au Cardinal d'Amboise, aussi Ministre & Plénipotentiaire du Roi de France. Marguerite, au nom de Maximilien & de Ferdinand s'aboucha avec lui à Cambrai; leur dessein apparent était de terminer la guerre de Gueldre. On disputa de part & d'autre avec tant de châleur

que Marguerite avait souvent, en sortant des conférences, de grands maux de tête. „ Nous nous sommes, écri„ vait-elle un jour, Mr. le Légat & „ moi cuidé prendre au poil." La traité conclu, on ne rendit publics que les articles relatifs aux Païs-bas. Il fut arrêté que Charles de Gueldre évacuerait, sous 15 jours, Weesp & Muiden; le Roi de France eut d'autant plus de peine à le déterminer à ce sacrifice; qu'on ne lui rendait en échange aucune des places que les Autrichiens lui retenaient. On ne lui laissait ses autres possessions que jusqu'à ce que l'Empereur & les Rois de France, d'Angleterre & d'Ecosse eussent prononcé définitivement sur cette importante querelle.

Dum. Corps Dipl.

Nouvelles Hostilités.

1509.

Charles d'Egmond ne tarda pas à reprendre les armes; il se plaignait que les Autrichiens eussent levé des taxes dans le Bommelerwaard. Marguerite tenta envain de le rappeller à des sentimens pacifiques. Elle se plaignait aussi que la France, pour s'approprier, seule, les dépouilles futures de Venise, excitait le Duc sous main afin d'écarter Maximilien par une diversion. Le dernier Historien de France prétend au contraire que Maximilien ayant voulu, lâchement & à l'improviste accabler le Duc; celui-ci fut par

sa vigilance faire échouer ce projet, honteux & perfide. Quoiqu'il en soit; il paraît que l'Empereur fit avant la fin de l'année une trêve avec les Gueldrois. *M. Garn.*

L'année suivante fut fatale à la Hollande par la part qu'elle prit à une guerre élevée entre Jean, Roi de Dannemarc & les villes anséatiques. Elles avaient osé défendre qu'aucun navire n'eut à passer par le Sond sous peine de confiscation. Elles s'étaient emparées à la hauteur de Grippewalde, de huit grands vaisseaux montés par des Hollandais. Ceux-ci obligés d'armer ensuite quatre navires de guerre pour protéger une nombreuse flotte marchande; furent attaqués dans le détroit du Sond, leur flotte prise ou dispersée. Pour diminuer la honte de cette défaite, les Hollandais accusèrent les Danois, d'avoir refusé de combattre, & pour réparer leur perte, plusieurs se firent indemniser en arrêtant dans les parages de Hollande, quelques navires Oosterlingues. La Paix s'étant faite entre les parties belligérantes, deux mille Allemands congédiés par le Roi Jean, vinrent offrir leurs services au Duc de Gueldre. Ce Prince, depuis long tems brouillé avec l'Evêque d'Utrecht, à l'occasion des forts de Renoi & de Kuinder que tous deux recla-

Guerre des Hollandais avec les villes anséatiques.

1510.

Mallet 61.

Vel. Hoorn. 179.

Charles de Gueldre fait la guerre à l'Evêque Fréderic.

maient, envoya ses troupes saccager l'Overyssel. Elles ne furent pas heureuses. Les Bourgeois de Déventer soutenus par les Etudians, dont on dit que le nombre montait alors à six cens, les repoussèrent avec succès. Ceux de Campen les surprirent, enleverent leurs chefs, & les firent expirer sur la roue. Le Duc vengea cet outrage par la prise de Diepenheim, de Goor & d'Oldenzeel; mais l'Evêque ayant conquis les places de nouveau à la tête d'une forte armée, on mit bas les armes. Charles s'attendait que les conférences ouvertes à Liège assureraient ses droits; Marguerite le berçait de l'espérance de lui faire épouser une de ses nièces; mais Ferdinand & Maximilien qui s'obstinaient à ne voir dans lui qu'un gentilhomme séditieux & révolté, regarderent cette alliance comme indigne de leur petite fille. Les Plénipotentiaires de Gueldre ayant insisté sur cette condition comme sur la baze essentielle du traité; la négociation fut rompue.

Pont.

1511.

Il recouvre presque toutes les fortes places.

Cependant Marguerite animait l'Evêque d'Utrecht & Florent, Seigneur d'Ysselstein contre le Duc. On arrêta par ses ordres un Gentilhomme Français & d'autres Officiers attachés à lui; elle les fit expirer sur la roue comme des malfaiteurs. Florent, voulut alors lever

lever quelques taxes sur ceux de Nieuwkerk dans la Veluwe. Le Commandant de Harderwyk à qui il avait demandé le secours de sa garnison, lui répondit qu'elle avait besoin d'être renforcée par 3 ou 4 cens Autrichiens, qu'elle irait les joindre à Nieuwkerk, dès qu'ils auraient mis le feu à une certaine maison. Les Gueldrois intercepterent cette lettre, se rassemblerent en grand nombre, & au moyen du signal indiqué, ils taillerent la garnison en pièces & rentrerent dans Harderwyk. Par une ruse non moins fortunée, ils surprirent Bommel, cachés dans des bâteaux de ris. Tiel & plusieurs autres places tomberent en leur pouvoir dans le même tems.

Marguerite, à ces nouvelles, poussa des cris de fureur; elle adressa les plaintes les plus ameres au Roi de France. Inutilement protestait-il qu'il n'avait fourni au Duc ni hommes, ni argent, qu'il le regardait *comme un fou, une mauvaise & perverse tête, qu'il voudrait que le grand Diable l'emportât;* inutilement montrait-il les lettres qu'il lui écrivait pour lui mander que *de par Dieu ou de par le Diable*, il eut à se tenir en repos. Marguerite voulait qu'il usa de force pour le contenir. Louis envoya alors signifier à Charles que, s'il ne rendait Harderwyk, *Garnier.*

il le regarderait comme un ennemi public; mais Marguerite toujours persuadée de la dissimulation du Roi qu'elle s'obstinait à juger d'après son propre cœur, fit arrêter le Seigneur chargé de cette commission; l'accusant de porter de l'argent à l'ennemi. Elle fut sur le point de le faire appliquer à la question. Louis eut assez de peine à persuader au Duc de relâcher 80 négocians des Païs-bas que le Bâtard de Gueldre avait arrêtés sur leur route pour se rendre à la foire de Francfort. Ils ne furent délivrés qu'après avoir payé plus de cent mille florins de rançon.

Il est reconnu Avoué d'Utrecht.

Nouveaux surcroits de malheur. Les Trajectins envénimés contre les Autrichiens, éternellement ennemis de leur Evêque, qu'ils avaient même traversé dans ses dernieres expéditions, irrités que Florent lui eût prêté des secours, tenterent de surprendre sa ville d'Yffelstein. Florent d'Yffelstein, animé par la vangeance, entreprit au mois de Février 1511, d'escalader Utrecht à la faveur des glaces; mais une troupe de Gueldrois le rencontra alors dans la campagne & fit échouer son projet en l'obligeant à retourner d'où il était parti. Les Trajectins exaltés par la reconnaissance proclamerent aussitôt Charles pour leur Avoué & reçurent garnison Gueldroise. Charles en plaça

une autre à Jutphaas pour harceler continuellement les Hollandais & empêcher que ſes Etats ne devinſſent le théatre de la guerre. Pendant qu'il méditait de nouvelles courſes en Hollande, Marguerite armait contre lui le ciel & la terre. Remués, par ſes négociations, le pape le ménaca des foudres ſpirituels, l'Empereur du ban de l'Empire, Ferdinand promit des troupes. Henri VIII, Roi d'Angleterre, Prince auſſi prodigue que ſon pere avait été avare, fit plus encore. Il envoya 1500 Anglais commandés par Edouard Poynings, qui ſe joignit aux Autrichiens pour inveſtir Venlo. La place fut défendue avec un courage étonnant. On voyait les femmes porter à leurs maris des rafraichiſſemens ſur la muraille, les remplacer quand ils tombaient ſous le poid de la fatigue ou ſous les efforts de l'ennemi, les animer & combattre elles-mêmes ſur la brêche. On en vit une terraſſer d'un coup de pierre un Porte-enſeigne & lui arracher ſon drapeau. Après trois aſſauts vigoureux, mais repouſſés avec ſuccès, la diviſion s'étant miſe parmi les confédérés, ils ſe ſeparerent; & les Anglais regagnerent leur Ile. Les Hollandais furent plus heureux ſur mer. Un de leurs bâtimens appellés *Baardſe*, arrêta ſur le Zuiderzée un

Pontan.

Siège de Venlo.

croiſeur Gueldrois. Ils reprirent enſuite à la vûe de Ziriczée deux autres navires chargés de bierre que les armateurs Gueldrois venaient d'enlever. Tous ceux qui ſe trouverent à bord furent traités comme corſaires & mis à mort impitoyablement.

Nouveaux ſuccès.

Pour fournir aux frais de cette guerre, Marguerite demandait de nouveaux ſubſides aux Etats aſſemblés à Breda. Dans un nouveau congrès que Louis XII avait fait ouvrir à Viane, elle propoſa à Charles de Gueldre d'entrer au ſervice du Prince de Caſtille ; elle promettait de lui donner des appointemens avantageux & même la jouiſſance de la Gueldre avec le titre de Stadhouder de l'Empereur qui pourrait la racheter pour une certaine ſomme. Charles naturellement fier, dont les ſuccès avaient encore augmenté l'orgueil, ſentit toute l'inſolence de cette injurieuſe propoſition. Outré qu'on lui offrit ſérieuſement de rentrer dans la claſſe d'un ſimple particulier, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir dans d'autres conférences renouées à Liège ; n'eſperant plus aucune juſtice qu'à la pointe de ſon epée, il eut recours à cette derniere reſſource des âmes courageuſes. Le 20 Septembre, il ſortit d'Utrecht avec 1100 hommes, s'avança vers Amſterdam, brûla un des

1512.

Fauxbourgs & détruisit un grand nombre de vaisseaux dans la rade. Il vint ensuite se cantonner dans le cloître des peres Chartreux près d'Utrecht. Là, Wassenaar ayant ôsé l'attaquer à la tête de 400 Hollandais, fut vaincu, fait prisonnier & renfermé dans une cage de fer. Charles ayant recouvert presque tout son héritage, aurait, à son tour, accablé ses oppresseurs, s'il eut pu entretenir deux mois seulement 6000 hommes de pied & 2000 chevaux. La situation de Marguerite était alors bien déplorable. Maximilien à qui elle avait demandé des secours pécuniaires, mais qui dans tout le cours de sa vie, ne pût jamais lui même se dérober à une indigence si constante, que les Italiens l'avaient nommé *Pochi Danari*, lui conseilla de s'accorder avec Charles d'Egmond. Elle fut donc obligée de conclure une trêve de quatre ans. 1513.

Elle déchargea sa vengeance sur Louis XII, en secondant l'invasion que Henri VIII fit en France. Maximilien vint servir lui-même dans l'armée Anglaise & toucha pour sa solde cent ducats par jour. Il se retira bientôt en Allemagne. L'Anglais, après avoir fait quelques conquêtes, renouvella à Lille avec Marguerite, une ligue offensive & défensive contre la France. Il fit tou- Les Anglais en France.

cher à la Gouvernante deux cens mille ducats, mais ayant appris qu'elle n'entretenait pas le corps d'armée pour le soutien duquel, il sacrifiait cette somme, honteux d'avoir été si longtems pris pour dupe, il fit sa paix avec la France. Il donna même au Roi Louis, la Princesse Marie promise souvent à Charles de Luxembourg. Maximilien & Marguerite accéderent au traité de paix fait à Londres. Et comme Louis avait arrêté, dans une clause, ses droits de suzeraineté ; le jeune Charles d'Autriche, après s'être fait comprendre dans le traité, protesta ensuite à Malines devant Notaire qu'il ne reconnaissait au Roi de France d'autre Prérogative que celle dont il jouissait. La paix eut été générale dans les Païs-bas sans les troubles qui s'éleverent alors en Frise & à Groningue.

Paix de Londres.

1514.

Rymer.

Troubles de Frise & de Groningue.

L'autorité qu'Edzard s'était acquise dans cette derniere ville lui avait suscité des ennemis de tous côtés. Maximilien l'avait mis au ban de l'Empire, l'Evêque d'Utrecht l'avait fait citer devant le Légat du Pape à Louvain, les Saxons prohiberent les espèces qu'il avait fait frapper avec cette inscription : *Edzardus comes Conservator Groningæ.* Le Comte de Benthem, devenu Stadhouder du Duc George,

Mart. S. en E. Beninga Emmius. Friesl. Chart. II.

fit saisir plusieurs nobles soupçonnés d'entretenir des correspondances avec Edzard. Les Frisons virent, pour la premiere fois & avec une juste horreur, leurs compatriotes appliqués au supplice inique de la question. Kempo & Tyaerd Mokkema, après avoir subi les procédures les plus barbares, furent exécutés à Leuwaarden; le corps du premier fut coupé en quartiers & exposé aux quatre coins de la ville. Toute la nation & sur-tout la noblesse déjà envenimée contre la tyrannie Saxonne, n'attendait plus que l'occasion de se déclarer. Dans ces circonstances, Edzard refusa hautement de rendre compte de son administration à George qui la demandait, le regardant comme son Lieutenant. George prit à sa solde 4 à 5000 hommes, que la trêve de 1513, avait fait congédier. Il se mit à leur tête, ravagea cruellement l'Oostfrise & le Païs de Groningue; il vint ensuite mettre le siège devant la ville. Pendant qu'il se liguait avec l'Evêque, les Groninguois portaient le fer & le feu dans la Drente; Edzard traitait avec Charles de Gueldre qui lui promit des secours, qui écrivit même à Louis XII en sa faveur. Il fit plus encore. Il se rendit à la cour de France incognito. C'est sans doute alors qu'il conclut un traité rap-

Lettr de Louis XII. IV. 382.

porté dans des documens authentiques de ce tems là. Des historiens contemporains attestent qu'Edzard promettait de faire hommage de Groningue au Roi de France, qui ordonnerait au Duc de Gueldre, également son Vassal, de lui prêter des secours.

Cruautés des Saxons.

Cependant les deux partis s'épuisaient par de petits combats qui ne décidaient rien. Les Saxons vinrent un jour investir *Lieroort*. Pendant que les assiégés se défendaient avec courage; un enfant de 15 ans nommé Jean Jaques, fils d'un canonier, jettant du haut des remparts l'œil sur les Saxons; voyez-vous, dit-il, à son pere ces chevaux superbes montés par des Capitaines, dont la tête est ornée d'un panache. Il dirige en même tems une coulevrine contre celle qui s'élevait au-dessus de toutes les autres. Le coup part, la tête du Duc de Brunswich, surnommé le mauvais, alors Général de l'armée Saxonne, est à demi emportée; sa cervelle vole en éclats. Les deux fils de ce Prince malheureux signalerent leur ressentiment vangeur au siège d'Appingadam. Envain les assiégés opposerent long-tems la défense la plus opiniâtre. Soldats, Bourgeois, Païsans, femmes, enfans, vieillards, se signalerent envain par des prodiges de valeur. Piques, sabres, pierres, pou-

tres, poix fondue, eau bouillante, mêlée avec du ſon, ils mirent tout en uſage pour accabler l'ennemi. Les aſſaillans écumaient de rage. Outrés de leurs pertes ils firent un dernier effort & pénétrerent dans la ville ſur des tas de cadavres. Henri de Brunswich, l'épée nue à la main criait en courant dans les rues: vengeance! vengeance! tue, tue. Preſque tous les hommes furent paſſés au fil de l'épée. Les femmes & les enfans, après avoir été appliqués à la torture pour découvrir où étaient cachés leurs tréſors, furent chaſſés preſque nuds. Les femmes & les filles, jeunes & belles, ne furent épargnées que pour être en proie à des outrages plus cruels que la mort.

Les Groninguois ſe ſoumettent au Duc de Gueldre & à la France.

L'arrivée des Gueldrois déconcerta tous les projets du Saxon. Ils ſe gardaient bien de cacher que le Roi de France eut part à cette expédition. George épouvanté de cette puiſſante alliance, envoya répréſenter à Louis XII, que Groningue faiſant partie de l'Empire d'Allemagne, était, par conſéquent, compriſe dans la derniere paix, qu'il ne devait pas donner des ſecours à des Rébelles. Il le priait d'arrêter les projets du Duc de Gueldre; mais celui-ci était bien éloigné d'y renoncer. Au contraire, il avait déjà jetté ſon plan d'étendre ſes do-

maines à la faveur des secours qu'il fournirait. Bien assuré qu'Edzard n'était pas assez fort pour lui tenir tête, il leva tout-à-fait le masque. Il fit dire aux Groninguois que, s'ils voulaient être défendus contre les Saxons, leur seule ressource était de le reconnaître pour leur Maître, sous la suzeraineté du Roi de France. Cette représentation était soutenue par des troupes qu'il menaçait de leur retirer; mais qu'il paraissait vouloir employer contr'eux s'ils avaient ôsé resister. Ainsi les Groninguois, ayant à peine le tems de dévorer leur douleur; prêterent entre les mains de Guillaume d'Oyen, serment de fidélité au Duc de Gueldre & vraisemblablement au Roi de France. Edzard craignant la mutinerie des troupes qu'il tenait sur pied, mais qu'il ne payait pas, se déroba de Groningue par une retraite nocturne & furtive. D'un autre côté George de Saxe, en voulant imposer de nouvelles taxes sur les Frisons pour augmenter ses forces militaires, n'avait pas manqué d'aigrir un peuple qui abhorrait sa domination. Le Duc de Gueldre excitait sous main les mécontens. Il n'oubliait pas d'insinuer aux Frisons qu'il ne voulait combattre que pour les délivrer du joug, sans jamais leur imposer la moindre

taxe. En les chatouillant par le mot de liberté ſi doux à des oreilles Friſonnes, il s'était procuré des partiſans nombreux & formidables. Il fit alors armer une flotte à Harderwyk & l'envoya tenter des deſcentes en Friſe. L'expédition fut des plus heureuſes. Sneek, Bolswaard, Slooten & pluſieurs autres places tomberent au pouvoir des Gueldrois. George, s'imaginant voir à chaque inſtant le peuple, dont il connaiſſait la férocité & le mécontentement, prêts à fondre ſur lui & à l'accabler, quitta précipitamment le païs. Il alla chercher des ſecours en Allemagne; laiſſant la plupart des troupes qu'il entretenait, ſans ſolde, ſans chef & ſans reſſource pour ſubſiſter. Elles ne pouvaient en trouver en Friſe qu'elles avaient déjà ruinée; ainſi elles ſe déborderent dans la Drente, pénétrerent, en traverſant l'Overyſſel & le bas-Evêché, juſqu'en Hollande, marquant toutes leurs traces par d'horribles déprédations. Elles porterent par-tout l'effroi, ſous le nom de *Bande noire*. On fut obligé en Hollande d'ordonner à tous les Habitans de courir ſus à ces brigands, pour en purger le païs. Repouſſés dans la Friſe, ils ſe cantonnerent entre Sneek, Franeker, Harlingen & Leeuwaarden. Ils attendaient là des proviſions achetées

George abandonne la Friſe.

Emm. 732. *Vel. Hoorn.* 186. 188. à Amsterdam, mais la flotte qui les portait, fut prise par les Gueldrois-Frisons. Ils étaient commandés par un païsan né à Kimswert en Frise, nommé le Grand Pierre, homme d'une taille & d'une force au-dessus de l'ordinaire, intrépide, audacieux, capable de tous les excès que peuvent inspirer un désespoir féroce & le ressentiment le plus envenimé contre les Saxons qui l'avaient dépouillé de son héritage. Ils intercepterent ensuite une autre flotte hollandaise de 28 voiles qui portait aux Saxons leur solde & des habits.

Conquêtes des Gueldrois en Frise.

1515. La fortune ne leur était pas moins favorable sur terre. Les Gueldrois & les Groninguois prirent Dokkum, Appingadam, Aduwardzyl & Delftzyl. Pendant qu'ils affamaient & dévastaient toutes les places où ils pouvaient pénétrer, les Saxons n'exerçaient pas de moindres ravages à Franeker, à Leuwaarden & à Harlingue. Les païsans extenués de faim trainaient dans les villes leurs mourantes familles; mais ils ne pouvaient se procurer du pain qu'en l'arrachant par la violence ou par la ruse. Il y eut des femmes qui en déroberent en le cachant sous leurs vêtemens: pour comble de maux, les villes & les campagnes étaient en proie à la plus déplorable famine, les mers étaient

infeſtées par les pirates. Le Duc de Saxe abhorrant cette terre odieuſe que par un jeu de mots, il n'appellait plus que le Païs dévorant, (*Fresland*) réſolut abſolument d'en abdiquer la funeſte Souveraineté. Pour en tirer le meilleur parti poſſible, il entra en négociation avec Charles d'Autriche. Ce jeune Prince, quoiqu'il eut à peine atteint l'âge de quinze ans, avait cependant donné des preuves ſi frappantes d'une habileté prématurée, que les Païs-bas venaient de lui déférer unanimement les rênes de l'adminiſtration. Ce fut le 19 May 1515, que George lui vendit tous ſes droits ſur la Friſe pour la ſomme de trois cens cinquante mille florins; par conſéquent 50000 florins au deſſus de la ſomme pour laquelle ce Païs avait été engagé à Albert. Les peuples porterent tout le poid de l'aggrandiſſement des domaines de leur Souverain. Pour acquitter cette ſomme, la Hollande fut chargée d'une nouvelle taille ſur les maiſons & ſur les terres. Elle ne contenait alors, ſuivant le rôle dreſſé en cette occaſion, que 35000 *morgens* ou arpens de terre, & trente cinq mille maiſons qui fuſſent aſſujetties à la taxe. Tout le reſte en était exempt, comme appartenant au clergé, aux Hopitaux & aux maiſons religieuſes.

George cede ſes droits ſur la Friſe à Charles d'Autriche.

La Friſe partagée entre les Gueldrois & les Autrichiens.

Chaque parti ayant beſoin de faire des préparatifs militaires, Charles d'Autriche & George de Saxe conclurent une trêve de quatre mois avec Edzard, Charles de Gueldre & leurs partiſans. Pendant cet intervalle, François I, ſucceſſeur de Louis XII, Roi de France devait terminer à l'amiable, cette importante tranſaction. C'eſt alors qu'on vit avec ſurpriſe combien les choſes humaines ſont ſujettes à l'inſtabilité. La puiſſance de Charles d'Egmond qui, peu d'années auparavant, ne poſſédait pas un pouce de terre, qui avait langui dans une ſi longue captivité, s'étendait alors le long des rives de la Meuſe & des frontieres de Hollande juſqu'à l'Eems dans un territoire qui forme à préſent cinq Provinces. Il voyait ſon nom redouté dans toutes les contrées circonvoiſines. Ami ardent des Français, à qui il devait ſa grandeur, il engagea les Friſons qui l'avaient reconnu pour Protecteur de leur liberté, à députer à la cour de France. Ils repréſenterent à François I, que leur Païs était le berceau de la Monarchie, qu'il avait long-tems fait un même corps avec les Etats des Rois Francs: qu'il tenait ſes plus beaux. Privilèges de Charlemagne & de ſes Succeſſeurs. Mais Charles d'Autriche envoya d'autres députés qui firent ſi bien

valoir ſes droits que le Monarque ne voulut plus ſe mêler de cette affaire. Des interêts plus puiſſans l'appellaient d'ailleurs en Italie. C'eſt à cette occaſion qu'il attira de Friſe & fit enrôler la plus grande partie des bandes noires. Charles d'Autriche en prit deux mille à ſa ſolde; il avait déjà envoyé Florent d'Egmond, alors Stadhouder de Hollande en Friſe, & s'était fait reconnaître à Leeuwaarden, à Franeker, à Harlingue & dans pluſieurs autres places que les Saxons lui livrerent.

Le Duc de Gueldre en Italie.

L'ambition de François I, attira en Italie tous les feux des guerres de l'Europe. Charles, Duc de Gueldre, le ſuivit avec les Bandes noires qu'il conduiſait au nombre de vingt deux mille hommes. Mais, ſur un faux rapport que les Autrichiens profitaient de ſon abſence pour envahir ſes Etats, il partit ſubitement, laiſſant à ſa place Claude, Comte de Guiſe, frere du Duc de Lorraine. Il n'eut, ainſi, aucune part à la victoire que les Français remporterent ſur les Suiſſes à Marignan. La nouvelle qu'il en reçut à Lyon l'affecta avec tant de violence qu'il en tomba dangereuſement malade. Ses ſujets & ſes partiſans, bien loin d'être attaqués, étaient les Aggreſſeurs. Florent d'Yſſelſtein, Amiral de Hollande

Garn. t. 23. p. 37. &c.

Courses des Gueldrois-Frisons.

fut contraint d'armer en course contre eux; il attaqua la flotte de Grand Pierre, s'empara de la plus grande partie des bâtimens & fit exécuter, comme

Vel. Hoorn. 190.

forbans, tous ceux qui se trouverent à bord. Grand Pierre usait d'une représaille non moins terrible. Il noyait,

E. Bening. 550.

sans miséricorde, tous les Hollandais qui lui tombaient entre les mains. Les Gueldrois ayant recommencé les Hostilités sur terre; on publia en Hollande un édit pour exciter toute la nation à leur courir sus, & à leur causer tous les maux possibles. Afin de se vanger de ce qu'ils avaient pris

1516.

Crim. Sent. 89.

Nieuwpoort; on fit, à la Haye, trancher la tête à quelques nobles Gueldrois, accusés d'avoir fourni des provisions à leurs compatriotes. Henri,

Mat. An. 98.

Comte de Nassau, porta le ravage & l'incendie dans la Veluwe jusqu'à Arnhem. Sur ces entrefaites, Charles d'Autriche, devenu, par la mort de son Grand-pere Ferdinand, Héritier présomptif de toutes les couronnes d'Espagne, s'en fit aussitôt proclamer Roi; quoiqu'Isabelle sa mere à qui le Royau-

Alliance de l'Autriche & la France.

me appartenait, fut encore vivante. Le traité de paix & d'alliance qu'il conclut alors avec l'Empereur, avec le Roi de France & le Pape, fut celebré

Bal. Dord. 809.

en Hollande par des réjouissances publiques.

La trêve que François I, qui devait prononcer sur l'affaire de la Gueldre, ménagea du moins en apparence, ne put arrêter le Duc Charles. Il était non-seulement de retour, il avait encore attiré sous ses drapeaux, quelques restes des bandes noires qu'il envoya en Frise. Après avoir ravagé la campagne, & enlevé Dokkum aux Autrichiens, ils s'embarquerent au Kuinder & cinglant vers la Hollande, ils prirent terre devant Medenblik au nombre de trois mille, le 25 Juin 1517. Henri, Comte de Nassau, venait épouser Claude, devenue ensuite héritiere de la principauté d'Orange par la mort de Philibert de Chalons, son frere qui mourut sans enfans. Il avait été nommé Stadhouder de Hollande, le 30 Septembre 1515. Prévoyant cette invasion, il avait distribué 7 compagnies d'Infanterie dans la Westfrise; mais rien ne put résister à la fureur impétueuse des Gueldrois. Ils prirent d'assaut la ville de Médenblik & n'y laisserent que des ruines & des cendres. En traversant *Opperdoes*, *Twisk*, *Zwaagdyk*, *Berkhout*, *Avenhorn* & *Ursem*, le pillage, les flammes & le carnage marquerent par-tout les traces de leur barbarie. Ils saccagerent Alkmaar pendant huit jours; cette ville fut ruinée au point qu'elle ne put s'en

Cruelles Hostilités des troupes du Duc de Gueldre.

1517.

S. Beninga.

Pont. 651.
Boomk.
Alk. 65 &c.

relever de trente ans. Pour mettre Hoorn à couvert, on noya le Païs d'alentour, en perçant la digue de Huigen. Ils se rabbattirent sur Beverwyk, Sparendam, renverserent un petit fort bâti à la hâte par les Amsterdammois, & firent main basse sur 60 hommes qu'ils y trouverent. Ils passerent le Lek à Kuilenbourg, mirent le siège devant Asperen & emporterent la place d'assaut. Le cœur se serre, les larmes coulent au récit des cruautés qu'ils commirent dans cette petite ville. Elles furent si atroces qu'on ne put s'imaginer que
Heda 327. des chrétiens en fussent les auteurs. On avait vu, disait le peuple le crédule, on avait vu des Juifs exciter le massacre & tremper leurs mains fanatiques dans le sang des incirconcis. Hommes, femmes, Ecclésiastiques, enfans réfugiés avec le maître d'école dans une église, tout fut passé au fil de l'épée. Le Stadhouder leve aussitôt le quatrieme homme de toutes les
Goudh. 576. milices; il porte à son tour le ravage dans la Veluwe; il met le siège devant Arnhem où le Duc de Gueldre était renfermé.

La mer purgée. Les pirates Frisons n'exerçaient pas des ravages moins funestes. Ils enlevaient tous les bâtimens qui entraient dans les passages du Zuiderzée. La
Vel. ib. permission que l'Amiral de Fleteren

donna alors, d'armer en course contr'eux, de *piller, brûler & tuer les Rébelles & ennemis du Roi*, eut des suites si heureuses que les Brigands furent repoussés & chatiés jusques dans leurs ports. D'un autre côté, Charles de Gueldre se trouva serré de si près dans Arnhem qu'il entra en négociation. Il conclut une trêve de six mois. Excepté Groningue qu'il se réservait; il cédait tous ses droits sur la Frise au Roi d'Espagne pour la somme de cent mille couronnes; il promettait d'en faire sortir les troupes étrangeres dans six mois au plus tard. Il est remarquable que la ville d'Amsterdam devant être caution de la somme promise, avec Dordrecht, Gorinchem & Bois-le-Duc fut nommée avant ces trois autres villes.

Groot Chr. D. 32.

Rep. des Plac 5. Chart. de Vilvoord.

Goudh. ib.

Charles d'Autriche s'était hâté de conclure cette trêve, pour se rendre en Espagne. Le traité n'était pas encore fini; lorsqu'il mit à la voile à Middelbourg. Après une traversée périlleuse, il débarqua à Villa Viciosa & fut proclamé Roi le 7 Février 1518. Marguerite d'Autriche, sa Tante qu'il avait nommée gouvernante en son absence, reçut ordre au mois de Juillet de mettre à la tête des actes publics cette formule en français: *Par le Roi Marguerite.* Le Duc de Gueldre, sorti de péril, pratiquait sous main

Charles d'Autriche couronné Roi d'Espagne.

1518.

Roberts.

Gr. Plac. IV. 12.

Coudre. 577. les Frisons. Son Lieutenant fit à Slooten coudre le porteur du dernier traité dans un sac & le fit jetter dans la riviere. A Dokkum, on obligea celui qui apportait le papier de le dévorer; celui qui vint à Sneek, ne fut sauvé qu'en considération de son pere qui demeurait dans la ville. D'un autre côté, Grand-Pierre insultait aux titres longs & fastueux dont se parait l'Autrichien. Il composa une diatribe où il s'intitulait Roi de Frise, Duc de Sneek, Comte de Sloten, Baron de Hindeloopen, Capitaine Général du Zuiderzée. Il nommait les Hollandais prudens; mais lâches, ardens aux factions, sans courage dans le combat, orgueilleux, quoique toujours battus. Les Gueldrois étaient, selon lui, pauvres; mais généreux & pleins de bravoure. Ce terrible païsan se disait le fléau des Danois, des Hambourgeois & des Hollandais. On ajoute qu'il avait écartelé son écusson d'un gibet & d'une roue. La trêve était pour ce forcené une crise douloureuse. Quoiqu'elle eut été prorogée, il ne laissa pas d'infester le Zuiderzée; enlevant tous les bâtimens & noyant tous les Hollandais qu'il pouvait rencontrer. Dans une seule occasion, il en fit périr cinq cens & s'empara de onze vaisseaux. Il prit une flotte entiere d'Oosterlingues & n'ac-

Fureurs de Grand-Pierre.

Pont. 677. *Schot.* 594 *Vel. Hoorn.* 804.

corda la vie à l'équipage, qu'en lui faisant payer une forte rançon. Il tenta de surprendre Hoorn; mais il fut vaillamment repoussé.

Le Duc de Gueldre, après avoir épousé Elizabeth, Duchesse de Luxembourg, prorogea encore la derniere trêve qui ne fut pas mieux observée, que les précédentes. Les Autrichiens, fidels jusqu'alors à se tenir sur la défensive, commencerent les hostilités. Un certain *Bredenbach* ayant un jour enlevé aux Frisons un bâtiment chargé de bierre, séduit par l'occasion, se mit à boire, sans modération avec ses camarades. Lorsqu'ils furent tous plongés dans le sommeil de l'ivresse, un prisonnier Frison conduisit le navire dans son Païs. Bredenbach fut arrêté & livré au dernier supplice. Les Gueldrois se vangerent encore par de nouvelles pirateries, quoiqu'ils n'eussent plus Grand-Pierre à leur tête. Ce fameux Brigand, que le patriotisme & l'amour de la liberté avaient rendu si cruel, voyant que les Gueldrois cherchaient moins à délivrer sa patrie qu'à la subjuguer, avait abdiqué le commandement & vivait à Sneek en simple particulier. De toutes les prises immenses qu'il avait faites, il n'avait rien reservé; sa coutume était de les distribuer au Stadhou-

1519. *Ib.* 683.

Goud. 577. les Frisons. Son Lieutenant fit à Slooten coudre le porteur du dernier traité dans un sac & le fit jetter dans la riviere. A Dokkum, on obligea celui qui apportait le papier de le dévorer; celui qui vint à Sneek, ne fut sauvé qu'en considération de son pere qui demeurait dans la ville. D'un autre côté, Grand-Pierre insultait aux titres longs & fastueux dont se parait l'Autrichien. Il composa une diatribe où il s'intitulait Roi de Frise, Duc de Sneek, Comte de Sloten, Baron de Hindeloopen, Capitaine Général du Zuiderzée. Il nommait les Hollandais prudens, mais lâches, ardens aux factions, sans courage dans le combat, orgueilleux, quoique toujours battus. Les Gueldrois étaient, selon lui, pauvres; mais généreux & pleins de bravoure. Ce terrible païsan se disait le fléau des Danois, des Hambourgeois & des Hollandais. On ajoute qu'il avait écartelé son écusson d'un gibet & d'une roue. La trêve était pour ce forcené une crise douloureuse. Quoiqu'elle eut été prorogée, il ne laissa pas d'infester le Zuiderzée; enlevant tous les bâtimens & noyant tous les Hollandais qu'il pouvait rencontrer. Dans une seule occasion, il en fit périr cinq cens & s'empara de onze vaisseaux. Il prit une flotte entiere d'Oosterlingues & n'ac-

Fureurs de Grand-Pierre.

Pont. 677. Schot. 594 Vel. Hoorn 804.

corda la vie à l'équipage, qu'en lui faisant payer une forte rançon. Il tenta de surprendre Hoorn; mais il fut vaillamment repoussé.

Le Duc de Gueldre, après avoir épousé Elizabeth, Duchesse de Luxembourg, prorogea encore la derniere trêve qui ne fut pas mieux observée, que les précédentes. Les Autrichiens, fidels jusqu'alors à se tenir sur la défensive, commencerent les hostilités. Un certain *Bredenbach* ayant un jour enlevé aux Frisons un bâtiment chargé de bierre, séduit par l'occasion, se mit à boire, sans modération avec ses camarades. Lorsqu'ils furent tous plongés dans le sommeil de l'ivresse, un prisonnier Frison conduisit le navire dans son Païs. Bredenbach fut arrêté & livré au dernier supplice. Les Gueldrois se vangerent encore par de nouvelles pirateries, quoiqu'ils n'eussent plus Grand-Pierre à leur tête. Ce fameux Brigand, que le patriotisme & l'amour de la liberté avaient rendu si cruel, voyant que les Gueldrois cherchaient moins à délivrer sa patrie qu'à la subjuguer, avait abdiqué le commandement & vivait à Sneek en simple particulier. De toutes les prises immenses qu'il avait faites, il n'avait rien reservé; sa coutume était de les distribuer au Stadhou-

1519. *Ib.* 683.

Ordre de la Régence des Païs-bas.

auquel étaient soumis le grand conseil de Malines, & les autres cours particulieres telles que celle de Hollande. Ce conseil conférait seul des lettres de grace, de sauf conduit &c. L'Empereur, pour montrer encore combien il voulut être obéi malgré les anciennes franchises, ordonna aux Conseillers de la cour de Hollande, d'abolir tous les Privilèges qui seraient contraires à ses ordonnances. Le Comte de Nassau, Stadhouder de Hollande, fut déclaré Capitaine Général. Il fut enjoint aux Soldats de se contenter de leur paye, & de ne point molester les peuples. Pour ne fournir à la France aucun motif de rompre la trêve ; on défendit de commencer contre elle aucune hostilité. Mais les Gueldrois se mirent bientôt en campagne & s'emparerent de Nieuwport qu'ils réduisirent en cendres.

Gr. Plac. IV. 13.

Guerre avec la France.

An commencement de l'année 1521, les Français conquirent la Navarre qu'ils perdirent presque aussitôt. Le Comte de Nassau marcha contre le Duc de Bouillon, leur allié, le réduisit à l'obéissance, & s'empara de Mouzon. Tous ses efforts vinrent échouer devant la petite ville de Mezieres qu'il croyait emporter du premier assaut. Elle était défendue par Bayard, si connu sous le nom de Che-

1521.

Garnier.

Chevalier sans peur & sans reproche, le bouclier & la gloire de la France. Pendant que le feu de la guerre dévorait les Païs-bas frontieres; tous les feudataires de Hollande étaient appellés au service militaire, non pour défendre le Païs; mais pour servir l'Empereur. Toutes les villes furent obligées de fournir à l'équipement & à l'entretien d'un certain nombre d'hommes choisis. On dressa une ordonnance pour tenir sur pied une milice nationale de deux mille hommes, dont la solde & la discipline furent réglées. Pendant qu'on ménageait un traité qui pût assurer la pêche du harang pour la France & les Païs-bas contre les fureurs de la guerre; le Duc de Gueldre épiait l'occasion de tirer quelque avantage de ces troubles. On rapporte qu'il se rendit déguisé en Hollande, afin d'examiner par lui-même l'état des places frontieres. Sa puissance devenait d'autant plus formidable qu'il venait de l'étendre dans l'Overyssel. Un faible ruisseau appellé l'eau noire, qui traversait Zwoll était, depuis quelques années devenu si large & si profond, que les négocians, qui navigaient sur le Zuiderzée, prirent cette voie pour le frêt de leurs marchandises. Ils évitaient ainsi le péage de Campen. La Régence de cette ville, se voyant privée tout-

Vel. Hoorn. 218.

Ib. 217.

Troubles dans l'Overyssel.

à-coup d'un profit considérable, voulut établir un nouveau péage sur la riviere noire. De là de vives querelles entre les deux villes & plusieurs hostilités de part & d'autre. Philippe
Pont. 686. de Bourgogne, alors Evêque d'Utrecht & l'Empereur, tenterent envain d'étouffer ce différend. Charles de Gueldre ayant engagé ceux de Zwoll à le recevoir pour leur Protecteur, contraignit, par la force des armes, les Overyssellois à lui céder toutes les places dont il s'était emparé: ils promirent de ne reconnaitre après la mort de Philippe, aucun Evêque, sans lui avoir fait jurer de vivre en paix avec la Gueldre. Les Hollandais travaillerent aussitôt à mettre tous leurs ports en défense. L'année suivante les armateurs Gueldrois-Frisons, fondirent sur l'Ile de Texel qui ne se racheta de l'incendie, qu'en payant deux mille *Philippes*. Après avoir brulé 60 maisons dans l'Ile de Wieringen, ils forcerent les Habitans à leur promettre 3500 florins. Au mois de Juillet, ils enleverent une flotte anséatique & la déclarerent de bonne prise.

Pirateries des Gueldrois.

1522.

Vel. Hoorn. 219.

Suite de la Guerre.

L'Empereur, après avoir terminé ses affaires en Allemagne, se rendit dans les Païs-bas, & mit à la voile à Arnemuiden le 24 May, pour retourner en Espagne. Il débarqua auparavant

en Angleterre, confirma les anciens traités de commerce & forma avec Henri VIII, une ligue contre la France. Henri devait aider l'Empereur à s'emparer de la Gueldre & l'Empereur promit des secours à Henri, contre les Irlandais & les Ecossais. Les Anglais arrivés dans le continent, se joignirent aux troupes du Comte de Buren, & firent de vains efforts pour pénétrer en France. Tenus par tout en échec, ils ne tarderent pas à repasser dans leur Ile & les Autrichiens fixerent leurs quartiers d'hiver dans l'Artois. Jurien Schenk, Seigneur de Tautenbourg, Stadhouder de Frise pour les Autrichiens, ayant, aussi, tenté avec 1800 hommes, une descente dans l'Overyssel & assiegé *Geelmuiden*, fut battu à plate couture par les Habitans de Zwoll & les Gueldrois. Son armée fut presque toute détruite ou faite prisonniere. Antoine de Lalaing, alors Stadhouder de Hollande, vint à bout de conclure une courte trêve qui ne servit qu'à donner occasion à de nouvelles perfidies. *Rapin.* *Goudk.*

Une poignée de Gueldrois pénétrerent jusqu'au cœur de la Hollande. Ils ravagerent les environs de Leide, pillerent la Haye, porterent le fer & le feu dans l'Ablasserwaard & regagnerent leur païs, chargés de butin. La 1523.

réputation de leur Duc était alors si grande ; on vantait si fort son courage à maintenir la balance de l'Allemagne contre l'ambition Autrichienne, que les Danois proposerent de le choisir pour leur Roi après la déposition du Tyran Christiern II. Cependant les confédérés firent plusieurs conquêtes qu'ils perdirent rapidement. Pour soutenir la guerre de Gueldre, les Etats de Hollande leverent quelques subsides; les Ecclésiastiques promirent un don gratuit de 5000 florins. On leur défendit, en même tems, de voyager en France, sous peine d'être cousus dans un sac & jettés dans la riviere. Tant les querelles du Souverain avaient animé les peuples contre les Français ! Mais c'est en Frise que les Autrichiens avaient des succès plus décisifs. Les Gueldrois s'y faisaient détester par des violences horribles. Ils extorquaient l'argent des païsans en les trainant dans les cachots; ils affamaient les Habitans des villes en dévorant leurs provisions. Ceux de Sneek, ne pouvant plus supporter la tyrannie des Gueldrois, se souleverent unanimement, leur arracherent les clés de la ville & changerent les Magistrats. Il est vrai que les soldats Autrichiens n'exerçaient pas de moindres cruautés dans les lieux où ils étaient maîtres. Les Etats les accusaient de ruiner les

Pontan.

La Frise soumise à l'Empereur.

Martena.

couvens & les égliſes, qu'ils n'avaient pas craint de profaner, en y conſommant, diſait-on, *l'actum venereum* avec leurs femmes. On leur reprochait d'avoir ſi fort maltraité une femme enceinte qu'elle avait mis auſſitôt au monde, un enfant mort. On demandait, au lieu d'étrangers qui pillent & déſolent le Païs, la permiſſion d'entretenir une milice nationale intéreſſée, par les ſentimens de patriotiſme, à le défendre. Pendant que Marguerite d'Autriche raſſurait les Etats en leur promettant de ſatisfaire à leurs demandes, Jenke Dekama, Sikko Galama & pluſieurs autres nobles Friſons appellerent les Autrichiens, & leur aiderent à s'emparer de Staveren. Schenk, convoqua les Etats du Païs. Il fut arrêté que les Friſons pourraient ſe nommer un Poteſtat qui préſiderait à l'adminiſtration avec douze notables, & que les Comtes de Hollande gouverneraient déſormais au nom de l'Empereur & de l'Empire. L'année ſuivante, les Autrichiens fondirent ſur les places qui reſtaient aux Gueldrois, leur enleverent Worcum, Dokkum, Bolswaard, Slooten, Lemmes, & ſe trouverent en poſſeſſion de toute la Friſe le 23 Octobre 1523.

Emm. Sch. S. E. Ben.

Mart. 139.

Ainſi, après les débats les plus longs & les plus ſanglans, après avoir appel-

lé, subi, brisé & repris tour-à-tour le joug, la Frise, qu'un auteur du tems appelle une terre sujette à une éternelle malédiction, un foyer perpétuel de divisions héréditaires, que la bravoure de ses Habitans eût rendue imprenable, s'ils fussent restés unis, fut enfin assujettie à une domination permanente. Les Frisons, voyant qu'ils ne pouvaient repousser un joug sans se précipiter sous un autre, se donnerent tout de bon à un maître qui réunissait les droits des Empereurs & ceux des Comtes de Hollande. Ils cherchent seulement à tirer le meilleur parti des tristes circonstances où ils se trouvaient. Après plusieurs négociations, l'Empereur, voyant la nécessité de ménager un peuple qui avait donné tant de preuves de son amour pour la liberté, lui laissa des privilèges très étendus. Il promettait de défendre le Païs, de ne point diminuer; mais de conserver avec respect, tous les anciens droits. Les Frisons étaient sur tout révoltés des marchés déshonorans suivant lesquels on les avait ci-devant vendus & transportés comme de vils animaux. L'Empereur promit alors de ne jamais vendre, ni aliéner leur Païs. Nul ne devait posséder plus d'un bénéfice ou d'une charge, excepté le Drossaard qui pourra exercer en même tems la di-

Crantzius ap. Schot. in dedic.

Etat intérieur de la Frise.

1524.

Fr. Ch. II. 150. 315.

gnité de Grietman. Le droit impérial ſera ſuivi unanimement. On ne ſera point puni pour le délit d'autrui, ni évoqué hors de ſa juriſdiction pour des affaires civiles ou criminelles, ni ſoumis à de nouveaux ſubſides, ni obligé de marcher au ſervice militaire au-delà des frontieres. Chacun pourra, en ſuivant l'ancienne coutûme, employer, librement, l'air & l'eau dont la nature a ſi viſiblement départi la propriété à tous les hommes. On cède au Prince la taxe annuelle, les revenus de la chancellerie, du Bilt, l'acciſe ſur la biere & les impoſitions établies ſur les plumes de paon, ſur le vin & les draps. Le Prince, le Stadhouder ou la cour Provinciale établis à Leeuwaarden, devenu le point central du gouvernement, choiſiront un Grietman parmi trois ſujets que chaque *Grietnye* leur offrira annuellement. Ils confirmeront les nouveaux membres que le Sénat des villes choiſiront toutes les années pour ſe renouveller. Celui de Leeuwaarden était compoſé de 4 Bourguemaîtres, de 2 Conſeillers & de 6 Echevins. Les nobles & les roturiers ſeront ſans diſtinction ſoumis à la juſtice municipale & au payement des taxes. Mais la plus grande barriere contre le deſpotiſme fut que les Etats purent s'aſſembler,

suivant l'exigence des cas. La ville
Ib. 479. de Sneek demanda que Sikko & ses
124. 147. Héritiers fussent confirmés dans le droit
Emm. de héréditaire, d'être à la tête de l'admi-
Rep. 39. nistration de la ville. Depuis cette époque la Frise jouit d'un calme assez profond pendant 44 ans. Elle est toujours restée unie à la Hollande par des liens politiques; elle a partagé ses troubles, sa puissance & sa gloire. C'est en engloutissant peu-à-peu les différentes souverainetés des Provinces-Unies que Charles-Quint se préparait à donner des chaînes à l'Europe & à établir un nouveau système, conforme à sa vaste ambition. La rivalité de François I, ne servit qu'à faire plus éclater ses talens politiques. L'Europe autrefois agitée par cent petits tyrans qui faisaient des incursions plutôt que des guerres; va paraître comme divisée en deux seuls corps, qui se heurtent avec fureur & fracas, pour l'interêt ou la gloire de deux hommes seuls. De combien de millions d'hommes la funeste rivalité entre la France & l'Autriche n'a-t-elle pas fait ruisseler le sang jusqu'à nos jours! Un autre évenement qui allait changer la face de l'Europe & qui ne fut pas moins fatal au repos du monde, c'est l'établissement d'une religion nouvelle.

La réforme sollicitée à grande cris

depuis long-tems, avait été inutilement attendue de la part des conciles & des Papes. Les défordres devenaient tous les jours plus palpables & plus odieux, à meſure que les arts & la raiſon faiſaient des progrès plus rapides. Les pavots ſacrés dont les Prêtres endormaient les peuples depuis tant de ſiècles, perdaient chaque jour de leur vertu. Le tems, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, gros de la réformation, ne pouvait tarder de l'enfanter. Quand le fameux Auguſtin n'aurait pas paru, d'autres Luthers ſe ſeraient infailliblement élevés. Les ſectateurs de Zuingle, curé de Zurich, ſoutiennent même qu'il ôſa, le premier, lever l'étendard de la Réforme. Quelques anecdotes, qui ont rapport aux mœurs, prouveront que dans les Païs-bas, les eſprits n'étaient pas moins diſpoſés à ſecouer le joug des Prêtres. En vertu d'une ancienne fondation, les Bernardins d'Adward en Friſe devaient donner annuellement à ceux de la famille des Gaykinga, un chapon, un cigne, une cruche pleine de vin, un grand repas; de plus, l'hoſpitalité en tout tems, même la nuit. Ils devaient auſſi nourrir celui qui ſerait tombé dans la pauvreté. Comme la famille ne s'éteignait point, cette ſervitude bizarre parut accablante aux Religieux. Le jour de S. Bernard

Origine de la Réforme.

1522; trois freres de la famille des Gaykinga, qui étaient venus au festin annuel, entrerent en querelle avec les moines, tirerent l'épée; mais trop faibles contre la supériorité du nombre, un d'eux fut renversé roide mort sur la place, un autre mourut deux jours après de ses blessures, le troisieme ne se déroba que par une prompte fuite. Peu s'en fallut que la nation ne se soulevât pour exterminer ces malfaiteurs sacrés. Les coupables se sauverent; l'Abbé n'appaisa cette affaire qu'en payant de grandes sommes; & le couvent fut privé de la plupart de ses privilèges. Quelques années auparavant, il s'était élevé une dispute entre la Régence & les Chanoines de Bois-le-Duc. Ceux-ci s'obstinaient à ne vouloir payer aucune accise pour leur vin. Comme ils n'étaient pas les plus forts, ils eurent recours à la ruse. Dans le tems que la Bourgeoisie assemblée dans les églises, se faisait arroser d'eau bénite, les chanoines firent entrer leur vin dans leurs celliers. Authorisés par l'Evêque de Liège, ils cesserent le service public, ne célébrerent qu'à huis clos, refuserent d'enterrer les morts que les femmes furent obligées d'inhumer. En se faisant ainsi justice avec les instrumens de leur métier, ils firent naître au

Emm 786. *Mat. An. IV.* 410.

Hist. v. 's Hert. door M. J. H. v. Heurn I. 428.

Comté de Naſſau l'idée de les mettre à la raiſon avec les reſſources du ſien. Il leur envoya une poignée de ſoldats qui ſe logerent dans leurs maiſons, forcerent les coffres, ouvrirent les caves, briſerent les vitres, chaſſerent ſerviteurs, ſervantes, chanoines, & s'approprierent tout ce qui leur plût. Depuis 1517, le ſiège d'Utrecht avait changé de poſſeſſeur. Fréderic de Bade, ne rencontrant que troubles & que contradictions dans ſa dignité, l'avait reſignée ou plutôt vendue à Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, alors Amiral des Païs-bas. A l'aide de douze mille ducats; Philippe obtint aiſément les bulles & les diſpenſes pontificales. Il fit ſon entrée, vêtu d'une armure militaire, ſur un courſier ſuperbe, avec un cortège de 900 Cavaliers couverts de brocard d'or; il ne prit les habits épiſcopaux que dans l'Egliſe du Buurkerk. On obſerve qu'il fit ſerment au conſeil & à la commune qui n'en prêterent point, parceque ce n'était pas la coutume. Geldenhaur ou Gerard de Nimègue, ſon Hiſtorien ou plutôt ſon panégyriſte, en avouant que Philippe était Bâtard, ajoute ſerieuſement que Marguerite Poſt, ſa mere, avait été d'une chaſteté irréprochable & le modele des femmes. Si c'était alors une vertu d'être la

Mat. An. I. 147. &c.

maîtresse d'un Prince; de nos jours il n'y a plus que de la gloire. Philippe, bien loin de cacher la passion qu'il avait pour les jeunes filles, préférait hautement les prêtres concubinaires à ceux qui gardaient un célibat qu'il croyait hipocrite. Il regardait comme impossible que des Ecclésiastiques, des Moines, des nonnes nourris de mets onctueux & succulens, de boissons spiritueuses & fortes, pûssent vivre dans le célibat. Il ne désespérait pas de voir l'heureux tems où la funeste pratique de tromper le vœu de la nature serait abolie. Il gémissait de plusieurs autres abus. A la place de la vie des saints qu'il regardait comme un tissu d'inepties & d'impostures, il recommandait la lecture de la bible. L'orateur Romain disait que deux Aruspices ne pouvaient se regarder sans rire. Philippe assurait que dans ses voyages à Rome, il avait vu des Prélats, tirer la langue & insulter par un ris moqueur à la stupide simplicité du peuple & sur tout des bons Germains, qui accouraient à grands flots, adorer les pieuses bagatelles qu'on offrait à leur vénération. Il avait de fréquentes conférences avec Erasme. Cet illustre Hollandais, le plus beau génie de son siècle, qui donnait alors le ton à toute l'Europe, dont il était l'oracle, & dont

ſes ouvrages faiſaient les délices; que les Papes & les Princes, tenterent à l'envi de s'attacher, avait déjà ſonné un terrible tocſin contre les pratiques ſuperſtitieuſes, contre les Moines & les Théologiens de l'école. Son éloquence mâle & vigoureuſe, ſa vaſte érudition, *Burigny.* ſes raiſonnemens ſolides, & l'arme du ridicule qu'il maniait ſupérieurement, préparerent, ſans doute, la révolution. Mais il reſta toujours attaché à l'égliſe Romaine. On prétend que, quoique ſon génie fut franc & hardi, ſon caractere manquait de cette audace inflexible: qualité ſi néceſſaire au chef d'une nouvelle ſecte, qu'elle peut quelquefois tenir lieu de toutes les autres. „ Si j'euſſe été, dit-il, mis à la même épreuve que S. Pierre; je crains bien que je n'euſſe ſuccombé comme lui."

Le livre des taxes ſera un monument éternel des excès où la cour de Rome s'était portée. Pour aller droit au ciel, rien n'était plus inutile que d'être homme de bien; il ſuffiſait d'avoir de l'argent à donner. On expiait ainſi la fornication, le parricide, l'inceſte même avec ſa propre mere. Un Diacre pouvait tuer pour 20 écus; il en coutait 300 livres à un Prélat. On pouvait s'enrichir au dépens d'autrui, en ſacrifiant huit gros de ſon butin. On ne ſaurait croire & il ne parait pas que

ce tarif exécrable, qui ne semble redigé que par ou pour des scélérats, trop capable de détruire toute morale & toute société, ait reçu jamais une sanction universelle. Aussi n'est-ce pas par-là que commença la révolution. Léon X, aussi grand Prince que mauvais pontife, ayant besoin d'argent pour faire la guerre aux Turcs & achever la fameuse basilique de S. Pierre, permit d'ériger des bureaux d'indulgences dans toute l'Europe. On avait déjà vu dans ces Païs, plusieurs exemples de ces banques ouvertes où l'on achetait, à beaux deniers comptans, des billets à ordre directement tirés sur le Paradis. Jean Tetzel, Moine Dominicain, les débita en Saxe avec une impudence révoltante. Quiconque, disait-il, achête des lettres d'indulgences, peut-être assuré de son salut. Elles effacent les crimes les plus affreux, le viol même de la Ste. Vierge, s'il était possible. Qui ne donnerait pas douze sous pour racheter l'ame de son pere? Aussitôt que l'argent sonne dans le coffre, les ames délivrées du purgatoire s'élancent du sein des flâmes & vont droit au ciel. Il se vantait d'avoir tiré de l'enfer plus d'âmes que S. Pierre n'en avait converti. Ce qui révoltait davantage, c'était de voir ce charlatan sacré & ses suppôts dissiper dans les festins, les jeux & chez

Brand Enk. 48.
Repert der Pl. 8.

Réforme de Luther.

Vie d'Erasm. par Burigny II. 5. &c.

Bower's hist. of the Popes VII. 411.

les filles de joïe, la remiſſion des péchés des vivans & la rançon des ames des défunts. Martin Luther, né en 1483 à Iſlebe au Comté de Mansfeld, alors Moine Auguſtin & Profeſſeur de l'univerſité de Wittemberg, doué d'une élocution véhémente & perſuaſive, commença à déclamer contre ces abſurdités. La maniere dont on lui répondit, lui donna de l'humeur; il en vint juſqu'à attaquer les indulgences elles-mêmes & pluſieurs autres pratiques alors accréditées. Leon X. donna de l'importance à cette diſpute en condamnant le novateur. Mais il avait à lutter contre un Athlete, dont la féroce intrépidité s'irritait par l'oppoſition & dédaignait les promeſſes. On vit alors un petit Moine porter ſucceſſivement la coignée ſur diverſes branches des dogmes, que l'univers adorait alors. D'une main hardie il briſa le nœud ſacré qui liait enſemble tous les peuples de l'Europe, il ébranla dans ſes fondemens la puiſſance pontificale en lui arrachant des Royaume entiers, & contribua à hâter, pour tous les hommes, l'uſage de la raiſon, en déchirant le bandeau, que la ſuperſtition leur avait mis ſur les yeux. Les foudres de Rome éclaterent envain ſur ſa tête, ſon corps fut livré à Satan; chacun pouvait lui courir ſus & à ſes adhérans. On a même dans la ſuite mis

Hiſt. of the Reform. by Dr. Mosh. tranſl. & Improv. by A. Maclaine III. 304.

en question, s'il n'était pas né du commerce impur, d'une femme & d'un incube. Le farouche novateur rendit les anathêmes inutiles en les bravant; il répondit aux injures par des invectives aussi grossieres. La foi aux Revenans, au Diable, à l'Antechrist & aux visions de l'apocalypse qu'il conserva avec habileté, lui servit infiniment. Les raisons les plus solides ne lui eussent jamais attiré tant de prosélytes que l'application qu'il faisait des attributs de l'homme de pêché, assis sur le trône de Dieu, aux Pontifes, placés dans la ville aux sept montagnes, sur le trône de l'Eglise Romaine, qu'il appellait la grande prostituée, la Babilone, la Bête aux sept têtes. Il se vantait d'avoir fait fuir Satan, en lui jettant un cornet d'encre à la tête, de le combattre souvent, & d'avoir appris de lui qu'il fallait abolir les messes privées. Il avait toujours le mot de diable à la bouche; le Pape, disait-il, en est plein, il en crache, il en mouche, il en .... c'est un excrément diabolique, le cousin germain du Grand Turc, l'ennemi de Dieu, le plus grand des Maq..... le Gouverneur de Sodome. Comme J. C. est Dieu & homme, le Pape est homme & Diable. Qu'il ferait beau le voir avec tous ses cardinaux attachés à une potence en

Dict. de Bayle.

Scheffm. II. 80.

Variat. de Boffuet. Ed. Germ. Jen. T. 8. *p.* 269.

bel ordre après leur avoir fait une incision derriere le cou, pour y faire passer leur langue. Les Papistes restent toujours ânes en quelque sausse qu'on les mette, bouillis, rôtis, frits, trempés, pilés, battus, brisés. En un mot, dit un Protestant Hollandais qui vient d'écrire d'un stile agréable & délicat en Français, Luther s'efforça de mettre l'abomination dans le ridicule, & de joindre la bouffonnerie à l'horreur; ce qui fait le plus dangereux & le plus irrémédiable de tous les composés. Il est étonnant qu'un homme si grossierement fougueux, ait contribué aux progrès de la raison humaine, ait joué un si grand rôle dans le monde & se soit élevé à la gloire si éminente & si flatteuse de dicter des points de doctrine à la moitié de l'Europe. Ses livres qui volaient par-tout, pénétrerent aisément dans les Païs-bas par la voie du commerce. Le Comte Edzard d'Ooftfrise, fut un des premiers Princes qui établit la réforme dans ses Etats. A Dordrecht, dès l'année 1519, on poursuivit plusieurs personnes imbues de la même doctrine. Elle se répandit avec une rapidité prodigieuse. C'est une chose incompréhensible, disait Heda, Chanoine d'Utrecht, qu'un si grand nombre de personnes se laissent ensorceler par cette hérésie

Mem. Généalog. de la Maison de Medicis.

Beverw. Dord. 377.

Heda.

perfide & sacrilege, plus funeste que les ravages des Goths, des Turcs & des Tartares, destructive de la religion, des livres Saints & canoniques, de l'honneur dû aux Prêtres, à la vierge immaculée & à Dieu même. L'Empereur, voulant plaire au Pape, donna, contre les dogmes nouveaux, un édit publié en Hollande & en Frise. Les écrits de Luther furent prohibés & condamnés au feu; il fut défendu de les garder, de les imprimer, ni aucun autre livre dogmatique sans approbation. François de Hulst, nommé Inquisiteur des Païs-bas, publia un édit où il ajournait tout partisan de Luther à comparoir devant lui, pour être, *avec compassion & miséricorde, instruit, purgé & corrigé.* On défendit les assemblées, où l'on conférait & lisait la traduction des livres Saints. Jean de Bakker, curé de Woerden, ayant été arrêté, fut le premier qui périt dans les flammes, pour cause d'hérésie. Plusieurs autres furent ensuite livrés au même supplice. C'est en Allemagne que la Réformation fut accueillie avec plus d'ardeur. Les peuples opprimés par la rigueur intolérable de la tyrannie du clergé, entrainés aussi par le goût de la nouveauté; une multitude de petits Princes pauvres qui trouvaient leur avantage en dépouillant les ecclé-

Repert. des Pl. II.

ſiaſtiques de leurs biens & de leurs immunités, & en ſecouant le deſpotiſme de Rome, dont les taxes appauvriſſaient leurs états, arborerent ouvertement l'étendard de la réforme. Luther ſe relâcha encore de la morale rigide qu'il inculquait en faveur du Landgrave de Heſſe, à qui il permit d'avoir deux femmes. Il épouſa lui-même à l'âge de 45 ans Cathérine de Bore, religieuſe qu'il avait tirée du cloître. Les Moines & les Prêtres quittaient avec plaiſir leurs triſtes ſolitudes pour *procréer* & *multiplier*. On a beau dire, s'écriait le Satyrique Eraſme, que la réforme eſt quelque choſe de tragique; il n'y a rien au contraire de plus comique; car le dénouement finit toujours par un mariage. Comme l'hiſtoire n'eſt pas partie, mais témoin ſeulement, qu'il ſied à un Hiſtorien, moins qu'à tout autre écrivain, de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, d'employer les dénominations que les controverſiſtes ſe prodiguent ſi libéralement & avec ſi peu de contrainte, & qu'il ne doit en général appeller abus que ce qui paraît être regardé comme tel par les hommes ſenſés de tous les partis; enfin comme il n'enviſage les doctrines que par l'influence qu'elles ont eue ſur les mœurs, ſur l'eſprit humain & ſur les évenemens; nous ra-

conterons naïvement la fermentation, les révolutions, les massacres, les biens & les maux, dont la nouvelle doctrine a été le prétexte, l'occasion ou la cause, dans le Païs dont nous traçons les annales.

Le Pape Adrien VI. natif d'Utrecht.

L'élection d'un Pape distingué par ses vertus ne put arrêter les progrès de la réforme. Adrien Floriszoon, né à Utrecht de parens qui gagnaient leur vie à faire des barques, commença à se faire connaître à l'ombre de l'école, par un travail infatigable & la publication d'un commentaire sur le Maître des Sentences. Ses manieres affables, une phisionomie où se peignait la candeur de son âme, les mœurs les plus pures, lui frayerent, sans brigue & sans effort, le chemin de la cour. Il acquit de la considération non par des intrigues, dont son esprit n'eut jamais pû suivre le fil, ni par quelques connaissances dans la politique, dont il n'avait aucune teinture; mais par l'affection seule que son Eleve avait pour lui. Il s'éleva ainsi à la Régence d'Espagne, à la pourpre Romaine, à l'Archevêché de Tortose & à la Papauté en 1522. Les Romains, apprenant qu'on leur avait donné un *Barbare* pour Maître, accablerent le sacré collège de malédictions & d'injures. Nous devons être bien contens, di-

Burm. Anal. Adr. VI.

fait un Cardinal à son confrere, s'ils ne nous jettent pas tous dans le Tibre. La ville d'Utrecht fit éclater des témoignages bien différens. Elle combla de faveurs, elle fit même une pension à celui qui apporta la premiere nouvelle de l'élection. Elle célebra cet évenement par des processions, des aumônes, l'élargissement de plusieurs prisonniers & des fêtes publiques. Des prix furent décernés à ceux qui se signaleraient par de plus beaux feux de joïe. On écrivit à Adrien pour le féliciter & lui recommander sa patrie. Le nouveau Pontife était bien éloigné d'éprouver autant de joïe de son élevation que ses compatriotes. Comme il avait plus de vertus que de talens, de science que d'habileté, il fut choqué des désordres; il se trouva perdu dans le dédale politique de la cour Romaine. Un lettre écrite à un de ses amis en Hollande, nous apprend qu'il eut préféré de conserver l'emploi obscur de Prévôt de l'Eglise d'Utrecht. Il était tellement prévenu contre Luther, qu'il fallait, disait-il, l'exterminer par le feu, s'il ne rétractait ses erreurs. Il brûlait d'établir dans l'Eglise, non les changemens des Novateurs qui la renversaient par les fondemens, mais une réforme conforme à l'attente de tous les savans catholiques d'alors & de nos

Beverwyk Dord. 329.

Corn. Aur. Apoc. in Burm. An de Ad. VI.

Discours de Fleuri. Racine, Hist. Eccl. Millot, Hist. Univ.

jours. Elle eut donné des mœurs au clergé & aboli les pratiques superstitieuses ou tyranniques, qu'avaient introduites les tems de barbarie, ou l'ambition effrénée de ces Evêques de Rome, qui s'étaient adroitement arrogé l'infaillibilité & la monarchie universelle. L'indiscrete ingénuité avec laquelle il avoua qu'il s'était glissé dans l'Eglise beaucoup de corruption par le canal de Rome, enhardit les Princes de l'Empire à dresser le manifeste si fameux sous le nom des cent griefs. La cour Romaine frémit & trembla. Son vertueux chef, devenu tous les jours plus odieux par le mépris qu'il affectait pour les ouvrages de goût & pour ceux qui cultivaient les beaux arts, mourut après vingt mois de Pontificat. Le peuple, caustique dont il s'était attiré la haine, couronna de Guirlandes la porte de son médecin avec cette inscription: *au libérateur de la patrie.*

CHARLES-QUINT,

Maître de la Hollande, de la Zélande & de la FRISE.

CHarles avait, en 1516, rendu un édit pour hausser à la Haye les taxes sur la bierre & le vin. Cette imposition parut si accablante que le peuple ne put étouffer ses murmures. Un Batelier ayant été arrêté, pour avoir introduit de la bierre sans payer l'accise; les femmes s'ameuterent & l'arracherent des mains des Satellites du Bailli. Le Bailli lui-même & le procureur général voulurent le tirer de l'Eglise de S. Jaques où il s'était réfugié. Les Prêtres, non contens de s'y opposer ouvertement, renfermerent le Procureur & son Substitut dans la sacristie, les y laisserent toute la nuit & ne les relâcherent que le lendemain. Le Batelier se déroba par la fuite. On appella pour réduire la populace, des soldats qu'elle attaqua aussitôt en faisant pleuvoir sur eux des grêles de pierre. Les soldats provoqués firent feu & blesserent trois ou quatre personnes. Ils en arrêterent quelques au-

Sédition à la Haye pour les Accises.

1524.

Riem. Befch. I. 361. 847. 851. *II. Priv.* 355. 373.

tres qu'on ménaça de délivrer de force. L'émeute s'étant appaisée d'elle-même; le Stadhouder jugea à propos de faire publier une amnistie générale, moyennant une amende de 2500 florins. Un homme, qui avait ôsé crier du haut de la maison de ville, que l'émeute était pardonnée, eut la langue percée d'un fer chaud. Onze hommes & trois femmes, furent condamnés à demander en public, pardon à Dieu, à l'Empereur, au Stadhouder & à la cour de justice. Il fut ensuite défendu bien expressément de les insulter à ce sujet. L'Empereur fit aussi déposer les Echevins & les trésoriers; on demanda à ces derniers compte de la recette; on la mit ensuite en ferme; mais l'accise ne fut point diminuée.

Grim. Sent. E. f. 146.

Suites de la prison du Roi de France.

Tel était le destin de la bravoure fougueuse de François I, qu'elle ne servait qu'à l'exposer à l'ascendant vainqueur de la circonspection froide & refléchie de Charles-Quint. Pavie fut le théatre sanglant où le Prince soldat devint prisonnier du Prince politique. Dans une trêve conclue à Breda entre les Plénipotentiaires de la Gouvernante des Païs-bas & celui de la Duchesse d'Angoulême, Régente de France pendant la prison du Roi, son fils, la liberté de la pêche du Harang fut expressément stipulée. Cet évenement

Pont. 722.

Dum. corps Dipl. IV. 433.

causa

cauſa aux places intereſſées la plus grande joïe. Leurs Barques pouvaient à peine ſortir auparavant, ſans être enlevées par les Armateurs Français. Le Duc de Gueldre fut non-ſeulement compris dans le traité; on fit encore avec lui une trêve particuliere d'un an. Il était d'autant plus à craindre que le malheur du Roi l'avait beaucoup affecté. La France avait dans lui un allié bien précieux; non content d'avoir fait paſſer au Comte de Guiſe, un corps de 6500 Lanſquenets; il offrait à la Régente de venir en perſonne avec une autre armée, défendre la frontiere de Picardie ou de faire une puiſſante diverſion dans le Brabant ou la Hollande, en cas que la France ſe trouvât preſſée par les forces des Païs-bas. Ce Prince audacieux tenait en quelque façon la balance de l'Europe, contre la force préponderante de la maiſon d'Autriche.

Aert-v. d. Goes. 14. *Pont.* 722. *Garn. t.* 24 *p.* 155.

Chriſtiern II, Monſtre couronné, détrôné légalement par les Danois, était venu chercher un azile dans les Païs bas. Fixé à Veere en Zéelande, ce Roi devenu pirate, allait en courſe contre les navires des villes anſéatiques, alliées du Roi Fréderic élevé à ſa place ſur le trône Les Hollandais plus attachés à leurs interêts qu'à ceux du beau-frere de l'Empereur, voyant avec

Chriſtiern II, Roi de Danemarc, devenu Pirate.

1525.

Reigersb. douleur le commerce des fels de France qu'ils étaient en poſſeſſion de tranſporter dans les parages du Nord, *Rep. der Plac.* 9. 10. 41. paſſer alors en autres mains, firent de vives repréſentations à la cour. Après bien des négociations, ils parvinrent à faire défendre les pirateries de Chriſtiern. Ils rétablirent la ſureté de leur commerce, d'abord par une trêve avec Lubek, enſuite avec les autres villes Anſéatiques & la Suede. Cependant, la puiſſance ambitieuſe de Charles V. devenait trop formidable pour qu'on pût eſpérer une longue paix. La Gouvernante fit bientôt demander aux Etats de Hollande un ſubſide de cent mille florins. En vain ils repréſenterent que le païs venait d'être ruiné par l'interruption du commerce, par les ravages des Gueldrois & par les contributions fournies depuis la mort de Philippe. Le Stadhouder chercha à gagner les villes l'une après l'autre; il flatta ceux de Delft *Aert v. d. Goes.* 27. en promettant de leur remettre la moitié de leur quote-part, s'ils donnaient leur ſuffrage; puis il les menaça de faire examiner leurs anciens comptes de changer leurs Magiſtrats & d'inventer tous les moyens propres à les chagriner. Ils furent inflexibles. Ils tinrent pour la négative avec Leide, Gouda, Alkmaar, Oudewater & Gorinchem

contre Dordrecht, Haarlem, Amsterdam, Rotterdam, Schiedam, Hoorn, Enkhuisen, Schoonhoven, & contre l'ordre des nobles, qui s'étaient laissés gagner. Ils furent même les seuls à refuser qu'on fit au Stadhouder un présent de cinq mille florins, qu'il devait, (disait-on pour couvrir cette honteuse démarche), employer à l'avantage du païs. La Gouvernante obtint cependant ce qu'elle demandait. Elle avait à se précautionner; elle craignait que le théatre de la guerre ne fut porté dans les Païs-bas.

En effet Charles V. n'avait, à travers les voiles de la modération hipocrite sous lesquels il feignait d'enviſager son bonheur, pû se défendre de laisser entrevoir les desseins ambitieux qu'il projettait & quelques traits de hauteur envers Henri VIII, qu'il avait bassement flatté auparavant. Il eut pû se couvrir d'une gloire immortelle, en renvoyant son illustre prisonnier sans rançon. Au contraire, après l'avoir gardé près de onze mois, & retenu dans une prison rigoureuse, comme un criminel public; il ne lui rendit sa liberté qu'en lui extorquant des conditions humiliantes, intolérables. François lui cédait la Bourgogne & le Charolais, tous ses droits de suzeraineté sur l'Artois & la Flandre. Il promettait d'engager

Nouvelle guerre entre Charles V. & François I.

1526.

Guic.

le Duc de Gueldre à rendre tous ses Etats à l'Empereur, de rétablir dans leurs possessions, Philibert, Prince d'Orange, le Duc de Bourbon & plusieurs autres de ses sujets & Feudataires qui portaient les armes contre lui. Après avoir donné ses deux fils pour ôtage François à peine abordé sur le rivage de France, s'élance sur un cheval turc & le poussant au grand galop, *je suis encore Roi*, s'écria-t-il en agitant sa main au-dessus de sa tête. Il exposa alors la protestation furtive qu'il avait faite contre une transaction arrachée à la vérité par un vainqueur, mais faite à la face des nations & sous le sceau de la foi publique. Il trouva comme il le désirait, tous ses sujets peu disposés à voir démembrer la monarchie. Il reconnut authentiquement son heureuse impuissance de changer les loix fondamentales de l'Etat. Brûlant alors de vanger ses injures, il vit avec joïe que son malheur lui acquérait d'illustres partisans. Ils savaient combien ses sentimens d'honneur surpassaient ceux du Rival heureux, qui l'avait mis dans la nécessité de les violer. Ils craignaient l'accroissement de la puissance de la maison d'Autriche prête à donner des chaînes à l'Europe. Le Roi d'Angleterre, les Vénitiens, les Florentins, le Duc de Milan, se ligue-

Garnier.
Robertson.

rent avec le Roi de France contre l'Empereur. Le Souverain pontife, Clément VII. entra non-seulement dans cette confédération; il donna même un bref pour délier François de ses sermens. Cette démarche lui coûta cher. Le Duc de Bourbon, à la tête des Impériaux, marche l'année suivante à Rome & livre un vigoureux assaut où il est tué. La bravoure des Soldats, loin d'être abbatue, se tourne en fureur. Ils mettent à leur tête Philibert de Chalons, Prince d'Orange; ils percent, ils taillent en pièces tout ce qu'ils rencontrent. Les anciens Barbares qui prirent Rome & la saccagerent tant de fois, n'y commirent jamais les atrocités exercées alors par les troupes d'un Monarque qui s'énorgueillissait du nom de Catholique. Les femmes & les filles furent violées; les hommes massacrés, plusieurs cardinaux promenés sur des ânes par les Luthériens Allemands qui pousserent cette horrible farce jusqu'à proclamer Pape, Martin Luther. Lorsque l'Empereur fut instruit de cette nouvelle, il prit le dueil; il poussa l'hipocrisie jusqu'à faire dire des prieres publiques pour la délivrance du S. Pere, prisonnier de ses généraux; tandis qu'il n'avait qu'à leur expédier un ordre pour le délivrer. Cependant les Rois de France & d'Angleterre se li-

1527.

Rym VI. II. 78. guerent pour attaquer conjointement les Païs-bas avec une armée de trente mille hommes de pied & de quinze cens lances & pour équipper une flotte montée de cinq mille hommes. François promit encore d'engager le Duc de Gueldre à attaquer les Autrichiens. Ce traité causa beaucoup d'épouvante aux Hollandais; un autre accident les allarma encore davantage.

Les Gueldrois Maîtres d'Utrecht. A peine Philippe de Bourgogne, Evêque d'Utrecht eut il rendu les derniers soupirs, le 5 Octobre 1524, que les Autrichiens avaient, malgré les cabales oppoſées du Duc de Gueldre, fait tomber le choix sur Henri de Baviere, fils de Philippe, Electeur Palatin. A son installation, il avait promis de tout tenter, pour engager le Duc de Gueldre à se désister de ses possessions dans l'Overyssel: à cet effet les Etats lui promirent cinquante mille florins. Le Duc y était d'autant plus disposé que Déventer, Zwoll & Campen s'étaient déjà soustraites au joug tyrannique, dont ses Officiers & ses garnisons accablaient ordinairement les peuples qu'ils venaient défendre. Il ne s'agissait plus que de ramasser la somme. La ville d'Utrecht, en proïe à une démocratie tumultueuse, refusa d'y contribuer & se livra à la rage populaire la plus violente. Il semblait que, plus la liberté

Mat. An. I. 100.

Rev. Dav. 225.

Hort. rer. Traj

était agoniſſante, plus les derniers efforts qu'elle étalait étaient violens & convulſifs. L'Evêque eut recours au clergé & lui extorqua des ſommes conſidérables. Enfin, dans l'Eté de l'année 1527, il s'approcha de la ville à la tête de deux cens chevaux. Il croyait la ſurprendre par la porte du *Tollefteeg*; mais les Bourgeois coururent aux armes & le contraignirent de ſe retirer à Ooſtbroek. Ils implorerent en même tems le ſecours du Duc de Gueldre. Ce Prince, jaloux de cette nouvelle occaſion d'étendre ſa puiſſance, leur envoya un grand nombre de Cavaliers. L'Evêque vint ſe cantonner ſur le *Vaart* où il fit élever un fort. La campagne reſta expoſée aux ravages des deux partis.

Demandes de ſubſides en Hollande.

Florent d'Egmond, Comte de Buuren, alors Capitaine Général, engagea auſſitôt la cour de la Haye à convoquer les Etats. Comme ils alléguaient pluſieurs raiſons pour décliner les ſecours qu'on leur demandait, la Gouvernante les fit aſſembler une ſeconde fois. Après bien des conteſtations, ils conſentirent à payer d'avance un ſubſide qu'ils avaient déjà accordé; mais dont le payement n'était pas encore échu. Amſterdam fit inſérer pour clauſe que cet exemple ne tirerait point à conſéquence. Haarlem, Gouda &

d'autres villes ſtipulerent que ces deniers ſeraient employés à éteindre une création de rentes faite en 1523 en faveur de l'Empereur. La cour s'embaraſſa peu de ces conditions. Le Stadhouder ſe retira auprès de la Gouvernante ſous prétexte d'être plus à portée de ſervir le païs. Le Seigneur de Caſtre, qu'il établit Vice-Stadhouder, trouva les places frontieres en très mauvais état. Les Gueldrois faiſaient de nouveaux progrès dans l'Evêché. Ils s'étaient emparés de Reenen & du château de Horſt. L'Evêque entra alors en conférence avec les députés de la Gouvernante à Schoonhoven. Il repréſenta combien il importait à l'Empereur que les Gueldrois fuſſent chaſſés au plutôt des places qu'ils venaient d'envahir. Le Stadhouder ſe rendit en perſonne à la Haye où les Etats étaient aſſemblés. Il commença par leur peindre les ſuites effrayantes des ſuccès des Gueldrois. Il parut ne s'adreſſer à eux que pour leur demander quelle place de la frontiere était la plus expoſée; afin qu'on la mit en défenſe. Les villes délibererent ſuivant l'ancienne coutume, d'abord avec les Nobles, enſuite les unes avec les autres. Mais le lendemain, chacune exigeant qu'on fortifiât la frontiere dont elle était voiſine, le Stadhouder chan-

Aert v. d. Goes. 52-57.

gea de batterie, demanda ouvertement un ſubſide extraordinaire de quatre vingt mille florins; pour arrêter les Français & les Gueldrois prêts à fondre ſur la Hollande. Il ajoutait qu'en cas de paix, ces deniers ne ſeraient employés que pour les beſoins publics. Envain les Etats expoſerent l'état déplorable de la nation; & que la guerre n'était pas encore déclarée. Le conſeil leur fit repréſenter qu'elle ne tarderait pas à éclater, que le commerce ne pouvait revivre qu'au moyen d'une paix ſolide qu'il fallait ſe procurer par la guerre; qu'enfin, ſi l'ennemi pénétrait dans le païs, il y trouverait bien de quoi piller. Delft fut encore cette fois la derniere à donner ſon ſuffrage. 1528.
Dans l'acte du conſentement, il eſt bien expreſſement ſtipulé que le ſubſide ſera employé uniquement à la défenſe de la Hollande &, dans le cas d'une paix, à l'avantage du païs d'après l'avis des Etats.

Hoſtilités des Français. Trève avec l'Angleterre.

L'Empereur & le Roi de France, après s'être provoqué l'un & l'autre, par des démentis publics & des cartels indécens, commencerent bientôt les hoſtilités. François ſe propoſait ſurtout de décharger ſa vengeance ſur les Païs-bas. Ses armateurs enleverent pluſieurs bâtimens Hollandais & Zéelandais, qui, pour uſer de répréſailles, ob-

Ib. 69.
Reig. 40.

tinrent la permission d'armer en course. La Gouvernante permit au Seigneur de Beveren, Capitaine de Zéelande, d'enrôler des soldats, d'armer des vaisseaux, de bâtir des forts. Il demanda à ce sujet quarante mille florins aux États; mais il ne put leur en arracher que quatorze & même sous plusieurs conditions. On renouvella en Hollande la ligue conclue avec les villes de Brabant en 1524. Cependant, les Français ayant porté tous leurs efforts en Italie, la Gouvernante fit sonder la cour de Londres, pour rétablir le commerce entre l'Angleterre & les Païs-bas. Le peuple Anglais y était très disposé. Il avait, à la déclaration de la guerre, cessé d'apporter des provisions aux marchés & fermé ses boutiques. Henri, craignant un soulevement général, conclut avec Marguerite une trêve de huit mois; il engagea même François à y souscrire de son côté. Le Duc de Gueldre y fut compris; mais à condition qu'il abandonnerait le haut & le bas Evêché, Groningue & les Ommelandes aux Impériaux, sans qu'on fut obligé de l'y contraindre par la voïe des armes. Le Stadhouder, en notifiant ce traité aux Etats, ne manqua pas de leur inculquer que cette démarche était une faveur gratuite de l'Empereur qui pouvait,

M. Garn. Hist. de Fr. t. 24. p. 343.
Rym. VI. 103.

disait-il, faire la paix & la guerre, sans le consentement de ses sujets. Les Etats le remercierent bonnement. Ils eussent pu répliquer : Nos anciens Princes ont souvent juré de n'entreprendre aucune guerre sans nous consulter. Nous ne voyons pas trop clairement, que la grace qu'on nous accorde aujourd'hui, soit si précieuse que vous l'insinuez. On fait d'abord la trêve sans nous avertir & quand elle est faite, on nous en expose les articles quelsqu'ils puissent être.

Martin de Rossem, Capitaine Gueldrois, pille la Haye.

Cependant le Duc de Gueldre, instruit qu'on demandait aux Etats de nouveaux subsides pour l'attaquer, résolut de prévenir les Hollandais. A cet effet, il donna un corps d'environ deux mille hommes, à Martin de Rossem, Seigneur de Pouderoyen, Capitaine expérimenté, génie hardi, & rusé, fertile en ressources & propre à des coups de main. Les troupes sortirent d'Utrecht au commencement du mois de Mars avec quelques Bourgeois de la ville. Elles arborerent les enseignes impériales & passerent, sans inspirer aucun ombrage, devant Montfoort, Woerden & Leide. Déjà elles s'approchaient de la Haye; Rossem fit aussitôt déployer les étendards de Gueldre. Camarades, dit-il alors, jettez vos regards sur cette place ouverte, où

ſont accumulés les tréſors de ces Hollandais jadis ſi braves lorſqu'ils étaient pauvres; mais ſi lâches depuis que les richeſſes les ont énervés. Ayez du courage & tous leurs tréſors ſont à vous.

Pont. 744. Les ſoldats, dévorés par la ſoif du butin, pouſſent avec fureur ce cri de guerre: *Gueldre! Gueldre!* Toutes les rues du Bourg ſont envahies avant que

Crim. Sent. les citoyens aient le tems de mettre

E. f. 175. leurs effets en ſureté. Les membres du conſeil s'enfuient précipitamment. Les maiſons les plus apparentes, excepté celle de la cour, ſont livrées au pillage. On élargit pluſieurs priſonniers qui aident les ſoldats à ramaſſer le butin. Les Habitans ne ſe rachetent du feu qu'en payant vingt mille florins. Les Brigands retournerent par le même chemin, levant de groſſes contributions ſur les villages par où ils paſſaient. Le conſeil d'Utrecht, craignant de s'attirer

Mort. 347. quelques répréſailles terribles à cauſe de ce pillage, le déſavoua en faiſant publier que la Régence n'y avait aucune part.

Préparatifs militaires en Hollande.

La nouvelle de cette entrepriſe hardie, frappa bientôt les oreilles de la Gouvernante. Les Etats de Hollande rappellerent à grands cris le Comte de Buuren, Capitaine Général & le Stadhouder Hoogſtraten. Ils conſenti-

rent bien vîte à confirmer la création d'une rente de cent mille florins par an qu'ils avaient refusée auparavant. Le Stadhouder se plaignit que les Hollandais, & principalement les Amsterdammois, fournissaient des provisions à la ville d'Utrecht & maltraitaient les Commissaires impériaux chargés de faire les visites requises. Leide déclamait au contraire avec véhémence contre le Capitaine *Hanske van Tiben*, qui avait envoyé depuis peu des troupes dans la ville; pour découvrir les effets appartenans à Utrecht & pour trouver moyen d'y envoyer des vivres. Les villes & même la cour de la Haye trouverent cette pratique si contraire aux privilèges des cités, suivant lesquels les Bourgeois n'étaient justiciables que de leur justice municipale, qu'on en écrivit au Capitaine de Hollande & que le conseil des villes jugea qu'on pouvait, en pareille occasion, repousser la force par la force. Après bien des contestations, le Comte de Rennenberg fut nommé Capitaine à la place du Seigneur de Castre. On fit des préparatifs de tous côtés. Les passages & les courans furent gardés par des navires de guerre. On prorogea pour trois mois la ligue conclue avec Bois-le-Duc & Anvers. Les Etats de Brabant promirent d'entretenir qua- *Aert v. d. Goes.* 74. 94.

tre mille hommes de pied & mille Cavaliers pour fondre sur la Gueldre. Ils demandaient que la Hollande fournît trois mille fantassins & cinq cens hommes d'armes & l'Empereur deux mille pour conquérir l'Overyssel. Après plusieurs débats, il fut arrêté que la Hollande fournirait, par mois, trente deux mille florins & les villes de Brabant quarante sept mille, & que toutes ces dépenses ne seraient employées que contre les Gueldrois.

L'Empereur Charles V Maître du Païs d'Utrecht & d'Overyssel.

Les armes autrichiennes firent des conquêtes rapides. Juriaan Schenk de Tautenbourg, Stadhouder de Frise, enleva aux Gueldrois Hasselt, la derniere place importante qu'ils possédaient dans l'Overyssel. Il se joignit dans la Véluwe au Comte de Buuren, Capitaine des forces confédérées de Hollande & de Brabant, qui s'était déjà emparé du château de *ter Eem*. Hattum, Elburg, Harderwyk, tomberent au pouvoir des Autrichiens. Les Gueldrois firent plusieurs autres pertes: la plus considérable fut celle d'Utrecht. Cette ville fut emportée d'assaut par Guillaume Turk, & abandonnée pendant trois jours au pillage. L'Evêque s'y rendit aussitôt; animé contre les principaux partisans des Gueldrois, il en fit décapiter une partie; d'autres furent cousus dans un sac & noyés

Ib. 95-97.

Hort. 158.

dans le Lek. Les Etats de Hollande firent, alors, les instances les plus vives pour que le bas Evêché fut réuni à la Hollande, & soumis à la cour de la Haye. Mais, comme le Brabant n'avait pas moins contribué à cette conquête; l'Empereur fut reconnu à Utrecht en qualité de Duc de Brabant & de Comte de Hollande le 14 Août 1528. La guerre fut poussée avec la même vigueur contre les Gueldrois & la ville de Tiel fut assiegée. Les désertions firent bientôt rompre ce siège. Les Soldats ne pouvant aller au pillage, à cause des sauve-gardes nombreuses, que les Capitaines accordaient aux habitans du païs ennemi, dépensaient au-delà de leur paye. On craignait qu'ils ne s'engageassent au service du Duc de Gueldre. Les Etats de Hollande refusaient de nouveaux subsides. Enfin, après avoir prorogé de deux mois leur ligue avec le Brabant, ils consentirent à un payement de seize mille florins & à sceller la création d'une nouvelle rente de mille florins, laquelle au bout de trois ans serait déchargée par l'Empereur. Ils demanderent inutilement qu'on fit le dégat dans le Tieler- & le Bommeler-waard, au Général qui craignait pour ses Comtés de Buuren & de Kuik. Le Duc de Gueldre, se voyant trop pressé, avait *Ib.* 175.

fait ouvrir des conférences à Gorinchem.

Paix avec le Duc de Gueldre.

La paix fut conclue le 5 Octobre aux conditions suivantes. Le Duc s'engageait à faire hommage des païs de Gueldre, Zutphen, Groningue, Ommelandes, Coeverden & Drente à l'Empereur comme Duc de Brabant & Comte de Hollande; autrement ces fiefs retourneraient au Suzerain. Il lui permettait de faire des recrues en Gueldre & promettait de rompre toute alliance avec la France & les autres traités contraires aux interêts de l'Empereur. Celui-ci s'engageait aux mêmes choſes envers le Duc, de plus; à lui payer une penſion de ſeize mille florins, à lui entretenir 250 Cavaliers, à faire évacuer Harderwyk, Hattum, Elburg & Montfoort, dans la haute Gueldre, à n'impoſer aucune taxe dans le païs & à ne plus porter les titres ni les armes de Gueldre & de Zutphen. Les Etats de Hollande conſentirent enſuite; mais avec bien de la peine, à un nouveau ſubſide de cent quatre vingt mille livres de 40 gros, pour la paye des ſoldats qui devaient quitter les places de Gueldre, pour l'entretien d'une garniſon de quatorze cens hommes à Utrecht & pour payer à l'Evêque & au Duc l'argent qu'on leur avait promis. Ils conſentirent plus fa-

Mont. 768

cilement à faire des préſens au Comte de Buuren, au Greffier du Bhoul, à M. Léonard Harding & aux deux Stadhouders de Hollande & de Friſe. En mémoire de la paix conclue avec le Duc de Gueldre & pour contenir l'eſprit remuant des Trajectins, l'Empereur fit bâtir dans leur ville une citadelle appellée Vredenburg. C'eſt ainſi que, dans l'eſpace de ſix ans, il acquit trois Provinces des Païs-bas, la Friſe, le païs d'Utrecht & l'Overyſſel. L'Evêque Henri, n'oſant, ſans doute, plus paraître chez un peuple dont il avait provoqué la vengeance par des atrocités & qu'il avait vendu par l'injuſtice la plus perfide, ſe démit de ſon Evêché. On dit que, s'étant retiré en Allemagne, il ne pouvait parler des artifices dont on s'était ſervi pour lui arracher une pareille ceſſion, ſans verſer un torrent de larmes. L'Empereur s'attribua la nomination du nouvel Evêque, laiſſant, pour la forme, la confirmation aux Chanoines & au Pape. Il nomma le Cardinal Guillaume d'Enkevoort, grand ami du feu Pape Adrien. Il était alors à Rome où Clément VII le confirma ſur le champ. Mais ne pouvant venir à Utrecht, il établit pour ſon Vicaire Jaques Uitteneng. C'eſt une choſe remarquable que Char-

Hart. 172.

Mat. An. I. 113.

les-Quint n'ait pas exposé, dans cette nouvelle acquisition, le seul droit qu'il put alléguer en sa faveur, celui de Chef de l'Empire; la loi féodale lui permettant de réunir d'anciens fiefs démembrés. Il préféra de se faire reconnaître comme Duc de Brabant & Comte de Hollande. Ainsi, en supposant que les anciens droits des Evêques d'Utrecht étaient fondés, on vit, par une inconséquence singuliere, mais très politique, un vassal s'emparer des Etats de son Suzerain. Charles V. pensait à conserver à ses héritiers des Etats qu'une dignité élective pouvait leur faire perdre, s'il les eut acquis en qualité d'Empereur. Et comme il se défiait de la légalité de la cession d'un Evêque électif, qui ne pouvait, suivant son serment & d'après les loix fondamentales, aliéner un païs dont il n'avait qu'un usufruit très limité; on eut soin de faire confirmer cette transaction par les cinq chapitres, par les nobles, le peuple & le Pape. Le Comte de Hoogstraten promit aux Trajectins, au nom de l'Empereur, de les défendre & de les gouverner en bon maître. Il fit plus en faveur d'Amersfoort & des villes d'Overyssel. Comme elles s'étaient livrées d'elles-mêmes; on jura de conserver leurs droits & leurs priviléges. Pour connaître ce que les Tra-

Rev. Dav. 244 245. *Utr. groot Plac. B. I.* 9. 16. 17.

jectins perdirent dans cette révolution, il eſt néceſſaire de ſavoir ce qu'ils poſſédaient auparavant & les changemens introduits dans la forme de leur gouvernement. *Dumb. An. II.* 475.

Depuis un tems immémorial, tous les Trajectins ſe regardaient comme une claſſe particuliere de Nobles ou de Chevaliers du païs. Ils s'intitulaient *hommes* ou Vaſſaux de S. Martin. Ils n'étaient obligés de paraître en juſtice que devant des Magiſtrats élus par eux-mêmes. Ils conteſtaient, même, la juriſdiction de l'Evêque ſur les affaires du for mixte. On ne pouvait les ſaiſir dans leurs maiſons, ni les tenir priſonniers; quand ils pouvaient fournir une caution. Ils n'étaient point obligés de ſuivre leur Evêque à la guerre. Perſonne ne pouvait devenir citoyen, ſans être aggrégé dans un des corps de métier. La nobleſſe, même, pour parvenir aux charges, était obligée de s'y faire inſcrire; ce qui leur était également lucratif & honorable. Guillaume II, Comte de Hollande & Roy des Romains & le Pape Adrien, s'honoraient du titre de citoyens d'Utrecht. Dès l'an 1304, on trouve des documens qui prouvent qu'ils ſe choiſiſſaient depuis long-tems leurs Magiſtrats. La forme d'élection, que nous allons décrire, était à peu-près la même dans

Beaux Privilèges ravis aux Trajectins. *Booth Beſch. v. Utr. Burm. Faarb. I.* 272. 498. 509. *III.* 79. 151. 244. 259. *II.* 261. 272. *I.* 499. *II.* 14. 15. 41.

toutes les villes du bas-Evêché & de l'Overyssel. Toutes les années, la veille de la Chandeleur, à savoir le 1. Février, excepté depuis 1483 jusqu'en 1510, que l'on se conforma aux conditions de Maximilien vainqueur, les corps de métier tenaient une assemblée. Ils commençaient par choisir leurs anciens; ceux-ci conduits à l'hôtel de ville, après avoir prêté le serment accoutumé, déliberaient pour l'élection de 24 nouveaux membres du Conseil. Si leurs suffrages ne pouvaient se réunir; ils écrivaient sur un bonnet différent les noms de chaque candidat qui devaient tous être tirés des corps de métier. Ils s'approchaient d'un bassin de cuivre, mettaient une fève dedans, la retiraient en la montrant, la serraient dans la main qu'ils plongeaient ensuite dans chaque bonnet; mais ils ne la laissaient tomber que dans le bonnet de celui pour lequel ils votaient. Si plusieurs avaient le même nombre de voix, on écrivait leurs noms sur des billets différens; on les jettait dans un bonnet, on le secouait bien; un des anciens les tirait jusqu'à-ce que le nombre des Elus fut complet. Les nouveaux Conseillers, après avoir prêté serment, procédaient à l'élection de douze Echevins de la même maniere. Ces deux corps choisis se

Voy. ci-dev. p. 269.

Utr. Plac. III. 67-91.

nommaient chacun un chef; & ces deux chefs furent appellés Bourguemaîtres. Le conseil présidait à la police de la ville; la fonction des Echevins était de rendre la justice. L'Escoutet ou Grand-Bailli, qui devait toujours être Bourgeois de la ville, était seul nommé par l'Evêque. Mais loin de présider dans le conseil; on voit, en 1440, un décret par lequel il ne pouvait pas même y prendre séance. Les *cinq-virs* ou *vyven* limitaient extrêmement son autorité. Leur chef était appellé Bourguemaître; ils étaient nommés tous les six mois par le conseil. Ils formaient un corps de censeurs, pour reprimer les désordres & les violences. Ils étaient obligés de faire, chacun à leur tour, la ronde le jour & la nuit dans tous les quartiers de la ville. Ils pouvaient entrer dans les cabarets & les lieux infâmes à toute heure, se faire prêter main forte par les voisins, saisir les malfaiteurs, hommes, femmes & filles de joïe, & les traduire devant le conseil.

Ib. II, 21. 309. *III* 168. *Jaarb. I.* 85. 89. 123. 283. *III.* 27. 175. 191. 428. 440.

Ils furent supprimés à la conquête. Leur emploi passa presque tout entier entre les mains du Bailli, dont la nomination, ainsi que celle des membres des deux autres collèges de la Régence, fut reservée à l'Empereur ou à ses Officiers. On éleva aux charges les

Erection de la cour Provinciale d'Utrecht.

Utr. Plac. I. 284. *II.* 104.

exilés & les traîtres qui avaient aidé à subjuguer leur patrie. On dépouilla même les Magistrats d'un espèce de baudrier qu'ils portaient sur les épaules, d'où pendaient plusieurs sonnettes d'argent; ce qui, avec leur robe traînante jusqu'à terre, leur conciliait le respect du peuple. Les états devinrent absolument dépendans du Stadhouder & de la cour Provinciale, pour la convocation des assemblées & l'exécution des arrêtés. La cour Provinciale, à laquelle Charles V. donna le nom de Conseil Supérieur, fut érigée au mois de Mars 1530. Le Comte de Hoogstraten, Stadhouder de Hollande & d'Utrecht, en était le chef. Elle avait un Président, un Greffier & sept conseillers, dont trois ordinaires & quatre extraordinaires. Un de ces derniers faisait les fonctions & portait le titre de Procureur Général. Cette cour avait le ressort de toutes les affaires relatives au pouvoir du Souverain, à ses domaines & prérogatives. Elle étendait sa juridiction sur toutes les branches du gouvernement de la Province, sur les villages, chemins publics, eaux, grains; les Etats n'étant gueres assemblés qu'à sa disposition & pour en tirer des subsides. Elle se désignait comme représentant la personne du Prince & quelquefois même les trois

Hortenſ.

Etats du païs. Les Heems-raden & les Dykgraven lui furent ſubordonnés ; ainſi que les Magiſtrats d'Utrecht, avec leſquels elle eut de vives diſputes, en tentant d'étendre ſa juriſdiction dans la ville. Elle s'arrogea tous les droits de la juſtice territoriale de l'Evêque. Mais dans le civil, les Habitans de la campagne reſterent ſoumis à la juſtice de chaque diſtrict appellée *Buur-regt*. Enfin, pour abolir & prévenir les ſuites de l'ancienne liberté barbare & des loix Friſonnes, conſervées juſqu'à-lors ; il fut ordonné qu'on ſuivrait le droit Romain. Un auteur contemporain déclare qu'Utrecht perdit, avec ſa liberté, ſa gloire & ſa ſplendeur. Le peuple & les corps de métier n'ont jamais plus recouvré ces belles prérogatives d'une nation libre. On crut prévenir ainſi les guerres civiles qui déchiraient perpétuellement le ſein de cette glorieuſe démocratie. L'on ne vit pas, ou l'on ne voulut pas voir, qu'elles étaient ſouvent cauſées par l'ambition des Nobles, des Evêques & des Princes voiſins. On ne fait pas attention aux tems de repos & de tranquillité dont la nation avait joui. Il parait, cependant, qu'en général, elle ne prenait guères les armes que pour conſerver des droits trop précieux pour être abandonnés au pre-

Ib. 1205. 1205. *Matt.Fund.* 556. *De Jur.* *Glad.* 583. 611. *Hortenſ.*

mier ambitieux qui voulait les envahir. Les loix ſeveres & pleines de ſageſſe qu'elle s'impoſait, prouvent la fauſſeté de cette aſſertion, que le peuple a trop d'occupation & trop peu d'intelligence, pour ſavoir ſe gouverner par lui-même. Sans doute, il eſt tel dans ces païs où, abruti dans les fers d'une infâme ſervitude, n'ayant rien à eſpérer ni à ambitionner; la diſtinction qu'on met entre lui & d'autres hommes lui fait perdre tout-à-fait le ſentiment de ſa dignité perſonnelle. Le peuple était-il donc ſtupide chez les Grecs & chez les Romains? L'eſt-il de nos jours en Friſe, à Geneve & dans les montagnes de la Suiſſe, où l'Ariſtocratie Bernoiſe n'a pu encore étendre ſon ambition oppreſſive? On commence par dégrader l'eſprit du peuple en lui ôtant tous ſes droits; puis on dit ſottement: voyez ce que la machine politique deviendrait dans de telles mains. Il n'eſt pas inutile de rappeller ici que les Habitans de Bois-le-Duc perdirent alors une partie des mêmes prérogatives; pour s'être ſoulevés contre les moines qu'ils voulaient forcer de payer les mêmes taxes que les autres citoyens. On ſaiſit cette occaſion pour leur ôter le choix de leurs Magiſtrats qu'ils éliſaient à peu-près de la même maniere qu'à Utrecht.

Hiſt. v. Hertog. I. 463.

Les

Les Hollandais, même, pacifiques & fidèles au Prince, ne pouvaient maintenir leurs anciens droits contre ſes nouvelles uſurpations. Charles, voyageant, en 1515, de Haarlem à Amſterdam, remarqua que les digues avaient, en quelques endroits, beſoin d'être reparées. On lui répréſenta, envain, que les guerres avec la Gueldre & des tempêtes ſucceſſives n'avaient pas encore permis de les mettre en état; il ne laiſſa pas de s'arroger le droit de nommer le *Dykgrave* & les *Heemsraden*. Il établit, pour en avoir l'inſpection, Charles de Poitiers qui ne poſſédait pas un pouce de terre dans le païs. Il changea, dans le même tems, la régence de pluſieurs villes, avant le terme ordinaire. Les Etats, ſans doute pour oppoſer quelque barriere aux progrès du deſpotiſme, ſe créerent alors un Avocat ou Chef, qu'on a enſuite appellé Penſionaire. Albert van Loo, Conſeiller de la cour de Hollande, fut nommé le premier en 1510. A ſa mort arrivée en 1525, ils jetterent les yeux ſur Mr. Aert van der Goes, alors Penſionaire de Delft. Les mémoires, que ce grand homme a laiſſés ſur les aſſemblées des Etats, jettent de grandes lumieres ſur l'hiſtoire du ſiècle. Dans un tems où les grandes dignités n'étaient gue-

Changemens en Hollande.

Br. Enkh. 45. *Vel. Hoorn.* 189. *Handv. v. Rynl.* 126. 120. *Erfg. Bedi. voorr.*

Tegenw. Staat v. Holl. IV. 138.

res que de grandes charges, il défendit avec un zèle patriotique, les anciens droits de son païs. Il voyait avec la douleur d'un vrai citoyen, l'accroissement de la puissance Souveraine. Quoique sa santé fut délicate; il ne laissait pas de faire de fréquens voyages à la cour pour les interêts de la patrie. Les Etats de Frise s'éleverent aussi avec châleur contre les invasions que la cour provinciale tentait de faire. Ils se plaignaient que plusieurs Grietmans fussent taxés trop haut & surtout que l'Empereur & ses Officiers s'arrogeâssent la nomination des Bénéfices & des cures qui devaient appartenir au peuple ou aux patrons ordinaires. Ils n'hésiterent point à déclarer la réponse qu'on leur donna, impertinente & contraire à la promesse authentique que leur avait faite l'Empereur, dans le traité de 1524.

Friesl. Ch. 263. 490. 516.

Maladie appellée Sueur anglaise.

Une maladie épidemique appellée Sueur anglaise circula alors dans le païs. Les patiens tombaient à la premiere attaque dans une profonde léthargie. Le souffle de leur vie s'étaignait au bout de 24 heures, si l'on ne trouvait moyen de les tirer de cet assoupissement funeste. Ceux qui survivaient à ce terme réchappaient ordinairement. La cour de Hollande publia un spécifique contre ce mal. Il

parut si formidable, que, pour appaiser le courroux celeste, on fit des processions, des aumônes & des prieres publiques. Puisque les malheurs de l'humanité sont un des objets essentiels de l'histoire & la leçon des peuples, jettons en arriere nos tristes regards sur les malheurs causés par les gens d'armes, depuis l'institution des troupes sur pied, malheurs que les occupations continueles de Charles V. ne pouvaient encore reprimer. Entraîné, par la manie de l'exemple, l'orgueil ou l'ambition, le plus petit Prince levait des forces nombreuses; obligé bientôt de les congédier; ces fainéans accoutumés à vivre dans la dissipation des camps & la rapidité des exploits militaires, ne pouvant plus gouter une vie sédentaire & laborieuse formaient des hordes de brigands. Que d'horreurs & d'atrocités, les bandes noires, les troupes Saxonnes & Allemandes, ne commirent-elles pas alors dans plusieurs de nos Provinces, à Rome & dans bien d'autres endroits! Que de villes, de villages réduits en cendres, d'hommes, de femmes, d'enfans égorgés, de familles n'osant plus lever vers la voute des cieux des fronts innocens & cependant couverts d'opprobres! La conquête du nouveau monde enhardit encore à tenter des découvertes. Le Seigneur de Beveren, à qui

J. C. Gottof. Kron. c. 1409.

Rep. Pl. 19. Keurb. D. f. 147-149.

Tentatives pour découvrir de nouvelles terres.

l'Empereur avait donné une certaine Ile, mit deux vaiſſeaux à la voile pour la découvrir. Un certain *Herry*, natif de Veere qui les commandait, courut long-tems les mers; mais n'ayant rien trouvé, il revint dans le port d'où il était parti, ramenant avec lui pluſieurs marchandiſes qu'il avait chargées; pour ne pas perdre le fruit de ſon voyage. Antoine Mulok arriva en 1528 en Zéelande à bord d'un navire de Ziriczée qu'il avait chargé de ſucre & de vin, aux Iles du cap verd, où jamais aucun Hollandais n'avait mouillé avant lui. Ainſi, la puiſſance de Charles-Quint en Amerique & en Afrique dût contribuer aux progrès de la navigation des Païs-bas. Afin d'exciter l'induſtrie & le travail, il fut ordonné à Amſterdam que tous les hommes qui n'auraient rien à faire ſe rendiſſent chaque matin au vieux pont, où ceux qui auraient beſoin d'eux viendraient les engager. Pour empêcher auſſi que les jeunes filles ne couruſſent les rues & ne s'habituaſſent à la fainéantiſe; on leur preſcrivit de ſe rendre dans des endroits deſtinés à leur apprendre à coudre, à dévider & à carder. L'élargiſſement des paſſages de *Marsdiep*, de *Heersdiep* & de la *Flie*, en facilitant la navigation de la ville, lui devint funeſte d'un autre côté. Les

Reig. II. 417.

Keur. ib. III. 144. 153.

Handv. v. Rynl. 91.

eaux des canaux devinrent si salées, que les Habitans ne purent plus pêcher des poissons de riviere : ce qui leur rapportait un profit considérable, n'y s'en servir pour faire cuire leur mêts; ce qui se pratiquait auparavant.

Pour arrêter les désordres occasionnés par la rapacité des prêtres qui bénissaient les unions clandestines; il fut ordonné à Amsterdam que tout habitant qui se marierait sans les trois annonces préalables, serait condamné à 18 florins d'amende & à rester une demie-heure au piloris. L'Evêque d'Utrecht s'y opposa inutilement. C'est à cette occasion que la cour de la Haye adjugea aux Officiers impériaux toutes les affaires du for mixte, parjures, adulteres, sacrileges, blasphemes, sortilèges & la permission d'arracher les malfaiteurs des aziles. Il fut défendu aux prêtres de molester ceux qui, dans des jours de fête, travaillent à la moisson, aux digues & aux eaux, de flétrir publiquement les femmes qui ne feront pas des courtisannes averées, & de ne plus exiger d'amendes des parens dont les enfans tombaient par mégarde dans l'eau ou dans le feu. Ainsi les progrès de la réforme inspiraient, dans les Etats même qui ne l'avaient pas embrassée, l'idée de limiter la puissance ecclésiastique. Elle faisait tous les jours de nom-

Affaires Ecclésiastiques.

Gr. Plac. III. 395.

breux proſélites. Pluſieurs Princes Souverains & quatorze villes impériales d'Allemagne avaient aboli l'ancien culte. En 1425, Marguerite, Gouvernante des Païs-bas, ne craignit point d'avancer qu'elle voulait réformer parmi les Eccléſiaſtiques, pluſieurs déſordres contre leſquels Luther avait écrit. En conſéquence elle ordonna aux Réligieux de ne commettre le ſoin de la prédication qu'à des hommes prudens, intelligens & de bonnes mœurs. Elle défendit de ſéduire le peuple par des récits fabuleux & de ne faire dans les chaires aucune mention de Luther ni de ſa doctrine; encore moins des autres hérétiques. Cette Princeſſe penſait avec raiſon que le ſilence & le mépris étaient les moyens les plus capables de faire rentrer une nouvelle ſecte dans le néant. Mais la fermentation était trop grande, pour que cette louable diſpoſition réuſſit. Le courage intrépide avec lequel Jean Bakker & pluſieurs autres ſectaires, avaient ſouffert le martyre, ne pouvait manquer d'accréditer la nouvelle doctrine. Guillaume Gnapheus, Recteur du collège de la Haye, ſorti de priſon & pourſuivi de nouveau pour cauſe d'héréſie, ſe ſauva par la fuite. Les Satellites qui entrerent chez lui au tems de carême, trouverent qu'on y faiſait cuire des ſauciſ-

Aert. v. d. Goes. 1420. *Mem. v. Sand.* 97.

ſes; on leur dit que c'était pour ſatisfaire l'envie d'une femme groſſe. Les juges, après s'être occupés deux jours de cette importante affaire, finirent par cette conſultation à jamais mémorable. Ils demanderent aux médecins, ſi, dans le S. tems de carême, il était phiſiquement poſſible qu'il prit envie à une femme groſſe de manger des ſauciſſes. Au mois de Mars 1527, toute la Hollande & ſur-tout Delft étaient déjà taxées de Luthéraniſme à la cour de la Gouvernante. A Amſterdam, un Gueldrois fut condamné au fouet & à un pélérinage à Naples, par ce qu'il avait mangé publiquement de la viande en carême. Un Savetier fut banni pour ſix ans; parce qu'il s'était écrié dans l'Egliſe au milieu d'un ſermon: *Il faut que je ſorte d'ici; j'ai trop long-tems prêté l'oreille à ces impoſteurs.* *Hildebrant de Zwoll*, ayant dit que le ſacrement de l'autel n'était que du pain ordinaire, fut condamné à ſe retracter, à avoir la langue percée d'un fer chaud & à un banniſſement perpétuel. La Régence d'Amſterdam ſe rendit d'autant plus ſuſpecte, qu'elle refuſait abſolument, que, ſur une telle accuſation, les Bourgeois fuſſent traduits, hors du Comté, devant des juſtices étrangeres. Elle ſoutenait avec raiſon qu'un tel procédé était contrai-

Ib. 35-103. *Brand. Hiſt. der Ref. L. II. Amſt. Geſch. III.* 13.

re à leurs privilèges. La réforme eut encore fait plus de progrès; ſans les diviſions qui s'éleverent dans ſon ſein. La châleur avec laquelle Zuingle & Luther ſoutenaient leurs divers ſentimens ſur la cène, fit plus de tort à la réformation que les Décrets impériaux les plus ſanguinaires. Dans la diète tenue à Spire, en 1529, tout ce que l'Empereur pût obtenir; ce fut qu'on ne ferait aucune innovation dans la religion, ſur-tout par rapport à la Meſſe, avant la convocation d'un concile général. Les ſacramentaires ou Zuingliens & les Anabaptiſtes furent exclus de cet accord. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Heſſe, les Ducs de Lunenburg, le Prince d'Anhalt & quatorze villes impériales, ſous prétexte qu'on ne cherchait à les diviſer que pour les détruire plus facilement, proteſterent contre ce décret. De là la dénomination de Proteſtans qui devint commune à tous les Réformés. Charles-Quint n'en fut que plus animé à extirper l'héréſie. Il fit publier, dans les Païs bas ſoumis à ſa domination, un décret ſevere qui condamnait les Hérétiques obſtinés à perir par le glaive, les femmes à être, ſans miſericorde, livrées aux flammes. Charles, Duc de Gueldre éclata auſſi contre eux. Il publia

Robertſ.

à Arnhem un édit de mort contre tous les Luthériens, naturels, étrangers, hommes, femmes, jeunes gens, sans distinction de personnes. Leurs biens devaient être distribués en trois parts, l'une pour le Duc, l'autre pour le lieu où l'héresie avait été reconnue, la derniere pour le délateur. Les Moines regardaient ces voies de fait comme plus persuasives que les Argumens. Dans un livre publié alors par un Bénédictin de Mariengarde, en parlant de la Bulle de Léon X. qui commence par ces mots: *Levez vous Seigneur & jugez votre cause*: Ce n'est point, dit l'auteur, le secours de Dieu ni des Sts. qu'on doit implorer; il faut susciter & liguer tous les Princes pour exterminer par le fer & l'héréſiarque & ses partisans. Si les Souverains tardent d'employer leur puissance coactive; ils ne manqueront pas de s'attirer la sentence que Dieu commande à Moise d'exécuter par ces paroles: *Enlevez les chefs du peuple & pendez les tous au soleil devant le Seigneur* (*).

Pont. 762.

Rev. Dav. 228-231.

Nomb. 25. *v.* 4.

(*) Afin de prouver les effets des Anathèmes ecclésiastiques contre Luther; un S. Abbé, dit cet Auteur, vint un jour trouver un Comte de Toulouse, (c'était sans doute Raimond

On ne pouvait prendre un parti plus capable de multiplier les sectaires. Le courage que les enthousiastes de toutes les religions font éclater dans les tourmens les plus affreux, ne peut manquer de faire impression sur une multitude de spectateurs, aisément portés à croire qu'un intrepidité si étonnante ne peut être que surnaturelle. On fit quelques tentatives pour réunir les esprits. Dans la diète *Robertson.* d'Augsbourg, les Princes Protestans firent présenter la fameuse confession de foi redigée par le sage Melanchton, le plus modéré & le plus savant des Réformateurs. Elle eut pû concilier les Catholiques & les Luthériens, si les hommes pouvaient jamais être raisonnables, quand leurs opinions théologiques, même les moins essentielles, sont contraires. L'Empereur rendit un nouveau décret pour maintenir la religion catholique. Afin d'augmenter son autorité il fit, malgré l'oppos-

---

defenseur des Albigeois) fauteur d'hérétiques, & partant excommunié *ipso facto*. Il proféra en sa présence les paroles fulminatoires sur un morceau de pain qui devint à l'instant noir & moisi. Il prononce ensuite la formule de l'absolution. Le pain reprit aussitôt sa premiere couleur.

tion de l'Electeur de Saxe, proclamer Ferdinand, son frere, Roi des Romains. Les Protestans conclurent à Smalcalde une ligue pour leur défense commune. François I. promit sécretement de les appuyer.

CHARLES-QUINT,

Maître de la Hollande, de la Zéelande, de la Frise, des Païs D'UTRECHT & D'OVERYSSEL.

Paix de Cambray, droit d'Aubaine abol.

1529.

LA paix conclue à Cambray, le 5 Août 1529, avait, après une guerre ruineuse, suspendu le cours des hostilités entre les Impériaux & les Français. Les députés des Etats de Hollande tentèrent envain de s'y faire indemniser des pertes que les Armateurs Normands & Bretons leur avaient causées sur mer. Les conditions furent toutes à l'avantage de l'Empereur qui obtint deux millions d'écus d'or, pour la rançon des enfans du Roi, avec la Flandre & l'Artois en toute Souveraineté. On y abolit le droit d'aubaine entre la France & les Païs-bas. Ce traité fut publié en Hollande & en Frise, après avoir été confirmé par les Etats. On dût être étonné d'y voir, outre le sceau des nobles & des six villes principales, celui des Abbés d'Egmond & de Berne. Henri VIII. y ayant également accédé; la liberté du commerce fut tout-à-fait rétablie. Avant la conclusion de ce traité, la

Repert. 14. *Dum. c. dipl. IV. II.* 42. *v. d. Goes* 102-104 *Fr. Ch.* 189.

Gouvernante avait fait convoquer les Etats Généraux pour de nouveaux subsides. Elle demandait deux cens mille florins au Brabant, deux cens mille couronnes à la Flandre, & cent mille à la Hollande. L'Avocat van der Goes représenta combien la maladie des bestiaux & les guerres précédentes avaient causé de misère en Hollande ; & qu'elle avait moins de revenus que le plus petit quartier du Brabant. Les Etats ne laisserent pas de voter pour un octroi de 130 mille couronnes. La Zélande déjà accablée d'une dette de 57 mille livres fut imposée à 30 mille livres annuels de trente gros pour l'espace de six ans. Les Etats firent observer inutilement que les objets auxquels on destinait ces sommes ne regardaient que l'interêt de l'Empereur & non ceux du païs. C'était pour son mariage, pour la naissance de son fils, pour son voyage en Italie & pour l'entretien de la garnison & la construction du fort d'Utrecht. Les Etats firent également éclater tour-à-tour leur opposition & leur condescendance sur la demande de prêter leurs sceaux, pour avoir quarante mille florins d'avance & pour assurer, avant l'échéance des neuf termes du subside accordé, une rente au denier seize, à la charge de l'Empereur qui la liquiderait tous les

V. d. Goes. 107-120. *Rep. Pl.* 15. *Mem de Jonge f.* 38.

Reig. II. 420. *V. d. Goes.* 107-172.

1530.

ans & rembourſerait, peu-à-peu, le capital, dans le tems qu'il recevrait le payement des différens termes. Le Stadhouder leur demanda encore d'appoſer leurs ſceaux à une nouvelle rente de trois mille livres de quarante gros par an au denier ſeize. Les députés de la Gouvernante ôſerent même les ménacer de hauſſer leurs taxes en cas de refus. Loin d'être intimidés, les Etats aigris au contraire par ce ton deſpotique, déclarerent qu'ils n'accorderaient rien, à moins qu'on ne leur expoſât la deſtination de cet argent. Ce n'était pas ſans douleur qu'ils ſe voyaient déjà chargés d'une dette de cinq cens mille livres, que l'Empereur n'amortiſſait pas, malgré la promeſſe qu'il en avait faite. La Gouvernante fut obligée de les mander à Malines; elle ne put vaincre leur obſtination que par les inſtances les plus vives.

Grande inondation.

Un déſaſtre affreux leur fit bientôt précipiter leur retour. Le 5 Novembre, un vent impétueux du Nord-oueſt pouſſa, avec une violence irréſiſtible, les eaux de la mer au-deſſus des digues. Les vagues couvrirent les Iles de Zéelande & ſubmergerent un nombre prodigieux d'hommes & de bêtes. Une multitude de riches habitans ſe virent réduits à la derniere miſere. Les terres à bled furent ſi maltraitées qu'on

Ib. 144. *Reig.* 426.

défendit l'exportation des Grains. On ne pouvait d'ailleurs en importer de la mer Baltique, depuis qu'on avait haussé le prix des sauf-conduits. On publia un édit, suivant lequel l'importation du bled, du beure & du fromage, serait libre entre le Brabant, la Flandre, la Hollande & la Zéelande. Marguerite d'Autriche, ne survécut guères à ces malheurs. Elle expira le 27 du même mois à Malines, avec la réputation d'avoir gouverné les Païs-bas avec vigueur & habileté (*).

Mort de Marguerite Gouvernante des Païs-bas.

L'Empereur ayant appris en Allemagne la mort de sa tante, se hâta de

(*) Cette Princesse n'a point choisi sa sépulture à Malines, encore moins à Burgos en Espagne, comme l'ont écrit quelques historiens. Elle ne laissa à Malines que ses entrailles. Son cœur est conservé à Bruges & son corps fut inhumé dans l'Eglise de Brou, qu'elle avait fait bâtir près de Bourg, capitale de la Bresse, Province qu'elle eut pour son douaire après le décès de Philibert, Duc de Savoye, son second mari, en 1504. Je ne doute aucunement que pour la construction de cet édifice, un des derniers & des plus beaux monumens, peut-être, que l'architecture Gothique nous ait laissé; elle n'ait diverti une partie des sommes immenses qu'elle levait sur les Païs-bas.

Petit Chr. VII. 88. *Heut. rer. Aust.* 239.

L'Empereur vient dans les Païs-bas.

se rendre dans les Païs-bas. Les Etats vinrent le complimenter à son arrivée. L'Avocat van der Goes portait la parole. Après lui avoir donné tous les

1531. titres pompeux, dont l'orgueil impériale aimait à se repaître, il vanta le zèle que les Hollandais & les Zéelandais avaient fait éclater; en fournissant des subsides considérables, malgré les fléaux dont ils venaient d'être affligés. Il finit en demandant à sa Majesté de vouloir bien honorer de sa présence les sujets de son Comté. L'Empereur fit sa reponse en français. Il convoqua ensuite les Etats de tous les Païs-bas soumis à sa domination, pour en tirer les subsides, dont il avait besoin, soit contre les Turcs, soit contre les Princes Protestans. Comme les deputés de Hollande lui objectaient que le païs était réduit à l'état le plus déplorable, & que les Hollandais, quoique prêts à se sacrifier pour sa personne; ne pouvaient cependant accorder au-delà de leur pouvoir: „ fiez vous à moi," leur répliqua ce Prince insinuant & politique," je pourvoirai si bien à tout, que vous aurez lieu d'être contens. Si vous promettez plus que vous ne pouvez tenir, j'aurai soin de vous décharger. Pourquoi marchanderai je avec mes sujets & surtout avec les Hollandais qui se sont si

Aeit v. d. Goes. 153-175.

Il demande un subside aux Etats de Hollande.

bien comportés en mon abſence". Les Etats délibererent longtems. Ils répréſenterent que les villes devaient plus qu'elles n'avaient de revenus; que leur commerce autrefois floriſſant, par les privilèges des Comtes, dépériſſait tous les jours, écraſé ſous le poid des nouveaux péages & des droits impoſés ſur les marchandiſes; que la derniere inondation avait ruiné la Hollande auſſi bien que la Zéelande; qu'à Delft & à Gouda un grand nombre d'habitans étaient réduits à la mendicité. Ils conſentirent, quoiqu'avec bien de la peine, à un octroi de 80 mille florins annuels pendant 4 années, en ſtipulant qu'on en employerait les deniers à payer les revenus des emprunts, la ſolde des garniſons de l'Evêché & à la défenſe du païs; en cas qu'il ſurvint quelque guerre. L'Empereur leur fit déclarer que ſon intention était de les contenter, qu'il regardait les Hollandais comme de bons ſujets, qu'il protégerait leur commerce. Les Etats de Friſe lui préſenterent dans le même tems, un don gratuit de 40 mille florins, & un expoſé contenant les violens griefs qu'ils avaient contre le Stadhouder & la cour provinciale qui ne ceſſaient d'attenter à leurs droits. Les Hollandais penſaient auſſi à porter des plaintes contre leur Stadhouder, qui

Friesl. Ch. II. 579.

refusait de donner satisfaction, de rendre justice, qui conférait des emplois à des sujets inhabiles & qui avait, en 1527, extorqué mille florins des Etats, au-delà du présent qu'on lui faisait pour sa réception. Afin de conjurer l'orage, le Stadhouder s'adressa aux députés des villes qui lui promirent de témoigner en sa faveur. L'Empereur ne songea plus qu'à presser l'exécution des décrets rendus contre les Luthériens. Il ajoutait qu'il deviendrait l'ennemi de son pere & de sa mere, s'ils étaient Luthériens. Mais, avant de quitter les Païs-bas, il en laissa l'administration à sa sœur Marie, Veuve de Louis, Roi de Hongrie, tué en combattant contre les Turcs.

Il nomme sa sœur pour Gouvernante.

Troubles causés en Hollande par Chrétien II.

Pendant que les villes de Hollande faisaient des efforts infructueux, pour conclure avec la grande Anse une paix décisive; Christiern II. les plongea dans de nouveaux malheurs. Ce Roi détrôné, digne successeur des Brigands ses ancêtres, avait armé plusieurs vaisseaux en Zéelande, pour aller en course contre ses anciens sujets & remonter sur le trône. Les villes de Hollande appréhendant les désastres d'une nouvelle guerre, avaient persuadé à la Gouvernante d'en défendre la sortie. Christiern se retira alors dans l'Oostfri-

Ib. 117. 183.

se, auprès du Comte Enno, fils & successeur d'Edzard, qu'il engagea à faire la paix avec le Comte d'Oldenbourg & Balthazard, Seigneur *d'Ezens*. Mais son dessein était d'attirer, sous ses drapeaux, les soldats que la paix ferait congédier. Il en prit en effet cinq mille à son service; il écrivit ensuite à l'Empereur, son beau frere, il le pria de lui fournir des vaisseaux pour les transporter dans le Royaume qu'il voulait recouvrer. Charles, loin de se rendre à sa demande, défendit à ses sujets de lui prêter aucun secours. Christiern, outré de rage, traverse aussitôt l'Overyssel, la Gueldre, Kuilenbourg, Viane, le bas Evêché & pénétre jusqu'au cœur de la Hollande, pillant & ravageant la campagne jusqu'à Delft. Quelques-uns de ses soldats entrent dans la Haye qu'ils trouvent déserte. Les habitans s'étaient enfuis dans les villes voisines, & les membres du Conseil, à Amsterdam & à Haarlem. Christiern passa une nuit à Ryswyk. L'appas du butin fit croître son armée jusqu'à plus de douze mille hommes. A la tête d'un détachement de trois mille, il marcha vers Alkmaar, dont les murs n'étaient pas encore relevés; il abandonna pendant cinq jours cette ville au pillage. Il ménaçait déjà les autres places de Westfri-

E Reuing. 1645.

Vel. Hoorn. 231. 233.

Boomk. Alkm. 74.

se. L'Empereur, n'ayant alors aucunes troupes à lui opposer, envoya George Schenk, Stadhouder de Frise pour entrer en négociation avec lui. Schenk ne pût l'engager à évacuer le païs, avant qu'on lui eut payé cinquante mille florins qui restaient de la dôt de sa femme & livré douze vaisseaux pour rentrer dans ses Etats. Cette charge tomba toute entiere sur les Hollandais. Ils avaient répondu pour la somme. Depuis long-tems, prévoyant l'orage, ils avaient pressé l'Empereur de la liquider, mais inutilement. Christiern, voulant les indemniser & sur-tout Amsterdam qui avait porté le plus grand poids, leur accorda dans des lettres patentes, un commerce libre dans tous les Etats qu'il allait reconquérir. Il s'embarqua ensuite à Medenblik, le 26 Octobre. Après avoir essuyé une tempête des plus furieuses, il débarqua dans le port d'Opslo, aujourd'hui Christiana, capitale de la Norvège méridionale où il se fit reconnaître. Les Amsterdammois & les Waterlanders lui envoyerent aussitôt des navires qui avaient ordre de se laisser prendre par ses Armateurs, pour se ménager une excuse, au cas que l'expédition ne réussit pas. Cette ruse surannée ne pût en imposer aux ennemis de Christiern, qui arrêterent la

Handv. v. Amst. 88.

1532.

Mallet hist. de Dan. VII.

plupart des vaisseaux. Les villes Anséatiques voyaient avec plaisir les Hollandais s'attirer l'inimitié de Fréderic. En effet ce Roi ayant contraint son rival à se livrer entre ses mains, s'assura de sa personne, & le fit enfermer. Christiern resta en prison jusqu'à sa mort arrivée en 1559.

L'interruption du commerce du Nord, occasionna une grande disette en Hollande. Amsterdam & les autres villes de mer proposerent aux Etats plusieurs projets dans lesquels le corps des nobles ne voulait entrer pour rien. Elles ne laisserent pas d'équipper une flotte qui fut bientôt en état de mettre à la voile. On se saisit de tous les passages: on envoya des gens affidés en Norvège, à Coppenhague & à Lubek, pour observer les mouvemens de l'ennemi. Ces armemens disposerent Fréderic à écouter les propositions de paix que lui firent les députés de Hollande. Ceux de Lubek qui s'étaient flattés de fermer la Baltique aux Hollandais, afin d'y exercer un commerce exclusif, firent de vains efforts pour s'opposer à cette négociation. La joïe que ce traité causa en Hollande était bien fondée; le prix du bled diminua de plus de la moitié.

Négociations avec Fréderic, Roi des Danemark.

Vel. A. v. d. Goes.

Mall. ib.

Chr. v. Ell. de Veer. 34.

Le funeste mois de Novembre replongea le païs dans de nouvelles cala-

Inondation.

Reig. Vel. A. v. d. Goes.

mités. Le second du mois, la plupart des Iles de Zéelande & plusieurs terres à peine réparées furent couvertes par les vagues. En Hollande, elles s'éleverent un pied au-dessus des digues; ce qui n'était pas arrivé depuis un siècle. Elles rompirent en plusieurs endroits les digues de Westfrise. Les peuples consternés implorerent l'assistance de la cour; mais il parait que les Zéelandais qui avaient été les plus maltraités furent les seuls à qui la Gouvernante abandonna pendant quatre ans, 2500 livres des subsides qu'ils avaient accordés. Pour comble de malheur, une maladie épidemique affligea cruellement tout le païs. En trois mois, elle emporta plus de trois mille hommes à Ziriczée.

Allarmes de la part des Gueldrois.

1533.

Un autre évenement sinistre jetta les Hollandais dans une nouvelle consternation. On apprit que sur la frontiere de Gueldre, il se ramassait des corps de troupes considérables. Les Etats allarmés s'assemblerent; on proposa de nouveau de former une milice nationale de deux mille hommes. La crainte très bien fondée que l'Empereur ne la mandât hors du païs sans se charger de son entretien, contribua beaucoup à faire avorter ce projet. Le Duc de Gueldre dissipa bientôt toutes les craintes, en faisant filer ces soldats du côté

Schraff. Beschr. v. Harderw. II. 69.

de Munſter. D'autres recrues renouvellerent les premieres allarmes, juſqu'a ce qu'on apprit qu'elles partaient pour l'Ooſtfriſe. Balthazar, Seigneur d'Ezens, à la ſuite d'une nouvelle guerre avec Enno, Comte d'Embden, à la quelle le Duc de Gueldre avait pris part, ſuivant ſa coutume, s'était rendu auprès de ce Prince qui lui cèda le château de *Rozande* près d'Arnhem & lui permit de lever des troupes dans ſes Etats. Meinard de Ham, capitaine Gueldrois, fit ces recrues ſi ſecretement que, perſonne ne ſachant leur deſtination; on n'avait pas manqué d'en concevoir quelque ombrage. Ces troupes arrivées en Ooſtfriſe battirent l'armée d'Enno près de Jemmingen. Les Gueldrois remporterent encore des avantages ſi conſidérables en faveur de Balthazar, que ſon ennemi fût contraint de lui accorder des conditions avantageuſes. *E. Bening. Pontan.*

Les craintes que les Hollandais conçurent alors relativement à leurs affaires du Nord étaient plus ſérieuſes. A peine Fréderic fut il aſſuré qu'ils avaient déſarmé leurs vaiſſeaux & congédié leurs troupes, qu'il envoya une Ambaſſade; demandant trois cens mille florins pour les dépenſes qu'ils lui avaient cauſées; en ſoutenant Chriſtiern II. Il tenta envain d'impliquer les autres Troubles avec le Danemarc. *Rep. der Pl.* 27. *Aert. v. d. Goes.* 194-215.

villes des Païs-bas dans ſes interêts, en proteſtant qu'il n'en voulait qu'à la Hollande. La Gouvernante déclara aux députés Danois que l'Empereur regardait l'intêret des Hollandais comme le ſien propre. Henri Willemszoon de Haarlem, fut envoyé en Danemarc pour ſommer le Roi, de déclarer poſitivement; s'il voulait garder la paix ou la rompre. Il le trouva, atteint de la maladie qui le conduiſit au tombeau. Fréderic n'en fit pas éclater moins d'aigreur contre les Hollandais. Il écrivit même à la Gouvernante une lettre pleine de ménaces & ne daigna pas lui rendre les complimens ordinaires. Les grands armemens qu'équippaient ceux de Lubek, augmentaient les allarmes; on appréhendait qu'ils ne fermaſſent le Sond & que les Matelots, faute d'employ, ne ſe ſoulevaſſent, comme ils avaient déjà fait. Quoiqu'Amſterdam & les places du Waterland ſuſſent les plus intéreſſées, elles refuſaient cependant de ſe charger de toute la dépenſe des armemens néceſſaires pour repouſſer l'ennemi. Dans une diète convoquée quelque tems après à la Haye, le corps des Nobles déclara qu'elles devaient fournir trente gros vaiſſeaux de guerre & y tranſporter la meilleure artillerie des 400 navires marchands qu'el-

qu'elles avaient alors. Dordrecht, Delft & Amsterdam approuverent cet avis; mais les villes du Waterland ne voulaient livrer aucun bâtiment sans en tirer le loyer. Les Députés se rendirent ensuite à la cour pour demander à la Gouvernante, des secours, un Amiral & la défense du commerce du Nord. Sur sa réponse, ceux d'Enkhuisen, d'Edam & de Monnikendam, se déroberent secretement de Bruxelles, afin de mettre au plutôt leurs navires en mer; pour n'être pas obligés de les fournir. On observe que le Stadhouder, jaloux que les Etats sollicitâssent la protection des autres Seigneurs de la cour, les menaça de se vanger en levant les subsides avec rigueur. Cependant le decès de Fréderic & les discordes intestines de l'interregne qui déchira le Dannemarc après sa mort, ajouterent au courage des Hollandais, qui n'eurent plus que ceux de Lubek à combattre. La Gouvernante leur acorda Gerard de Merkeren pour Amiral, promit trente mille florins; défendit la navigation de la Baltique & l'importation des marchandises de Lubek par Hambourg. Elle devait encore livrer l'artillerie de l'Empereur. Mais Bruges, Middelbourg, Ziriczée & Veere qui en étaient dépositaires refuserent de s'en défaisir. Toutes

les autres villes des Païs-bas cherchaient avec joïe à faire tomber le poids de cette guerre sur la Hollande; pour tirer entierement à elles le commerce du Nord. Les villes de la grande Anse favorisaient cette manœuvre; elles ne pensaient qu'à écraser les Hollandais, dont la concurrence leur avait inspiré l'animosité la plus envenimée. Enfin le Stadhouder fut chargé de fournir trente mille florins de la caisse de l'Empereur & d'en lever sur les Etats 50 mille de 40 gros. Dans une diète convoquée à Amsterdam, il tira à part les deputés de chaque ville, l'un après l'autre. Il y avait conscience, dit l'historien, aux instances & aux fourberies qu'il employa pour vaincre leur opposition. Leide resta seule inflexible. L'acte d'Octroy porte que ces 50 mille livres seront destinées à châtier les Lubekois, ennemis Rébelles de sa Majesté; mais à condition qu'on ne demandera plus rien au-delà des contributions ordinainaires: que les gens de guerre & les matelots ne seront plus à charge au païs; Qu'on commencera par employer les trente mille florins des deniers de l'Empereur & que s'il arrive que l'expédition n'ait pas lieu, les villes ne seront tenues de rien payer. La flotte mit à la voile au mois de Septembre,

Les Hollandais s'emparent du passage du Sond.

sous la conduite de Gerard de Merkeren. Elle entra dans le Sond qu'elle tint fermé pendant quelque tems; ne l'ouvrant qu'à des vaisseaux des Païs-bas. Marc Meyer qui commandait les Lubekois n'osa paraître devant elle; il se tint constamment vers l'embouchure de l'Elbe. L'année suivante, Lubek se vit obligée de consentir à une trêve & le nouveau Roi de Danemark à un traité de commerce pour trente ans. *Reig. II.* 443. Trêve. 1534.

L'Edifice de l'Eglise Romaine, ouvrage cimenté par tant de siècles, ménaçait ruine de tous côtés. Henri VIII, un des tyrans les plus cruels qui ait regné sur les Anglais, secoua le joug de Rome, parce que le pape refusait d'approuver son divorce avec Catherine d'Arragon. L'Empereur, pour être secouru par les Princes Protestans d'Allemagne, avait été obligé de leur laisser la liberté de conscience jusqu'à la tenue d'un concile. Mais, loin d'accorder la même tolérance aux Païs-bas; il fit défendre sous peine de perdre la vie & les biens, la lecture même de son décret en faveur des Allemands. Il n'était permis ni de l'apporter, ni de le lire, ni de le vendre, ni de le garder chez soi. Les justes allarmes qu'excitaient dans la haute & la basse Allemagne, les progrès d'une nouvelle secte, Liberté de conscience permise en Allemagne & défendue dans les Païs-bas. *Dum. corps dipl. IV.* II. 87. *Rep. des Plac.* 27.

qui ne respirait que le fanatisme & la révolte, paraissaient éxiger les précautions les plus rigoureuses contre toutes sortes de novateurs.

Origine de l'Anabaptisme.

Telle est la marche de l'esprit humain, que lorsqu'il sort tout d'un coup d'une situation déplorable & qu'il découvre la séduction excessive où il était plongé; entrainé subitement à la nouveauté plutôt pour secouer un joug odieux, que par une persuasion éclairée; l'opiniatreté & l'opposition le jettent dans des extrêmes plus dangereux que son premier état. Les Réformateurs obligés, en rompant toute liaison avec l'Eglise établie, de commettre au jugement privé de chacun & le sens des écritures & les principes dogmatiques qu'il devait suivre, encourageaient l'esprit d'audace & d'innovation. Je ne sais même, si cette opinion de Luther, que, pour être sauvé il ne s'agit que d'avoir la foi, que c'est un sacrilège & une impiété de vouloir plaire à Dieu par de bonnes actions, ne devenait pas aussi funeste au bon ordre de la société que la taxe Romaine. Il est certain que les sectaires abusèrent, malgré lui, de la doctrine qu'il avait répandue dans son livre sur la liberté chretienne. Ils y lisaient que le vrai fidele est le maître de toutes choses & n'est soumis à personne. Ils

Luth. adv. Reg. capt.

Bab. Bayle Dict. Art. Anabapt.

étaient naturellement conduits à tourner contre la puiſſance civile & politique, les mêmes armes qui leur avaient ſervi à briſer la tyrannie eccléſiaſtique. Luther ne pût lui même empêcher pluſieurs de ſes diſciples d'affecter un ton audacieux & & de ſe revolter contre lui. Il ne pût leur empêcher de fomenter le fanatiſme des païſans, que l'oppreſſion & la miſere avaient fait ſoulever en Allemagne. Ils ne ſe contentaient pas d'attaquer les prérogatives de la nobleſſe; ils voulaient abolir toutes les diſtinctions que l'induſtrie ſociale met néceſſairement entre les hommes. Ils voulaient ramener le genre humain à une égalité abſolue & à la communauté des biens. La défaite de ces malheureux ne pût éteindre la ſecte. Elle avait, depuis pluſieurs années, pouſſé de profondes racines dans les Païs bas. On les appellait Anabaptiſtes; parce qu'ils condamnaient le batême des enfans comme une invention du Diable & rebaptiſaient par immerſion tous leurs proſelytes. Nicolas Stork, Thomas Muntzer & Marc Stubner, avaient commencé à ſemer ces Dogmes dans la Saxe. En Suiſſe, Zuingle attaqua les Anabaptiſtes d'abord par des argumens; mais les ſentant mollir contre leur opiniatreté, il engagea le Magiſtrat à les exterminer.

Sleid. VI. 146. *Mart. des Anab. II.* 3-21.

Ruch. hiſt. Ref. de Suiſſe. I. 282. 454.

Mantz fut le premier qu'on noya à Zurich. „ On penſait alors, dit Mr. Robertſon, qu'employer la violence contre l'erreur était une des prérogatives de ceux qui avaient la connoiſſance de la vérité, & comme chaque parti prétendait poſſéder ce tréſor, les fondateurs de la Réformation, lorſqu'ils en eurent le pouvoir, & l'occaſion exerçaient les droits qu'ils croyaient attachés à cette poſſeſſion & firent ſubir à ceux qui doutaient de la verité de leur croyance, les mêmes châtimens que l'Egliſe Romaine décernait contre leurs diſciples. On eut crût parmi leurs partiſans & peut-être chez leurs adverſaires, qu'ils ſe défiaient de la bonté de leur cauſe, s'ils n'eûſſent pas employé les moyens violens qu'on jugeait alors permis pour ſoutenir la vérité." Dès l'an 1527, pluſieurs Anabaptiſtes avaient expiré dans les flammes en Hollande. En 1531, neuf autres eurent la tête tranchée à la Haye. Dans le même tems Jean *Matthyszoon*, Boulanger de Haarlem, ſe fit paſſer pour Enoch. Il abandonna ſa femme qui était vieille & s'en alla vivre à Amſterdam avec la fille d'un Braſſeur, d'une beauté raviſſante. Elle s'attendait peu au rôle brillant qu'elle devait jouer bientôt. De cette retraite, il fit partir pluſieurs apôtres pour la Friſe & la Weſtphalie:

Hiſt. de Charl. v. L. XI.

Leur ſecte pénétre dans les Provinces-Unies.

il se rendit ensuite lui-même à Munster, où les Réformés avaient déjà six Eglises. Il fit, en peu de tems, un si grand nombre de proselytes qu'il résolut de se rendre maître de la ville. Il expédia des lettres circulaires à tous ses partisans des Païs-bas; leur mandant de le venir trouver en foule & de se rassembler aux environs de Hasselt près de Zwoll. Munster était, selon lui, la nouvelle Jerusalem. C'était la terre promise où le Seigneur devait faire couler ses faveurs les plus abondantes. C'était la retraite que les enfans de Dieu devaient avoir en partage, pour se dérober à la gueule du loup, pour jouir de la liberté & écouter la voix de Moise, d'Aaron & de Jean Matthyszoon de Haarlem, Prophètes du Seigneur. On apprit en même tems que les Anabaptistes avaient des provisions de guerre dans l'Overyssel. On les vit sortir en effet de toutes les places du territoire des Provinces-Unies & se rendre, par grosses troupes, hommes, femmes, enfans, à la sainte cité. Il en partit d'Amsterdam plusieurs vaisseaux chargés. Lorsqu'on leur demandait où ils allaient? où l'esprit de Dieu voudra nous conduire, repliquaient-ils aussitôt. Les malheurs précédens avaient jetté un peuple innombrable dans la misere & le

Amst. Gesch. III. 17.

Ils courent tous nuds dans les rues d'Amsterdam.

déſeſpoir. Une doctrine qui rétabliſſait tous les hommes dans leur égalité primitive & qui rendait la condition du pauvre égale à celle des citoyens les plus aiſés, ne pouvait manquer d'être accueillie par une foule d'infortunés, avides de toutes les opinions qui leur promettaient un meilleur ſort. Ils publiaient par tout que les choſes les plus extraordinaires allaient arriver en Weſtphalie. Pour arrêter ces étonnantes émigrations, on ne vit d'autre parti que de publier une amniſtie en faveur de tous ceux qui ſe retracteraient dans l'eſpace de vingt quatre jours. Cinq de ces fanatiques ſe précipiterent dans les rües d'Amſterdam, abſolument nuds, une épée étincelante à la main; leurs voix effrayantes repetaient ces lugubres exclamations : *malheur ! malheur aux impies ! faites pénitence ! la bénédiction de Dieu ſur la droite de la ville & ſa malédiction ſur la gauche !* La milice Bourgeoiſe courut aux armes; on ſe ſaiſit de ces miſerables; ils furent condamnés à mort. La Régence d'Amſterdam apprit enſuite par des avis venus de Friſe que les Anabaptiſtes avaient concerté le projet de ſe rendre maîtres de la ville. Dans cette conjoncture allarmante, la milice Bourgeoiſe & les corps de métier,

mandés à l'hôtel de ville, s'écrierent unanimement, qu'ils étaient prêts de se sacrifier pour la défense de la patrie: on défendit par un édit severe de loger des Anabaptistes étrangers & à ceux qui n'étaient pas Bourgeois de rester dans la ville, sous peine de mort. A cinq heures du soir on fit une visite rigoureuse, & on enleva vingt sectaires. Le Stadhouder se rendit aussitôt dans la ville & fit exécuter les plus coupables & les plus obstinés. Ceux qui abjurerent leurs erreurs furent condamnés à paraître dans une procession, tête & pieds nuds, couverts de toile & une torche à la main. Dans une diète convoquée pour exterminer l'heresie; le Stadhouder présenta un plan aux Etats; mais il fut rejetté, sous prétexte qu'il donnait trop de pouvoir aux Ecclésiastiques qu'on appellait les seules causes de tous les malheurs. On convint qu'il fallait réprimer les fausses doctrines & empêcher que les prédicateurs ne débitassent des opinions étrangeres & ne se permissent en chaire des injures les uns contre les autres. On refusa absolument d'envoyer des secours à l'Evêque de Munster.

Précautions contre leurs entreprises.

Repert. 29.

Aert. r. d. Goes. 218-223.

Cette ville était alors au pouvoir des Anabaptistes. Le concours de ceux

Ils s'emparent de Munſter.

qui s'y rendaient du territoire des Provinces-Unies leur avait inſpiré des projets ambitieux. On les vit ſe répandre dans les rües, pouſſer des hurlemens horribles en criant: Retirez-vous impies; il faut exterminer tous ceux qui ne ſe feront pas rebâtiſer. Les principaux de la ville, le clergé & la plus ſaine partie des citoyens s'étaient enfuis avec précipitation. Le Boulanger-prophete, Jean Matthyſzoon, était le chef des Enthouſiaſtes. Il les excita à piller les égliſes & à brûler tous les livres excepté la bible. Il fit mettre tous les biens en commun, il établit des repas publics où chacun avait ſa portion reglée, il forma des magaſins, il fit réparer les fortifications. Il tua publiquement d'un coup d'arquebuſe un des anciens habitans qui avait ôſé l'appeller impoſteur. L'enthouſiaſme, échauffé par les révélations, exalté par les prophéties & retenu par la crainte, jetta tous les cerveaux dans le délire le plus véhément & changea ces ſectaires en autant de bêtes féroces. Ils tenterent de vigoureuſes ſorties ſur l'Evêque qui les aſſiégeait, & à qui le Landgrave de Heſſe, le Duc de Gueldre, les villes de Déventer, de Campen & de Zwoll avaient fourni des munitions & des ſoldats. Matthyſ-

Mat An. v. 149. *Hortenſ. Schard II.* 315. *Sleid. X.*

Jean Matthyſzoon de Haarlem, chef des Enthouſiaſtes.

zoon, enflé d'un avantage qu'il avait remporté dans une occaſion, ſe donna pour un nouveau Gédéon : il ôſa fondre ſur les aſſiégeans avec trente hommes ſeulement. Il fut exterminé avec ſa troupe. Le Garçon tailleur de Leide, Jean Beukelzoon ſût par ſes artifices, diſſiper la conſternation que ce coup imprévu avait répandue parmi le peuple. Il prit en main toute l'autorité de ſon maître ; mais, devenu ſage par ſon exemple, il ſe contenta de faire une guerre défenſive. Son ame ardente nourriſſait le même fanatiſme & une ambition plus vaſte. Il n'avait guères que vingt-quatre ans, étant né en 1510. Un hiſtorien, qui l'a connu, atteſte qu'il ne manquait ni d'eſprit ni d'éloquence. On rapporte qu'aggrégé dans la troupe des *Redenrykers* de Leide, il aimait à répréſenter des rôles de Rois. Avide de réaliſer les impoſtures théatrales, il réſolut de tirer parti de la crédulité d'un peuple qui le croyait illuminé. Il ſe dépouilla un jour de tous ſes vêtemens & courut dans les rües de Munſter en criant. *Le Roi de Sion approche; il vient, il vient.* Il rentra dans ſa maiſon ſans vouloir proférer une ſeule parole ; il ſe fit entendre par ſignes, il écrivit que l'Eſprit lui avait lié la langue. Il parut ſortir, au bout de

Jean Beukelzoon de Leide lui ſuccède.

Corv. de Mon. obſ. 315.

Orlers Leid. 318. 322.

trois jours, comme d'une extaſe profonde & uſurpant l'autorité d'un Prophête à qui l'Eternel vient de communiquer ſes ordres, il établit douze juges dans *Iſrael*. Il dépoſa les Conſuls & les Bourguemaîtres que Matthyſzoon avait choiſis. Il n'héſita pas de donner à Knipperdoling, un de ces derniers, qui avait tenu auparavant un rang diſtingué dans la ville, l'office de bourreau. Knipperdoling employé chaque jour à ſon infâme miniſtere, l'exerçait avec joïe ſur tous ceux qui ôſaient révoquer en doute l'autorité du Prophête. Il ne manquait plus à Jean de Leide que le titre de Roi. Jean Duiſendſchoen, orfèvre de Warendorp, qu'il avait mis dans ſes interêts, aſſembla un jour le peuple: Voici, s'écria-t-il, ce que dit l'Eternel. Il veut que Jean Beukelſzoon ſoit aſſis ſur le trône de David, établi Roi de Sion & que toute la terre ſoit ſoumiſe à ſa domination. La multitude reconnut auſſitôt le nouveau Roi. Il choiſit des Miniſtres & un conſeil; il repréſenta ſa nouvelle grandeur avec autant de dignité que s'il fut né Prince. Il fit frapper de la monnoye à ſon coin. Il portait une couronne & ceignait ſon front d'un diadême. Il ſe promenait dans les rues avec l'appareil le plus impoſant,

Il ſe fait proclamer Roi.

ſuivi d'un nombreux cortège, monté ſur un courſier ſuperbe, richement enharnacé, avec des éperons d'or. Devant lui marchaient deux hommes; l'un portait une bible, l'autre, avec une épée nüe, faiſait main baſſe ſur quiconque ne ployait pas le genou devant le Roi. Pour imiter encore mieux les Monarques de l'Orient, & cèder à l'impulſion des deſirs charnels qui ſe reveillent ſi naturellement dans les eſprits enthouſiaſtes, il introduiſit la pluralité des femmes. C'était la prérogative des Elus de Dieu. Il en épouſa même juſqu'à quatorze, entre leſquelles était la Veuve de Matthyſzoon qui porta ſeule le titre de Reine. Une d'entr'elles ayant un jour ôſé laiſſé échaper quelques ſoupçons ſur la réalité de ſa miſſion, il lui abbâtit la tête d'un coup d'épée, en préſence des autres. Loin de témoigner de l'horreur contre cette atrocité, elles danſerent autour du cadavre. A ſon exemple la multitude s'abandonna ſans réſerve à la poligamie, au divorce, aux infamies les plus effrénées. Toutes les Religieuſes furent arrachées de leurs couvens & mariées. Pas une fille au-deſſus de quatorze ans, qui pût ſe dérober à la brutalité de ces forcénés. Point d'horribles artifices qu'ils n'employaſſent pour déshonorer celles,

La ville de Munster prise

1535.

même, qui n'étaient pas encore nubiles. Enfin, ces malheureux fanatiques, ayant consommé tous leurs vivres, se trouverent réduits à la plus grande détresse. Dans cette affreuse situation, ils mangerent les cuirs, les parchemins; on dit, qu'il y eut des meres qui dévorerent leurs propres enfans. Trahie par un déserteur, la ville fut surprise & livrée pendant huit jours au fer vangeur du soldat. Jean de Leide fut arrêté. Ce fameux Roi de Théatre, dont le rôle avait été si court, qui venait d'éprouver en effet que les dignités de ce monde sublunaire ne sont que des farces passageres, fut alors chargé de chaînes, promené de ville en ville, comme une bête rare, exposé en spectacle, pour servir de jouet à la curiosité & à l'insolence des peuples. Enfin pour expier les forfaits, dont il s'était rendu coupable, il fut tenaillé avec des pinces brûlantes. Ceux qui savent combien, dans la crise de la réformation, les esprits étaient susceptibles de délires enthousiastes, & combien le fanatisme est capable d'opérer les plus grandes révolutions, ne seront point surpris de voir que les projets que nourrissait l'âme ambitieuse de ce jeune imposteur, n'étaient pas sans fondement.

Mir. Don. II. c. 138. Op. dipl. I. 607 &c. An. Belg. II. 321.

Lorsqu'il règnait encore dans Mun-

ſter, il avait envoyé hors de la ville quelques miſſionaires qui furent preſque tous maſſacrés. Henri de Hilverſum ne conſerva la vie qu'en promettant de tromper les Anabaptiſtes. De retour dans Munſter, il publia qu'un Ange l'avait mis en liberté, & pour mieux diviſer leurs forces, il déclara que Dieu avait livré au Roi de Sion, Amſterdam, Déventer & Weſel. Jean de Leide envoya auſſitôt Jaques de Campen, à Amſterdam avec le titre d'Evêque, & lui aſſocia Jean Matthyſzoon de Middelbourg. Le Stadhouder ſe tranſporta, alors, dans la ville pour faire exterminer tous les Anabaptiſtes. Il fit arrêter deux Bourgeois; & le bruit ayant couru que la nuit ſuivante, il devait en faire enlever deux cens dans leurs lits; le peuple s'ameuta auſſitôt. Il ne ſe calma qu'après s'être aſſuré qu'on ne violerait pas ſes privilèges. Le Stadhouder craignant les ſuites de ce ſoulevement, fit d'abord redoubler la garde de ſon logis & ſe retira deux jours après à la Haye. La Régence de Leide apprit en même tems que les Anabaptiſtes avaient formé le projet de ſurprendre cette ville, en mettant le feu aux quatre coins. On arrêta auſſitôt pluſieurs perſonnes; quinze hommes eûrent la tête tranchée & cinq femmes furent noyées.

Fanatiſme des Anabaptiſtes dans les Provinces-Unies.

Brandt, hiſt. der Ref. l. 12a.

Hort. 306.

A Dordrecht, pour prévenir les deſ-
Balen. 818. ſeins des Anabaptiſtes, il fut défendu à ſon de cloche de leur donner aucun azyle. A Amſterdam ſept hommes & cinq femmes s'aſſemblerent la nuit dans une maiſon. Un Tailleur nommé Henri, leur chef, ſe jetta la face contre terre dans la poſture d'un homme en extaſe. Puis ſe relevant, „j'ai vû, s'écria-t-il, Dieu, dans toute ſa gloire; j'ai vû le ciel & l'enfer. Le grand jour du jugement approche. Toi; dit-il, en s'adreſſant à un de la troupe," tu ſeras infailliblement damné. Celui-ci, s'étant mis à crier: Pere Celeſte aye pitié de moi; le Prophete changea de ton & lui dit: „Le Pere te pardonne & t'adopte pour ſon fils." Il ſe tint quelques jours après une autre aſſemblée au même lieu. Lorſque les cerveaux furent exaltés par la veille, des prieres longues & des diſcours fanatiques; le Prophete Henri ôta ſubitement le caſque, la cuiraſſe, les armes & les habits, dont il était couvert; & les jetta dans le feu. Tout ce qui vient de la terre, dit-il, doit être conſumé par la flamme. La troupe entiere ſe dépouilla également par ſon ordre. Les femmes oublierent la pudeur naturelle à leur ſexe; elles ne garderent pas même un cordon pour lier leurs cheveux. La Maîtreſſe du logis, réveillée par l'infection des ha-

bits qui brûlaient, courut dans la chambre; mais saisie tout d'un coup des accès épidemiques du même délire; elle se dépouilla toute nüe à l'exemple des autres. En cet état de pure nature, ces Frénétiques se répandirent dans les rües, en criant avec des hurlemens horribles: *Malheur! Malheur! la Colere de Dieu! la Colere de Dieu!* Arrêtés & conduits devant les Magistrats, ils rejetterent les habits qu'on leur présentait, en disant: que la verité & l'image de Dieu devaient être nües. Ces insensés dont l'imagination était si ardente & si déreglée, avaient, sans doute, avec la pudeur, perdu la sensation du froid; on était alors au mois de Février. Dans la prison, ils refuserent de manger dans des assietes, les rompirent & danserent sur les têts. Un d'entr'eux ne voulut rien avaler qu'on ne lui eut mâché tous les morceaux, en disant qu'il était un enfant. Le Prophête se disait & paraissait même se croire invulnérable. Conduit sur l'échaffaut il s'écria: ouvrez les yeux & voyez. Sa tête ne laissa pas de tomber sous le fer du bourreau. Un autre, avant d'être exécuté, se mit à danser en prononçant ces mots: Louez le Seigneur. Dans la crainte que la ville ne fut surprise, on tint les portes & les églises fermées. On arrêta

les cloches & les horloges. Les milices bourgeoises restèrent sous les armes. Tous les bruits annonçaient des complots & des associations sinistres. Les allarmes s'accrûrent encore, quand on vit arriver aux portes d'Amsterdam, environ mille Anabaptistes, qui disaient venir du Hainaut & de la Frise. On les pria poliment de retourner au païs d'où ils étaient partis. En Frise ces sectaires dangereux avaient répandu tant de terreur qu'il fut défendu sous peine de mort de les loger, ni de leur donner à boire & à manger; il fut ordonné de les dénoncer incontinent, d'aller à la messe & au service divin les dimanches & fêtes, sous peine d'amende. Comme plusieurs Religieux & Religieuses avaient quitté leurs couvens, & s'étaient montrés sous l'habit laïque, menant, disait-on, une vie dissolue & scandaleuse; il fut ordonné de découvrir leurs receleurs; on excita le zèle des dénonciateurs par des recompenses. Il fut même défendu de donner des baux à ferme à des gens suspects d'hérésie. Trois cens fanatiques ne laissèrent pas de fondre sur le vieux couvent près de Bolwaard; ils chassèrent les moines, détruisirent les images, les ornemens & foulerent aux pieds les hosties en disant: *Voilà le Dieu des impies.* Jurien Schenk, Stadhouder de

Friesl. Ch. II. 650. 656. 662. 664.

E Bening. 681.

Frise, voulant les reduire, leva, avec le consentement des Etats, le troisieme homme des milices & vint les attaquer. Plutôt que de se rendre, ils se firent presque tous massacrer. Un grand nombre de prisonniers conduits à Leeuwaarden, furent pendus, noyés ou décapités. Un Cordonnier, nommé Herman, excita aussi des troubles à Sandt, village près de Groningue. Il se disait le Messie & même Dieu le Pere. Il s'écriait qu'il fallait tuer les Moines, les Prêtres, les Magistrats, & se repentir; car la délivrance était proche. Pour étancher la soif ardente que le feu de l'esprit allumait dans ses entrailles; il se rafraichissait en avalant de tems en tems de grands verres de biere. Conduit à Groningue, chargé de chaînes, il mourut en prison dans les accès de la plus déplorable démence. Elle était malheureusement épidemique; il l'avait communiquée à beaucoup d'autres cervelles faibles.

Winsf. 506. *Emm.* 884. *Friesl. Ch.* 671. 674.

Jean de Geelen, émissaire du Roi de Munster, qui avait conduit cette trâme, pour pouvoir s'emparer de quelque ville, fût alors se dérober avec habileté & se rendit à Amsterdam. Il y changea de nom, & se fit passer pour un marchand. Il s'adressa ensuite à la cour de Bruxelles &, feignant un repentir sincere de ses erreurs, il obtint

Conspiration des Anabaptistes, pour s'emparer d'Amsterdam.

Hort. Dapp. Brandt, Hiſt. der Ref. Vel. Hoorn. Sent. B. Plemp. Herd. Amſt. Keurb. E f. D. f.

des lettres de grace, promettant de livrer à l'Empereur, la ville de Munſter qui n'était pas encore rendue. De retour à Amſterdam, il fréquentait publiquement les premiers de la ville; mais il s'abouchait en ſecret avec les Anabaptiſtes. Il s'était lié avec *Henri Goed beleit*, ſectaire enthouſiaſte & fanatique dévoré d'ambition. Il finit par réſoudre de faire triompher ſon parti par un coup d'éclat, en ſe rendant maître de la ville. La nuit du dix de May, fut choiſie pour l'exécution du complot. C'était le tems où la communauté qu'on appellait de la croix, donnait un feſtin aux Magiſtrats & aux Bourgeois les plus diſtingués. On avait coutume de lancer des fuſées devant l'hôtel de ville & de l'illuminer. Tous les Bourgeois ſe livraient alors à la joïe. La circonſtance les mettait peu en état d'imaginer une ſurpriſe, ni de la repouſſer lorſqu'elle aurait éclaté. Le ſon de la cloche de l'hôtel de ville était le ſignal du ralliement. Le terme fatal approchait. Un jeune homme vint alors avertir *Pierre Honig* que les Anabaptiſtes commençaient à ſe raſſembler dans différens poſtes pour s'emparer de la ville. Les Bourguemaîtres, aux quels il fut conduit, avaient peine à le croire; il fut impoſſible de douter

de la conſpiration lorſqu'on eût trouvé des arquebuſes chargées, dans le logis des *Redenrykers*, d'autant plus affectionnés pour les Anabaptiſtes, que leur prétendu Roi avait exercé leur profeſſion. Pendant que les Bourguemaîtres perdaient à deliberer le tems où il fallait agir; déjà les Anabaptiſtes, au nombre de quarante, tambour battant, enſeignes déployées, s'avançaient vers la maiſon de ville. Ils s'en emparerent, après avoir pris ou maſſacré la garde bourgeoiſe. Le bruit effroyable cauſé par ce tumulte, reveilla un des domeſtiques du grand Bailli, qui, dans l'ivreſſe, s'était endormi entre les bancs & les chaiſes. Saiſi d'effroi il monte au haut de la tour, & ſans ſavoir ce qu'il faiſait, il tire à lui la corde du tocſin. Un petit boſſu, ſortant alors tout armé du pylſteeg, demanda à ſon voiſin quelle était la cauſe de ce tumulte? Allons voir ſur la place repliqua le voiſin. Mais à peine avaient-ils fait quelques pas enſemble que le petit ſcélérat de boſſu lui paſſa ſon épée au travers du corps. Un nommé Nicolas van Aken, Goguenard fameux & puiſſant buveur, eut la hardieſſe de ſe mêler parmi les Anabaptiſtes & s'adreſſant à *Goedbeleit*, leur chef qu'il connaiſſait de longue main, il lui demanda en raillant quelle ſatis-

Ils ſe rendent maîtres de l'Hôtel de Ville.

faction il pouvait desirer, qu'il n'avait qu'à faire ses propositions? Goedbeleit lui dit de s'en retourner & de se taire dans une circonstance, où la plaisanterie était si hors de saison. Il fit son possible pour lui sauver la vie; mais il ne put empêcher qu'il ne fût massacré par les autres séditieux. Le bruit de ce complot se répandit bientôt dans toute la ville avec des circonstances effrayantes & toujours exagerées. Les principaux bourgeois, avaient, disait-on, été massacrés sur la place. L'horreur des ténébres augmentait l'effroy parmi une populace, qui, sans rien savoir, courait çà & là, sans pouvoir distinguer un ami d'un ennemi. Pierre Kolyn, Bourguemaître, voulant se laver du soupçon conçu contre lui qu'il favorisait les sectaires, vint les attaquer; mais, il fut tué, avec une partie de la troupe qu'il conduisait. Plusieurs furent atteints de balles empoisonnées. On prit alors le parti de faire occuper toutes les avenues de la place; afin d'empêcher que les conjurés ne reçussent quelques renforts. On imagina de tendre des voiles de vaisseaux en travers & d'y rouler des sacs de houblon pour se mettre à couvert contre les coups de feu, en attendant le jour. Le Bourguemaître Kee-

kalf, Capitaine expérimenté, à la tête d'une Compagnie de volontaires, à qui il promit des recompenſes, fondit ſur le Dam à la pointe du jour & en délogea les rébelles. Il dreſſa enſuite deux coulevrines & une piéce de canon contre la Maiſon de Ville; le ſecond coup fit voler une des portes en éclats. Les volontaires & les bourgeois ſe précipiterent ſur les fanatiques qui n'ayant plus rien à eſperer, ne penſerent qu'à vendre cherement leurs vies. Henri Goedbeleit ayant été tué, Jean de Geelen ſe ſauva à la tour; mais voyant qu'il ne pouvait échaper & voulant éviter une mort cruelle, il offrit ſa poitrine au coup mortel qui le terraſſa. Il reſpirait encore lorſqu'il fut précipité & écraſé ſur le pavé. Les Bourgeois perdirent vingt hommes & les fanatiques 28; les cadavres de ces derniers furent pendus par les pieds aux fourches patibulaires. Le petit ſcélérat de Boſſu fut rencontré ſur les remparts avec cette mine effarée, tremblante & ſiniſtre qui decèle le crime. On l'arrêta. Douze de ces fanatiques qui s'étaient laiſſés prendre tous vivans, furent exécutés trois jours après. On leur ouvrit l'eſtomac, on leur arracha le cœur; le bourreau leur en battit les joues. Leurs têtes furent miſes

Ils ſont défaits.

Leur ſupplice.

sur des piques : leurs corps, coupés en quatre quartiers, furent exposés sur les portes de la ville. Plusieurs autres furent ensuite condamnés à perdre la tête & plusieurs femmes périrent dans l'eau ou sur le gibet. Une mere & son fils furent pendus à leur porte pour avoir récelé le prétendu Evêque, Jaques de Campen. On ordonna de le dénoncer sous peine de mort. Il fut, enfin, découvert sous un tas de tourbes. Quoiqu'il persistât, au milieu des plus cruelles tortures, à soutenir qu'il n'avait aucune part à la derniere conjuration, il ne laissa pas d'être condamné. Il fut, une heure entiere, exposé à la dérision du peuple, coëffé d'une mitre où étaient peintes les armes de la ville. On commenca par lui couper la langue, ensuite la main droite & la tête, qui furent exposées sur la porte de Haarlem. Son trônc fut jetté au feu.

Friesl. Ch. II. 698. On fit également plusieurs exécutions à Leide, à Hoorn, à Utrecht, pour prévenir de semblables conspirations. En Frise, les sectaires furent condamnés sans miséricorde, les hommes à périr par le glaive, les femmes à être enterrées vives ; il fut même défendu d'intercéder pour eux. Ainsi furent déconcertés les funestes complots d'une secte turbulente & fanatique. Les chefs, en nourrissant l'ivresse enthousiaste &

le

le delire de leurs disciples, pouvaient espérer d'en faire d'aveugles instrumens de leur ambition; mais ils ne pensèrent jamais à leur inspirer cette discrétion & cette retenue sans lesquelles, les conspirations ne peuvent jamais réussir. L'entreprise qu'ils avaient la mieux concertée, celle d'Amsterdam, échoua par un de ces petits accidens qui renversent si souvent les plus grands projets. Si le caprice d'un ivrogne ne leur eut empêché de sonner le tocsin, ils eussent sans doute rassemblé leurs partisans qui étaient réellement en grand nombre. La Bourgeoisie courant à l'allarme sans ordre & sans objet, eut été facilement réduite. Les sectaires devaient être secourus par trois cens hommes des villages voisins qui s'approchaient déjà, mais qui s'en retournerent; en apprenant le mauvais succès de l'entreprise. Deux vaisseaux remplis d'Anabaptistes qui s'étaient approchés de la ville, se sauverent en Angleterre. En voulant éviter un précipice ils tombaient dans un autre. On a vu des Rois, tyrans pour maintenir leurs idées despotiques ou capricieuses. On en a vu inventer les plus cruels supplices, pour défendre l'ancienne religion ou pour en introduire une nouvelle. Henri VIII. est le seul exemple d'un Roi, qui réunissant à la fureur d'un

tyran & à l'orgueil d'un despote, l'ambition d'un chef de secte, voulut, au milieu de la fermentation générale, non pas faire embrasser un plan combiné de religion à ses sujets; mais leur faire admettre, tantôt un système, tantôt un autre. Egalement ennemi des Catoliques & des Protestans il faisait, disait-on, pendre les premiers & brûler les seconds. Aussi fit-il périr dans les flammes plusieurs Anabaptistes venus de Hollande. Dans les Païs-bas, on ne traitait pas mieux ces dangereux sectaires. On dressa un édit severe par lequel tous leurs Evêques, Apôtres & Prophêtes furent condamnés au feu, les autres hommes à périr par le glaive & les femmes à être enterrées toutes vives; sans grace & sans information préalable sur le mal qu'ils ont fait. Ces procédés les firent renoncer entierement à l'Empire de la terre. Il est cependant certain qu'un grand nombre de ceux qui passaient sous la dénomination d'Anabaptistes, étaient exempts de ce funeste esprit de vertige qui venait d'enfanter des excès si monstrueux. Menno Simmonz natif, de Witmarsum en Frise, qui embrassa l'Anabaptisme & qui a donné son nom aux Memnonites des Païs bas, se déclara hautement contre l'usage des armes. On sait comment, du sein orageux de ce fanatisme qui,

Hum. Hist. IV. 210.

Friesl. Ch. II. 871.

ſous le voile ſpécieux de liberté des enfans de Dieu, avait ouvert les barrieres à la licence, à la ſédition, eſt ſortie une ſecte dont l'objet eſt la paix & le caractere, le mépris des grandeurs. Les Anabaptiſtes d'aujourd'hui, regardent comme un crime de faire la guerre & d'exercer des emplois civils. Citoyens induſtrieux & tranquilles; on les voit s'appliquer à tous les arts d'utilité & quelquefois à ceux d'agrément. On commence, ſur-tout dans les grandes villes, à en voir pluſieurs, qui après avoir acquis de grandes richeſſes, oublient les principes auſteres de la ſecte, & brillent par l'élégance de leur goût, la délicateſſe de leurs tables & la richeſſe de leurs meubles.

Rivalité entre les Hollandais & les Lubekois.

Lubek, la plus altiere & la plus puiſſante République de la ligue anſéatique, ne put pardonner au nouveau Roi de Dannemark, d'avoir fait un traité avec les Hollandais. Elle ſe ligua avec Chriſtophle, Comte d'Oldenbourg; pour renverſer du trône Chriſtiern III, & rétablir Chriſtiern II. Elle s'empara de Coppenhague & tint le paſſage du Sond fermé. Le dernier hiſtorien de Dannemarc dit, qu'après avoir fait payer une ſomme conſidérable à une Eſcadre hollandaiſe de 70 voiles, elle la livra enſuite au pillage. On s'apperçut que les Hollan-

Aert. v. d. Goes. 218. 253. *E. de Veer Chr.* 47. *Goud.* 603. *Mallet.*

dais commerçaient sous les pavillons de Hambourg, de Brême & de Gueldre; on prit des précautions pour les en empêcher. Christiern III. sollicitait envain la Régence des Païs-bas de lui fournir des secours. La Gouvernante, qui avait marié les deux filles du Roi captif, l'ainée à Fréderic, Comte & depuis Electeur Palatin, & la cadette, à François Sforce, Duc de Milan, espérait faire passer aux gendres les droits de leur Beau-pere. L'Empereur, flatté de pouvoir donner une couronne à l'Epoux de sa nièce, fit demander aux Hollandais le secours de leur marine. En plaçant le Palatin sur le trône Danois, ils pouvaient se promettre de grands avantages pour leur commerce. Les Etats goûtaient ce projet. Les Amsterdammois furent encore plus portés à cette entreprise; en apprenant que les Lubekois traitaient à Hambourg avec Christiern III; pour se faire céder le Gotland & l'Ile de Bornholm. Mais les autres villes qui ne voyaient que l'interêt de l'Empereur, ne voulaient pas que la Hollande fournît, seule, les secours exorbitans qu'on leur demandait. Christiern III, instruit du danger, trompé par la Renommée qui représentait les préparatifs, comme beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étaient en effet, imagina

L'Empereur tente de placer Fréderic, Electeur Palatin sur le Trône de Danemarc.

1536.

une heureuse diversion. Il fit alliance avec le Duc de Gueldre, qui envoya sous la conduite de Meinard de Ham, des troupes dans les Ommelandes. Il paraissait n'avoir d'autre dessein que de châtier Groningue, qui souffrait impatiemment le joug de fer dont il accablait les païs qu'il regardait comme conquis. Cette ville altiere, idolâtre de sa liberté, dont le gouvernement tenait plus d'une Republique que d'une monarchie, s'était soulevée à différentes reprises contre les extorsions des Officiers du Duc. Charles, son fils naturel, qu'il avait établi Stadhouder de Groningue, & que les historiens de Frise se plaisent à représenter non-seulement comme fauteur des nouvelles opinions, mais comme un Philantrope ami du peuple dont il faisait les délices, était devenu suspect à son pere, & s'était sauvé à Dantzich où il finit ses jours. Le Duc tâcha de calmer les allarmes des Groninguois, en les assurant que ces troupes n'appartenaient qu'au Roi de Dannemark. Meinard menaça la ville d'Amsterdam de la mettre à feu & à sang; ainsi que les païs circonvoisins; si les Hollandais ne discontinuaient leurs préparatifs. La Régence d'Amsterdam fit aussitôt convoquer une diète à la Haye. Elle représenta que la Hollan-

Christiern III. fait alliance avec le Duc de Gueldre.

Pontanus p. 777. Emm. de Agr. Frif. 58.

Les Gueldrois menacent la Hollande d'une invasion.

E. Bening. 686.

de, alors sans défense, serait aisément envahie par Meinard, qui s'intitulait le *fléau de Dieu* & le Roi des *bêches*, parce qu'il occupait un grand nombre de pionniers à fortifier Appingadam. Elle demanda qu'on levât des troupes & que les préparatifs maritimes se fissent en Zélande. Cependant, la Gouvernante avait ordonné à Schenk, Stadhouder de Frise, de déloger Meinard d'Appingadam. Enno, Comte d'Oostfrise, s'était transporté à Groningue; pour ménager une réconciliation entre les Groninguois & le Duc. Celui-ci obligé de s'expliquer, déclara qu'il ne les recevrait en grace que lorsqu'ils lui auraient permis de bâtir une citadelle dans la ville & d'entourer de murs Appingadam. Les Groninguois, craignant alors tout le ressentiment de ce Prince violent, demandent des secours à la Gouvernante: promettant de se soumettre à l'Empereur, comme Duc de Brabant, Comte de Hollande, Seigneur de Frise & d'Overyssel. Schenk vint aussitôt recevoir leur serment de fidelité. Il jura de leur laisser, ainsi qu'à ceux de Drente, tous leurs privilèges, la nomination de leurs Magistrats & Officiers, la juridiction sur le territoire de Selwerdyk; s'engageant à ne construire aucun fort & ne les obligeant qu'à bâtir au Prince une

La domination de Charles V. reconnue à Groningue.

E. Bening. Pontan.

Emm. de Ag. Frif. 45.

maiſon pour ſa réſidence & à lui payer annuellement douze mille florins d'or. Il s'empara enſuite de Werdum & du fort de Delftzyl & mit le ſiège devant Appingadam. Pendant qu'on demandait aux Hollandais de nouveaux ſubſides & leur ſceau pour une création de rentes; quoique les anciennes ne fuſſent pas éteintes, Coppenhague tomba au pouvoir de Chriſtiern III. Cette nouvelle ne découragea point Schenk; il pouſſa le ſiège d'Appingadam avec tant de vigueur que la place ſe rendit par capitulation. Il prit enſuite le château de *Wedde*. Il s'empara, enfin, de Coeverden après un ſiège de deux mois. Ainſi la domination de l'Empereur, s'étendit, avant la fin de l'année, ſur tout le païs de Groningue & de Drente. Pour comble de bonheur, la flotte militaire, devenue inutile, fut déſarmée; on rendit aux Marchands hollandais, les pêcheurs, les matelots & l'artillerie de leurs navires qu'ils ne s'étaient vû enlever qu'avec douleur. La navigation & le commerce interceptés de tous côtés, devinrent libres, au moyen d' une trêve de trois ans conclue avec le nouveau Roi de Dannemarc. Le concours de tant d'événemens heureux, fit baiſſer le prix du blé preſqu'à la moitié.

Et à Appingadam.

Friesl. Ch. II 686.

On n'avait plus d'autres ennemis que

Expédition de l'Empereur en Barbarie.

les Gueldrois & les Français. L'Empereur venait de dompter l'orgueil du célèbre Haradin Barberousse qui de simple Corsaire avait usurpé le Royaume de Tunis. Il avait rétabli Muley Hassem sur le trône qui lui appartenait. Dans cette expédition les Hollandais & les Zéelandais s'étaient autant distingués par leur valeur que par des secours navals. Cependant François I, ne pouvant dévorer les honteuses conditions du dernier traité de Cambray, négociait partout pour susciter des ennemis à son concurrent. Sforce, Duc de Milan étant mort sur ces entrefaites; François réclame sa succession, il s'empare de la Bresse, du Bugey & de toute la Savoye pour punir le Duc, dont il avait à se plaindre & à se défier. L'Empereur, égaré par le vertige de la prosperité, déclama à Rome avec indécence contre son ennemi & se flatta de conquérir la France. Il entra en effet en Provence avec une puissante armée. Mais comme les maladies & la disette la consumaient à vuë d'œil; il fut obligé de faire une retraite précipitée. Du côté de la Picardie, le Comte de Nassau, à la tête de trente mille hommes, s'empara de Guize & mit le siège devant Péronne que de vigoureuses sorties lui firent bientôt lever. Depuis le mois d'Octobre, 1534,

Robertson.

Reig. II. 448. *Brand Enk.* 59.

Guerre contre la France & la Gueldre.

Hist. de Guichenon. fol. 3, 1660 1, 639.

Robertson.

le Duc de Gueldre avait fait hommage de tous ses Etats au Roi de France. Il ne pouvait digérer les dernieres conquêtes qu'on venait de lui enlever. Il fit armer à Harderwyk, à Elbourg & ailleurs des vaisseaux qui couvrirent le Zuiderzée. Les armateurs Français désolaient d'un autre côté le commerce des Hollandais. Ils enleverent un vaisseau d'Enkhuisen qui venait de charger du sel à Lisbonne & dans l'Andalousie & qui fut estimé cinq mille florins. Deux de leurs navires armés en course tomberent sur un *Heude*, espèce de bâtimens que quelques habitans de Dort avaient équippé comme un vaisseau marchand pour les surprendre. La ruse eut le plus heureux succès. Pendant que les Français étaient occupés au pillage; cinquante hommes cachés à fond de cale, s'élancent tout-à-coup sur eux, l'épée à la main; ils égorgent sans pitié tout ce qui s'offre à leurs regards, & s'emparent des bâtimens. L'Amiral de Merkeren enleva encore aux Français un navire des Indes Occidentales dont la prise fut évaluée à cinquante mille florins. Les armateurs Zéelandais firent ensuite quelques prises de moindre conséquence. Pour diminuer les malheurs de la guerre; il fut cependant convenu que la pêche resterait libre

Pont. 775.

Br. Enkh. 59.

Reig. II. 450-461.

Rep. Plea. 33.

Paix avec le Duc de Gueldre.

entre les deux nations. Enfin, le Duc de Gueldre fit un dernier effort pour surprendre Amersfoort. Mais les traîtres qu'il avait mis dans ses interêts furent découverts & coupés en quatre quartiers. Il consentit enfin à conclure, le 15 Decembre, un traité définitif. „ L'Empereur & le Duc renonçaient aux alliances respectivement offensives. L'Empereur promettait de quitter les titres de Duc de Gueldre, de Comte de Zutphen & d'investir le Duc de ces deux fiefs dans le courant de l'année. Il lui promettait trente cinq mille florins carolins pour la cession de Groningue, de Coëverden & de la Drente, dont le Duc ne devait plus se dire Seigneur. Ceux d'Utrecht payeront au Duc vingt mille florins pour les droits qu'il prétendait avoir sur leur ville." Arrêtons nous un moment sur l'époque intéressante dont nous venons de parcourir les annales.

Goudsh. 136.

Changemens dans le Gouvernement d'Utrecht

Ainsi, l'ambition du Duc de Gueldre, en paraissant augmenter sa puissance pour un tems, ne servait en effet qu'à préparer l'aggrandissement de celle de la maison d'Autriche contre laquelle il nourrissait une haine implacable. Les païs de Groningue & de Drente, si long tems soumis à la domination des Evêques, sûrent cependant conserver leurs franchises & leur

Mat. An. I. 113. *Dec. nob.* 697. *A. v. d. Goes.*

ancienne administration. Utrecht, au contraire, subissait tous les jours de nouveaux changemens. L'Evêque Guillaume, étant mort à Rome, en 1533; l'Empereur avait nommé à sa place George, fils de Jean, Comte d'Egmond; le clergé & le Pape donnerent pour la forme leur suffrage à cette nomination. Les Hollandais travaillerent avec tant d'ardeur pour que le païs d'Utrecht fut réuni à la Hollande que l'Empereur en expédia les lettres à Tolede, au mois d'Avril 1534. Il déclare que, par l'avis de la Gouvernante, des Chevaliers de la Toison, des membres du Conseil secret & de ceux des finances, ainsi que de sa *droite science, autorité & pleine puissance;* il réunit la ville, les villes & tout le païs d'Utrecht en deçà de l'Yssel à la Hollande, pour être gouvernés par le même Stadhouder. Les Etats des deux provinces seront convoqués ensemble. Les Hollandais tenterent envain de faire abolir le conseil d'Utrecht. D'un autre côté les Etats d'Utrecht, ne pouvant souffrir, qu'après leur avoir ôté leur liberté, on voulut encore détruire jusqu'à l'idée de leur existence, en leur empêchant de faire corps à part, refuserent constamment de souscrire à cette réunion. Ce ne fut qu'en 1540 ou même plus tard que ce

Groot Pl. III. 21-32. Utr. Plac. I. 30.

Mat. An. I. 113.

L'Overyssel commence à former un païs à part.

projet eut lieu. Depuis cette époque le païs d'Overyssel déjà soumis à un Stadhouder different, celui de Frise, est devenu, peu-à-peu, une province particuliere & s'est détaché de celle d'Utrecht.

Innovation en Hollande.

L'administration avait aussi subi quelques changemens en Hollande. En 1531, l'Empereur augmenta considérablement la puissance du Conseil aux dépens des autres juridictions des villes & des campagnes. Il lui adjugea le pouvoir de prononcer sur leurs différens, sur les franchises & sur chartes; non-seulement des Etrangers, mais sur ceux des naturels du païs. Il accrut ainsi son autorité en augmentant celle d'une cour entierement devouée à sa disposition. La nation trembla. C'était un de ses privilèges, que les Baillis ne pouvaient pas même juger ceux qui dépendaient d'eux. Tous les Habitans furent alors soumis & même quant à leurs usages & privilèges, à une justice supérieure, dont les membres étaient nommés par le Comte. L'Empereur rendit ensuite sur plusieurs branches de l'administration, d'autres édits, publiés en Hollande, en Zéelande & en Frise. Dans un des plus fameux daté du 7 Octobre 1531, il adjuge la nomination des Notaires aux membres du conseil. Les Magi-

Riem. Besch. v 's Gr. I. 169. II. 305. 307. v. d. Eik. Handv. v. Zuidh. 267.

Groot Pl. V, 713.

ſtrats des villes fixeront un prix raiſonnable ſur les denrées de premiere néceſſité. Les Banqueroutiers frauduleux ſont déclarés voleurs publics & exclus du privilège des aſyles. Les mandians & les gens ſans aveu ſeront arrêtés. Les Etrangers ſeront logés une nuit dans les hôpitaux. L'argent ramaſſé dans les trônes des Egliſes, ſera employé par de ſages économes; pour ſoulager les malades, les femmes en couche & les enfans trouvés. Les Prêtres exhorteront les mourans à des œuvres de charité. On tiendra les cabarets & les jeux fermés à ceux qui vivent d'aumone; on punira les ivrognes & ceux qui, dans l'ivreſſe, commettent un meurtre. Il eſt défendu d'inviter plus de 20 perſonnes à des nôces, d'établir des auberges ſur les grands chemins; d'y aller boire les dimanches & fêtes; de porter des draps d'or & d'argent, même aux Ducs, Princes & Comtes. Pour que les gens en charge puiſſent s'habiller en velours ils doivent nourrir trois chevaux; & deux, s'ils veulent porter du ſatin ou du damas. Les Blaſphémateurs ſont condamnés à vivre un mois au pain & à l'eau, & ſi leur crime part d'un naturel pervers, à avoir la langue percée d'un fer rouge. Tous les habitans des Païs-bas ſont exhortés à vivre en paix & union, comme ayant *Gr. Plac. I.* 413. *Friesl. Ch.*

Aert v. d. Goes. 164. 176. 264. 767. *Gr Pl. II.* c. 2047.

le même Prince. En 1534, Marie tenta, mais envain, de réunir tous les membres de ce vaste corps. En 1536, elle proposa d'établir une accise générale sur le vin, la bierre & les draps de soye, de velours, de laine & de lin. Une pareille taxe n'avait alors subsisté que dans quelques villes, incapables de satisfaire par d'autres voies aux subsides accordés aux Comtes. C'était une chose inouie de les établir généralement. Les impositions sur les maisons & les terres, appellées autrefois *Schiltalen* & *Morgentalen* & mises sur un nouveau pied en 1515 & 1518, étaient les seules taxes générales. Ainsi la demande fut universellement rejettée.

Particularités sur la Frise.

En Frise, la cour provinciale fit plusieurs tentatives contre les droits des différens ordres. Les Etats s'y opposerent non seulement avec vigueur; mais craignant encore que dans les tems qu'ils n'étaient pas assemblés; on n'introduisit des innovations, ils créerent une commission de dix-huit personnes, dont quatre furent spécialement chargés de veiller sur les privilèges, de recueillir, de rédiger, de conserver les déliberations des diètes & de s'aboucher avec les officiers impériaux suivant l'éxigence des cas. Les Ecclésiastiques n'étaient pas moins jaloux de leurs privilèges. L'Empereur ayant ôsé,

Friesl. ch. 610. 611. 754. 556. 679.

sous le prétexte d'une guerre contre le Turc qui est, disait-il, l'ennemi perpétuel & furieux de la chrétienté, leur faire dire que le Pape lui avait accordé la moitié de leurs revenus; ils ne pûrent déguiser la surprise que leur causa la libéralité excessive du Pontife, touchant un bien qui ne lui appartenait pas. Ils répondirent que c'était une chose inouie qu'on voulût disposer de leurs revenus sans leur consentement & à leur insçu. Ils persistèrent avec tant d'opiniatreté dans leur opposition; qu'on n'osa poursuivre cette affaire. On proposa également aux Etats d'accéder à une union avec les autres païs de l'Empereur. Mais craignant d'être obligés de payer & de marcher pour des expéditions étrangeres, ils déclinerent adroitement cette proposition.

Le fameux Erasme de Rotterdam venait de payer le tribut à la nature, le 11 Juillet 1536, à Bâle où il avait fixé son séjour. Il usa, comme tous les autres savans, du droit que les gens à talens croyaient avoir alors de mettre à contribution la générosité des hommes riches & puissans; manèges que nous regarderions de nos jours comme des bassesses. Mais un hommage qu'il pouvait recevoir avec orgueil fut celui que lui rendit la Hollande, sa patrie. En 1532, les Etats

Mort d'Erasme.

Aert v. d. Goes 186. 202. assemblés à Gouda, avaient résolu de lui envoyer, en présent, un joyau évalué à 240 florins; lorsqu'on apprit qu'il était sur le point de se rendre dans le païs. Il n'y vint cependant pas; & l'on ignore si le présent lui fut remis. Tout le monde sait que la ville de Rotterdam, flattée d'avoir donné le jour à un Savant dont la célébrité réjailliſſait sur elle, a érigé une statue à la mémoire de ce grand homme. Si tous ceux, dont-il a bien mérité, se fûssent acquittés envers lui; l'Europe entiere, à qui il parut comme un soleil brillant qui éclaire & aggrandit l'horiſon, eut dû se réunir pour lui décerner un monument. Il s'en est préparé un autre plus durable que ceux de marbre & de bronze dans des ouvrages frappés au coin du génie, de l'érudition & de la raiſon. Les traits des Docteurs Protestans qui l'ont représenté comme un homme timide, quoi qu'aucun novateur n'ait déclamé avec plus de véhémence contre les abus du siècle; les invectives de ces Catoliques qui le peignaient comme un Athée, un précurseur de l'Antechriſt & qui disaient qu'il avait pondu l'œuf que Luther avait fait éclore, montrent aux âmes impartiales qu'il avait sû tenir un juste milieu. Révolté contre les superstitions sous lesquelles l'es-

Burig. II. 107.

prit humain gémissait, contre les horreurs & les troubles sanglans dont il voyait l'Europe menacée en changeant de religion, il conserva des idées de concorde & de tolérance, dont il eut été à souhaiter que tous ses ennemis eussent été également imbûs. Il ne nous serait pas difficile, en mettant à contribution, les travaux des Biographes modernes, de donner ici une liste nombreuse des Ecrivains de ce païs qui se rendirent alors célebres. Les Théologiens sur-tout se présentent en foule; mais comme ils ne sont ni si rares ni si précieux qu'un bon littérateur, nous fixerons nos regards sur Jean Second, né à la Haye, le 14 Novembre 1511 & mort en 1536. Génie fécond & plein de feu, sa veine facile & pure enfanta de petits poëmes érotiques d'une touche aisée & gracieuse & d'un coloris brillant. Le poëte ne fait pas disparaître l'amant dans ses *baisers charmans* où respirent le feu de la jeunesse & les transports de l'amour dont il brûlait pour sa maîtresse. Ses idées voluptueuses sont plus propres à réveiller la sensibilité des âmes apathiques qu'à flatter le cynisme des libertins. Cet agréable génie, moissonné à l'âge de vingt quatre ans, disparut tout-à-coup comme l'oiseau du printems, après avoir chanté l'amour qu'il éprou-

Jean Second Auteur des Baisers.

Fop. Bibl. Belg. II. 726. vait, après avoir ravi les humains par sa voix mélodieuse. Ses ouvrages sont un des monumens les plus précieux de la latinité moderne. Le fameux Viglius accuse le destin cruel qui lui a enlevé si tôt le plus cher de ses amis ; un poëte qu'il dit être égal à tous ceux d'Italie & supérieur à ceux de l'Allemagne. Tout Prêtre qu'il était, il ne voit, dans les baisers, qu'un Biographe postérieur (Valére André,) ôse nommer obscènes, que les productions d'un génie divin, créateur, plein de fraîcheur & de grâces. L'amour a dû lui être bien favorable, dit-il, pour lui donner à cueillir tant & de si délicieux baisers. Le génie n'osait encore se produire dans les idiômes vivans, dont on connaissait peu les ressources & qu'on regardait, non sans raison, comme pauvres & barbares.

Pap. Ano. T. II. 212. 227. 286.

Etat des spectacles. Il ne parait pas que les farces théatrales travaillassent davantage à épurer la langue. Elles avaient commencé, dans ce païs, comme dans tout le reste de l'Europe, par la représentation des mysteres de la Religion. En 1418, le jour de l'Epiphanie, on avait joué dans l'Eglise Cathédrale d'Utrecht, la Comédie du Roi Hérode & de ses faits. Il parait que dans les premiers tems, les clercs des paroisses avaient le privilège exclusif d'amuser le peuple

Burm. Utr. Jaarb. I. 221.

par ces farces religieuſes. En 1495, un Peintre qui avait travaillé pour ceux d'Alkmaar, dreſſa un mémoire conſervé de nos jours. Il demande à être payé pour avoir fait un *enfer*, le *pavillon de Satan*, *deux couples de Diables* & *un bouclier pour les chevaliers chrétiens*, & pour avoir *peint des Diables* & *pluſieurs autres drôleries pareilles*. Les amateurs de la poëſie & de la langue nationale, qui érigeaient des ſociétés littéraires dans les villes & les campagnes, s'arrogerent peu-à peu l'exécution des différens ſpectacles. Il parait que leurs troupes établies à Amſterdam, à la Haye, à Gouda & à Alkmaar, formaient un eſpèce de collège. En 1518, la ville d'Amſterdam leur accorda 29 florins & 4 ſols; pour leur rembourſer les frais que leur avait couté la conſtruction d'une ſalle. Elle ſe chargea d'acquitter le louage de leur maiſon qui ſe montait à 5 gros de Flandre. En 1535 ils demeuraient ſur le Waage vis-à-vis l'hôtel de ville. Ils avaient fait éclater leur goût pour les nouvelles opinions dans l'affaire des Anabaptiſtes, dont ils n'étaient rien moins qu'innocens. Entrainés par l'Eſprit de nouveauté; ils avaient ôſé, en 1533, divertir le public aux dépens des Prêtres. Cette audace & leurs autres at-

Amſt. Geſch. VIII. 17.

Gr. Mem. N. I. f. 276.

Keurb. c. f. 220. 194

tentats furent cauſes qu'on les aſſujettit à des réglémens ſi rigoureux, qu'ils prirent le parti de s'éclipſer de la ville pour un tems.

CHARLES-QUINT,

Maître de la Hollande, de la Zéelande, de la Frise, des Païs d'Utrecht & d'Overysſel, de GRONINGUE *&* *des* OMMELANDES.

L'Accroiſſement des Etats de Charles V, loin de ſoulager ſes anciens ſujets, ne faiſaient que lui donner occaſion de lever ſur eux de nouveaux ſubſides. Sa ſœur ne laiſſait aucun répit aux Hollandais. Ils reduiſirent cependant, à 160 mille florins, les deux ſubſides, ordinaire & extraordinaire, pour leſquels elle leur en demandait 240 mille. Mais les armées Françaiſes s'étant avancées vers les Païs-bas; elle ſe trouva, pour les repouſſer, dans un nouveau beſoin. Elle demanda encore douze cens mille florins aux Etats généraux des Païs-bas, convoqués à Bruxelles. Les Brabançons, plus expoſés que les autres, donnerent l'exemple de la ſoumiſſion, en diſant; que les Païs-bas ne *formaient qu'un corps dont l'Empereur était le chef.* Sur la propoſition d'un impôt ſur les foyers; les Hollandais, prévoyant que leur païs étant

Nouveaux ſubſides, ſuites de la guerre.

1537.

Aert. v. d. Goes.

plus peuplé ſerait plus chargé à proportion que les autres; & craignant que les pauvres ſe voyant taxés auſſi haut que les riches, ne ſe ſoulevâſſent, refuſerent d'y conſentir. Pendant qu'ils changeaient cette contribution en une capitation de 80 à 100 mille florins, ſans acception de perſonne; ils apprirent que les Français s'étaient emparés de Heſdin. Le Comte de Buuren ſe vangea par la priſe de S. Pol & de Montrueil. Il mit le ſiège devant Terouanne; mais il fut obligé de le rompre, en apprenant la concluſion d'une nouvelle trêve de dix mois entre les parties belligérantes. Un autre trêve avec le Dannemarc qui aſſura le commerce de la mer Baltique, fit oublier le danger que la ville d'Enkhuiſen avait couru de tomber au pouvoir des Gueldrois. Leur Duc s'était rendu à Harderwyk, au mois de Juin, avec ſept cens hommes. Il tint les portes fermés pendant trois jours; faiſant des recrues pour le Roi de France. Le 21 du mois ſur le ſoir, il diſtribua ſes ſoldats ſur cinq vaiſſeaux qui, le lendemain à 3 heures du matin, jetterent l'ancre devant Enkhuiſen. Ils n'attendaient plus que le retour de la marée, pour débarquer. Un Bourgeois appellé *Erik in den Bok*, les ayant apperçus, à la pointe du jour, leur

Mem. de Ribier.

Le Duc de Gueldre manque une entrepriſe ſur Enkhuiſen.

Ib. 285. *Chr. E. d. Veer.* 48. *Pont.* 783. *Br. Enkh.* 62.

demanda ce qu'ils amenaient. De l'orge à brasser pour *Groot Albert*, dirent-ils. Erik courut s'informer de la verité chez *Groot Albert*. Ne pouvant plus douter que les Gueldrois n'eûssent formé un dessein perfide sur la ville, ces deux citoyens allarmerent la Bourgeoisie & la firent courir aux armes. L'Ennemi n'eut que le tems de se sauver en coupant ses cables qui furent enlevés & suspendus à la tour *Anglaise*, où ils sont encore à présent. Le Duc crut prévenir tout reproche de trahison, en écrivant aux Bourguemaîtres d'Amsterdam, que ses vaisseaux avaient été repoussés devant Enkhuisen par la violence des vents, en allant prendre, aux passages du Zuiderzée, le Cardinal de Bourbon, son cousin qui venait le visiter & qu'ils voulussent bien lui délivrer un sauf-conduit. Ce discours artificieux ne pût en imposer aux Amsterdammois. Ils feignirent cependant de ne pas pénétrer le mistere ; ils se contenterent de répondre qu'il fallait s'adresser à la Gouvernante. La trêve ne pût empêcher les armateurs de France & des Païs-bas de faire des prises les uns sur les autres. Enfin le Pape Paul réussit à ménager, entre les deux Princes, une trêve de dix ans. Ils s'aboucherent quelques jours après à Ai-

Vel. Hoorn. 251. *Dum. corps dipl.* 185.

Paix entre l'Empereur & le Roi de France.

1538.

gues mortes, où ils conclurent une paix perpétuelle.

Guerre entre le Duc & les Etats de Gueldre.

Charles de Gueldre, se voyant avancé en âge & sans posterité légitime, mais toujours implacable dans sa haine contre la maison d'Autriche, & craignant qu'elle ne s'emparât de ses domaines après sa mort, convoqua les Etats à Arnhem, leur proposa de se donner à la France & de lui faire hommage au nom du Roi. Les Députés, considerant que le païs étant, en grande partie, enclavé dans les Etats de l'Empereur; n'était pas à portée d'être défendu par les Français, rejetterent cette proposition, d'une voix unanime. Le vieux Duc s'abandonna aux transports de la plus violente colère. Pour en prevenir les effets, plusieurs villes raserent ses citadelles & appellerent les unes, les troupes de l'Empereur, les autres, celles de Clèves. Le Duc courut la Veluwe, à la tête de quatre mille hommes. Repoussé devant toutes les villes, il se vangea sur les Campagnes qu'il ravagea en ennemi. Il fut à la fin obligé de se ranger à l'avis des Etats. Au commencement de l'année suivante, il fit un autre accord, qui fut la source de nouveaux troubles. Philippine, sœur du Duc Charles, avait eu de son mariage, avec René, Duc de Lorraine, plusieurs enfans;

Fontan.

fans ; la ſucceſſion de la Gueldre était dévolue à l'aîné, nommé Antoine. Comme les Etats ne le trouvaient pas aſſez puiſſant pour les défendre ; ils propoſèrent un double mariage entre Guillaume, fils du Duc de Juliers & de Cleves, & Anne, fille du Duc de Lorraine, dont le fils Antoine épouſerait Anne, ſœur de Guillaume. Ce dernier devait être immédiatement inauguré Duc de Gueldre & Comte de Zutphen. Quoiqu'aucune de ces alliances, trop précoces, ne réuſſît dans la ſuite, les Etats prirent tellement à cœur les interêts de Guillaume, dont les domaines paternels euſſent fait corps avec la Gueldre & contribué à former une puiſſance formidable ; qu'ils obligerent Charles à lui faire une ceſſion ; même pendant ſa vie & à lui laiſſer prendre le titre de Protecteur. Les deux Ducs ne devaient faire ni la paix, ni la guerre, ni bâtir des forts, ſans le conſentement des Etats. Charles, naturellement ſenſible & paſſionné, ne pût ſoutenir le ſpectacle de ſon autorité limitée & d'un ſucceſſeur, inauguré dans toutes les villes. Il tomba dans une maladie mortelle ; on l'entendait, dans les Friſons de l'agonie, s'écrier contre un des Bourguemaîtres de Nimègue qui avait influé beaucoup dans cette affaire :

Geld. Plac. l. Pract. c. 3.

Mort de Charles Duc de Gueldre.

Chien! Chien maudit! après m'avoir arraché mon bien, tu m'arraches le cœur. Il expira à Arnhem, le 30 Juin 1538, dans la soixante onzième année de son âge. Ce Prince avait, pendant quarante ans, tenu les Hollandais dans des transes perpétuelles. Il fut appellé l'Annibal de son siècle. Semblable au Général Carthaginois, loin de profiter de ses victoires, il fraya, au contraire, le chemin à l'aggrandissement des ennemis auxquels il avait juré une haîne immortelle. Il aimait la guerre, mais il était plus propre aux invasions perfides & imprévues d'un chef de Barbares qu'aux expéditions refléchies & soutenues d'un habile conquérant. N'ayant pour guide de sa politique qu'une animosité plus juste que prudente contre les Princes Autrichiens, il contribua davantage à leur grandeur que leurs partisans les plus zélés n'auraient jamais pû le faire. En reculant sa puissance, il ne fit qu'étendre la leur dans quatre Provinces: Frise, Overyssel, Utrecht & Groningue; sans compter les Ommelandes & le païs de Drente. Il avait assez d'ambition & d'habileté pour conquérir; mais il ne savait pas conserver; peut-être à cause des entraves que l'autorité des Etats posait à sa puissance. Ne pouvant retirer d'eux que de légers

subsides; ses Officiers & ses garnisons qu'il ne payait pas, ne manquaient pas de soulever ses nouveaux sujets par d'horribles exactions. Après sa mort, les Etats, attachés au jeune Prince qu'ils s'étaient déjà choisi, furent également sourds, & aux réclamations du Duc de Lorraine, & à celles de Marie en faveur de l'Empereur. Ce dernier Prince, ligué alors avec le Pape, avec le Roi des Romains & la République de Vénise, s'apprêtait à fondre sur Constantinople. Les préparatifs qu'il ordonna en Hollande & Zéelande pour cette expédition; causèrent un tort considérable au commerce; elle ne fut cependant pas poursuivie; il fit une trêve avec le Grand Seigneur. Les mouvemens des protestans d'Allemagne, les changemens arrivés en Gueldre & la révolte des Gantois lui donnaient assez d'occupation dans ses propres Etats.

Entreprise de l'Empereur sur Constantinople.

1539.

Vel. Hoorn. 252. *Rep. Pl.* 37.

En 1536, la Gouvernante avait demandé aux Païs-bas Autrichiens, un subside de douze cens mille florins, pour les frais de la guerre contre les Français. Trois des quatre membres de Flandre, Bruges, Ypres & le païs Franc, avaient donné leur suffrage; la ville de Gand refusa opiniâtrément le sien. Elle reclamait ses anciens droits; elle offrait, seulement, d'assister l'Em-

Révolte des Gantois.

Mem. de J. de Hollande dans les An. Belg. de Hoynck v. Papend.

pereur avec des troupes qui marcheraient sous le Grand Etendard de la ville. La Gouvernante accepta d'abord cette proposition; mais elle changea ensuite de sentiment. Elle voulait que Gand, le membre le plus puissant de la Flandre, fournît son contingent comme les autres & leur donnât l'exemple de la soumission. Elle crût pouvoir intimider cette ville
Heut 512. en faisant saisir & mettre en prison tous les Gantois qui se trouvaient dans les Païs bas. Levyn Blom, Pensionnaire de la ville, demanda, envain, leur élargissement en menaçant d'en appeller à l'Empereur. Marie proposa de remettre le jugement de cette affaire au conseil de Malines ou à celui de Bruxelles. Les Gantois refuserent de commettre la décision de leurs plus précieuses prérogatives, à des tribunaux qui étaient subordonnés à la Princesse & dont les Officiers n'étaient connus que par une lâche & servile soumission à l'autorité souveraine. Ils engagerent les autres membres du païs à prier Marie de suspendre la perception de la taxe, jusqu'à ce que l'Empereur se fût expliqué. Elle promit seulement de relâcher les prisonniers pour trois mois; à condition que l'affaire serait décidée dans cet intervalle, par un des deux conseils ou dans quatre mois

par l'Empereur. Les Gantois, ne pouvant obtenir d'autres conditions, commencerent par proteſter juridiquement qu'on ne pourrait leur imputer les ſuites funeſtes de cette odieuſe diſpute, & interjetterent appel devant l'Empereur. Charles, prévenu par ſa nièce, prononça contr'eux. Marie, devenue plus hardie, réſolut de demander une nouvelle taxe. Pour engager plus facilement les Flamands à l'accorder, elle fit offrir aux priſonniers leur délivrance; pourvû qu'ils promiſſent de ſe ſoumettre à la déciſion du Conſeil de Malines Ces généreuſes victimes de la liberté, aigries par le ſentiment de l'oppreſſion & exaltées par le zèle patriotique, préfererent avec courage de reſter dans leur priſon. Les Gantois s'oppoſerent non-ſeulement à la perception de la taxe; ils nommerent douze députés pour aller trouver la Gouvernante, qui était allée viſiter la Reine de France, ſa ſœur. Marie, craignant que l'occaſion ne les invitât à tramer, auprès de François I, quelque deſſein préjudiciable à l'Empereur, précipita ſon retour; avant qu'ils euſſent paſſé les frontieres. Cette démarche donna ſans doute lieu au bruit qui ſe répandit enſuite, que les Gantois s'étaient offerts à la France; mais que le Roi, voulant engager l'Empe-

reur à lui donner l'inveſtiture du Milanès, avait rejetté leur offre. C'eſt une choſe étonnante de voir tous les écrivains modernes, bâtir hardiment ſur cet évenement qu'ils ne vérifient pas, les plus beaux diſcours politiques. Cependant, outre que les mémoires de Jean de Hollander ou de Denis Hardwin, l'un & l'autre Gantois & Hiſtoriens qui ont puiſé dans les ſources, gardent un ſilence profond ſur cette demarche; la ſentence prononcée par Charles n'en fait pas même mention. Ce qu'on ſait très certainement, c'eſt que les trois membres du corps de la ville, ſavoir la Bourgeoiſie, les corps de métiers & les Tiſſerands, tinrent des aſſemblées tumultueuſes. Ils voulaient qu'on prît les armes en faveur des Païſans, à qui la Gouvernante faiſait déjà payer leur part du ſubſide, que la Régence fût changée & que les anciennes chartes fûſſent imprimées en langue vulgaire. Ils demandaient ſurtout la publication d'un privilège fondé ſur une tradition ſinguliere. Ils racontaient qu'un Comte de Flandre, ayant autrefois perdu ſon Comté, en jouant aux dès avec un Comte de Hollande; les Gantois avaient été les ſeuls qui s'intéreſſerent pour lui & qui racheterent ſes domaines en acquittant la ſomme perdue. Le Comte, pour les recom-

Mem. Litt des Païs-bas XI. 389. XVIII. 379.

Les Gantois demandent la publication de leurs privilèges.

penſer, leur avait, diſaient-ils, accordé un privilège qu'ils appellaient *L'achat de Flandre ;* ſuivant lequel on ne pouvait lever aucun ſubſide dans le Comté, ſans leur conſentement. Livrés à la rage populaire, ils arrêterent pluſieurs de ceux qui avaient conſenti au ſubſide, ils les appliquerent à la torture & en firent mourir quelques-uns, les accuſant d'avoir ſouſtrait le régiſtre qui contenait les titres de l'exemption qu'ils reclamaient. Ils arborerent le grand Etendard de Gand & lacererent un édit, par lequel Charles V avait aboli pluſieurs de leurs privilèges. Ils obligerent le Seigneur de Beveren, que la Gouvernante envoya pour les calmer, à leur en diſpenſer de nouveaux. Marie, obligée de conſentir à leurs demandes par une tranſaction publique, fit, ſuivant la coutume des tems, une proteſtation furtive. Elle crut qu'il lui était permis d'uſer d'une adreſſe frauduleuſe. Elle écrivit, elle-même, ces mots, ſous le ſçel de la commiſſion : *par force & pour éviter un plus grand mal ai conſenti cette commiſſion : Marie.* Les Gantois n'en devinrent que plus audacieux. Ils ſe rappellaient, ils croyaient voir revivre, encore, les tems où ils faiſaient la loi à leurs anciens Comtes. Ils ſe révolterent ouvertement & leverent des

Cruautés populaires.

troupes. Le Comte de Rœulx, Stadhouder de Flandre, arriva sur ces entrefaites; il entra dans la ville; mais tous ses efforts pour rétablir la paix furent sans effet. Une autre révolte qui venait d'éclater à Maastricht, où plusieurs Magistrats furent tués, jetta la Gouvernante dans un nouvel embarras. La présence de l'Empereur devint nécessaire. Il n'était embarassé que sur le chemin qu'il devait prendre pour se rendre dans les Païs-bas. La route la plus courte était de passer par la France; mais elle avait aussi ses inconvéniens. Charles, connaissant le cœur de François I, hazarda, contre l'avis de tous ses conseillers, à lui demander permission de passer par ses Etats. En le flattant de l'investiture du Milanès; il obtint facilement tout ce qu'il souhaitait. François, ébloui par l'idée séduisante de subjuguer son rival par de généreux procédés, lui fit rendre les mêmes honneurs qu'à lui même. L'Empereur resta six jours à Paris; comblé de caresses & de marques de confiance. Il eut, cependant, soin d'éluder, avec habileté, l'accomplissement de sa promesse. Tout autre que François I eut sans doute, profité d'une conjoncture si favorable. On rapporte, même, que la Ducheſſe d'Estampes l'eût engagé à faire révoquer le traité de Madrid, si

L'Empereur passe par la France pour venir calmer la sédition.

1540.

Robertſ. Daniel.

Charles n'eut paré le coup par ſon adreſſe. Il laiſſa tomber, un jour, devant elle, une bague de grand prix qu'elle ramaſſa. Comme elle s'empreſſait de la lui rendre; *Madame*, dit-il, *elle eſt en trop belle main pour la reprendre, je vous prie de la garder pour l'amour de moi.* Il ſortit de la France, ſans qu'on lui eut même demandé ſa promeſſe par écrit. Sommé de la remplir, lorſqu'il fut en Flandre, il pouſſa la mauvaiſe foi, juſqu'à nier qu'il en eut fait aucune.

Les Gantois punis.

Il entra à Gand non pas le jour de ſa naiſſance; mais 8 jours auparavant, c. à. d. le 16 Février à la tête de deux Régimens. Aſſuré de tenir les Habitans en reſpect, il ſemblait prendre plaiſir à méditer une vengeance lente & terrible. Il permit à leur Avocat, de défendre leur cauſe. Il ne prononça leur ſentence que deux mois après. Il déclara alors leurs privilèges & l'ancienne forme de leur Gouvernement, entierement abolis. Les Magiſtrats devaient, avec 450 habitans, venir lui demander pardon, à genoux & la corde au cou (*); Il fit couper la tête

Heut. 517. *Mem. de Holl.* 487.

Coutum. de Fland. Ale le Grand. I. 169. *Har. Ann.* 616.

(*) C'eſt, ſans doute, par inadvertance que M. Hoynck van Papendrecht a ance p. 487 de ſes *Analecta*, que cette formalité n'eſt pas

à vingt-six des plus coupables. Les amendes qu'il leur imposa servirent à la construction d'une citadelle, qui devait les tenir sous le joug. Telle fut l'issue d'une révolte devenue funeste par les excès auxquels se porta un peuple, ivre d'une liberté terrible dans ses suites; & provoqué par une injustice manifeste. Cet exemple effrayant contribua beaucoup à affermir l'autorité de l'Empereur dans les Païs-bas.

L'Empereur visite la Zéelande, la Hollande, & Utrecht.

Charles se rendit en Zéelande au mois de Juilliet. Il vint ensuite en Hollande, il visita Dordrecht, Rotterdam, Delft & la Haye. Il avait déjà indiqué l'assemblée des Etats à Amsterdam. Déjà les Magistrats de cette ville avaient ordonné aux trois milices Bourgeoises de se préparer, aux principaux Bourgeois, d'aller en habit noir, une torche à la main, offrir à l'Empereur du vin & à ceux de sa suite, des endroits ouverts pour y

Reig. II. 565. *Bal. Dord.* 828.

---

exprimée dans la sentence, dont-il est l'Editeur. Il en convient, cependant, lui-même, p. 515, en expliquant le mot *Bart* par *laqueus*. C'est d'après lui, peut-être, que M. Paquot, a répété la même erreur; T. XI. p. 384 de ses Mémoires pour servir à l'Hist. Litt. des Païs-bas.

boire à discrétion sans rien payer. Déjà, on avait défendu qu'on s'abstînt de faire le moindre bruit dans les Eglises comme l'année précédente ; lorsque la Gouvernante était venue entendre la messe dans la ville. Mais, sur ces entrefaites, l'Empereur apprit que *les quatre Elemens ne valaient rien à Amsterdam.* Il était alors sujet à de violens accès de goutte; il craignit pour sa santé, il transporta l'assemblée à Haarlem. Il demanda aux Etats six cens mille florins en six ans: il augmentait ainsi de vingt mille florins par an, les subsides ordinaires. La Gouvernante tenta envain de faire établir, que leur concession se reglât par la pluralité des voix: coutume qu'elle venait d'introduire en Flandre. L'Avocat van der Goes, les Seigneurs de Brederode & d'Assenfelt, soutinrent avec succès, les privilèges du païs contre cette dangereuse pratique. Cependant la plupart des villes, alors en procès avec Dordrecht, au sujet du droit d'étape, donnerent aisément leur suffrage. Elles espéraient se concilier la faveur de l'Empereur qui ne laissa pas, quelque tems après, de prononcer pour la ville de Dordrecht. Il exempta cependant tous les bois qui venaient d'Amsterdam ou d'autres places du Nord par l'Yssel, Gouda & qui passaient par Rotterdam. Il

E. de Veer Chr. 53. Goudh. 611. Vel. Hoorn. 142.

Aert. v. d. Goes.

Mat. An. I. 113. *Goudh.* 611. se rendit ensuite à Amsterdam & malgré les préventions qu'on lui avait suggerées contre cette ville, il ne laissa pas d'y séjourner pendant deux jours. De-là il vint à Utrecht. Le Grand Bailli le reçut à la porte du *Tollesteeg*, se prosterna trois fois devant lui & lui présenta le baguette, simbôle de sa dignité. Charles la prit ainsi que les clés de la ville que lui offrirent les Bourguemaîtres; mais il les rendit aussitôt. L'Evêque & le clergé le reçurent aux portes, en se jettant à genoux devant lui. Jean de Voort, Doyen du chapitre, le harangua & le conduisit dans sa maison. Sur la place du *Neude* on avait construit un arc de triomphe en son honneur. On y voyait la figure colossale d'une femme qui ouvrait & fermait les bras pour le saluer, lorsqu'il devait passer. Après avoir, probablement, levé un subside des Etats, il passa par Viane, Heusden, Bois-le-Duc, & se rendit à Breda chez René de Chalons, Prince d'Orange qu'il nomma ensuite Stadhouder de Hollande, de Zéelande, de Frise, (West-Frise) d'Utrecht, de Voorne & de la Brille. Il lui donna un pouvoir inoui, jusqu'alors; celui de renouveller les Bourguemaîtres, les Echevins & les Magistrats des villes.

René de Chalons Prince d'Orange, crée Stadhouder de Hollande.

A. v. d. G. 369. *Rep. Pl.* 42.

Henri VIII. ayant, alors, défendu à

ſes ſujets de charger des marchandiſes ſur les vaiſſeaux Hollandais, la Gouvernante ſe vengea en défendant la même choſe, relativement aux bâtimens Anglais. L'attachement que Jacques V, Roi d'Ecoſſe, avait voué à la France, devint fatal aux Païs-bas. Les pirateries qu'il permettait que ſes ſujets exerçâſſent ſur les Hollandais, engagerent les Etats à porter des plaintes à la Gouvernante. Elle lui envoya auſſitôt des députés; mais il déclara qu'il ne ſouffrirait jamais la pêche du harang. Les Etats inſiſterent ſi fort, pour la conſervation d'une branche ſi, importante de leur commerce, qu'à force de négociations & de ſollicitations, on parvint à faire ceſſer les pirateries de part & d'autre. Ce traité ne pût prévenir une nouvelle guerre entre les Français & les Autrichiens. La malheureuſe expédition de l'Empereur ajoutait au courage de ſes ennemis. Il avait entrepris une nouvelle deſcente en Afrique; pour punir les pirateries de Haſſen Aga, qui gouvernait le Royaume d'Alger, en l'abſence de Barberouſſe. Les Hollandais & les Zéelandais lui avaient fourni un grand nombre de bâtimens. Mais à peine eût il débarqué qu'il vit ſes vaiſſeaux fracaſſés ou diſperſés par une affreuſe tempête, une partie de ſon ar-

Affaire avec l'Angleterre & l'Ecoſſe.

1541.

Dum. corps dipl. IV. 208.

A. v. d. Goes.

Malheureuſe expédition à Algers.

Robertſ.

mée détruite par les eaux, par la famine ou par le fer des Algériens. François crut la conjoncture favorable, pour se vanger de la mauvaise foi de l'Empereur & de la maniere injurieuse, avec laquelle il avait insulté à sa crédulité. Depuis le 17 de Juin 1540, il avait conclu une alliance offensive & défensive avec Guillaume, devenu par la mort de son pere, Duc de Juliers, de Clèves & de Gueldre, lequel lui permit de faire des recrües dans ses Etats. D'ailleurs il avait un prétexte plausible de déclarer la guerre. Deux Ambassadeurs qu'il envoyait, l'un à Constantinople, l'autre à Vénise, avaient été assassinés en chemin par Duguast, Gouverneur du Milanès pour l'Empereur. On tardait à lui donner satisfaction. Il fit encore alliance avec les Rois de Dannemark & de Suède. Il permit à ce dernier de faire charger en France tant de sel qu'il voudrait: concession visiblement dirigée contre le commerce des Hollandais.

Guerre avec la France.

Dum. Dip. IV. 196.

Demandes de subsides.

La Gouvernante, pour prévenir l'orage, avait, au mois de Février, convoqué les Etats généraux des Païs-bas Autrichiens; à l'exception des provinces de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel & de Groningue. Elle demandait au Brabant cent vingt mille fl., cent quarante mille à la Flandre, cin-

1542.

quante mille à la Hollande & seize mille aux Zéelandais. On remarque qu'elle débuta par ces paroles françaises: *Messieurs, qui représentez les Etats du païs de Hollande.* Les Députés se rassemblerent ensuite à la Haye. Si la Hollande, disait-on, se trouve dans un si danger si imminent; pourquoi, depuis le dernier subside que nous avons accordé, n'a-t-on pas fortifié nos frontieres? Pourquoi les troupes du Prince d'Orange sont elles campées dans l'Artois & dans le Hainaut? Sur les vives instances du Stadhouder & des Officiers de la cour; on déclara qu'il n'était plus possible de déterrer de l'argent; que, depuis un demi siècle, les digues n'avaient jamais été en si mauvais état à l'occasion des dernieres tempêtes; que la pêche & la navigation étaient interrompues, & que, si le fléau de la guerre se joignait à ces désastres, la Hollande allait devenir le plus malheureux païs de sa Majesté. La Gouvernante, instruite de ces délibérations, proposa aux Etats, ou d'accorder cinquante mille florins argent comptant, ou d'en promettre quatre vingt mille en cas de guerre. La guerre n'était pas encore déclarée; les grandes nouvelles & les affaires de politique n'étaient alors connues & agitées que dans les cabinets des Princes.

Aert. v. d. Goes. 328-335.

Les avis des Etats furent cependant partagés. Les Nobles & Dordrecht opinerent d'abord pour les 80000 flor. Ils se rangerent ensuite à l'avis des autres villes qui, refusant de se charger d'un nouveau subside, consentaient seulement à payer d'avance celui de cent mille florins par an qu'ils avaient déjà accordé. Delft ne voulut point voter; se prétendant déchargée de toute taxe; depuis le dernier incendie qui l'avait si cruellement désolée. Ces déliberations irriterent la Gouvernante. Elle enjoignit à l'Avocat van der Goes, de ne jamais convoquer les Etats sans son ordre Elle congédia les petites villes, en disant qu'elles n'avaient rien à faire sur l'article des subsides. Elle n'admit que les grandes villes & la noblesse; elle sût tellement leur en imposer, & les intimider par son autorité, qu'elle obtint un octroi qui fut dressé au nom des Nobles & des quatre grandes villes, Dordrecht, Haarlem, Delft & Gouda. Vers le même tems, les Zéelandais promirent, au lieu de seize mille florins, douze mille, qu'on devait lever sur le plat païs.

Boxh. op Reig. II. 470.

Hostilités des Français & des Danois.

La guerre éclata plutôt qu'on ne s'y était attendu. Le Duc d'Orléans commença par la conquête du Luxembourg; il ne lui restait plus que la ville de Thionville à prendre; lors

qu'ayant fû que le Dauphin, ſon frere, pénétrait dans le Rouſſillon; il abandonna, pour une expédition qui fut très-malheureuſe, une conquête que le Prince d'Orange lui enleva auſſitôt qu'il fut parti. Le Roi de Danemark ne pût fournir que cinq cens hommes aux Français; mais, il porta un coup plus funeſte aux Païs-bas, en tenant le Sond fermé. Il fit arrêter un grand nombre de vaiſſeaux Hollandais; il envoya, enſuite, une flotte nombreuſe, croiſer à la hauteur des ports de Hollande & de Zéelande: on ajoute que ſon Vice-Amiral, nommé *Trontzen*, avait formé la barbare entrepriſe de ſubmerger le païs, en détruiſant les digues & de s'emparer de l'Ile de Walcheren. Une affreuſe tempête fit échouer ce projet deſtructeur. Un de ſes bâtimens étant tombé au pouvoir des Zéelandais; ils firent exécuter tous ceux qui ſe trouverent à bord. Le Stadhouder donna des commiſſions à quelques armateurs, qui remporterent pluſieurs avantages ſur les Français. Il envoya des vaiſſeaux d'obſervation dans les paſſages du Texel & de la Flie; il fit enlever les fanaux & les baliſes de Goedereede. Les Gueldrois armerent pluſieurs bâtimens & firent quelques priſes ſur les Hollandais. Déjà le fameux Roſſem ſe préparait à

Robert. ſ.

Reig. II. 450. *Mall. L. VIII.*

Aert v. d. Goes.

Et des Gueldrois.

fondre dans le Brabant. Avant que la guerre fut déclarée, on l'avait vû sur le marché aux chevaux à Anvers. Ses mouvemens ne permirent plus de douter qu'il n'eût des desseins sur cette ville. Pour les prévenir on envoya dans le Peelland, un corps de troupes; les païsans les assisterent & les Gueldrois furent repoussés. Ils repasserent bientôt la Meuse. Rossem tomba dans le Kempenland & ravagea la campagne. Son approche jetta la terreur dans Breda; déjà les habitans se sauvaient en foule à Dordrecht; toutefois, il passa outre & vint attaquer le château de Hoogestraten qui se rendit par capitulation. Le Prince d'Orange marcha aussitôt contre lui à la tête de 500 chevaux & de trois mille hommes de pied. Rossem, savant en stratagêmes militaires, sût l'attirer dans une embuscade, lui tua la majeure partie de son armée & le poursuivit jusqu'à Anvers, dont il somma les Habitans de se rendre aux Rois de France & de Dannemark. Mais ils étaient si bien préparés à le recevoir, qu'il prit le parti de décamper pendant la nuit. Ayant tenté inutilement de surprendre Louvain, il vint, après avoir ravagé toute la campagne, se joindre à l'armée Française qui était rentrée dans le Luxembourg.

M. Freh Rer. Germ. III. 325. Mat. An. I. 115.

La Gouvernante preſſait les Etats généraux convoqués à Bruſſelles, de lui fournir de nouveaux ſubſides. Elle demandait vingt-mille florins à la Zéelande; l'Abbé de Middelbourg & les Nobles votaient pour dix mille; mais les villes perſiſterent long-tems dans la négative; ce ne fut qu'au mois de Novembre, que Middelbourg, Ziriczée, Goes, Reimerswaale & Thoolen, repréſentant les villes communes de Zéelande, conſentirent aux dix mille florins. Outre les 80 mille florins qui n'étaient pas encore payés, on en demandait encore 60 mille aux Etats de Hollande, convoqués à la Haye. La crainte qu'avait inſpirée Roſſem & les mouvemens d'une autre armée, qui ménaçait la frontiere, au nom du Roi de Dannemark, précipiterent les ſuffrages. On diſait, déjà, qu'il fallait, de deux vaches en ſacrifier une; pour défendre le païs contre le pillage & les contributions. Mais dès qu'on apprit que l'Ennemi s'était rétiré dans le Luxembourg, on changea de langage. Les Etats n'offrirent plus que le payement du ſubſide déjà accordé; encore voulaient-ils en retenir l'argent; pour ſe défendre par eux-mêmes. La Gouvernante appella les députés auprès d'elle; „ le danger où ſe trouve le païs, „ diſait la Princeſſe, eſt trop preſſant

Demande de nouveaux ſubſides.

Reig. Boxh. II. 470. Aert v. d. Goes. 339.

Octroy de 60 mille flor.

„ pour souffrir le moindre délai. Vous „ n'avez qu'à me suivre à Maastricht; „ à Namur & dans les autres places „ frontieres; pour voir de vos propres „ yeux combien la crise est terrible." Elle permit enfin aux députés de partir, ils ne tarderent pas à lui rapporter le consentement du subside de 60 mille florins.

L'Empereur & le Duc de Clèves défendent leurs droits respectifs sur la Gueldre.

L'Empereur & le Duc de Clèves ne soutenaient pas seulement leurs droits sur la Gueldre par les armes; ils avaient porté cette affaire à la diète de l'Empire. Et comme si le suffrage unanime de la nation, confirmé par le feu Duc en 1538, n'eut pas été un titre suffisant pour Guillaume, il reclamait encore les droits d'Adolf, Duc de Berg, dont il avait hérité. L'Empereur lui objectait la cession achetée, en 1472, de Gerard, neveu & héritier d'Adolf. Le fameux Frison, Viglius van Aita van Zuichem, composa le manifeste de l'Empereur, d'abord en Allemand; puis en latin avec des augmentations. Les Princes de l'Empire traînerent cette affaire en longueur. Ils craignaient, sans doute, de s'attirer le ressentiment de l'Empereur; en décidant contre lui ou d'augmenter sa puissance déjà trop formidable, en prononçant en sa faveur. Au défaut des loix, Charles employait la raison coactive

Voy. ci-d. p. 106. 108. 224.

Pontan. Tesch. 152. *Vigl. Epist.*

des Souverains. Le Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, entra, par son ordre, dans le païs de Juliers & dans le quartier de Ruremonde, ravageant par répréſaille, toute la campagne; abandonnant au pillage les maiſons, les égliſes, les vaſes, les hoſties & les huiles conſacrées. Il prit les villes de Sittard, de Juliers, de Hensberg, de Sufteren & de Duuren. Le Duc Guillaume, ne pouvant arrêter ce torrent impétueux, ménagea une ſuſpenſion d'armes. Il reprit, enſuite, pluſieurs des places conquiſes; entr'autres celle de Duuren qu'il fortifia, & qu'il munit d'une nombreuſe garniſon.

Le quartier de Ruremonde ravagé.

Mat. An. l. 115. Pont. 827.

On craignait que les Gueldrois ne fondiſſent, à leur tour, ſur la Hollande. Kuilenbourg, Viane & Heuſden, pour ſe mettre à l'abri de leurs ravages, crurent devoir compoſer & faire leurs conditions d'avance. Le Prince d'Orange vint demander aux Etats, dequoi mettre le païs en défenſe. Les Etats demandaient, au contraire, à la Gouvernante, les ſecours qu'ils avaient droit d'exiger pour les ſubſides conſidérables qu'ils lui avaient accordés à cet effet. Marie leur fit répondre que, quant au dernier de 60 mille florins; elle n'en avait encore reçu que trente un mille; employés à la campagne du Luxembourg; qu'elle voulait bien leur

Conteſtations ſur les ſubſides.

Aert v. d. Goes. 347.

permettre de se servir du reste pour leur défense; quoique les autres habitans des Païs-bas lui eûssent tous remis leur argent. Les Hollandais ne se virent pas, sans douleur, forcés de contribuer à des expéditions qu'ils regardaient comme étrangeres à leur intérêt. La Gouvernante pensait au contraire user d'indulgence envers eux. Elle avait besoin de les ménager pour un projet des plus étonnans. Elle ne tarda pas à demander le centième de toutes les marchandises exportées & le dixieme de tous les revenus des immeubles & des profits de l'industrie. Mais lorsqu'elle donna des ordres pour la perception du premier article; les Etats de Hollande s'y opposerent avec vigueur. Ils répréſenterent qu'ils ne se décideraient jamais pour le droit du dixieme; qu'une telle imposition était une infraction à leurs privilèges jurés par l'Empereur à son inauguration, qu'elle tendait à anéantir le commerce, sans le quel, le païs ne pouvait entretenir ses digues, nourrir ses habitans & subvenir aux taxes ordinaires; que loin de pouvoir contribuer deux cens mille florins, ils ne seraient pas même en état d'en payer cinquante mille. La Gouvernante fit entendre qu'il n'était plus en son pouvoir de révoquer un édit émané *de l'autorité*

Oppositions contre le centieme denier.

1543.

Adr. v. d. Goes. 9. *Aert v. d. Goes.* 348-357.

abſolue de l'Empereur. Après bien des altercations, les Etats s'y ſoumirent pour un an. Mais ils parvinrent, dans la ſuite, à en obtenir la remiſe. Ils s'oppoſerent, également, à l'impoſition des dixiemes: La Gouvernante ôſa, cependant, faire dreſſer l'acte du conſentement; malgré le refus obſtiné de la ville d'Amſterdam. Les Etats céderent à la fin; on publia en Hollande divers édits à ce ſujet. Les propriétaires furent taxés aux trois quarts & les uſufruitiers au reſtant des impoſitions des biens ſoumis au dixieme. On demandait encore de quoi payer pluſieurs corps de troupes cantonnés dans l'Overyſſel, dans l'Evêché & la Hollande. Les Hollandais, étonnés, qu'après avoir fourni plus d'argent qu'il n'en fallait pour leur ſolde, elle ne fut pas encore payée, penſaient à faire rendre compte de la recette au Prince d'Orange. Mais de tous ces gens ſi hardis à délibérer; il n'y eut, (qu'on me pardonne une comparaiſon que le bon Plutarque eut hazardée; car le naïf la Fontaine eſt quelquefois auſſi bon politique qu'excellent moraliſte) il n'y eut, dis-je, comme dans l'apologue du conſeil tenu par les Rats; perſonne qui voulût prendre ſur ſoi d'aller attacher le grelot au terrible *Rodilardus.*

Fab. 24. L. I.

Les Français ouvrent la campagne dans les Païs-bas.

Ces débats n'étaient encore terminés; lorsque les Français commencerent la campagne en fondant, avec leur impétuosité ordinaire, sur les Païs-bas. Plusieurs places du Hainaut & tout le Luxembourg, excepté Thionville, plierent sous leurs premiers efforts. Rossem défit le Duc d'Aarschot près de Sittard dans le païs de Juliers, & lui tua trois mille hommes. Mais le Prince d'Orange força les Gueldrois à lever le siège de Heinsberg. Rossem rassembla dans la Véluwe 15 enseignes, 12 cens chevaux, & se jettant sur le bas Evêché; il s'empara de Leusden, qu'il abandonna au pillage; quoique les habitans se fussent pourvus de lettres de sauve-garde. Il n'épargna pas même les maisons religieuses. Les soldats pillerent le couvent de Zoëst où ils traiterent très-mal, deux ou trois demoiselles qui y étaient restées. Il s'empara, ensuite, d'Amersfoort; dont la garnison venait d'être battue dans une entreprise sur Nieuwkerk. Il fit payer aux Habitans 80 mille florins carolins. Il fondit ensuite dans la Marie de Bois le Duc; où il commit d'effroyables ravages. Il réduisit en cendres le village de Vugt qui contenait alors plus de six cens maisons. Ses soldats arracherent le calice des mains d'un prêtre dans le tems de la con-

Dan. VII. 852.

Mat. An. I. 116.

Pont. 519. *V. Heurn. l.* 504.

consécration; ils pillerent, entierement, la petite ville d'Eindhoven; enfin ils porterent par-tout le sacrilège, le feu, le pillage & la ruine. Il parait qu'uniquement dévorés de la soif du butin, ces brigands sûrent, encore, respecter le sang humain. Les mers étaient aussi le théatre de plusieurs hostilités. Les Armateurs Français parurent à la hauteur des ports de Hollande; enlevant tout ce qui s'offrait à leurs regards. Maximilien de Bourgogne, Amiral des Païs-bas, se vangeait, en infestant les mers de Gascogne. Avec neuf vaisseaux de guerre il attaqua à l'embouchure de la Garonne, une escadre marchande dont il prit ou coula à fond tous les bâtimens. Il détacha quelques matelots qui descendirent sur le rivage, s'avancerent dans les terres, enleverent les cloches de quelques églises & les transporterent en Zéelande; pour montrer qu'ils avaient pénétré dans le païs ennemi.

A. v. d. Goes.

Succès navals des Zéelandais.

Reig. II. 474.

Il parait que la Gouvernante ne laissait errer, sans soldes, les troupes étrangeres dans la Hollande & les environs, que pour forcer les Etats à lui fournir subsides sur subsides. Elle ne manqua pas d'imputer à leurs délais, les ravages rapides des Gueldrois. En conséquence, elle leur arracha un nouvel octroi de 25 mille florins par mois

Nouveaux subsides.

Art. v. d. Goes.

pendant trois mois. On s'oppoſa à ce que les deniers en fuſſent perçûs ſur le ſel; en repréſentant qu'il avait toujours été franc. On ſe trompait. Des documens antérieurs atteſtent qu'il avait déjà été ſoumis à pluſieurs droits. Dès l'an 1450; les Etats de Hollande avaient arrêté d'y aſſeoir une impoſition. En 1471, une eſpèce de gabelle fut établie à Hoorn & dans d'autres villes de Hollande, & à Enkhuiſen en 1515. Il ſemble que les grandes villes déguiſaient leurs facultés réelles; pour avoir des prétextes de décliner les ſubſides exorbitans qu'on leur demandait coup ſur coup. Elles ne pouvaient cependant les dérober à l'active pénétration de Marie, qui ſût encore leur arracher un nouvel emprunt.

Verkl. der Unie. v. Utr. I. 214. *Vad. Hiſt. III.* 545. *Cidev. p.* 216. *Cent. Hiſt. v. Enk* 59. *Hooft.* 38.

Charles-Quint ſoumet la Gueldre & perſonne.

Charles venait de quitter l'Eſpagne. Dévorant la conquête de la Gueldre qui devait aſſurer & arrondir ſa puiſſance dans les Païs-bas; il s'était mis à la tête de ſes troupes raſſemblées à Bonn. Elles étaient au nombre de trente ſix mille hommes de pied & de huit mille chevaux. Il commença par fondre ſur le païs de Clèves & vint mettre le ſiege devant Duuren. La conquête de cette place la plus forte de toutes, ne pouvait manquer d'intimider les autres. Elle fut aſſiégée & dé-

fendue avec une égale bravoure. La garnison opposa une résistance d'autant plus opiniâtre, que le bruit s'était répandu, que l'Empereur avait péri dans son expédition d'Algers. Les impériaux, irrités de leurs pertes, firent un dernier effort & prirent la ville d'assaut. La garnison qui consistait en 2800 hommes fut passée au fil de l'épée. Tout ce qui se trouva de citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, fut égorgé par les vainqueurs à qui le délire de la vengeance fit oublier ce qu'on doit à des infortunés. Cette malheureuse ville fut pillée, livrée aux flammes & réduite en cendres. On ajoute que l'Empereur applaudit à ce traitement cruel, pour qu'il servît d'exemple aux autres villes qu'il menaçait de la même proscription. Cette barbarie jetta, en effet, l'effroi dans tous les esprits. Ceux de Ruremonde & ceux de Venlo se prefférent d'envoyer leurs clés à l'Empereur. Le Duc Guillaume tremblant de se voir dépouillé de ses Etats paternels, se rendit au camp impérial. Il s'avilit au point de supplier Charles à genoux de pardonner à la faiblesse de son âge; il avoua qu'il s'était laissé tromper par des séductions étrangeres & promit de mieux se comporter à l'avenir. Charles le laissa dans cette pos-

Pont. 831.

Ib. Petit. I. 136.

Robertson.

ture humiliante; & le fixant d'un air fier & implacable, le renvoya à ſes miniſtres. Il joua enſuite le perſonnage d'un homme qui ſe laiſſe fléchir; il finit par dicter les conditions ſuivantes : „ Le Duc renonce à toute alliance avec le Roi de France, avec le Duc de Holſtein, *ſoi diſant* Roi de Danemark, & avec *l'uſurpateur* de la Suede; il abandonne Amersfoort, Sittard, le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen à l'Empereur, qui lui donnera l'inveſtiture de Clèves & de Juliers." Quelques jours après, les Etats de Gueldre & de Zutphen vinrent rendre hommage à l'Empereur qui jura de maintenir tous leurs privilèges, promit de n'exiger aucunes taxes ſans le conſentement des Bannerets, des Nobles & des villes, ſuivant l'ancienne coutume, de ne nommer aux charges; pas même à celle de Stadhouder, que des perſonnes verſées dans la langue du païs & capables de les exercer par elles-mêmes. Le Prince d'Orange fut élevé à cette derniere dignité, quoiqu'il fût déjà Stadhouder de Hollande. Il vint, en cette qualité, recevoir, ſucceſſivement le ſerment des villes au nom de l'Empereur. Charles, qui ſavait connaitre les hommes & s'en ſervir à propos, attira ſous ſes drapeaux, le fameux Roſſem, ſi long-

Gr. Geld. Pl. I. d.

Les Etats lui font hommage.

1544.

Sligt. 465.

tems la terreur des impériaux. Cette défection parut d'autant plus surprenante, que Roffem avait, quelque tems auparavant, juré, avec plusieurs autres Gueldrois, de se faire plutôt tous pendre à leurs portes, que de se soumettre aux Autrichiens. Charles-Quint s'intitula, alors, sans opposition, Duc de Brabant, Limbourg, Luxembourg & Gueldre; Comte de Flandre, Artois, Haynaut, Hollande, Zéelande, Namur & Zutphen; Marquis d'Anvers; Seigneur de Frise, de Malines, des villes & païs d'Utrecht, d'Overyssel & de Groningue.

Politique de Charles-Quint, Maître de dix-sept Provinces des Païs-bas.

Ainsi, ces contrées que les Romains avaient, d'abord, réunies toutes sous leur puissance, qui avaient été les premieres demembrées de leur Empire & de celui de Charlemagne; furent, après tant de siècles, soumises à un seul Souverain. Contigues l'une à l'autre, depuis les confins de la Picardie jusqu'à l'Eems, situées au centre de l'Europe, le long de l'océan, coupées par des rivieres, des canaux ou des bras de mer, extrêmement favorables à leur commerce intérieur & extérieur, florissantes par leur population & par le génie des Habitans toujours prêts à maintenir contre les entreprises tyranniques, leurs libertés, source de leurs richesses, ces provinces surpassaient, en for-

ce la plupart des plus grands Royaumes de l'Europe. Mais ces franchiſes qui faiſaient la ſûreté, la richeſſe & la gloire des peuples, gênaient trop l'ambition du Souverain dans toutes ſes entrepriſes. Si la nation françaiſe avait ſû conſerver les mêmes prérogatives, quel bonheur & pour elle & pour ſes voiſins! Les délais, les lenteurs qu'elle eut oppoſés à la valeur bouillante & impétueuſe de François I, eut prévenu, ſans doute, l'effuſion de tant de ſang & la ruine de tant de païs. Mais, François, capable par l'autorité abſolue qu'elle avait eu la faibleſſe de lui laiſſer uſurper, capable, dis-je, de lever rapidement des taxes, de préparer avec vigueur & de tenter avec célérité, avait un avantage évident ſur les Princes dont la prérogative ſe trouvait plus limitée. Charles-Quint était trop pénétrant; pour ne pas voir combien cette circonſtance favoriſait ſon rival & trop ambitieux, pour ne pas tenter de la faire diſparaître. Ainſi, les fautes des peuples retombent ſur eux-mêmes. Ainſi le poiſon de l'exemple n'eſt pas moins contagieux de Souverain à Souverain que de particulier à particulier. Delà les tentatives multipliées de Charles; pour détruire les privilèges des Habitans des Païs-bas. Mais, ſoit qu'il

craignît l'esprit entreprenant des peuples, soit que ses longues absences, ses nombreuses occupations l'empêchassent de poursuivre un plan qui demandait de la prudence & du tems; il ne crut pas devoir prendre des mesures violentes; il cèdait même souvent; mais avec adresse; quand l'opposition était vigoureusement soutenue. Lorsqu'il soumit la Gueldre, au milieu de son camp de Venlo & de ses soldats encore teints du sang des Habitans de Duuren, on lui présenta un plan politique, pour s'assurer sa conquête. „ Il fallait, disait-on, laisser quelques garnisons dans les villes les plus suspectes; mais les retirer, peu-à-peu; afin de diminuer la dépense & de déshabituer des peuples si féroces & si guerriers de la vüe des armes & de leurs inclinations belliqueuses. Pour les occuper entierement, pour les façonner & les encourager aux arts de la paix; il fallait accorder, à leurs marchands, l'entrée libre de tous les païs Autrichiens. Pour captiver leurs esprits, on recevra leurs répréſentations avec affabilité; on comblera de faveurs les citoyens les plus accrédités des villes & les principaux de la noblesse. Comme les citadins & *Pont.* 835. les nobles, sont éternellement divisés entr'eux, on suivra cette belle maxime des Tyrans: Divisez pour règner; en

fomentant les deux factions & en favorisant tour-à-tour celle qui se prêtera au joug avec une complaisance plus servile." Les Gueldrois s'apperçurent à peine qu'ils changeaient de maître. Ce n'est qu'en 1447, que l'Empereur, se fondant sur le quatrième article du traité de Venlo, établit une cour provinciale à Arnhem. Le Stadhouder en était le chef. Elle avait un Chancelier, sept Conseillers, trois du corps des nobles & quatre jurisconsultes, outre un Fiscal ou substitut & un Greffier. Elle connaissait de toutes les affaires civiles, Ecclésiastiques, des droits & revenus du Souverain, dont-elle cherchait à augmenter le pouvoir parce que les membres ne dépendaient que de lui.

Cour Provinciale érigée à Arnhem.

Placaatb. I. 30. *Pont.* 45. 850.

C'était une excellente politique de Charles Quint, d'instituer dans les païs nouvellement acquis une cour dont les Officiers ne figuraient que par lui. Celle de Frise portait, chaque jour, de nouvelles atteintes aux privilèges de la nation. Mais les Etats, non moins jaloux de leurs droits, se signalerent par des oppositions courageuses. En 1537, les Commissaires impériaux étant venus leur demander un nouveau subside; ils déclarerent nettement qu'ils n'en accorderaient point; avant qu'on eût satisfait à leurs plaintes. Ils demandaient l'admission de quatre nobles

Courage des Frisons pour la défense de leurs privilèges attaqués.

Winsh. 612. 514. *Friesl. Ch. II* 704. 711.

dans le conseil ordinaire, la revision des procès, la multiplication des offices de judicature, l'abolition des épices doubles pour les sentences émanées de la cour, la suppression d'un péage établi pour cinq ans, alors expirés, & de celles qu'ils payaient dans les autres païs Autrichiens, enfin la repression des vagabonds & des pauvres dont le païs était surchargé & des soldats qui *ôsent venir coucher dans les couvens avec leurs femmes.* Ils se plaignaient sur-tout amerement que, contre la transaction passée en 1524, on donnait plusieurs charges ecclésiastiques & séculieres à un seul; qu'on ôtait aux patrons ordinaires & au peuple la nomination des Benefices & celle de trois sujets, entre lesquels la cour devait choisir un Grietman. Pour se vanger des concessions captieuses ou des refus absolus qu'on fit à leurs plaintes, les Etats s'opposerent absolument au subside. En 1539, les Commissaires impériaux revinrent à la charge; ils représenterent, combien la conquête de Groningue, des Ommelandes & de Drente avait couté de dépenses à l'Empereur & servait à la sureté du païs. Les Frisons déclarerent hardiment que cette expédition était encore plus à l'avantage du Souverain; qu'ils y avaient d'ailleurs contribué de leurs per-

lb. 713.

lb. 727-740.

sonnes en combattant, & de leur argent, en payant d'avance la taxe de deux années. Non contens de répéter les plaintes antérieures, ils désignerent par leurs noms un grand nombre de ceux qui possédaient plus d'une charge ou plus d'un bénéfice, ou qui ne résidaient pas. Ils s'éleverent avec force, contre un nommé *Jean Metscher*, qui possède, disaient ils, un bénéfice, dont sa jeunesse & l'illégitimité de sa naissance, (*ex damnato Coitu*,) devraient l'exclure. Dans une nouvelle assemblée, ils déclarerent que de leur bon plaisir & par affection pour l'Empereur, ils consentaient à un subside de 40 mille florins carolins, dont eux-mêmes feraient la répartition. Ils devaient en percevoir les deux tiers sur les propriétaires & le reste sur les usufrutiers ou fermiers : Sans cependant que cet exemple pût tirer à conséquence ; sans aucune infraction aux privilèges & moyennant des lettres reversales émanées de l'Empereur. Ils ajoutaient que, si l'on ne satisfaisait à tous les articles de leurs griefs, la concession était, dès-lors, nulle. La Gouvernante leur objecta la prérogative du Souverain & l'exemple du Duc de Saxe. Ils repliquerent que le Duc n'avait agi qu'en Tyran. Nous avouons, dirent-ils imprudemment, que la nomination

aux *Grietnies* appartient primitivement à l'Empereur; mais s'il veut que les sujets les plus habiles soient choisis & la justice mieux administrée, il doit nous laisser notre ancienne coutûme de nommer. La Gouvernante fut obligée de cèder. Elle commença par confirmer le traité de l'année 1524. Elle demandait, cependant, qu'on accordât à l'Empereur la nomination de trois bénéfices dans une année & que, pour être Grietman dans un district, il ne fût nécessaire que d'y avoir 18 à 20 florins de rente. Il faut, repliquerent de nouveau les Etats, y posséder 40 à 50 florins de rente. Il faut que le traité de 1524 soit confirmé dans toute sa teneur. Les nouveaux nommés aux bénéfices ou aux charges payeront, cependant, les lettres de provision qu'ils feront obligés d'aller prendre à la cour. Les Députés qu'ils envoyerent à Marie, à ce sujet, avaient, par écrit, toutes leurs instructions, qu'ils ne pouvaient outre passer. La Gouvernante, voyant dans leur stile une constance inflexible, accèda à toutes les conditions qu'ils prescrivirent. Quant à la revision des procès, jusqu'à ce que deux ans fussent écoulés après la sentence; elle la modifia, quelque tems après, elle ne la permit que pour les procès

Ib. 753. 757.

Ib. 765.

L'Empereur les leur confirme.

qui n'excéderaient pas 500 florins. Enfin l'Empereur, en 1539, rendit plusieurs édits, où il condamne vivement les atteintes portées par ses Officiers aux droits des Frisons. Il déclare que le subside qu'il a reçu est un don purement gratuit, qu'il ne doit pas tirer à conséquence pour l'avenir & que les privilèges resteront intactes. Les patrons conserveront leurs droits de nomination. Mais, quant aux cures & aux autres bénéfices qui dépendent du peuple, dès qu'il y en aura une de vacante, tous les habitans du district ou de la paroisse, personne autre, fût-il propriétaire, s'assembleront dans l'Eglise au son de la cloche & choisiront un sujet à la pluralité des voix. L'Empereur confirma encore, le traité de 1524; il rendit, ainsi, aux Frisons le droit de choisir leurs Grietmans; ce qu'ils faisaient de la même maniere qu'en nommant aux bénéfices. Il permit, ensuite, au conseil secret de Frise d'élire 24 Conseillers pour la ville de Worcum, attendu qu'elle n'est gouvernée que par des assemblées tumultueuses & qu'une populace ignorante & féroce s'arroge plus de pouvoir que les citoyens utiles & paisibles. Les Etats ne s'en tinrent pas à se faire donner des édits stériles. Ils les mirent eux-mêmes en exécution; en

Ib. 770. 773. 778.

Ib. 778.

Belle Constitution de la Frise.

dépoſant tous ceux qui occupaient les charges contre la teneur de la loi. En 1540, George ou Juriaan Schenk de Tautenbourg, Stadhouder de Friſe, de Groningue, des Ommelandes, de Drente, d'Overyſſel étant mort, Maximilien d'Egmond, Comte de Buuren, fut nommé à ſa place. Sous ſon gouvernement, les Etats tinrent pluſieurs aſſemblées; pour corriger les anciens abus, épurer la légiſlation & règler les ſalaires des Officiers de juſtice. En 1542, ils dreſſerent une rédaction du droit coutumier des différens diſtricts.

Qu'il eſt doux! de pouvoir dire: Je ne ſuis gouverné que par des Loix & des Magiſtrats de mon propre choix: pauvres ou riches, nobles ou roturiers, perſonne n'a ici aucune prérogative ſur un autre. N'eſt-ce pas une choſe étonnante de voir le ſyſtême du gouvernement le plus juſte & le plus glorieux pour l'humanité, ſyſtême, que les Philoſophes n'ont crû exiſter que dans leur bienfaiſante imagination, ſe rencontrer, à cette époque, chez les Friſons. Du ſein de la plus cruelle anarchie, après des ſiècles de fureur & de déſolation, s'élève, tout à-coup la plus belle conſtitution, la plus heureuſement combinée qu'une ſociété humaine puiſſe comporter. Les documens dont nous venons de nous ſervir, pa- *Foeks sjoerds in de opér.*

raiſſent montrer, que le ſyſtême politique de la Friſe était alors, à certains égards, plus parfait qu'à préſent. Il était plus équitable parce qu'en général, tous les citoyens, profeſſant la même Réli-
H. II. 93. 97. 98. 102. gion, avaient tous les mêmes prérogatives. Le fanatiſme le plus injuſte n'avait pas encore eû la cruauté d'exclure, de leurs droits, des citoyens qui n'ont d'autre crime que de reſter, avec
Friesl. Ch. l'ancienne inflexibilité friſonne, attachés obſcurément à l'ancien culte du païs & de leurs peres. Le droit de voter était encore plus parfait qu'aujourd'huy, parce qu'il n'appartenait qu'aux perſonnes réſidantes ſur le territoire; au lieu qu'à préſent il peut être exercé par des propriétaires qui ne réſident pas. La conſtitution actuelle peut cependant l'emporter ſous d'autres rapports Nous aurons ſoin de l'expoſer dans le tems.

Efforts des Hollandais contre le Deſpotiſme.

Les Hollandais n'étaient pas ſi heureux à repouſſer les attentats du Prince. Ils lutterent long-tems pour affranchir leur commerce & leurs pêches des monopoles que l'Amiral des
Mat. An. I. 111. Païs-bas y avait impoſés; en s'arrogeant le droit de délivrer des lettres de ſauf-
Aert. v. d. Goes. Vad. Hiſt. conduit. L'Empereur prononça même en faveur de l'Amiral: Il finiſſait ſon édit par ces mots ſi choquans pour
140. 163. 194. 197. des oreilles libres. *Car tel eſt notre bon plaiſir, non obſtant toute ordonnan-*

ce, reſtrainte, ordre ou défenſe à ce contraires. Il permet, cependant, d'en appeller à Malines; & les Hollandais ayant repreſenté au Stadhouder que leur intérêt était le ſien propre, il agit ſi puiſſamment auprès de la Gouvernante que l'édit ne fût publié qu'en Zéelande où l'Amiral avait tout pouvoir à cauſe des grands biens qu'il y poſſédait. Cette altercation dura juſqu'en 1546 que les deux charges de Stadhouder & d'Amiral furent réunies ſur la même tête. L'impoſition d'une taxe ſur les bleds exportés, occaſionna une oppoſition plus ſérieuſe. Les Etats, craignant avec raiſon, qu'elle n'empêchât les marchands de la mer Baltique de conduire leurs bleds en Hollande & de les y ſerrer comme dans un entrepôt commode, en avaient, déjà, en 1551, 1535, racheté l'exécution, moyennant une ſomme. En 1540, la Gouvernante, ayant, malgré les remontrances les plus vives, commencé à faire percevoir cette taxe, allarma tous les eſprits. Au milieu de cette agitation univerſelle, un Receveur voulut, à Amſterdam, enlever un Bourgeois de ſa maiſon. Il n'en fallut pas davantage pour faire ſoulever le peuple. Il s'écria qu'on violait ſes privilèges; il eût fait main baſſe ſur le receveur; ſi la Régence n'eût trouvé le

Ib. 198. *&c.* 206.

moyen de le faire évader. Elle fut ensuite accusée par la Gouvernante d'avoir chassé de la ville un Officier impérial. Ce n'est qu'en 1541, que les Etats obtinrent la remise de cet impôt en payant 2500 florins. Jamais, on ne trembla tant, & jamais on n'eut plus de raison de trembler pour les privilèges. Les édits, rendus à l'occasion des nouvelles doctrines, fournissaient, tous les jours, des prétextes de les violer. L'avarice des commissaires, qui confisquaient tous les biens d'un homme condamné à mort, enveloppait souvent une famille innocente dans la faute d'un seul. Les Amsterdammois avaient beau réclamer le droit, suivant lequel, on ne pouvait confisquer que cent livres sur un de leurs Bourgeois, condamné à mort. Mais, le privilège, dont toutes les différentes provinces étaient les plus jalouses, c'était celui de n'être justiciables que du ressort de leur province ou de leur ville. Aussi voit-on les Gueldrois stipuler expressément cet article dans le traité de Venlo. Dans le même tems, les Habitans de Déventer s'opposerent à ce qu'un de leurs citoyens, soupçonné de Luthéranisme, fût traduit devant la justice ecclésiastique d'Utrecht.

Amst. Gesch. III 57.

Rev. 257.

L'exécution des édits sanguinaires

rendus contre les novateurs, ne faisait cependant, comme il arrive toujours, que multiplier leur nombre. En 1540, un nouveau décret fut rendu contre la lecture des livres hétérodoxes & de certaines farces irréligieuses, que les neuf chambres des *Redenrykers* avaient ôsé jouer dans la ville de Gand; contre les images injurieuses à la vierge Marie & aux Saints. Les hommes étaient condamnés à périr par le glaive, les femmes à être ensevelies vivantes. On défendit, ensuite, sous peine d'être pendu à sa porte, de loger ni de favoriser Menno Simonsz, Meinard d'Embden & George David de Koman. Ce dernier faisait, alors, un grand bruit dans le monde. Il était né à Delft en 1501. Il commença par être Comédien ambulant. On assure que c'est alors qu'il acquit le nom de David; parce qu'il jouait souvent le rôle de ce Roi. Il excellait aussi à peindre sur le verre. „ Laurent, disait il, un jour, à un de ses confreres; vois tu comment les prêtres deviennent riches, gros & gras, sans rien faire. N'avons nous pas lû l'écriture aussi bien qu'eux. Enfantons aussi quelque beau projet. Si nous pouvons introduire de nouvelles opinions parmi le peuple, nous serons bientôt opulens." Obbe Philips qui abjura, ensuite, l'a-

Friesl. Ch. 704.

Ib. 872.

Particularités sur la vie & la secte de David George de Delft.

Br. Ref. I. 134. *Bleyew.* 763. *Th. Hist.*

nabaptiſme & qui accuſa David d'avoir proféré ces paroles, lui avait impoſé les mains & donné le titre d'Evêque. En 1536, David eut la langue percée pour avoir donné le nom d'idolâtre, à un prêtre qui portait le ſacrement de l'autel. Il ne paraît pas que cette cruelle opération ait affecté l'organe de ſa voix. Regardé comme un martir de la verité, il acquit, au contraire, un plus grand crédit chez les Anabaptiſtes. Leur vénération pour lui fut telle, que quelques-uns diſaient que depuis J. C., il n'y avait paru dans le monde, que quatre Prophetes: Deux faux, le Pape & Luther: Deux vrais, Jean de Leide & George David de Delft. Après la priſe de Munſter, David tenta, envain, de réunir les deux branches diviſées des Anabaptiſtes. Sa mere fut arrêtée & condamnée à mort; quoiqu'elle parût très-mécontente d'avoir été rebaptiſée. „ Perſonne, diſait-elle, n'avait ſi heureuſement annoncé le nom de Dieu que ſon fils; on eut ſouvent mis le feu à la Haye & commis d'autres attentats, s'il ne les eût prévenus." D'autres partiſans de David confeſſerent d'étranges choſes. Henri Koel, qui le diſculpa d'avoir eû l'ambition d'établir un empire temporel par le Glaive, & qui ſoutenait que la plénitude

de l'esprit de Dieu résidait en David, fut accusé, lui-même, d'avoir deux femmes qui couchaient, l'une & l'autre, avec lui. Deux Anabaptistes déclarerent qu'un mari devait se sévrer de son Epouse, lorsqu'elle était enceinte; mais qu'il pouvait, dans l'intervalle, soulager la nature en fréquentant d'autres femmes. Parmi les horreurs qu'une personne de la secte leur imputa; elle assura que dans des repas en commun, hommes & femmes violaient les loix conjugales sur les points les plus délicats, qu'ils mortifiaient si bien leur chair, qu'ils n'hésitaient pas à se mettre, les uns devant les autres, dans l'état de pure nature; tels qu'on représente Adam & Eve avant le péché. Les combats de doctrine que David eut à soutenir avec Meinard de Bleswyk, son Gendre, le bruit que sa secte faisait dans les Païs-bas, l'engagerent à se retirer à Bâle en Suisse. Il y vécut onze ans, sous un nom emprunté. Au moyen des richesses immenses qu'il avait amassées, en prêchant le Royaume de Dieu, il se fit, par des procédés nobles & généreux, passer pour un homme de qualité qui avait des raisons de cacher son nom ou pour un Négociant qui faisait un vaste commerce sur mer par ses agens. Il visitait regulierement

les assemblées des Zuingliens. Prêt d'être reconnu, on dit qu'il en conçut tant de douleur qu'il tomba dangereusement malade. Il mourut le 26 Août 1556. Quoiqu'il eût acquit l'estime universelle par ses aumônes & sa piété exemplaire; les Magistrats de Bâle, frappés cependant des dogmes horribles qu'on lui imputait, se crurent obligés de prendre en main la cause de Dieu & de se faire les ministres de sa vengeance. Trois ans après sa mort, ils firent déterrer le cadavre innocent de David & le livrerent aux flammes avec son effigie & ses livres. Il était accusé d'avoir nié l'existence des diables & des anges, du ciel & de l'enfer, d'avoir usurpé le nom de fils de Dieu, & d'avoir dit qu'on ne pouvait obtenir la rémission des péches contre le S. Esprit, c'est-à-dire, contre David de Delft. Ces imputations contradictoires qu'il désavoua constamment, ne se trouvent pas, non plus, dans ses livres. On y lit, suivant la doctrine commune à plusieurs autres Anabaptistes, qu'un fidèle ne se laisse pas seulement conduire par l'esprit divin; mais aussi par des illuminations intérieures & que J. C. doit règner mille ans sur la terre. Il soutient, comme bien des Docteurs modernes, très sensés, que le Diable n'a depuis l'avene-

ment de J. C., aucun pouvoir sur la terre & que l'homme est à lui même son Diable & son ennemi. Il prêche la soumission aux puissances & la renonciation aux plaisirs charnels. Les débauches dont on l'accusait & que le méchant vulgaire recueillait avec d'autant plus d'avidité qu'elles étaient plus incroyables, donnerent lieu à cet adage: *mener une vie de David Jorisʒoon;* pour désigner une vie d'Epicurien.

Autant le fanatisme était ingénieux à inventer des supplices, pour vanger la cause du ciel; autant les persécutés redoublaient de constance pour la maintenir. Devenus farouches par la contradiction & les supplices, on les voyait se roidir contre les bourreaux, courir avec joie à une mort qu'ils regardaient comme un chemin assuré pour parvenir à des recompenses éternelles & souffler l'enthousiasme dans l'esprit de tous les spectateurs. A Vugt on se crût obligé de mettre un bâillon dans la bouche de quelques Anabaptistes qu'on brûlait. En Hollande, on vit des juges pousser l'atrocité au point de condamner à mort des femmes enceintes. La nature frémit, le cœur est navré, quand on apprend qu'il y en eut d'assez barbares pour faire noyer ou brûler les fruits que les tourmens ou l'effroi avaient arrachés des entrail-

Cruautés contre les Novateurs. *V. Heurn.* 489. *Brand. I.* 138 142.

les maternelles avant le tems. Un Anabaptiſte de Déventer exécuté à Bruxelles, ſoutenant juſqu'à la mort, ſa préſence d'eſprit, & ſon courage héroïque, fit beaucoup de proſelytes à la ſecte. A Amſterdam, un homme qu'on ne pût convaincre que d'avoir lû des livres ſuſpects, fut expoſé ſur l'échaffaut avec ſes livres pendus au cou, & banni de la ville. Un jeune garçon de 14 ans, qui, par ignorance, avait lû, un dimanche à la Grand'-meſſe dans le nouveau teſtament de Luther, fut condamné à 25 florins d'amende ou à ſuivre la grande proceſſion, avec ſon livre pendu au cou. Jean Huybrechtſzoon, qui avait été grand Bailli, ſoupçonné d'avoir favoriſé la réforme, chercha ſa ſureté dans la fuite. Ses amis & ſur-tout ſes parens obtinrent, mais avec bien de la peine, à faire commuer ſa ſentence en un banniſſement & à cent livres d'amende, conformément aux privilèges d'Amſterdam. On l'accuſait, ſurtout, de n'avoir pas puni un Batelier nommé *Adrian met een Ooge*. Un jour que la populace courait à la Ste cité, ce Batelier avait ôſé crier tout haut : le fromage & le pain que voici eſt auſſi bon que votre ſacrement, qui n'eſt que du pain & le Dieu des prêtres. Il avait encore ôſé déclarer que

Amſt. Geſch. 62.

le Seigneur, en rompant le pain de la cène d'une main avait dit : *prenez cela* & en posant la main sur sa poitrine, avait ajouté, *ceci est mon corps.* Il s'était écrié, dans une autre occasion, qu'il ne craindrait pas de percer cinquante hosties & de les fouler aux pieds. L'Empereur crût arrêter les progrès des nouvelles opinions en permettant à l'Evêque d'Utrecht de faire saisir, dans tout son diocèse, les Ecclésiastiques suspects d'hérésie & de les traduire en justice; mais les Etats s'opposèrent vigoureusement à l'exécution de ce décret. Ainsi les franchises des villes & des provinces, n'étaient pas moins favorables à la reforme que le zèle fanatique des bourreaux & la constance héroïque des victimes.

Rep. Plac. 50. 51. *Aert v. d. Goes.* 15-44.

CHARLES-QUINT,

Devenu, par la conquête de la GUELDRE, *maître de tous les Païs-bas.*

Nouveau subside.

CHarles-Quint, le second de ce nom entre les Ducs de Gueldre, comme il l'était déjà parmi les Comtes de

1544. Hollande, n'ayant plus rien à craindre d'un peuple qui l'avait inquiété; tant que Charles-d'Egmond avait vécu, se crut alors en état d'inspirer la terreur à ses ennemis & d'étendre sa prérogative chez ses sujets. Pour pousser avec vigueur la guerre qu'il faisait à la France, il arracha aux Hollandass un subside de cent vingt mille florins. Les Etats obtinrent, seulement, de pouvoir le percevoir par des impositions sur la bierre, sur le vin, les draps, les soyes, les velours & le bétail. La ville de Gorcum & les Seigneurs d'Egmond, de Buuren, d'Altena, reclamerent envain des privilèges, qu'ils prétendaient devoir les exempter des charges publiques. Le produit monta si haut que le subside fut non-seulement acquitté; mais qu'on éteignit encore un emprunt de 60 mille livres.

V. Dam. Mem. f. 5. Aert. v. d. Goes. Rep. Pl. 46.

On

On envoya enſuite de l'argent & des draps aux troupes, cantonnées à Utrecht. Elles n'avaient pas reçu de ſolde depuis long tems. Elles s'étaient mutinées; elles avaient pillé le plat païs & les couvens. Une nuit qu'elles étaient venues chercher un gîte autour du cloître des *Dames blanches*, quelques ſoldats avaient pénétré juſques dans la chambre où dormaient les dames en criant, l'épée nüe à la main: tue! tue! Il eſt aiſé de concevoir combien ces chaſtes & timides Colombes dûrent être effarouchées. Elles en furent, cependant, quittes pour la peur. *Mat. An. I.* 118.

Charles-Quint, pour dévélopper le germe de méſintelligence qui commençait à fermenter entre les Rois de France & d'Angleterre, n'héſita pas à découvrir à Henri des ſecrets importans que l'imprudent François lui avait confiés. Plus attaché à ſes intérêts qu'à l'injure faite à ſa tante, il ſe ligua avec l'Anglais. Henri fit paſſer dans le continent ſix mille hommes, qui ſe joignirent aux troupes impériales & mirent le ſiège devant Landrecy. On ne put empêcher les Français de jetter des ſecours dans la place; on s'attendait cependant à une action déciſive qui ne fut évitée, que parce qu'aucun des partis ne pouvait Fin de la campagne. *Pap. An. T. II.* 312.

l'engager sans risquer l'avantage de son poste. Charles, voulant se compenser des efforts infructueux de cette campagne, s'empara de Cambray, ville libre & impériale; sous prétexte qu'elle favorisait secretement les Français.

Alliances de Charles-Quint.

Il s'appliqua, pendant l'hiver, à accroître ses forces par de nouvelles alliances. Ses négociations agiterent la plupart des cours de l'Europe. Il conclut, avec le Duc de Cleves, une alliance offensive & défensive que les Etats de Brabant, de Hollande & de Gueldre ratifierent. Les troubles qu'il avait excités depuis si long-tems dans le Nord, par ses projets chimériques en faveur de Christiern II, avaient frappé sur le commerce des Hollandais; ils commençaient même à craindre une disette générale. Constant à changer de politique suivant les circonstances, Charles engagea Christiern III, à renoncer à son alliance avec François I. Nicolas Perrenot, Viglius van Zuichem & Charles Boisot, conclurent le fameux traité connu sous le nom de Paix de Spire. Christiern promit de ne plus retenir pour son service des vaisseaux des Païs-bas, de n'exiger pour les droits du Sond, qu'un noble à la rose de chaque bâtiment & confirma à la ville d'Amsterdam tous les privilèges que ses prédécesseurs lui avaient accordés.

1544.

Robertson. Gr. Plac. IV. 31.

Chr. v. E. d. Veer. 58, *Adr. v. d. Goes.* 2-33. *Dum. Dip.*

On réſerva au Roi de Suede, compris dans ce traité, un délai de ſix mois; pour y accéder. Enfin, Charles, en accordant la liberté de conſcience aux Princes de l'Empire, les engagea, dans la diète de Spire à ſe déclarer ouvertement contre le Roi de France. Il eſt ſingulier de voir tous ces différens confédérés donner pour motif de leur ligue, l'alliance qu'avait faite avec les Turcs, François I, qu'ils appellaient Renégat, Barbare & ennemi de Dieu. Mais il n'eſt pas étonnant de voir Charles diriger, adroitement, à ſon but le reſſort ſi puiſſant des prejugés populaires. Comme, ſi, pour ſa défenſe perſonnelle un chrétien, attaqué par des chrétiens, était en conſcience obligé de ſe laiſſer écraſer, plutôt que de recourir à des gens d'une religion différente. Comme ſi les interêts politiques n'étaient pas les ſeuls mobiles des Princes. Comme ſi, dans le cas de François, Charles eut héſité un inſtant, à faire la même choſe: lui qui, à cette époque même, était bien plus lâche & plus coupable, en ſacrifiant les interêts d'une tante & d'un beau-frere & en s'alliant avec les ennemis les plus dangereux de ſa religion. Car, dans le fond, l'héréſie eſt plus contagieuſe pour la religion Romaine, que l'infidélité. On eſt plus

porté à renoncer au Pape qu'à croire à Mahomet, à s'emparer des biens eccléſiaſtiques qu'à ſoumettre ſon prépuce au couteau de la circonciſion.

Les Anglais & les Impériaux pénétrent en France.

En vain les Français ſe juſtifierent en alléguant l'exemple d'Abraham, de David & des Machabées; envain objectaient-ils à Charles, ſon alliance avec le Roi d'Angleterre, contre la promeſſe qu'il avait faite à Clément VII, de ne jamais conclure la paix avec un tel *hérétique*. François, voyant que ſon alliance avec Soliman l'expoſait à l'exécration publique, préféra de reſter ſeul contre tous ſes ennemis & renvoya les Turcs qui l'avaient ſecouru l'année précédente. Il ne penſa plus qu'à enchaîner la fortune par ſon activité. Ses troupes ouvrirent la campagne en Italie par la victoire de Ceriſoles qui fut plus glorieuſe qu'utile. Une partie de l'armée fut obligée de vôler à la défenſe de la frontiere des Païs-bas. C'eſt-là que Charles & Henri dirigeaient toutes leurs forces. Ils avaient concerté le plan de pénétrer juſqu'au cœur du Royaume, d'unir leurs forces près de Paris & de ſe partager la monarchie. Mais, l'Empereur, au lieu de marcher droit au rendez-vous, s'amuſa à prendre pluſieurs places. Il perdit ſix ſemaines devant St. Dizier. Encore la Garniſon fran-

Robertſ.

çaiſe ne ſe rendit-elle, que parce qu'il la trompa par une fauſſe lettre, au nom du Duc de Guiſe, dont il avait intercepté le chiffre. Ce ſiège fut remarquable par la mort de Réné de Chalon, Prince d'Orange & Stadhouder de Hollande. Il expira à l'âge de 32 ans, ayant eu l'épaule fracaſſée d'un coup de pierre. Il laiſſa ſes vaſtes poſſeſſions à Guillaume de Naſſau Dillembourg, ſon neveu, que nous verrons jetter, avec gloire, les fondemens de la République des Provinces-Unies. Entrainé par l'exemple & non moins avide de faire des conquêtes, Henri VIII, s'étant arrêté au ſiège de Montreuil & de Boulogne, la méſintelligence & la jalouſie ſe gliſſerent entre les deux Princes. La France fut ſauvée. Charles, las d'une guerre ruineuſe, déſirant, d'ailleurs, d'arrêter les progrès des Turcs en Autriche & de la Réforme en Allemagne, conclut, avec François, une paix particuliere à Creſpi en Laonnais. Le Roi renouvella la ceſſion de tous ſes droits ſur les Païs-bas; & l'Empereur promit, ou de céder les dix-ſept provinces au Duc d'Orléans avec ſa fille ainée, ou de lui donner le Milanès avec ſa ſeconde fille. La mort imprévue du jeune Duc d'Orléans dégagea heureuſement Charles, d'une promeſſe qu'il n'eut rem-

Supp. Dipl. T. III. p. I. 308.

Paix de Creſpi.

Aert v. d. Goes.

plie qu'avec douleur ou qu'il eut violée sans scrupule. Les villes de Haarlem & de Leide firent plusieurs tentatives pour qu'il fût défendu de contrefaire la marque de leurs draps en France; mais sans succès. La paix fut signée par les Etats & celébrée par des fêtes publiques. Elles furent pompeuses à Bruxelles où la Reine de France vint visiter l'Empereur, son frere. Ce qui est très singulier c'est que la Reine était accompagnée de la Duchesse d'Etampes, maîtresse de son mari; & que l'Empereur, dans un festin public, fit asseoir cette Dame à sa droite; pendant que la Reine était à sa gauche.

Pet. Chr. 141. *Groot Chr.* 102.

Subside de cent mille florins.

Charles profita du long séjour que la goutte le força de faire dans les Païs-bas; pour demander de nouvelles taxes. Les Hollandais lui accorderent cent mille florins; mais ils obtinrent la remise du centieme sur les marchandises, qu'ils sollicitaient depuis longtems. Cependant, comme ils étaient arrierés de 200 mille flor. de dettes & que les grandes villes étaient chargées d'une rente de 3700 florins; la perception du nouveau subside donna lieu à de grandes difficultés.

Remise du centieme.

Les hostilités continuerent entre les Français & les Anglais jusqu'à la paix conclue à Campe, en 1546. Le com-

merce des Païs-bas en fut troublé. Un armateur Anglais conduisit à Veere un navire français monté de 70 hommes qui, depuis la paix, avait ôsé s'emparer d'un bâtiment Zéelandais. On allait les punir de mort comme des pirates; lorsque le feu ayant pris à la ville, l'exécution fut différée. La plupart périrent par l'infection du lieu où ils étaient renfermés. Ils n'étaient plus qu'au nombre de neuf ou dix; ils désiraient faire connaitre, en France, leur triste sort; afin qu'on s'intéressât pour leur délivrance: un d'entr'eux, trouva alors moyen de se sauver en se faisant porter dans une biere, comme un homme qu'on va enterrer. Les Anglais arrêterent, ensuite, une escadre marchande, composée de vaisseaux Brabançons, Hollandais & Zéelandais, qui faisaient la traite des vins de France: ils ne furent relachés qu'aux vives instances du Seigneur de Molenbais, Ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre.

Suites de la guerre entre la France & l'Angleterre.

1545.

Reig. II. 478. Pet. 144.

Les Catoliques, effrayés des progrès de la Réforme, sollicitaient, depuis long-tems la tenue d'un concile général. Les Protestans y consentaient, pourvu qu'il fût libre & qu'ils y eussent voix déliberative & décisive. Les Papes ne regardaient, qu'avec effroi, des assemblées où leur autorité avait

Commencement du concile de Trente.

Fr. Paolo.

reçu de ſi fréquentes atteintes. Enfin, Paul III, craignant que l'Empereur & le Roi de France n'empiétâſſent ſur ſes droits en le convoquant, comme faiſaient autrefois les Empereurs, ſe preſſa d'en indiquer la tenue. La premiere aſſemblée fut ouverte à Trente, au mois de Décembre 1545. Les Proteſtans ne pouvaient pas reconnaître un concile où le Pape avait tant d'influence qu'il empêchât les quarante Prélats, formant ſeuls une aſſemblée qui repréſentait l'Egliſe univerſelle, de décider les articles du dogme avant la reforme des mœurs. Et comme ſi l'on n'eut cherché qu'à tracer la ligne de ſéparation entre les deux religions, on commença par conſacrer, & la tradition & la vulgate & pluſieurs livres regardés auparavant comme apocryphes.

Allarmes des Proteſtans.

Robertſ.

Charles-Quint n'avait pas manqué de prévoir que cette aſſemblée, loin d'opérer un bien ſolide, ne ferait qu'affermir l'obſtination des Proteſtans & lui fournir ainſi un prétexte de les attaquer & d'établir ſon autorité ſous prétexte de religion. Il ne put dérober ſes deſſeins à leur eſprit inquiet & ſoupçonneux. Leurs allarmes augmenterent; quand ils ſûrent que le Pape lui fourniſſait des troupes. Ils frémirent en apprenant les atrocités exercées en Provence ſur les Habitans de Meri-

dol & de Cabrieres. Ils crurent voir tous les Princes catoliques ligués pour les exterminer.

Charles ne négligeait rien, pour se procurer des secours d'hommes & d'argent. Il obtint des Hollandais un subside de six cens mille florins, payables en quatre ans. Pendant l'été, la Gouvernante vint à Utrecht demander quelques secours à la Province. Elle se rendit ensuite en Gueldre où les Etats lui accorderent trois cens mille florins d'or. Elle partit de-là pour Groningue où la ville & le païs d'alentour lui accorderent quarante deux mille florins en 3 ans. Les Magistrats lui offrirent, en outre, une coupe d'or remplie de florins, trois *foudres* de vin, trois *lasts* d'avoine, autant d'orge, & trois bœufs gras. Ils cherchaient sans doute à se concilier les bonnes grâces de l'Empereur, pour être protegés contre la ville d'Embden avec laquelle ils avaient de vives contestations au sujet d'un péage qu'elle avait établi sur l'Eems. Charles prononça en effet, en leur faveur, trois ans après. Enfin la Gouvernante, étant arrivée à Leuwaarden; les Frisons firent retentir ses oreilles de nouvelles plaintes. Elle ne tarda pas à revenir à Bruxelles. En Hollande, la cour s'étant apperçue, que les receveurs de *concert* avec

Nouveaux subsides dans toutes les Provinces. *A. v. d. Goes. Mat. An. I.* 119. *Pontan. E. Ben.* 717. *Sch.* 685.

A. p. d. G. les Etats, favorisaient trop les particuliers pour la perception des deux dixiemes, envoya des commissaires qui arracherent des exposés plus fidels. Le mystere fut dévoilé, & les facultés d'un chacun ne pouvant plus être cachées, le poid des taxes fut aggravé de jour en jour.

L'Empereur éclate contre les Protestans d'Allemagne.

Dès que l'Empereur se vit des forces suffisantes, il se soucia moins d'empêcher que ses intrigues ne perçassent. Il commença par prendre le parti du clergé de Cologne contre l'Archevêque Herman de Wied qui voulait réformer & séculariser cet électorat. La diète de Ratisbonne étant terminée, il se rendit à Utrecht, où il tint un chapitre des Chevaliers de la Toison. Il vint ensuite se faire inaugurer en Gueldre.

Robert. f.

Pap. An. T. I. 25.

De retour à Ratisbonne, il cherchait encore à endormir les protestans, pour les accabler à l'improviste. Une armée considérable, qu'il avait ramassée dans les Païs-bas, marchait déjà pour le joindre. Les Princes lui firent, alors, demander quel était son dessein? Il protesta que, sans songer à forcer les consciences, il ne pensait qu'à maintenir sa prérogative & la constitution de l'Empire contre quelques membres factieux. Mais le Pape dévoila le mystere. Il déclara, expressément, dans une bulle, qu'il était ligué avec l'Em-

pereur pour soumettre les hérétiques : exhortant tous les fidèles à gagner les indulgences en coopérant à une si pieuse expédition. Loin d'être déconcerté par ce contre-tems, l'Empereur sût encore soutenir son même personnage & s'attacher une partie des Protestans. Le plus grand nombre se déclara contre lui : le zèle réveilla tous les courages. Jean Fréderic, Electeur de Saxe & Philippe, Landgrave de Hesse se virent bientôt à la tête d'une nombreuse armée. Mais ces deux chefs, dont les caracteres étaient opposés, ruinerent bientôt leur parti, faute de s'accorder dans leurs opérations. Ils firent une faute irréparable, en négligeant d'empêcher la jonction des troupes Italiennes, & celle des troupes des Païs bas que commandait le Comte de Buuren. Charles, de son camp d'Ingolstad, sût tellement harceler & fatiguer ses ennemis, sans hazarder aucune action décisive, qu'après avoir pris plusieurs places & engagé le Prince Maurice à faire une diversion en envahissant les Etats du Duc de Saxe, son cousin; la confédération fut rompue. Les principaux chefs se crurent heureux de ménager leur paix à des conditions aussi dures qu'humiliantes. Le Comte de Buuren s'empara de Darmstad & de Francfort. Ausbourg,

Strasbourg, Ulm, tomberent également au pouvoir de l'Empereur. Toutes ces villes payerent d'énormes amendes. Jacques de Kruiningen, Gentilhomme Zéelandais, soumit plusieurs comtés & plusieurs villes de Westphalie. Il était prêt de se rendre maître de Brême, lorsqu'il fut terrassé d'un coup de mousquet devant la place.

Boxh. op Reig. II. 486. E. de Veer Chr. 79.

La mort vint à propos dérober Luther au spectacle douloureux de ses partisans, accablés des revers de la fortune. Il mourut à Islebe, sa patrie, le 17. Février 1546. Ce fameux chef de parti s'est procuré une renommée supérieure à celle des plus grands génies & des plus habiles conquérans. Il serait, sans contredit, l'homme à qui l'Europe actuelle aurait le plus d'obligation, si sa doctrine n'eut pas occasionné, nécessairement, & même malgré lui, tant de guerres sanglantes & d'exécutions atroces. Nous n'avons rien deguisé pour faire connaître le caractere de cet homme étonnant; par ce que nous ne croyons pas que la verité du christianisme tienne plus à la conduite d'un réformateur qu'à celle d'un Pape. On peut être chrétien sans croire que l'un ou l'autre soit infaillible. N'est il pas singulier, cependant, de voir certains Protestans battre des mains & dérider leurs fronts sourcil-

Mort de Luther.

Robertson.

leux ; quand ils entendent médire des pontifes & des Prêtres, & jetter les hauts cris quand on ne regarde pas, tout-à fait, les réformateurs comme des hommes impeccables ?

L'Empereur ſe diſpoſait à fondre ſur Fréderic, Electeur de Saxe, qui avait reconquis ſes États, lorſque le Pape voyant qu'il tolérait, dans ſon propre camp, l'exercice du Luthéraniſme & ſur tout qu'il ne lui aſſignait aucune part dans le profit de ſes conquêtes, rappella les troupes Italiennes. Cette défection ne put ſuſpendre l'active avidité de Charles. Il va chercher l'électeur au delà de l'Elbe, lui livre bataille à Mulhauſen près de Muhlberg, le fait priſonnier & remporte une victoire où les Saxons ſont entierement défaits. Il ne pût, cependant, s'emparer de Wittemberg, qu'en menaçant la celèbre Sibille de Clèves, femme du priſonnier, de le faire mourir. Le Landgrave de Heſſe, craignant de perdre ſes Etats, ſe repoſant ſur la parole de Maurice de Saxe & de l'Electeur de Brandebourg qui agiſſaient de bonne foi, vient demander pardon à l'Empereur qui le retient priſonnier par une infame trahiſon. A cette époque Charles ne fut pas ſeulement Empereur : il règna en Deſpote dans toute l'Allemagne.

Succès de Charles en Allemagne.

1547.

Troupes cantonnées dans les païs-bas.

Il eſt dangereux d'aider les ambitieux à faire des conquêtes. Leur grandeur écraſe, ſouvent, ceux qui l'ont élevée. Les Païs-bas qui avaient ſi fort contribué aux ſuccès de Charles en recueillirent les fruits les plus amers. Charles établit, à leurs dépens, ſur les frontieres des Provinces, un corps de quatre mille cavaliers qui dépendaient de lui; mais dont-elles devaient fournir la ſolde. Ils *juraient à Dieu créateur & ſur la damnation de leur âme* de lui être fidèles. En ſe ſoumettant ainſi des hommes exercés à répandre le ſang, toujours dévoués à celui qui les a ſous ſes ordres, il jettait les fondemens de ce pouvoir abſolu, qui fut ſi fatal à ſon ſucceſſeur. Dans le même tems, Louis de Flandre, Seigneur de Praat, qui avait été nommé au Stadhouderat de Hollande, après la mort du Prince d'Orange, abdiqua cette dignité que le déclin de ſon âge l'empêchait de remplir. Elle fut conférée à Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Beveren, qui vint, en cette qualité, prendre ſéance dans le conſeil. Adrien van der Goes, Avocat de Hollande depuis la mort de ſon pere, reçut Maximilien, au nom des Etats & lui donna les titres de *Noble & puiſſant Seigneur.* Ainſi furent réunies ſur la même tête les charges importantes d'Amiral & de

Rep. Plac. 57.

Maximilien de Beveren devient Stadhouder.

Aert. v. d. Goes.

Stadhouder, ainſi furent terminées les fameuſes diſputes produites par la concurrence. Charles-Quint eſpérait accroître ſon pouvoir, en augmentant la puiſſance d'un Officier chargé de le repréſenter. Il ne prévit pas qu'elle pût être ſi funeſte à ſon ſucceſſeur, que les Stadhouders s'éleveraient contre ſa tyrannie & deviendraient les défenſeurs de la patrie & les fondateurs de la liberté.

Révolutions en France, en Angleterre & en Ecoſſe.

Par un des coups heureux de cette fortune qu'on appellait l'étoile de la maiſon d'Autriche, la mort de Henri VIII & de François I, protecteurs politiques de la ligue de Smalcalde, avait délivré Charles de deux ennemis qui s'apprêtaient déjà à ſecourir les Proteſtans. Le nouveau Roi de France, Henri II, paraiſſait plus propre à obéïr à une maîtreſſe qu'à conduire de grandes entrepriſes. La minorité d'Edouard VII, avait occaſionné des troubles civils en Angleterre; Le Duc de Sommerſet, maître abſolu, avec le titre de Protecteur, brûlait d'établir le calviniſme & de forcer l'Ecoſſe à conſentir à la réunion des deux Royaumes par le mariage de la Princeſſe Marie avec le jeune Edouard. Les Ecoſſais, ſecourus par la France & habitués depuis long-tems à exercer des pirateries ſur les vaiſſeaux des Païs-

Pirateries des Ecoſſais.

Reig. II. 487. *Rep. Pl.* 58.

bas, les redoublerent alors, par affection pour les Français qu'ils supposaient toujours être en concurrence avec les Impériaux. Les Hollandais & les Zéelandais furent obligés d'armer en course & de se défendre. Pour fournir aux armemens, on établit une taxe sur les pêcheurs; mais la plupart, pour frauder les entrées, allerent vendre leur charge en Angleterre: ce qui causa de vives plaintes. Les hostilités réciproques ne cesserent qu'en 1550. On conclut alors, le 15 Décembre, un traité de paix perpétuelle avec les Ecossais, à Binch en Hainaut.

Gr. Plac. IV 210. Aert. v. d. Goes.

Dificultés pour la perception des subsides.

Le poid des contributions & la régie des finances, occasionnerent d'autres troubles en Hollande. Les six grandes villes, oberées, depuis 1544, d'une rente de 76000 livres avaient donné des ordres pour le rembourssement des capitaux, en commençant par payer les sommes dues aux étrangers. En 1556 quelques habitans de Dordrecht, arrêtés en Flandre, n'avaient recouvré leur liberté, qu'après que la ville eut éteint les capitaux de ce qu'elle devait aux Flamands. On craignait de s'arrierer de plus en plus. En conséquence, on dressa de nouveaux reglemens pour soumettre les petites villes & quelques Seigneurs refractaires aux contributions publiques.

Le clergé fut taxé à la moitié de ſes revenus. Celui d'Utrecht qui, en 1543, en avait été quitté, pour dix mille florins, fut obligé d'en fournir, en deux fois, environ 360 mille. L'année ſuivante, les refractaires ſe virent non-ſeulement contraints de payer leur contingent; le Seigneur de Brederode ne put pas même obtenir une exemption de 25 florins. On s'attendait que l'Empereur, n'ayant plus de guerre à pourſuivre, ferait quelques remiſes; mais on fut bien ſurpris lorſqu'il demanda un nouveau ſubſide de 250 mille florins. On jugea à propos de l'accorder dans les premiers épanchemens de la joïe qu'avait cauſée une ſentence rendue à Malines pour abolir les licences ſur les bleds exportés. Outre les préſens ordinaires de bougie & de ſucre; on envoya encore pluſieurs meſures de vin aux membres du conſeil.

Débats ſur la ſuzeraineté de l'Empire ſur les Païs-bas.

Une diſcuſſion de la plus grande importance fixa alors l'attention de tous les Païs-bas. Les Allemands avaient propoſé dans la diète d'Ausbourg de reſſerrer le nœud féodal qui liait autrefois la plupart de ces Provinces au corps germanique. On ſait que, depuis le démembrement de l'Empire de Charlemagne, elles avaient acquis peu-à-peu une certaine indépendance; quoique les grands feudataires recon-

Vad. Hiſt. V. 301. *&c. Meerm. Diſſ. de Sol. vine.*

S. R. J. int. & fœd. Belg. nûssent souvent la suzeraineté de l'Empereur. Pendant qu'une partie des Iles de Zéelande dépendait de la Flandre; elles relevaient, sans doute, ainsi que le Comté, des Rois de France. Mais réunies à la Hollande, elles furent toutes soumises à l'Empire. Les Provinces d'Utrecht, de Gueldre & de Frise, furent celles qui porterent, le plus long tems, le joug des taxes impériales. Sous les Princes de la maison de Baviere, la justice s'administrait encore en Hollande au nom de l'Empereur & du Comte de Hollande. En 1438, l'Empereur Albert d'Autriche, divisant l'Empire en quatre cercles, renferma, dans le troisieme, les païs d'Utrecht, de Gueldre, de Brabant & de Hollande. En 1522, à la division qu'en fit Maximilien en dix cercles, les mêmes païs entrerent dans celui de Bourgogne. Lorsqu'à la conquête de la Gueldre, les sept Provinces furent toutes soumises à l'Empereur, les diètes de l'Empire proposerent à Neuremberg & à Worms, d'adstreindre les Païs-bas à payer leur contingent des subsides du corps germanique. Charles devait craindre que des Provinces qui lui fourniss'aient, depuis quelque tems, d'immenses subsides, ne les refusâssent ou ne les diminuâssent, quand elles seraient obligées d'en fournir encore à

un corps, sur lequel il n'avait qu'une autorité précaire & cimentée par la violence seule. Il craignait de terminer cette affaire, lui même ; de peur s'aliéner une des parties. Ainsi il confia la cause des Païs bas au fameux Viglius, le plus savant jurisconsulte du païs & l'un des plus habiles politiques de son siècle. Après les débats les plus vifs, Viglius fût menager un sage tempérament. Il fit décider que les Païs bas resteraient dans le cercle de Bourgogne, sous la protection de l'Empire, jouiraient des mêmes droits que les autres membres, pourraient prendre séance & vôter dans les diètes au nom de l'Empereur ou de ses héritiers : qu'ils ne payeraient pour les subventions ordinaires qu'autant que deux Electeurs &, dans le cas d'une guerre contre les Turcs, autant que trois. Ils jouiront de toutes leurs franchises & privilèges, sans être assujettis aux autres loix de l'Empire. Cet accord, ratifié, avec peine, dans les différentes Provinces, ne subsista pas long-tems. Philippe, successeur de Charles-Quint, n'ayant rien de commun avec l'Empire, brouillé même quelquefois avec Ferdinand, respecta peu ce faible lien. Les sept Provinces n'ayant, à l'époque de leurs troubles, pû obtenir quelques secours qu'elles deman-

Décision.

1548.

Les Provinces-Unies détachées du corps germanique.

daient à l'Empire, secouerent tout-à-fait le joug. Elles rejetterent le titre de *chers* & de *fidèles* que leur donnait alors l'Empereur. En 1648, l'Empereur Ferdinand III, déclara qu'il ne les regardait que comme *amis* & *bons voisins*. Il y a, dit Mr. Wagenaar, moins d'espoir que jamais de voir les Provinces-Unies faire corps avec l'Empire. Un auteur moderne, supposant les sept Provinces qu'il appelle improprement Hollande, exposées au despotisme des Stadhouders ou à la conquête de la France, leur propose pour derniere ressource de rentrer dans ce grand corps." La Hollande, dit-il, (il écrivait au milieu de ce siècle), recouvrera bientôt sa liberté ou la perdra bientôt pour toujours – Aujourd'hui la liberté y est à l'esclavage ce que un est à cent Le Stadhouder est maître des troupes, maître des Etats généraux, maître des Elections dans le conseil de chaque Province & des principales villes. Tous les nobles rampent à l'exception d'un seul. Les marchands commencent à connaître la crainte. Les universités sont sous sa protection, les compagnies maritimes dans sa dépendance, le clergé toujours au service du plus fort, la populace toujours du côté du plus libéral. Déjà la presse, ce moyen si propre à faire rentrer un peuple en lui-même, a perdu de

Mes pensées. p. 142.

sa liberté : déjà le meilleur citoyen est à vendre : déjà la flatterie cherche à se dérober à la disgrace ou obtenir la faveur. En un mot tous les ordres de l'Etat sont las d'être libres. — Eh bien ! puisqu'ils le veulent, ils auront un despote. — Un monarque serait plus sûr ; mais ne croirait pas l'être assez. — La Hollande a encore une ressource contre la conquête de la France ou le despotisme du Stadhouderat. — *Elle n'a qu'à se faire recevoir membre de l'Empire.* — Elle ne perdra rien en liberté, & elle acquerra en sûreté. — Loin que sa constitution soit alterée en entrant dans un corps qui a, pour ainsi dire, le même tempérament, elle ira se perdre avec lui dans l'éternité des grandes républiques fédératives." On reconnait, dans ces pensées, le génie qui caractérise l'auteur qui les a produites. Mais, en général, l'esprit y brille trop au dépens de la vérité. C'est cependant d'après des exposés aussi infidels, que les Etrangers ôsent raisonner sur la constitution de ce païs que, dans le fait, aucun d'eux n'a encore connue.

La mort de Maximilien de Buuren, arrivée le 26 Septembre 1546, contribuait alors à la puissance de la maison d'Orange-Nassau. Anne, sa fille unique, apporta, en dôt, au fameux Guillaume, les Seigneuries de Buuren, Leerdam, Yssselstein & Maartensdyk. Mort de Maximilien de Buuren. *E. de Veer.* 95. 116. *Goudh.* 133.

Jean de Ligne, Comte d'Aremberg, fut, après le décès de Maximilien, nommé au Stadhouderat de Frise, de Groningue & d'Overyssel.

Charles-Quint pense à faire reconnaître son fils Philippe pour son successeur

Charles, après avoir, en Allemagne, essayé son autorité despotique, même sur l'article de la religion, en publiant le fameux *interim* qui souffrait, jusqu'à la décision du concile, l'usage de la coupe & les Prêtres mariés, avait irrité les catoliques sans satisfaire les Protestans. Il projettait, depuis longtems, d'assurer sa puissance à son fils. Il n'avait pas encore cinquante ans; les accès de goutte auxquels il était sujet avaient altéré son tempérament; mais ne l'avaient pas usé. Les troupes sur pied qu'il avait établies & qu'il pouvait faire mouvoir d'un clin d'œil, lui répondaient de la fidelité des peuples. Mais, par une négligence inconcevable dans un si grand monarque; il n'avait pas encore songé à faire instruire son fils dans la science si importante pour un Prince: la connaissance des peuples divers qu'il devait gouverner. Philippe, élevé en Espagne, était attaché, exclusivement, à la langue & aux mœurs des Espagnols, nation devenue odieuse par son zèle sanguinaire & par les barbaries qu'elle avait exercées en Amerique. Philippe pouvait devenir suspect à une nation douce &

1549.

Vel. Hoorn. 262.

dont les principaux citoyens avaient déjà en horreur les persécutions religieuses. Charles avait à craindre les menées de quelques Seigneurs puissans. Après sa mort, Reinoud, de Brederode, issu des anciens Comtes aurait pu faire valoir ses prétentions sur la Hollande. Quinze ans auparavant, il avait eu de la peine à faire quitter à ce Seigneur, l'écusson de Hollande dont il avait écartelé ses armes. Les droits que Charles avait sur les païs de Gueldre, de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel & de Groningue, n'étaient que ceux de la politique & de la force. Sa mort pouvait aisément opérer une révolution. On ajoute que les païs-bas avaient voué leur affection à Maximilien, son neveu. Il espérait, d'ailleurs, que Philippe épouserait avidement son plan favori d'exterminer l'hérésie. *Rep. Pl.* 30.

Philippe reconnu Prince & Seigneur naturel.

Dès que le jeune Prince fut arrivé à Bruxelles, l'Avocat des Etats de Hollande vint, à son tour, le complimenter & lui offrir un présent de 50 mille florins. Après avoir été reconnu en Brabant, Flandre, Hainaut, Artois; Philippe passa en Zéelande, où il fut inauguré à Romerswaale. Il fut reconnu à Dordrecht par les Etats de Hollande. Il répéta la même cérémonie, à Rotterdam où il eut

1549.

Reig. II. Brand. Ref. 156.

Utr. Pl. I. 33. *Rev. Dav.* 270. *Geld. Pl. I.* p. 36. *Heut.* 604. *Har. II.* 655. *E. Ben.* 796. *E. de Veer. Chr.* 95.

la curiosité de visiter la maison où Erasme était né. De-là il vint à Leide, à Haarlem, à Amsterdam, à Utrecht, à Déventer, à Zutphen, à Arnhem, à Nimègue & à Ruremonde. Jean de Ligne alla, de sa part, recevoir l'hommage de ceux de Frise, de Groningue & de Drente. Toutes les villes se signalerent à l'envi par l'exécution des fêtes les plus superbes. Il reçut, en Gueldre, treize mille *lys d'or*. Mais, ce qui est plus remarquable, ce sont les formules respectives des sermens qu'il reçut & qu'il prêta.

Particularités sur hommages reçus & rendus.

En Hollande, Philippe jura non-seulement les privilèges qu'avait jurés son pere & son ayeul; mais encore les usages & coutumes, enfin toutes les chartes accordées précédemment par les Comtes ou les Comtesses. Il promettait de n'entreprendre aucune guerre, de ne point battre monnoye, sans le consentement des Etats. Les Hollandais jurerent d'obéir à ses Officiers, *quand ils s'acquitteraient bien & dûment de leurs charges.* Les Zéelandais lui promirent fidelité *conformément aux droits & privilèges du païs.* Les Etats d'Utrecht profiterent de la circonstance pour faire jurer & revivre leurs privilèges & franchises; quoique Charles-Quint ne les eut pas confirmés. Les Overyssellois, si fiers & si idolâtres de

de leur liberté, firent également jurer leurs droits, privileges & coutûmes, dans la teneur la plus étendue. Les Gueldrois ſtipulerent, en outre, la confirmation du traité de Venlo. En un mot, Philippe fut reconnu par tout pour Héritier préſomptif des Etats de ſon pere. Et quoique Charles eut tenté de le faire recevoir *ſouverain Seigneur*, & que de vils flatteurs lui donnâſſent ſouvent ce titre; cependant les Etats de chaque Province, extrêmement jaloux de leurs prérogatives, qu'une expreſſion ſi deſpotique eut pû donner occaſion de renverſer, eurent la prévoyance de ne lui donner que le titre de *Seigneur naturel & de Prince préſomptif.* Des précautions ſi ſages étaient bien néceſſaires avec des Princes ambitieux, accoutumés trop ſouvent à abuſer des termes. Elles prouvent que les engagemens du Prince étaient regardés comme relatifs & conditionnels. Les ſujets ſtipulaient clairement qu'ils lui obéiraient tant qu'il ne violerait pas les conditions ſuivant leſquelles ils ſe ſoumettaient à ſa domination. Si Philippe ſe fût bien pénétré de ces engagemens mutuels, il n'eut pas légitimé la révolte d'une partie de la nation; il ne l'eut pas réduite à ſecouer ſon joug tyrannique. *A. v. L. Goes. 24. 25.*

Charles établit, enſuite, pour loi

Charles établit le droit de représentation.

fondamentale & perpétuelle, que toutes les Provinces des Païs-bas ne pourraient plus être démembrées l'une de l'autre; qu'elles ne seraient plus gouvernées que par un même Prince &, quoique le droit de représentation ne fût pas en usage dans quelques Provinces; il le consacra pour la succession au gouvernement: il décida que, quant à la Gueldre & au païs de Zutphen, les femmes pourraient succéder. Il cherchait ainsi à conserver la souveraineté dans sa famille. On ajoute qu'il avait, comme Charles le Téméraire, le dessein d'ériger les Païs-bas en Royaume.

Ib. 26. *Corps Dipl. Supl. II.* 131. *Boxh. op Reig. II.* 495. *Strada. I.* 31.

Persécutions.

Ayant réussi à établir son autorité illimitée dans l'Empire, il crût que le moment favorable était arrivé pour exterminer l'hérésie. De tous les peuples catholiques, ceux des Païs-bas avaient alors le plus d'aversion pour les cruautés religieuses. Ils abhornaient les persécutions, ce que les protestans auraient bien dû considérer; lorsqu'ils sont devenus les maîtres. Ils ne se voyaient, qu'en frémissant, obligés de se prêter au zèle sanguinaire du Prince. Charles renouvella un édit qu'il avait déjà porté; pour défendre l'entrée du païs aux nouveaux chrétiens qu'un Roi fanatique chassait du Portugal, sous prétex-

Vel. Hoorn. 262. *V. Loon Holl. Leenr.* 312. *Br. Ref.*

Rep. Pl. 60. 64.

1550.

te qu'ils judaïsaient secretement. Il réveilla le zèle des inquisiteurs, en leur enjoignant d'exécuter, avec rigueur, les loix pénales decernées contre les sectaires. Il donna ordre à tous ses Officiers de leur prêter main forte. Il ordonna la confiscation des biens des proscrits, malgré tous les privilèges. Ruard Tapper, natif d'Enkhuisen, que le Pape exhortait à bien remplir son devoir, était alors grand inquisiteur des Païs-bas. Les Magistrats d'Anvers, ville qui passait pour le magazin du Nord & l'entrepôt général du commerce, s'opposerent vigoureusement à la publication de cet édit. Tout commerce, tous les travaux furent suspendus. Plusieurs marchands menaçaient de porter leur industrie à l'étranger; Jacques Maas, Pensionaire de la ville parla avec tant d'éloquence de l'horreur qu'excitait le nom d'inquisition & des suites funestes de ce décret par rapport au commerce, que les articles furent mitigés. On ne faisait, cependant, disait la Gouvernante, que procéder suivant d'anciennes loix Ecclésiastiques; pour purger la Hollande des Anabaptistes & des Sacramentaires qui l'infectaient. Elle finit par supprimer les termes si odieux d'inquisition: laissant adroitement aux siéges Ecclésiastiques, à peu-

Ceux d'Anvers s'opposent à la publication de l'Edit.

Aert v. d. Goes. 71. *Br. Ref. I.* 160 161. *II.* 348. *Rep. Pl.* 64.

près, la même autorité qu'auparavant.

Revers de Charles-Quint en Allemagne.

Charles commençait à s'endormir dans le sein de la prospérité. Il croyait les Protestans terrassés. Cette confiance téméraire le perdit. Ce qui révoltait encore plus contre lui, c'est l'orgueil avec lequel il semblait insulter à leurs revers, en traînant à sa suite, comme un vainqueur à son char de triomphe, l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse. Le réveil fut aussi imprévu qu'effrayant. Il voulut dépouiller Octavio Farnèse du Duché de Parme; mais Henri II, Roi de France, Héritier de la haine de son pere contre la maison d'Autriche, saisit avidemment cette occasion pour se déclarer contre lui. Les hostilités commencerent en Italie & sur les mers de Hollande, sans aucun évenement décisif. Mais,

Robertf.

1551. Maurice, Usurpateur de la Saxe, jusqu'alors devoué à l'Empereur; indigné des abus qu'il faisait de ses avantages & de son obstination à prolonger la détention injuste du Landgrave, gagna secretement les autres Princes Protestans. Assuré des secours du Roi de France, qui prit alors le titre de Protecteur des libertés de l'Allemagne & des Princes prisonniers, Maurice éclata tout-à-coup. Sécondé d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il

vole vers Inſpruk où était alors Charles Quint, qui eut bien de la peine à lui échapper, en fuyant précipitamment au milieu des Alpes, pendant la nuit & porté en litiere à cauſe de la goutte; juſqu'à ce qu'il eut atteint Villach, village de la Carinthie. Les Proteſtans ſe raſſemblent en triomphe à Paſſau, propoſent des conditions à l'Empereur, qui fut forcé d'élargir ſes deux illuſtres priſonniers, d'abolir l'interim & de rétablir, amplement, la liberté de conſcience.

Guerre avec la France.

Henri II, perſécuteur des Sectaires dans ſon Royaume, mais devenu, par politique, fauteur des Proteſtans d'Allemagne, fut oublié, ſacrifié dans ce traité. Charles frémiſſait & ſe promettent une vengeance terrible; en tournant toutes ſes forces contre les Français. Leurs armemens avaient, en effet, déſolé le commerce des Païs-bas. Ils avaient envoyé cinq vaiſſeaux de guerre; pour ſe ſaiſir des paſſages de la Flie, cinq à la hauteur de Schagen & cinq autres dans les parages de Norvège. Pluſieurs bâtimens Hollandais, chargés de grains & des barques qui revenaient de la pêche, étaient tombés entre leurs mains. Ils attaquerent, au mois d'Août, une eſcadre de 24 vaiſſeaux qui avaient mis à la voile en Zéelande pour l'Eſpagne & en enleve-

Sleidan. v. d. Goes. 52-56. 13 26. Guicc. de Reb. Belg. 179. Rep. Pl. 68.

rent quinze. Cette perte fut évaluée à 21 tonnes d'or. A Hambourg on arma des vaisseaux de guerre pour leur compte. On tremblait qu'ils ne tentâssent une descente dans l'Ile de Walcheren. On n'avait point de vaisseaux de guerre à leur opposer. La plupart des pêcheurs du Harang aimaient mieux renoncer à la pêche de cette année que se soumettre à payer un florin de chacune de leurs charges; taxe imposée pour équipper une flotte. Sur la nouvelle que Henri II venait de faire arrêter en France les biens de quelques habitans des Païs-bas, on usa de répréssailles. On enjoignit, en outre, à tous les Français qui n'étaient pas fixés dans le païs, d'en sortir. Les Etats de Hollande promirent deux cens mille florins pour les dépenses de cette guerre; quoiqu'on leur en demandât trois cens mille. On observe qu'ils objecterent alors qu'ils n'avaient jamais fourni que le tiers des subsides du Brabant & que la Gouvernante leur montra que, depuis 1540, ils en avaient fourni la moitié. Elle soutint qu'en 1462, la Hollande, la Zéelande & la Westfrise avaient fourni autant que les Flamands & plus que les Brabançons. Elle permit d'asseoir le subside sur les foyers. La taxe fut exigée avec tant de rigueur que plusieurs vil-

Subsides.

1552.

Aert. v. d. Goes.

les fûrent obligées de payer pour leurs habitans insolvables & que le Prince d'Orange & le Comte de Hoorn furent ajournés ; parcequ'ils refusaient de payer leur contingent. Pendant l'été, on tint des assemblées pour aviser aux moyens d'assurer la pêche du harang. Les uns voulaient qu'on demandât à la France des sauf-conduits qu'ils disaient être ordinairement respectés. Mais, la Gouvernante ayant déclaré qu'elle ne pouvait se fier au Roi de France, fit résoudre d'équipper huit vaisseaux qui ne pûrent empêcher l'ennemi d'enlever environ cinquante *baizes*. On imposa une nouvelle taxe de deux pour cent sur toutes les marchandises qui allaient ou venaient de l'océan Atlantique. On prit des mesures pour mettre toutes les côtes en état de défense.

La campagne de cette année se perdit en cruautés de détail & en quelques répréfailles qui ne servirent qu'à affaiblir les deux partis. Charles avait abandonné la Picardie & la Champagne aux ravages de l'impitoyable Roslem. Mais, il n'avait rien tant à cœur que de rentrer dans les trois Evêchés que les Français lui avaient enlevés rapidement l'année précédente. Il mit en œuvre toutes les ressources de son génie fécond, il rassembla bientôt une

Charles-Quint échoue devant Metz.

armée de soixante mille hommes qui fut encore renforcée d'un corps considérable de troupes, commandé par Albert, Electeur de Brandebourg. Leur solde lui coûtait six cens mille florins par mois. Toute l'Europe avait les yeux fixés sur son expédition. Quoiqu'elle fût une des plus justes qu'il eût jamais entreprise & qu'il eût réussi si souvent dans des guerres iniques; il fut cependant obligé de lever honteusement le siège de Metz; après y avoir perdu trente mille hommes. La ville fut sauvée par l'activité & la conduite de François de Lorraine, Duc de Guise & par la bravoure de la noblesse française qui s'y était jettée en foule. On rapporte que Charles s'écria alors: je vois que la fortune ressemble aux femmes, qui méprisent les vieillards; pour voler dans les bras des jeunes gens. Il perdit encore Piombino en Italie & les côtes de la Calabre furent ravagées par Dragut, Eleve de Barberousse que Soliman avait envoyé au secours de la France. Ainsi l'abus du pouvoir, produit par l'ivresse de la prospérité, contribua à ternir la gloire de Charles & à renverser ses espérances ambitieuses.

Cependant, il ne désespérait pas de rappeller la fortune sous ses drapeaux. Au mois de Février 1553, il convo-

qua les Etats généraux à Bruxelles pour en tirer de nouveaux subsides. Subsides.

Les Hollandais à qui il demandait trois cens mille florins, lui opposèrent, suivant leur coutume, bien des difficultés; ils cherchèrent même à composer avec lui. Ils demandaient, en retour, la suppression des deux pour cent, la liberté de naviguer sur la mer atlantique, des sauf-conduits pour la pêche & l'exclusion des étrangers dans les charges. Au mois d'Août, on leur arracha encore un nouveau subside de deux cens mille florins. Les petites villes, Rotterdam, Schoonhoven, Gorinchem, Schiedam, Heusden, Vlaardingen, la Haye, Alkmaar, Hoorn, Enkhuisen, Edam, Monnikendam, Medenblik & ceux du Texel, indignés de porter le poids de charges si accablantes, sans avoir part à la concession ni à la répartition, présenterent requête pour avoir au moins quatre voix. Elle finissait par ces paroles propres à caractériser la fiere simplicité du siècle : *Ainsi faisant, votre Majesté fera bien.* On sent que sa Majesté qui avait tant de peine à gagner le petit nombre des députés des grandes villes, était trop politique, pour se préparer de nouvelles entraves; aussi refusa-t-elle de *faire bien.* 1553. *E. de Veer Ch.* 121. *Aert. v. d. Goes.* *Br. Enk.* 75.

Charles ne pût se jouer aussi facile-

Les Overyſſellois reſiſtent à l'Empereur.

ment de la fierté des Overyſſellois. Il avait fait défendre dans les Païs-bas, tous les Dalers qui n'étaient pas frappés à ſon coin & l'exportation des pièces d'or & d'argent. Les Etats d'Overyſſel s'oppoſerent à la publication de ce décret; alléguant qu'il donnait atteinte à leurs privilèges & aux conditions d'après leſquelles, ils s'étaient ſoumis à l'Empereur. On épuiſa toutes les reſſources imaginables pour vaincre leur obſtination; mais inutilement. La Gouvernante fut obligée, l'année ſuivante, de déclarer que l'édit ne ſerait pas publié en Overyſſel & que, quant aux marchandiſes que la Province recevrait de l'étranger, elle pourrait envoyer des eſpèces hors du païs; à condition cependant qu'on ne les exporterait pas par eſprit d'interêt ſeulement.

Rep. Pl. 74. Rev. Dav. 275 &c.

Hoſtilités dans les Païs-bas.

Ce fut par des atrocités que Charles crût pouvoir effacer la honte de ſa derniere campagne & humilier les Français. Ne pouvant plus rien entreprendre en Allemagne, depuis le traité de Paſſau, il dirigea contre la France tous les traits de ſon reſſentiment. Ayant emporté d'aſſaut la ville de Terouane, le carnage qu'y firent ſes ſoldats ne le contenterent pas; il fit raſer cette ville dont il ne reſte plus que le nom. Ses troupes, ſous la conduite

d'Emanuel Philibert de Savoye, qui devint enſuite un des plus grands généraux de ſon ſiècle, s'emparerent encore de Heſdin, qui fut également raſée.

Charles devint bientôt plus formidable par la nouvelle carriere qu'il ouvrit à ſon ambition. Par la mort d'Edouard VI, décédé à l'âge de ſeize ans, Marie venait de monter ſur le trône d'Angleterre, malgré les cabales du Duc de Northumbeland qui, en voulant mettre la couronne ſur la tête de Jeanne Gray, n'avait fait que préparer ſon ſupplice & celui de cette jeune femme, nièce de Henri VIII. A peine Charles-Quint fût-il inſtruit de cette révolution, que, ſaiſiſſant l'occaſion de faire paſſer la couronne d'Angleterre dans ſa famille, il propoſa pour époux à la nouvelle Reine, Philippe, ſon fils, alors veuf & qui n'avait de ſon premier mariage avec Marie, princeſſe de Portugal, qu'un fils nommé Dom Carlos. La Reine d'Angleterre, devouée à la maiſon d'où elle tirait ſon origine & brûlant de rétablir la religion Romaine en Angleterre, ſe prêta avec ardeur à cette alliance. Philippe, non moins ambitieux que ſon pere & encore plus fanatique, conſentit volontiers à épouſer à l'âge de 27 ans, une Reine qui en avait 38. Les

Mariage de Philippe avec la Reine d'Angleterre.

Hum. Robertſon.

Anglais, au contraire, tremblaient de tomber sous le joug des Espagnols. Le Parlement avait déja fait des remontrances. Charles envoya alors une pompeuse ambassade à Londres; on gagna la nation par les conditions les plus avantageuses. Il fut stipulé: que l'Angleterre ne souffrirait aucune atteinte dans ses loix, sa constitution; & ne serait impliquée dans aucune guerre entre la France & l'Espagne: Que Philippe n'aurait que le titre de Roi: Que les enfans de Marie hériteraient de l'Angleterre, de la Bourgogne & des Païs bas, & même encore de l'Espagne & de tous les autres Etats de Philippe, si Dom Carlos mourait sans postérité: Que si Marie, ne laissait point d'enfans, Philippe n'aurait plus rien à prétendre en Angleterre: Qu'en attendant, elle disposerait, seule, de toutes les branches du Gouvernement & qu'elle aurait pour son douaire, quarante mille livres de 40 gros de l'Espagne & vingt mille des Païs-bas. Ces articles ne purent calmer entierement les alarmes des Anglais: ils pouvaient encore craindre que leur patrie ne devînt une Province d'Espagne. Deux Gentils hommes, Wiat & Carew, leverent l'étendart de la révolte; mais leur complot déconcerté aisément, parce qu'il était mal-con-

1554.

duit, ne ſervit qu'à affermir la Reine dans ſes diſpoſitions. Ce traité n'était pas moins allarmant pour les Païs-bas. Outre les ſommes qu'ils devaient payer pour le douaire, ils pouvaient craindre de devenir une Province de l'Angleterre, de perdre, par quelque démembrement ou partage entre des Princes ou Princeſſes d'Angleterre, la force qu'ils tiraient de leur réunion & leur influence dans le ſyſtême de l'Europe. Les Marchands furent les ſeuls qui gagnerent à cette tranſaction. Une compagnie de négocians d'Allemagne & des Païs-bas, nommée Still-yard, avait été anéantie ſous le règne précédent par la ſuppreſſion de ſes privilèges. Marie la fit revivre en les lui rendant. Philippe, déjà inveſti des Royaumes de Naples, de Jeruſalem & du Duché de Milan, que ſon pere lui avait abandonnés pour le rendre plus reſpectable aux yeux des Anglais, arriva en Angleterre où il conſomma ſon mariage. A travers la pompe éclatante dont il tenta d'éblouir les yeux des Anglais, il ne pût leur empêcher d'être révoltés de ſon air hautain, de ſa morgue caſtillane & de ſon caractere fanatique. L'Angleterre fut réunie au ſiège de Rome. Philippe tâcha envain de cacher qu'il eût la moindre part aux perſécutions que Marie employait

Rapin.

contre les Protestans. Enfin, devenu odieux à toute la nation qui ne l'appellait que le mari de la Reine, déchiré dans des *Pamphlets* publics, n'ayant plus aucun espoir d'avoir des enfans de Marie dont la physionomie était d'ailleurs peu attrayante & dont l'humeur devenait tous les jours plus sombre, plus acariâtre & plus mélancolique, nous le verrons, bientôt, repasser dans le continent.

Les Français ouvrent la campagne.

Pendant que l'Empereur avait toute son attention tournée sur le mariage de son fils, le Roi de France n'avait rien oublié; pour se procurer par les succès militaires, des conditions qui pûssent affaiblir l'ascendant que cette alliance, qu'il avait tenté de traverser, donnait à son ennemi. Les troupes françaises ouvrirent la campagne dans les Païs-bas; elles ravagerent cruellement l'Artois, s'emparerent de Chimay, Mariembourg, Bouvine, Dinant, prirent & brûlerent plusieurs autres places. La bataille qu'elles gagnerent à Renti sur l'Empereur & celle qu'elles perdirent à Mariano en Italie, ne furent point décisives. L'Empereur était prêt de s'emparer de Metz par un Stratagême qui échoua. Les Cordeliers qui devaient lui livrer la ville, en y introduisant plusieurs soldats déguisés en religieux, sous prétexte

d'un chapitre général, furent découverts & punis.

Il se livra alors un furieux combat sur mer. Dès l'année précédente, on avait imaginé de charger les marchandises dans des vaisseaux de guerre, bien armés. Une Escadre de vingt deux bâtimens des Païs-bas, ainsi appareillés, revenait d'Espagne, chargée de marchandises des Indes. Dix-neuf vaisseaux français, de Dieppe, aidés de six frégates, l'ayant apperçue entre Douvres & Calais, excités par la soif du butin, forçerent de voiles vinrent à l'abordage; quoiqu'elle fît des efforts pour éviter le combat. Quinze bâtimens français s'accrocherent à un pareil nombre de ceux de leurs ennemis. L'engagement devint terrible & sanglant: il durait déjà depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi. Les Français, quoique supérieurs en nombre, ne pouvaient plus résister à des manœuvres plus habiles & à l'avantage de autres bâtimens qui, plus élevés & plus solides & se tenant étroitement serrés, combattaient comme sur terre & les foudroyaient à loisir. On dit que les Français demanderent alors une suspension d'armes; mais ne pûrent l'obtenir. Ce qui est absurde & incroyable, c'est qu'on ajoute qu'ils prirent le parti de mettre le feu à

Combat naval entre les Français & une escadre des Païs-bas. *Rep. Pl.* 71. *Thuan. L.* 16. *p.* 493. *Meteren trad. Fr.* 17.

leurs bâtimens par déſeſpoir ou pour arrêter leur ennemi. Comme s'il n'était pas plus naturel de penſer qu'au milieu de bordées ſi vives & ſi redoublées, la flamme ſe communiquât à l'une & l'autre flotte; pendant que les bâtimens étaient attachés l'un à l'autre. Les progrès du feu, l'effroi d'une mort cruelle, engagerent ceux qui étaient les plus expoſés à ſauter dans la mer & à gagner les vaiſſeaux, amis ou ennemis, où le feu n'était pas. Les Français, ſe trouvant en plus grand nombre, après avoir vû ſix de leurs vaiſſeaux conſumés, outre un autre coulé à fond, en enleverent ſix à leur ennemi qui en eut également ſix de brûlés. Chaque parti aſſura n'avoir perdu que trois cens hommes & ſon ennemi mille. Le celèbre Hiſtorien De Thou, en parlant de cet avantage des Français, l'appelle, avec raiſon, une triſte & funeſte victoire.

Suites de la guerre.

Aert v. d. Goes.

Les Impériaux & les Français s'épuiſaient tous les jours. Les Hollandais avaient fourni juſqu'à quatre cens mille florins de ſubſides extraordinaires. On ſe plaignait que le païs fût déjà grevé d'une dette de plus de 480 mille florins, dont on payait 49 mille florins de rente. L'année ſuivante, on

1555. leur arracha encore une ſomme pareille, en deux ſubſides différens. Les

Etats se plaignirent alors, que le païs était chargé d'une rente annuelle de 84 mille florins.

Guillaume, Prince d'Orange ouvrit la campagne, ravagea la Picardie & défit l'arriere ban de France. Mais la peste s'étant glissée dans l'armée impériale y causa de grands ravages. Elle enleva le fameux Martin van Rossem; à qui l'on peut accorder la gloire d'avoir été un héros, mais non pas celle d'avoir été un homme. Ne combattant que par la passion de combattre, il se donna, sans difficulté, aux impériaux après en avoir été si long-tems la terreur, après les avoir désolés par le fer & la flamme, qu'il porta alors chez les Français sous les drapeaux des quels il avait si long-tems combattu. Il répétait souvent ces mots dignes d'un Cannibale: *L'incendie est le magnificat de la guerre.* *E. de Veer. Ch. 131.* *Pontan.*

On entama plusieurs négociations pour mettre fin aux hostilités. L'Empereur, voyant la paix affermie en Allemagne, par le fameux recès de la diète d'Ausbourg qui laissait aux Evangeliques les biens de l'Eglise, dont ils s'étaient emparés & privait, de leurs bénéfices, tous ceux qui abandonneraient dorenavant la religion romaine, donna un spectacle qui jetta tout l'univers dans l'étonnement. Il rou- *Motifs de l'abdication de Charles-Quint.* *Strada. Robertf.*

lait, depuis long-tems, dans ſa tête, le projet d'aller chercher dans la retraite un repos que les embarras de la politique lui empêcherent toujours de goûter ſur le trône. Il avait déjà fait connaître ſon deſſein en différentes occaſions. Brûlant de voir toutes les poſſeſſions autrichiennes réunies ſur une même tête, il avait tenté, pluſieurs fois, d'engager Ferdinand, Roi des Romains à céder tous ſes droits à l'Empire à Philippe, ſon fils. Voyant ſes tentatives inutiles & s'appercevant que loin d'avoir fait le bonheur de Philippe, en lui procurant la main de la Reine d'Angleterre, il ne l'avait expoſé qu'aux ſarcaſmes d'une nation entiere, il imagina, dit-on, de lui réſigner la Souveraineté des Païs-bas; afin de le rendre plus redoutable. D'autres rapportent que, s'étant apperçu que, ce fils ambitieux formait des intrigues pour lui arracher ſon héritage avant le tems, il prit la réſolution de le lui réſigner plutôt que d'être obligé d'en venir à des extrêmités affligeantes & ſcandaleuſes. On ajoute que l'idée ſans ceſſe préſente à ſon eſprit, du ſac de Rome, de la priſon d'un Pontife, de la publication de l'interim, ſon alliance avec Henri VIII & ſans doute auſſi le remords de tous ſes autres crimes, cruautés & per-

fidies, le jetta dans l'appréhenſion des juſtes jugemens de Dieu. Après avoir joui des couronnes de la terre, il craignait de perdre celle du ciel. Il n'étouffa pas l'ambition dont ſon cœur était dévoré: il ne fit que la diriger vers un objet louable. Il avait peut-être peur de ſe trouver en enfer avec tant d'hérétiques qu'il avait déjà fait brûler dans ce monde; il crut, que pour éviter ce malheur, il pouvait bien conſacrer le peu d'années qui lui reſtaient à vivre. Mais la raiſon la plus vraiſemblable de ſa retraite parait avoir été le dépériſſement de ſa ſanté & le déclin de ſon âge. Les douleurs aigues & les accès redoublés de la goutte avaient épuiſé ſon tempérament. Devenu incapable d'application & ſentant une répugnance invincible à ſe décharger ſur un autre d'une partie des opérations politiques qu'il aimait à conduire tout ſeul, craignant que la fortune qui commençait à lui tourner le dos ne finît par flétrir ſes lauriers, s'imaginant, au contraire, d'augmenter ſa gloire par un ſacrifice auſſi ſublime qu'extraordinaire, ſatisfait des honneurs juſqu'à la ſatiété; ſon grand cœur ne put ſoutenir l'idée d'en alléger le poid: il aima mieux y renoncer. Ayant rappellé d'Angleterre ſon fils qui fut charmé de trouver un ſi beau prétexte

de sortir d'un païs qu'il haïssait par répréſaille, Charles convoqua les Etats des Païs-bas à Bruxelles.

Cérémonie de l'abdication.

Heut. 668. E. de Veer. Bor. I. 2. 3. Schard. II. 642.

Pour donner plus d'éclat à l'importance de cette ſolemnité, Charles parut ſur ſon trône, entouré d'un cortège brillant de Princes, de Princeſſes & de Chevaliers de l'ordre de la Toiſon dont il commença par réſigner la grande Maîtriſe à ſon fils. Philibert de Bruxelles, membre du conſeil d'Etat déclara alors l'intention de l'Empereur. Il parlait encore, lorſque Charles ſe leva tout-à-coup de ſon trône. Appuyé ſur l'épaule de Guillaume, Prince d'Orange, & tenant un papier à la main pour ſoulager ſa mémoire, il détailla en français, avec plus de dignité que d'oſtentation, les grandes choſes qu'il avait exécutées depuis l'âge de dix-ſept ans. Il rappella neuf voyages en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, quatre en France, dix dans les Païs-bas, deux en Angleterre, deux en Afrique & onze ſur la mer. Ne pouvant plus, dans le déclin de ſa ſanté & de ſon âge, défendre la religion ni l'état, ayant déjà un pied dans la foſſe, le déſir du bien être de ſes ſujets l'engageait, diſait-il, à ſe faire remplacer par un fils, déjà connu par ſon activité & ſon expérience. Il recommanda fortement que la foi cato-

lique fût maintenue dans toute sa pûreté. Il ajouta que, si par erreur plutôt que par de mauvais motifs, il avait commis quelques fautes durant le cours d'une administration longue & tumultueuse, il en demandait pardon à Dieu, à ses sujets & priait son fils de les réparer. Pour reconnaissance du sacrifice qu'il lui faisait, il demandait à Philippe, de n'avoir d'autre objet, que le bonheur des peuples. En répétant qu'il avait toujours conservé une prédilection particuliere pour les Païsbas où il avait reçu la naissance, & qu'il ressentait la reconnaissance la plus vive pour les services qu'il en avait reçus, en déclarant qu'il avait toujours respecté leurs privilèges, il assura son fils que, s'il se modelait sur cet exemple, la nation lui resterait toujours fidèle & ne l'abandonnerait jamais dans le besoin; mais que s'il en agissait autrement il ne manquerait pas de préparer sa ruine & de ternir sa gloire. „ Puissiez-vous, dit-il à Phi„ lippe, avoir un fils à qui vous réfi„ gniez le sceptre, avec le même plai„ sir que je goûte à vous le remettre." Il faut avouer que Charles ne parût jamais si grand que dans cette occasion où il renonçait aux grandeurs. Sans doute, il ne fut jamais si digne d'amour. Philippe tomba à ses genoux, lui serra la

main avec tendreſſe & lui demanda ſa bénédiction. A ce ſpectacle ſi touchant, l'Empereur, ſon fils & toute l'aſſemblée fondirent en larmes. Philippe ſe releva enfin. S'étant excuſé de ne pouvoir s'énoncer aſſez facilement dans la langue françaiſe, Antoine de Perrenot, Evêque d'Arras, fit, en ſon nom, un diſcours éloquent, où il expoſa la reconnaiſſance de Philippe enbienvers ſon Pere & ſes ſentimens de bienveillance pour les peuples. Jacques Maas, Penſionaire d'Anvers, fit au nom des Etats, des Proteſtations de fidélité & d'attachement envers le nouveau Souverain. Enfin, Marie réſigna la régence des Païs-bas qu'elle avait exercée pendant 25 ans.

Philippe prête & reçoit hommage.

Le lendemain, les Députés des Etats vinrent, chacun, à leur tour, recevoir & prêter le ſerment d'inauguration qui fut le même que dans l'année 1549. Ceux de Hollande avaient eu ordre de n'exhiber leurs pleins pouvoirs qu'après tous les autres. L'Avocat van der Goes porta le parole & déclara à Philippe que les Hollandais le recevaient pour leur *Prince & Seigneur naturel*, & le remercia d'avoir bien voulu les recevoir pour *ſujets*. Ce qui eſt remarquable c'eſt que les députés de Friſe, en ſigne de leur ancienne liberté, prêterent ſerment debout, quoi-

Aert. v d. Goes. 50 &c.

que tous les autres le pretâſſent à genoux. Les ſceaux de l'Empereur furent, enſuite, briſés, ceux de Philippe ſubſtitués & tous les officiers obligés de prendre de nouvelles proviſions. Les Overyſſellois refuſerent obſtinément d'envoyer leurs députés, proteſtant que la céremonie devait s'exécuter dans leur païs. Ils ne rendirent hommage que le 16 Décembre 1566, à leur Stadhouder qui le reçut de la part de Philippe, non ſans avoir ſtipulé la conſervation de leurs droits & privilèges. *Rev. Dav.* 307-310.

Au mois de Janvier de l'année ſuivante, ſuivant le rapport de la plupart des Hiſtoriens, Charles réſigna à ſon fils les couronnes d'Eſpagne & d'Amérique: il ne ſe réſerva qu'une penſion annuelle de cent mille écus. Il paraiſſait avoir reconnu tout le vuide des grandeurs humaines. L'expérience lui avait, ſans doute, appris que des Etats ſi vaſtes, ſi détachés & ſi différens par le caractere des peuples & le ſyſtême du gouvernement, donnent plus d'éclat que de force, plus d'embarras que de ſatisfaction & qu'il faudrait, pour les bien gouverner, être plus qu'un homme. Cependant, par une inconſéquence ſinguliere, ne pouvant étouffer la paſſion qu'il avait toujours eue d'élever ſa maiſon à la monarchie

Charles réſigne l'Eſpagne & l'Empire. *Bor. I.* 46. *II.* 71.

universelle & sans y penser, attachant encore, le bonheur suprême aux grandeurs suprêmes; il cherchait à accumuler sur la tête de son fils un poid sous lequel il avait lui même succombé. Il renouvella les sollicitations les plus pressantes; pour engager Ferdinand à céder ses droits à Philippe; mais toutes ses tentatives étant inutiles, il se décida à laisser à son frere non-seulement son titre de Roi des Romains; mais à lui abandonner celui d'Empereur. Ainsi, il ne pût empêcher que la puissance de la maison d'Autriche ne fût divisée en deux branches. Les lettres qu'il expédia sont datées de Zeebourg ou Rammekens en Zéelande. Le Prince d'Orange fut chargé de porter en Allemagne les ornemens impériaux & ne s'acquitta qu'avec regret d'un office qui le forçait, disait-il, à dépouiller un maître chéri pour porter la couronne sur la tête d'un autre. Les Allemands ayant refusé de se prêter à cette cession; tous les actes furent promulgués au nom de Charles-Quint, jusqu'à l'année de sa mort.

Il part pour l'Espagne.

Charles, satisfait d'avoir ménagé une trêve de cinq ans, qui fut conclue à Vaucelles & d'avoir contribué à pacifier l'Europe qu'il avait si long-tems troublée, resta

resta dans les Païs-bas jusqu'au 15 Septembre 1556. Il mit à la voile à Zébourg &, après une heureuse traversée de onze jours, il aborda à Laredo en Biscaye. Il baisa la terre à son arrivée en disant: ô mere commune des hommes, je rentrerai dans ton sein, tout nud tel que je suis sorti du ventre de ma mere. Etonné du petit nombre de Seigneurs qui vinrent lui faire leur cour; il commenca à connaître sa nullité. Il la sentit encore plus vivement; lorsque par la négligence de son fils, il se vit obligé d'attendre à Burgos le premier quartier de la pension qu'il s'était reservée. On a conclu delà qu'il s'était repenti. On ajoute que Granvelle, parlant un jour de son abdication, Philippe qui était présent repliqua: dites plutôt de son repentir. Enfin Charles se retira au monastere de S. Just en Estramadoure, où il avait, déjà, envoyé un Architecte pour lui préparer un logement simple & commode dont il avait tracé le plan. C'est dans cette humble retraite qu'il ensevelit toutes ses grandeurs & qu'il oublia si fort le monde qu'il defendît à ses domestiques de s'informer de ce qu'on y faisait. Il passait son tems à se promener à cheval & à cultiver son jardin. Il faisait aussi, avec le secours d'un habile Artiste, des piè-

Meteren.

Strada.

Sa retraite.

ces de méchanique & des automates, qui imitaient ſi bien les mouvemens de l'homme, que le Pere Supérieur commença à ſoupçonner qu'il pouvait bien avoir commerce avec le Diable. On dit qu'un jour, ne pouvant faire aller deux horloges à l'uniſſon, il connût qu'il avait trop préſumé de ſon autorité; en voulant aſſujettir tous les hommes à une même croyance. Les réflexions ſombres que la ſolitude & les exercices monaſtiques lui inſpiraient, altérerent ſon cerveau, le jetterent dans des imaginations bizarres & ridicules & dans les faibleſſes d'une ſuperſtition puérile & féroce. Il ſe donnait la diſcipline avec tant de cruauté, qu'après ſa mort, on trouva le fouet dont il ſe frappait, teint de ſang. Il imagina de faire célebrer ſes obſèques pendant ſa vie. Le lendemain de cette cérémonie lugubre, il fut ſaiſi d'une fievre qui le mit au tombeau âgé de 58 ans, 6 mois & 25 jours. Il eſt plus que douteux qu'il ſoit mort dans les opinions de Luther, ni qu'il ait projetté de ſe faire Pape & de rendre la papauté héréditaire dans ſa maiſon.

Sa mort

21 *Sept.* 1558.

Caractere de Charles-Quint.

Charles-Quint ſurpaſſa tous les Princes, ſes contemporains, en qualités politiques & ne le céda à aucun d'eux en talens militaires. Il fut, non moins

que la fortune, l'artisan de ses succès & du premier rôle qu'il joua dans l'Europe pendant tout son règne. Jamais Prince ne sut, si bien que lui, profiter des circonstances; même les faire naître, connaître les hommes, discerner leurs talens, se les attacher & les employer à ses desseins. Il savait, pour ainsi dire, tâter les peuples divers qu'il gouvernait pour régler sa conduite sur leur caractère. Il tenta plusieurs entreprises sur les libertés des Frisons & des Overyssellois; mais dès qu'il vit du danger à pousser à bout des peuples si fiers, il sut, avec sa prudence ordinaire, se plier aux circonstances. Il usa toujours de modération envers les nations qu'il avait rangées sous son obéissance & l'on peut avancer qu'en général les Païs de Frise, d'Overyssel, de Gueldre & d'Utrecht même, n'eurent qu'à se louer de sa domination. Il savait, en pilote habile, sonder les vents & se dérober à la tempête quand il était dangereux de se roidir contre elle. Dans le tems qu'il accablait ses sujets du poid des impôts, il avait l'art de gagner leur affection par sa popularité. On le vit supporter, avec patience, les difficultés, que lui opposèrent sans cesse, dans la concession des subsides, les Hollandais, ses sujets naturels. Il accorda, à leurs vives

inſtances, la remiſe du dixieme denier & des licences. D'un autre côté, ſans être ni deſpote, ni tyran, ni fanatique, Charles ſe laiſſa cependant aller à des actions qui tiennent du deſpotiſme, de la tyrannie, du fanatiſme. Dévoré d'une ambition inſatiable, il s'engagea dans des guerres continuelles qui lui firent écraſer ſes ſujets, tromper indignement les autres Princes & ſe vanger de ſes ennemis avec toute la fureur d'un barbare. Il joua trop ſouvent la ſincérité, la douceur, l'affabilité. Il fut trop ſouvent habile juſqu'à la ruſe, ſevère juſqu'à la cruauté, préſomptueux juſqu'à la témérité. Dévoué à l'Egliſe romaine, & par conviction & par politique, il fit élever les gibets, dreſſer les échaffauts, allumer les bûchers, tirer le glaive, ouvrir le ſein de la terre & des eaux; pour punir des erreurs ſous prétexte de ſervir la divinité que le cruel outrageait en effet. On frémit en penſant que ſous ſon gouvernement, le fanatiſme, ſourd aux accens plaintifs de la nature, compta juſqu'à cinquante mille victimes dans les Païs-bas (*). Il ſem-

Meteren.

(*) Voyez Meteren, Fra Paolo, l'apologie du Prince d'Orange &c. Grotius en compte cent mille, *Ann. p.* 12. Ces deux calculs paraîſſent

blait vouloir se soulager, sur sa malheureuse patrie, de la liberté de conscience qu'il se voyait contraint d'accorder en Allemagne. En un mot, en calculant, sans partialité, toutes les actions de Charles, elles paraissent s'être rapportées entierement à lui seul : il ne pensa jamais que l'objet le plus important de l'art de règner, c'est de rendre des peuples heureux.

Il tenta souvent, mais envain, de ne faire des Païs-bas qu'un seul Etat & de renverser les droits, les usages & les privilèges particuliers, qui faisaient de chaque Province un Etat différent. Ces droits & ces privilèges opposaient, en effet, une forte barriere au despotisme qu'il voulait introduire. D'ailleurs, on était d'autant plus jaloux de les conserver, qu'ils assuraient la liberté civile de chaque individu. Depuis qu'on avait affranchi les serfs, la liberté du peuple, les prérogatives de la noblesse & du clergé, la puissance des Rois, s'étaient trouvées dans un tel concert que je ne crois pas, dit le

Remarques sur la constitution politique du païs.

exagérés ; même en y comptant les exécutions de tant d'Anabaptistes séditieux. Cette réflexion ne saurait, cependant, disculper toutes les autres cruautés religieuses dont Charles-Quint se rendit coupable.

plus fameux politique de notre siècle, qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien temperé que le fut celui de chaque partie de l'Europe dans le tems qu'il y subsista. Si l'illustre Montesquieu eût connu la constitution des différens Etats dont nous parlons, c'est principalement sur leur constitution, qu'il eut pu fonder la vérité de son assertion. Depuis que les besoins du luxe, le nouveau système militaire, l'aliénation des grands domaines qui suffisaient autrefois à l'entretien des Princes, les avaient jettés dans des besoins continuels; les communes, en leur fournissant des secours, avaient sû se procurer les privilèges les plus étendus. Les subsides qu'elles accordaient étaient toujours des dons gratuits; ils n'étaient pas imposés, mais demandés; ce qui les fit appeller *petitions*. C'est principalement sur les Païs que le commerce enrichissait, sur la Hollande & la Zéelande, qu'on levait ces subsides. L'ancien système se conserva plus long-tems dans les autres Provinces, parce que la prérogative des Princes y fut toujours plus bornée, qu'elles étaient pauvres & qu'on ne peut demander à qui n'a rien. D'un autre côté, les Hollandais & les Zéelandais savaient bien, par les canaux du commerce, faire redescendre les pluyes d'or que le luxe ou l'ambi-

Espr. des Loix L. XI. c. 8.

tion pompaient autour du trône. Si les peuples riches étaient devenus comme des éponges que les Princes voulaient presser à leur gré; ces éponges ne tardaient pas à se remplir aux rosées abondantes du faste des Princes.

Le Prince ne pouvant, sans le secours des nobles & des communes, maintenir les alliances & les traités, étant ainsi obligé de les prendre pour cautions & garants, recourait souvent à eux pour les ratifier. On voit, en plusieurs occasions, les Hollandais se faire assurer, par des diplômes authentiques, cette influence dans les transactions les plus importantes. En passant sous la domination d'un Prince qui avait des Etats différens, chaque Province stipulait expressément la conservation de ses anciens usages, l'exclusion des étrangers dans les charges, le droit de n'être pas évoqué hors de de sa juridiction, ni obligé de marcher au service militaire au-delà de sa frontiere. A chaque mutation, on avait soin de faire jurer solemnellement les privilèges au nouveau Prince, à qui on ne donnait jamais le nom de Souverain. On en obtenait, quelquefois, de nouveaux. On les regardait comme des loix fondamentales & comme les articles du traité, d'après lequel la nation se soumettait à lui.

Zie I. Hoofdst. v. de Satisf. der Stad Goes.

Le gouvernement était entierement mixte. Les Etats auraient, sans doute, pris la forme & l'ascendant des parlemens actuels d'Angleterre, si la révolution ne leur eut donné une autorité encore plus grande.

Entreprises des Princes sur la liberté publique.

Il était impossible que cette activité des communes à augmenter leur puissance & à contre-balancer celle des Princes n'effrayât ceux-ci & ne les fît penser à franchir de pareilles entraves. On voit de bonne heure les vices des gouvernemens mixtes se développer. On voit dès les tems les plus reculés les différens pouvoirs s'entre-choquer & chacun faire pancher à son tour, l'équilibre de son côté. C'est principalement en Hollande, que les Princes, par les causes que nous avons souvent énoncées, tenterent des efforts plus heureux. Ils proposerent, de bonne heure, cette question délicate: savoir si le Prince peut révoquer des privilèges donnés à perpétuité. Quelques ambitieux subalternes qui ne pouvaient s'élever qu'en caressant les faiblesses, en épousant les passions du Prince & en renversant les libertés nationales, chercherent de bonne heure, par de sourdes intrigues, à peindre les bons patriotes comme des esprits audacieux & ennemis de l'autorité légitime. Ils ôsaient avancer, *que le Prince ne*

peut être esclave d'une loi établie par son prédécesseur. Philippe de Leide n'avait pas craint d'écrire; *qu'un privilege qui nuit au fisc est dès-lors nul.* Guillaume de Baviere, avant même d'être tranquille possesseur du gouvernement, avait déjà révoqué les privilèges accordés par sa mere & par lui-même. Les franchises furent, tous les jours, exposées à de nouvelles atteintes; mais la nation sut les réparer, en profitant habilement des changemens de domination. Cependant le païs étant tombé au pouvoir de Princes qui possédaient d'autres domaines plus vastes & des Etats où ils avaient une autorité plus étendue; on chercha à établir solidement le gouvernement absolu avec le secours des étrangers, des trésors & des forces militaires. Quoique, depuis que Charles le Téméraire eût introduit les troupes sur pied, elles eussent rarement été cantonnées dans le païs; elles avaient, cependant, aidé Maximilien, qui les composa presque toutes d'étrangers, à exercer les violences les plus tyranniques, & le Duc de Saxe à conquérir la Frise. C'est sans doute aux ravages inouis, qu'elles causerent, si souvent faute de paye, qu'on doit attribuer l'esprit d'abattement & de servitude qui se remarqua, à cette époque, dans plusieurs Provin-

Mier. Gr. Ch. III. 407.

Caf. 38. p. 121. c. 78. p. 71. ib. p. 3. 23.

ces. Le Duc Charles de Gueldre, qui lutta si long-tems contre l'étoile de la maison d'Autriche, en attirant ces troupes sous ses drapeaux, sans avoir de quoi les payer, ne fit que frayer à ses plus cruels ennemis la conquête des plusieurs païs indépendans. Dès qu'il ne fut plus; le Duc de Clèves, son héritier, se soumit à une humiliation que son âme lâche & faible méritait bien d'éssuyer. Charles-Quint, devenu le Prince le plus puissant & le plus redoutable de son siècle, ne cacha point ses projets de despotisme. C'est sous lui qu'on ôsa écrire que les privilèges étaient funestes aux peuples & que le meilleur serait de n'en point avoir. En condamnant les Gantois, l'Empereur déclara qu'aucun privilège, quelqu'étendu qu'il fût, ne pouvait affranchir les peuples des contributions; mais qu'en cas de besoin, il pouvait imposer tels subsides qu'il jugerait à propos, sans le consentement des Etats. Il parait, même, que le centieme denier qu'on arracha aux Etats pour la guerre de Gueldre, fût établi en vertu *de la puissance absolue de l'Empereur.*

Gramm. in Gaudav. 28.

Etat des commerce.

La multiplication des taxes prouve, cependant, que le païs devenait, de jour en jour, plus riche. Il est vrai que les Etats se répandaient en plaintes ameres sur le déclin du commerce

& du crédit auxquels les guerres perpétuelles portaient, sans doute, atteinte. Mais en général la pêche & la navigation n'étaient jamais, absolument, interceptées. Et comme les autres professions n'étaient pas alors suspendues; on regagnait d'un côté ce qu'on perdait de l'autre. A la faveur des sauf-conduits, les marchands savaient, comme à présent, dans le feu même de la guerre, commercer avec avantage jusques dans le païs ennemi. Un certain Melchior Schetz fût, en 1554, faire venir de la France quatorze mille balots de *pastel*. Le commerce, en augmentant le numéraire, fit que les contrats de rente trouverent aisément des acquéreurs. L'abondance augmenta la consommation & conséquemment le produit des recettes fiscales. On contractait de nouvelles dettes; mais on éteignait les anciennes. Envain les Etats, quand on leur demandait des subsides, cherchaient à pallier ou à cacher les facultés réelles des habitans: bienloin de s'effrayer, la cour eut été, réellement, étonnée qu'on n'eut pas formé des oppositions, qu'elle était aussi accoutumée d'entendre que de vaincre. La concession des subsides causait moins de difficultés que la maniere de les perçevoir.

Aerd. v. d. Goes. p. 11.

On épuisa, à ce sujet, tous les

Nouvelles taxes.

moyens que le besoin peut imaginer. La taxe par arpent appellée *morgengeld*, devint une des grandes branches des revenus publics. Elle semble avoir été connue des Romains, sous le nom de *Jugatio* ou *Jugeratio*. Les Comtes précédens ne l'avaient jamais établie qu'en certaines occasions pressantes, & jamais pour toujours. L'Evêque Rudolf de Diephout avait déjà perçu une pareille taxe au milieu du quatorzième siècle. En 1528, l'Empereur, en composant avec l'Evêque d'Utrecht, pour la cession de l'Overyssel, permet qu'on fasse une repartition générale sur les terres, d'après les lettres scellées des Etats; afin que plusieurs rentes vendues en 1511 soient éteintes. En 1515, il avait déjà permis aux Etats de Hollande de faire une répartition générale sur toutes les terres & de lever annuellement un sol sur chaque arpent. Comme cette imposition était susceptible d'augmentation, les propositions qu'on fit, à cet égard, trouverent beaucoup d'opposans. Les uns voulaient qu'on chargeât les *Schildtalens*: imposition ancienne d'après laquelle chaque ville avait été taxée en 1515 & 1518, à proportion de son numéraire. Mais, depuis le dernier tableau de cette repartition, quelques villes avaient augmenté de richesses; pendant que d'autres, n'ayant

Heda 286.

Pap. An. 1511. 36.

Voy. ci-devant p. 373.

Vad. Hist. V. 405. 406.

Verkl. der Un. v. Utr.

pas les mêmes débouchés, étaient restées au même état. Amsterdam qui était devenue plus riche (*), sollicitait vivement que les perceptions fûssent assises, suivant l'ancien tableau des *Schildtalens*; pendant que Leide & Gouda proposaient la taxe par arpent; parce qu'elle était perçue suivant le prix de leurs immeubles qui valaient moins chez eux que dans les villes florissantes. En 1515 & 1518 Charles déclara que ni les villes ni les villages ne pourraient lever aucune accise sans sa permission. Quoique les fabriques de draps aient été, depuis long-tems, une des branches principales du commerce du païs, cependant on ne trouve pas qu'on y ait établi des taxes avant Charles-Quint. La chose fut souvent mise sur le tapis; mais constamment rejettée. Enfin, en 1544; on imposa des taxes sur les draps dans toute la Hollande; malgré l'opposition des Seigneurs d'Egmond, de

(*) Dans une diète, la ville de Delft proposa de payer autant que les grandes villes; mais elle excepta Amsterdam. La population s'accrut tellement à Amsterdam, que la maison des orphelins fut obligée de refuser, jusqu'à nouvel ordre, les enfans des habitans qui avaient acheté leur droit de bourgeoisie.

Buuren & de Hoorn, qui voulaient empêcher qu'elles ne fûssent levées dans leurs Seigneuries. En Frise, dès l'année 1498 on avait taxé les bêtes à corne; elles ne le furent dans la Hollande qu'en 1543.

Les fermes établies pour la perception.

On imagina plusieurs moyens de remédier au désordre des finances. On avait établi des collecteurs qui, en 1555, rendirent leurs comptes aux députés des Etats, dans des assemblées qui paraissent avoir été l'origine du collège des *Conseillers committés*. On fut étonné de voir que la recette sur les vins & la biere, n'eût pas même rapporté, l'année précédente, vingt mille livres de quarante gros; qui font justement 9608 livres 9 Escalins, 3 deniers. On prit le parti de mettre la recette en ferme & de la donner au plus offrant & dernier encherisseur. Voilà le premier exemple de cette pratique qui fit monter tous les jours, les produits plus haut, jusqu'à l'année 1748 que les fermes furent toutes supprimées (*).

Ad. v. d. Goes.

(*) Voici le tableau de la premiere ferme : Dordrecht 4005; Haarlem 2900; Delft 5440; Leide 4300; Amsterdam 8940; Gouda 2120; Rotterdam 2200; Gorinchem 1300; Schiedam 575; la Haye 3700; Alkmaar 1372;

Les menées ſourdes & les efforts publics que tenta la cour pour détruire les privilèges ne ſervaient qu'à rendre les peuples plus jaloux de les maintenir & à reſcuſciter les anciennes idées de liberté, qui ſe feraient éteintes ſous un gouvernement doux & moderé. Pour éluder la force de l'important privilège de n'être pas traduit hors de ſa juriſdiction; la Gouvernante avançait que les Païs-bas ne faiſaient qu'une Province. En 1545 elle écrivit aux Etats de Hollande que les juſtices du païs ne peuvent connaître des crimes de lèze majeſté qu'avec la permiſſion de l'Empereur. Et par une ſubtilité ſcholaſtique, elle répréſentait les hérétiques comme coupables de *lèze Majeſté divine;* afin de pouvoir les faire juger ailleurs. Toute la nation ne vit, qu'avec une douleur profonde, le fameux Ange Willemſzoon de Merle ou Merula, curé de Heenvliet, prêtre adoré de ſes paroiſſiens par ſa charité, vénérable par ſes cheveux blancs & reſpecté par ſa ſcience, trainé dans les priſons de Louvain en 1553. Les inqui-

Soin pour conſerver les privilèges.

Ad. v. d. Goes. 6. 10. 11. 13. 14. 17.

Br. Ref.

Hoorn 950; Enkhuiſen 1100; Edam 670; Monnikendam 400; Medenblik 270; Woerden 429; Naarden 395; Weeſp 158; Muiden 115.

siteurs qui souhaitaient passionément de brûler ce pauvre homme, le firent transférer à Mons en Hainaut. Mais, comme il faisait sa derniere priere, avant d'être mis sur le bucher; il tomba subitement; on accourut, on le trouva mort: il échappa ainsi au cruel supplice qu'il allait subir. Cependant, comme des privilèges conservés avec le sceau & la signature des Princes ne cessaient de déposer contre leur tyrannie & fomentaient l'esprit d'opposition & de liberté dans les peuples; la cour prit la résolution la plus singuliere: celle de s'emparer des originaux ou d'empêcher les intéressés d'y avoir recours. Les Etats ouvrirent alors les yeux sur la faute qu'ils avaient commise en négligeant d'y prendre soin. Vers l'an 1545, ils chargerent l'Avocat de Hollande & les pensionnaires de Delft & de Leide de rassembler les minutes des privilèges qui étaient dispersés. Comme la cour demandait qu'on les leur livrât, les Etats répondirent qu'il était trop dangereux de transporter d'un païs à un autre des pièces si importantes & qu'on pouvait, seulement, en délivrer des copies authentiques. Les Etats d'Overyssel, s'étant opposés à quelques entreprises qu'ils regardaient comme contraires à leurs privilèges, reçurent ordre de li-

Ad. v. d. Goes. 9. 80.

Rev. Dav.

vrer ces privilèges; ce qu'ils refuſerent avec un noble courage. Ils refuſerent, également, de reconnaître aucun Officier de l'Empereur, pas même un qu'il leur avait envoyé avec le titre de Chancelier.

Les Etrangers exclus des charges.

Comme le gouvernement avait, depuis long-tems, paſſé dans des mains étrangeres; des peuples ſi jaloux de leur liberté n'en avaient conçu qu'une averſion plus forte contre l'admiſſion des étrangers dans les charges. On regardait comme étrangers non ſeulement tous ceux qui étaient nés hors des Païs-bas; mais encore ceux qui ne parlaient pas la langue tudeſque. L'Empereur vaincu par les plaintes & les prieres des Hollandais, leur accorda, ainſi qu'aux Trajectins, l'excluſion totale de tout étranger aux charges. Sa déclaration fut enſuite confirmée par ſon ſucceſſeur. Mais Charles excepta le Stadhouder; quoique les Etats euſſent déclaré qu'ils ne verraient pas volontiers un Eſpagnol, ni un Anglais revêtu de cette dignité. Et comme les Brabançons fermaient la porte des dignités de leur païs aux Hollandais; le préſident Viglius promit à ceux-ci, en 1554, au nom de la Gouvernante, qu'on ne nommerait aux emplois de Hollande aucuns Brabançons tant qu'ils exclûraient les Hol-

Ad. v. d G. 12. 14. 51. Gr. Pl. 37. Ar. Pl. III. 93.

landais des leurs. Quatre ans auparavant, l'Empereur avait permis aux Hollandais de pouvoir arrêter en Hollande les Brabançons; qui croyaient avoir le droit de n'être saisis nulle part pour quelque délit que ce fût.

Etat des Sciences.

On rencontre, sur la fin du règne de Charles-Quint, peu de Savans illustres dans les Païs-bas. Viglius le seul, peut-être, qui soutint la reputation de sa patrie, dans tous les genres, ne craignit pas, lorsqu'il fut chargé d'envoyer au concile de Trente quelques députés des Païs-bas, d'avancer: (& il était bien instruit) que ce Païs autrefois la pepiniere des Savans, en était alors entierement dépourvu. Il ajouta qu'il en rougissait pour ses concitoyens & qu'il aurait bien de la peine à trouver un homme qui pût défendre les interêts de la cour dans le concile. Les germes des grands génies étaient, cependant, jettés pour la seconde fois, dans le terroir des Païs-bas. Nous les verrons bientôt se développer à la châleur des troubles civils & religieux.

Sorcieres brûlées.

Amst. Gesch. III. 106.

Les 25 Février 1555 on brûla à Amsterdam une femme accusée d'avoir eu commerce avec le malin esprit & d'avoir ensorcelé des troupeaux de bétail. La même année, on dévoua au même supplice une autre femme avec

ſes deux filles; pour avoir, diſait-on, *renié Dieu, abjuré le chriſtianiſme, fait pacte avec le Diable, exercé la magie & jetté un ſort ſur des hommes & ſur des bêtes.* Frémiſſons de ces cruautés abſurdes, mais penſons en même tems, qu'à peine dans le ſiècle éclairé où nous vivons, a-t-on pû faire ceſſer des procédures auſſi atroces, auſſi humiliantes pour l'eſprit humain & qu'il n'a pas encore été poſſible de déſabuſer les peuples de la foi aux Diables & aux ſorciers.

Fameux procès entre l'Eſcoutet & un Bourguemaître d'Amſterdam.

En un mot, ce n'eſt que depuis peu que le ſexe peut vieillir impunément. Mais l'ignorance n'immolait pas ſeule des victimes aux préjugés populaires. La ville d'Amſterdam offrit alors un exemple frappant de tout ce que la haine peut imaginer de noir; en profitant de ces tems odieux où l'arrêt de proſcription était prononcé contre tout homme qui ne réglait pas ſa foi ſur celle d'un inquiſiteur. Depuis l'an 1508, l'office d'Eſcoutet ou grand Bailli, qui dépendait du Prince, avait été engagé à la Régence de la ville. Guillaume Dirkſzoon Bardès, qui en était revêtu depuis 1542, ayant tenté d'engager la Gouvernante à rembourſer la ſomme pour ne dépendre que de la cour, ſouleva contre lui tous les membres de la Régence. On fit courir le

Hooft 56-63. *Br. Ref. I.* 251. *Dec. en Ref. v. d Hof.* 146.

bruit qu'il favorisait les sectaires. On disait que lorsqu'il avait des ordres pour les arrêter, il les faisait avertir par ce texte de l'écriture qui était le mot du guet: *Joseph prit la mere & l'enfant & s'enfuit en Egypte avec eux.* Et quand l'orage était passé il leur faisait dire: *ils sont morts ceux qui en voulaient à la vie de l'enfant.* Henri Dirkszoon, Bourguemaître, qui avait le plus contribué à l'élévation de Bardès, devint son plus cruel ennemi. Il engagea un curé, inquisiteur de la ville, deux femmes de la populace qui gagnaient leur vie à espionner, un notaire & un gagne-denier à accuser l'Escoutet d'anabaptisme. Les femmes déposerent qu'étant montées sur un banc, elles l'avaient vu à travers les vitres d'un *Musicau*, dans une assemblée où il se faisait rebâtiser. Mais des experts envoyés sur les lieux trouverent qu'étant montés sur le banc, leur main ne pouvait pas même atteindre la fenêtre. Elles avouerent alors que le Bourguemaître & le curé les avaient séduites. Une d'entr'elles mourut en prison; l'autre eut la langue arrachée, fut fouettée, marquée & conduite à la potence. Le Prêtre fut enlevé à l'autel avec ses habits sacerdotaux & ensuite banni d'Amsterdam & des franchises de la ville. Le gagne-

denier fut fouetté, exilé du païs & le notaire dépoſé. Le Bourguemaître, contre lequel on n'avait aucune preuve par écrit & qui récuſait les témoins comme des parjures, fut élargi ſous caution après un an d'empriſonnement. Il retourna même à Amſterdam & au bout de 4 ans ayant obtenu main levée il rentra dans ſa charge & cita l'Eſcoutet pour réparation d'honneur. Toute la ville ſe partagea entre ces deux celèbres ennemis. Delà les factions *d'Eſcoutiſtes* & de *Dirkiſtes* dont nous parlerons encore dans le volume ſuivant.

Jéſuites. Le règne de Charles-Quint eſt mémorable par l'établiſſement de la fameuſe ſociété des Jéſuites. Elle doit ſon inſtitution à Ignace ou Inigo né à Loyola dans la province de Guipuſcoa en Eſpagne. Tout le monde ſait qu'ayant été bleſſé au ſiège de Pampelune en 1520, il fut obligé de garder le lit &, qu'ayant demandé quelque roman pour ſe déſennuyer, il n'en trouva point d'autre ſous ſa main, que celui de la vie des ſaints. Cette lecture affecta ſon eſprit auſſi ambitieux qu'enthouſiaſte. Saiſi d'un déſir ardent d'être inſcrit dans les faſtes des héros de la légende, il ſe fit chrétien errant, Chevalier de J. C. & de la Vierge & promena ſes avantures romaneſques &

ſes pieuſes extravagances en Eſpagne, dans la terre ſainte, en France & en Italie. On a comparé avec raiſon l'ordre, dont il fut le fondateur, à une épée nüe dont la poignée était à Rome. Il n'entre pas dans mon plan d'expoſer les loix ni les conſtitutions des Jéſuites. Je n'ai aucun interêt à être ni leur apologiſte ni leur détracteur; je n'ai jamais de ma vie vû un ſeul de leurs individus. S'ils ſont réellement coupables de la révocation de l'Edit de Nantes: révocation qui a donné lieu à plus de grands évenemens qu'on ne l'imagine d'abord, il faut avouer qu'ils ont été très funeſtes à la France & que, ſans le vouloir, ils ont fait un grand bien à des païs *hérétiques*. Il eſt certain encore que cette ſociété a produit de grands perſonnages. Mais, s'il eſt vrai, d'après la remarque d'un celèbre moderne, qu'elle n'a jamais produit un ſeul homme qui ait mérité le nom de Philoſophe; au lieu d'être fameuſe pour les génies qu'elle a eus dans ſon ſein, elle a cauſé un tort irréparable aux ſciences. S'étant arrogé l'inſtitution de la jeuneſſe, pouvant & ſachant attirer à elle les ſujets qui promettaient davantage, l'éducation ſuperſtitieuſe & deſpotique qu'elle leur donnait, a dû étouffer des génies, qui, mis en liberté, euſſent reculé les bornes de

l'esprit humain & éclairé leurs contemporains. Il faut avouer, enfin, que le système politique qu'elle avait établi au Paraguai est un chef-d'œuvre de sagesse & rendra son nom celèbre & précieux aux personnes sages & impartiales jusqu'à la derniere génération.

Fin du second volume & de l'Histoire ancienne.